


THE
UNIVERSITY
OF CHICAGO
LIBRARY

Kohler

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE

DEUXIÈME SÉRIE — TOME QUATRIÈME

GENÈVE

J. JULLIEN | GEORG & Cie

LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS

ALPHONSE PICARD

LIBRAIRIE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, rue Bonaparte, 82

1896

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GENÈVE

XXIV



Genève. — Imprimerie Rey et Malavallon, Pélisserie, 18.



MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GENÈVE

DEUXIÈME SÉRIE — TOME QUATRIÈME

GENÈVE

J. JULLIEN | GEORG & Cie

LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS

ALPHONSE PICARD

LIBRAIRIE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, rue Bonaparte, 82

1896





LES SUISSES

DANS LES

GUERRES D'ITALIE

DE 1506 A 1512

PAR

Charles KOHLER


THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARIES
CHICAGO, ILL.

TABLE DES MATIÈRES

DU VOLUME

	Pages
Avant-propos	VII
Introduction	1
Chapitre I	27

1. Négociations de l'Empereur avec les Cantons en vue d'une alliance (1506-1507). — 2. Révolte de Gênes et participation des troupes suisses à la répression de cette révolte (1507). — 3. Diète de Constance; projet de voyage de l'Empereur à Rome (1507-1508). — 4. Les Cantons et la ligue de Cambrai (1509).

Chapitre II 141

1. Rupture des Suisses avec la France; causes de cette rupture. — 2. Alliance des Cantons avec le pape Jules II; efforts du roi de France et de l'Empereur pour faire rompre cette alliance (1510). — 3. Expédition des Suisses dans le Milanais (1510). — 4. Alliance héréditaire entre les Cantons et la maison d'Autriche (1511). Négociations avec la France (1511).

Chapitre III 224

1. Formation de la Sainte-Ligue contre la France (1510-1511). Nouvelle expédition des Suisses dans le Milanais (1511). — 2. Négociations simultanées des Cantons avec Louis XII et avec la Sainte-Ligue (1512). — 3. Rupture de leurs négociations avec Louis XII (1512).



Chapitre IV 306

1. Accord des Cantons avec la Sainte-Ligue (1512). — 2 et 3. Occupation du Milanais par les Suisses et les Vénitiens (1512). — 4. Premières négociations après la conquête (1512).

Chapitre V 451

1. Projets de réorganisation du duché de Milan. — 2. Conférences de Baden, en Argovie, et de Mantone (1512). — 3. Conférence de Rome (1512). — 4. Retour et intronisation de Maximilien Sforza à Milan (1512). — 5. Épilogue.

Pièces justificatives 567

Table alphabétique des noms propres 697

AVANT-PROPOS

L'ouvrage que je publie aujourd'hui a de lointaines origines. Les quatre premiers chapitres ont été proposés comme thèse à l'École des Chartes en l'année 1879 ; la rédaction du cinquième et dernier chapitre a été commencée quelques années plus tard, en 1885, lorsque la Société d'histoire et d'archéologie de Genève m'a fait l'honneur d'accepter mon travail pour sa collection de *Mémoires*.

Il serait oiseux d'énumérer ici les motifs divers qui ont retardé l'apparition du volume ; le lecteur n'y trouverait sans doute aucun intérêt, et, quoique ces lenteurs aient nui peut-être à la bonne ordonnance de l'œuvre, l'auteur, seul responsable, ne se croit pas en droit d'y chercher des prétextes pour réclamer l'indulgence du public. S'il les rappelle, au moment de se séparer de son livre, c'est pour exprimer à la Société d'histoire la grande



confusion qu'il en éprouve et reconnaître hautement la longanimité dont elle a fait preuve à son égard.

La période des guerres d'Italie, à laquelle se rapporte le récit qu'on va lire, comprend les événements ayant précédé et provoqué la rupture des Suisses avec la France, jusqu'à la perte du Milanais par Louis XII, conséquence immédiate de cette rupture. Sans me dissimuler qu'il pouvait y avoir un peu d'arbitraire à m'enfermer dans ces limites, je m'y suis tenu, parce que le domaine qu'elles embrassent, moins exploré que ceux auxquels il confine, répondait plus exactement aux conditions premières de mon travail. Tandis que la conquête du Milanais par Louis XII, faite avec l'aide des Confédérés, et la reprise de ce même duché par François Ier, opérée contre eux, étaient l'objet d'importantes études, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger, l'époque intermédiaire paraissait offrir un moindre attrait pour l'historien. Les Suisses jouèrent alors dans la politique européenne un rôle considérable, que l'on distinguait assurément dans ses grandes lignes, mais dont on hésitait, semble-t-il, à apprécier l'importance, parce qu'on n'en avait point encore pénétré le détail. Si l'ignorance relative où l'on était resté jusqu'ici de l'un des principaux facteurs de cette politique en a fait méconnaître l'intérêt, peut-être le présent mémoire donnera-t-il l'essor à des travaux de plus large envergure. Ce serait sa meilleure justification.



Je n'ai que peu de chose à dire des sources auxquelles j'ai puisé, les ayant toujours indiquées explicitement en note. La plus abondante de toutes, que l'on trouvera citée presque à chaque page, ce sont les *Recès* ou procès-verbaux des diètes suisses, dont l'édition pour la période de 1500 à 1520 est due à M. Ph. Segesser [1]. D'autres publications suisses m'ont également fourni des documents diplomatiques et des lettres officielles ou privées, émanant de contemporains. Je mentionnerai en particulier l'ouvrage de Fuchs, *Die Mailändischen Feldzüge der Schweizer* [2], dans lequel sont reproduits ou analysés nombre d'actes de cette nature. La *Chronique bernoise* de Valerius Anshelm [3] offre le double caractère de mémoires et d'histoire diplomatique. Bien qu'elle ait été déjà utilisée largement pour l'étude de l'histoire suisse au début du XVI[e] siècle, on ne pouvait sans inconvénient la laisser complètement de côté. D'autre part, l'exploration des archives de Lucerne, de Zurich, de Berne, de Fribourg et de Soleure m'a permis de réunir une quantité respectable de pièces inédites, dont quelques-unes du plus grand intérêt.

[1] *Amtliche Sammlung der ältern Eidgenössischen Abschiede*, t. III, 2[e] partie (Lucerne, 1869, in-4°). Je cite ce recueil sous le titre de *Recès*.

[2] Saint-Gall, 1810 et 1812, 2 vol. in-8°.

[3] Valerius Anshelm's, genannt Rüd, *Berner Chronik von Anfang der Stadt Bern bis 1526*, herausg. von E. Stierlin und J.-R. Wyss (Berne, 1825-1833, 6 vol. in-8°). Une nouvelle édition de cette chronique se publie actuellement à Berne, sous le titre : *Die Berner-Chronik des Valerius Anshelm*, herausg. vom hist. Verein des Kantons Bern [Berne, Wyss in-8°, t. I (1884), t. II (1886), t. III (1888)]. Le dernier volume paru va jusqu'en 1513.



Hors de Suisse, j'ai pu consulter les collections de manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris et les dossiers des Archives de France, ces derniers assez pauvres, du reste, en ce qui touche le sujet traité. J'ai mis à profit, cela va sans dire, les nombreux recueils imprimés de documents relatifs à l'histoire d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Angleterre et d'Espagne. Les chroniques et mémoires du temps devaient être l'objet d'un examen minutieux. En les négligeant pour n'accorder d'attention qu'aux actes officiels, on s'exposait souvent à mal interpréter ceux-ci ; on risquait de faire perdre aux événements leur véritable physionomie.

Le lecteur s'étonnera peut-être de ne point rencontrer de références aux archives et bibliothèques de Milan et de Venise, dans un livre où l'histoire de la Lombardie tient naturellement une grande place. J'en dois donner la raison.

Pour Milan, les inventaires, descriptions et catalogues mis à la portée du public ne signalent à peu près aucun dossier politique relatif à l'époque de la domination française pendant les 25 premières années du XVI[e] siècle, et les renseignements que j'ai pu me procurer par d'autres voies ont confirmé cette pénurie. Si, comme le veut la tradition, les dossiers en question ont été emportés par les Français, lors de l'évacuation du Milanais, en 1525, on doit craindre qu'ils n'aient été perdus en route, car

il n'en reste rien ou presque rien dans les dépôts publics de France.

Quant aux archives et bibliothèques de Venise, un inventaire très exact, avec analyses et extraits des pièces principales, en a été publié par M. Victor Cérésole, pour tout ce qui concerne l'histoire de la Suisse[1]. Je n'ai eu qu'à me reporter à ce travail. A un point de vue plus général, les *Diarii* de Marino Sanuto[2], résumant au jour le jour les délibérations des Conseils de la République vénitienne et reproduisant *in extenso* ou partiellement une masse énorme de pièces diplomatiques, rendaient superflu, à moins de raisons spéciales qui n'ont pas existé pour nous, le recours aux originaux.

Les archives du Vatican ne m'ont rien fourni pour la période dont je me suis occupé. Il est à présumer que les ambassades envoyées en Suisse par le pape Jules II ne donnèrent lieu à aucun échange de lettres entre le Saint-Siège et ses représentants, ou que les instructions et dépêches afférentes à ces ambassades ont disparu[3]. Les

[1] *La république de Venise et les Suisses, relevé des manuscrits de Venise*, 2e éd., Venise, 1890, in-8°. Une première édition de cet ouvrage avait paru en 1864.

[2] *I diarii* di Marino Sanuto, publiés par les soins de la R. deputazione veneta di storia patria (Venezia, 1879-1889, 24 vol. in-4°), t. VI-XVI.

[3] Il vient de paraître dans la collection des *Quellen zur Schweizer. Geschichte* (t. XVI, Bâle, 1895) un recueil de documents sur les relations du Saint-Siège avec la Suisse, de 1512 à 1552. L'auteur, M. Gaspard Wirz, qui a exploré avec le plus grand soin les archives pontificales et diverses autres archives italiennes, à l'effet de recueillir ces documents, n'y a rien trouvé non plus pour la période antérieure à l'année 1513.



démarches que j'ai faites pour savoir, en particulier, si la correspondance de Mathieu Schinner avec la Cour de Rome existait encore ont abouti à un résultat négatif. Pourtant il est difficile d'admettre que ce personnage ait accompli les importantes missions à lui confiées par divers papes sans jamais adresser de rapports à ses supérieurs. Certaines séries de documents de ce genre ont dû être détruites systématiquement par la chancellerie pontificale, et les écritures de l'évêque de Sion, dont la connaissance eût été d'un si grand intérêt, ont pu subir le même sort.

Il m'a paru utile de publier en appendice au volume quelques documents inédits, que j'avais à citer fréquemment. J'ai choisi de préférence des pièces de provenance étrangère à la Suisse, moins accessibles par conséquent que celles conservées dans les archives du pays.

Avant de terminer, j'ai à m'acquitter d'un devoir, infiniment agréable en soi, et que, cependant, je n'accomplis pas sans hésitation. Je voudrais remercier tous ceux dont l'aide et les conseils m'ont permis d'entreprendre et d'achever ce travail, et j'éprouve un scrupule à mettre en quelque sorte sous leur couvert une œuvre qu'ils s'attendaient peut-être à trouver moins imparfaite. Leur amitié dévouée me pardonnera cette dernière indiscrétion, dont leur modestie, tout au moins, n'aura pas à s'alarmer.

Je dois un témoignage spécial de reconnaissance à mon excellent maître M. Pierre Vaucher. L'intérêt avec lequel



il a suivi la préparation de ce livre, la bienveillance qu'il a mise à stimuler le zèle trop souvent défaillant de son ancien élève, ses avis expérimentés m'ont rendu d'inappréciables services. D'autres amis m'ont secondé à divers titres. M. Émile Rivoire a bien voulu, malgré d'absorbantes occupations, surveiller d'un bout à l'autre l'impression du volume, et je ne saurais assez dire avec quel soin et quelle patience il s'est acquitté de la tâche particulièrement ingrate de la revision des épreuves. MM. Bernard de Mandrot, Édouard Rott et Francis De Crue m'ont signalé maints documents précieux, rencontrés par eux au cours de leurs recherches sur l'histoire du XVI[e] siècle. A chacun de ces obligeants collaborateurs revient une part de l'œuvre.

INTRODUCTION

L'histoire extérieure de la Suisse à la fin du XV[me] siècle et au commencement du XVI[e] est étroitement liée à celle des guerres d'Italie. Ces guerres, que la monarchie française suscita en revendiquant par les armes la possession de Naples et de Milan, et qu'elle poursuivit presque sans relâche durant un demi-siècle, revêtirent dès leur début le caractère d'un grand conflit européen. Elles mirent en mouvement la plupart des états de la Chrétienté, qui tantôt s'allièrent avec la France pour étendre, eux aussi, ou pour fortifier leur domination dans la péninsule italienne, et tantôt se concertèrent pour expulser les Français de l'Italie. Au moment où s'ouvrit cette longue et violente compétition, les Cantons suisses étaient unis à la couronne de France par un traité d'alliance offensive. Ils furent entraînés dans la lutte, et, sauf pendant une période de sept années, où des circonstances intérieures jointes à des influences du dehors les jetèrent dans le camp adverse, ils demeurèrent, en Italie, les constants et redoutables auxiliaires des rois Charles VIII, Louis XII et François I[er]. En 1494, cinq mille de leurs soldats accompagnèrent l'armée française à la conquête du royaume de Naples, que Charles VIII avait entreprise pour faire valoir les droits recueillis par son prédécesseur dans l'héritage de la maison d'Anjou. Charles VIII fut heureux tout d'abord dans cette tentative, que seconda quelque temps le duc de Milan ; mais il échoua finalement



devant une coalition nouée entre ce même duc, la république de Venise, le pape Alexandre VI, l'empereur Maximilien et le roi Ferdinand d'Aragon. Après avoir facilement occupé Naples, il fut bientôt contraint de l'évacuer. Rentré en France au mois de juillet 1495, il y mourut moins de trois ans plus tard, au milieu des préparatifs d'une nouvelle expédition.

Louis XII, qui monta sur le trône après lui, se voyait à son tour appelé en Italie par une double affaire de succession. Roi de France, il était tenu, comme Charles VIII, de s'intéresser à la conquête de Naples. Petit-fils de Valentine de Milan, il avait depuis longtemps élevé des prétentions sur le patrimoine des Visconti. Quand il ceignit la couronne, il joignit à son titre de roi très chrétien ceux de roi des Deux-Siciles et de duc de Milan, montrant ainsi qu'il n'abandonnerait ni les droits que lui apportait sa nouvelle dignité, ni ceux qu'il devait à sa naissance, et, dès les premiers jours de son règne, pour avoir toute liberté d'action du côté de l'Italie, il s'occupa d'affermir ses bonnes relations avec ses voisins. Le 14 juillet 1498, il renouvela avec Henri VII le traité d'Étaples, par lequel Charles VIII avait acheté la renonciation de l'Angleterre à la Normandie et à la Guyenne, et, le 20 juillet suivant, avec l'empereur, le traité de Senlis, aux termes duquel ce même prince s'était dessaisi de la Franche-Comté, de l'Artois, du Charolais et de la seigneurie de Noyers en faveur de l'archiduc d'Autriche, Philippe le Beau. Puis, ayant résolu de recouvrer immédiatement le Milanais, son domaine héréditaire, dont l'acquisition faciliterait ensuite la conquête plus lointaine de Naples, il chercha dans l'Italie même des alliés qui fussent disposés à favoriser son dessein. Il gagna sans peine

la république de Venise et conclut avec elle, au mois de février 1499, un traité en vertu duquel il était stipulé que les Vénitiens l'aideraient à prendre possession de son duché de Milan, dont ils envahiraient les frontières du côté de l'est tandis que l'armée française y pénétrerait par le Piémont; en retour de cette coopération, il s'engageait à leur céder les territoires situés sur la rive gauche de l'Adda. Il obtint la neutralité bienveillante du pape Alexandre VI en lui offrant l'appui de ses armes pour mettre à la raison les princes de la Romagne, qui refusaient de subir l'autorité temporelle du Saint-Siège, et en donnant à César Borgia, fils de ce pontife, une compagnie de 100 lances, une pension de 20,000 livres, les comtés de Valentinois et de Diois en Dauphiné, avec une sœur du roi de Navarre pour femme. D'autre part, il acheta l'inaction de Ferdinand le Catholique en lui promettant de l'inviter au partage de Naples dès que Milan serait conquis; il se fit ouvrir les défilés des Alpes au moyen d'un accord avec le duc de Savoie ; enfin, désireux d'assurer à son entreprise le concours de l'invincible infanterie suisse et voulant, dans ce but, resserrer les traités qui, depuis le règne de Louis XI, avaient fait des Cantons les plus utiles champions de la politique française, il trouva les Ligues helvétiques d'autant plus empressées à prendre en considération ses ouvertures, que l'empereur venait de leur déclarer la guerre pour les forcer à reconnaître la juridiction de la chambre impériale. Par un nouveau pacte, signé le 16 mars 1499 à Lucerne, les Cantons s'obligèrent à mettre leurs soldats au service de la France toutes les fois qu'ils en seraient requis, à moins qu'ils ne fussent eux-mêmes en lutte avec quelqu'un de leurs voisins. Le roi, de son côté, promit de les soutenir contre leurs



ennemis et de leur payer une pension annuelle de 20,000 livres. Il fut en outre convenu, à la suite de négociations ultérieures, que le roi leur enverrait immédiatement des pièces d'artillerie avec le personnel et l'attirail nécessaires, et qu'eux-mêmes ne concluraient aucun traité avec le duc de Milan.

Quand Louis XII eut ainsi pourvu à la sécurité de son royaume et recruté des alliances bien propres à assurer le succès de la campagne, il activa ses préparatifs militaires. Quoique la guerre déchaînée entre les Cantons et l'empire entravât la levée des mercenaires suisses, il ne voulut pas attendre, pour mettre ses troupes en mouvement, que les Confédérés victorieux eussent fait la paix avec Maximilien et rendu à l'Allemagne la disposition de ses forces. Dès le mois de juillet 1499, une puissante armée se réunit aux environs de Lyon sous le commandement de chefs expérimentés, Robert Stuart d'Aubigny, Jean-Jacques Trivulce, lombard qu'avait exilé le duc de Milan, et Louis de Luxembourg, comte de Ligni. Elle se composait de 8000 hommes de pied, dont 4000 Basques et Gascons, formant une bonne infanterie légère, de 1600 lances, c'est-à-dire de près de 9000 gens d'armes à cheval, et traînait avec elle cinquante-huit canons. Cinq mille volontaires suisses, embauchés secrètement par les agents du roi, devaient la rejoindre dès qu'elle aurait passé en Piémont.

Le Milanais, où Louis XII allait porter ses armes, et dont la domination avait, un demi-siècle auparavant, passé de l'antique famille des Visconti à celle des Sforza, se trouvait alors sous le gouvernement d'un quatrième fils du fameux condottiere Francesco Sforza, Ludovic, dit le More, qui, après l'avoir administré quelque temps au nom de son

neveu, l'incapable Jean Galéas, en était devenu seul maître à la mort de celui-ci. Le duc Ludovic ne possédait pas les grandes qualités auxquelles son père avait dû sa fortune. Habile, mais plein de fourberie, hautain et cruel envers les faibles, mais craintif et souple quand il ne se sentait pas le plus fort, il s'était rendu redoutable à ses sujets, sans inspirer à ses voisins ni confiance, ni respect. C'était lui qui, pour renverser la dynastie aragonaise de Naples, dont il appréhendait les vues sur Milan, avait introduit Charles VIII en Italie et s'était joint ensuite à la ligue formée pour l'en chasser. Quand son patrimoine fut directement menacé par l'accession au trône de France d'un descendant légitime des Visconti, il ne sut ou ne put pas établir entre les états de la Haute-Italie un accord capable de fermer aux Français l'entrée de la péninsule. Il irrita les Florentins en soutenant contre eux les Vénitiens et les Pisans; il s'aliéna la république de Venise en contrariant ses projets sur Pise : à l'heure où Louis XII s'apprêtait à lui disputer la possession du Milanais, il n'avait plus en Italie aucun allié; il ne pouvait même pas compter sur l'aide de son beau-père, le sage et pacifique Hercule d'Este, duc de Ferrare. Au dehors il ne se voyait pas moins isolé. L'empereur, avec lequel il entretenait d'amicales relations et dont il avait fait son parent en lui donnant en mariage une de ses nièces, fille de Galéas Marie Sforza, menait contre les Suisses une guerre malheureuse et n'était pas en position de le secourir. Les Cantons, que les ducs Sforza, ses prédécesseurs, s'étaient attachés par l'octroi de privilèges commerciaux dans le Milanais, ne s'intéressaient plus au maintien de sa maison depuis qu'il avait eu l'imprudence de leur interdire ses marchés, et cela juste au moment où l'ouverture de leur guerre avec l'empire les



empêchait de s'approvisionner et d'écouler leurs produits en Allemagne. En désespoir de cause, ce fut toutefois auprès d'eux qu'il essaya de trouver des auxiliaires. Considérant que la cessation des hostilités aurait le double avantage de rendre disponibles les troupes impériales et de faciliter une levée de mercenaires suisses, il offrit sa médiation aux deux parties belligérantes. Mais avant que cette offre, favorablement accueillie par Maximilien, eût obtenu l'agrément des gouvernements helvétiques, il vit son duché envahi par les armées française et vénitienne. Hors d'état de résister à cette agression combinée, trahi ou mal soutenu par les siens, menacé bientôt d'être pris entre les Vénitiens qui s'avançaient vers Lodi, et les Français qui, maîtres d'Alexandrie, se disposaient à marcher sur Milan, il s'enfuit précipitamment en Allemagne, tandis que les vainqueurs se partageaient le Milanais, suivant les clauses de leur traité (mi-août à mi-septembre 1499). Gênes, vassale des Sforza, n'attendit pas d'être attaquée pour se soumettre ; ses habitants chassèrent de leur propre mouvement les gouverneurs que leur avait imposés le More, et reconnurent la souveraineté du roi de France.

Quand Louis XII apprit la complète victoire de ses lieutenants, il vint en toute hâte prendre possession de son duché. Le 6 octobre 1499, il fit une entrée solennelle à Milan. Ne prévoyant pas un retour offensif de Ludovic et se croyant assuré de la fidélité de ses nouveaux sujets, qui l'avaient reçu avec les marques de la plus vive allégresse, il ne prolongea pas son séjour en Italie. Après avoir confié le gouvernement du Milanais à l'italien Jean-Jacques Trivulce, et celui de Gênes à Philippe de Clèves, sire de Ravenstein, son cousin germain, institué à Milan un grand conseil d'administration et de justice sur le

modèle des parlements de France, réduit les impôts exorbitants que percevait le More et conclu, en prévision de la conquête de Naples, des traités d'alliance avec les Florentins, le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue et Jean II Bentivoglio, seigneur de Bologne, il repassa les monts dans les premiers jours de novembre, emmenant avec lui la presque totalité de l'armée française et livrant ainsi le Milanais aux caprices de son inconstante population.

Deux mois plus tard, Ludovic se trouvait en mesure de lui faire regretter cette imprudence. Réfugié auprès de l'empereur, le prince dépossédé avait avisé sur l'heure aux moyens de reconquérir ses états. Il avait donné l'ordre à son ambassadeur en Suisse, Galeazzo Visconti, de redoubler d'efforts pour faire accepter sa médiation au corps helvétique, et ce personnage, habilement prodigue de bonnes paroles et d'argent, avait fini par amener les Cantons à conclure avec l'empire une paix, sinon très avantageuse, du moins très honorable, en vertu de laquelle l'empereur leur abandonnait la Thurgovie et renonçait aux droits souverains qu'il prétendait avoir sur leur pays. Quand le traité fut signé (22 octobre 1499), les enrôlements de troupes s'effectuèrent sans difficulté. Maximilien, dont Ludovic implora l'aide, permit une levée de 500 lansquenets en Franche-Comté. Les Suisses, sollicités par Visconti, ne demandaient qu'à servir contre le roi de France, qui leur avait donné de graves sujets de plainte. Louis XII, en effet, les avait mollement assistés pendant leur récente guerre et ne leur avait fourni son artillerie longtemps promise qu'au moment où, fatigués de la lutte, ils étaient sur le point d'y mettre fin. Il avait mal payé les mercenaires embauchés pour son expédition d'Italie et, contrairement à sa promesse, il avait cédé au duc de

Valentinois ou congédié sans gages ceux qu'il s'était fait envoyer quelque temps après en vue de la défense du Milanais. Enfin, il refusait avec obstination de s'expliquer sur les libertés commerciales qu'il accorderait aux Cantons dans le duché. Visconti sut exploiter le mécontentement produit en Suisse par ces procédés peu loyaux et réussit à entrainer au service de son maitre près de 10.000 soldats, qui se rassemblèrent à Coire où il avait ouvert des enrôlements. Vers la fin de janvier 1500, le duc Ludovic, accompagné de ses lansquenets francs-comtois, vint se mettre à la tête de cette petite armée et, pénétrant subitement en Italie par la Valteline, atteignit Côme avant que le lieutenant du roi eût pris aucune mesure pour l'arrêter. Aussitôt un soulèvement presque général éclata dans le Milanais contre l'autorité de Louis XII. Trivulce avait usé du pouvoir sans discernement et sans modération. Soldat brutal plutôt qu'administrateur intelligent, il avait, dans l'espace de quelques mois, dégoûté les Milanais de la domination française : quand il fit appel à leur dévouement, il ne trouva chez eux aucun appui. Chassé de Milan par l'insurrection triomphante, il se replia sur Novare, qu'il munit d'une bonne garnison, puis de là sur Mortara, où il attendit des renforts demandés simultanément en France et aux Ligues helvétiques.

A la nouvelle de ces événements, Louis XII se hâta de faire face au danger. Il envoya pour le représenter en Italie le cardinal d'Amboise, qu'une petite armée, placée sous les ordres du sire de la Trémoille, ne tarda pas à rejoindre au delà des Alpes. En même temps, il dépêcha une ambassade aux Cantons pour réclamer des auxiliaires. Mais les autorités suisses, dont il avait négligé de

satisfaire les justes exigences, refusèrent de laisser partir aucun soldat, tant qu'il n'aurait pas acquitté les soldes arriérées de la précédente campagne. Louis XII n'avait pas le temps d'entamer de longues négociations; il ne paya rien officiellement, mais fit semer l'or parmi le peuple. Cet expédient eut un plein succès. En peu de jours, plus de 20,000 mercenaires s'enrôlèrent à son service, franchirent le Saint-Bernard sous les yeux de leurs gouvernements impuissants à les retenir et rallièrent, aux environs de Vercelli, l'armée française qui, trop faible encore, n'avait pas osé se porter à la rencontre de l'ennemi.

Pendant ce temps Ludovic, qu'avaient joint de nouvelles bandes de lansquenets et que renforçaient continuellement des levées de soldats italiens, s'était porté de Côme à Milan (5 février 1500), puis à Novare, qu'il avait occupé moins la citadelle, restée aux mains des Français (22 mars). Il se trouvait depuis quelques jours dans cette place, indécis sur ce qu'il devait faire, lorsque les généraux de Louis XII vinrent l'assiéger (8 avril). Avec les nombreuses troupes réunies sous ses ordres, Sforza pouvait sans témérité accepter la bataille; mais un événement inattendu changea tout à coup la face des choses. Ses dix mille Suisses, sommés par leurs gouvernements de ne pas combattre l'armée royale, sous les drapeaux de laquelle marchaient leurs compatriotes, refusèrent le service et se firent délivrer un sauf-conduit pour retourner dans les Cantons. Aussitôt les lansquenets, craignant une défaite, prévinrent les assiégeants qu'ils étaient prêts à déposer les armes, moyennant qu'on les laissât se retirer tranquillement avec leurs bagages. En présence de cette double défection, Ludovic sentit que sa position n'était plus tenable et résolut de chercher dans la ruse le salut qu'il ne pouvait



plus obtenir de la force. Après avoir échoué dans un essai de retraite sur Milan, il demanda à ses mercenaires de le cacher dans leurs rangs lorsqu'ils sortiraient de la ville, et de le soustraire par ce moyen aux mains de ses ennemis. Mais, traitreusement dénoncé au moment où, déguisé en soldat suisse, il allait passer à travers les lignes françaises, il dut se constituer prisonnier et fut conduit en France. Louis XII, oubliant toute générosité, traita ce prince infortuné comme un adversaire dangereux. Il l'enferma dans le château de Loches, en Touraine, et l'y soumit pendant dix ans à la plus étroite captivité. D'autres membres de la famille Sforza subirent un sort analogue : le fils de Jean Galéas fut obligé de se faire moine, trois bâtards du duc Galéas Marie furent jetés en prison ; mais on ne put s'emparer des deux jeunes enfants du More, Maximilien et Francesco, qui parvinrent à s'enfuir en Allemagne. Quand Ludovic eut disparu, les Milanais se rendirent à merci. Le cardinal d'Amboise ne leur fit pas expier trop durement leur révolte. Il frappa le pays d'une amende destinée à couvrir les frais de l'expédition et mit à mort quatre des principaux rebelles. Son neveu Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, reçut le gouvernement du duché à la place de Trivulce, qu'on eut le bon sens d'écarter.

Louis XII pouvait cette fois prétendre à la possession durable du Milanais d'où personne n'était ni en état ni en disposition de l'expulser, et qu'il avait acquis grâce à la connivence de ceux dont l'intérêt eût été de lui en défendre l'accès. La suprématie qu'il devait naturellement exercer sur les républiques et les seigneuries de la Haute-Italie, auxquelles la crainte d'être absorbées par lui, ou l'espoir d'obtenir sa protection avait fait accepter son

alliance, et, d'autre part, le défaut de toute union entre les états italiens semblaient mettre en son pouvoir le sort de la péninsule. Comme, dans sa pensée, la prise de Milan n'était qu'un premier pas vers le recouvrement de Naples, il aurait eu tout avantage à profiter immédiatement des circonstances favorables où l'avait placé son établissement au nord de l'Italie, pour essayer de s'installer aussi dans le sud. Mais il avait conçu, en vue de cette nouvelle entreprise, un plan dont l'exécution ne lui paraissait pas encore suffisamment préparée et dont il n'eut pas la hardiesse de se départir. Craignant d'être arrêté par l'opposition de Ferdinand le Catholique, qui, déjà maître de la Sicile, ne désirait pas avoir de ce côté le dangereux voisinage des rois de France, il se proposait de faire avec ce prince la conquête du royaume de Naples, qu'il partagerait avec lui et d'où il se flattait de le chasser, dès qu'il y aurait établi solidement la domination française.

Afin de rendre moins aléatoire la réussite de ce complexe et périlleux dessein, il consacra l'année qui suivit l'expédition de Milan à resserrer ses alliances avec les deux états principaux de l'Italie centrale, Florence et le Saint-Siège, dont l'amitié lui serait en tout cas utile, et dont l'hostilité, peu redoutable s'il était victorieux, aurait de graves conséquences s'il éprouvait des revers. A cet effet, et pour donner à ces états des témoignages non équivoques de sa bienveillance, tout en leur montrant que ses revendications ne pouvaient atteindre ni leur liberté, ni leur grandeur, il aida les Florentins contre Pise et fournit au pape Alexandre VI un corps de troupes françaises et 4000 Suisses, avec lesquels César Borgia, nommé gonfalonier de l'Église, soumit les petites seigneuries de la Romagne.



En même temps qu'il procédait à cette œuvre de consolidation, Louis XII négociait avec Ferdinand le Catholique, auquel il faisait adopter sans peine son projet de partage du royaume napolitain. Par un traité secret, signé le 11 novembre 1500 à Grenade, les deux souverains s'entendirent pour occuper en commun le pays, dont la partie méridionale, comprenant la Pouille et la Calabre, serait dévolue à l'Espagne et dont la partie septentrionale, formée de Naples, de la Terre-de-Labour et des Abruzzes, constituerait le lot du roi de France. Avec un merveilleux talent de dissimulation, Ferdinand, sous la protection duquel s'était placé le roi de Naples, Frédéric III, laissa croire à ce prince trop confiant qu'il le défendrait contre les attaques présumées de Louis XII, de même qu'il avait aidé son prédécesseur contre Charles VIII. Quand, en juin 1501, l'armée française, commandée par Robert Stuart d'Aubigny et soutenue par un corps de troupes italiennes que conduisait César Borgia, fit irruption du côté du nord sur le territoire napolitain, le général espagnol Gonsalve de Cordoue, se présentant en allié, y fut complaisamment introduit du côté du sud et s'empara sans coup férir des villes calabraises. Cette trahison, jointe aux succès de l'armée française, ne tarda pas à paralyser toute résistance. Après quelques efforts pour tenir dans Naples, Aversa et Capoue, Frédéric se rendit au général d'Aubigny et fut envoyé auprès de Louis XII, qui, moins inhumain envers lui qu'il ne l'avait été à l'égard du More, l'accueillit avec bienveillance et le traita honorablement. Son fils aîné, Ferdinand, assiégé dans Tarente et perfidement fait prisonnier par Gonsalve de Cordoue, fut emmené en Espagne, où il resta jusqu'à sa mort. En moins de deux mois, le royaume entier fut soumis, sans qu'aucune

protestation s'élevât, ni en Italie, ni au dehors. Le pape Alexandre VI, suzerain du pays comme représentant du Saint-Siège, avait accordé d'avance aux rois de France et d'Aragon l'investiture des provinces que chacun de ces deux monarques se réservait.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, l'entente ne dura pas longtemps entre les Espagnols et les Français. Une contestation soulevée à propos du partage des terres dégénéra bientôt en rupture ouverte, et les conquérants, naguère alliés, en vinrent aux mains. Les Français, plus nombreux, eurent tout d'abord l'avantage. Par une série de petits combats, où figurèrent 3000 Suisses envoyés en renfort par Louis XII, ils délogèrent les Espagnols de la Pouille et de la Calabre presque entières (1501-1502). Mais pendant ce temps, Gonsalve de Cordoue, qui s'était prudemment enfermé et fortifié dans Barletta, recevait de Sicile et d'Espagne d'importants secours, avec lesquels il put à son tour saisir l'offensive au printemps de 1503. Aussitôt la guerre changea de face. Les Français, battus successivement à Seminara et à Cérignoles, durent non seulement abandonner ce qu'ils avaient pris, mais encore évacuer Naples et laisser les Espagnols s'établir dans la Terre-de-Labour et les Abruzzes. Ils réussirent toutefois à conserver quelques places, comme Venosa en Pouille, dont la garnison, sous les ordres d'un vaillant capitaine, Louis d'Ars, brava toutes les attaques, et Gaëte, que Gonsalve vint inutilement assiéger. Ces brusques revers, joints à la nouvelle que le pape, au lieu de reconnaître les services de la France, favorisait secrètement les Espagnols, affectèrent profondément Louis XII. Le roi comprit que la possession de Naples lui échapperait tout à fait s'il ne soutenait pas vigoureusement les débris de son armée. Il leva sur-le-



champ 800 lances et 5000 hommes de pied gascons, qui se réunirent dans le Milanais à des corps de troupes suisses et lombardes et marchèrent vers le sud de la péninsule. Mais en un seul combat, livré le 27 décembre 1503 sur les bords du Garigliano, Gonsalve de Cordoue anéantit ces forces mal commandées, désorganisées par la désertion et décimées par les maladies. La capitulation de Gaëte, survenue cinq jours plus tard, et le découragement que ressentit Louis XII en voyant l'inutilité de ses efforts assurèrent cette fois aux Espagnols la domination complète et définitive du royaume de Naples.

Tandis que sévissait dans l'Italie méridionale cette guerre si désastreuse pour les armes françaises, une grave querelle s'était élevée à la frontière du Milanais, entre les Cantons et le roi de France. L'origine de ce démêlé, que le roi avait très imprudemment fait naitre et qu'il ne put aplanir ensuite qu'à son détriment, remontait à l'époque de la première campagne du Milanais. Lorsque, pour dépouiller le More de ses états, Louis XII avait eu besoin de l'alliance et des troupes helvétiques, il n'avait eu garde de paraître intéressé ou trop ménager de son argent. Il avait offert aux soldats de fortes paies et s'était engagé à céder aux Cantons la ville et le comté de Bellinzone, dès qu'il aurait conquis le Milanais. Mais quand, après la victoire, vint le moment d'exécuter ses promesses, il ne se soucia plus de vider son trésor, ni de perdre l'une des meilleures places de son duché : il renvoya sans les payer bon nombre des mercenaires enrôlés à son service et fit la sourde oreille aux réclamations des Cantons touchant Bellinzone. Mais il avait affaire à des gens opiniâtres et trop avisés pour se laisser jouer par lui. Les mercenaires, de retour au pays, prièrent leurs gouvernements de prendre en main la



défense de leurs intérêts. Renforcés par d'anciens auxiliaires de Charles VIII, qui se plaignaient eux aussi d'avoir été frustrés d'une partie de leur solde, ils comptaient exiger de la France un arriéré de 300,000 couronnes. D'autre part, les habitants des trois Cantons forestiers, stimulés par les magistrats d'Uri, ne voulaient point renoncer aux espérances d'agrandissement territorial que le Roi leur avait fait concevoir. La possession de Bellinzone avait pour eux une importance toute particulière ; elle assurait leurs relations commerciales avec le Milanais et protégeait du côté du sud l'entrée de leurs montagnes, en même temps qu'elle ouvrait à leurs soldats la route de l'Italie. Aussi, lorsque la tentative faite par Ludovic Sforza pour rentrer dans ses états obligea Louis XII à mander en Lombardie un nouveau corps de troupes suisses, profitèrent-ils de l'occasion pour s'introduire, au moyen d'un accord avec les habitants, et s'installer solidement dans la forte cité que le Roi ne voulait pas leur livrer de plein gré (avril 1500). Louis XII protesta contre cet acte auprès de la diète helvétique, et celle-ci, craignant une rupture, enjoignit aux gouvernements des trois cantons d'abandonner leur conquête. Mais Uri, toujours appuyé par Schwytz et Unterwalden, s'y refusa catégoriquement, et, pour donner plus de poids à ses revendications, fit cause commune avec les mercenaires. Chez ces derniers, l'irritation, entretenue par l'indifférence des autorités cantonales et par les refus obstinés de Louis XII, allait chaque jour croissant. Un parti nombreux et puissant se forma contre la France et remplit de ses clameurs les conseils de la nation. Devant cette explosion de mécontentement, Louis XII qui, tout d'abord, avait offert quatre à cinq mille florins, à titre gracieux et « pour le maintien des bons rapports », consentit successivement



à payer 40,000 et 60,000 francs; puis, après beaucoup d'hésitation, il accepta le recours à un arbitrage que lui proposaient les Cantons : chaque partie devait choisir deux arbitres, et les quatre personnages désignés s'adjoindre ensuite un président. Mais, lorsqu'il fallut déterminer la nationalité de ce cinquième arbitre, les quatre premiers ne parvinrent pas à s'entendre ; l'arbitrage n'eut pas lieu et le différend s'aggrava. Louis XII, afin de lasser ses créanciers, s'ingéniait à traîner les affaires en longueur : tantôt il n'investissait pas ses ambassadeurs des pouvoirs nécessaires pour conclure; tantôt il déclarait que les conventions arrêtées entre ses représentants et les autorités suisses ne le satisfaisaient point; tantôt il réclamait préalablement à tout accord la restitution de Bellinzone. Les mercenaires, de leur côté, persistèrent à ne rien rabattre de leurs exigences; ils sollicitèrent de nouveau, et toujours en vain, l'appui de la diète; enfin, désespérant de voir agréer jamais leurs doléances, ils résolurent de se faire justice par la force. Au mois d'août 1501, ils prirent les armes, appelèrent à leur aide leurs amis d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden, franchirent avec eux le Saint-Gothard, au nombre de trois mille, et pénétrèrent, par Bellinzone, sur le territoire milanais. Ne rencontrant point de résistance sérieuse, ils se dirigèrent vers Locarno et Lugano, ravagèrent par le pillage et l'incendie les environs de ces deux villes, s'emparèrent du château de Lugano, puis rentrèrent dans leurs montagnes, chargés d'un riche butin.

Louis XII, qui venait de commencer la conquête de Naples, et qui, pour mener à bien cette entreprise, désirait être tranquille du côté du Milanais, prit le parti de faire quelques concessions. Il abandonna pour deux ans Bellinzone aux Cantons forestiers et leur octroya dans le duché



les franchises commerciales qu'ils demandaient, mais à condition toutefois que leurs gouvernements fissent en sorte d'imposer silence aux mercenaires. Ceux-ci, maintenant isolés, impuissants à soulever contre la France la masse du peuple helvétique, sommés d'ailleurs par la diète de cesser leurs agitations et de laisser aux magistrats le soin de négocier avec Louis XII, durent se contenter d'une somme de 40,000 francs que leur envoya le roi et renoncer formellement à toute réclamation ultérieure (mars 1502).

L'incomplète satisfaction donnée aux Waldstätten par la cession temporaire de Bellinzone ne pouvait mettre fin au conflit, qu'entretinrent d'ailleurs de nouvelles vexations exercées contre les marchands suisses en Lombardie. Dès le mois de juillet 1502, le gouvernement d'Uri entreprit de faire changer en titre perpétuel la clause provisoire relative au territoire contesté et de contraindre en outre Louis XII à garantir sérieusement les privilèges commerciaux accordés aux citoyens des Cantons. Sur sa demande, une ambassade accréditée par le corps helvétique alla trouver le roi, qui séjournait alors en Italie, et lui démontra la nécessité de résoudre l'affaire d'une façon définitive, en même temps que conforme au vœu des états d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden. Mais Louis XII fut intraitable ; il insista pour que Bellinzone lui fût rendu à l'échéance des deux années, en disant que l'honneur lui défendait d'aliéner aucune partie de l'héritage paternel (septembre 1502). Quand les habitants d'Uri furent informés de cette réponse, ils comprirent qu'une déclaration de guerre pourrait seule triompher de la résistance du roi. Fermant l'oreille aux instances de la diète, qui leur offrait sa médiation et les suppliait d'accepter un



arrangement amiable, ils se disposèrent à envahir le Milanais et requirent le secours de leurs Confédérés. Unterwalden et Schwytz levèrent aussitôt des troupes. Les autres cantons ne voulurent pas se prononcer sans avoir fait de nouvelles tentatives de conciliation. Mais, lorsque tout espoir d'apaiser le différend eut disparu, l'antique fidélité qui les liait aux fondateurs de l'alliance helvétique l'emporta chez eux sur la crainte d'un conflit avec la France, et leurs soldats rejoignirent les contingents des Waldstätten. Au mois de février 1503, une armée suisse, forte de 14,000 hommes, descendit en Lombardie, s'établit aux environs d'Arona, sur les bords du lac Majeur, et commença par saccager la contrée. Elle allait marcher sur Milan quand Louis XII, effrayé, se décida à négocier. Des conférences s'ouvrirent alors dans le camp suisse d'Arona entre les fondés de pouvoir du roi et les délégués des Cantons, et se terminèrent par la conclusion d'un accord, qui mit fin à cette longue querelle. En vertu de cette convention, Louis XII abandonnait pour toujours aux Cantons forestiers la ville et le comté de Bellinzone avec deux villages voisins, Isone et Medeglia, sur l'Agno ; il s'engageait à remettre en vigueur les traités de commerce que les Confédérés avaient obtenus jadis des ducs Sforza et promettait de supprimer, tant en France que dans le Milanais, les tonlieux, péages et prohibitions de toute nature, auxquels il avait depuis peu soumis les marchands suisses, pourvu que les Cantons, de leur côté, accordassent chez eux des avantages identiques aux marchands français et lombards, sujets du roi. Le même acte stipulait en outre que les Suisses formeraient immédiatement avec Louis XII, comme duc de Milan, un traité d'amitié et de bon voisinage, où seraient expressément décrites les obligations



réciproques des parties. Ce pacte complémentaire, qui fut signé à Lucerne le 16 juin suivant, astreignit les états contractants à la protection et au respect mutuels des personnes et des biens de leurs ressortissants, interdit à chacun d'eux de prêter assistance aux ennemis de l'autre, institua, pour vider leurs contestations, un tribunal arbitral investi d'une compétence et de pouvoirs très étendus, garantit aux citoyens suisses, de quelque condition et de quelque état qu'ils fussent, la faculté d'aller et venir sans aucune entrave dans le Milanais et leur octroya liberté commerciale pleine et entière, avec exemption de tous droits jusqu'aux fossés de Milan exclusivement. Ainsi les Cantons, par leurs persévérants efforts, acquirent un territoire et recouvrèrent des privilèges dont la possession leur tenait si fort au cœur, qu'ils n'avaient pas hésité, pour y parvenir, à favoriser, aux dépens de la peu redoutable maison des Sforza, l'installation sur un nouveau point de leurs frontières du puissant héritier des Visconti.

Quelques mois plus tard, la politique française subit dans l'Italie centrale un échec dont les graves conséquences échappèrent pour le moment aux prévisions de Louis XII. Le pape Alexandre VI étant mort le 18 août 1503, le Sacré-Collège, réuni pour lui choisir un successeur, écarta la candidature française de Georges d'Amboise et porta successivement ses voix sur le cardinal de Sienne, Francesco Piccolomini, vieillard malade, qui fut le pape Pie III et mourut après un pontificat de vingt-sept jours, puis sur le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, Julien de la Rovère, l'homme dont les sourdes intrigues avaient empêché l'élection du ministre de Louis XII. Le nouveau chef de la Chrétienté, Jules II, apportait dans la chaire de Saint-Pierre non point des vertus dignes



du vicaire de Jésus-Christ, mais les passions d'un politique italien du XVIme siècle. Médiocrement soucieux des intérêts spirituels de son église, il aspirait à devenir l'arbitre souverain des destinées de l'Italie et il devait mettre au service de ses ambitions l'habileté persévérante d'un diplomate et l'énergique volonté d'un soldat. Après avoir fait concourir l'étranger à l'agrandissement de la puissance temporelle du Saint-Siège, il devait lutter jusqu'à son dernier jour pour affranchir l'Italie de la domination de l'étranger.

On verra dans la suite de ce livre comment les Suisses, associés pendant six années encore à toutes les entreprises de Louis XII au delà des Alpes, refusèrent en 1509 de renouveler avec lui leur traité d'alliance; comment ils conclurent un an plus tard avec le pape Jules II un pacte défensif, qui les entraîna malgré eux dans une guerre offensive contre la France; comment, enfin, s'étant levés en masse pour venger les injures qu'ils prétendaient avoir reçues du roi très chrétien, ils envahirent à deux reprises le Milanais, l'arrachèrent à la domination française et mirent sur le trône ducal de Milan l'héritier du malheureux Sforza dont leur trahison avait consommé la ruine.

Mais avant d'entamer le récit de ces événements il sera peut-être utile de rappeler en quelques mots ce qu'était, au commencement du XVIme siècle, l'organisation politique et militaire de la Confédération suisse.

Cette confédération, depuis 1501, était formée de douze cantons : Uri, Schwytz, Unterwalden, Lucerne, Zurich, Glaris, Zug, Berne, Fribourg, Soleure, Bâle et Schaffhouse. Le lien qui la maintenait, le principe essentiel de son existence consistait dans l'ensemble des actes par lesquels



les cantons avaient été successivement admis à en faire partie. Ces actes ne portaient aucune atteinte à l'autonomie administrative des états confédérés. Ils affectaient le caractère d'alliances perpétuelles, n'excluant pas la possibilité pour les cantons de former des traités séparés soit entre eux, soit avec des puissances étrangères, mais prévalant sans aucune réserve, sur toute convention de cette nature. L'État ainsi constitué ne possédait aucun pouvoir central permanent ou siégeant à époques fixes. Quand il fallait prendre sur un sujet quelconque une résolution commune, l'un des cantons, Lucerne ou Zurich généralement, convoquait une diète, où les autres envoyaient leurs députés, s'ils le jugeaient bon. Ni loi, ni règlement ne déterminait l'ordre, la compétence et la composition des diètes. Réunies pour s'occuper de telle affaire, souvent elles en traitaient d'autres à côté. Les matières les plus diverses, civiles et politiques, publiques et privées, commerciales, ecclésiastiques, administratives, étaient portées devant elles. Les plus importantes y venaient de soi, les plus minimes occasionnellement. La diète présidait aux négociations des Confédérés avec l'extérieur et servait parfois de tribunal arbitral dans les contestations entre cantons, communes ou particuliers. Le nombre des députés n'était pas déterminé ; habituellement chaque canton en désignait un, quelquefois deux, presque jamais plus. Ces députés changeaient souvent d'une diète à l'autre. Une fois assemblés, ils exposaient les vues de leurs gouvernements sur l'objet à l'ordre du jour. Si les avis étaient divergents, la diète ou en formulait elle-même un, qu'elle soumettait à l'approbation des cantons, ou se prorogeait de sa propre autorité en fixant la date et le lieu de sa prochaine conférence et en invitant ses membres à revenir avec de nou-



velles instructions. Dans le cas contraire, et même parfois si un avis identique était émis par une forte majorité, elle déclarait exécutoire la volonté de tous ou celle du plus grand nombre et ordonnait des mesures en conséquence. Elle ne disposait d'ailleurs d'aucun moyen coercitif contre les minorités récalcitrantes. Ni les traités avec des états étrangers, ni les accords entre cantons, ni les conventions d'aucune sorte n'étaient signés par elle ou en son nom; ils l'étaient par les cantons, qui y appendaient leurs sceaux. Les sessions duraient rarement plus d'une semaine, souvent elles étaient closes au bout d'un jour ou deux. En dehors des diètes générales, il pouvait y en avoir de particulières, où certains groupes de cantons débattaient leurs intérêts spéciaux. Ainsi les Waldstætten tenaient des assemblées à Brunnen et à Beggenried.

L'organisation militaire des Suisses était assez rudimentaire, chose étrange chez un peuple éminemment guerrier. Ils n'avaient pas d'armée permanente, ni même de milices régulièrement instruites. Mais tous les hommes valides, nobles, bourgeois et gens de basse condition s'exerçaient par goût au métier des armes et se trouvaient aptes à servir au moment voulu. Chacun acquérait selon ses moyens un équipement qu'il gardait chez soi. Seuls les capitaines, les enseignes et les hommes choisis pour former les cadres devaient se tenir prêts à marcher au premier appel. C'étaient eux qui, en temps de paix, apprenaient à leurs concitoyens la manœuvre et le maniement des armes. Les capitaines passaient de temps en temps des revues, généralement aux jours de fête, de foire ou de dédicace des églises. Les cantons entreprenaient-ils une guerre pour leur propre compte; un prince étranger leur demandait-il une levée de mercenaires et cette levée était-elle

consentie par le corps helvétique, la diète prescrivait aussitôt la concentration des troupes et fixait le contingent de chaque canton. Il appartenait aux gouvernements cantonaux de déterminer le nombre d'hommes à fournir par chaque commune de leur ressort. Cela fait, les officiers municipaux ou les capitaines désignaient les soldats qui partiraient. Comme il s'en présentait toujours plus qu'on n'en voulait, on prenait les mieux équipés ou les plus vigoureux. Si la Confédération était attaquée sur un point quelconque, le devoir de tous était de courir aux armes, et l'initiative des mesures à prendre pour organiser les troupes et les conduire au-devant de l'ennemi était laissée en général aux autorités cantonales. Du moment que la levée était faite par ordre de ces autorités, s'agît-il même d'une expédition de mercenaires, les soldats étaient placés par elles sous les ordres de capitaines et accompagnés de la bannière de leurs cantons. En cas de guerre nationale, offensive ou défensive, on déployait en outre une grande bannière, sur laquelle étaient représentées les armes de tous les cantons. L'armée, une fois réunie, élisait elle-même ses principaux chefs. Officiers et soldats portaient sur leurs vêtements une croix blanche, comme signe de ralliement. Ils ne touchaient aucune solde, mais tous les frais, tant pour vivres que pour munitions, étaient supportés par les communes, et, la guerre terminée, la diète répartissait le butin entre les cantons, proportionnellement au nombre d'hommes fournis. La solde des mercenaires variait de 4 à 4 $^1/_2$ florins du Rhin par mois, c'est-à-dire, en valeur actuelle, de 141 à 158 fr. [1]. Celle de leurs offi-

[1] Voici la valeur en francs des principales monnaies en cours au commencement du XVI[e] siècle : le florin d'or du Rhin = 6 fr. 10 ; le ducat = 8 fr. 38 ; l'écu couronne = 8 fr. 13 ; l'écu vieux = 9 fr. 28 ; l'écu



ciers, enseignes, tambours et trompettes était habituellement du double. Celle des capitaines montait souvent jusqu'à 12 et 13 florins.

Les forces des Suisses consistaient presque uniquement en infanterie; ils possédaient cependant un peu d'artillerie. Les soldats n'avaient pas d'uniformes, dans le sens propre du mot. Ils s'habillaient à leur guise, suivant les diverses modes du temps. Pourtant certaines pièces de vêtement étaient d'un usage à peu près général: comme couvre-chef, un casque rond, ou chapeau de fer, à visière fixe et laissant le visage à découvert; pour protéger le buste, une cotte de mailles, un corselet, ou une véritable cuirasse; les plus pauvres se contentaient de cuirs d'ours ou de bœufs, quelques-uns même de simples pourpoints de lin redoublés. Il y avait trois sortes de fantassins, distingués par leur arme principale : les arquebusiers, les piquiers, et les porteurs d'épées ou de hallebardes. Les piques étaient longues de dix-huit pieds; les épées et les hallebardes, énormes, se maniaient à deux mains. Tous les soldats étaient munis en outre d'un grand coutelas pendu au côté. Ils marchaient en bon ordre, se déployaient, se massaient avec une précision merveilleuse, évoluaient aisément.

L'ordre de bataille était généralement le suivant : si on était attaqué par la cavalerie, on se formait en bataillons carrés, les piquiers tout autour sur plusieurs rangs, les porteurs d'épées au milieu, les arquebusiers de même, à moins qu'on ne pût les poster sur des collines avoisinantes. Si on attaquait de front cavalerie ou infanterie, on plaçait les arquebusiers sur les flancs, les porteurs de piques aux

soleil = 8 fr. 37; le franc = 9 fr. 05. Si l'on tient compte du pouvoir de l'argent au XVIme siècle, il faut, pour avoir la valeur relative actuelle, multiplier par 5,78 environ chacune de ces sommes de francs.



premiers rangs, les porteurs d'épées immédiatement derrière eux. L'utilité de ces formations de combat se comprend sans qu'il soit besoin d'y insister. Le devoir des soldats était de ne faire aucun prisonnier et de tuer sans merci, « comme l'ont fait les pieux ancêtres, » dit une ordonnance de 1499.

CHAPITRE PREMIER.

Négociations de l'empereur avec les Cantons en vue d'une alliance (1506-1507). — Révolte de Gênes contre Louis XII et participation des troupes suisses à la répression de cette révolte (1507). — Diète de Constance; projet de voyage de l'empereur à Rome (1507-1508). — Les Cantons et la ligue de Cambrai (1509).

Devenu maître du Milanais par la spoliation de Ludovic Sforza, Louis XII en avait demandé l'investiture au chef de l'Empire, duquel relevait le duché, et il l'avait obtenue en promettant de marier sa fille Claude avec Charles d'Autriche, fils de l'archiduc Philippe le Beau et petit-fils de Maximilien. Les engagements que les deux souverains avaient pris en cette occasion, et dont ils s'étaient garanti mutuellement l'exécution par un traité formé le 13 octobre 1501 à Trente, furent renouvelés trois ans plus tard dans un pacte secret, conclu le 22 septembre 1504 à Blois. Ce pacte comprenait trois conventions distinctes. La première décidait la formation d'une ligue entre le pape, le roi de France et le roi des Romains[1] contre la république de Venise. La seconde établissait entre Louis XII, Maximilien et l'archiduc Philippe une alliance perpétuelle, aux termes de laquelle Louis XII achetait pour la somme de 200,000 francs une nouvelle investiture du Milanais et confirmait la promesse de mariage entre Claude de France et Charles d'Autriche.

[1] Le titre de roi des Romains était porté par les empereurs tant qu'ils n'avaient pas reçu des mains du pape la couronne impériale.



La troisième stipulait en faveur des jeunes fiancés la possession de Naples, que Ferdinand d'Aragon devait leur garantir s'il voulait être compris dans le traité; elle leur assurait le duché de Bourgogne, si Louis XII mourait sans hoirs mâles; elle leur donnait dans tous les cas le Milanais, la Bretagne, Gênes, Asti et le comté de Blois. Ainsi Louis XII consentait à démembrer son royaume pour obtenir de l'Empire la reconnaissance de ses droits au patrimoine des Visconti.

De ces trois conventions, la première ne fut exécutée que cinq ans plus tard; les deux autres allaient être rompues presque immédiatement. Au début de l'année 1505, Louis XII, se croyant sur le point de mourir et repentant d'avoir sacrifié à ses convoitises personnelles les intérêts les plus graves de la couronne, rétracta les serments qu'il avait faits à la maison d'Autriche; il demanda que sa fille Claude fût mariée à François, comte d'Angoulême, qui devait lui succéder au trône, et il l'institua son héritière pour le Milanais et toutes ses possessions d'Italie. Ces dispositions, insérées dans un testament écrit le 10 mai, le roi convalescent les ratifia trois semaines plus tard. Elles ne furent point divulguées, mais on prit les mesures nécessaires afin d'en assurer l'exécution.

Ayant renoncé à l'alliance allemande, Louis XII ne tarda pas à trouver une compensation dans l'amitié de Ferdinand le Catholique. La reine Isabelle était morte le 26 novembre 1504, en léguant à son époux, sous condition qu'il ne se remarierait pas, la régence de Castille, jusqu'à ce que Charles d'Autriche, alors âgé de 4 ans, eût atteint sa majorité. Mais l'archiduc Philippe refusait d'admettre la validité de ce legs, et, soutenu par la plupart des seigneurs castillans, se portait comme le successeur

légitime d'Isabelle. Ferdinand rechercha, contre ce dangereux compétiteur, l'appui du roi de France. Le 12 octobre 1505, après quelques mois de négociations, les deux souverains conclurent un traité, aux termes duquel le roi catholique devait s'unir en mariage à Germaine de Foix, fille d'une sœur de Louis XII, et constituer en dot à sa nouvelle épouse le royaume de Naples, en stipulant que cet État passerait ensuite aux enfants mâles qu'elle aurait de lui, et retournerait à la couronne de France si elle mourait sans héritiers. Ferdinand perdait par là ses droits à la régence de Castille; mais, au lieu de se conformer aux clauses du testament d'Isabelle, il s'efforça de maintenir sa domination dans les domaines castillans. De son côté, Louis XII, devenu redoutable, ne dissimula plus avec Maximilien et Philippe le Beau; il affirma sa volonté de soutenir le roi d'Aragon contre l'archiduc; puis, le 14 mai 1506, il fit solennellement ratifier par les États du royaume, réunis à Tours, l'union projetée de sa fille Claude avec l'héritier présomptif de la couronne.

La rupture du traité de Blois et le nouveau mariage de Ferdinand le Catholique, avaient opposé l'Autriche et la Castille, d'une part, à la France et à l'Aragon, de l'autre. Un conflit semblait inévitable, et, s'il éclatait, l'archiduc Philippe, dont les états faisaient l'objet principal de la querelle, devait avoir, le premier, à soutenir le choc de ses deux adversaires. Le roi des Romains avait moins à craindre une attaque immédiate, puisque la maison d'Autriche n'était qu'indirectement en jeu; mais, vivement affecté de l'injure que le roi très chrétien lui avait infligée en dédaignant son amitié, persuadé peut-être que ce prince n'avait recherché d'autres alliances qu'avec l'intention secrète de se saisir un jour de la couronne impériale, il fit



sienne la cause de l'archiduc, son fils, et s'occupa de lui trouver des auxiliaires. En même temps, il projeta de réunir sous son propre commandement une puissante armée, au moyen de laquelle il paralyserait l'action de la France, en inquiétant Louis XII du côté de l'Italie[1].

Dès la fin de 1505, il envoya demander aux Suisses de rompre ouvertement avec le roi très chrétien et de conclure pour dix ans une alliance avec les états héréditaires des maisons d'Autriche et de Castille. Cette alliance, qu'il espérait obtenir en leur offrant autant de pensions que leur en servait Louis XII, ou même le double s'ils l'exigeaient, devait, suivant ses vues, lui conférer, ainsi qu'à l'archiduc Philippe, le droit de recruter chez eux et d'employer envers et contre tous un corps de 6000 hommes. Elle devait, d'autre part, astreindre les Cantons à ne plus fournir aucun soldat à la France. Les ambassadeurs chargés par lui de porter ces propositions aux gouvernements helvétiques, Hugues de Hohenlandenberg, évêque de Constance, et Jean de Kœnigseck, bailli de Feldkirch, furent reçus le 19 décembre par la diète de Zurich. Mais les députés suisses, n'étant pas investis de pleins pouvoirs, ne purent leur donner une réponse catégorique ; ils se bornèrent à les entendre, et leur assignèrent une seconde audience à Lucerne, le 2 février suivant[2].

Au jour dit, l'ambassade allemande, qui s'était transportée dans cette ville, y rencontra un agent de Louis XII,

[1] *Mémoire touchant les affaires de France, de Castille, d'Aragon, de Flandres*, juillet 1506 (*Lettres de Louis XII*, t. I, p. 65). — *Relazione di Borgogna... e di Castiglia, letta in pregadi da Vincenzo Quirini*, l'anno 1506 (*Rel. degli ambasciatori veneti al Senato*, racc. da E. Alberi, sér. I, t. I, pp. 1-30). — *Recès*, diète de Zurich, 19 déc. 1505, *h*. — Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, p. 273.

[2] *Recès*, *h*.



M. de Théligny [1], dépêché tout exprès de France pour contrecarrer les négociations qu'elle avait entamées. Fort bien accueilli par les membres de la diète, ce personnage fit la déclaration suivante : « Le roi ne doute pas de « la fidélité des Ligues helvétiques; mais, en présence « des manœuvres qu'emploie l'empereur pour les détour- « ner de l'alliance française, il tient à leur rappeler « qu'il n'a pas lui-même de plus grand désir que de « rester leur bon ami et allié [2]. » A cette démarche de Louis XII la diète répondit par une prompte et favorable détermination; elle affirma sa volonté de maintenir dans toutes ses clauses le traité de 1499 [3], puis, d'une voix unanime, elle notifia aux envoyés de Maximilien que, pour le moment, les Cantons ne voulaient former de nouvelles alliances avec personne [4] et que, d'ailleurs, il ne convenait pas à leur dignité de se soustraire aux obligations contractées par eux envers la France. Le roi des Romains comprit qu'il n'obtiendrait rien des Suisses s'il persistait à leur demander de rompre avec éclat un pacte solennellement juré. Il changea de batterie, et s'étant fait accorder une nouvelle audience par la diète helvétique [5], il envoya dans les cantons une ambassade munie d'instructions qui, sans dissimuler entièrement le but où il tendait, pouvaient effacer

[1] Il y a aux archives de Lucerne une lettre de créance de Louis XII, datée de Melun, 18 octobre, pour M. de Théligny, « nostre valet tranchant, et maistre Jehan Boucher, nostre notaire et secretaire. » Peut-être fut-elle donnée à l'occasion de cette ambassade.

[2] *Recès*, diète de Lucerne, 3 févr. 1506, *b* et *g*.

[3] Sur ce traité, voy. plus haut, p. 3.

[4] Ce motif, qui évidemment n'était qu'un prétexte, put cependant paraître sérieux aux ambassadeurs de Maximilien, car, dans cette même assemblée, une réponse analogue avait été faite aux envoyés du duc de Lorraine, venus pour offrir aux Cantons une alliance avec leur maître.

[5] *Lettre de Maximilien aux magistrats de Zurich*, Voitzberg [Styrie], 2 mai 1506 (Archives de Zurich, section *Kaiser*. Original sur papier).



la mauvaise impression produite par ses précédentes ouvertures. Conformément à ces instructions, les ambassadeurs allemands, reçus le 25 mai 1506 par la diète de Zurich, dirent que le roi des Romains, en proposant naguère une alliance aux Cantons, n'avait nullement eu la pensée de les entraîner dans une guerre contre la France et ne les eût point exposés à violer le traité qui les liait à Louis XII; que s'inclinant néanmoins devant leurs scrupules, il les conviait maintenant à un accord établi sur les bases suivantes : Quand leur alliance avec Louis XII serait parvenue à son terme, ils ne la renouvelleraient pas et contracteraient une étroite union avec le chef de l'Empire et le roi de Castille. Jusque-là, s'il arrivait que le roi des Romains, se rendant à Rome pour y recevoir sa couronne ou faisant la guerre aux Infidèles, fût attaqué par le roi de France, ils resteraient neutres dans le conflit, sans empêcher toutefois les volontaires de se joindre aux armées impériales. Dans le cas où Louis XII se prévaudrait de cet accord pour ne plus leur payer de pensions — ce qu'il n'avait pas le droit de faire puisque l'Empire et l'Église étaient compris dans le pacte de 1499 et qu'il ne pouvait par conséquent employer contre eux de troupes suisses, — le roi des Romains leur verserait chaque année, à titre d'indemnité, dix mille florins du Rhin, plus deux mille florins à répartir entre ceux de leurs ressortissants dont cette mesure lèserait directement les intérêts[1].

Les ambassadeurs allemands[2] n'obtinrent pas de la

[1] *Instruction de Maximilien à ses ambassadeurs auprès des Cantons*, s. l. n. d. (publ. après le recès de la diète de Zurich, du 25 mai 1506).

[2] Ces ambassadeurs étaient : Christophe, seigneur de Limburg, échanson de l'empire et bailli de Nellenburg, Jean de Landau, chevalier, et Fritz-Jacob de Anwyl, chevalier, maître de la cour (Hofmeister) de

diète une réponse immédiate. On les ajourna au 25 juillet pour laisser aux députés suisses le temps de recevoir l'avis de leurs commettants[1]. Maximilien ayant demandé un nouveau délai, la réunion fut renvoyée au 29 septembre[2]; mais, à cette date, l'ambassade qu'il avait annoncée ne parut pas. Les succès remportés par l'archiduc Philippe en Espagne lui firent peut-être supposer qu'il pourrait se passer à l'avenir de l'alliance des Suisses. Peut-être aussi, comme il le prétendit plus tard[3], certaines affaires qui le retinrent du côté de la Hongrie l'empêchèrent-elles de donner suite à son projet. Ce fut seulement le 1er décembre 1506 que ses ambassadeurs se présentèrent de nouveau devant la diète. Philippe le Beau était mort deux mois auparavant (25 septembre), et Maximilien allait avoir à soutenir, contre Louis XII et le roi d'Aragon, les droits de ses petits-fils Charles et Ferdinand. Les propositions faites en cette occasion aux gouvernements helvétiques ne différaient pas essentiellement des précédentes. Maximilien, agissant comme tuteur des enfants de l'archiduc, demandait, pour leurs possessions d'Autriche et de Bourgogne, une alliance de cinquante ou soixante ans, plus longue même si les Confédérés le désiraient, dont l'entrée en vigueur coïnciderait avec l'échéance du traité de 1499, et en vertu de laquelle les Cantons seraient tenus de fournir aux jeunes princes une aide de 6000 hommes contre

l'évêque de Constance. Avec eux devaient venir Hugues de Hohenlandenberg, évêque de Constance, Jean, comte de Werdenberg et de Heiligenberg, le docteur Conrad Sturzel, bailli de Kaisersberg, Jean de Königseck, bailli de Feldkirch, et le docteur Jean Schad. Ces derniers, empêchés par diverses raisons, ne se présentèrent pas.

[1] *Recès,* diète de Zurich, 27 juillet 1506, *a.*

[2] *Ibid.*

[3] *Recès*, diète de Einsiedeln, 1er déc. 1506, *a.*



tout autre ennemi que le pape, le roi des Romains et le Saint-Empire germanique. Il leur demandait aussi de rester neutres si la guerre éclatait entre lui et le roi de France à l'occasion de son voyage de Rome. En retour, il s'engageait à leur payer, tant en son propre nom, qu'au nom de ses pupilles, une pension annuelle de 18000 florins du Rhin, et à leur prêter main forte contre quiconque les molesterait en raison des clauses de ce traité[1].

Ces propositions, peu séduisantes au reste, furent accueillies assez froidement par les Cantons. Déjà, lors d'une diète tenue le 27 juillet 1506 à Zurich, plusieurs d'entre eux avaient déclaré que, ne voulant en aucun cas s'allier avec l'Empire, ils jugeaient inutile d'entamer de nouvelles négociations[2]. Le 6 janvier 1507, jour fixé par les gouvernements helvétiques pour répondre à l'ambassade allemande, leurs députés assemblés à Lucerne ne purent tomber d'accord. Les uns estimaient qu'il fallait s'en tenir exclusivement à l'alliance française; d'autres opinaient pour qu'on prît l'engagement de rester neutres au moment où le roi des Romains irait chercher sa couronne; un certain nombre, enfin, n'avaient pas reçu de mandat précis[3]. Il était évident, néanmoins, que les Cantons, en grande majorité, préféraient la faveur du roi de France à l'honneur de défendre l'Autriche et la Bourgogne, et qu'ils se souciaient fort peu de rompre avec leur ancien allié pour

[1] *Recès,* diète d'Einsiedeln, *a.* — Cette fois, les ambassadeurs allemands étaient: Hugues de Hohenlandenberg, évêque de Constance, Christophe, seigneur de Limburg, Jean de Landau, Jean de Königseck, et Jean Schad. Tous ces noms ont été déjà cités à propos des ambassades précédentes.

[2] *Recès, a.*

[3] *Recès,* diète de Lucerne, *e.* — On voit dans ce recès que des délégués avaient été envoyés par les Cantons à Kaufbeuren en Bavière, pour y conférer avec Maximilien. Aucun détail n'est donné sur cette conférence.



se charger d'un rôle à la fois difficile et sans avantages manifestes. Aussi, lorsque dans la diète de Baden, du 7 janvier 1507, les orateurs de Louis XII vinrent offrir la prorogation de l'alliance et qu'ils adjurèrent l'assemblée de ne point abandonner la cause de leur maître[1], leurs paroles produisirent-elles un prompt effet. Le même jour la diète congédia l'ambassade de Maximilien, en lui signifiant de nouveau que les Cantons étaient dans l'impossibilité de conclure aucun traité[2].

[1] *Recès*, *f*. — On ne saurait dire si l'ambassade française séjournait en Suisse. Il est probable, cependant, que Louis XII entretenait dans le pays, sinon des ambassadeurs, du moins des agents chargés de le renseigner sur ce qui s'y passait. A deux reprises, pendant le cours des négociations que nous venons de résumer, on voit des représentants du roi de France entrer en relations avec la diète. Le 23 juin 1506, ils annoncent que leur maître, à la demande des princes et des États du royaume, réunis à Tours (mai 1506), a donné sa fille Claude en mariage au duc d'Angoulême, ce qui, disent-ils, ne peut qu'être avantageux pour les Cantons. Ils remercient en outre la diète de la réponse qu'elle a faite au roi des Romains. Le 6 janvier, ils demandent qu'aux termes de l'alliance, les Cantons se tiennent prêts à porter secours à Louis XII contre Maximilien, si celui-ci descend en Italie. — Le crédit de la France allait sans cesse grandissant dans les Cantons. Les discussions qui s'étaient élevées entre eux et le roi au sujet des sommes réclamées de ce dernier pour des services antérieurs, semblaient s'apaiser (Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, p. 275-276). Berne, qui jusqu'alors n'avait pas ratifié le traité de 1499, finit par s'y rallier. Le 25 novembre 1505, Aymon de Montfaucon, évêque de Lausanne, délia les bourgeois et les magistrats des serments faits à l'empereur dans l'acte d'alliance héréditaire conclu avec Maximilien, comme duc d'Autriche, par les cantons de Zurich, Berne, Uri et Unterwald, le 1er novembre 1500, à Zurich (Voy. *Lettre de Louis XII « à noz très chers et grans amis confédérez et alliez les advoyer et conseil de la ville et quenton de Berne, »* Blois, le 18 janvier [1506] (Archives de Berne, *Lettres de Louis XII.* Orig. sur parchemin). — Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, pp. 134-138. — *Lettre de Pierre-Louis* [*de Valten*], *évêque de Rieux*, *« aux advoyer et conseil de Berne »* [Berne], s. d. [nov. ou déc. 1505]. (Archives de Berne, *France*, I, pièce n° 3. Orig. sur papier). Louis XII ayant payé aux Bernois les arrérages de leurs pensions, fut assuré dès lors de leur faveur (Anshelm, t. III, pp. 276-277).

[2] *Recès*, diète de Baden, 7 janvier 1507, *k.* : « Sy habent gut wissen,



2. — Cette décision devait être d'autant mieux accueillie par Louis XII, que de graves événements survenus en Italie allaient l'obliger à concentrer de ce côté la plus grande partie de ses forces. Depuis quelque temps déjà, Gênes n'était pas tranquille. Cette importante cité, qui s'était donnée à la France en 1499, était devenue, de ce fait, non point sujette mais vassale du roi, sous la suzeraineté, purement nominale d'ailleurs, de l'Empire. Bien qu'elle fût soumise au gouvernement d'un lieutenant royal faisant fonction de doge, elle avait conservé une certaine autonomie en ce qui touchait son administration intérieure. Ses remuants citoyens ne s'étaient point déshabitués des luttes de la vie politique, et ils apportaient dans l'exercice de leurs droits les mêmes passions qu'aux jours de leur indépendance. Vers le commencement de 1506, des querelles très vives, accompagnées de rixes meurtrières, avaient éclaté entre les nobles et les bourgeois, qu'appuyaient de leurs animosités violentes les gens du menu peuple. Limitées d'abord à des compétitions aux charges publiques entre les deux factions rivales, ces querelles avaient fini par prendre un tout autre caractère. A la suite d'un tumulte qui se produisit le 15 juin 1506, sur la place du Marché, le peuple courut aux armes, envahit et pilla les maisons des nobles. Toute la noblesse quitta la ville pour se réfugier, soit à Asti, possession du roi de France, soit dans ses châteaux des environs de Gênes, d'où elle implora la protection de Louis XII. Le peuple ayant de son côté député

« wie wir einung habint mit dem küng von Frankrich, und das die « Jarzal sölicher eynung nit verschinen sig; darumb lassind wir jez « die sach mit eynung gegen Römisch küngliche Maiestat ganz in ruwen « anston, als wir och us kraft der frankrichischen eynung nützit mit Ir « majestat machen könden. »

vers le roi pour justifier ses actes, celui-ci s'en remit au gouverneur de la cité, Philippe de Clèves, sire de Ravenstein, et à deux commissaires spécialement désignés du soin de concilier les parties (15 août). Ravenstein usa d'une extrême bienveillance envers les fauteurs des troubles. Il attribua les deux tiers des emplois aux bourgeois, qui jusqu'alors n'en avaient eu que la moitié, et il décida que le peuple élirait huit tribuns chargés de défendre ses intérêts. Mais la multitude ne fut pas satisfaite. Reprenant les armes, malgré les injonctions du gouverneur, elle attaqua les nobles dans leurs châteaux et les en délogea. Cette fois la plus grande partie de la noblesse s'enfuit en France et pressa le roi de sévir contre les rebelles. Cependant Louis XII inclinait vers la modération. Il fit savoir aux Gênois que tout leur serait pardonné et qu'on leur accorderait les privilèges qu'ils demandaient, pourvu qu'ils rendissent les châteaux. La bourgeoisie était disposée à accepter; mais la populace, grisée par ses premiers succès, refusa et se montra si menaçante que le gouverneur, impuissant à la contenir, abandonna son poste en se bornant à laisser garnison dans les forteresses de la place. Il ne s'agissait plus maintenant, pour Louis XII, d'apaiser une lutte intestine; il lui fallait réprimer un mouvement se dessinant contre son autorité, et capable, s'il n'était enrayé tout de suite, de s'étendre au duché de Milan. Il résolut de procéder en personne, avec un imposant appareil militaire, afin de se prémunir contre tout risque d'échec et d'inspirer à ses sujets italiens une crainte salutaire de sa puissance. Sans s'occuper des représentations de l'empereur et du pape qui, sollicités tous deux par les Gênois d'intervenir en leur faveur, lui contestaient le droit de tirer l'épée contre Gênes, l'un au nom des droits de l'Em-



pire, l'autre au nom de la justice [1], il hâta la réunion de l'armée, à la tête de laquelle il se proposait de passer les monts. Rien ne lui parut superflu pour obtenir de cette démonstration tout l'effet qu'il en espérait. Quoique la noblesse du royaume eût répondu avec empressement à son appel, quoique de nombreuses bandes d'infanterie française eussent été mises sur pied, et qu'en Italie, le duc de Ferrare et les marquis de Montferrat et de Mantoue, se fussent engagés à lui envoyer des renforts, il voulut s'assurer encore de la coopération des Suisses. Le 13 février 1507, un ambassadeur vint de sa part demander à la diète de Lucerne une levée de 4000 mercenaires [2].

Si les Cantons étaient informés de la destination de cette levée, ils pouvaient n'acquiescer à la demande du roi, qu'avec une restriction tout à fait contraire au service que l'on attendait d'eux. Ayant, en effet, dans leur traité d'alliance avec la France, réservé en termes exprès l'Empire et ses dépendances, ils étaient en droit, sinon de refuser absolument l'aide dont ils étaient requis, du moins d'exiger que leurs mercenaires ne fussent pas employés contre Gênes, terre d'Empire. Aussi l'ambassadeur français n'eut-il garde de leur rien dire des intentions du roi, et quand la diète, étonnée sans doute de sa réserve, l'interrogea sur ce point, répondit-il évasivement que son maître, appelé par certaines affaires dans le Milanais, désirait s'y faire suivre d'une escorte de soldats suisses [3].

[1] Jean d'Auton, *Hist. de Louis XII et des choses mémorables advenues de son règne*, ch. 15. — Guichardin, l. VII, ch. 15.

[2] *Recès*, c. — Suivant Jean d'Auton, loc. cit., cet ambassadeur était Jean Boucher, secrétaire du roi.

[3] « Dem küng sye etwas von den sinen begegnet in Meyland, darum « er in eygner person ins herzogthumb willens hab, dahin In ze beleiten « und verhüten er die unsern bruchen und nienent anders » (*Recès*, diète de Lucerne, 13 février 1507, *c*.)

Du moment que la demande était ainsi motivée, il devenait impossible aux Cantons de la repousser sans enfreindre les clauses du traité de 1499. La diète l'agréa donc, malgré l'opposition inquiète de quelques députés, dans une réunion qu'elle tint le 24 février à Lucerne. Toutefois, comme les récentes ouvertures du roi des Romains lui faisaient croire à l'imminence d'un conflit entre la France et l'Allemagne, elle spécifia que les Cantons, en accordant la levée, n'entendaient point associer leurs soldats à des actes d'hostilité envers l'Empire, et elle défendit à l'ambassadeur d'enrôler aucun mercenaire en dehors de ceux qui seraient officiellement désignés[1]. Ces conditions posées, les troupes furent immédiatement mises sur pied et reçurent l'ordre de se concentrer le 14 mars dans le canton d'Uri, pour pénétrer de là dans le Milanais par le défilé du St-Gothard[2]. Mais les autorités bernoises ayant fait observer que, si toute l'armée s'engageait dans cet étroit passage, au milieu de régions presque inhabitées, l'encombrement de la route et la nécessité de traîner un important convoi de vivres ralentiraient considérablement sa marche, on résolut, sur leur demande et avec l'approbation de l'ambassadeur français, d'expédier les contingents de Berne, de Fribourg et de Soleure à travers le Grand St-Bernard. Ce fut donc en deux corps et par deux voies

[1] *Recès*, diètes de Lucerne, 18 février 1507, *c*; 24 févr., *g*; 6 avril, *a*; Baden, 10 avril, *a, b, c* et *zu a, b, c*.

[2] *Recès*, diète de Lucerne, 24 février, *g*. — *Lettre des magistrats de Berne à ceux d'Uri et de Lucerne*, 4 mars 1507 (Arch. de Berne, *Deutsches Missivenb.*, 1504-1508, fol. 263, v°. Minute sur papier. — Arch. de Lucerne, section *Frankreich*. Orig. sur papier). — *Lettre des mêmes aux magistrats de Lucerne*, 7 mars 1507 (Arch. de Lucerne, sect. *Frankreich*. Orig. sur papier). — *Lettre des magistrats de Bâle à ceux de Mulhouse*, 4 mars 1507 (X. Mossmann, *Cartulaire de Mulhouse*, t. IV, p. 450).



différentes que les bandes suisses quittèrent leurs foyers vers le milieu de mars, et débouchèrent peu de temps après sur le versant méridional des Alpes[1]. Environ 2000 volontaires les avaient suivies, malgré la défense de leurs gouvernements. Lorsque ceux-ci les rappelèrent, ils ne tinrent aucun compte des injonctions qu'on leur adressait et restèrent avec l'armée régulière[2].

Cependant le roi des Romains, dont les protestations n'avaient point arrêté Louis XII, devait essayer de tirer parti contre son rival du mauvais cas où celui-ci s'était mis en cachant aux Cantons ses véritables desseins. N'ayant ni le moyen immédiat, ni peut-être l'intention de porter aide aux Gênois, et ne voyant pas sans inquiétude le roi

[1] *Lettre des magistrats de Berne à ceux d'Uri et de Lucerne*, 4 et 7 mars 1507 (citées ci-dessus, p. 39 n. 2). — Voy. ce que nous disons plus loin, pp. 44-46, sur la marche des troupes.

[2] *Lettres des magistrats de Berne à leurs capitaines en campagne*, du 13 mars 1507; *aux magistrats de Lucerne*, du 4 mars (Arch. de Berne, *Deut. Missivenb.*, 1504-1508, fol. 266 et 263 v°. Minutes sur papier). — *Lettre des capitaines bernois à leurs magistrats*, [Varese (?)], 1er avril 1507 (Arch. de Berne, *Mailänder Kriege*. Orig. sur papier). — Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, p. 364. — Cf. *Recès*, diètes de Lucerne, 17 mars 1507, *a*; de Baden, 10 avril, *e*. — Il est certain que les bandes suisses, qui passèrent en Italie, comptaient plus de 4000 hommes, nombre demandé par Louis XII, et plus de 4030 hommes, nombre fixé par la diète de Lucerne, le 24 février 1507 (*Recès*, *g*). Jean d'Auton (*Hist. de Louis XII*) dit à plusieurs reprises qu'elles étaient fortes de 10000 hommes, et il ajoute qu'elles avaient été recrutées par Jean de Durfort, seigneur de Duras, envoyé tout exprès du Milanais à cet effet. Il cite en outre un corps de 500 « advanturiers » levés en Suisse par un gentilhomme français, qu'il appelle Le Lorrain. Anshelm (*Berner Kronik*, t. III, p. 364) et Guichardin, (l. VII, ch. 16), sont sans doute plus exacts lorsqu'ils disent que l'armée suisse était forte de 6000 hommes. Les mercenaires levés officiellement reçurent avant de partir un acompte sur leur solde (Jean d'Auton, *loc. cit.* — Anshelm, t. III, p. 363. — *Lettre des magistrats de Berne à ceux de Lucerne*, 7 mars 1507 [citée ci-dessus p. 39, n. 2]). — Parmi les soldats qui se présentèrent comme volontaires beaucoup durent rentrer immé-

très chrétien introduire une armée en Italie au moment où lui-même s'apprêtait à y aller ceindre sa couronne, il ne lui restait plus, s'il voulait obvier au péril dont il se croyait personnellement menacé, qu'à recruter des forces suffisantes pour en imposer à Louis XII. Ce fut aussi le but qu'il se proposa d'atteindre. Non content d'envoyer aux États et aux villes de l'Empire un ordre de mettre des troupes à sa disposition[1], il fit de nouvelles avances aux Suisses, qu'il se flattait de détacher de la France en leur apprenant ce qu'il savait et ce qu'il croyait savoir des projets de leur allié. Il leur communiqua l'appel qu'il venait d'adresser aux membres du corps germanique où, parlant des entreprises de Louis XII, il annonçait la prochaine expédition de ce prince au delà des Alpes et disait en termes exprès que le premier objectif de l'armée française serait la ville de Gênes, terre d'Empire; il leur écrivit en outre de Strasbourg, le 13 mars 1507, une lettre renfermant les plus graves révélations sur les desseins ultérieurs du roi très chrétien. Il ne l'accusait plus simplement de vouloir s'opposer par la force à son voyage de Rome; il le déclarait résolu d'étendre sa domination sur le Saint-Siège, et d'usurper la couronne impé-

diatement chez eux, parce que les capitaines suisses refusèrent de les recevoir et les agents du roi de les payer (Anshelm, *loc. cit.* — *Lettre des capitaines* [citée dans *Fuchs, Mail. Feldzüge,* t. II, p. 39, n. 86]). Mais beaucoup n'hésitèrent pas à partir sans toucher aucune solde (*Lettre des capitaines bernois,* du 1er avril, citée ci-dessus p. 40, n. 2). Anshelm reproduit un passage d'une lettre écrite à propos de ces enrôlements, où il est dit que la chair suisse était à meilleur marché que le veau.

[1] Le texte de cet ordre se trouve copié à la suite d'un exemplaire d'une lettre du roi des Romains aux Cantons (Arch. de Zurich, sect. *Kaiser*) datée de Strasbourg, 13 mars 1507, dont il va être question. Cette copie ne donne pas de date. — Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, p. 306.



riale pour reconstituer, au profit de sa maison, l'empire de Charlemagne. « Vous Confédérés, ajoutait-il, parents « immédiats du Saint-Empire et de la nation allemande, « qui dans le cours des siècles, avez été leurs boucliers « contre l'invasion des Welches, nous vous avons à maintes « reprises demandé de vous allier à nous, votre futur « empereur, et de repousser les dons et l'argent du roi de « France pour accepter les nôtres; nous vous avons « demandé de marcher sur les traces de vos ancêtres en « nous aidant à garder l'honneur et la dignité qui nous « appartiennent. Tout dernièrement encore nous vous avons « priés de nous accorder une levée de 6000 hommes, pour « nous escorter dans notre voyage de Rome. Mais vous « nous avez refusé tout cela, et maintenant voici que par « votre faute le roi de France est sur le point de réussir « dans ses desseins... Nous vous invitons donc avec les « plus grandes instances et vous exhortons en tant que « membres et parents du Saint-Empire et de la nation « allemande à réunir vos députés, le vendredi après « Pâques (10 avril), dans la ville de Baden, avec mandat « de dire aux ambassadeurs que nous y enverrons si vous « persistez dans votre hostilité contre le Saint-Empire ou « si, vous souvenant de vos devoirs de chrétiens et renon- « çant à soutenir l'œuvre d'impiété et d'injustice du roi de « France, vous êtes décidés à rappeler les mercenaires que « vous lui avez fournis... Et, pour vous donner une preuve « de notre bienveillance, nous vous exprimons de nouveau « le désir de prendre à notre solde 6000 de vos gens, « marchant sous les bannières de leurs cantons, ou, si « vous le jugez préférable, tous les volontaires désireux « de se joindre à nous [1]. »

[1] Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, p. 303. — Deux copies contempo-



Les renseignements contenus dans les lettres de Maximilien ne furent pas sans produire beaucoup d'effet sur les Cantons, qui ne savaient encore rien de l'affaire de Gênes. Berne, avant même d'avoir pris conseil des autres gouvernements, fit porter, le 25 mars, à ses troupes en marche vers le Milanais l'ordre de ne point se laisser emmener au delà du Pô, et leur envoya, pour les instruire des motifs de cette décision, une copie du message impérial, en leur signalant dans sa dépêche, la véritable raison du voyage de Louis XII en Italie. Le même jour ses magistrats avertirent leurs collègues de Zurich, Lucerne, Fribourg, Soleure et Zug de l'initiative qu'ils avaient prise, et leur proposèrent de réunir le plus tôt possible une diète, où les députés de tous les cantons pourraient s'entendre sur la conduite à tenir dans les circonstances présentes. Puis, le lendemain, sous prétexte que d'inquiétants avis étaient encore venus du roi des Romains, et que la lenteur avec laquelle l'armée française et les bandes de certains cantons passaient les Alpes exposait leur contingent au danger d'une rencontre avec un ennemi supérieur en forces, ils le rappelèrent impérieusement dans ses foyers[1]. De leur côté Soleure et Lucerne, à la réception de la lettre de Berne, prirent une mesure identique à celle dont cette lettre les informait[2]. D'autres gouvernements agirent pro-

raines de cette lettre se trouvent aux archives de Zurich et de Lucerne, section *Kaiser*. L'une et l'autre de ces copies est défectueuse.

[1] *Lettres des magistrats de Berne aux capitaines bernois*, 25 et 26 mars 1507 (Arch. de Berne, *Deut. Missivenb.*, 1504-1508, fol. 268 et 272. Minutes sur papier). — *Lettres des mêmes aux magistrats de Zurich, Lucerne, Fribourg, Soleure et Zug*, 25 mars 1507 (Ibid., fol. 269 et 270. Minutes sur papier).

[2] *Lettre des capitaines lucernois aux magistrats de Lucerne*, Varese, 13 avril 1507 (*Recès*, p. 366). — *Lettre des magistrats soleurois à*



bablement de même. Bientôt la diète s'assembla pour aviser en commun à ce qu'il fallait faire. Dans une séance qu'elle tint le 6 avril à Lucerne, elle décida tout d'abord d'accorder aux ambassadeurs de Maximilien l'audience que ce prince avait sollicitée et elle imposa à chacun de ses membres le devoir d'y assister. Adoptant ensuite, à l'égard de l'armée, la première résolution des autorités bernoises, elle écrivit à tous les capitaines de maintenir leurs troupes en deçà du Pô jusqu'à nouvel avis[1].

Mais au moment où cet ordre fut expédié, les mercenaires, que l'on croyait encore sur la rive gauche du Pô, avaient pour la plupart traversé ce fleuve, dans des dispositions telles que, la lettre de la diète leur fût-elle même parvenue en temps opportun, ils n'en eussent probablement pas tenu compte. Leur marche à travers les Alpes et leurs premiers mouvements dans le nord de l'Italie ne s'étaient pas effectués avec beaucoup de précision. Les contingents de Berne, de Fribourg, de Soleure et de la ville de Bienne, qui s'étaient transportés à St-Maurice en Valais, dans l'intention de franchir le St-Bernard, n'avaient point suivi cet abrupt et périlleux passage, que d'abondantes neiges devaient obstruer encore. Remontant la vallée du Rhône jusqu'à Brigue, ils avaient pris la route du Simplon et s'étaient trouvés les premiers à Varese, lieu du rendez-vous général de l'armée suisse, avec les corps de Zurich, de Bâle, de St-Gall, d'Obwald, de Schaffhouse et de la ville de Baden, venus sans doute par le défilé du St-Gothard. Là, ces diverses bandes avaient établi leur camp; puis, malgré de pressants messages des officiers français qui, chargés

Daniel Babenberg, capitaine soleurois, 26 mars 1507 (Archives de Soleure, *Missivenbuch*, t. IX, p. 335).

[1] *Recès a* et *b*.



de les accueillir et de faire leur montre, les appelaient à Novare, elles avaient refusé si obstinément de se remettre en route avant d'avoir touché leur paie, que le lieutenant général du roi dans le Milanais, Chaumont d'Amboise, s'était résigné à en passer par leurs volontés. Il leur avait envoyé Jean de Baissey, seigneur de Charmes et gruyer de Bourgogne, avec l'argent nécessaire à la solde qu'ils réclamaient. Une fois payés, les mercenaires se montrèrent plus accommodants. Bien qu'ayant reçu, pendant leur séjour à Varese, la lettre par laquelle les magistrats de Berne prescrivaient aux capitaines bernois de ne point franchir le Pô, ils partirent vers le 1er avril pour Alexandrie, où Chaumont d'Amboise avait promis de leur donner de nouveaux subsides et où on leur affirmait que Louis XII arriverait en personne le 8 avril[1].

Quant aux contingents de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, de Nidwald, de Zug et de Glaris, formant une seule colonne, ils avaient suivi pour descendre en Italie le chemin du St-Gothard. Rejoints à Bellinzone, le 30 mars, par un courrier porteur de la lettre que le gouvernement de Lucerne avait écrite aux capitaines lucernois pour leur ordonner de ne pas dépasser la ligne du Pô, jusqu'à ce qu'un avis des Cantons les y eût autorisés, ils n'hésitèrent point cependant à

[1] *Lettre des capitaines bernois aux magistrats de Berne,* [Varese], 1er avril 1507 (Arch. de Berne, *Mailänder Kriege.* Orig. sur papier). — Jean d'Auton, *Hist. de Louis XII,* chap. 15. — Anshelm, t. III, pp. 363-4. — Les corps qui avaient passé le Simplon avaient dû se mettre en mouvement vers le 10 mars (*Lettre des magistrats de Berne à ceux de Lucerne,* 7 mars 1507 [Arch. de Lucerne, sect. *Frankreich.* Orig. sur papier]; ceux qui se trouvèrent à Varese avec eux étaient partis de Suisse vers le 15 probablement. Dès avant le 22 ils étaient, semble-t-il, arrivés à Varese (M. Sanuto, *I diarii,* VII, 36). — Louis XII, dont l'arrivée à Alexandrie était annoncée pour le 8 avril, y arriva le 22 seulement et y resta jusqu'au 23 (Jean Marot, *Voyage de Gênes* [Paris, Bibl. nationale, ms. franç. 5091, f. 15-16] M. Sanuto, t. VII, col. 54, 57, 58).



s'avancer dans le Milanais, et, parvenus à Varese après le départ du reste de l'armée, ils y attendirent plusieurs jours que les gens du roi vinssent les passer en revue. Enfin, le 4 ou le 5 avril, Jean de Baissey se présenta dans leur camp et leur annonça qu'il avait reçu l'ordre de les conduire à Alexandrie, où l'on procéderait à leur solde. Mais eux n'entendirent pas de cette oreille. Malgré les efforts des Lucernois, dont les chefs conseillaient de se remettre immédiatement en marche, ils déclarèrent qu'ils ne bougeraient pas de Varese tant qu'ils n'auraient pas été payés. Puis, quand Baissey, qui s'était décidé à aller chercher de l'argent, fut revenu la bourse garnie et leur eut distribué les sommes qu'ils exigeaient, ils firent de nouvelles difficultés pour partir, « disans qu'ils ne sçavoient si « leurs gens estoient devant ou non et que sans eulx « n'iroient outre et tout plein d'autres propos. » Le 13 avril, tandis que les soldats du premier corps, appelés à grands cris par l'armée française, parlaient déjà de se transporter d'Alexandrie à Seravalle, tout près de Gênes, eux étaient toujours à Varese, dans l'attente des instructions que la dépêche des magistrats lucernois leur faisait prévoir. Mais ces instructions, dont la diète avait arrêté la teneur lors de sa réunion du 6 avril, ne devaient jamais leur parvenir. A l'instigation d'un ambassadeur du gouvernement milanais, Girolamo Morone, qui séjournait dans les cantons, l'homme chargé de les porter à l'armée avait été saisi par le commandant du château de Lugano. Les mercenaires, étonnés du silence de leurs gouvernements, écrivirent alors en Suisse pour demander l'autorisation de rejoindre l'armée française et de coopérer avec elle à l'expédition de Gênes [1].

[1] *Lettre des capitaines lucernois aux magistrats de Lucerne,* Varese,



Peu de jours auparavant, le 10 avril, la diète s'était assemblée à Baden en Argovie, pour conférer avec les ambassadeurs allemands des divers points contenus dans le dernier message du roi des Romains et pour statuer, après avoir entendu ces personnages, sur les ordres qu'il conviendrait d'envoyer à l'armée d'Italie. Durant la semaine qui avait précédé sa réunion, les autorités et le peuple suisses, dont elle allait être l'interprète, s'étaient vus sollicités avec la dernière énergie par les agents des deux souverains le plus spécialement intéressés à l'affaire. Tandis que les représentants de Maximilien continuaient à répandre sur le roi de France les bruits les plus propres à lui aliéner les gouvernements helvétiques et proclamaient partout que les Cantons, membres du Saint-Empire germanique, commettraient un acte de félonie en portant les armes contre Gênes, terre d'Empire, ceux de Louis XII

13 avril 1507 (*Recès*, p. 366). — *Lettre des capitaines soleurois aux magistrats de Soleure*, Alexandrie, 12 avril 1507 (Ibid., p. 366). — Jean d'Auton, *Hist. de Louis XII*, chap. 15. — *Lettere latine di Girolamo Morone*, nº XL (éd. Promis et Müller, dans la collection des *Miscellanea di storia italiana*, [Torino, 1863, 8º], t. II, p. 118) : « Ast ego non ignarus « cunctationem Helvetiorum quasi perditionem esse, dedi operam ne « nuntius literæque pervenire potuerint et Marchonetto, arcis Lugani præ- « fecto, rem exposui, quem scio nuntium cum literis retinuisse et in abditis « habere. » Ce Girolamo Morone était un Milanais qui, après la conquête du duché par Louis XII, avait embrassé le parti de la France. Il faisait partie du Sénat de Milan et avait été envoyé en Suisse pour négocier la restitution de Bellinzone au Milanais. Les pourparlers qu'il entama dans cette intention avec les cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald n'aboutirent pas (Voy. ses *Lettres*, nºs XLII et XLIII). Dans la première il dit : « Verumtamen lubet dicere, quod mente concipio, hos populos nunquam « sponte Belinzonam dimissuros, tum quod dominandi libido eos allexit, « tum quod animadvertunt eam esse planum et facilem aditum ad inva- « dendum, quandocumque vellent, Mediolanense imperium; quod aucu- « pii genus et ipsis singulis et eorum reipublicæ fertilius putant, quam « captis opimis donis ex alienata Belinzona eo aditu carere, per quem « sciunt perpetuum lucrari et aurum a nobis extorquere posse. »

s'agitaient extrêmement de leur côté pour annuler l'effet d'abord très marqué de ces menées. Exploitant avec habileté les nouvelles qu'on recevait en Suisse sur les largesses faites par les officiers français aux mercenaires envoyés dans le Milanais, prêchant isolément les membres les plus écoutés des conseils de la nation, attirant par des promesses les magistrats dont le suffrage pouvait s'acquérir à prix d'argent, s'efforçant enfin de prouver que le roi très chrétien, employât-il les troupes suisses à l'attaque de Gênes, ne dépasserait pas les limites de son alliance avec les Cantons, puisque la dite ville était actuellement de son domaine, ils se montrèrent si persuasifs que leur maître ne tarda pas à prendre la supériorité dans cette lutte d'influences. Quand la diète de Baden s'ouvrit, ils avaient atteint le but qu'ils se proposaient. Vainement les ambassadeurs du roi des Romains, Ulrich, comte de Montfort, Christophe, seigneur de Limburg, et le Dr Jean Schad firent-ils valoir auprès de cette assemblée les raisons alléguées tant de fois déjà pour obtenir le rappel des mercenaires fournis à Louis XII. Vainement réitérèrent-ils les propositions d'alliance que Maximilien avait adressées naguère aux Cantons et demandèrent-ils de nouveau une levée de 6000 hommes, qui l'accompagneraient dans son voyage de Rome. Les députés suisses ne tenaient pas à être éclairés sur les intentions réelles du roi de France. Aux prétendues révélations des orateurs allemands ils opposèrent hardiment le témoignage d'un ambassadeur français présent à la séance. Ce personnage, interrogé par eux, s'exprima de la façon la plus rassurante. Il jura que les accusations portées contre son maître n'avaient pas le moindre fondement; que le roi très chrétien, loin de vouloir se servir des bandes suisses contre le Saint-Siège et l'Em-



pire, serait le premier à défendre ces états en cas de besoin; que jamais l'idée ne lui était venue d'usurper la couronne impériale. Cela dit, il offrit de rester comme otage dans les cantons, jusqu'à ce qu'on eût reconnu la sincérité de ses paroles.

La diète, naturellement, ne chercha pas à en savoir davantage et n'eut garde, surtout, de réclamer des explications plus complètes sur la situation politique de Gênes. Elle s'empressa de répondre aux ambassadeurs de Maximilien, qu'en présence de déclarations aussi catégoriques, les Cantons n'avaient pas le droit de refuser à Louis XII le concours de leurs soldats, et elle avisa promptement ces derniers qu'ils pouvaient suivre le roi de France en tous lieux, sans en excepter Gênes, à la seule condition de ne commettre d'actes d'hostilité ni envers le Saint-Siège, ni envers le Saint-Empire. Arrivant ensuite à l'alliance proposée, elle annonça que, sur ce point comme sur la demande d'une levée de 6000 hommes, les instructions de ses membres étaient en désaccord; qu'elle ne pouvait se prononcer sans en référer aux gouvernements cantonaux, et qu'elle s'assemblerait de nouveau le 9 mai à Schaffhouse pour en délibérer et prendre une décision[1].

Le message expédié par la diète de Baden aux mercenaires ne devait plus les trouver dans leurs camps de Varèse et d'Alexandrie. Dès avant le 12 avril, les soldats du premier corps s'étaient efforcés d'obtenir de leurs compagnons qu'ils vinssent les rejoindre dans cette dernière ville. Ils leur avaient envoyé lettre sur lettre, ambassade sur ambassade. Ceux-ci, tout d'abord, n'avaient

[1] *Recès, a. b. c.* — Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, p. 364. — *Lettere latine di G. Morone*, nos XL et XLI.



point faibli devant ces sollicitations. Mais, informés bientôt que l'autre bande, lasse de les attendre, s'était remise en marche dans la direction de Gênes, pressés d'ailleurs par Jean de Baissey, qui, pour vaincre leurs scrupules, avait plongé de nouveau la main dans ses coffres, « sans espar« gner pourpoincts et soyes de veloux et autres bagues « qu'il leur donna, » ils s'étaient avancés jusqu'à Novi, sur la route de Gênes, et y avaient opéré leur jonction avec les contingents de l'avant-garde (18 avril). Les deux corps étaient à peine réunis, que de vifs dissentiments éclatèrent entre les chefs. Tandis que la majorité voulait poursuivre immédiatement la marche en avant, les autres déclaraient qu'ils n'iraient pas plus loin, à moins d'une autorisation formelle de leurs gouvernements. Chacun s'obstinant dans sa résolution, les premiers avec leurs soldats levèrent le camp et se rendirent à Seravalle, puis à Busala, où toute l'armée française attendait, sous le commandement de Chaumont d'Amboise, gouverneur de Milan, la venue du roi très chrétien.

Le refus d'une partie des Suisses de se laisser conduire à Gênes embarrassa beaucoup Chaumont d'Amboise, qui, manquant d'infanterie, n'osait pas commencer l'attaque de la place, sans les avoir tous sous la main. Le temps pressait. Déjà les Gênois, parfaitement organisés pour la lutte, assaillaient avec vigueur les forteresses de leur ville, que la garnison française avait grand'peine à défendre. S'ils s'en rendaient maîtres, ils pouvaient offrir aux assiégeants une résistance formidable. Dans cette extrémité le lieutenant du roi usa des derniers efforts pour séduire les mercenaires récalcitrants. Plusieurs de ses officiers furent dépêchés auprès d'eux à Novi, et « donnèrent à leurs capi« taines or et argent et force habillements de soye en



« leur disant : Messieurs, n'estes-vous pas venus icy pour « servir le roy et à ses gaiges que ja avez receu, et par « le vouloir et consentement des seigneurs de vos ligues « et cantons? Ne voyez-vous ja l'armée de France et « l'autre bande de vos compagnons prests de partir pour « aller à Gennes, et le roy mesmes qui nous marche en « queue pour se joindre avec sa dicte armée? » De son côté, Louis XII, qui se trouvait alors entre Asti et Alexandrie, et que l'on avait averti en toute hâte de cet incident, essaya sur eux de l'effet des menaces, jurant que, s'ils ne délogeaient, il les ferait tous massacrer. Mais les mercenaires furent intraitables, et peut-être allaient-ils rebrousser chemin, quand l'arrivée à Novi d'un courrier portant la lettre de la diète de Baden vint mettre fin à leur incertitude[1]. Ils partirent aussitôt pour Busala, bien résolus cette fois à servir le roi de France envers et contre tous. De là tous les Suisses, après avoir choisi Jean de Baissey comme capitaine général, marchèrent avec l'armée française sur Gênes, où leur brillante valeur dans les assauts livrés à la ville, du 24 au 28 avril, contribua pour une bonne part à la prompte victoire de Louis XII[2]. Le

[1] *Lettres des capitaines soleurois aux magistrats de leur canton,* Alexandrie, 12 avril 1507; Seravalle, 21 avril; Gênes, 29 avril. — *Lettre des magistrats de Berne à ceux de Soleure*, 3 mai 1507 (*Recès*, pp. 366, 367). — *Lettre du roi à M. de Montmorency*, Asti, 18 avril [1507] (publ. par R. de Maulde dans *Rev. de l'art français*, 1886, n° 1). — Jean d'Auton, *Hist. de Louis XII*, ch. 15-21. Jean d'Auton était témoin oculaire de l'expédition. — Guichardin, l. VII, ch. 16-17. — Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, p. 364. — Les renseignements contenus dans les documents cités ici, touchant la marche des Suisses de Varese et d'Alexandrie à Busala, ne concordent pas toujours. Mais il est facile, généralement, d'expliquer leurs contradictions. Sur les points où ils sont en désaccord, je ne me suis pas astreint à suivre l'un de préférence à l'autre, ce qui eût été nécessairement un peu arbitraire; j'ai cherché plutôt à tirer de leur ensemble un récit qui les conciliât tous.

[2] Jean d'Auton, *ouvr. cité*, ch. 22-23. — Anshelm, *Berner Kronik*,



roi, qui les avait vus à l'œuvre pendant les derniers jours du siège, ne leur ménagea pas les marques de sa reconnaissance. Il les remercia publiquement sur le champ de bataille, arma plusieurs d'entre eux chevaliers de sa propre main, et témoigna de son admiration pour leur courage en confiant aux Cent-Suisses de sa garde l'honneur d'ouvrir la marche, lorsque, le 29 avril, il entra triomphalement dans la cité réduite à l'obéissance[1]. Les mercenaires eussent bien voulu y pénétrer en masse avec lui, pour la mettre à sac. Mais on leur permit seulement d'accompagner jusqu'aux remparts le cortège royal; puis, les portes furent fermées devant eux et placées sous bonne garde. Frustrés de l'espoir du pillage, ils cherchèrent à se rattraper d'un autre côté, et, quand on leur acquitta le reliquat de leur solde d'avril, ils firent les mécontents, « demandans payes pour leurs varlets et porteurs de « bagues et pour leurs ribauldes, dont avoient grand

t. III, p. 364. — *Lettre des capitaines soleurois*, du 29 avril (citée ci-dessus). — Nous n'avons pas à parler en détail du rôle des Suisses au siège de Gênes, parce qu'en cette circonstance, ils agirent de concert avec l'armée française et sous les ordres de chefs français. L'auteur des *Mémoires de Fleuranges* dit, chap. 6, qu'ils prirent pour capitaine général M. de la Marche, seigneur de Montbason; peut-être cet historien a-t-il fait une confusion avec Guillaume de la Marche, seigneur d'Aigremont, qui était capitaine des Cent-Suisses (Paris, Bibl. nat., ms. franç. 25785, pièce n° 174).

[1] *Lettre des capitaines soleurois aux magistrats de Soleure*, Gênes, 29 avril 1507 (*Recès*, p. 367). — Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, pp. 366, 368. — Jean d'Auton, *ouvr. cité*, ch. 25. — Une courte relation d'un témoin oculaire, imprimée à Paris, s. d., in-4°, et portant pour titre : « *L'entrée du treschrestien roy de France Louys douziesme de ce nom en la ville de Gennes,* » commence ainsi : « Le roy partit du monastère « Saint-Augustin estant au bourg de Gennes. Et au devant de luy « marchoient 5000 Suisses portans les ungs halebardes, picques, cou- « levrines et arbalestres et tous leurs estandars desployés, avec force « de tabourins et fleustes qui estoient esdictes compaignies, qui estoit « chose fort mélodieuse à ouyr. » (Paris, Bibl. nat., *Coll. Fontanieu*, t. 156).

« nombre[1]. » Bientôt Louis XII, assuré de la tranquillité de Gênes, se décida à les renvoyer dans leurs cantons. Mais, il ne le fit pas sans leur avoir donné pour l'avenir de nouveaux et solides encouragements. Par un acte daté de Gênes, le 2 mai, il prescrivit à Galeazzo Visconti[2], son chambellan, et à Thomas Bohier, conseiller général de ses finances, de leur délivrer, quand ils seraient arrivés à Alexandrie, outre la paie du mois de mai qui leur était due, celle du mois de juin à laquelle ils n'avaient pas droit, et de satisfaire en même temps à toutes leurs « demandes et querelles. » Il spécifia de plus, en faveur de leurs capitaines, un don gracieux de 6558 livres tournois[3]. Le lendemain, 3 mai, il invita ces derniers à sa table, les traita magnifiquement, leur exprima une dernière fois son entière satisfaction du bon service qu'ils lui avaient fait et les chargea de porter à leurs cantons une lettre de remerciement, conçue dans les termes les plus affectueux pour la nation helvétique et les plus élogieux pour eux-mêmes comme pour leurs soldats[4]. Puis, il les congédia. Les

[1] Jean d'Auton, *ouvr. cité*, ch. 25.

[2] Ce personnage est presque certainement le même qu'on a vu ci-dessus (p. 7) remplir une mission en Suisse pour Ludovic Sforza. Il était fils de Guido Visconti et de Eleonora di Princivalle. Si ce n'est pas lui, ce ne pourrait être qu'un Galeazzo de la branche des seigneurs de Fontaneto, fils de Filippo Maria et de Maria del Carretto, chevalier au service de la France, qui fut fait prisonnier à la bataille de Pavie, en 1525, et mourut probablement en 1526 (Voy. Litta, *Famiglie celebri italiani* [Milan, 1819, in-fol.], t. I, pl. XVII et XI).

[3] *Rôle du paiement des troupes suisses* (Arch. de Zurich, sect. *Frankreich*. Copie sur papier).

[4] Anshelm, t. III, pp. 366, 368. — La lettre de Louis XII a été publiée, d'après l'exemplaire adressé au canton de Berne, dans la *Coll. de documents inédits sur l'hist. de France, Mél. historiques*, t. IV, p. 386. — Aux archives de Zurich (*Lettres des rois de France*, carton n° 2), se trouve l'exemplaire adressé au canton de Zurich. Celui qui fut envoyé au canton



mercenaires quittèrent alors les abords de Gênes, et, reprenant le chemin par lequel ils étaient venus, ils atteignirent Alexandrie vers le 12 mai. Après y avoir reçu leur solde des mains d'Étienne Grolier, commis à tenir le compte et faire le paiement de l'extraordinaire de l'armée française[1], ils furent répartis en deux bandes, dont l'une regagna immédiatement ses foyers, tandis que l'autre, forte de 3000 hommes, fut désignée avec 3500 Français pour châtier Alexandrie d'une tentative de rébellion. Pendant six semaines la cité coupable subit la loi de cette troupe de soldats, qui, n'ayant garde de faillir à sa besogne, y vécut à discrétion et y fit « tout le sanglant pis qu'elle put[2]. »

Le retour des mercenaires en Suisse ne pouvait être que bien vu des gouvernements helvétiques, dont les bonnes dispositions à l'égard de la France avaient perdu depuis quelques semaines une très grande partie de leur ardeur. Ce refroidissement, succédant si vite aux démonstrations amicales de la diète de Baden, était dû surtout à l'action persévérante des mandataires du roi des Romains. Ces personnages, en effet, n'avaient point été découragés par leurs premiers insuccès. Chargés tout à la fois d'obtenir des Cantons qu'ils ne favorisassent en aucune façon les desseins présumés de Louis XII et de les attirer dans l'alliance allemande, ils leur avaient remontré sans cesse le danger de laisser accroître la puissance française, et ils s'étaient efforcés de dissiper leurs doutes sur la sécurité du traité que leur offrait le roi des Romains, en racontant qu'un accord venait de se conclure entre l'Empire et la

de Fribourg est actuellement conservé à Fribourg dans la Coll. Mülinen (*Aktenstücke zur Gesch. des XVten und XVIten Jahrh.*, t. VIII, n° 17).

[1] *Rôle du paiement des troupes suisses* (cité ci-dessus).

[2] Jean d'Auton, *ouvr. cité*, ch. 25.



république de Venise, aux termes duquel celle-ci fournirait à Maximilien l'argent nécessaire à leurs pensions et à la solde de leurs gens de guerre[1]. Ces considérations habilement développées émurent de nouveau les gouvernements suisses, que les représentants du roi de France avaient négligé probablement de tenir en haleine. Dans une conférence avec l'ambassadeur milanais, Girolamo Morone, leurs députés se répandirent en plaintes et en menaces contre Louis XII, lui imputant à trahison de n'avoir pas attendu la permission de la diète pour emmener les mercenaires du côté de Gênes, et déclarant que les Cantons n'hésiteraient pas à le combattre, s'il prétendait s'emparer en Italie d'autres territoires revendiqués par l'Empire[2]. Puis, dans une réunion tenue à Schaffhouse, le 10 mai, ils décidèrent de rappeler toutes les troupes qui lui avaient été octroyées par la diète de Baden, et, cette décision prise, ils firent immédiatement partir pour l'Italie un courrier chargé de la notifier au roi de France et aux capitaines de l'armée suisse, avec ordre à ceux-ci d'appliquer les peines les plus sévères aux soldats récalcitrants[3].

[1] *Lettere latine di Girolamo Morone*, n°s XL, XLI, XLIV. Cf. Cérésole, *La républ. de Venise et les Suisses. Relevé des mss. des archives de Venise*, nouv. éd., Venise, 1890, p. 18.

[2] *Let. lat. di G. Morone*, n°s XLIV, XLVI. — Les lettres que Morone écrivit à cette époque insistent sur la nécessité pour le roi de France de conserver l'amitié des Suisses, indispensable à la sécurité de son duché de Milan. Voy. par ex. la lettre n° XLIII : « Et cum vere dicere possi- « mus Mediolanensis imperii firmitatem ab Helvetiorum amicitia pendere, « multum ad amplitudinem meam pertinere arbitror, quod opera mea « conservetur et fere in manu mea esse dignoscatur....; » et la lettre « XLVI : « Doleo autem, quod conspicio hos Helvetios, sine quibus vix res « magnæ his temporibus in Italia geri possunt, quasi fortunæ aut magni- « tudini regiæ invidere aut eam habere suspectam, cum sibi interdixerint « mihique referendum mandaverint ne quid amplius in Italia moliatur.... »

[3] *Recès*, *k*. — Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, p. 308. — La lettre de la



Louis XII, au moment où il reçut leur message, avait d'excellentes raisons pour ne point s'offenser de cette marque de méfiance. Il venait d'apprendre par les dépêches de Morone les progrès que faisait en Suisse l'influence de Maximilien; il savait en outre que le pape offrait aux Cantons une alliance dirigée évidemment contre lui[1]. Dans ces conditions il crut prudent de se montrer particulièrement attentif à les satisfaire. D'ailleurs, il n'avait plus besoin de leurs mercenaires, dont la plupart étaient déjà licenciés. Il s'empressa donc d'accéder à leur demande, et, dans la lettre par laquelle il y répondit, il les remercia chaleureusement de leur aide, en exprimant le désir de rester toujours avec eux en bonne amitié et intelligence[2].

3. — La descente de Louis XII en Italie, effectuée avec une formidable armée de 50,000 hommes, n'avait pas été un sujet d'inquiétude pour le seul roi des Romains. Le pape, de son côté, en avait conçu de très vives alarmes. Préoccupé depuis longtemps des aspirations de George d'Amboise à la tiare et croyant, comme Maximilien, que le roi très chrétien convoitait la couronne impériale, il avait

diète aux capitaines, datée du 13 mai 1507, est publiée dans Zellweger, *Urkunden z. Gesch. des Appenzell. Volkes*, t. II, 2me partie, p. 415, doc. nº 646. D'après Anshelm, il semblerait que Morone assistât à la diète du 10 mai. Mais les lettres de Morone, si elles sont bien datées, prouveraient qu'il avait déjà quitté la Suisse, puisque l'une d'entre elles (nº XLVI), où on le voit en route pour l'Italie, aurait été écrite à Bellinzone le 11 mai. Le *Recès* ne cite comme ambassadeur français que Jean Moresin, maître des intrades du roi dans le duché de Milan. Ce personnage s'efforça de montrer aux députés des cantons que Louis XII avait été dans son droit en faisant la guerre aux Gênois et en se servant des troupes suisses.

[1] *Lettere lat. di G. Morone*, nos XL, XLI, XLIV, XLVI.

[2] La lettre de Louis XII aux Cantons est datée de Pavie, 23 mai. (Arch. de Zurich, *Lettres des rois de France*, carton nº 2. Orig. sur parch.).



supposé, non sans apparence de raison, que ce grand déploiement de forces, inutile s'il se fût agi seulement de pacifier les Génois, répondait à de plus vastes desseins. Gênes soumise, Louis XII pouvait marcher sur Rome, déposer le chef actuel de la Chrétienté, élever à sa place le cardinal-archevêque de Rouen [1], qu'il avait emmené avec lui, puis se faire couronner empereur par le nouveau pontife, sauf à demander plus tard l'assentiment du corps germanique ou à défendre cette usurpation les armes à la main.

Jules II, qui séjournait à Bologne au commencement de 1507, n'avait pas attendu, pour se mettre en sûreté, que les intentions du roi de France se fussent nettement dessinées. Le 22 février, il avait quitté cette ville, et, le 28 mars, il était rentré dans Rome, où il pouvait se croire mieux protégé contre un coup de main, que sa présence à proximité du Milanais eût rendu singulièrement facile [2]. Dut-il à ces précautions d'avoir détourné le roi des projets qu'il lui prêtait? La chose est possible. En tout cas Louis XII, sitôt Gênes tranquille, ramena ses troupes en Lombardie et ne s'occupa plus, dès lors, que de passer joyeusement le temps au milieu des fêtes et des tournois [3]. Bientôt

[1] L'opinion que Georges d'Amboise aspirait à la papauté et que Louis XII voulait l'empire persista longtemps encore. (V. par ex. une lettre du doge de Venise à Vincent Guidoto, représentant de la Seigneurie auprès du roi de Hongrie, Ladislas VII, écrite peu après la bataille d'Agnadel (14 mai 1509) [dans Fraknoï, *Ungarn und die Liga von Cambray*, 1509-1511, deutsche Ausg.; Budapest, Kilian, 1883, p. 9. note 2] V. aussi: *Relaz. di Roma*, 1er avril 1510 [dans *Rel. degli amb. veneti*... ed. da E. Alberi, 2e sér., t. III, pp. 19 et 34]). — Sur les craintes du pape et de l'empereur, voyez en particulier : Sigismondo dei Conti da Foligno, *Le storie de suoi tempi*, Rome et Florence, 1883, 8°, t. II, p. 375.

[2] P. de Grassis. *Diarium* (dans : *Le due spedizioni di Giulio II*... da L. Frati, pp. 138, 147, 152, 169). Cf. Moritz Brosch, *Papst Julius II*, pp. 137-8.

[3] Jean d'Auton, *Histoire de Louis II et des choses mémorables*.....,



son retour en France dissipa les appréhensions que sa venue au delà des monts avait fait naitre. Jules II s'était, d'ailleurs, remis très vite de sa frayeur première. Ayant entrevu la possibilité d'associer l'armée française à l'accomplissement de son rêve de papauté dominatrice de l'Italie, il travaillait maintenant à la retenir dans la péninsule et n'hésitait pas à lui frayer le chemin de nouvelles victoires. Non content de repousser les avances du chef de l'empire, qui, rassuré quant à l'heure présente mais non pour l'avenir, cherchait à l'entraîner dans une coalition contre la France, il faisait pratiquer Maximilien en vue d'une alliance avec le roi très chrétien contre la république de Venise[1]. Malheureusement pour lui, ces tentatives de rapprochement, poursuivies pendant toute l'année 1507, n'avaient alors aucune chance d'aboutir. Un nouvel élément de discorde venait en effet de surgir entre les deux monarques rivaux qu'il voulait réconcilier.

Le roi des Romains avait décidé de réunir la diète germanique au printemps de 1507, à Constance[2]. Il justifiait par un double motif la convocation de cette assemblée. Inquiet, disait-il, des prétentions de Louis XII au titre impérial, pressé de les déjouer en exigeant que le pape procédât le plus tôt possible à son couronnement, il se proposait de faire le voyage de Rome, et il voulait demander aux états de l'Empire une escorte suffisante pour

ch. 31-35. — Prato, *Storia di Milano*, 1507. — Ambrogio da Paullo, *Cronaca Milanese*, 1476-1515 (*Miscell. di stor. ital.*, XIII, pp. 192 et s.).

[1] Rainaldi, *Annales eccles.*, t. XXX, an. 1507, § 8, 9, 10, 21, 22. Cf. Moritz Brosch, *ouvr. cité*, pp. 137-138.

[2] Lünig, *Reichsarchiv*, Partis generalis continuatio Ia, t. III, p. 264. L'acte de convocation est du 27 octobre 1506. La diète devait se réunir le 2 février 1507. Ce fut seulement au commencement de mai 1507 que les députés des états furent à peu près au complet.

triompher des obstacles que le roi de France et les Vénitiens, peut-être même Jules II et Ferdinand le Catholique accumuleraient devant lui [1]. A ce premier projet s'en joignait un second d'une toute autre gravité. Maximilien déclarait qu'il ne descendrait point en Italie sans essayer de s'emparer du Milanais, dont Louis XII n'était plus régulièrement investi depuis la rupture du traité de Blois, et dont la possession par la France rendait plus dangereuses les visées du roi très chrétien sur Rome et la couronne impériale [2]. Cette aventureuse entreprise, d'où sortirait à coup sûr un grand conflit entre la France et l'Allemagne, le roi des Romains eut-il réellement la pensée de l'exécuter, ou voulut-il seulement, en divulguant avec ostentation son dessein d'envahir le Milanais [3], se faire demander par Louis XII une nouvelle investiture de ce duché, pour exiger de lui, en retour, un acte de renonciation à l'empire et la reconstitution du traité de Trente? On ne saurait, sans témérité, se prononcer pour l'une ou l'autre de ces hypothèses. Quelles qu'aient été d'ailleurs ses intentions, il prit, avant de quitter l'Allemagne, certaines dispositions indispensables au succès d'un

[1] Lünig, *ouvr. cité*. Acte de convocation de la diète. — La raison pour laquelle le roi d'Aragon voyait de mauvais œil la venue de Maximilien à Rome était la crainte qu'il ne profitât de l'occasion pour mettre la main sur Naples, à la possession duquel il prétendait comme héritier des empereurs (*Lettre d'un anonyme au trésorier Robertet*, Londres, 14 juin 1511 [Paris, Bibl. nation., ms. franç. 2928, f. 36]).

[2] Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, pièces 908 et 914. Dans le recès définitif de la diète, daté du 26 juil. 1507 (Lünig, *Reichsarchiv*, Partis generalis contin. I[a], t. III, p. 271), il n'est plus expressément question d'une attaque du Milanais, mais seulement de la conquête de certains territoires ayant appartenu à l'Empire.

[3] *Lettre de Ph. de Roquebertin au gouverneur de Milan*, Lucerne, 15 juil. 1507 [*Pièces justif.* n° II]. Cf. M. Sanuto, *I diarii*, t. VII, col. 61, 132, 133.



coup de main sur le duché. Pour donner à croire qu'il rétablirait la maison des Sforza et se ménager ainsi des intelligences parmi les sujets italiens de Louis XII, il manda les deux fils de Louis le More à Constance, où se trouvaient réunis déjà plusieurs exilés milanais[1]. Il prépara les Vénitiens à l'arrivée prochaine sur leurs frontières d'un grand corps de troupes allemandes, en offrant à la Sérénissime République, qu'effrayait pour ses possessions lombardes la présence des armées françaises au delà des monts, de s'allier avec elle pour chasser Louis XII du Milanais[2]. Il noua des relations avec les Valaisans, dont le pays confinait au duché de Milan et qu'il pouvait gagner en leur assurant, au prix d'une alliance contre la France, des cessions territoriales sur le versant méridional des Alpes[3]. Enfin, dès que les représentants de l'empire furent assemblés à Constance, il obtint qu'une députation se rendit de leur part auprès des Suisses, en même temps que ses mandataires particuliers, pour appuyer la demande de secours et les propositions d'alliance qu'il avait fait faire à la diète helvétique dans la journée tenue à Baden le 10 avril.

[1] *Lettere latine di G. Morone*, n° LVI. — *Dépêches de Quirino au Sénat de Venise*, Constance, 17, 19 et 22 mai 1507 (dans Moritz Brosch, *Papst Julius II*, ch. V, n. 13). — M. Sanuto, t. VII, col. 132, 133. — Les deux fils de Louis le More, Maximilien et François, s'étaient réfugiés en Allemagne après la conquête du Milanais par Louis XII (Voy. plus haut, p. 10).

[2] *Dépêche de Quirino au Sénat de Venise*, Constance, 3 mai 1507 (dans M. Brosch, *ouvr. cité*, ch. V, n. 14). — Guicciardini, *Op. inedite. Discorsi politici* I et II (éd. G. Canestrini, Florence, 1857, 8°, pp. 205-217).

[3] *Lettre de Machiavel au conseil des Dix de Florence*, Bolzano, 17 janv. 1508 (*Legaz. et Comm. di N. Machiavelli*, éd. Passerini et Milanesi, t. III, p. 255) « E pochi di avanti io passassi da Filiborg, era passato uno ora-« tore dello Imperadore che andava alli Vallesi, per disporli contro ad « Francia e in suo favore. »

Les deux ambassades furent reçues en audience le 10 mai 1507 par la diète de Schaffhouse. Celle du roi des Romains, composée de six personnages, George de Neideck, évêque élu de Trente, Cyprien Sernteiner, chancelier de l'empire, Jean de Kœnigseck, bailli de Feldkirch, Ulrich, comte de Montfort, le docteur Jean Schad et Jean de Landenberg, rappela que, suivant la promesse de l'assemblée de Baden, une décision devait être prise ce jour-là par le corps helvétique, et elle exprima le désir d'en connaître immédiatement les termes. Elle n'eut pas lieu d'être entièrement satisfaite de ce qui lui fut répondu. La diète, à la vérité, lui déclara que les Cantons ne repoussaient pas l'idée de conclure une alliance avec l'Allemagne, quand leur alliance avec le roi très chrétien serait arrivée à son terme, elle protesta de leur attachement pour l'Empire et elle annonça, qu'afin de complaire au roi des Romains, elle venait d'envoyer aux mercenaires suisses, qui servaient dans le Milanais sous les drapeaux de la France, l'ordre de regagner leurs foyers. Mais, en même temps, elle fit observer que l'époque des grandes chaleurs, où l'on allait entrer, étant peu favorable pour entreprendre le voyage de Rome, il valait mieux remettre l'expédition à l'arrière-saison; que, d'ailleurs, puisque Maximilien n'avait pas encore achevé ses préparatifs, rien ne servirait aux Cantons de lever dès maintenant leurs soldats [1].

Quant aux ambassadeurs de la diète germanique, Thomas Rüdt de Kollenberg, maître de la cour de l'évêque de Mayence, Itelwolf de Stein, chevalier, Pierre Uffsatz, prieur de Bamberg, Jean de Emmershofen et Jean de Lunen, échevin de Francfort, munis d'instructions spé-

[1] *Recès.*



ciales, ils s'efforcèrent de mettre les députés des Cantons en garde contre les projets d'usurpation de l'empire et d'asservissement de la papauté, que l'on prêtait au roi de France et dont l'existence était, dirent-ils, suffisamment prouvée par tous les actes de la politique italienne de Louis XII. Ils leur remontrèrent que l'honneur et l'intérêt de la nation suisse leur commandaient de s'opposer à de semblables empiètements : l'honneur parce que, peuple de race allemande, les Confédérés ne devaient pas souffrir qu'un welche ceignit la couronne impériale ; l'intérêt parce qu'il n'y aurait plus de sécurité pour eux lorsque la France, devenue maitresse de l'Allemagne comme de la haute Italie et sans cesse poussée à de nouvelles conquêtes par l'ambition insatiable de son roi, environnerait de toutes parts leurs frontières. Ils leur rappelèrent de quelle façon déloyale Louis XII avait rompu ses récents traités avec l'Allemagne, quand, après s'être solennellement engagé à marier sa fille Claude avec Charles d'Autriche, pour obtenir du chef de l'empire l'investiture du Milanais, il avait non seulement rétracté sous de futiles prétextes la foi jurée et fiancé la jeune princesse à François d'Angoulême, mais encore refusé de se dessaisir du duché, à la possession duquel il n'avait plus aucun droit. Puis, lorsqu'ils virent, qu'ébranlés par ces représentations, les gouvernements helvétiques paraissaient disposés à prendre parti contre Louis XII, ils leur demandèrent d'envoyer à Constance une ambassade, qui réglerait de concert avec le roi des Romains et la diète germanique les conditions de leur concours. Ils eurent soin toutefois, en faisant cette demande, d'en représenter l'acceptation, non comme un devoir auquel les Cantons fussent tenus en qualité de membres de l'Empire, mais comme une simple marque de déférence



envers l'empereur et de sympathie pour l'Allemagne, leur ancienne patrie[1]. Aussi, fut-elle agréée sans qu'il y eût chez les autorités helvétiques d'apparente hésitation. Les cantons nommèrent immédiatement leurs délégués, en leur donnant l'ordre de partir sans retard, et, le 15 mai, leur députation formant une petite troupe d'environ cent personnes fit son entrée à Constance[2]. Les pourparlers avec le roi des Romains commencèrent presque aussitôt. Le 17 mai, dans une première audience[3] à laquelle assistaient les princes de l'empire, Maximilien remercia les ambassadeurs suisses de s'être rendus à l'invitation de la diète germanique; il leur dit avec quelle extrême satisfaction il venait d'apprendre que les mercenaires envoyés naguère à Louis XII, avaient été rappelés au pays par leurs gouvernements, et il termina son discours en demandant que les Cantons le secondassent activement en son expédition de Rome[4]. Sur ce dernier point, il obtint une réponse analogue à celle que ses orateurs avaient reçue dix jours auparavant dans l'assemblée de Schaffhouse :

[1] Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, n° 904. — *Recès*, diète de Schaffhouse, 10 mai 1507, *g. h.*

[2] *Lettre adressée aux magistrats de Francfort par Jean Frosch et Jean de Lunen, députés francfortois à la diète de Constance*, Constance, 23 mai 1507 (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, n° 906). — *Recès*, diète de Schaffhouse, 10 mai 1507. — Anshelm (*Berner Kronik*, t. III, p. 309) nous apprend que l'évêque de Sion, Mathieu Schinner, faisait partie de l'ambassade. On trouve également la mention de cette circonstance dans les dépêches de l'ambassadeur vénitien Quirino (Moritz Brosch, *Papst Julius II*, ch. V, n. 13, p. 334).

[3] Janssen, *ouvr. cité*, n° 905. Dans cette pièce, écrite le 17 mai 1507, il est dit que Maximilien a parlé le matin même aux ambassadeurs suisses.

[4] *Recès*, diète de Constance, 18-22 mai 1507, *a. b. c.* — Il semblerait, d'après la date de ce recès, que les pourparlers n'eussent commencé que le 18 mai, mais la pièce n° 905 de Janssen, citée plus haut (note 3), montre que la première audience eut lieu le 17.

les Confédérés l'assuraient de leur fidélité inébranbable à la couronne impériale, de leur dévouement à l'honneur et à la gloire du peuple allemand, mais ils refusaient de prendre aucun engagement envers lui, tant qu'ils ne sauraient pas de quels subsides ses propres sujets seraient disposés à le pourvoir [1].

Mis en demeure de s'expliquer là-dessus, Maximilien notifia le même jour cette condition aux membres de la diète germanique, en les priant de ne point attendre l'arrivée de leurs collègues encore absents pour faire aux délégués des Cantons les déclarations qu'ils exigeaient, et qui devaient porter, dit-il, sur le nombre de soldats allemands destinés par les états de l'Empire au voyage d'Italie, sur l'époque où les contingents suisses seraient appelés à se mettre en marche, sur le lieu et le temps où les sommes nécessaires à leur équipement seraient payées, et, d'une façon générale, sur le mode d'exécution de l'entreprise. Il ajouta, qu'après avoir fourni ces éclaircissements aux ambassadeurs suisses, la diète germanique pourrait leur demander une levée de six mille hommes aux conditions suivantes : les enrôlements seraient faits pour trois mois, avec faculté de prolonger le service des troupes, si les circonstances le réclamaient; les mercenaires prêteraient serment d'assister le chef de l'Empire envers et contre tous; ils recevraient à titre de solde, les simples soldats quatre florins par mois, les capitaines, les enseignes, les tambours et les trompettes huit florins [2].

L'absence de documents ne nous permet pas de préciser avec une entière certitude, quelle fut, à partir de ce

[1] *Recès*, ibid., *h*. — Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, n° 905.
[2] Janssen, loc. cit.



moment, la marche des négociations[1]. Il y a lieu de croire, cependant, que, sans vouloir ni s'engager pour un nombre déterminé de gens de guerre, ni fixer exactement le montant de leurs contributions, les princes et les représentants des états de l'Empire, pressés par Maximilien et jugeant qu'une simple promesse ne les lierait en aucune façon dans l'avenir, se donnèrent non seulement comme très favorables en principe au voyage de Rome, mais comme décidés même à fournir l'aide nécessaire[2]. Le roi des Romains, de son côté, n'épargna rien pour obtenir le consentement définitif des ambassadeurs suisses. Il les traita magnifiquement, les invita à sa table, leur envoya du vin du Rhin et de la malvoisie, remit à chacun d'eux un justaucorps de damas rouge, pour qu'ils fissent bonne figure dans la somptueuse assemblée des princes de l'Empire. A plusieurs reprises, il les entretint avec une démonstrative familiarité. S'adressant un jour aux députés des Cantons forestiers, il jura d'aller à pied à Einsiedeln, d'y tuer un chamois sur

[1] La *Relation* de la diète, faite en présence du Conseil des Dix par Quirino au retour de son ambassade en Allemagne (26 novembre 1507), très intéressante d'ailleurs, ne nous apprend rien de formel sur ce point spécial (*Rel. degli. ambasc. veneti*....., ed da E. Alberi, Ire sér., t. VI, pp. 5-58. Cf. M. Sanuto, *Diarii*, t. VI, col. 191-193).

[2] Je fonde cette appréciation sur les deux faits suivants : d'une part, les ambassadeurs suisses emportèrent de Constance la conviction que les états de l'Empire étaient d'accord avec Maximilien (v. *Recès*, Constance, 18-22 mai); d'autre part, on lit dans la *Relation* de la diète (publ. dans la *Biblioth. der schweizer. Staatskunde, Erdbeschreibung und Litter.*; Zurich, 1797, in-8°, p. 98) que « les électeurs n'ont pas jugé convenable ni prudent de faire connaître aux Confédérés les forces et les ressources de l'Empire. » Cf. *Relation de Quirino* (citée ci-dessus, n. 1), p. 36. — L'avis (s. d.) des députés de l'Empire touchant les propositions de Maximilien, qui est publié dans Janssen (ouvr. cité), sous le n° 907, n'est pas *la* réponse qu'ils firent à ces propositions en présence des ambassadeurs suisses. Il doit être ou antérieur à l'arrivée des dits ambassadeurs ou postérieur à leur départ.

la plus haute montagne et d'en faire hommage à Notre-Dame; il promit aussi d'aider à la canonisation de leur compatriote Nicolas de Flüe, comme il avait aidé jadis à celle de saint Léopold[1]. Abordant une autre fois le banneret Wyler de Berne, il lui mit amicalement une main sur l'épaule et, portant l'autre sur sa poitrine, il dit : « Eh, par Dieu, mon cousin, je suis le plus ancien et le meilleur Confédéré et je veux demeurer tel, si l'on me traite en conséquence[2]. » Il offrit pour chaque mercenaire, non plus quatre florins, mais quatre florins et demi par mois[3]; il assura que, si les circonstances l'amenaient à prendre possession du Milanais, son premier soin serait d'en détacher les villes de Domo-d'Ossola, de Chiavenna et de Locarno, et de les réunir au territoire helvétique[4]. Enfin, dans une déclaration solennelle, il reconnut les libertés politiques acquises par les Cantons, et s'en institua même le gardien et le défenseur[5].

Tant de prévenances et de générosité produisirent sur les ambassadeurs suisses l'effet qu'il en attendait. Dans une dernière conférence, ceux-ci lui déclarèrent que les Cantons ne verraient pas sans amertume la couronne impériale tomber entre les mains d'un prince étranger, et ils finirent par lui promettre, au nom et sauf ratification de leurs supérieurs, qu'un corps de mercenaires

[1] *Relation de la diète de Constance* (*Bibl. der schweizer. Staatskunde*... [citée ci-dessus], pp. 99, 100).

[2] Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, p. 310.

[3] *Recès*, diète de Constance, 18-22 mai 1507.

[4] *Dépêches de Quirino*, 17, 19, 22 mai, 15 juin 1507 (Moritz Brosch, *Papst Julius II*, ch. V, n. 13, p. 334).

[5] *Recès*, diète de Constance : « Wir Maximilian von Gottes Gnaden « Römischer König, zu allen zeiten Merer des Richs..... bekennen und « tun kund offen mit disem brief..... »

serait mis à son service lorsqu'il se rendrait en Italie. Le jour de leur départ, Maximilien, pour les maintenir dans ces bonnes dispositions, les combla de riches présents et paya la dépense qu'ils avaient faite à Constance[1]. En même temps, il leur remit un projet d'alliance, dont il les pria de recommander l'adoption aux gouvernements de leurs cantons[2].

La diète suisse, réunie à Zurich le 6 juin, approuva les actes des orateurs qu'elle avait accrédités auprès du corps germanique, et, malgré l'opposition de Lucerne, de Glaris et de Zug, elle ordonna la levée immédiate des six mille hommes demandés par Maximilien, en fixant séance tenante le contingent de chaque canton, y compris les trois opposants. Les conditions d'enrôlement de ces soldats, arrêtées entre elle et une ambassade allemande venue « avec 200 chevaux mais peu d'argent, » portaient entre

[1] *Recès*, diète de Constance, *h*. — Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, pp. 309-310. — *Lettre de Jean de Lunen et de Jean Frosch à Francfort*, Constance, 23 mai 1507 (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, nº 906). — *Relation de la diète* (citée ci-dessus, p. 65, n. 2), pp. 99-100.

[2] Ce projet d'alliance, publié avec le recès suisse de la diète de Constance et donné aussi par Anshelm (*Berner Kronik*, t. III, p. 312), est en outre mentionné par la lettre des députés francfortois, du 23 mai (citée ci-dessus, n. 1). Cette lettre dit que les ambassadeurs suisses quittèrent Constance le 20 mai et que, le même jour, arriva un agent français, porteur d'une lettre de créance de Louis XII et d'instructions datées de Gênes, le 5 mai 1507. C'était un ancien moine milanais, nommé Antonius de Corbellis. Maximilien, craignant qu'il ne corrompît à prix d'argent les mandataires des Cantons, le fit arrêter avec son domestique (Voy. aussi sur ce point une dépêche de l'ambassadeur vénitien Quirino, dans M. Brosch, *Papst Julius II*, chap. V, n. 8). On lui permit cependant de donner lecture à la diète de sa lettre de créance et de ses instructions, qui furent traduites en allemand et dont chacun des membres de l'assemblée reçut un exemplaire (publ. dans Müller, *Reichstagsstaat unter K. Maximilian I*, 1500-1508; Iena, 1709, pp. 566-575). Louis XII s'y efforçait d'exciter la défiance des états de l'Empire à l'égard de Maximilien. Ce



autres choses que les bandes devraient être prêtes à entrer en campagne au commencement d'août et que toute tentative d'embauchage faite en Suisse pour le compte d'autres princes serait incontinent réprimée par les autorités du pays [1].

Le roi des Romains, aussitôt avisé de ces résolutions, en accueillit la nouvelle avec les témoignages d'un vif contentement. Certain que le roi de France, une fois privé de sa meilleure infanterie, ne pourrait plus rien contre lui, il

dernier se justifia devant la diète par une déclaration écrite, où, reprenant une à une les accusations portées contre lui par le roi de France, il cherchait à en démontrer la fausseté (Müller, *ouvr. cité*, pp. 576-612 ; Goldast, *Politische Reichshändel*, II, pp. 274-286 ; et Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, pp. 324-337, qui appelle l'agent de Louis XII Johann Antonin von Cribel). Les ambassadeurs suisses avaient reçu de Maximilien, pendant leur séjour à Constance, l'avis que cette déclaration serait envoyée à leurs gouvernements, auxquels elle prouverait la mauvaise foi des Français (*Recès*, diète de Constance, 18-22 mai). Ceci nous montre que les ambassadeurs suisses ne partirent probablement pas de Constance le 20 mai, comme le prétendent les députés francfortois. En effet, A. de Corbellis était arrivé ou du moins avait été entendu ce jour-là par la diète (*Lettre de Maximilien à Louis XII*, Constance, 21 mai 1507 [dans Le Glay, *Négoc. dipl. entre la France et l'Autriche*, t. I, p. 204]). D'après le recès, ils seraient restés à Constance jusqu'au 22 mai.

[1] *Recès*, diète du 6 juin. — Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, pp. 316-320. — Voici quelles étaient les principales conditions, outre celles mentionnées ci-dessus : La solde d'un fantassin sera de quatre florins et demi par mois, celle d'un cavalier de dix florins. Le mois sera compté à 30 jours. Le premier paiement aura lieu à Zurich et sera fait par les capitaines. Chaque canton nommera un capitaine, lequel recevra une double solde. Si un soldat meurt durant la campagne, sa solde sera payée à ses héritiers. Les prêtres désignés pour accompagner les troupes recevront double solde. Le roi des Romains devra se charger de l'approvisionnement des troupes, leur indiquer en temps opportun la route à prendre et les faire soutenir par une bonne artillerie. Il ne les éloignera pas de sa personne et ne les dispersera pas. La solde de trois mois sera donnée aux mercenaires, même s'ils sont congédiés pendant le cours du premier mois. Il y aura une bête de somme par cinq soldats, pour laquelle il sera payé 5 florins par mois. Chaque bande restera sous le drapeau de



se montra « aussi joyeux que s'il eût conquis une province[1]. » Sans doute, ce premier succès lui donnait un avantage réel sur son adversaire, mais il ne levait, cependant, ni toutes les difficultés qui l'attendaient en route, ni tous les embarras qui l'empêchaient de partir. Le pape, loin d'encourager son entreprise, le dissuadait d'introduire une armée en Italie, sous prétexte que la présence des Impériaux dans la péninsule y réveillerait les vieilles querelles entre guelfes et gibelins, et, tout en cherchant à se maintenir en accord avec lui, il entretenait avec la cour de France des relations trop étroites pour faire bien augurer de la façon dont Sa Majesté serait accueillie à Rome[2]. Les Vénitiens, favorables à son dessein tant qu'ils

son canton. Tous les soldats porteront comme signe de ralliement une croix blanche, « als das unser aller gewohnheit je und je on mittel gebrucht. » — Berne essaya d'obtenir des avantages spéciaux pour ses soldats. Dans une lettre écrite le 28 juin (Arch. de Berne, *D. Missivenbuch*, 1504-1508, f. 297), ses magistrats, en informant le roi des Romains que les capitaines désignés par eux pour conduire le contingent bernois étaient Guillaume de Diessbach et Rodolphe de Scharnachthal, lui rappelèrent que le roi de France avait accordé une double paie aux capitaines et aux mercenaires envoyés naguère à son service; ils lui demandèrent formellement d'augmenter un peu, en faveur des capitaines bernois, la solde convenue et le prièrent de prendre à son service, outre le contingent de 600 hommes que Berne devait lui fournir, un petit corps de cavalerie organisé par la noblesse de leur canton, qui serait placé sous les ordres d'un troisième capitaine. Cf. *Lettre des magistrats de Berne à Mathieu Schinner*, 28 juin 1507, le priant d'appuyer leurs demandes auprès de Maximilien (*Ibid.*, f. 297). La *Relation de la diète de Constance* (citée ci-dessus, p. 65, n. 2) rapporte, p. 106, que les Cantons promirent à Maximilien de lui fournir, outre les 6000 mercenaires, une escorte de 1000 hommes, à leurs propres frais.

[1] *Dépêche de Quirino, ambassadeur vénitien*, Constance, 12 juin 1507 (dans M. Brosch, *Papst Julius II*, ch. V, n. 13). — M. Sanuto, *Diarii*, t. VII, col. 114.

[2] Sur l'attitude de Jules II à l'égard de Maximilien : *Dépêche de Quirino*, Constance, 29 mai 1507 (dans M. Brosch, *Papst Julius II*, p. 133, n. 8). — Acte de convocation de la diète de Constance, 27 oc-



avaient douté des intentions de Louis XII, semblaient moins disposés à lui ouvrir l'accès de leur territoire, maintenant que le roi très chrétien les avait rassurés en rapatriant la majeure partie de ses troupes[1]. Les états de l'Empire, quoique témoignant en paroles d'un grand enthousiasme pour l'expédition[2], se montraient la plupart très réservés lorsqu'il s'agissait d'ordonner la levée de

tobre 1507 (Lünig, *Reichsarchiv.*, Part. gen. contin., t. III, p. 264). — *Avis de Maximilien aux états de l'Empire*, touchant les négociations entamées par Jules II avec Louis XII et Ferdinand d'Aragon (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, n° 910). — G. Morone, *Lettre à Chaumont d'Amboise, gouverneur de Milan*, Berne, 6 juillet 1507 (*Lettere lat. di G. Morone*, n° LVII). — M. Sanuto, *Diarii*, t. VII, col. 119. — Cf. Prato, *Stor. di Milano*, an. 1507 (*Arch. stor. ital.*, t. III, p. 264).

[1] Les Vénitiens, à la fin de 1506, avaient promis de laisser passer Maximilien s'il ne venait pas avec plus de 3000 hommes (*Acte de convocation de la diète de Constance*, 27 octobre 1506 [Lünig, *Reichsarchiv.*, Part. gen. contin., t. III, p. 264]. Cf. *Relation de Quirino* [citée ci-dessus, p. 65, n. 1], p. 46). Au moment où l'on pouvait craindre que Louis XII, vainqueur de Gênes, ne voulût pousser plus loin ses conquêtes, Venise avait même invité le roi des Romains à descendre immédiatement dans le Milanais pour en chasser les Français (Prato, *Storia di Milano*, 1507 [*Arch. stor. ital.*, t. III, p. 264]. — *Lettere stor. di Luigi da Porto*, ed. da B. Bressan, Firenze, 1857, p. 30. — *Lettre* [sans date] *de Janus Lascaris*, ambassadeur de Louis XII auprès de la république de Venise, faisant mention des bruits qui couraient sur les desseins hostiles de cette république à l'égard de la France [Paris, Bibl. nation., Coll. Dupuy, 261, fol. 74]. — M. Sanuto, t. VII, col. 6). Mais, une fois ces craintes évanouies, elle déclara qu'elle s'opposerait à son passage, s'il ne venait pas dans des intentions pacifiques (Voy. la réponse faite à l'ambassade impériale par le Sénat de Venise, le 29 juin 1507, dans M. Sanuto, *Diarii*, t. VII, col. 107-108; cf. sur les négociations entre l'empereur et Venise : *ibid.*, col. 94, 98, 103, 104, 108, 109-111, 114, 115, 116, 120, 124, 125, 126, 133, 134, 135, 136, 137, 150, 176, 177, 181; la *Relation de Quirino* (citée ci-dessus), pp. 37 et suiv.; et Moritz Brosch, *Papst Julius II*, ch. V, n. 26, p. 336).

[2] *Dépêche de Quirino, ambassadeur vénitien*, Constance, 27 mai 1507 (M. Brosch, *Papst Julius II*, ch. V, n. 24). — Autres *dépêches* du même, écrites le 24 mai et au commencement de juillet (Marino Sanuto, *Diarii*, t. VII, col. 86, 120). — *Relation du même au Sénat de Venise* (citée ci-dessus), p. 36. — *Lettere latine di G. Morone* (éd. Promis et Müller,



leurs soldats ou de voter l'aide en argent[1], et ils faisaient perdre à leur chef par des lenteurs, calculées sans doute chez certains d'entre eux[2], les chances de victoire qu'il pouvait avoir en surprenant ses ennemis présumés par une attaque brusque et résolument conduite[3]. Quelques-uns, même, s'opposaient à l'enrôlement de troupes suisses, parce qu'ils craignaient que Maximilien ne se servît de ces troupes pour leur enlever tout ce qu'ils usurpaient sur l'Empire[4]. Enfin Louis XII comptait bien ne pas se laisser prendre au dépourvu. Ayant non seulement à garder son duché d'une invasion, mais à en contenir les habitants, qui, dans l'attente d'une restauration des Sforza, ne cachaient point leur intention de favoriser l'entrée de l'armée allemande dans le

nº LVI). — *Réponse des états de l'Empire aux demandes de Maximilien*, mai-juin 1507 (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, nº 907).

[1] Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, nº 907. — *Lettre de Roquebertin, Pierre Louis, Morone et Moresini, ambassadeurs français en Suisse, à Chaumont d'Amboise*, Lucerne 14 juillet 1507 (*Pièces justif.*, nº I). — *Relation de Quirino* (citée ci-dessus), p. 38.

[2] Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, nºs 907 et 916. — La pièce 916 contient des propositions faites par les états de l'Empire à Maximilien relativement à l'expédition de Rome et à l'envoi d'une ambassade à Louis XII. — *Lettere latine di G. Morone* (éd. Promis et Müller, nº LVI). G. Morone rapporte dans cette lettre que, s'étant rendu à Constance déguisé en Suisse, il y avait eu des entretiens avec quelques grands personnages, auxquels il avait remis des lettres du roi de France. Ceux-ci lui dirent que l'expédition ou n'aurait pas lieu ou serait renvoyée à longue échéance. Ils parurent n'être pas insensibles aux promesses de présents. — Cf. *Relation de Quirino* (citée ci-dessus), p. 55.

[3] Maximilien le comprenait lui-même, et il demandait aux états de l'Empire de faire en sorte qu'il pût commencer son expédition avant que l'hiver eût rendu les chemins impraticables. Il était nécessaire, ajoutait-il, de prévenir les armements de Louis XII et de ne pas laisser refroidir le zèle des Suisses et des princes italiens disposés à prêter leur concours (*Réponse de Maximilien aux propositions des états de l'Empire*, Constance, juillet 1507 [Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, nº 917]).

[4] *Lettre de Roquebertin, ambassadeur français en Suisse, à Chaumont d'Amboise*, Lucerne, 15 juillet 1507 (*Pièces justif.*, nº II).



Milanais[1], il faisait surveiller rigoureusement la frontière orientale du pays, il avait donné l'ordre d'arrêter ou d'expédier en France nombre de personnages suspects, de mettre en état de défense la capitale, de remparer les murs de plusieurs places et d'augmenter les garnisons; il avait même envoyé de France dix mille hommes de pied gascons et recherché l'aide de la république de Venise[2]. De plus, à la nouvelle que le roi des Romains négociait avec les Suisses, il s'était hâté de leur adresser lui aussi des ambassadeurs, pour empêcher à tout prix qu'ils ne se rapprochassent de l'Empire, et déjà, sous l'influence de ces personnages, croissaient entre les cantons les dissentiments dont on avait pu voir la première manifestation dans l'assemblée tenue à Zurich le 6 juin[3].

Les mandataires que le roi très chrétien avait choisis en cette importante occasion, Philippe de Roquebertin, gouverneur de Plaisance, et Pierre Louis de Valtan, évêque de Rieux[4], étaient gens à ne reculer devant aucun artifice

[1] M. Sanuto, *Diarii*, t. VII, col. 112, 115, 120, 133; cf. col. 151, 152, 160, 161. — Ambrogio da Paullo, *Chron. Milanese* (*Miscell. di storia ital.*, t. XIII, pp. 189-190, 205). — *Relation de Quirino* (citée ci-dessus), p. 38. — T. de Liebenau, *Lodovico Borromeo* (*Boll. della Svizzera ital.*, 1884, t. VI, pp. 5-6). — Les Borromée avaient ourdi un complot pour livrer à Maximilien les passages voisins du lac Majeur et lui ouvrir la route jusqu'à Milan. Ce complot fut découvert.

[2] M. Sanuto, *Diarii*, t. VII, col. 94, 114, 117, 119, 120, 122, 123, 124, 125-6, 128, 133, 134, 136, 138, 160, 170, 179. — Ambrogio da Paullo, *Chron. Milanese* (recueil cité, pp. 189, 204, 206, 208). — Prato, *Storia di Milano*, an. 1507 (*Archivio stor. ital.*, t. III, p. 264). — *Discours des ambassadeurs allemands à la diète de Zurich*, 16 août 1507 (*Recès*, p. 391). — Jean d'Auton, *Histoire de Louis XII*, chap. 36.

[3] *Lettre de Roquebertin, Pierre Louis, Moresini et Morone à Chaumont d'Amboise*, Lucerne, 14 juillet 1507 (*Pièces justif.*, n° I).

[4] *Recès*, diète de Zurich, 8 juin 1507, *b*. — La lettre de créance de Louis XII pour ces ambassadeurs est datée de Milan, 28 mai (Double exemplaire aux archives de Zurich [*Lettres des rois de France*, carton



pour réussir dans leur mission. Introduits, le 8 juin, en présence de la diète de Zurich, ils chargèrent violemment Maximilien. « Le roi des Romains, dirent-ils, est un ennemi secret des Confédérés : au cours de négociations ouvertes récemment par l'archevêque de Rouen, en vue d'un traité entre la France et l'Allemagne, il a proposé à Louis XII d'envahir avec lui le territoire helvétique. Il prétend que Louis XII vise à l'Empire; cela est faux. Sa Majesté très chrétienne n'a jamais eu cette pensée et ne l'aura jamais. » Réfutant ensuite d'autres accusations que les ambassadeurs impériaux avaient portées contre le roi de France à l'occasion de la rupture du traité de Blois, ils reprochèrent à la maison d'Autriche d'avoir elle-même provoqué cette rupture; « car, dirent-ils, le défunt archiduc Philippe, s'étant proposé de donner pour femme à son fils Charles une fille du roi d'Angleterre, avait été le premier à ne plus vouloir du mariage projeté avec Claude de France. » Puis, ils

nº 2], l'un adressé aux magistrats de Zurich, l'autre aux « depputez des quentons des anciennes ligues des haultes Allemaignes assemblez à Suric »). Elle est donnée en faveur de Pierre Louis, évêque de Rieux, Philippe de Roquebertin, gouverneur de Plaisance, Jean Moresini et Jérôme Morone. Mais il semble que les négociations furent conduites par les deux premiers seulement. Moresini et Morone ne jouèrent que le rôle d'agents chargés d'intriguer en faveur de la France (Voy. *Lettere latine di G. Morone*, nº LVII). Ils étaient en outre investis, avec un nommé Hans Nesbonier, d'une mission spéciale auprès des magistrats de Berne, ainsi que le témoigne une lettre de créance donnée en leur faveur par Louis XII, le 27 mai, à Milan, et ainsi conçue : « Loys, par la grâce « de Dieu, roy de France, duc de Millan, seigneur de Gennes. Tres chers « et grans amys nous envoyons presentement devers vous noz amez et « feaulx conseillers Messrs Jehan Moresin, maistre de noz intrades, et « Geronime Moron, nostre advocat fiscal a Milan, et Hans Nesbonier, « porteur de ceste, ausquelz et a chascun d'eux particulierement avons « ordoné vous dire et declairer aucunes choses concernans le bien et « entretenement de l'amitié, confederacion et alliance qui est entre vous « et nous. Si vous prions tres affectueusement les ouyr et croyre de ce

parlèrent du prochain voyage de Maximilien à Rome et soutinrent que les Cantons pouvaient sans déshonneur et devaient même revenir sur la promesse qu'ils avaient faite l'avant-veille au roi des Romains. Les raisons qu'ils invoquèrent à cet effet se trouvaient consignées dans un mémoire en douze articles, dont une copie fut remise par eux aux membres de la diète. « Le roi des Romains, y était-il dit en substance, déclare ne se rendre en Italie qu'avec des intentions pacifiques. Pourquoi donc s'y fait-il suivre d'armes et de canons ? Il trompe les Cantons sur ses véritables desseins, et les Cantons qui lui ont promis leur concours pour une œuvre de paix, les Cantons qui, en prenant part à son couronnement, veulent uniquement témoigner de leur respect pour le Saint-Empire, refuseront sans doute d'assaillir un prince chrétien ; ils rompront l'engagement qu'on leur a frauduleusement extorqué. La couronne que le

« qu'ilz vous en diront ensemblement ou chascun d'eulx particuliere-
« ment, tout ainsi que vous feriez nostre propre personne. Tres chers et
« grans amys nostre Seigneur vous ayt en sa garde. Escript à Millan le
« XXVIIe jour de May. [Signé] Loys. Robertet. [Au dos on lit] : A noz tres
« chers et grans amys les advoyer et conseil de la ville et canton de Berne. »
(Archives de Berne, sect. *Frankreich*. Orig. sur parchemin). — Moresini, qui avait assisté à la diète de Schaffhouse du 10 mai (voy. plus haut, p. 55, n. 3), était peut-être resté depuis lors en Suisse. Morone avait séjourné dans les cantons de la fin d'avril au commencement de mai (voy. *ibid.* et ses *Lettres*). Parti pour l'Italie entre le 7 et le 10 mai, il ne revint que vers le 20 juin en Suisse, où Pierre Louis et Roquebertin l'avaient précédé de deux semaines environ. — Hans Nesbonier, de son vrai nom Hans Nussbaumer, était un capitaine zougois au service de la France. On l'adjoignait parfois aux ambassades françaises comme interprète (*Lettre de l'évêque de Rieux à l'avoyer de Fribourg*, écrite probablement en 1503 pour demander un sauf-conduit, où il est dit : « Vous plaist ferez nommer dedans Hans Nusponier et Hans Mesquer « que je admenez avecques moi pour m'accompaigner et estre mes tru- « chemans. » [Fribourg, Collection Mülinen, *Aktenstücke z. Gesch. des XV und XVI Iahrh.*, t. XIV, p. 400]. Voy. aussi la table du volume des *Recès*, 1500-1520, au mot Nussbaumer).

roi des Romains veut recevoir est l'image de la couronne du Christ, lequel a versé pour nous son précieux sang. Elle n'a de titre à la bénédiction divine que portée contre les Infidèles, pour la gloire de la Chrétienté. Or le roi des Romains se dispose à la souiller de sang chrétien. Les Cantons ne sauraient favoriser une œuvre aussi détestable. Jamais on n'a vu un empereur aller prendre sa couronne en belliqueux équipage, et jamais le pape ne la lui donnera, s'il vient la réclamer de cette façon; il refusera de le voir et s'enfermera dans son château, afin de ne pas être cause d'un grand dommage pour la Chrétienté et d'un éternel opprobre pour le Saint-Siège. Les Cantons n'ignorent point que le roi des Romains veut assaillir le très chrétien roi de France, leur ami et leur allié; ils savent maintenant, ce qu'il n'a eu garde de leur révéler, que son but est d'occuper le Milanais. S'ils le secondent en cette entreprise, ils failliront à la parole donnée. Eux, en effet, qui ont aidé jadis le roi de France à conquérir ce duché et qui lui ont assuré le concours de leurs gens de guerre pour garder sa conquête, ils l'en considéraient alors et ils doivent l'en considérer toujours comme le légitime possesseur. D'ailleurs, il est notoire que le roi de France a offert au roi des Romains de l'accueillir honorablement dans le Milanais, s'il y venait sans grande escorte. Or, rien n'empêche le roi des Romains d'accepter cette condition, puisque nul danger ne le menace sur le chemin de Rome. En refusant de s'y soumettre, il dévoile ses intentions perfides et il pousse les Confédérés à l'acte le plus infâme. Car, tant que durera leur alliance avec la France, le roi très chrétien sera comme l'un des membres de leur confédération. S'ils assistent contre lui ses ennemis, ils ne feront pas moins que de violer l'un des antiques serments qui les unissent entre cantons;



ils commettront une trahsion tellement odieuse que la honte les en poursuivra d'âge en âge[1]. »

A ces diverses imputations les ambassadeurs allemands, présents à la diète, répondirent du mieux qu'ils purent. Ils nièrent avec force que Maximilien eût jamais songé, comme le prétendait Louis XII, à tirer l'épée contre les Cantons, et, retournant au roi ses calomnies, ils certifièrent qu'on l'avait entendu plus d'une fois maudire les Suisses et les Vénitiens comme des ennemis de toute noblesse, qu'il fallait anéantir. Ils expliquèrent de nouveau, à leur manière, la rupture des fiançailles de Charles d'Autriche et de la princesse française; puis, tout en défendant le roi des Romains de nourrir aucun projet d'agression contre les dépendances italiennes de la France, et en affirmant que, s'il assemblait des troupes, c'était pour veiller à sa propre sécurité, ils contestèrent hautement les prétendus titres de Louis XII à la possession du Milanais. Après avoir rappelé que, suivant la loi germanique, le duché de Milan, fief impérial, ne pouvait se transmettre héréditairement dans la ligne féminine, ils dirent qu'à la mort du duc Philippe, aïeul

[1] *Recès*, diète de Zurich, 8 juin 1507, *b*. — Le mémoire remis par les ambassadeurs français porte comme titre : « Dis ist die meynung und « vergriff der Articklen, durch welliche die grossmächtigen herren die « Eidgnossen sich tougenlich und erlich mit lob entschuldigen und ab- « träten mögen von dem beschluss ze Zurich uff gehaltnen tag des « manotz Iunii nächst verschinen, dem Römisch küng lüt zegeben zu « sinem Romzug die keyserlich kron zu erhollen. » Il se termine ainsi : « Dis obgenanten zwölff Artikel sind gemacht und gesetz in der « Er und figur der zwölf stucken Cristenlichs globens, die da hand « die zwölf botten zusamen gefügt. Und wie durch die Zwölf stuck all « Cristenlüt selig werden, also durch die Artikel die Er, lob und guten « namen der herren Eydgnossen gevestnet wirdt, des nimm ich Gott zu « gezügen, das in disen Artiklen keynerley geredt wirdt, das da wider « recht, fürsten noch herren noch ander sin mag, sondèr beschechen « durch der Wahrheit willen, damit sy erkennt werdt. »



maternel du roi de France, le domaine des Visconti était redevenu de ce fait partie intégrante de l'Empire, et ils déclarèrent que jamais l'empereur Frédéric, prédécesseur de leur maître, ne l'avait inféodé au dernier duc Sforza. « Le roi très chrétien, ajoutèrent-ils, avait reconnu lui-même les droits de l'Empire, puisque, s'étant emparé des états du More, il en avait fait demander l'investiture à Maximilien. Mais, s'il l'avait obtenue, c'était sous l'expresse condition que le mariage d'une de ses filles avec un des fils de l'archiduc aurait lieu. Ce pacte maintenant déchiré, le duché devait faire retour à la couronne impériale[1]. »

Leur discours, quoique assez ambigu sur la question du Milanais, suffit à tranquilliser les députés des neuf cantons qui s'étaient prononcés pour l'envoi de mercenaires au roi des Romains. Ils répondirent qu'ils accordaient une entière créance à cette justification, déclarèrent que toutes les affirmations contraires étaient à leurs yeux de la pure fantaisie, et ne se séparèrent qu'après avoir écrit aux magistrats de Lucerne, de Glaris et de Zug, en les priant avec les plus grandes instances de se rallier à la décision de leurs confédérés et d'interdire chez eux toute levée pour le compte du roi de France[2]. Ils ne purent toutefois ni garder longtemps leur quiétude, ni persister jusqu'au bout dans leur détermination. Bientôt, en effet, ils reçurent de divers côtés des avis confirmant les révélations des ambassadeurs français. Alors, soit qu'ébranlés daus leur assurance, ils hésitassent à favoriser une entreprise dirigée peut-être contre Louis XII, ou ne se crussent plus assez

[1] *Recès,* diète de Zurich, 8 juin 1507, *g.*

[2] *Recès,* diète de Zurich, 8 juin. — *Lettre de la diète de Zurich aux magistrats de Lucerne,* 10 juin 1507 (Archives de Lucerne, *Ungebundene Abschiede.* Original sur papier).



d'autorité pour soutenir auprès des cantons dissidents la cause du roi des Romains, soit que, sentant ces cantons fortifiés dans leurs bonnes dispositions envers la France, ils n'osassent pas ordonner l'entrée en campagne du contingent promis à Maximilien, de peur de voir une partie de la nation courir aussitôt à la défense du Milanais, ils résolurent de surseoir à toute action militaire, jusqu'à ce qu'un accord unanime fût intervenu entre les gouvernements cantonaux[1].

Pour amener cette entente, ils eurent à Lucerne, le 26 juillet et le 7 août, des conférences avec les représentants des trois Cantons. Ils y témoignèrent que leur constante volonté avait été d'observer les clauses de l'alliance française, et que, par conséquent, ils n'eussent jamais coopéré à un acte d'hostilité contre le Milanais. Ils demandèrent qu'avant toute chose on n'exposât pas le pays à la honte et au péril d'avoir des troupes sous les drapeaux d'armées ennemies. Ils proposèrent donc de ne fournir de soldats ni au roi de France, ni au roi des Romains, tant qu'on ne serait pas mieux renseigné sur les intentions respectives de ces princes, et, donnant à la même heure une preuve de leur sincérité, ils firent la sourde oreille aux paroles de deux messagers de Maximilien, le docteur Jean Schad et Mathieu Schinner, évêque de Sion, envoyés tout exprès l'un à la première, l'autre à la seconde de leurs conférences

[1] *Recès*, diètes de Lucerne, 26 juillet 1507, *d*; 7 août, *c*; diète de Zurich, 16 août, *f*. — *Lettre du gouvernement de Berne à ses agents dans le canton*, 14 juin 1507 (Archives de Berne, *D. Missivenbuch*, 1504-1508, f. 290). — *Lettre des députés de Zurich, Berne, Uri, Schwytz, Unterwald, Bâle, Fribourg, Soleure et Schaffhouse aux magistrats de Lucerne, Glaris et Zug*, datée de Zurich, 12 août 1507 (Archives de Lucerne, *Ungebundene Abschiede*. Original sur papier. — Archives de Zurich, *Missives*. Minute).



pour anonncer que le moment n'était pas éloigné où le chef de l'Empire les mettrait en demeure de remplir leurs engagements[1]. Enfin, quand le 16 août une nouvelle ambassade allemande[2] vint à Zurich, où ils s'étaient établis, les inviter à signer la convention passée le 6 juin dans cette même ville, et prendre avec eux les derniers arrangements pour le départ des mercenaires, au lieu d'acquiescer à ses désirs, ils se mirent à l'entretenir de leurs soupçons et de leurs craintes. Ils lui remontrèrent que, ni dans la diète de Constance, ni dans celle de Zurich, on ne leur avait parlé de guerre offensive; que, s'ils avaient autorisé une levée en faveur du roi des Romains, c'était pour l'escorter dans son voyage de Rome, mais non pour l'aider à conquérir le Milanais. Cela dit, ils l'invitèrent à leur donner sur les projets de Maximilien des explications catégoriques, en l'avertissant qu'ils ne maintiendraient pas leur autorisation, à moins d'être certains qu'aucune attaque ne serait tentée contre Louis XII, leur allié.

Cette demande inattendue ne fut pas sans embarrasser un peu les ambassadeurs allemands. Ils restèrent un moment interdits; puis, se remettant, ils affirmèrent que le chef de l'Empire partait pour l'Italie dans la seule intention d'y prendre le titre d'empereur, mais que les circonstances l'obligeaient à s'y faire suivre d'une bonne armée. « En

[1] *Recès*, diètes de Lucerne, 26 juillet, *c. d.*; 7 août 1507, *c.* Une lettre de créance de Maximilien pour le docteur Jean Schad, datée de Constance, 23 juillet 1507, se trouve aux archives de Lucerne (sect. *Kaiserliche Gesandte*).

[2] Les noms des ambassadeurs allemands sont donnés par le recès de la diète : « Herdegen Fuchs von Fuchsberg, houptmann zu Kuffstein, « Herr Hans von Richenburg, hoptman zu Reyn, Herr Jacob von Landow, landvogt in Schwaben, hoptman zu Eily, Herr Hans von « Küngsegk, Vogt zu Veldkilch, alle vier rittere, und Herr Johannes « Schad, Doctor. »

effet, dirent-ils, quand un roi des Romains va chercher sa couronne, l'usage exige qu'on lui octroie partout libre passage ; les portes des villes lui sont ouvertes, on le fournit de tout ce dont il a besoin. Or, le roi très chrétien s'apprête à repousser Maximilien du Milanais, où, suivant une antique coutume, le futur empereur doit, avant de gagner Rome, aller ceindre la couronne des rois lombards. Son dessein n'est pas douteux puisqu'il fait dans le duché des armements considérables, qu'il fortifie certains villages, en rase d'autres et construit des retranchements. S'il prétend que ce sont là des mesures défensives, il ment, car il sait bien que son domaine n'est pas menacé. Compétiteur à l'Empire, il n'a d'autre but que d'empêcher, même par la la force, le sacre de son rival. Aussi le roi des Romains n'entend-il point souscrire à ses conditions; il ne partira qu'avec des forces suffisantes pour n'avoir rien à craindre de personne. Si les Confédérés veulent agir comme des membres et des parents de l'Empire, ils lui en faciliteront les moyens. Ils resteront insensibles aux mensonges par lesquels on cherche à les détourner de l'entreprise; ils ne toléreront pas que les ambassadeurs du roi très chrétien embauchent leurs gens de guerre pour les employer contre l'armée impériale ; ils chasseront ces hommes de chez eux et défendront aux soldats de se rendre sous les drapeaux de la France[1]. »

[1] *Recès*, diète de Zurich, 16 août 1507, *f.* — Le 6 juillet déjà, Maximilien avait écrit de Constance au gouvernement de Zurich de faire cesser les enrôlements pratiqués en Suisse pour le compte de la France (Arch. de Zurich, sect. *Kaiser*, Orig. sur papier). — La *Relation de la diète de Constance* (citée ci-dessus, p. 65, n. 2) porte (p. 108) que, dans des négociations secrètes engagées à Constance entre des Suisses et Maximilien, celui-ci se serait déclaré prêt à prendre à sa solde jusqu'à 12000 mercenaires suisses. On ne voit pas bien si ces négociations eurent lieu



Mais les députés suisses ne se contentèrent pas des assurances qui venaient de leur être données, et ils ne firent droit aux demandes des ambassadeurs allemands que dans la mesure où ces demandes s'accordaient avec leurs propres résolutions. Ils sommèrent les mandataires de Louis XII d'avoir à s'abstenir dorénavant de toute tentative d'embauchage dans le pays, en leur déclarant que la moindre infraction à cet ordre entraînerait pour eux et pour la couronne de France les plus graves inconvénients. Ils exigèrent que chaque canton prît sans retard des mesures capables d'imposer aux mercenaires le respect de leurs volontés, et ils adjurèrent de nouveau les gouvernements de Lucerne, de Glaris et de Zug, non représentés à leur assemblée, de réprimer sévèrement les manœuvres des recruteurs français et l'indiscipline des soldats qui se laissaient enrôler. En même temps, ils mandèrent à Maximilien qu'en lui fournissant des troupes, ils n'entendaient nullement devenir les complices d'une agression, et que, s'il projetait de dépouiller ou simplement de léser qui que ce fût, il ne devait plus compter sur ce renfort[1].

Le roi des Romains n'avait jamais fait beaucoup de fond sur la fidélité et le dévouement des Suisses, qu'il traitait volontiers de « méchants vilains prêts à trahir la « France et l'Allemagne[2]. » Cependant il conservait tou-

avec les ambassadeurs des Cantons qui avaient séjourné à Constance du 17 au 22 mai, ou si elles furent entamées ultérieurement avec d'autres Suisses venus avec ou sans mandat de leurs gouvernements.

[1] *Recès*, ibid., *e*, *f*. — *Lettre de la diète de Zurich aux magistrats de Lucerne, Glaris et Zug*, 12 août 1507 (citée ci-dessus, p. 77, n. 2). — Une seconde lettre fut adressée à ces trois cantons à l'issue de la diète (voir à la fin de l'art. *f*. du recès).

[2] *Lettre de Maximilien à Marguerite d'Autriche*, Lindau, 18 août 1507 (Le Glay, *Correspondance de Maximilien et de Marguerite d'Autriche*,



jours l'espoir que les Cantons « l'aideraient et assisteraient « en toutes choses à son vouloir. [1] » Quand il connut le résultat des dernières délibérations de la diète de Zurich, il dut craindre que le concours de leurs mercenaires, tel du moins qu'il le demandait, sans restrictions, ne lui fût définitivement refusé. Le 13 septembre, il leur écrivit une lettre où se montraient assez clairement, trop clairement peut-être, l'amertume de son désappointement et la conviction que son voyage à Rome n'irait pas sans une lutte armée avec les possesseurs du Milanais. « Il avait, y disait-il, annoncé aux états de l'Empire que les gouvernements helvétiques ratifiaient les promesses faites en leur nom devant la diète de Constance, et ces états s'étaient empressés de réunir leurs contingents, quand certains cantons, séduits par l'or et les intrigues de la France, avaient subitement changé d'avis et déclaré qu'ils ne permettraient point à leurs soldats de rien entreprendre ni contre le roi de France, ni contre personne d'autre. « Ce procédé, ajou- « tait-il, nous a surpris et froissé, car nul d'entre vous

t. I, p. 5) : « Touchant les Suysses yl a gaingné, set assavoer le roy de « France, contra nous, une baende par force de bons escuz d'or ; mès le « peuple est toujours pour nous, et aulcuns kaintouns, mès en sumarum « il soun meschans villains, prest pour traïre France ou Almaingnes. » — D'après des dépêches envoyées de Constance par l'ambassadeur vénitien, Quirino, au commencement d'août, Maximilien aurait formé le projet de se rendre en personne à une diète des Suisses (M. Sanuto, t. VII, col. 126, 128).

[1] *Lettre de Maximilien à Marguerite d'Autriche* (citée ci-dessus, p. 81, « n°2) : Et combien que les Suyches ne entreprendent pas voulentiers commencement de guerre contre ledit roy de France, comme ils nous ont « assez donné à entendre à la dernière journée qui a esté tenue à Zuerich, toultesfois ils ont fait mandemens et deffence par tout leur pays, « tels que verrez par la copie d'iceulx que vous envoyons avec cestes, « laquelle, pour la mieux entendre, vous ferez mettre en françois, et « espérons tant faire, qu'ils nous aideront et assisteront en toutes choses « à nostre vouloir. »



« n'ignore que, suivant un usage consacré par nos devan-
« ciers, nous devons passer à Milan, et qu'en tout cas il
« nous faudra traverser le territoire de Venise, où nous ne
« serons peut-être point en sécurité. A plusieurs reprises
« nous avons noué avec le roi très chrétien des relations
« d'amitié ; maintes fois nous avons fait avec lui paix ou
« alliance, et jamais il ne s'est conformé aux stipulations
« des traités, jamais il n'a tenu sa parole ni gardé la foi
« jurée à nous et au Saint-Empire. Maintenant il cher-
« che, par des pratiques indélicates et déloyales, à con-
« trarier une entreprise glorieuse pour nous et pour la
« nation allemande ; il veut étendre et consolider son auto-
« rité despotique sur des états dépendants de nous ou du
« Saint-Empire. Il veut amener les Cantons à dédaigner
« l'honneur et la prospérité de l'Empire et du peuple ger-
« manique, et, dans cette intention, il n'épargne ni argent
« ni manœuvres de toutes sortes. C'est pourquoi nous
« n'accorderons pas notre confiance aux Français, quand
« même ils nous offriraient libre passage, et nous ne nous
« mettrons en route qu'avec une puissante armée, comme
« il sied à la majesté d'un roi des Romains. » Cette fière déclaration était suivie d'une requête faite sur un ton plus humble : Maximilien suppliait les Cantons de s'en tenir à leur première décision et de laisser aux troupes qui lui seraient octroyées l'entière liberté de le seconder contre ses adversaires, sans en excepter le roi très chrétien. A tout le moins leur demandait-il d'observer une stricte neutralité, pour ne point donner à croire que leur conduite en cette occasion fût inspirée par des considérations du plus vil intérêt. Il terminait sa lettre en réclamant d'eux une prompte satisfaction et en leur faisant craindre les effets de son courroux, s'ils montraient assez peu de souci de

leurs devoirs envers l'Empire pour laisser enlever à la nation allemande le glorieux privilège de fournir un empereur [1].

Mais, ni ces menaces, ni les reproches et les sollicitations dont elles étaient précédées ne décidèrent les Cantons à modifier sensiblement leur attitude [2]. Les raisons pour lesquelles ils l'avaient adoptée non seulement subsistaient, mais prenaient de plus en plus de force. On ne possédait toujours, comme indice des projets du roi des Romains et

[1] La lettre de Maximilien, écrite à Inspruck, est publiée après le recès de la diète du 30 septembre 1507. — D'après la *Relation de Quirino* (citée ci-dessus, p. 65, n° 1), l'une des principales raisons pour lesquelles Maximilien ne se décidait pas à partir était le retard apporté par les Suisses à leur décision : « Da poi... la Maesta Cesarea ha ritardato più di quello che « aveva determinato in Costanza a romper con Francesi, perche due « cose l'hanno impedito : una, le differenze che nacquero tra gli Svizzeri « nella dieta di Zurigo, fatta al mezzo di Agosto, le quali come più « oltra diro, non sono ancoro assettate, e difficilmente se assetteranno...»

[2] La lettre de Maximilien avait pourtant causé quelque émoi en Suisse, comme on en peut juger par le message suivant, que le gouvernement de Berne adressa, le 22 sept. 1507, à plusieurs de ses fonctionnaires « ..... Getrüwer, lieber her Schulthes. Unns sind iedtz von der « R. k. M[t] by eignem Postenn Schrifftenn zukomenn, durch die wir zu « dem Romzug, dem erstenn zusagenn nach und wider mencklichem, so « hoch unnd wytt ermant werden, das die Notturft gantz will vordren « den Handell wysslich unnd mit gutter Fürsorg zubedenckenn. Unnd « uss Grund desselbenn, so ist an üch unnser ernstig Beger, by Vermanung der Eydenn so ir am Oster Mentag unnd Zinstag gethan habenn, « üch angendtz harzufügenn, unnd biss iedtz komenden Frytag zu « rechter Rattzitt by unns zu erschinen, sölich der k. M[t] Schrifften zu « hörenn und demnach mit unns und andren Hilffenn zu rattschlachen, « als sich unsern Erenn unnd der Notturfft nach wirdt gebüren. Dem « wellenn nachkommenn unnd nit ussbelibenn noch sümig erschinen, « daran tund ir uns sunder gutt Gevallenn. Datum Mittwuchen nach « Mathei, anno, etc. VII°. [Signé] Statthalter und Ratt zu Bernn.» Suivent les noms de sept personnages, probablement les destinataires de la lettre : « Von Erlach, von Diessbach, von Scharnachtal (ces deux derniers peut-être les capitaines du contingent bernois, voy. plus haut, p. 68, n. 1), von Stein, Seckellmeyster, Barthlome Mey, von Rumligen. » (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1504-1508, f. 316).

du roi de France, que les assurances également suspectes de leurs ambassadeurs. On voyait, sous l'influence des agents de Louis XII, le nombre des partisans de la France aller sans cesse grandissant, et on savait qu'une foule de mercenaires avaient pris du service dans le Milanais [1]. Nulle solution ne s'imposait exclusivement à tous les gouvernements cantonaux. Aussi, lorsque le 30 septembre leurs députés s'assemblèrent à Zurich pour se concerter sur la réponse à faire au message du roi des Romains, les instructions qu'ils apportaient se trouvèrent-elles être des plus diverses. Certains cantons étaient d'avis que le pays restât neutre entre les deux souverains, puisque Maximilien déclarait s'accommoder de cette neutralité; d'autres conseillaient d'envoyer au chef de l'Empire les troupes promises, mais sous la condition absolue qu'il en userait uniquement pour se défendre; quelques-uns voulaient en même temps expulser du territoire suisse les ambassadeurs de Louis XII; plusieurs, n'ayant pu vaincre leurs hésitations, demandaient seulement qu'on renonçât désormais aux pensions et au service étranger, de manière à ne plus tomber dans de semblables difficultés; enfin Lucerne, Glaris et Zug, représentés cette fois à la diète, maintenaient que, le Milanais étant menacé, on ne pouvait se dispenser d'envoyer des secours au roi très chrétien.

La délibération, qui s'ouvrit alors entre les membres de la diète, amena pourtant les députés à s'accorder sur un certain nombre de points. Ils convinrent tout d'abord d'écarter le projet de neutralité, parce que l'incapacité où l'on se trouvait de faire rentrer au pays les mercenaires

[1] *Recès*, diètes de Zurich, 8 juin, *b*; 16 août, *e*, *f*; 30 septembre 1507, *d*, *f*. — Anshelm, t. III, pp. 338, 339.



enrôlés sous les drapeaux de la France rendait ce projet inexécutable, et qu'en l'adoptant dans ces conditions, on commettrait un acte de trahison à l'égard de Maximilien. Ils reconnurent, d'autre part, qu'il était impossible actuellement de savoir lequel, du roi de France ou du roi des Romains, formait contre l'autre des desseins hostiles ; que néanmoins les Cantons ne pouvaient remettre davantage leur décision, et qu'un engagement ayant été pris envers Maximilien pour lui faciliter une entreprise « honorable et divine, » on devait s'y tenir, mais dans la stricte mesure où l'on avait toujours entendu le faire. Cela étant établi, ils dressèrent, pour le soumettre à l'approbation de leurs gouvernements, un plan de conduite, qui forcément ne donnait pleine satisfaction ni à l'un ni à l'autre des deux monarques. Ils proposaient d'envoyer une ambassade à Maximilien pour l'instruire exactement de ce qu'on lui avait déjà fait dire par ses représentants, à savoir que les Confédérés étaient toujours prêts à l'assister dans son voyage de Rome, en lui fournissant les 6000 hommes qu'il demandait, mais fermement résolus à ne spolier et à n'attaquer personne et surtout pas le roi de France. Si Maximilien s'obstinait à vouloir autre chose, on s'adresserait alors aux états de l'Empire, et, sans doute, après leur avoir bien exposé le cas, on obtiendrait d'eux qu'ils refusassent d'appuyer les prétentions de leur chef. Appelant ensuite l'attention des gouvernements helvétiques sur les agissements des ambassadeurs de Louis XII, qui, malgré des défenses réitérées, continuaient à pratiquer l'embauchage, et dont les extravagantes libéralités semaient la discorde et le désordre dans le pays, ils conseillaient de leur interdire le séjour du territoire helvétique. Ce programme arrêté, la diète convint que, si les gouvernements

cantonaux se refusaient à le suivre, tous les députés leur demanderaient d'en élaborer immédiatement un autre, de manière à sortir enfin des embarras où l'on se débattait. Elle supplia Lucerne, Glaris et Zug de ne point entraver par une opposition systématique les volontés de leurs confédérés, et, après avoir décidé de se réunir de nouveau le 12 octobre, elle écrivit à Maximilien pour s'excuser du retard apporté à la réponse des Cantons, et lui annoncer qu'une résolution définitive serait adoptée dans sa prochaine session [1].

Ce délai ne pouvait qu'être préjudiciable à la cause du roi des Romains, dont le crédit diminuait de jour en jour au profit d'un rival plus heureux mais aussi plus habile. Louis XII connaissait à merveille la façon de prendre les Suisses. Loin de procéder à leur égard par l'intimidation, comme le faisait Maximilien, il usait avec eux de bienveillantes paroles, et il mettait aux témoignages de son amitié une ardeur si persuasive, qu'il leur eût été difficile de n'y pas ajouter quelque foi. Le 16 septembre, il leur avait dépêché de Blois un de ses secrétaires, Guillaume de la Marche, pour leur communiquer certaines choses qui, disait-il, lui tenaient au cœur. Ce personnage ayant été reçu, le 4 octobre, par la diète de Lucerne, lecture fut faite à l'assemblée des instructions qu'il apportait. « Le roi, y était-il dit, remercie et félicite les Cantons de la fermeté qu'ils ont montrée en face des exigences et des menaces du roi des Romains, quand ce prince a voulu, contre toute justice et sans respect des traités, les

[1] *Recès*, diète de Zurich, 30 septembre. — *Lettre de la diète de Zurich à Maximilien*, 1er octobre 1507 (Arch. de Zurich, *Missives*). — *Lettre de la diète de Zurich aux magistrats de Lucerne*. 15 octobre 1507 (*Recès*, p. 404).



entraîner à la conquête du Milanais. Il les remercie aussi des loyales assurances que lui ont données non seulement les autorités de plusieurs cantons, mais encore les diètes de Lucerne et de Zurich. Il sait de quelle manière leurs magistrats ont répondu aux demandes de son adversaire : ils l'ont fait de telle sorte, que le roi des Romains, à moins d'être aveuglé par son ambition, a dû reconnaître en eux des hommes soucieux de leur honneur et de leur devoir. « Nous apprenons, continuait « Louis XII, que la nation helvétique est divisée en deux « partis, l'un appelé français, l'autre impérial, et nous en « sommes particulièrement affligé. De semblables dissen- « sions se sont souvent produites dans notre royaume, où « elles ont causé un trouble extrême. Les Cantons feraient « bien de remédier à cette situation pendant qu'il en est « temps. Ce n'est pas nous, d'ailleurs, qui l'avons provo- « quée, car jamais nous ne leur avons demandé que de « nous garder leur fidélité, comme nous leur gardons la « nôtre, pour la gloire et l'avantage communs. Au dire de « notre adversaire, si nous recherchons leur aide dans les « temps difficiles, nous les méprisons quand nous n'en avons « plus besoin, et la preuve en serait que notre alliance « avec eux est conclue pour dix ans seulement. Eh bien! « nous chargeons nos ambassadeurs de leur proposer la « prorogation du traité ou pour dix nouvelles années, ou « pour la durée de notre vie, et même à deux ans après « notre mort. Le roi des Romains, nous dit-on, parle de « les contraindre en leur déclarant la guerre. Il aurait pu « s'épargner d'aussi ridicules menaces, car il connaît suffi- « samment leur puissance pour ne point songer à les atta- « quer. D'ailleurs, en cas d'agression, nous irions les « défendre et leur prouverions que, protégés par nous, ils

« n'ont rien à redouter, ni de lui, ni d'aucun prince de « l'univers. » S'expliquant ensuite sur les libéralités de ses ambassadeurs, qu'il savait avoir indigné beaucoup de citoyens influents, le roi ajoutait : « Ne nous appartient-il « pas mieux qu'à tout autre seigneur ou potentat de leur « faire du bien, comme cela se doit entre frères, à ces « Confédérés, les bons amis et alliés de notre couronne, « qu'ils ont tant de fois secourue? C'est un devoir à nous « légué par les rois nos prédécesseurs, dont ils furent « aussi les bons amis et alliés. En cette matière, ils doi- « vent établir une grande différence entre nous et le roi « des Romains, car, nos dons, ils peuvent les accepter sans « porter atteinte à leur honneur, sans blesser leur con- « science et sans offenser personne, comme un encoura- « gement à persévérer dans leurs bonnes relations avec « Notre Majesté et à rester fidèles aux pactes qu'ils ont « signés. Les présents du roi des Romains, au contraire, « sont destinés à les brouiller avec un allié, à les faire « manquer aux serments jurés. Nul ne devrait leur pro- « poser des choses incompatibles avec leur dignité, avec « leur bonne réputation, avec leurs intérêts, et le roi très « chrétien ne doute pas qu'ils ne les rejettent, pour la gloire « et le profit de leur pays [1]. »

On comprend sans peine pourquoi Louis XII, bien qu'ayant reçu des Cantons l'assurance que les mercenaires promis par eux à Maximilien ne commettraient aucun acte d'hostilité contre le Milanais, tenait à n'être point arrêté dans les manifestations de sa générosité. Il voulait obtenir davantage : il voulait empêcher toute levée en faveur du

[1] *Lettre de créance de Louis XII pour Guillaume de la Marche*, Blois, 16 septembre (*Pièces justif.*, n° III). — *Recès*, diète de Lucerne, 4 octobre 1507.

roi des Romains, car il se disait sans doute que les soldats, une fois enrôlés sous la bannière impériale, seraient capables d'oublier les ordres de leurs magistrats. Comme la diète ne semblait nullement disposée à lui donner satisfaction sur ce point, il se flattait de l'y contraindre, en créant dans le pays une opposition telle, qu'il devînt impossible aux gouvernements cantonaux de faire exécuter leur décision [1]. Pour y réussir, il haussa ses largesses à des proportions inusitées. S'il vit des mains tendues, on le devine. Et ce ne fut pas seulement parmi les gens de basse condition. Bon nombre de personnages haut placés tâchaient de lui vendre contre beaux deniers l'influence qu'ils pouvaient exercer sur leurs concitoyens. Louis d'Erlach, de Berne, servait d'agent à ses ambassadeurs en Suisse, et se faisait recommander par eux à la bonté royale [2]. Peter Feer, de Lucerne, qu'il avait créé chevalier lors de l'affaire de Gênes, se posait en adversaire de la France dans l'unique

[1] Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, pp. 338-9.

[2] *Lettre de Roquebertin au gouverneur de Milan*, Lucerne, 15 juillet 1507 (*Pièces justif.*, nº II). Louis d'Erlach alla, quelque temps après, s'enrôler dans le Milanais avec un nommé Michel Glaser et plusieurs autres citoyens bernois. Le 18 février 1508, les magistrats de Berne informèrent ces personnages que, dans la diète de Lucerne du 26 janvier précédent, on avait décidé de ne fournir de troupes ni au roi de France, ni au roi des Romains, et ils leur ordonnèrent de rentrer immédiatement au pays, sous peine de mort et de confiscation des biens (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1504-1508, f. 360 vº). Le 25 février suivant, ils leur renouvelèrent cet ordre d'une façon plus pressante, en les suppliant de ne pas causer par leur indiscipline des embarras aux Cantons, et en leur promettant entier pardon s'ils revenaient tout de suite (*Ibid.*, f. 362). Ce dernier message est daté du « vendredi après s. Mathias, 1508. » La fête de s. Mathias tombe le 24 février les années ordinaires et le 25 les années bissextiles. Or, en 1508, qui est bissextile, le 25 février était un vendredi. Il est donc probable que le scribe aura oublié la particularité relative à la double date de cette fête et qu'il aura daté comme pour les années ordinaires, c'est-à-dire comme si la s. Mathias eût été le jeudi 24.



intention d'être acheté [1]. L'avoyer de Fribourg, Arsent, auquel il faisait une rente annuelle de deux cents francs, entretenait de secrètes intelligences avec lui par l'intermédiaire du marquis de Rothelin, et demandait qu'en récompense de ses services sa pension fut portée à quatre cents francs, « et je vous promet ma foy, écrivait-il au « marquis, que je moy donneray peine de servir le roy et « que je demourey fermement ma vye durant son bon, « vray, loyal serviteur..... car vous sçavez que je suis « tout vostre [2].

Pour ne mécontenter personne, les ambassadeurs français, Pierre-Louis et Roquebertin, répandirent les écus à profusion « dans les rues, les carrefours, les villes, les « villages, les bains, les hôtelleries et les marchés, donnant « aux femmes, aux enfants, aux soldats, aux courtisanes. » Roquebertin, installé princièrement à Baden, en Argovie, y tenait table ouverte, payait la dépense des baigneurs et menait joyeuse vie au milieu de gens peu recommandables, que ses folies faisaient accourir. Sa popularité était devenue telle, que ni ses débauches, ni ses insolences ne parvenaient à l'entamer. On racontait qu'à Baden il avait violé une toute jeune fille. On disait aussi qu'ayant voulu pénétrer dans la maison des religieuses de Königsfeld, et s'en étant vu refuser l'entrée, il avait eu l'impudence de menacer la communauté d'une citation en cour de Rome. Cependant la Diète, devant laquelle ces deux affaires furent portées, n'osa même pas l'inquiéter. L'évêque Pierre-Louis agissait à Berne et à Lucerne avec un sans-façon qui ne le cédait en rien au cynisme de son collègue. Il avait imaginé

[1] *Lettre de Roquebertin et de Pierre-Louis au roi*, Lucerne, 18 février 1508 (*Pièces justif.*, n° VI).

[2] *Lettre de Arsent au marquis de Rothelin*, Berne, 1er février 1508 (*Pièces justif.*, n° V).



de se constituer le prisonnier de toutes les femmes qu'il rencontrait et de leur payer largement sa rançon [1]. Le zèle des deux ambassadeurs ne se bornait pas, d'ailleurs, à ces expédients peu dignes de leur caractère. Ils avaient, sur la demande du gouverneur de Milan, qui dirigeait l'affaire au nom du roi de France, noué des relations avec les Valaisans et les Grisons; ils se faisaient renseigner exactement sur les actes de l'empereur par des espions qu'ils avaient à Constance, et, quand ils n'étaient pas retenus aux séances de la diète helvétique, ils parcouraient les cantons, prêchant aussi bien le menu peuple que les magistrats, « les gros masches-foin qui gouvernent les Ligues », comme les appelait dédaigneusement Roquebertin [2]. En même temps, malgré les injonctions des autorités du pays, malgré leurs propres engagements, ils embauchaient force mercenaires et les expédiaient en Lombardie [3]. Ils annon-

[1] Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, pp. 337-8. — *Recès*, diète de Zurich, 30 septembre 1507, *b*. — *Lettre de Machiavel aux Dix de Florence*, Bolzano, 17 janvier 1508 (*Legaz. et Comm. di N. Machiavelli*, éd. Passerini et Milanesi, t. III, pp. 254-5). « E quali oratori (Roquebertin et « Pierre Louis) hanno in questo tempo atteso ad circuire tutti e' can- « toni, e hanno con danari in pubblico e in privato avvelenato tutto « quello paese, e con questo ha tenuto e ritiene indietro tutte le deli- « berazione fussino per fare in favore dello Imperadore. »

[2] *Lettre de Roquebertin au gouverneur de Milan* (citée ci-dessus p. 90, n. 2). — Anshelm, t. III, p. 339. — Cf. *Lettre de Pierre-Louis, Roquebertin, Jean Moresini et Jérome Morone au gouverneur de Milan*, Lucerne, 14 juil. 1507 (*Pièces justif.*, n° I).

[3] Recès, diètes de Zurich, 8 juin 1507 *b*; 16 août 1507, *e*, *f*; 30 sept. 1507, *d*, *f*. — *Lettre de Schinner, év. de Sion, au gouvernement de Berne*, Natters, 16 octobre 1507 (Arch. de Lucerne, sect. *Kaiser*. Copie du temps; sur pap.). — M. Sanuto, t. VII, col. 126. — Anshelm, t. III, pp. 338-339. — Schinner dans sa lettre promet de ne laisser passer aucun mercenaire par le Valais. Il dit avoir appris que des habitants de Grindelwald, au nombre de 14 ou plus, se rendant au service de la France, ont traversé peu de jours auparavant le Grimsel. Ces hommes avaient reçu à Lucerne de l'argent des mains de Roquebertin. Schinner promet de faire bonne garde à l'avenir et d'arrêter tous les soldats qui voudraient



çaient bien haut que leur bourse serait toujours pleine [1]; c'était plus qu'il n'en fallait pour leur amener tous ceux dont la guerre et les aventures constituent le meilleur moyen d'existence. « Noz Souysses des troys quantons », dit une lettre envoyée de Milan en France, le 1er août 1507, « descendent comme mosches en Italie, auveques « les plus nouvelles quereles et deraysonables que jamayz « ouys dire et paroles ainssi très apres qu'ilz samble que,

passer sur son territoire, pour aller en Italie. — Il est manifeste que presque tous les cantons s'opposèrent nettement à l'embauchage des mercenaires par les ambassadeurs et les agents du roi. Non seulement ils adressèrent à ces personnages des prescriptions formelles, mais ils firent ce qu'ils purent pour empêcher les soldats de partir. Les recès des diètes citées ci-dessus en font foi. Les *Livres de Missives* de Berne contiennent un grand nombre de lettres montrant les efforts tentés à cet effet par les magistrats bernois : *Lettre du gouvernement de Berne à ses agents dans le canton*, leur ordonnant de ne laisser faire aucun enrôlement dans leurs circonscriptions, sans l'ordre exprès de leurs supérieurs, Berne, 26 mai 1507; *Lettre du même aux mêmes*, 14 juin 1507; *Lettre du même aux mêmes*, 25 juin 1507. Cette lettre nous apprend qu'en ce qui concernait les soldats levés dans le canton de Berne pour le compte de l'empereur, conformément aux décisions de la diète du 6 juin, les engagements avaient été volontaires; on avait pris les hommes qui s'étaient présentés les premiers, pourvu qu'ils fussent munis de leurs armes et complètement équipés. *Lettre du même aux mêmes*, 17 août 1507; *Lettre du même à ses agents dans les localités de Sanen, Frutigen et Alenn*, 24 sept. 1507; *Lettre du même à ses agents dans le canton*, 18 oct. 1507; *Lettre du même à Mathieu Schinner*, le priant de se saisir de tous les mercenaires enrôlés sans permission, qui voudraient passer par son territoire, 19 oct. 1507; *Lettre du même aux magistrats de Lucerne*, 30 oct. 1507, se plaignant qu'une bande de mercenaires lucernois, qui se rendait en Lombardie, ait pillé l'hospice du Grimsel (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1504-1508, ff. 289, 290, 299 v°, 309, 317, 327, 328, 330). — *Sauf-conduit accordé par les magistrats bernois à Pierre Louis pour venir à Berne*, sous condition qu'il n'enrôlera pas de mercenaires, 12 juil. 1507 (*Lat. Missivenb.*, 1500-1507, f. 361 v°); *Lettre de la diète de Berne au bailli de Vaud*, 26 oct. 1507, lui ordonnant de ne laisser passer aucun mercenaire (*Lat. Missivenb.*, 1507-1513, f. 8).

[1] *Recès*, diète de Zurich, 8 déc. 1507. Cf. M. Sanuto, t. VII, col. 120, relatant, d'après une lettre apportée de Milan à Venise, qu'un des deux ambassadeurs français en Suisse est venu à Milan pour se pourvoir d'argent.



« tout incontinent que l'on leur contredit, qu'ilz se voyssent « ranger à marchander auveques ledit roy des Romains, « disanz qu'ils sont requis et ont tant d'offertes dudit S[r] « que c'est mervuigles...... Nous y faysons ce que pou- « vons et les ungs appaysons par belles paroles ou par « deslay de temps et ceulx là ne sont gayrres, aux aultres « fault ordinayrement y donner de l'argent. Et brief, tout « ce qu'est possible d'y faire pour les entretenir certes « l'on le fayt, considéré le temps où nous sommes [1]. »

Maximilien, l'eût-il voulu, n'aurait pu combattre par des moyens analogues l'effet de ces prodigalités : il n'avait même pas de quoi payer les six mille mercenaires qu'il demandait [2]. Les états de l'Empire se montraient envers lui d'une parcimonie outrée. Afin de ne point participer aux dépenses de son voyage de Rome, ils lui avaient con-

[1] *Lettre de Geoffroy* [ou *Chaffrey*] *Carles, président du Sénat de Milan, à Florimond Robertet* (publ. dans la brochure intitulée : *Audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Grenoble, 3 nov. 1882. Discours prononcé par* M. Piollet : *Étude historique sur Geoffroy Carles;* Grenoble, 1882, in-8, p. 78). Cette pièce, dont l'original se trouve dans le vol. 261 de la coll. Dupuy (Paris Bibl. nat.), est datée de « Milan, ce 1[er] jour d'aoust. » M. Piolet croit, à tort selon nous, qu'elle est de 1510.

[2] *Lettre de Jean Frosch à la ville de Francfort*, Constance, 15 juillet 1507 (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, n° 919). — *Lettre de Maximilien à la ville d'Eslingen*, Bolzano, 8 fév. 1508 (Lünig, *Reichsarchiv*, Part. spec. contin. I, n° 56, p. 125). — *Lettre de Machiavel aux Dix de Florence*, Bolzano, 17 janvier 1508 (*Legaz. et Comm. di N. Machiavelli*, éd. Passerini et Milanesi, t. III, p. 217). — *Lettere lat. di G. Morone*, n° 74 (éd. Promis et Müller, p. 163): « Refert [scriba meus] apud eos « [Helvetios] ridiculos esse Cæsaris conatus et eos palam affirmare « principes imperii minime auxiliaturos, Cæsaremque sine eis, quod « pecunia careat, bellum quidem indicere posse, inferre minime, lætarique « milites Helvetios qui jamjam sperant regium oratorem thesaurariumque affuturum, qui ingentem eorum numerum conducat et ingentem « pecuniæ summam eis numeret, nihilque magis hac expeditione appe- « tere... »



seillé d'emprunter l'argent nécessaire à des marchands[1], en refusant avec énergie de fournir le moindre denier pour la solde des Suisses[2] ; puis, après s'être décidés à donner, avant le 16 octobre 1507, cent vingt mille florins[3], ils avaient mis, pour la plupart, si peu d'empressement à s'acquitter, qu'au mois de février 1508, Maximilien avait reçu tout au plus le tiers de cette somme[4]. La partie n'était évidemment pas égale entre les deux souverains rivaux : comme le disait un contemporain, Louis XII avait trop d'écus pour qu'on pût discuter utilement avec lui[5].

[1] *Réponse des états de l'Empire à Maximilien, touchant le voyage de Rome*, Constance, mai-juin 1507 (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, n° 907). — *Avis de Maximilien aux états de l'Empire relatif à un emprunt aux marchands*, Constance, juin 1507 (Janssen, *op. cit.*, t. II, n° 909). — *Lettre de Janus Lascaris, ambassadeur de France à Venise, à Louis XII* (s. d.) [Paris, Bibl. nat., Coll. Dupuy., n° 261, f. 74. Orig. sur papier] : « Il (Maximilien) avoit faict appeller grand nombre de « marchans d'Allemaigne, aulxquelz il demandoit six cent mille florins « et engaigeoit tout le sien, aussi bien meuble que immeuble. » — *Lettre de Machiavel aux Dix de Florence* (citée ci-dessus, p. 94, n. 2). — *Abschied der schwäb. Bundesstädte in Ulm*, 13 oct. et 19 nov. 1507; *Abschied der Frei- und Reichsstädte zu Speier*, 24 janv. 1508 (*Urkunden z. Gesch. d. schwäb. Bundes*, her. v. K. Klüpfel [*Bibl. d. litt. Ver. in Stuttgart*, 1846, 1853], t. II, pp. 12, 16).

[2] *Lettre de Jean Frosch à Francfort* (citée ci-dessus, p. 94, n. 2) : « Die Versamelung hie haben königl. maj. die Eittgnossen zu underhal- « ten dess Romerczogs nit annemen adder willigen wollen. »

[3] *Recès de la diète de Constance*, 26 juillet 1507 (Lünig. *Reichsarchiv*, Part. gen. contin. I[a], n° 79, t. III, p. 271). — *Réponse des états de l'Empire à Maximilien*, Constance, 19 juillet 1507 (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, n° 920, et Lünig, loc. cit.).

[4] *Lettre de Maximilien à la ville d'Eslingen*, Bolzano, 8 févr. 1508 (Lünig, *Reichsarchiv*, Part. spec. cont. I[a], n° 56). — Une certaine partie de ce tiers devait provenir de la Ligue de Souabe et des villes libres impériales, qui paraissent avoir fourni leur quote-part sans trop de difficulté (*Abschied der Städte des schwäb. Bundes*, 7 août 1507, et Ulm, 15 sept. 1507; *Abschied der freien Reichsstädte zu Speier*, 15 sept. 1507 [*Urk. z. Gesch. d. schwäb. Bundes* (voy. ci-dessus, n. 1), t. II, pp. 9, 11, 12]).

[5] Paroles d'un habitant de Fribourg chez lequel logeait Machiavel, à la fin de 1507 (*Lettre de Machiavel aux Dix de Florence* [citée ci-dessus, p. 94, n. 2]).



Une extrême confusion régnait, d'ailleurs, dans les préparatifs du voyage impérial [1]. Les 22000 hommes promis après beaucoup de difficultés par les états de l'Empire n'arrivaient pas plus vite que l'argent. Quelques princes allemands, secrètement vendus à la France, s'ingéniaient à retarder l'expédition: ils s'étaient entendus pour que leurs soldats parvinssent à de longs intervalles au rendez-vous commun, et pour que les chefs, une fois réunis, ne pussent tomber d'accord sur l'ordre de la marche [2]. D'autres, qui, au lieu de soldats, avaient offert de l'argent, ne s'exécutaient ni d'une façon, ni de l'autre [3]. Le départ de l'armée, d'abord fixé au mois d'octobre 1507, fut remis au printemps suivant [4]. Maximilien, lui, s'était lancé dans l'entreprise avec plus d'ardeur que de réflexion. Il avait avoué sans détour ses projets sur le Milanais et s'était aperçu trop tard que cet aveu, bon pour réunir autour de lui tous ceux qu'inquiétait l'établissement de la domination française en Italie, le priverait du concours des Suisses. Ayant compris sa faute à l'endroit de ces derniers, il s'était efforcé de leur donner le change aux dépens de Louis XII, mais il n'y

[1] Machiavel, étant venu à Constance au commencement de 1508, voulut avoir d'un ambassadeur savoyard, qui s'y trouvait, quelques renseignements sur l'organisation de l'entreprise et reçut de ce personnage la réponse suivante: « Tu vuoi sapere in dua ore quello che io in « molti mesi non ho possuto intendere » (*Lettre de Machiavel aux Dix de Florence*, Bolzano, 17 janv. 1508 [*Legaz. e Comm. di N. Machiavelli*, éd. Passerini et Milanesi, t. III, p. 256]).

[2] *Lettre de G. Morone à Chaumont d'Amboise, gouverneur de Milan*, Zurich, 9 août 1507 (*Lettere lat. di G. Morone*, n° 62).

[3] *Lettre de Machiavel aux Dix de Florence* (citée ci-dessus, n. 1). — *Lettre de Maximilien à la ville d'Eslingen* (citée ci-dessus, p. 95, n. 4). Les 22000 hommes promis par les états de l'Empire ne devaient servir que 6 mois. Maximilien s'était engagé, de son côté, à en lever 8000 à ses frais (*Relation de Quirino*, citée ci-dessus, p. 65, n°1).

[4] *Lettre de G. Morone à J.-F. Marliano*, Zurich, 12 août 1507 (*Lett lat. di G. Morone*, n° 64).



avait point réussi. Cet insuccès, dont il se doutait déjà, il allait en recevoir une preuve nouvelle et décisive.

Quand s'ouvrit, le 13 octobre, la diète où les gouvernements helvétiques devaient faire connaître leur opinion, touchant le programme élaboré par la dernière assemblée de Zurich, il se trouva que sept cantons seulement persistaient dans le dessein de lui envoyer des troupes; encore déclaraient-ils tous n'accorder cette levée qu'avec la condition restrictive posée par leurs députés. Des cinq autres, ceux de Fribourg et de Soleure demandaient maintenant qu'on se désintéressât totalement de l'affaire; ceux de Glaris, de Zug et de Lucerne, inébranlables dans leur attitude, avaient opposé une résistance tacite au vœu de la majorité, les deux premiers en ne donnant pas de pouvoirs à leurs mandataires, le troisième en ne se faisant pas représenter. La diète néanmoins passa outre. Suivant l'avis qu'elle avait formulé dans sa réunion du 30 septembre, et qu'elle déclara exécutoire comme étant celui du plus grand nombre des cantons, elle décida d'envoyer une ambassade instruire Maximilien de la détermination prise, et, quoique de pressantes démarches tentées de nouveau par elle pour obtenir l'adhésion des opposants n'eussent abouti qu'auprès de Soleure, ordre fut donné aux ambassadeurs de parler et d'agir au nom du Corps helvétique tout entier [1].

[1] *Recès*, diète de Zurich, 13 oct. — *Lettre de la diète de Zurich aux magistrats de Lucerne*, 15 oct. (*Recès*, p. 404). — *Lettre de Machiavel*, citée ci-dessus, p. 96, n. 1. — M. Sanuto, *Diarii*, t. VII, col. 133, 139, 189. — *Relation de Quirino* (citée ci-dessus, p. 65, n. 1) : « Da poi nella dieta di Zurigo, che fu tra loro fatta questo agosto, il « canton di Lucerna mosse Zuc e Soltorno a dir che bene volevano « accompagnar il re de' Romani a Roma, ma non tor l'arme in mano « contra Francia; e questo fece il canton di Lucerna con il mezzo di « uno nominato Amestaner, capo e parte in Zuc, e un Niccolò Corater, « capo e parte in Soltorno, che erano subornati da Francia, e similmente

Ces personnages rencontrèrent Maximilien à Kaufbeuren en Bavière, le 8 novembre. Ils lui signifièrent que les Cantons, sans en excepter aucun, voulaient bien envoyer leurs bannières pour l'accompagner à Rome, mais qu'ils enjoindraient à leurs soldats de ne molester personne, de ne favoriser aucune spoliation et de n'entrer en ligne que si le cortège impérial était attaqué[1]. A la façon dont cette résolution lui fut notifiée, le roi des Romains dut la sentir irrévocable. Il dut comprendre que les Suisses, s'ils avaient presque tous un réel désir de le voir ceindre la couronne impériale, tenaient plus encore à ne pas se brouiller avec le roi de France[2]. Comme il ne pouvait, vu

« Friburgo, pur per subordinazione di danari che davano Francesi, con « il mezzo di uno nominato Piero Mafrosini e di un Niccolò secretario...»

[1] *Recès*, conférence de Kaufbeuren. — *Lettre de Mercurin de Gattinara et de Sigismond Phloug à Marguerite d'Autriche*, Kaufbeuren, 10 nov. 1507 (Le Glay, *Négoc. diplom. entre la France et l'Autriche*, t. I, p. 205) : « Lendemain que fu le lundy VIII[e] de ce moys, devant que « le roy alla à la messe, les ambassadeurs des Suizes, qu'estoient au nombre treze, de chascun canton un, eurent leur audience en la présence « du conseil, et fusmes presents ledict messire Sigismond et moy. Et en « leur alleman, celon que me declaira adhonc ledit messire Sigismond, « firent au roy beaucoup de belles offres ; mays la conclusion estoit que « touz les cantons desdicts Suizes, sans nully excepter, envoyeroient toutes leurs bannières pour accompagner ledit seigneur roy vostre père « à prendre sa courone impériale, en la manière que ses prédécesseurs « l'hont prinse, soit à Rome, Milan ou allieurs, et luy bailleront autant « de gens que luy plaira; et si quelc'un le veult empeschier à ce fere, « luy emploieront corps et biens et tout ce qu'ils hauront pour le deffendre. Le roy les remercia et dict que après disner il députeroit « quelc'un pour avoir communicacion avec eulx. » — Dans un autre passage de la lettre il est dit que l'ambassade suisse comptait « soixante chivaulx ou plus. »

[2] Voici ce que dit Machiavel sur les dispositions des Suisses, dans sa lettre du 17 janv. 1508 (citée ci-dessus p. 96, n. 1) : « Ma s'ingegneranno servirlo [re dei Romani] e non essere contro ad Francia. E cosi « ognuno giudica, che quando allo Imperadore non manchi danari, non « li possa mancare Svizeri; perchè dubiterebbono, non lo servendo



la modicité de ses ressources, enrôler chez eux un nombre suffisant de volontaires[1], il tenta d'arriver à ses fins par des moyens détournés. Le plan qu'il conçut à cet effet fut celui-ci : renoncer en apparence à passer par le Milanais, pour faire croire qu'il était entièrement détaché de son projet de conquête, et pour ôter à Louis XII tout prétexte à réclamer une levée des Cantons; informer ceux-ci qu'il prendrait sa route par le territoire de Venise et leur demander aide contre les Vénitiens, résolus à lui fermer l'accès de leurs états. Il diviserait son armée en deux corps, dont l'un, comprenant les Suisses, se porterait vers l'Adriatique, tandis que l'autre irait droit au Milanais. Par là, non seulement il empêcherait les Vénitiens d'assister le roi de France, mais il les amènerait probablement à lui « bailler argent pour payer « lesdits Suisses à les employer contre les François[2]. » Il comptait que les soldats des Cantons, en

« pagandoli, non si fare inimico lo Imperio, volendo essere contra alle « deliberazioni di tutta Lamagna; e questa è la cagione che li tiene di « non essere con Francia. Ma le dificultà che fanno con el re dei Romani « sono, che non vorrieno essere contro ad Francia, ma servirlo altrove; « e lo Imperadore dall'altro canto vorebbe, o che si stessino di mezo, o « pigliarne pochi, e farne ad suo modo, et non vorrieno combattere con « Franzezi se non se dessino causa; e queste difficultà hanno fatte far « loro assai diete e pocho conclusioni; e credesi che questa ultima dieta « arà parturito uno berlingozzo, come le altre. » Voy. aussi *Lettre de Roquebertin*, 15 juillet 1507 (*Pièces justif.*, n° II).

[1] Maximilien avait bien essayé d'embaucher des soldats dans les cantons, mais il est à croire qu'il n'avait pas eu grand succès. Voy. *Recès*, diètes de Zurich, 4 oct. 1507, *d;* 8 déc. 1507, *b;* de Lucerne, 5 janv. 1508, *g.* — *Lettre des magistrats de Zurich à leur concitoyen Klawin Widerker*, 5 avril 1508 (Arch. de Zurich, *Missives*). — *Lettre de Maximilien à la ville de Francfort,* Constance, 11 août 1507 (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, n° 925). — *Lettre du même aux villes de Souabe*, Ulm, 18 avril 1508 (J.-B. Datt, *Volumen rer. germanicarum, sive de pace imperii publica,* Ulm, 1698, in-fol., p. 572).

[2] *Lettre de Mercurin de Gattinara*, 10 nov. 1507 (citée ci-dessus, p. 98, n. 1). — M. Sanuto, t. VII, pp. 150, 188. Cf. *Relation de Quirino* citée ci-dessus, p. 65, n. 1), p. 56.



le voyant la bourse pleine, ne se feraient point scrupule de prendre part à l'invasion du Milanais, malgré les ordres de leurs gouvernements.

Les deux premiers articles de cette combinaison durent être indiqués officieusement aux ambassadeurs suisses pendant leur séjour à Kaufbeuren[1]. Un mois plus tard, le 8 décembre, des orateurs impériaux vinrent en exposer la teneur à la diète de Zurich. Ils s'acquittèrent de leur mission avec une prudence extrême. Après avoir fait une dernière et infructueuse tentative pour obtenir que le Corps helvétique donnât ses soldats sans condition, ou s'abstînt tout au moins d'assister en aucune manière le roi de France, ils dirent, mais sous forme d'une simple supposition de leur part, que le roi des Romains profiterait peut-être de son voyage à Rome pour reprendre aux Vénitiens certains territoires enlevés par la Seigneurie, soit à l'Empire, soit au Saint-Siège, et ils demandèrent si les Cantons seraient disposés à l'y aider.

La diète ne vit point ou parut ne point voir le piège où on l'attirait; mais l'ambassade française, présente à la réunion, eut soin de le lui montrer. Roquebertin s'exprima là-dessus en termes fort nets. « D'ailleurs, ajouta-t-il, si même le roi des Romains menaçait la seule république de Venise, les Cantons n'en seraient pas moins tenus de lui refuser leur concours, cette république étant l'alliée du roi de France, lequel ne manquerait pas de la défendre. » En conséquence, il pria les Cantons, non seulement de n'octroyer aucune levée à Maximilien et de réprimer les tentatives d'embauchage pratiquées chez eux pour le compte de

[1] *Procès-verbal de la conférence de Kaufbeuren*, 3e alinéa (*Recès*, p. 409).



l'Allemagne, mais d'envoyer immédiatement des secours au roi, son maître. Profitant ensuite de la circonstance pour réfuter les accusations de corruption portées contre lui et pour justifier à nouveau les intentions de Louis XII, il affirma sans sourciller n'avoir jamais essayé d'enrôler des volontaires, malgré la facilité avec laquelle il en eût gagné, tant de capitaines que de soldats; il soutint que le roi très chrétien, loin de songer à faire violence, au roi des Romains, ou au chef de l'Église, ne voulait que se défendre contre l'attaque présumée de l'un, et serait le premier à protéger les états de l'autre. « Sa Majesté, dit-il, était à tel point éloignée de toute ambition, que, si ces difficultés n'eussent point surgi, elle eût entrepris une croisade pour la délivrance du Saint-Sépulcre. » En garantie de ce qu'il avançait, il offrit une tonne d'or et jura par la foi du roi[1].

La diète, à laquelle Lucerne, Glaris, Zug et Fribourg avaient négligé d'envoyer leurs députés, n'entra pas en matière sur la communication des ambassadeurs impériaux, mais elle décida de se réunir prochainement à cet effet et de tenir sa séance au chef-lieu du plus important de ces quatre cantons, Lucerne, afin de contraindre en quelque sorte les gouvernements dissidents à prendre part au débat. La nouvelle assemblée s'ouvrit au complet le 5 janvier 1508. Ses délibérations furent conduites avec plus de calme et de sagesse que n'en faisait prévoir l'état de division des esprits. La plupart des députés demandèrent que la nation restât

[1] *Recès*, diète de Zurich, 8 déc. 1507. Cf. M. Sanuto, t. VII, col. 226, 237, 238. — Aux archives de Berne (*France*, I, n° 43) se trouve un original sur parchemin de la lettre de créance donnée par Louis XII à Pierre-Louis et à Roquebertin en vue de cette diète. La lettre est datée de Blois, 1er déc. [1507].



neutre entre la France et l'Allemagne, en refusant ses mercenaires à l'un comme à l'autre de ces états, et leur proposition finit par rallier tous les suffrages. Le même jour, la diète, pour assurer dans la mesure du possible l'exécution de sa volonté, édicta les peines les plus sévères, mort et confiscation des biens, contre tout homme qui prendrait du service à l'étranger[1]. Ses décisions, soumises à l'approbation des gouvernements cantonaux, furent ratifiées par eux, et, le 26 janvier, les députés réunis de nouveau à Lucerne purent donner aux deux ambassades une réponse catégorique.

Ils commencèrent par remontrer aux envoyés de Louis XII que, puisque Maximilien déclarait abandonner la route du Milanais pour celle de Venise, le roi très chrétien n'avait plus, quoi qu'en pensât Roquebertin, aucune raison de se considérer comme menacé, et n'était point fondé, par

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 5 janv. 1508. — M. Sanuto, t. VII, col. 246 : *Sommaire d'une lettre de Roquebertin.* — *Relation de Quirino* (citée ci-dessus, p. 65, n. 1). — Pendant que se tenait la diète, les magistrats de Zug lui écrivirent que, en conformité de leurs précédentes déclarations, ils refuseraient de s'associer à tout acte contraire à l'alliance des Cantons avec la France, attendu que le roi avait toujours observé scrupuleusement cette alliance. Ils déclarèrent, d'ailleurs, vouloir faire de leur mieux pour empêcher l'embauchage des mercenaires (Arch. de Lucerne, section *Frankreich.* Orig. sur papier ; daté du 7 janvier 1508). Sur les mesures prises, en suite de cette diète, par certains cantons et par Berne en particulier, pour mettre un terme aux enrôlements et faire rentrer en Suisse les soldats déjà partis, voyez : *Lettre du gouvernement de Berne aux villes et localités du canton*, 6 févr. 1508 ; *Lettres du même aux magistrats de Fribourg*, 16 févr. ; *à Mathieu Schinner*, 18 févr. ; *à quelques-uns de leurs agents dans le canton*, 18 févr. ; *aux magistrats de Soleure*, 25 févr. ; *aux villes et localités du canton*, 18 mars et 28 avril (Arch. de Berne *D. Missivenb.*, 1504-1508, ff. 356 v°, 358, 359, 360, 362, 370, 380). — *Lettre du gouvernement de Berne au duc de Savoie*, 25 février 1508 (Arch. de Berne, *Lat. Missivenbuch.*, 1507-1513, f. 41). — Voyez aussi les *Lettres du même gouvernement à Louis d'Erlach, Michel Glaser et autres*, des 18 et 25 févr. 1508 (citées plus haut, p. 90, n. 2).



conséquent, à réclamer le secours des Cantons; que ceux-ci n'hésiteraient pas à l'assister de leurs armes, s'il était attaqué, mais qu'aucune clause de leurs traités avec lui ne les obligeait à le fournir de soldats pour protéger ses alliés. En ce qui touchait le renouvellement du traité de 1499, proposé naguère par l'ambassade française, la diète fit observer que ce pacte ayant encore un an de durée, il était inutile, pour le moment, de s'occuper de sa prorogation.

Cette notification ne laissa pas de troubler les orateurs du roi de France, dont l'expulsion du territoire suisse venait d'être, une seconde fois, discutée par la diète (13 octobre). Leur réplique fut embarrassée, et s'ils n'eussent entendu ce qui fut répondu le même jour à l'ambassade allemande, venue de nouveau pour demander des mercenaires, l'abandon où les Suisses laissaient le roi leur eût causé probablement de très vives alarmes. Mais la diète, suivant la ligne de conduite qu'elle s'était tracée, avait prévenu cette ambassade que les Cantons se désintéressaient absolument de l'affaire, que néanmoins, conformément aux traités, ils secourraient Louis XII, si le roi des Romains cherchait à s'emparer des possessions françaises en Italie, et que, si le roi de France prenait l'offensive, le corps helvétique verrait la chose de très mauvais œil et ferait son possible pour qu'aucun soldat suisse n'allât se mêler au conflit[1].

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 26 janv. 1508. Cf. *Die Antwurt und Abfertigung des röm. Küngs*, 25 janv. 1508 (Arch. de Lucerne, sect. *Kaiser*). — *Lettre de Pierre-Louis et de Roquebertin aux magistrats de Fribourg*, Lucerne, 12 février 1508 (Coll. Mülinen à Fribourg [*Aktenstücke z. Gesch. des XV und XVI Jahrh.*, t. VIII, n° 23]. Original sur papier). — *Lettres de Roquebertin au gouverneur de Milan*, fin nov. 1507 — janv. 1508 (M. Sanuto, *Diarii*, t. VII, col. 228, 237, 238). — *Lettre de Pierre-Louis au marquis de Rothelin*, 31 janvier 1508 (*Pièces justif.*, n° IV). — *Relation de Quirino* (citée ci-dessus), p. 43, d'après laquelle les Suisses voyaient avec plaisir les projets de Maximilien contre Venise,



Grand fut l'émoi des ambassadeurs impériaux, quand ils apprirent ce nouveau changement de résolution. « Les « practiciens en romanisques crèvent de dépit », écrivaient Pierre-Louis et Roquebertin à Louis XII[1]. Nul n'ignorait, en effet, que les gouvernements suisses, eussent-ils même le ferme désir de rester neutres entre les deux souverains, ne pourraient imposer le respect de leurs décisions aux soldats enrôlés, malgré d'impérieuses défenses, dans l'armée du gouverneur de Milan. Ces volontaires, descendus en Italie par petits détachements pendant les derniers mois de 1507, s'y trouvaient alors en si grande foule[2], que Chaumont d'Amboise, après avoir demandé à ses agents en Suisse d'organiser un corps spécial de six mille hommes, leur avait ensuite prescrit de lui en fournir seulement quatre mille, puis expressément recommandé de n'en expédier aucun[3]. A la réception de cet ordre, Roquebertin et Pierre-Louis furent dans un embarras extrême. Ils venaient précisément de mettre sur pied le nombre de soldats requis, et ils les avaient acheminés vers la Lombardie, les uns par la route du St-Bernard, les autres

parce que leur exécution éloignerait d'eux le danger d'une brouillerie de ces projets avec la France et avec l'Empire, et parce qu'une guerre entre ces deux puissances, à laquelle ils prendraient part, les empêcherait de s'approvisionner en Allemagne, d'où ils tiraient la plus grande partie de leurs subsistances.

[1] *Lettre* du 18 févr. 1508 (*Pièces justif.*, n° VI).

[2] Au mois de février 1508, il y en avait près de 10000 en Lombardie (M. Sanuto, t. VII, col. 128, 277, 280, 296, 300, 302, 303, 313). Cf. *Recès*, diète de Zurich, 30 sept. 1507.

[3] *Lettres de Pierre-Louis et de Roquebertin à Louis XII et à Chaumont d'Amboise*, 18 févr. 1508 (*Pièces justif.*, n°s VI et VII). — On voit dans des conventions conclues, le 10 janv. 1508, entre Louis XII et la noblesse de Gênes, que celle-ci s'était engagée, pour rentrer dans ses biens, à fournir au roi la solde de 4000 Suisses, à raison de 6 livres tournois par mois pour chaque soldat (Paris, Archives nat., J. 499, n° 40).



par le pays des Grisons. Ils firent suspendre aussitôt la marche de ces troupes, mais, en même temps, ils écrivirent à Louis XII et à Chaumont d'Amboise pour leur exposer les graves inconvénients d'une semblable mesure. « Déjà, disaient-ils, lorsqu'ils avaient dû réduire de 6000 à 4000 hommes l'effectif des bandes qui passeraient dans le Milanais, le mécontentement des mercenaires licenciés avait causé le plus grand préjudice aux affaires du roi. Qu'adviendrait-il si l'on congédiait aussi les autres? Ces hommes, attirés sous les drapeaux de la France par l'espoir d'une lucrative campagne ne se laisseraient pas frustrer des bénéfices qu'ils attendaient; ils refuseraient probablement de rentrer chez eux, ou, s'ils y consentaient, ils exigeraient trois mois de solde, comme les clauses du traité d'alliance et les promesses faites en les enrôlant leur en donnaient le droit. D'ailleurs, ils n'étaient point gens dont on pût dédaigner la rancune. Parmi les mercenaires qui s'étaient présentés pour le service royal, les recruteurs avaient choisi les plus beaux et les meilleurs soldats : jamais, depuis cent ans, on n'avait vu au pays des Ligues si admirable troupe. Les officiers étaient des personnages considérables, presque tous amis particuliers ou pensionnaires du roi, qu'on ne pouvait pas renvoyer comme de simples pages. » Aussi les deux ambassadeurs conseillaient-ils à Chaumont d'Amboise d'accueillir avec courtoisie les bandes qui n'auraient pas voulu rebrousser chemin, et de licencier de préférence les soudards irréguliers, avec lesquels on n'avait pas besoin de se gêner [1]. En attendant ses instructions, menacés qu'ils étaient de se voir retenir comme otages dans les Cantons, jusqu'au moment

[1] *Lettres de Pierre-Louis et de Roquebertin*, citées ci-dessus, p. 104, n. 3.



où les soldats embauchés par eux seraient de retour, et ne voulant pas toutefois dissoudre, à moins d'une absolue nécessité, les corps d'élite qu'ils avaient formés, ils supplièrent la diète de laisser au gouverneur de Milan ces quelques auxiliaires, dont ils étaient prêts, disaient-ils, à remettre la direction aux magistrats helvétiques, et que ceux-ci enverraient alors en Italie sous leur propre responsabilité[1]. Puis, lorsque Chaumont leur eut confirmé son ordre, ils employèrent toute leur adresse à en assurer l'exécution sans porter atteinte au crédit du roi. S'excusant auprès de la diète d'avoir pratiqué des enrôlements à son insu et s'ingéniant à faire entendre aux mercenaires que leur rappel était dû non point au caprice de Louis XII, mais aux injonctions formelles des gouvernements helvétiques, ils dirent que, prévenus, peu de temps après la journée du 26 janvier, d'une attaque prochaine du Milanais par le roi des Romains, ils avaient cru ne contrevenir ni aux décisions prises dans cette journée, ni aux obligations spécifiées par leur sauf-conduit en levant des troupes pour la défense du duché; ils annoncèrent, d'autre part, que Louis XII et Chaumont d'Amboise, informés du mécontentement produit en Suisse par cette levée, s'étaient occupés immédiatement de rapatrier les soldats : Chaumont avait fait garder les passages des Alpes, de manière à fermer aux arrivants la route de l'Italie, puis invité les mercenaires qui se trouvaient déjà au delà des monts à regagner leurs foyers; mais ceux-ci, plutôt que d'obtempérer à son désir, avaient cherché du service ailleurs[2]. Ils demandèrent enfin à la diète de leur

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 23 fév. 1508.

[2] *Recès*, diète de Lucerne, 15 mars 1508. — *Lettre de Chaumont d'Amboise aux magistrats de Fribourg*, Milan, 3 mars 1508 (Coll. Mülinen à Fribourg [*Aktenst. z. Gesch. des XV und XVI Jahrh.*, t. VIII

révéler la cause de son animosité envers la France et de leur dire qui, du roi, du gouverneur de Milan ou d'eux-mêmes avait été le provocateur de ce refroidissement subit[1].

Mais, au lieu de répondre à cette question, l'assemblée, unanime dans sa résolution, déclara qu'elle surseoirait à toute négociation avec Louis XII, tant que les mercenaires ne seraient pas rentrés au pays. Quelques députés voulaient, en outre, que l'ambassade française fût chassée du territoire helvétique. Uri, Schwytz et Unterwalden, abandonnant l'idée de neutralité, proposèrent même d'envoyer des troupes à Maximilien[2]. Ce dernier point fut encore

nº 5] Orig. sur papier). Une lettre semblable avait été envoyée par Chaumont d'Amboise au canton de Berne (Voy. *Lettre de Pierre-Louis à Berne*, Lucerne, 6 mars [1508] [*Pièces justif.*, nº VIII]). — On conçoit fort bien que les volontaires partis pour le Milanais montrassent peu d'empressement à rentrer dans leurs foyers, puisque la peine de mort avait été décrétée contre eux. Aussi la diète ne tarda-t-elle pas à rapporter sa décision, en promettant que les mercenaires, une fois de retour ne seraient pas inquiétés (*Recès*, diète de Lucerne, 15 mars 1508, *b*).

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 15 mars 1508, *b*.

[2] *Recès*, diètes de Lucerne, 15 mars; de Zurich, 10 mai; de Baden, 4 juillet 1508. Réponses des cantons consignées après les recès de ces diètes. — *Avis des cantons de Berne, Lucerne, Zug, Glaris, Fribourg, St-Gall, Schaffhouse, Soleure, Bâle et Zurich touchant le service à l'étranger et les pensions,* avril 1508 (Arch. de Zurich, sect. *Frankreich.* Copie contemporaine, sur papier). — Cf. Diètes d'Einsiedeln, 30 mars, et de Zurich, 13 avril 1508. — On voit dans le recès de l'assemblée d'Einsiedeln que l'ambassade française, menacée d'expulsion, avait cherché un refuge dans le canton de Lucerne, entre tous le plus favorable à la France (« Lucerna che è sviscerato francese, » dit Quirino dans sa *Relation*, citée ci-dessus). Zug, de son côté, s'était montré contraire au projet d'expulsion, en déclarant que les ambassadeurs français, pendant leur séjour sur son territoire, n'avaient jamais contrevenu aux clauses de leur sauf-conduit, ni commis aucun acte répréhensible (*Lettre de Zug à Lucerne*, 21 mars 1508 [Arch. de Lucerne, sect. *Frankreich.* Orig. sur papier]).— Une ambassade allemande assistait à la diète du 15 mars. Elle se plaignit de ce que les Cantons, après s'être engagés à rester



vivement discuté dans les diètes tenues le 10 mai à Zurich et le 4 juillet à Baden; puis, comme on ne parvenait pas à s'entendre, on finit par décider que chaque canton agirait à cet égard suivant qu'il le jugerait opportun[1]. On vit d'ailleurs, dans l'une et dans l'autre de ces réunions, un certain nombre de députés déclarer, au nom de leurs gouvernements, qu'une fois l'alliance française arrivée à son terme, il ne faudrait pas la renouveler, mais saisir avidemment l'occasion pour se délivrer de toute servitude étrangère[2].

Ainsi, après un an de délibérations ininterrompues, le Corps helvétique ne pouvait ni remplir l'engagement que ses ambassadeurs avaient pris, à Constance, envers le chef de l'Empire et que neuf de ses membres avaient immédiatement ratifié, ni rester ferme dans sa résolution de ne le point exécuter. Les tergiversations dont

neutres, laissassent partir des mercenaires pour le service de la France. On lui répondit qu'on était très ennuyé de l'indiscipline des soldats et qu'on s'occupait de les faire revenir (*Lettre des autorités zuricoises*, du 3 avril, consignée après le recès de la diète du 13 avril 1508. — *Lettre de Maximilien* « *an die rät und comissarien so die kays. M. gen Umbst verordennt hat*, geben zu Popparten, am fünfften tag July, anno etc. VIII°. » — *Lettre des ambassadeurs impériaux en Suisse, Jean de Landeck et Jean Schad, à Maximilien*, Constance 18 juin 1508 [*Urkunden, Briefe und Aktenstücke zur Gesch. Maximilians I*, publ. par J. Chmel, dans la *Biblioth. des litterar. Ver. in Stuttgart*, 1845, t. X, pp. 302, 305]). — Dès le 18 février 1508, le gouvernement de Berne s'était plaint à ceux de Lucerne, Uri, Schwytz et Unterwalden de ce que des agents du roi de France continuassent à enrôler des mercenaires en Suisse, et avait déclaré qu'en présence de cette violation de la parole donnée, il se considérait lui-même comme délié des engagements pris envers Louis XII par la diète de Lucerne, du 26 janvier (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1504-1508, f. 359 v°).

[1] *Recès*, diète de Baden, 4 juillet 1508, *d* : « mög sich jedermann der « ding halb versechen nach sinem gefallen und des Jederman truwt « glimpf und Er ze haben. »

[2] *Recès*, diètes de Zurich, 10 mai, *a*; de Baden, 4 juillet, *d*. — *Lettre des magistrats de Zurich à ceux de Lucerne*, 3 avril 1508 (Arch. de Lucerne, sect. *Frankreich*. Orig., papier).



il venait de donner l'étrange spectacle n'étaient malheureusement pas une simple et inévitable conséquence des difficultés de l'heure présente. Elles tenaient surtout au vice d'un gouvernement réduit à l'impuissance par l'opposition d'une infime minorité, et qui, n'ayant pas les moyens de faire respecter ses ordres, sacrifiait aux caprices populaires les intérêts généraux du pays. Faute d'une direction énergique, intelligente et suffisamment maîtresse d'elle-même, les Cantons, que les intrigues contraires des deux monarques rivaux avaient mis en situation de taxer très haut leur neutralité comme leurs services, s'exposèrent imprudemment à la rancune de l'empereur et ne retirèrent aucun avantage des concessions faites par eux à Louis XII. Ils demeurèrent, en face de la France, dans l'état d'infériorité morale où les avait placés le traité de 1499.

Du reste, Louis XII, l'apparent vainqueur de cette lutte diplomatique, ne remportait lui-même qu'un succès très chèrement acheté. Il avait, à la vérité, atteint son but en empêchant les Cantons de faire une levée en faveur de Maximilien; il s'était, de plus, acquis des droits à la faveur de leurs gens de guerre, dont il avait payé largement la désobéissance aux ordres des magistrats. Mais les manœuvres de ses représentants, hautement réprouvées par la plupart des membres de la Diète, avaient soulevé contre lui la meilleure partie de la nation et semé les germes d'une rupture qui devait être fatale au maintien de sa domination en Italie.

Pour Maximilien, la défection des Suisses n'eut probablement pas l'importance qu'il pouvait être tenté de lui attribuer. Dans sa haute opinion de leur valeur guerrière, il n'avait pas douté que leur appui n'assurât à ses armes la facile conquête du Milanais, et ne fît de son voyage à Rome une marche triomphale à travers l'Italie. En réalité, la



seule conséquence appréciable de leur abandon fut de précipiter l'échec d'une entreprise devenue inexécutable pour n'avoir pas été promptement exécutée, et dont l'accomplissement eût en tout cas et en tout temps présenté d'innombrables difficultés. Le roi des Romains n'attendit point, d'ailleurs, pour entrer en campagne, que les intentions des gouvernements helvétiques se fussent nettement affirmées. Bien qu'ensuite de l'isolement presque complet où l'avaient laissé les états de l'Empire il ne pût compter que sur l'aide insuffisante d'environ 15000 hommes[1], levés en majeure partie dans les domaines héréditaires de sa maison, il se porta dès le commencement de janvier 1508 vers la frontière vénitienne, par la vallée de l'Adige. Après s'être arrêté quatre semaines à Bolzano dans le Tyrol (6 janvier-3 février), jusqu'à l'arrivée de ses troupes, dont les divers contingents ne le rejoignaient que peu à peu, il partit le 3 février pour Trente, qu'il avait désigné comme point de concentration à ses capitaines, et qu'il atteignit en personne le soir du même jour. Le lendemain, il y prit en grande cérémonie le titre d'empereur élu; puis, malgré qu'à ce moment l'effectif de son armée ne dépassât pas 8000 hommes, il déclara persister dans sa résolution de pénétrer en Italie pour recevoir à Rome même la couronne impériale. Mais l'événement montra que, s'il projetait en effet de continuer sa marche, ce n'était point avec l'intention hardie qu'il annonçait. N'ayant plus, dans l'état d'impuissance où il se sentait, d'autre volonté que de reprendre

[1] *Lettre de Maximilien à la ville d'Eslingen*, Bolzano, 8 févr. 1508 (Lünig, *Reichsarchiv*, Part. spec. cont. Iª, p. 125, nº 56). — *Lettre de Maximilien à la ville de Francfort*, Kaltern, 25 janv. 1508 (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, nº 931). — M. Sanuto, t. VII, col. 181, 186, 190. — *Relation de Quirino* (citée ci-dessus), pp. 38, 52.



aux Vénitiens, dans le Tyrol et le Frioul, certains territoires revendiqués par lui comme d'anciennes possessions de l'Autriche, il se proposait d'employer à l'exécution de ce dessein les soldats que l'Allemagne lui avait fournis pour son couronnement et qu'il craignait de voir refuser le service, s'il les faisait concourir ostensiblement à la défense des intérêts particuliers de sa maison. Au lieu donc de pousser droit vers la Lombardie avec toutes ses forces, comme son entourage lui en supposait le projet, il divisa ses troupes en deux corps, dont l'un fut chargé d'occuper Roveredo, première ville appartenant à Venise dans la direction du sud, tandis que l'autre, sous son commandement, tourna à l'est vers le Frioul, où les habitants étaient prêts, disait-il, à se soulever en sa faveur et à lui livrer le passage (5 février). Mais, à peine eut-il fait une journée de marche, qu'au grand étonnement de tous, il prit brusquement congé de ses soldats en leur donnant l'ordre de se porter sur Vicenza, et que, rebroussant chemin jusqu'à Bolzano, il alla organiser dans le Tyrol une troisième invasion du territoire vénitien par la frontière septentrionale du Frioul. Durant quinze jours il déploya dans cette intention une activité fiévreuse, courant le pays en tous sens, levant partout des soldats et s'efforçant d'obtenir de ses sujets quelque argent pour subvenir aux frais de la guerre. Enfin, vers le 22 février, un corps d'environ 5000 hommes, recrutés dans ses domaines tyroliens, envahit le val de Cadore et s'empara de la ville de ce nom, dont elle fit prisonnier le commandant vénitien (24 février). Le surlendemain, l'empereur vint en personne prendre possession de la place ; il se saisit de quelques châteaux des alentours et passa deux ou trois jours à guerroyer contre les habitants de la contrée. Ensuite, il prescrivit à ses lieutenants de marcher sur Trévise et quitta lui-même



l'armée pour regagner la Bavière. Il répandait le bruit que cette retraite était motivée par son dessein de réunir les députés de la ligue de Souabe, auxquels il voulait demander des soldats, afin de châtier les Suisses qui l'avaient abandonné. Il se rendit à Augsbourg et d'Augsbourg à Ulm, où la diète souabe fut effectivement convoquée. Mais lorsque les députés s'assemblèrent à la fin de mars, l'empereur n'était déjà plus dans les mêmes dispositions. Ayant appris que les cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden lui offraient, malgré l'opposition de leurs confédérés, un subside de huit à dix mille hommes, il s'était immédiatement mis en rapport avec eux, et, pour les fortifier dans leur décision, il les avait autorisés à solliciter des États du Tyrol, qui devaient s'ouvrir le 20 mai, les sommes nécessaires à l'entretien de ces troupes pendant trois mois. Il se borna donc à demander aux villes de Souabe de prolonger d'un semestre le service des contingents qu'elles lui avaient fournis en vertu des résolutions de la diète de Constance, et de lui octroyer, en outre, une levée extraordinaire, qui le mît en position d'accabler promptement les Vénitiens. Puis, il s'en alla du côté de Cologne, sans attendre la réponse des députés, et paraissant, dès lors, se désintéresser de ses affaires italiennes, il ne s'occupa même plus d'envoyer des renforts aux capitaines laissés par lui en pays ennemi.

Pendant ce temps, les trois corps formant sa petite armée essayaient de pousser en avant. Mais les Vénitiens, un instant déconcertés par la triple attaque dont ils étaient l'objet, avaient mis leurs troupes en mouvement et faisaient face de toutes parts. Ils défendirent avec succès Roveredo, reprirent Cadore, enlevèrent de leur côté les villes de Trieste, de Goritz et de Fiume, appartenances de

l'Autriche, infligèrent aux Allemands échecs sur échecs, si bien que ceux-ci, finalement repoussés sur presque tous les points, se virent réduits à traiter. Le 6 juin, une trève de trois ans fut conclue entre les belligérants par l'intermédiaire de l'évêque de Trente et de Sernteiner, secrétaire de Maximilien, et ratifiée peu de temps après par le chef de l'Empire. Chacune des parties gardait les territoires occupés pendant la guerre. Maximilien comprenait dans la trève le pape, les rois d'Aragon, d'Angleterre et de Hongrie, ainsi que tous les princes et sujets de l'Empire. Les Vénitiens y faisaient entrer le roi de France, le roi d'Aragon, les alliés et confédérés de la France, de l'Aragon et de Venise, en Italie seulement, à condition qu'ils fussent nommés dans le délai de trois mois [1].

[1] Les documents d'après lesquels j'ai composé le récit de l'expédition de Maximilien sont les suivants: *Dépêches adressées au Conseil des Dix de Florence*, par Machiavel et Fr. Vettori, ambassadeurs florentins auprès de Maximilien (*Opere di N. Machiavelli,* Milano, 1804, t. VII, pp. 1-107). — M. Sanuto, *Diarii*, t. VII, nov. 1507-avril 1508. — *Urkunden zur Gesch. Max. I*, herausg. von Jos. Chmel (*Bibliothek des Liter. Vereins*, Stuttgart, 1845, t. X, pp. 287-300). — *Lettres de Maximilien : à Marguerite d'Autriche*, Memmingen (Bavière), 18 déc. 1507 (Le Glay, *Corresp. de Max. et de Marg.*, t. I, p. 27); — *à la même,* Frankenstein (Tyrol, entre Sterzing et Brixen), 31 déc. 1507 (*Ibid.*, p. 30); — *à la ville de Francfort,* Kaltern (Tyrol), 25 janv. 1508 (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, nº 931); — *à la ville d'Eslingen*, Bolzano, 8 févr. 1508 (Lünig, *Reichsarchiv*, Part. spec., contin. I, p. 125, nº 56); — *à Marguerite d'Autriche,* Augsbourg, 25 mars 1508 (Le Glay, *Corresp.*, t. I, p. 43); — *à la ville de Heilbronn en Wurtemberg*, Ulm, 12 avril 1508 (Zellweger, *Urkunden z. Gesch. des Appenzell. Volkes*, t. II, 2ᵉ part., p. 425, doc. nº 650). — *Lettres de Jean Frosch, délégué francfortois auprès de Maximilien, aux magistrats de Francfort,* Borgo, 8 févr. 1508, et Trente, 25 avril 1508 (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, nºˢ 933 et 939). — *Lettre des capitaines du contingent de la ville d'Eslingen à leurs magistrats*, [Trente], 15 février 1508 (*Forsch. zur deutsch. Gesch.*, t. I, p. 69). — *Comptes du maître cuisinier* qui accompagnait le contingent de Nuremberg (publ. par Baader dans l'*Anzeiger f. Kunde der d. Vorzeit,*



4. — L'humiliation d'un traité si peu conforme aux ambitions de la maison d'Autriche et l'injure que Venise fit à Louis XII en refusant d'admettre dans la trêve le duc de Gueldre, qui s'était révolté contre l'Empire à l'instigation de la France, rapprochèrent l'empereur et le roi très chrétien dans un commun désir de vengeance contre la Seigneurie et préparèrent le terrain d'une nouvelle coalition pour le partage des états vénitiens. La vieille et puissante république de Venise s'était enrichie sur terre ferme de la dépouille de tous ses voisins. Son domaine s'était accru naguère de la Ghiara d'Adda, de Crémone, Crema, Bergamo et Brescia, que Louis XII avait dû lui céder pour prix de sa coopération à la conquête du Milanais, non sans espoir de les reprendre un jour. Il s'étendait en Romagne sur Ravenne, Cervia, Rimini, Faenza, que le Saint-Siège réclamait comme appartenant à l'Eglise; vers l'ouest, sur Vérone, Vicence et Padoue, dont Maximilien revendiquait la possession au nom de l'Empire, et, vers le nord, sur les villes de Roveredo, Trévise, Goritz, Trieste et Fiume, qui relevaient de l'Autriche. Il avait enfin des ramifications dans le sud de la Péninsule italienne, où la Seigneurie possédait Brindisi,

1870, col. 41-49). — *Urkunden zur Geschichte des Schwäbischen Bundes*, her. von. K. Klüppel (*Biblioth. des litter. Ver. in Stuttgart*, 1848—1853), t. II, pp. 14-23. — Prato, *Storia di Milano* (*Arch. stor. ital.*, t. III, pp. 265-266). — Fugger, *Spiegel der Ehren des Erzhauses Œsterreich*, Nurnberg, 1668, in-fol. — Gerardus de Roo, *Annales rerum ab austriacis... principibus... gestarum*, Œniponti, 1592, in-fol. — Petrus Martyr, *Opus epistolarum* (Amsterdam, 1674), nº 377. — Guichardin, liv. VII, ch. 31, dont le récit est composé presque exclusivement d'après les dépêches de Machiavel et de Vettori. — Sigismundo dei Conti da Foligno, *Le storie de' suoi tempi dal 1475 al 1510, ora la prima volta pubblicate* (Rome et Florence, 2 vol. in-8º), t. II, p. 380. — *Lettere storiche di Luigi da Porto, 1509-1528, ridotte a castigata lezione per cura di* B. Bressan (Firenze, 1857, in-8º) nº 3, p. 30.



Trani, Otrante, Gallipoli, Monopoli et d'autres ports, dont Ferdinand le Catholique rêvait de s'emparer pour compléter son royaume de Naples. La spoliation de Venise, résolue déjà, en 1504, dans l'une des conventions du traité de Blois, mais empêchée par la rupture presque immédiate de ce traité, puis réclamée vainement par Jules II au commencement de 1507, fut l'objet de nouvelles négociations, qui se poursuivirent pendant la seconde moitié de 1508 et qui aboutirent aux deux pactes conclus à Cambrai, le 10 décembre de la même année. L'un de ces pactes, rendu public, réglait les différends du duc de Gueldre et de Charles d'Autriche et stipulait une alliance entre Louis XII et Maximilien, aux termes de laquelle Maximilien, moyennant 100,000 écus d'or, renouvelait l'investiture du Milanais à Louis XII et à ses hoirs, et ratifiait la dissolution du mariage de son petit-fils avec Claude de France. L'autre, tenu secret, décidait la formation d'une ligue entre le roi de France, l'empereur, le pape et le roi d'Aragon contre Venise. Il fut convenu qu'au printemps suivant leurs armées envahiraient le territoire de la République et que la ligue ne se dissoudrait pas avant que chacun des contractants eût repris les villes qu'il convoitait.

La nouvelle de cet événement, apportée en Suisse dans les premiers jours de février 1509, inquiéta beaucoup les autorités du pays [1]. On savait que des soldats seraient demandés aux Cantons, et on craignait que les agents des princes, usant, pour embaucher des volontaires, de

[1] *Lettre des magistrats de Berne à leurs agents dans le canton*, 10 février 1509 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1508-1512, f. 53 v°. Minute; papier). — *Lettre des magistrats de Zurich à ceux de Fribourg*, 14 févr. 1509 (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge der Schweizer*, t. II, p. 131). — *Recès*, diète de Zurich, 4 mars 1509, *a*.



leurs moyens habituels de corruption, ne créassent un nouvel antagonisme entre le peuple et ses magistrats, et ne missent ceux-ci dans la nécessité de s'effacer devant une opposition dont ils ne pourraient devenir maîtres [1]. La diète, réunie à Zurich le 4 mars 1509, prit aussitôt les mesures commandées par les circonstances. Elle prescrivit aux gouvernements cantonaux de ne laisser partir aucun mercenaire et décréta les peines les plus graves contre les soldats qui se laisseraient enrôler [2]. Le bruit courait que le roi de France, voulant réunir au duché de Milan toutes ses anciennes dépendances, songeait à reprendre Bellinzone; on disait aussi que les alliés se proposaient de faire subir à la Suisse le sort qu'ils réservaient à Venise [3], et ces menaces de guerre auraient dû retenir dans le pays tous les hommes capables de porter les armes. Il n'en fut rien cependant: comme toujours, les efforts des magistrats échouèrent devant l'indiscipline des soldats, et les prudents avis de la diète furent moins écoutés que les arguments sonores de l'étranger.

Ce fut de Rome que vint la première demande de secours. Le 13 février, cinq semaines avant d'avoir adhéré officiellement à la ligue de Cambrai, Jules II fit savoir aux Can-

[1] *Recès*, diète de Zurich, 4 mars 1509, *a*. — *Lettre des magistrats de Zurich*, citée ci-dessus, p. 115, n. 1. — Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 85.

[2] *Recès*, ibid. — Dès le 10 février, le gouvernement bernois avait enjoint à ses agents dans le canton d'empêcher toute tentative d'embauchage et de mettre en prison raccoleurs et raccolés (voyez sa *Lettre*, citée ci-dessus, p. 115, n. 1).

[3] *Recès*, ibid., *e*. — *Lettre de Louis XII à la Diète*. La Côte St-André, 10 avril 1509 (*Pièces justif.*, n° XI). — *Lettre de Ulrich de Hohensax et de Jean de Königseck à l'empereur Maximilien*, 22 avril 1509 (Chmel, *Urkunden, Briefe und Aktenstücke zur Gesch. Max. I*, n° 234 [*Biblioth. des liter. Ver. in Stuttgart*, t. XII]). — Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 85.



tons qu'il désirait prendre à sa solde trois mille de leurs gens de guerre, en vue d'une attaque prochaine de Faenza et de Rimini [1]. Le courrier, porteur de son message, Alexandre de Sabioneta, chanoine de Mantoue, fut rendu à Berne vers le 7 mars, et y fit aussitôt connaître l'objet de sa mission. Les magistrats bernois écrivirent alors à ceux de Lucerne de convoquer à bref délai une diète, où les délégués de chaque canton apporteraient l'avis de leurs gouvernements, touchant la requête du pontife. La conférence eut lieu le 20 mars, à Lucerne, et n'aboutit à rien : les députés, manquant de pleins pouvoirs, ne purent s'entendre pour donner à l'ambassadeur pontifical une réponse catégorique, et ils prorogèrent l'assemblée au 15 avril, en s'engageant à revenir ce jour-là avec des ordres formels [2]. Mais, à peine cette seconde réunion était-elle ouverte à Lucerne, que, sans attendre la décision de la diète, le représentant du pape quitta subitement la ville, en laissant à l'un de ses collègues le soin de continuer les

[1] *Pièces justif.*, n° X. — Anshelm, t. IV, p. 70. — L'acte par lequel le pape adhéra au traité de Cambrai est daté du 23 mars 1509 (Lünig, *Reichsarch.*, part. spec. contin., I, n° 57 ; Dumont, *Corps dipl.*, t. IV, p. 116).

[2] *Recès*, diète de Lucerne, 20 mars, *d.* — *Lettre du gouvernement de Berne à celui de Lucerne,* 7 mars 1509, et *Lettre du même à ses agents dans le canton*, 16 mars 1509 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1508-1512, fol. 57 v° et 59). — Le nom de l'ambassadeur pontifical, dans les deux lettres du gouvernement de Berne citées ci-dessus et dans notre pièce justif. n° X, est libellé de la façon suivante : « Alexander de Sablonetis ». Je dois dire, toutefois, que son nom de famille ou d'origine serait peut-être Gabionetta. En effet, Anshelm (t. IV, p. 70) l'appelle Alexander de Gabellonetis, et je trouve dans les *Diarii* de Sanuto (voy. t. XI et XII à la Table des noms propres) divers documents mentionnant un Alessandro Gabionetta, archidiacre de Mantoue et nonce apostolique en 1510 et 1511, qu'il faut probablement identifier avec notre personnage. Mais, étant donné que « Sabioneta » est une localité du Mantouan, je suis porté à supposer que les éditeurs de la chronique d'Anshelm et ceux des *Diarii* de Sanuto ont, chacun de leur côté, fait une confusion paléographique entre les initiales S et G.

négociations. Instruit probablement des dispositions peu favorables de certains cantons et craignant que leur opinion ne prévalût auprès du Corps helvétique, il avait jugé prudent d'emmener tout de suite en Italie trois à quatre mille soldats levés clandestinement pendant son séjour en Suisse[1]. La diète s'étonna fort de cet inconvenant procédé et ne cacha pas sa surprise à l'homme qu'il avait chargé de le remplacer. Elle ajouta que, si l'ambassadeur ne s'était pas éloigné, l'affaire eût été conclue sans difficulté, mais que son brusque départ obligeait les députés à requérir de nouvelles instructions de leurs commettants[2]. Le pape s'y prenait mal pour obtenir l'appui des gouvernements suisses; le succès de sa démarche paraissait d'autant plus sérieusement compromis, que les Cantons n'étaient point tous désireux d'entrer à son service. Des états influents, comme Zurich et Lucerne, ne voulaient fournir aucun mercenaire. Zug et Glaris déclaraient que, dans les conjonctures présentes, il valait mieux garder les soldats au pays. Enfin Schwytz, Bâle et Soleure comptaient se rallier à l'avis de la majorité[3].

Dans cette même assemblée, tenue le 16 avril, la diète

[1] La lettre de Ulrich de Hohensax et de Jean de Königseck, citée ci-dessus, p. 116, n. 3, porte à 4000 le nombre des soldats qui s'étaient enrôlés à la solde du pape. — Guicciardini (liv. VIII, ch. 15) en indique 3000. — Une lettre envoyée de Ravenne à Venise, le 12 mai (Sanuto, t. VIII, col. 235), dit qu'ils étaient 4000 et ajoute : « Erano zonti a Castel « San Piero li Sguizari... Le qual zente sono condute da uno agente « dil papa, et non sono trati da lo esercito francese, ma mandati per « uno che'l papa fa cardinale per questo, et sono zente inerme, el forzo « paesane. » — Anshelm, t. IV, p. 71. — *Lettre de la diète de Zurich aux magistrats et habitants du Valais*, 1er juin 1509 (Arch. de Zurich, *Missives*. Minute, sur papier). — Voy. aussi : Th. de Liebenau, *Zum Papst-Zuge von 1509* (*Indicateur d'hist. suisse*, 1885, 16e an., pp. 391-392).

[2] *Recès*, diète de Lucerne, 16 avril 1509, c.

[3] *Réponses des cantons*, à la suite du recès de la diète du 16 avril.



avait donné audience à une ambassade de l'empereur et à l'évêque de Lausanne, Aymon de Montfaucon, qui s'était présenté comme mandataire du roi de France [1]. Les orateurs impériaux, Ulrich, baron de Hohensax [2], et Jean de Königseck, bailli de Feldkirch, chargés d'obtenir pour l'expédition contre Venise l'aide des mercenaires suisses, avaient reçu l'ordre d'agir à cet effet de concert avec les ambassadeurs de Louis XII. Mais, arrivés en Suisse, ils n'avaient point rencontré d'agents français, et, comme on les avait informés que les représentants du roi très chrétien résidaient à Coire, ils s'étaient rendus dans

[1] Suivant Jean Bouchet (*Vie et gestes de Louis de La Tremoille*), La Tremoille aurait été envoyé en Suisse par Louis XII pendant la négociation du traité de Cambrai. Il semble bien, d'après certains témoignages, qu'une ambassade française se trouvait en Suisse dès le mois de février 1509. Anshelm (t. IV, p. 74) rapporte qu'à cette époque des envoyés de Louis XII étaient venus rappeler aux Cantons que leur alliance avec la France approchait de son terme et leur annoncer la conclusion de la Ligue de Cambrai, en affirmant que le roi les y avait compris. La diète, toujours d'après Anshelm, aurait affecté de ne pas s'occuper du renouvellement de l'alliance et se serait bornée à prier les représentants de Louis XII de n'enrôler aucun soldat dans le pays (Cf. *Lettre des magistrats de Berne à leurs agents dans le canton*, 10 février 1509, citée ci-dessus, p. 115 n. 1). — *Lettre de Zacaria Contarini, capitaine de Crémone*, du 3 mars 1509 : « uno che vene del paese de' Svizzeri ha dito « come erano li alcuni francesi con danari, per levar una parte di lhoro, « et sono acordato, perchè ne voleva pocha summa » (Sanuto, t. VIII, c. 46). Mais, d'autre part, les paroles prononcées, le 16 avril, en présence de la diète de Lucerne par Aymon de Montfaucon (voy. plus loin p. 120) sembleraient prouver que, depuis un an, il n'y avait eu aucune relation diplomatique entre les Cantons et le roi de France.

[2] Ce personnage, dont on retrouvera plus d'une fois le nom dans ce livre, était un grand seigneur qui possédait des terres dans diverses parties de la Suisse orientale. Il portait le titre de baron de Sax zu Hohensax et de sire de Burglen. Sax et Burglen sont deux localités du canton de St-Gall. A la bataille de Morat, Hohensax commandait les troupes des bailliages et des alliés. Il avait également pris part à la guerre de Souabe dans les rangs des Suisses. C'était donc un homme connu et influent dans le pays.



cette ville et y avaient vu un personnage occupé à négocier une alliance entre la France et les Grisons. Celui-ci, qui n'avait aucun pouvoir pour traiter avec eux, les avait renvoyés à Lucerne, où devaient, selon lui, séjourner les ambassadeurs de Louis XII. Ils rebroussèrent alors chemin, vinrent à Lucerne, y trouvèrent effectivement l'évêque de Lausanne, et cherchèrent aussitôt à lui faire partager l'idée d'une négociation commune, suivant les instructions que l'empereur leur avait données. Aymon de Montfaucon n'avait sans doute aucune envie de voir Maximilien se mettre à la remorque du roi de France. Il répondit aux ambassadeurs impériaux qu'il ne pouvait accepter leur proposition sans en référer à Louis XII[1]. Mais les deux Allemands ne tinrent nul compte de ses scrupules, et ce fut au nom du roi très chrétien et de l'empereur qu'ils sollicitèrent de la diète une levée de deux mille auxiliaires[2]. Aymon de Montfaucon n'osa pas leur infliger publiquement un désaveu, que n'eût peut-être pas confirmé Louis XII; il évita même de parler à la diète d'une levée spéciale pour le compte de la France; il dit seulement aux députés suisses qu'ayant appris l'expiration récente du pacte d'alliance de 1499 entre les Cantons et la France, et ne voyant ni l'un ni l'autre des contractants s'occuper de le renouveler, il avait, comme bon voisin, sûr d'être utile aux deux parties en se constituant leur intermédiaire, fait demander au roi ses intentions; que le roi, désireux de prolonger le traité, mais attendant en vain depuis plus d'un an la réponse de la diète à ses précé-

[1] *Lettre de Ulrich de Hohensax et de Jean de Königseck à Maximilien*, 22 avril 1509 (citée ci-dessus, p. 116, n. 3).

[2] *Recès*, diète de Lucerne, 16 avril 1509, *e*.



dentes ouvertures, l'avait muni de pleins pouvoirs pour renouer les négociations. Là-dessus, il lut aux membres de la diète une lettre que leur adressait Louis XII, pour les tranquilliser sur les desseins de la Ligue et se défendre lui-même d'avoir à l'égard des Cantons aucune velléité de trahison : « Nous avons entendu, disait le roi, que les Vénitiens ont envoyé par devers vous un compagnon, et que cet homme cherche à vous faire accroire qu'en vertu du traité de Cambrai nous aiderons l'empereur à recouvrer toutes les terres conquises par vous sur ses ancêtres. Vous n'avez point, nous en sommes certains, donné créance à ces paroles. » « Néantmoins, affin que vous « saichez et entendez clerement que ce que dit est n'est « vérité, mais choses controuvées par lesdits Vénissiens « pour eschapper de l'affaire qui est apparent de tumber « sur eulx, nous avons bien voulu par cestes noz lettres « signées de nostre main, et lesquelles vous povez garder « comme chose de vérité, et que nous porterons et sous- « tiendrons en tous lieux, vous advertir que nostre vou- « loir et intencion n'ont jamaiz esté ny ne seront, si à vous « ne tient, de traiter, faire ni conclure chose qui soit ou « puisse estre contre vous ne vostre estat, ne l'amytié, con- « fédération et allience qui a esté entre nous, mais vous « demourerons et serons tels que avons esté, c'est assa- « voir bon et vray amy, allié et confédéré. » Cette protestation faite, le roi déclarait que, dans aucun des traités de Cambrai, il ne se trouvait rien de préjudiciable à la sécurité des Cantons, et il affirmait, en manière de preuve, les y avoir nommés et compris, ce qui d'ailleurs était faux. S'expliquant ensuite sur les motifs de l'entreprise formée contre Venise, il rappelait que cette République n'avait cessé de s'approprier le bien d'autrui, celui

du pape et de l'Église, comme celui de tous les princes chrétiens, résolue qu'elle était d'étendre sa domination sur la Chrétienté toute entière pour l'empêcher de faire une bonne et fructueuse expédition contre les Infidèles. Il demandait enfin aux Cantons de l'aviser sans retard si Venise l'accusait encore d'avoir à leur égard des intentions hostiles, s'offrant à leur fournir, dès qu'ils le désireraient, sur ses desseins en général, comme au sujet de Bellinzone, telles assurances qu'il leur plairait d'avoir [1].

L'assemblée ne donna de réponse ni aux ambassadeurs de Maximilien, ni au mandataire de Louis XII. Comme elle avait reçu, probablement dès le début de sa session, une lettre d'un nouvel ambassadeur du pape, récemment arrivé à Berne, qui la priait de lui accorder une audience dans cette ville, elle décida de s'y réunir le 13 mai, et elle invita les représentants de l'empereur et du roi de France à s'y rendre eux aussi pour être informés de l'accueil fait à leurs propositions par les gouvernements cantonaux [2].

En même temps qu'ils négociaient avec les souverains ligués contre Venise, les Cantons prêtaient complaisamment l'oreille aux ouvertures de la Sérénissime République. Menacée de tous côtés, n'ayant pas une armée suffisante pour résister à ses ennemis, Venise s'était flattée de trouver en Suisse des auxiliaires et peut-être des alliés. Dès la fin de février, elle y avait envoyé un de ses diplomates, Jérôme Savorgnano, en le chargeant de pressentir l'attitude des Cantons à l'égard de la coalition. Savorgnano avait fait dans le pays un premier séjour de

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 16 avril, *i*. — *Lettre de Louis XII à la Diète*, citée plus haut, p. 116, n. 3.

[2] *Recès*, ibid. — La lettre de l'ambassadeur pontifical se trouve à la suite du recès; elle est datée de Berne, le 12 avril.

courte durée, pendant lequel il s'était évertué à répandre les bruits les plus alarmants sur les projets des alliés; puis il était rentré à Venise, emportant l'impression, sinon la promesse, que les Cantons ne soutiendraient en aucune façon le roi de France et ne s'allieraient pas à l'empereur, si celui-ci n'était pas d'accord avec la Seigneurie. Il en avait été dépêché de nouveau, vers le 12 mars, sans recevoir pour l'instant d'autre mandat que d'inviter les gouvernements helvétiques à ne rien conclure avec la Ligue avant de connaître les offres que Venise se proposait de leur faire [1]. Fort bien accueilli par les autorités zuricoises, il avait demandé et obtenu que la diète lui assignât une entrevue à Zurich [2]. Cependant, comme les députés des Cantons étaient convoqués déjà pour le 16 avril, à Lucerne; comme, d'autre part, l'ambassadeur vénitien avait besoin d'un complément d'instructions [3], la conférence ne put avoir lieu tout de suite. Savorgnano attendit vainement près de quatre semaines les ordres précis de ses supérieurs. Dans l'intervalle, il leur écrivit deux fois, en se plaignant de leurs lenteurs et en les avertissant que, s'ils ne se hâtaient, les Cantons, sollicités en ce moment par des ambassadeurs français, se décideraient à renouveler leur alliance avec le roi très chrétien, malgré leur préférence

[1] Marino Sanuto, *Diarii*, t. VIII, col. 16, 73, 85. — *Lettre des magistrats de Zurich aux gouvernements des autres cantons,* 2 avril 1509 (Archives de Zurich, *Missives.* Minute, sur papier. — Archives de Soleure, Coll. Haffner, *Denkw. Sachen,* t. XXIV, fol. 23. Original, sur papier).

[2] *Lettre des magistrats de Zurich*, citée ci-dessus, n. 1. — *Lettre de Léonard Loredano, doge de Venise, aux magistrats de Zurich,* 18 avril 1509 (*Pièces justif.*, n° XII). — *Lettre de Savorgnano à Venise*, Zurich, 2 avril 1509; arrivée à Venise le 13 (M. Sanuto, *Diarii*, t. VIII, col. 85).

[3] *Lettre de Savorgnano à Venise*, Zurich [vers le 17 avril] (M. Sanuto, *Diarii*, t. VIII, col. 142). — *Lettre des magistrats de Zurich*, citée ci-dessus, n. 1.



pour une alliance avec Venise [1]. Enfin, le 28 avril, les lettres de Venise étant arrivées, il pria les magistrats zuricois de réunir la diète dans le plus bref délai et en tout cas avant la journée de Berne, où l'on avait donné rendez-vous aux ambassadeurs du pape, du roi de France et de l'empereur. Sa requête fut transmise, le même jour, aux gouvernements des autres cantons, et, le 7 mai, la diète, siégeant à Zurich, l'admit à donner lecture de ses instructions [2].

Ce n'était point simplement une levée de mercenaires que Venise sollicitait du corps helvétique, mais bien une alliance en règle, où les deux parties, considérées comme égales, seraient astreintes aux mêmes devoirs. Le traité, conclu pour cinq ans, obligerait chacun des contractants à ne jamais se joindre aux ennemis de l'autre. Les Cantons, dès qu'ils l'auraient signé, rompraient ouvertement avec le roi de France, qu'ils attaqueraient dans le Milanais ;

[1] M. Sanuto, *Diarii*, t. VIII, col. 142, 146, 148. — Les lettres de Savorgnano durent partir de Suisse vers le 17 et le 19 avril, car elles arrivèrent à Venise le 28 et le 30 du même mois. Indépendamment de sa négociation avec le Corps helvétique, Savorgnano en poursuivait une particulière avec quatre cantons, probablement les mieux disposés en faveur de Venise. La Seigneurie avait dû lui envoyer, le 8 avril, des instructions à ce sujet (Sanuto, t. VIII, p. 73). Elle lui en expédia de nouveau, le 16 (Sanuto, t. VIII, p. 91), sans doute en réponse à sa lettre du 2 avril (voy. ci-dessus, p. 123, n. 2), où il donnait, entre autres, des renseignements sur la négociation particulière. Comme Savorgnano, dans sa lettre du 17 [?] avril, arrivée à Venise le 28, disait n'avoir reçu encore aucun message de la Seigneurie, celle-ci pensa que ses instructions du 8 s'étaient perdues et lui en expédia une copie, en y joignant peut-être un double de celles du 16 (Sanuto, t. VIII, p. 142).

[2] *Lettre des magistrats de Zurich aux gouvernements des autres cantons*, 28 avril 1509 (Arch. de Zurich, *Missives*. Minute, sur papier). — *Recès*, diète de Zurich, 7 mai 1509. — La lettre de Venise à Savorgnano dut partir de cette ville en même temps sans doute que celle de Loredano aux magistrats de Zurich, citée ci-dessus (p. 123, n. 2), c'est-à-dire le 18 avril.



ils rappelleraient en même temps leurs soldats, enrôlés déjà dans l'armée française. Ils avaient, au dire de l'ambassadeur, des prétextes suffisants pour justifier une agression: ils pouvaient alléguer le fait que Louis XII ne les avait pas compris dans ses récentes alliances avec Maximilien, le pape et le roi d'Aragon, ou le perpétuel embauchage pratiqué chez eux par ordre du roi, malgré la défense de leurs magistrats. D'ailleurs, Venise n'entendait point que cette guerre, dont ils allaient affronter les dangers pour lui venir en aide, fût faite exclusivement à son profit. Elle promettait de contribuer à l'entretien et à la solde des troupes qu'ils mettraient en campagne; elle offrait de payer à leurs gouvernements, mais simplement à titre de faveur et sans que cette gratification les engageât en aucune façon, une pension annuelle de 12000 florins du Rhin; enfin, elle assurait aux Cantons l'entière propriété des villes qu'ils occuperaient dans le duché.

Savorgnano ne manqua pas de signaler aux membres de la diète l'incontestable supériorité d'une semblable alliance sur les traités qui, jusqu'alors, avaient lié leur patrie à la couronne française. Il les entretint du péril auquel ils exposaient leur indépendance nationale en ne rompant pas avec un allié, dont l'or deviendrait plus puissant chez eux que la volonté des magistrats. Il s'efforça de les mettre en défiance contre les offres de Louis XII, qu'il disait uniquement destinées à faire échec aux propositions de Venise, et que le roi s'empresserait de retirer, sitôt son but atteint. Il leur parla de l'intérêt qu'avaient les deux républiques à s'unir étroitement, abhorrées qu'elles étaient de tous les souverains, parce que l'exemple de leur liberté inspirait aux peuples la haine de la tyrannie. « Nul roi, nul prince, ajouta-t-il, n'attaquera le territoire helvétique,



quand on le saura protégé par la puissante Seigneurie, qui jamais n'a violé sa parole, ni délaissé ses alliés. Le rappel des mercenaires, déclara-t-il encore, sera de grande conséquence pour l'avenir : il rétablira la discipline parmi les soldats et prouvera que les Cantons ne veulent plus tolérer d'enrôlements faits sans leur permission pour le compte de l'étranger[1]. »

Aucune décision ne fut prise à la suite du discours de l'ambassadeur vénitien. Les députés n'avaient pas reçu de leurs gouvernements l'ordre de terminer l'affaire séance tenante ; ils étaient venus pour entendre Savorgnano et se séparèrent dès qu'ils eurent connaissance de ses instructions. Huit jours après, le 14 mai, ils se retrouvèrent à Berne[2], prêts à continuer les pourparlers engagés, le 16 avril, avec les orateurs de la Ligue. Une lettre des ambassadeurs allemands, qui n'avaient pas jugé nécessaire de se présenter en personne, les attendait dans cette ville. Ulrich de Hohensax et Jean de Königseck demandaient qu'on leur fît savoir par écrit si les Cantons octroyaient à l'empereur et au roi la levée des deux mille mercenaires. La diète, sans d'ailleurs paraître formalisée de leur absence, profita de cette circonstance pour couper court aux sollicitations de Maximilien. Elle répondit que les soldats avaient déjà couru en masse sous les drapeaux de la France et que, par

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 7 mai 1509, *b*. — Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 80. — *Lettre de Savorgnano à Venise*, écrite vers le 13 mai (Sanuto, t. VIII, c. 295). Savorgnano dit dans sa lettre que les députés suisses lui ont réclamé le montant des dépenses que cette réunion leur a occasionnées, soit 100 ducats.

[2] Il semble bien que ce furent les mêmes députés qui se rendirent à Berne, car, à l'issue de la diète du 7 mai, les membres de l'assemblée dirent qu'ils s'entretiendraient encore à la journée de Berne des propositions de l'ambassadeur vénitien.

conséquent, il lui semblait à la fois inopportun et inutile d'en fournir davantage [1].

L'assemblée entendit ensuite l'évêque de Lausanne et les orateurs venus au nom du pape, Achille de Grassis, évêque de Castella, et Mathieu Schinner, évêque de Sion.

Aymon de Montfaucon apportait à la diète un projet d'alliance tout préparé, que Louis XII, alors en Italie, lui avait envoyé par M. de Polizy, bailli de Troyes, et maître Jean Marnac, lieutenant de Chartres. Ces personnages, partis le 10 mai de Treviglio, près de Milan, étaient arrivés à Lausanne le 14 ou le 15 problablement ; puis, comme ils n'avaient point de sauf-conduit pour pénétrer en Suisse, ils étaient restés dans le pays de Vaud, en laissant l'évêque de Lausanne se rendre seul à la journée de Berne [2].

Les clausès du traité proposé par Louis XII, à peu près identiques à celles du pacte de 1499, étaient celles-ci : l'alliance signée pour dix ans, s'étendrait, d'une part, à toutes les possessions du roi, tant en deçà qu'au delà des Alpes, et, d'autre part, à tout le territoire helvétique, sans en exclure les bailliages et les localités sujettes. Aussi longtemps qu'elle serait en vigueur, les Cantons recevraient, à

[1] *Recès*, diète de Berne, 14 mai 1509, *b*. — *Lettre de la diète de Berne aux ambassadeurs allemands*, 16 mai 1509 (Archives de Berne, *Deutsches Missivenbuch*, 1508-1512, f. 69).

[2] Les instructions données par Louis XII au bailli de Troyes et à Jean Marnac sont datées du camp de Trevi, 10 mai (*Pièces justif.*, n° XIII; cf. *Recès*, diète de Berne, 14 mai, *k*). Elles mirent au moins cinq jours pour parvenir à Lausanne. Aymon de Montfaucon, dès qu'il les eut entre les mains, dut partir pour Berne, où il se trouvait certainement le 16 mai (*Pièces justif.*, n° XIV). Les instructions dont nous publions le texte parmi nos *Pièces justif.* ne sont pas celles que Aymon de Montfaucon apporta à la diète de Berne, ou plutôt ce sont ces mêmes instructions remaniées à la suite de circonstances dont il sera parlé plus loin.



titre de pensions, les mêmes sommes qu'autrefois ; ces pensions leur seraient payées à Lyon ; ils ne pourraient élever aucune réclamation, s'ils négligeaient de faire toucher l'argent à l'échéance convenue. Dans le cas où leur pays serait attaqué par quelque prince, seigneur ou potentat, le roi leur enverrait des troupes de secours; mais, s'il était lui-même en guerre dans son royaume ou empêché par toute autre affaire grave, il substituerait aux renforts d'hommes un don annuel de 80000 florins du Rhin, sans préjudice des pensions. En revanche, toutes les fois que le roi le voudrait et les en requerrait, soit personnellement, soit par ses ambassadeurs, les Cantons seraient tenus de lui donner « aide, port et faveur.... ensemble aussi de « leurs gens en nombre tel que ledit seigneur pourra avoir « à besoigner, pour le servir envers et contre tous. » S'il lui venait plus de soldats qu'il n'en avait demandés, il ne serait nullement obligé d'accueillir les surnuméraires, ni de les payer, si bon ne lui semblait. Tant que les mercenaires marcheraient sous ses ordres, ils ne lui feraient aucune querelle ou revendication touchant leurs gages des campagnes précédentes et se contenteraient de la solde stipulée, sans rien réclamer en plus jusqu'à la fin de la guerre. Ils ne pourraient quitter le service royal qu'avec le congé formel du roi, de ses représentants ou de leur capitaine général, sauf toutefois dans le cas où, leur propre pays étant assailli, ils voudraient aller le défendre. Pour leur venue jusqu'à l'endroit de la première montre, on leur donnerait à chacun un florin valant vingt-cinq sous tournois; une fois payés, ils se laisseraient employer, suivant que le roi ou ses lieutenants l'entendraient, en tous actes et faits de guerre. Au moment de leur retour chez eux, ils recevraient un mois de solde, duquel on rabattrait toutefois ce qu'ils auraient touché



d'avance pour les jours non encore échus du mois courant. L'argent leur serait remis à eux-mêmes et non point à leurs chefs « affin de obvier aux abuz que se y pour« roient faire au prejudice des compaignons. » Les capitaines auraient mensuellement trente-six francs, les lieutenants dix-huit, les autres officiers double paie. Les Cantons défendraient à leurs ressortissants de s'enrôler au service des ennemis du roi. Enfin, chacune des parties comprendrait l'autre dans les traités qu'elle conclurait et réserverait dans la présente alliance le pape, le Saint-Siège, l'Empire et le roi catholique [1].

Ces conditions tout empreintes de méfiance, trop crûment intéressées, et dont l'acceptation eût fait des Suisses non point des alliés, mais des gens aux gages de Louis XII, furent accueillies assez froidement par les Cantons. Schwytz affirma tout de suite sa volonté de ne point traiter avec le roi. Zurich refusa de lui répondre, sous prétexte que les agents français continuaient à lever secrètement des mercenaires, et la diète dans son ensemble, alléguant le même motif, écrivit aux ambassadeurs royaux, qui attendaient à Lausanne le sauf-conduit demandé pour eux par Aymon de Montfaucon, que le sauf-conduit ne serait pas octroyé [2].

Ce refus, justifié pleinement par l'insolence des recruteurs, s'expliquait d'ailleurs par une raison plus sérieuse encore. Malgré les démentis de Louis XII, on s'obstinait à croire en Suisse que ce prince méditait avec l'empereur l'invasion du territoire helvétique, et on supposait qu'après avoir usé des droits que lui eût conférés l'alliance, en emme-

[1] *Recès*, diète de Berne, 14 mai 1509, *k*. — *Pièces justif.*, n° XIII.
[2] *Recès*, ibid. — *Pièces justif.*, n° XIV.

nant les gens de guerre loin du pays, il exécuterait son projet [1]. L'inquiétude née de ces sinistres prévisions, qui portait les gouvernements suisses à ne point s'engager avec le roi de France, dut sans doute influer aussi sur les délibérations de la diète avec les représentants de la cour pontificale.

Achille de Grassis avait été chargé par Jules II de proposer aux Cantons une alliance défensive, aux termes de laquelle ils se déclareraient ennemis des ennemis du Saint-Siège et enverraient immédiatement des troupes en Italie, pour soutenir les droits du souverain pontife sur les villes italiennes dont l'Église avait été dépouillée. Le pape leur offrait en retour l'appui de ses armes spirituelles et temporelles et menaçait de l'excommunication quiconque les molesterait sans juste cause. Les députés suisses, n'ayant pu, faute d'ordres, se prononcer tout de suite sur cette demande, convinrent avec l'ambassadeur que la réponse de leurs gouvernements serait donnée dans une réunion fixée au 12 juin suivant [2]. Mais, ce jour venu, ils se trouvèrent à

[1] *Lettre de la diète de Zurich aux magistrats et habitants du Valais*, Zurich, 1er juin 1509 (Archives de Zurich, *Missives*. Minute; papier). — *Recès*, diète de Zurich, 4 mars, *a*. — Anshelm, t. IV, p. 72. — Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 131.

[2] *Recès*, diète de Berne, 14 mai 1509, *e*. — Achille de Grassis était parti de Rome le 5 mars (Paris de Grassis, *Diarium* [Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 5165, t. I, p. 635]) : « Die lunæ quinta mensis martii, circa horam « decimam quintam, recessit ex urbe R. P. D. Achilles de Grassis, epi-« scopus civitatis Castelli, germanus meus, qui ivit nuncius et orator S. « D. N. papæ ad Helvetios, sive Suizzenses, pro nonnullis arduis fidei « christianæ negotiis, super hæresi aut novis figmentis fratrum Prædi-« catorum et aliis particularibus causis papæ. » — Des lettres adressées de Crémone à Venise les 29 mars et 3 avril 1509 (M. Sanuto, *Diarii*, t. VIII, col. 53, 75) disent que Grassis était chargé de lever en Suisse 3000 mercenaires. — Sur l'affaire des Frères Prêcheurs, dont il est question ci-dessus, voy. : E. Blösch, *Der Kardinal Schinner. Academischer Vortrag gehalten am 27 febr. 1890 in Bern*, in-8°, 20 p.



Lucerne, porteurs d'instructions très diverses. Tel canton penchait pour l'envoi de mercenaires, tel autre refusait catégoriquement de prêter aide au Saint-Siège, tel autre, enfin, n'ayant pas d'avis bien arrêté, se disposait à suivre l'opinion du plus grand nombre. La diète, incapable de formuler une résolution, se tira d'affaire avec de bonnes paroles. Elle protesta solennellement de l'amour et du respect que les Cantons portaient à la sainte Église et témoigna sa reconnaissance pour l'honneur que le chef de la Chrétienté leur avait fait en demandant leur appui. Mais, en même temps, elle exprima l'avis que, le Saint-Siège étant compris dans tous les traités conclus par eux, et se trouvant à l'heure présente sous la protection de princes puissants qui suffiraient à le défendre, une alliance formelle serait inutile. Là-dessus les négociations furent suspendues. Le pape, auquel les villes de Romagne venaient de faire leur soumission par ordre de Venise, ne tenta pas de nouvelles démarches auprès des Cantons, et son ambassadeur, obligé de rester en Suisse pour régler avec le gouvernement bernois diverses questions d'ordre ecclésiastique [1], s'abstint dès lors de paraître aux réunions de la diète. Achille de Grassis ne garda pas rancune aux autorités helvétiques de son insuccès. Quand, à la fin de juillet, il fut sur le point de quitter le pays, il les remercia chaleureusement de leur accueil et déclara que la faveur de son maître leur serait toujours assurée [2].

Un sort analogue était réservé à l'ambassade vénitienne. Le rôle que Venise avait espéré faire jouer aux Cantons ne satisfaisait point assez leur cupidité pour qu'ils s'en accom-

[1] Voy. plus haut, p. 130, n. 2, et Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 71.
[2] *Recès*, diètes de Lucerne, 13 juin et 24 juillet 1509. — Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, pp. 71-73.



modassent. Ils se montrèrent moins flattés que surpris des propositions de l'ambassadeur, ne lui dissimulèrent pas la préférence de leurs soldats pour le service mercenaire et lui laissèrent bien voir qu'on ne témoignerait chez eux aucune répugnance pour le système des pensions [1]. Savorgnano, qui n'avait, pour faire droit à de semblables ouvertures, ni instructions, ni pleins pouvoirs, dut en référer au gouvernement de la République. Il envoya coup sur coup quatre ou cinq messagers à Venise [2]. Aucun ne revint. Entre-temps, feignant de ne pas comprendre ce que voulait la diète, il s'informa des motifs qui faisaient différer la résolution des Cantons ; il demanda si l'on trouvait trop faible la somme de douze mille florins offerte par la Seigneurie, ou si l'on ne croyait pas avoir de griefs suffisants pour entreprendre la guerre contre le roi de France. Puis il engagea l'assemblée à formuler elle-même les conditions d'une alliance, en affirmant que ses concitoyens n'épargneraient rien pour arriver à la prompte signature du traité [3]. Mais le corps helvétique, vivement admonesté par le pape et menacé des censures de l'Église pour avoir noué des relations avec Venise, contre laquelle une excommunication venait d'être lancée, ne répondit pas aux avances de l'ambassadeur [4].

A ce moment, du reste, Venise était résolue elle aussi

[1] *Recès*, diètes de Zurich, 7 et 31 mai 1509. — *Lettres de Savorgnano à Venise*, Zurich, 2 avril, 5 et 6 mai 1509 (M. Sanuto, *Diarii*, t. VIII, col. 85 et 244).

[2] *Recès*, diète de Zurich, 31 mai 1509, *f*. — M. Sanuto, *Diarii*, t. VIII, col. 292, 295. Ces messagers paraissent être arrivés à Venise le 20 et le 21 mai. — Anshelm (*Berner Kronik*, t. IV, p. 82) dit que Savorgnano en expédia six.

[3] *Recès*, diète de Zurich, 31 mai 1509, *f*.

[4] *Recès*, diète de Lucerne, 13 juin 1509, *c*.



à rompre les négociations, son intérêt lui prescrivant de ne plus rechercher, ostensiblement du moins, l'alliance des Suisses. Terrassée par Louis XII à Agnadel (14 mai), elle avait compris qu'il lui fallait désarmer sur l'heure pour ne pas être anéantie. Elle avait laissé les Français occuper tout le pays de l'Adda au Mincio et mettre l'empereur en possession de Padoue, de Vicence et de Vérone, dont les habitants leur avaient livré les clefs ; elle avait imploré la paix de Maximilien, abandonné au pape Ravenne, Faenza, Rimini, Forli et Cervia, et cédé à Ferdinand d'Aragon les ports de la Pouille, que bloquaient déjà les Espagnols. En continuant à négocier avec les Suisses, elle eût fait perdre à ces actes de soumission toute apparence de sincérité. Elle écrivit donc à son ambassadeur de revenir, mais elle lui recommanda en même temps d'agir de telle sorte que les relations des deux états ne fussent pas altérées. Savorgnano reçut, dans les premiers jours de juin, la lettre qui le rappelait, et, le 13 du même mois, il obtint de la diète de Zurich son audience de congé. Il y parla en homme désireux de ménager l'avenir. Attribuant son rappel aux causes les plus honorables, il déclara que Venise vaincue se faisait scrupule d'insister pour la conclusion d'une alliance. Il remercia les Cantons de la générosité avec laquelle ils l'avaient accueilli, dans les circonstances critiques où il s'était présenté, et jura que, si la fortune redevenait propice à sa malheureuse patrie, celle-ci se montrerait reconnaissante de l'amitié qu'elle avait rencontrée chez eux. La diète répondit à ce discours par quelques bonnes paroles, et elle donna à l'ambassadeur une dernière marque de sympathie en l'autorisant à séjourner dans le pays jusqu'au moment où, la paix conclue, il pourrait voyager en toute sécurité. Après



une attente d'un mois environ, Savorgnano partit, et, le 30 juillet, il fut rendu à Venise [1].

Ainsi les Cantons avaient écarté successivement les propositions de l'empereur, du pape et de Venise. Restait l'alliance française, contre laquelle ils ne s'étaient pas expressément déclarés, mais dont ils semblaient ne pas vouloir avec les clauses formulées par Louis XII. Le négociateur royal, Aymon de Montfaucon, en avait poursuivi la conclusion, sans se laisser décourager par l'échec de la conférence de Berne. Il avait renvoyé M. de Polizy en Italie pour informer Louis XII du fâcheux effet produit par certains articles du projet de traité et pour lui remontrer la nécessité de modifier ces articles, s'il tenait à voir les négociations aboutir [2]. Tandis que Polizy s'acquittait de sa mission, lui-même, resté dans les Cantons, s'était efforcé d'y créer un mouvement en faveur de la France. N'épargnant à cet effet ni sa personne ni sa bourse, recrutant au Roi des partisans parmi les citoyens influents, insistant auprès de la diète sur les avantages de l'alliance et faisant croire aux députés que la brusque rupture des pourparlers susciterait de graves embarras à leur pays, il finit par obtenir une audience pour l'ambassadeur français qui, disait-il, reviendrait d'Italie avec de nouvelles instructions.

[1] M. Sanuto, *Diarii*, t. VIII, col. 307 : « In questo pregadi (24 mai « 1509) fu posto per li savii di scriver a sier Hieronimo Savorgnano, « è a presso Sguizari, che, visto la dificultà e le occorentie, che debbi « tenir quella comunita ben edifichate in amor con la Signoria nostra « et debbi partirsi de li. » — *Recès*, diète de Lucerne, 13 juin, *e*. — Savorgnano informa la Seigneurie qu'il ne partirait pas immédiatement. Sa lettre fut reçue à Venise le 10 juin (Sanuto, *Diarii*, t. VIII, col. 393). Sur son arrivée à Venise, voy. *ibid.*, col. 571.

[2] *Recès*, diète de Lucerne, 13 juin 1509. — *Lettre de Polizy au Roi*, Lucerne, 30 juin 1509 (*Pièces justif.*, n° XV).



Polizy n'avait pu effectuer son voyage avec autant de promptitude qu'on l'espérait. Parti de Lausanne vers le 10 mai, il était arrivé dans le Milanais au moment où le Roi prenait possession des villes lombardes abandonnées par l'ennemi, et il avait dû se transporter jusqu'à Peschiera sur les bords du lac de Garda, pour conférer avec lui. Louis XII, enflé par sa récente victoire, n'était point d'humeur à faire des concessions. Il voulut bien toutefois munir son ambassadeur de propositions moins déplaisantes que les premières; mais il lui donna l'ordre en même temps de ne pas les communiquer aux Cantons sans une expresse nécessité, et ne le laissa repartir qu'après l'avoir dûment instruit des expédients dont il devait user pour triompher de la résistance des autorités helvétiques. Polizy prit congé de lui le 4 juin, il fut rendu en Suisse peu après le 13, et, le 27, il se présenta, en compagnie de l'évêque de Lausanne, devant la diète de Lucerne. Là, conformément à ses instructions, il commença par déclarer que le Roi n'entendait ni supprimer, ni changer aucune des clauses de son projet, et que, si les Cantons avaient l'intention de conclure, ils devaient s'y résoudre immédiatement, sans traîner les choses en longueur suivant leur habitude. La diète ayant répondu que, pour rien au monde, les gouvernements helvétiques ne signeraient le traité, tel qu'il leur était proposé, Polizy s'offrit à débattre avec elle les articles incriminés et à lui prouver qu'il n'y en avait pas un seul qui ne fût raisonnable. Il ajouta qu'en recherchant l'amitié des Cantons, Louis XII montrait un absolu désintéressement : maître incontesté dans la Haute-Italie, le Roi, dit-il, n'avait jamais eu moins besoin de leurs mercenaires, tandis qu'eux, au contraire,



se trouvaient « en dangier d'avoir affaire de lui en beau-
« copt d'endrois ».

Mais les députés suisses ne se laissèrent ni intimider par le ton arrogant et les vagues menaces de l'ambassadeur, ni abuser sur la prétendue générosité du roi très chrétien. Ils répliquèrent avec beaucoup d'à-propos que Louis XII, tout puissant qu'il était, ne pourrait pas défendre à lui seul ses nouvelles conquêtes et serait sans doute très heureux de trouver en Suisse des soldats pour les garder ; ils insinuèrent aussi qu'une prochaine rupture entre la France et l'empereur, annoncée par l'inspection des astres, rendrait bientôt le Roi moins dédaigneux de leurs services, et ils refusèrent finalement d'entamer avec l'ambassadeur une délibération, d'où celui-ci n'eût pas manqué d'induire qu'ils adhéraient en principe à l'alliance.

Devant une attitude aussi nette, Polizy comprit qu'il ne réussirait pas en s'obstinant à négocier sur ce terrain, et il se demanda si le moment n'était pas venu de communiquer à la diète les offres plus conciliantes dont il était porteur. Toutefois, avant de s'y résoudre, il voulut consulter l'évêque de Lausanne et quelques habitants du pays dévoués à la France. Ces personnages furent d'avis que, « plus on accorderoit de points aux Cantons, plus ils en « vouldroient avoir », et qu'il valait mieux s'en tenir simplement au texte primitif du traité, dont on modifierait la forme sans en atténuer ni le sens ni la portée. De concert avec Polizy, ils examinèrent un à un les articles du projet, adoucirent telle expression malsonnante, donnèrent à telle phrase un air moins blessant, ajoutèrent une clause, aux termes de laquelle les Cantons devraient recevoir en tout temps les envoyés du Roi sans les astrein-

dre à la formalité du sauf-conduit, et soumirent ensuite leur nouvelle rédaction à l'approbation des membres de la diète. Soit naïveté, soit plutôt hâte d'en finir, ceux-ci parurent ne pas s'apercevoir du tour qu'on leur jouait; ils dirent que le traité remanié de cette façon était satisfaisant et qu'ils en feraient connaître la teneur à leurs magistrats; puis, ils ajournèrent l'ambassade au 8 août suivant. Mais Polizy protesta contre la longueur de ce nouveau délai, en répétant que le Roi ne souffrirait pas qu'on se moquât de lui. Montfaucon, de son côté, fit remarquer que la négociation durait depuis trois mois et que l'on avait employé déjà quatre réunions en pure perte. Les députés ne voulurent tout d'abord rien entendre à ces observations; ils répondirent que la gravité de la matière réclamait un examen approfondi, et prétextèrent la nécessité pour leurs gouvernements de se concerter avec Zurich, Schwytz et Glaris qui, n'ayant point envoyé de délégués à la présente assemblée, paraissaient ne se soucier guère de l'alliance. Cependant, après avoir beaucoup discuté, ils consentirent à fixer l'audience au 22 juillet [1]. Mais, à cette date, la diète siégeant à Lucerne ne se trouva pas davantage en mesure de prendre une décision : plusieurs cantons ne s'y étaient pas fait représenter, et, parmi les absents, les uns avaient écrit qu'ils ne voulaient s'engager envers

[1] *Lettre de créance de Louis XII pour Polizy*, Peschiera, 4 juin 1509 (Arch. de Lucerne, *Lettres de Louis XII*. Original, sur parchemin). — *Lettre de Polizy au Roi*, Lucerne, 30 juin 1509 (*Pièces justif.*, n° XV) — *Recès*, diète de Lucerne, 27 juin 1509. — Anshelm se trompe lorsqu'il dit (*Berner Kronik*, t. IV, p. 76) que Jean de Marnac assistait à la réunion du 27 juin. Ce personnage avait dû rester à Lausanne, parce que les autorités helvétiques ne lui avaient point accordé de sauf-conduit (*Lettre de Polisy*, du 30 juin 1509 [*Pièces justif.*, n° XV], et *Lettre des magistrats de Berne à Aymon de Montfaucon*, du 18 juin 1509 [Arch. de Berne, *Lat. Missivenb.*, 1507-1513, fol. 131. Minute, sur papier]).



personne, les autres avaient gardé le plus complet silence. Dans ces conjonctures, les députés présents, convaincus de l'impossibilité d'établir un accord entre les Cantons, déclarèrent n'avoir ni le droit de repousser définitivement l'alliance, ni qualité pour l'accepter au nom de tous, et congédièrent l'ambassade française en lui donnant l'assurance que l'on ne perdrait pas de vue les propositions du Roi [1].

Tandis qu'il échouait auprès des gouvernements helvétiques, dont il avait essayé vainement de corrompre les membres à prix d'argent [2], Louis XII pratiquait avec infiniment plus de succès la masse des aventuriers, moins soucieux de leur honneur et toujours disposés à se vendre au plus offrant. Ses agents répandus dans le pays réussirent à faire passer en Italie près de 8000 volontaires, qui figurèrent dignement à la bataille d'Agnadel [3]. Les ordres sévères de la diète et les précautions des gouvernements canto-

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 24 juillet 1509, *a*.

[2] Le gouvernement de Soleure saisit un nommé Reinwald Göldlin, qui avait été chargé par le Roi de distribuer aux magistrats une somme de 2200 couronnes. Mais, craignant que cette arrestation n'amenât des troubles dans le canton, il finit par relâcher son prisonnier, sous promesse qu'il se présenterait à la première réquisition (*Recès*, diète de Berne, 14 mai 1509, *c*). Ce Göldlin est probablement le personnage du même nom qui avait été fait chevalier par Louis XII après la reddition de Gênes, en avril 1507 (Voy. J.-H. Schweizer, *Relation des guerres d'Italie* [ms. cité par Gloutz-Blotzheim, *Hist. de la Conf. suisse*, p. 245, n. 191]).

[3] Anshelm (*Berner Kronik*, t. IV, pp. 84 et 92) indique le chiffre de 6000 hommes. Une lettre envoyée de Crémone à Venise, en date du 5 mai, dit que les Suisses sont 6000 et plus; une seconde, du 8 mai, dit qu'ils sont arrivés à Milan, le 4 mai, au nombre de 6000; une troisième, adressée par F. Corner à son frère Jacomo, de Reza, le 23 mai, dit qu'ils sont 7000 au camp français (Sanuto, t. VIII, pp. 178, 214 et 285). Le chiffre de 8000 hommes est donné par une *Lettre de Savorgnano à Venise* (Sanuto, t. VIII, p. 295) et par Simphorien Champier, *Triomphe du très chrestien roy de France Louys douziesme de ce nom contre les Véniciens* (Lyon, 1509, in-4°), liv. II : « *Ordre du camp de Louys douziesme en la*



naux [1] ne suffirent pas à réprimer l'audace des raccoleurs, que soutenaient la connivence de personnages haut placés et la presque certitude de l'impunité [2]. Quand la diète, après avoir constaté l'inutilité de ses efforts, voulut rappeler dans leurs cantons les soldats qu'elle n'avait pu y retenir, elle fut incapable de s'entendre sur le meilleur moyen de faire exécuter son dessein. Quelques députés pensaient qu'il fallait enjoindre à Louis XII de licencier les mercenaires; d'autres jugeaient plus sage de transmettre directement aux troupes l'ordre du retour; il y en eut qui, prévoyant le peu d'effet d'une répression si tardive, opinèrent pour que l'on n'agît pas du tout, afin de ne pas exposer l'autorité fédérale aux inconvénients d'un nouveau refus d'obéissance [3]. Bientôt les mercenaires, volontairement renvoyés par le Roi, ayant regagné leurs foyers [4], on ne

« *bataille d'Agnaidel*.... L'avant-garde, Monseigneur de la Marche, capi-
« taine de sept mille cinq cents Suisses..... Monseigneur de Germigny,
« cinq cents Suisses. » Cf. *Mémoires de Fleuranges*, ch. 7.

[1] Voy. plus haut, p. 116, n. 2. — Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, pp. 84-89. — *Lettres du gouvernement de Berne à ses agents dans le canton*, 10 février, 12 et 26 avril, 17 mai 1509 (Arch. de Berne, *Deutsches Missivenb.*, 1508-1512, fol. 63 v°, 64 v°, 67 v° et 69 v°). — *Lettre du même aux gouvernements de Zurich et de Soleure*, 16 avril 1509 (*ibid.*, ff. 65 et 65 v°).

[2] *Lettre des magistrats de Berne à Louis d'Erlach et Albert de Stein*, qui s'étaient enrôlés au service de la France; 9 avril 1509 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1508-1512, fol. 53). — *Lettre de Polizy au Roi*, Lucerne, 30 juin (citée plus haut, p. 137, n. 1). — L'exemple de Reinwald Göldlin, que les magistrats de Soleure avaient dû relâcher pour ne pas susciter des mécontentements dans leur canton (voy. plus haut, p. 138, n. 2), n'était pas fait pour effrayer les recruteurs.

[3] *Recès*, diètes de Berne, 14 mai 1509, *m*, et de Zurich, 31 mai, *e*.

[4] Le 17 juin, ils avaient presque tous quitté le camp français (Sanuto, t. VIII, col. 418); le 30 juin, ils étaient de retour en Suisse (*Lettre de Polizy au Roi*, citée plus haut, p. 137, n. 1. Cf. Sanuto, t. VIII, col. 422). Leur départ eut lieu, semble-t-il, à la suite d'une rixe sanglante avec les Gascons de l'armée du Roi (Sanuto, t. VIII, p. 415).



songea même pas à leur appliquer strictement les peines dont on les avait menacés. Les simples soldats étaient trop nombreux pour qu'on les punit tous et leurs chefs trop puissants pour qu'il fût possible de les atteindre [1].

[1] Si quelques-uns des délinquants parmi les simples soldats furent sévèrement punis (*Lettres du gouvernement de Berne à ses représentants dans le canton*, 1er et 20 juillet, 12 sept. et 26 déc. 1509 [Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1508-1512, ff. 78 v°, 83, 89, 126 v°]; cf. *Recès*, diète de Lucerne, 16 avril, *f*), la plupart s'en tirèrent avec une simple amende, que beaucoup ne payèrent même pas (*Lettres du gouvernement de Berne à ses représentants dans le canton*, 1er juillet, 16 novembre, 26 décembre 1509 [*ibid.*, ff. 78 v°, 117 et 126 v°]; cf. Anshelm. t. IV, p. 88). — Le renseignement donné par Fuchs (*Mailänd. Feldzüge*, t. II, p. 147, n. 56), d'après lequel 750 soldats bernois, qui se mirent au service des Vénitiens, sous les ordres d'Albert de Stein et de Frisching, furent châtiés à leur retour en Suisse, est emprunté à un document postérieur de près de 50 ans (la *Chronique* de Guillaume Reding de Biberegg), auquel on ne peut accorder une créance absolue. — Quant aux capitaines, on ne voit pas qu'aucun d'eux ait été molesté. Pour Louis d'Erlach, qui avait commandé les volontaires bernois à la bataille d'Agnadel, les magistrats de Berne déclarèrent qu'en raison de l'habileté avec laquelle il avait dirigé ses troupes et des nombreux services rendus au canton par sa famille, ils renonçaient à le poursuivre (*Lettre des magistrats de Berne à ceux d'Uri*, 25 octobre 1509 [Arch. de Berne, *D. Missivenbuch*, 1508-1512, fol. 108]). Et pourtant ces mêmes magistrats l'avaient averti, quelques mois auparavant, par une lettre à lui personnellement adressée, qu'ils le puniraient de mort et de confiscation des biens si, malgré le serment solennel qu'il leur avait fait, il persistait à embaucher des soldats pour le service de la France (*Lettre des magistrats de Berne à L. d'Erlach et A. de Stein* [citée plus haut, p. 139, n. 2]). D'autres capitaines et raccoleurs bernois, que les magistrats de Berne avaient donné l'ordre à leurs agents de saisir, afin qu'on les châtiât conformément aux décisions prises, rachetèrent leur peine à prix d'argent (*Lettre des magistrats de Berne à leurs agents dans le canton*, 25 octobre 1509 [dans Anshelm, t. IV, p. 88]).

CHAPITRE II.

Rupture des Suisses avec la France; causes de cette rupture. — Alliance des Cantons avec le pape Jules II; efforts du roi de France et de l'empereur pour faire rompre cette alliance. — Expédition des Suisses dans le Milanais. — Alliance héréditaire entre les Cantons et la maison d'Autriche. — Négociations avec la France.

L'indifférence des Cantons à renouveler avec Louis XII le pacte de 1499 ne venait pas seulement des circonstances peu favorables dans lesquelles l'offre de renouvellement avait été faite ou de la nature des prétentions du roi ; elle tenait en même temps à une cause plus générale et plus lointaine. Depuis quelques années, en effet, il existait, dans les classes élevées du peuple suisse, un mouvement d'opinion très marqué contre le service étranger. Ce mouvement, qui s'était manifesté déjà vers la fin de 1507 [1], quand le roi des Romains et le roi de France sollicitaient le concours des mercenaires, l'un pour attaquer, l'autre pour défendre le Milanais, se produisit de nouveau et avec plus d'intensité au moment où les coalisés de Cambrai voulurent obtenir l'appui du corps helvétique pour les levées de troupes qu'ils avaient l'intention de faire en Suisse [2]. Les Cantons ne se bornèrent pas à

[1] Voy. plus haut p. 108.

[2] «Wiewohl d'Eydgnossen auch us sundren Warnungen und Dröuwungen, als die, denen der mächtigen Herren Vereinung sunderlich argwöhnig und nit ohn Sorg soll syn, in Sorgen stunden, und ihre Pratikanten und Pensioner, ihr geschlachte Milchkuh, den rychen Aetti Küng, ze behalten, vil erdachten, so war doch aller Ehrbarkeit Will und Mey-



refuser leurs gens de guerre ; ils se montrèrent systématiquement opposés à la conclusion d'alliances offertes à l'heure même où l'on avait besoin d'eux et qui, sans apporter au pays ni bénéfices durables, ni accroissement de puissance n'eussent servi qu'à y entretenir une foule de soudards indisciplinés, perpétuel sujet d'embarras pour leurs gouvernements. Que Venise, menacée d'une défaite, eût été éconduite, on ne saurait en être surpris ; mais, symptômes plus significatifs, le pape et l'empereur malgré le prestige dont les entourait leur dignité, n'avaient pas été mieux favorisés, et Louis XII, héritier d'une alliance qui durait depuis un demi-siècle, avait dû reconnaître qu'il n'était pas le maître de la prolonger à son gré, et qu'en usant sans modération des privilèges qu'elle lui conférait, il s'était aliéné les hommes les plus sages de la nation.

Est-ce à dire, toutefois, que l'avis de ces quelques esprits éclairés eût finalement prévalu, si le roi, bien décidé à ne point rompre avec les Cantons, eût mis en œuvre tous les moyens dont il disposait, pour agir sur la masse des citoyens? Il serait téméraire de l'affirmer [1]. Louis XII avait encore en Suisse un parti nombreux, que l'appât de

nung, so die französische Bündnuss jetzt us wäre, dem alten Gott ze vertruwen, und der frömden Herren und des Gelds müssig ze gahn, fry Eydgnossen, wie ihre Vordren, ze syn, und die Ihren nit in d'Metz verkaufen, sundern zu Erbuwung und Schirm ihrer Landen anheimsch ze behalten » (Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 83).

[1] L'ambassadeur florentin à la cour de France, Nasi, écrivait de Paris, le 20 mars 1510, aux Dix de Florence, à propos de l'alliance qui venait d'échouer entre Louis XII et les Cantons: « Con li « quali [Svizzeri] però ci governiamo in modo che, ogni volta la sua « prefata Maestà si disponga al fare la spese, li arà al despetto di qua- « lunque altro » (Canestrini et Desjardins, *Négoc. entre la France et la Toscane* [*Coll. des doc. inédits de l'hist. de France*], t. II, p. 482).

nouvelles pensions eût aisément accru et que certaines concessions eussent peut-être renforcé de la plupart des opposants. En soutenant avec énergie ses partisans, en dirigeant avec habileté leurs efforts, en leur montrant par des libéralités bien entendues ce qu'ils gagneraient à la conclusion de l'alliance et ce qu'ils perdraient si elle était rejetée, il pouvait surexciter leur zèle jusqu'à la violence et contraindre les autorités helvétiques, qui redoutaient par-dessus tout l'explosion de troubles intérieurs, à céder devant la crainte d'une manifestation populaire. Mais le roi, tout en proposant le renouvellement du traité, n'avait point eu l'intention de faire réussir coûte que coûte les négociations. Justement préoccupé de réduire les charges énormes qu'imposait à son trésor le service des pensions publiques et privées, il ne voulait plus, comme il le disait, se laisser tailler par de misérables paysans [1], et, en attendant que l'organisation d'une infanterie nationale [2] lui permît de se passer entièrement d'auxiliaires étrangers, il songeait à remplacer les mercenaires suisses par des lansquenets allemands, dont le recrutement ne nécessitait pas d'alliances onéreuses, et par des montagnards grisons et valaisans, qu'il pouvait à la première alerte amener promptement dans la haute Italie. D'ailleurs à aucune époque de son règne il n'avait eu moins besoin de se pourvoir de soldats. Tranquille chez lui, satisfait

[1] Guichardin, l. IX, ch. 2.

[2] Au commencement de 1507, Louis XII avait ordonné aux meilleurs capitaines de ses compagnies d'ordonnance, Bayart, Molart, Richemont, La Crote, Odet d'Aydie, Vendenesse, Durfort, de céder à leurs lieutenants le commandement des gendarmes et de lever en France les aventuriers qui leur paraîtraient propres à former une bonne infanterie (*Les gestes de Bayart*, par le Loyal Serviteur. — P. Daniel, Hist. de la milice française, liv. IV, chap. 5).



par l'agrandissement de ses possessions italiennes, allié du pape, du roi d'Aragon et de l'empereur, qui se préparait à lui donner une nouvelle investiture du Milanais[1], il pouvait se croire assuré d'une longue paix. Peut-être, au moment d'entreprendre la guerre contre Venise, quand il craignit que les Cantons, s'ils étaient délaissés par lui, s'entendissent avec la Sérénissime République, ne fut-il pas éloigné de faire quelques sacrifices pour n'avoir pas à défendre le duché contre une invasion de bandes suisses[2]. Mais, sitôt le danger disparu, il se tint fermement à ses idées d'économie. Il n'essaya pas de reprendre avec la diète les négociations interrompues, et, loin de se mettre en peine de conserver la faveur du menu peuple, il traita fort dédaigneusement les mercenaires qu'il avait fait venir en Italie. Comme ceux-ci étaient accourus auprès de lui plus nombreux qu'il ne le désirait, il en renvoya tout d'abord une partie sans les payer; puis, à la fin de la campagne, il congédia les autres en les appelant « coquins, vilains, vachers, » et en menaçant de la pendaison ceux qui ne quitteraient pas sur-le-champ son armée[3]. Ces procédés où perçaient à la fois son mépris de l'alliance helvétique

[1] L'acte d'investiture fut donné le 14 juin 1509 à Trente.

[2] Pendant les mois de mars et d'avril on n'avait cessé à Milan d'appréhender une descente des Suisses (Sanuto, t. VIII, pp. 76, 84, 144).

[3] *Lettre de Thomas Spinelli au roi Henri VIII,* La Haye, 26 juin 1509 : « Les Suysses, pour autant que j'entens, sont sur le roy françois bien mal contens, pour ce qu'ils se trouvèrent 11 mil vers lui pour le servir, dont desquelz il ne retint que 5 mil et le demourant fut renvoyé sans gaiges » (*State papers publ. under the authority of her Maj. Commission*, 1849, t. VI, p. 22; cf. *Letters and pap. foreign and domestic of the reign of Henry VIII*, ed. by J. Brewer, t. I, p. 30). — *Lettre de Nasi et Pandolfini aux Dix de Florence*, Brescia, 20-21 juin 1509 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom. entre la France et la Toscane* [*Coll. des doc. inéd. de l'hist. de France*], t. II, p. 378). — Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 94.

et le dépit qu'il avait éprouvé en voyant ses avances repoussées, eurent en Suisse un fâcheux retentissement[1], et contribuèrent sans doute à rendre les Cantons plus accessibles aux influences qui les amenèrent bientôt à rompre ouvertement avec la France.

2. — Venise, en déposant les armes après la bataille d'Agnadel, avait sauvé son existence. Elle ne se résigna point toutefois à laisser l'empereur s'établir à ses portes, dans Trévise et Padoue qu'elle lui avait abandonnées sous le coup de la défaite. Maximilien ayant négligé d'occuper fortement ces deux villes, elle les lui reprit presque aussitôt, repoussa l'attaque qu'il dirigea contre la seconde, recouvra ensuite Vicence et plusieurs autres places. Si le pape, le roi de France et le roi d'Aragon eussent soutenu leur allié avec vigueur et persévérance, ces succès sans doute n'auraient été que passagers. Mais aucun d'eux ne désirait sérieusement le triomphe de Maximilien. Venise l'avait compris; elle ne désespéra pas de trouver bientôt en Jules II un défenseur.

Dans les premiers jours de juillet 1509, elle lui envoya six ambassadeurs extraordinaires, pour obtenir la levée de l'excommunication dont il l'avait frappée deux mois auparavant. Jules II ne refusa pas son pardon, mais il y mit des conditions tellement exorbitantes, que Venise ne put se résoudre à les accepter. Pourtant, après de longs débats, les deux parties finirent par s'entendre, et, le 24 février 1510, l'ambassade vénitienne ayant fait amende honorable au nom de la Seigneurie, le pape leva l'interdit[2].

[1] Voy. les doc. cités ci-dessus, p. 144, n. 3.

[2] Voy. sur ces événements : M. Sanuto, *Diarii*, juil. 1509—févr. 1510,

Cet acte, accompli contrairement aux clauses du traité de Cambrai et malgré les protestations des ambassadeurs de Louis XII et de Maximilien, ouvrait une phase nouvelle dans la politique du souverain pontife. Jules II s'était joint aux rois de France et d'Aragon pour abattre la dernière puissance italienne capable de porter ombrage au Saint-Siège. Il songeait maintenant à chasser ces deux princes de l'Italie, où il voulait être seul maître. Mais, comme il ne disposait point de ressources militaires qui lui permissent de les vaincre simultanément, il résolut de diriger en premier lieu son effort contre Louis XII, après s'être assuré à tout le moins de la neutralité de Ferdinand le Catholique. Il savait sans doute que celui-ci, craignant de voir les Français recommencer la conquête de Naples, projetait d'accorder l'empereur et Venise, entre lesquels la guerre se continuait toujours, pour s'unir ensuite contre Louis XII avec Maximilien et le jeune roi d'Angleterre, Henri VIII [1] : il jugea donc que l'entente se ferait plus aisément avec l'Espagne.

Dès la fin de l'année 1509, on se douta, soit à la cour de France, soit dans l'entourage de l'empereur, que le pape ne désirait plus le maintien de la Ligue [2], mais ni le

t. VIII et IX. — Paris de Grassis, *Diarium* (Paris, Biblioth. nat., ms. lat. 5165, t. II). — A. Grumello, *Cronaca*, l. IV, c. 42 (ed. G. Muller, *Raccolta di cronisti e doc. stor. ined.*, t. I, pp. 121-123). — Sigismondo dei Conti da Foligno, *Le storie de' suoi tempi*, Rome, 1883, in-8°, t. II, p. 403. — *Relaz. di Roma*, di P. Capello et di D. Trevisano, 1er avril 1510 (*Relaz. d. ambasc. veneti*, publ. da E. Alberi, 2e sér. t. III).

[1] *Lettres adressées à Henri VIII par John Stile, son ambassadeur auprès de la cour d'Espagne*, Valladolid, 9 septembre 1509 ; 11 et 23 janvier 1510 (*Letters and pap. foreign and domestic of the reign of Henry VIII*, arr. by J.-S. Brewer, t. I, pp. 66, 113, 123), *et par Thomas Spinelli, son ambassadeur auprès du Saint-Siège*, fév. 1510 (*Ibid.*, p. 139). — *Dépêches de A. Nasi, ambassadeur florentin en France, aux Dix de Florence*, avril-juin 1510 [Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, II, pp. 491 et ss.).

[2] *Lettre de l'empereur à ses ambassadeurs auprès de la cour de*



roi très chrétien, ni le chef de l'Empire ne le crurent assez audacieux pour s'en déclarer ostensiblement l'adversaire. Malgré le bruit répandu d'une triple alliance entre Rome, Venise et les Suisses [1], ils s'obstinèrent à ne voir dans l'absolution de la Seigneurie que la réconciliation spirituelle d'un excommunié repentant [2]. Jules II n'épargna rien pour les entretenir et les fortifier dans une illusion si favorable à la préparation de son plan. Durant les premiers mois de 1510, il se joignit aux négociations entamées entre la France et l'Allemagne pour la reconstitution, sur de nouvelles bases, des traités de Cambrai [3]. Il adressa plusieurs fois les protestations

France, Guillaume de Roggendorf, Mercurin de Gattinara et André de Burgo, Bolzano, 9 déc. 1509 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, nº 82). — *Lettre de Mercurin de Gattinara à Marguerite d'Autriche,* Blois, 20 nov. 1509 (*Ibid.*, nº 79).

[1] « Au surplus, les nouvelles qu'avons eues de l'alyance, que nostre « saint père le pape a faicte avec les Vénitiens et aussy les Suyches, « nous continuent tousjours, et encoires que iceulx Vénissiens pratic- « quent avoir à icelle lighe le roy d'Angleterre » (*Lettre de Maximilien à Marguerite d'Autriche*, Mindelheim, 14 fév. 1510 [Le Glay, *Corresp. de Maximilien et de Marguerite*. t. I, p. 236]). Voy. aussi : *Lettre de A. de Burgo et de G. de Roggendorf à Marguerite d'Autriche*, Blois, 14 janvier 1510 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, nº 87).

[2] *Lettres de André de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 19 février, et Melun, 5 avril 1510 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, nºˢ 91 et 93; voy. aussi la pièce nº 82, citée plus haut, p. 146, n. 2). — *Lettre de Maximilien à Ladislas VII, roi de Hongrie*, Augsbourg, 25 avril 1510 (Fraknoï, *Ungarn und die Liga von Cambray*, 1509-1511, deutsche Ausg.; Budapest, Kilian, 1883, p. 25-26). — *Lettre de Thomas Spinelli à Henri VIII,* citée plus haut, p. 146, n. 1. — *Lettre de A. Nasi aux Dix de Florence*, Blois, 18 février 1510 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom. entre la France et la Toscane* [*Coll. des doc. inédits*], t. II, p. 476 : « Ben chè sia in modo che si vede essere più fatto per « cerimonie che per altro. »

[3] *Lettre adressée aux magistrats de Francfort par Jacob Heller, député francfortois à la diète d'Augsbourg*, 26 janvier 1510 (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, nº 986). — *Lettres de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 24 janvier, 4 et 10 février 1510 (Le Glay, *Né-*



les plus rassurantes au roi de France, dont la méfiance subitement éveillée lui demandait compte de ses actes[1]. En même temps, dans l'intention de détacher Maximilien de Louis XII en rendant inutiles les secours que le roi fournissait à l'empereur contre les Vénitiens, il offrit à ce dernier d'intervenir auprès de la république de Venise, pour lui imposer de gré ou de force la cession des places qu'elle disputait aux armées impériales[2]; mais, à la façon discrète dont il fit cette offre, l'empereur n'en devina point la signification, et ne comprit pas que le pape le mettait en demeure de choisir entre l'alliance française et la protection du Saint-Siège[3]. Poursuivant ensuite avec moins de dissimulation son œuvre d'isolement autour de Louis XII, il se mit à pratiquer le roi

goc. diplom., t. I, n°s 89 et 90). — *Lettres de A. Nasi, ambassadeur florentin en France, aux Dix de Florence*, fin 1509—commencement 1510 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom. entre la France et la Toscane* [*Coll. des doc. inédits*], t. II. Voir en particulier (p. 474) la lettre du 17 février 1510, Blois.

[1] *Lettres de A. Nasi aux Dix de Florence*, Milan, 20-21 juillet, 4 août, 12-15 août 1509; Mortara, 11 août 1509; Blois, 18 février, 8 mars 1510; Melun, 5 avril 1510 (Canestrini et Desjardins, *rec. cité*, t. II, pp. 393, 397, 405, 411, 476, 548).

[2] *Discours de l'empereur à la diète d'Augsbourg*, 6 et 10 mars 1510 (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, n°s 1000 et 1004). Maximilien y disait que Jules II, comme les rois de France et d'Aragon, lui prêterait main-forte contre les Vénitiens. L'ambassade pontificale, qui se trouvait à Augsbourg, l'avait également promis aux députés de la diète (*Lettre de Jacob Heller aux magistrats de Francfort*, Augsbourg, 5 mars 1510 [*Ibid.*, n° 999]. — *Lettre de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 4 fév. 1510 [Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 89]. — *Lettres de Louis XII*, 1510-1511. — *Relaz. di Roma* (citée ci-dessus, p. 145 n. 2) pp. 17, 18, 19, 29. — Moritz Brosch, *Papst Julius II*, chap. VII, nn. 5 et 6).

[3] *Discours de Maximilien*, cité plus haut, n. 2. — *Lettres de Jacob Heller aux magistrats de Francfort*, 26 janv., 5 et 7 mars 1510 (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, n°s 986, 999, 1002). — En juin 1510, les ambassadeurs de Maximilien et de Louis XII à la cour de Hongrie



d'Angleterre et parvint à lui faire conclure avec Ferdinand le Catholique une alliance défensive, véritable défi jeté à la face du roi de France [1]. Puis, afin de bien disposer l'Aragon en vue d'un traité futur avec le Saint-Siège, il accorda à Ferdinand l'investiture de Naples, en annulant de son autorité de suzerain la clause du contrat de Blois d'après laquelle le royaume des Deux-Siciles devait revenir à la couronne de France, si Germaine de Foix ne donnait point d'enfant mâle à son époux [2]. Enfin, il se rapprocha des Ligues helvétiques et s'efforça de les gagner à sa cause par les moyens les plus capables de les émouvoir.

Au commencement de 1510, il avait envoyé dans les Cantons un personnage admirablement propre à le servir en pareille circonstance, l'évêque de Sion, Mathieu Schinner. Cet homme ambitieux, devenu l'implacable ennemi de la France pour avoir vu dédaigner par Louis XII des services qu'il voulait vendre trop cher, ce prélat remuant, doué d'une éloquence ardente et d'une activité sans limites, portant plus volontiers l'épée que la crosse, et plus apte aux luttes politiques qu'aux devoirs inhérents à sa dignité, pouvait agir comme nul autre sur l'esprit souvent irrésolu des magistrats suisses et faire cesser les divergences d'avis qui, dans les affaires impor-

(Léonard Nogarola et Jean Spiesshammer [Cuspinianus] pour l'empereur, et Louis Hélie pour le roi de France) s'étonnaient devant le légat pontifical à la même cour, Achille de Grassis, que le pape, allié de leurs maîtres, soutînt la cause de Venise auprès du roi Ladislas (Fraknoï, *Ungarn und die Liga von Cambray*, p. 36).

[1] Ce traité, conclu le 24 mai 1510, fut ratifié par Ferdinand d'Aragon, le 21 juin suivant, et par Henri VIII, le 20 novembre seulement (Rymer, *Fœdera*, 2e éd., t. XIII, pp. 281, 291).

[2] Rainaldi, *Annales eccles.*, t. XXX, an. 1510. L'acte est daté du 5 des nones de juillet (3 juil.).



tantes, entravaient presque toujours l'action de la diète. Sa mission débutait dans des conditions peu favorables, car les gouvernements suisses, de plus en plus hostiles au système des capitulations militaires, venaient précisément de s'assembler pour établir des peines sévères contre le service étranger. Le 13 janvier et le 4 février 1510, leurs délégués réunis à Schwytz avaient arrêté les termes d'un décret qui punissait de la mort et de la confiscation des biens tout homme, noble ou vilain, surpris à faire des enrôlements pour le compte d'autres états, et qui menaçait d'une amende de cinq florins du Rhin les soldats levés sans permission. Ils avaient en outre émis le vœu que les gouvernements cantonaux fussent tenus d'adhérer tous à cette résolution, et ne pussent jamais suspendre ni même réduire, en faveur d'aucun délinquant, les peines édictées. Ils s'étaient entendus sur la nécessité de ne plus introduire chez eux d'ambassades du dehors, si la majorité des cantons se montrait contraire à leur admission, parce que, trop souvent, ces ambassades, venues sous prétexte de traiter d'alliances, profitaient de leur séjour en Suisse pour lever secrètement des mercenaires. Enfin, ils s'étaient prononcés très énergiquement contre l'usage des pensions particulières, qui facilitaient l'embauchage et permettaient aux princes étrangers de se créer des intelligences dans le pays [1].

[1] *Recès*, diètes de Schwytz, 13 janv. et 4 fév. 1510 — Les décisions prises dans ces réunions ne restèrent pas lettre morte, et les autorités locales reçurent l'ordre d'agir avec diligence contre les agents recruteurs (*Recès*, diètes de Schwytz, 13 janvier, *e*, et de Zurich, 13 mai 1510, *c*. — *Lettres des magistrats de Berne à l'évêque de Lausanne*, 22 févr. 1510 (Arch. de Berne, *Lat. Missivenb.*, 1507-1513, f. 192), *et à leurs agents dans le canton*, 23 févr. 1510 (Ibid., *D. Missivenb.*,



Devant ces volontés fermement exprimées, Schinner sentit qu'il valait mieux, dans l'intérêt de sa négociation, solliciter hardiment l'appui des autorités helvétiques que d'intriguer autour d'elles pour annuler l'effet de leurs patriotiques dispositions. Reçu le 4 février par la diète de Schwytz, qui l'avait prié de venir conférer avec elle au sujet de certaines affaires diocésaines [1], il aborda sur l'heure la question d'une alliance entre les Cantons et le Saint-Siège. « Le pape, dit-il, voulant protéger l'Église contre ses perturbateurs, recherchait l'aide et le secours des seigneurs Confédérés et leur proposait un traité sur les bases suivantes : Toutes les fois que l'Église romaine, son chef, ses ressortissants ou ses biens seraient menacés, les Cantons enverraient six mille hommes au service de Sa Sainteté. L'alliance, conclue pour cinq ans, pourrait être renouvelée, ce premier terme échu. Pendant sa durée, les Cantons ne devraient ni s'unir avec des états mal intentionnés envers le Saint-Siège, ni laisser leurs mercenaires se mettre à la solde des ennemis de l'Église. En retour, le pape les comprendrait dans toutes ses alliances, il les placerait sous l'égide de ses armes spirituelles, et procéderait par le ban et la malédiction contre tout prince leur cherchant querelle. Il ferait à chacun d'eux un don annuel de mille florins du Rhin; il paierait leurs soldats à raison de dix-huit francs, et les officiers à raison de trente-six

1508-1512, f. 139). — On écrivit à plusieurs reprises à Chaumont d'Amboise, gouverneur de Milan, de renvoyer dans leurs foyers un millier de mercenaires qui servaient encore dans le Milanais, et on enjoignit à ces derniers de quitter immédiatement l'armée française. Chaumont répondit qu'il n'avait plus aucun soldat suisse parmi ses troupes (*Recès*, diètes de Lucerne, 13 mars, *g*; de Zurich, 13 mai, *f*, et 3 juin 1510, *c*. — *Lettre de la diète de Zurich aux Grisons*, 4 juin 1510 [Arch. de Zurich, *Missives*).

[1] *Recès*, diète de Schwytz, 13 janv. 1510, *d*.

francs pour trois mois de service, sans rien diminuer de ces sommes, si la guerre durait moins longtemps, et en ajoutant à la paie mensuelle une demi-solde au moment du licenciement, si la campagne se prolongeait davantage [1] ».

L'offre d'une alliance, dont les clauses essentiellement défensives ne liaient les Cantons que pour le cas improbable où l'Église serait attaquée, ne rencontra pas dans la diète les répugnances qu'elle y eût probablement éveillées, si Schinner, moins habile, avait laissé deviner le véritable but où cette alliance tendait. Présentée de nouveau trois semaines plus tard avec un projet en bonne forme [2], elle ne fut ni repoussée en principe, ni même discutée dans sa teneur, et, quoique certaines rumeurs vagues et contradictoires eussent dénoncé le pape comme voulant enrôler des mercenaires, ou pour le compte de la France et de l'Empire, ou pour celui des Vénitiens; quoique, d'autre part, Schinner, tout en opposant un démenti formel à ces prétendues révélations [3], eût parlé d'une prochaine levée de soldats et réclamé la prompte organisation des contingents [4], le traité

[1] *Recès*, diète de Schwytz, 4 févr. 1510, *f*. — Schinner était porteur d'un bref que le pape adressait aux Cantons, en date du 7 janvier 1510, pour leur faire connaître son désir de conclure alliance avec eux. Le pape s'y exprimait de la façon suivante : « Cognita vestra vestrorumque inclytorum progenitorum singulari devotione et observantia erga Sedem apostolicam, quam tantopere coluistis, ut in omnibus fœderibus per vos, majoresque vestros cum quibuscumque regibus aut principibus initis, eam et Romanos pontifices, præservandam et conservandam semper duxeritis, merito inducimur ut vobiscum firmiorem intelligentiam habere velimus; præsertim cum, superiori anno, milites vestri a nobis conducti fidem et strenuam operam nobis navarint, in recuperatione quarundam civitatum atque terrarum Sacræ Rom. Ecclesiæ per Venetos perperam occupatarum..... » (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, II, p. 155, n. 81).

[2] *Recès*, diète de Lucerne, 27 févr. 1510, *f* et *m*.

[3] *Recès*, diète de Lucerne, 27 févr. 1510, *g*.

[4] *Recès*, diète de Lucerne, 13 mars 1510, *e*. — *Lettre des magistrats de Berne à leurs agents dans le canton*, 27 mars 1510 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1508-1512, f. 152, v°.)



fut accepté par le corps helvétique sans qu'aucune modification notable eût été apportée aux conditions posées par le pontife [1]. Schinner avait abouti sans efforts : il s'était contenté de promettre que le Saint-Siège renouvellerait les privilèges ecclésiastiques des Cantons et leur en accorderait d'autres [2]. Mais, soucieux néanmoins de voir récompenser sa peine, il demanda que le courrier chargé par eux de porter à Rome l'instrument du traité signalât au pape le zèle et la fidélité dont il avait fait preuve dans la conduite de cette négociation [3].

Un premier résultat de l'union des Cantons avec le Saint-Siège fut d'aggraver certaines difficultés pendantes entre eux et le Valais. Il avait été convenu que ce dernier état prendrait place dans l'alliance au même titre qu'un canton [4]. Schinner, de son autorité d'évêque et de comte suzerain, avait disposé suivant son bon plaisir des destinées du pays ; mais, ni les seigneurs châtelains, ni les magistrats des communes n'avaient été consultés. Or, un mois auparavant, sept d'entre les dixains valaisans avaient conclu avec Louis XII une alliance les obligeant à fournir en tout temps leurs soldats à la France, à laisser ouverts pour les armées françaises les passages de leurs montagnes, à ne prêter aide en aucune manière aux ennemis du roi [5]. Lorsque les gouvernements suisses connurent l'existence de cet accord, dangereux pour la sécurité de leur

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 13 mars 1510, *i*. — Le traité porte la date du 14 mars (Voy. *ibid.*, Appendice, pièce n° 16).

[2] *Recès*, diètes de Schwytz, 4 févr. 1510, *f*; de Zurich, 13 mai, *i*; de Zurich, 3 juin, *d*. — Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, pp. 99, 107 et ss.

[3] *Recès*, diète de Zurich, 13 mai 1510, *i*.

[4] *Recès*, diète de Schwytz, 4 févr. 1510, *f*. — Voy. aussi le texte du traité, cité ci-dessus, n. 1.

[5] *Recès*, Appendice, pièce n° 18. — Le traité porte la date du 13 févr. 1510.



pays, ils s'en montrèrent vivement émus et prièrent les Valaisans de le rompre sans retard [1]. Mais ceux-ci, contestant la justice de cette réclamation, sous prétexte qu'ils avaient compris les Cantons dans le traité, refusèrent d'y faire droit [2]. L'alliance entre les Cantons et le pape fut signée au moment où les choses en étaient là. Elle mit les Valaisans dans une situation telle, qu'ils ne pouvaient plus maintenant reprendre la parole donnée au roi de France sans avoir l'air de faire acte d'obéissance envers leur suzerain, ce dont ils ne voulaient point entendre parler.

Afin d'arriver à une prompte solution du différend, la diète helvétique décida que les cantons de Berne, de Schwytz, de Lucerne, d'Uri et d'Unterwalden, dont le premier était lié soit à l'état du Valais, soit à la personne de l'évêque, par des alliances particulières, et dont les trois derniers avaient avec les Valaisans un traité de combourgeoisie, enverraient une ambassade aux Dixains, pour exiger d'eux la dénonciation de l'alliance française [3]. Une conférence eut lieu, le 27 mars 1510, à Sion. Les mandataires de Lucerne, d'Uri et d'Unterwalden y accusèrent les Valaisans d'avoir violé l'acte de combourgeoisie en s'engageant avec la France sans l'autorisation de leurs combourgeois, et ils les sommèrent d'annuler leur engagement. Le délégué bernois déclara que son gouvernement ne pouvait admettre qu'on laissât des troupes françaises traverser le territoire valaisan et qu'on leur donnât par là toute facilité d'occuper les défilés voisins du canton de Berne. Il se plaignit de l'injure que les Dixains avaient faite à l'évêque en ne le comprenant pas dans leur traité, protesta d'avance contre un refus de leur part de

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 27 févr. 1510, *h*.
[2] *Recès*, diète de Lucerne, 13 mars 1510, *f*.
[3] *Ibid.*



ratifier l'alliance conclue par le souverain spirituel et temporel du pays, et annonça que les Bernois soutiendraient les droits du prélat, si celui-ci les en requérait. Mais les Valaisans ne se laissèrent point ébranler par ces représentations. Ils répondirent que le gouvernement d'Uri s'était soustrait le premier aux obligations du traité de combourgeoisie en établissant un droit de péage à la frontière valaisanne, et qu'eux-mêmes ne s'y conformeraient pas avant d'avoir obtenu satisfaction sur ce point. Ils ajoutèrent que leur alliance avec Louis XII n'était pas de nature à faire suspecter leurs intentions, puisqu'elle réservait non seulement Berne et les Waldstätten, mais le Saint-Siège et la Confédération suisse toute entière. Ils dirent encore que les articles incriminés ne présentaient nullement les inconvénients que l'on voulait y voir, attendu qu'il n'existait à l'heure actuelle aucun motif de craindre une surprise de la part du roi, et ils finirent par jurer que, si la guerre éclatait jamais entre les Cantons et la France, ils abandonneraient immédiatement l'alliance française pour se dévouer corps et biens à la défense du territoire helvétique. Les délégués suisses durent se contenter de cette assurance verbale et revenir chez eux sans avoir réussi dans leur mission [1].

La diète faisait à la même époque des tentatives analogues et tout aussi vaines auprès des Ligues grisonnes, que Louis XII venait de s'attacher par un traité semblable dans ses clauses à son alliance avec le Valais [2].

[1] *Recès*, conférence de Sion, 27 mars 1510. — *Instruction des magistrats de Berne au délégué qu'ils envoient à Sion* (A la suite du recès de la diète de Lucerne, 13 mars).

[2] *Recès*, Appendice, pièce n° 14 B. — Le traité porte la date du 24 juin 1509.



Les Grisons invités à rompre ce pacte, répliquèrent que, n'ayant point outrepassé leurs droits, ils ne se croyaient pas tenus d'obtempérer à cet ordre ; ils affirmèrent toutefois ne vouloir en aucune façon se dégager par là des conventions conclues antérieurement entre eux et les gouvernements suisses, et ils promirent de renoncer spontanément à l'alliance française, si cette alliance devenait incompatible avec leurs devoirs envers les Cantons. Ceux-ci, qui, tout d'abord, avaient pris une attitude menaçante, n'insistèrent pas davantage et demandèrent seulement aux Grisons de ne point envoyer leurs soldats au service de la France [1].

Quatre mois s'étaient écoulés sans que Jules II eût mis à profit le traité si facilement obtenu pour lui. Enfin, le 23 juillet 1510, Schinner vint demander à la diète de Lucerne la levée et le départ immédiats des six mille mercenaires que les Cantons s'étaient engagés à fournir pour la protection de l'Église. En formulant cette demande, il défendit à nouveau le pape d'avoir recherché l'alliance helvétique pour s'en faire un instrument de guerre contre l'un ou l'autre de ses voisins [2].

Jules II venait de commencer en Italie l'exécution du vaste plan qu'il préparait secrètement depuis une année.

[1] *Recès*, diètes de Schwytz, 13 janv. 1510, *c*; de Zürich, 13 mai, *a*; de Lucerne, 31 juil., *g*. — *Lettre de la diète de Zurich aux Grisons*, 4 juin 1510 (Arch. de Zurich; *Missives*).

[2] *Recès*, diète de Lucerne, *a. c.* — D'après une dépêche envoyée de Blois, le 18 juil. 1510, aux Dix de Florence par Machiavel (*Opere di N. Machiavelli*, Milano, 1805, t. VII, p. 210), le pape réclamait depuis quelque temps déjà cette levée et avait envoyé aux Cantons 36,000 ducats pour qu'elle eût lieu immédiatement. Les Suisses, toujours, d'après Machiavel, reçurent l'argent, puis déclarèrent qu'ils ne feraient partir aucun soldat, si le pape ne donnait en plus trois paies d'avance montant à 18,000 ducats. Bien que Machiavel dise être certain de la chose, il est difficile de l'admettre, les recès des diètes étant absolument muets sur ce point.



Sûr de la connivence du roi d'Aragon et d'accord avec la république de Venise, il avait combiné contre les Français une triple attaque destinée à disséminer leurs forces et à les surprendre tout à la fois. Les Vénitiens, sans abandonner la lutte qu'ils soutenaient aux environs de Vérone et de Padoue contre l'armée impériale, assistée d'un corps de troupes françaises, devaient attaquer Gênes par mer, tandis qu'une petite troupe d'aventuriers italiens et de bannis génois, sous les ordres du condottiere Marc-Antoine Colonna, inquiéterait la place du côté de terre; ses propres soldats assaillir le duc de Ferrare, qui refusait de restituer au domaine de l'Église certaines villes cédées illégalement à son père par le pape Alexandre VI, et qui s'était mis sous la protection du roi de France; enfin, les bandes suisses envahir par le nord le Ferrarais. Il avait compté que ces bandes, arrêtées par les Français dans leur marche à travers la Lombardie, se tourneraient contre leurs agresseurs et réussiraient à s'emparer de Milan; qu'à tout le moins leur invasion obligerait Chaumont d'Amboise à garder au pied des Alpes une partie des troupes qu'il eût mises à la disposition du duc de Ferrare.

La diète suisse se trouvait réunie le 31 juillet à Lucerne, où les députés des Cantons apportaient à Schinner la réponse de leurs gouvernements, lorsque deux lettres à elle adressées, au nom de Chaumont d'Amboise, par Chaffrey Carles, président du Sénat de Milan, l'éclairèrent sur la portée de la décision qu'elle allait prendre : l'une, datée du 19 juillet, signalait d'une façon générale les desseins hostiles du pape contre le Milanais; l'autre, écrite le 23, annonçait l'attaque de Gênes et de Savone par les Vénitiens et disait nettement que les troupes suisses, enrôlées au service de l'Église, recevraient



l'ordre d'assaillir les possessions françaises de la haute Italie[1]. Communiquées par la diète à l'évêque de Sion, ces lettres si gênantes ne lui firent rien perdre de son assurance. Il protesta de son attachement à toute épreuve pour les Confédérés, s'indigna qu'on le crût capable de leur faire conclure des traités désavantageux, prétendit ne rien savoir de l'attaque de Gênes, à laquelle le pape semblait d'ailleurs n'avoir point participé, et finit par déclarer que, chargé seulement de réclamer la mise sur pied des six mille hommes exigibles aux termes de l'alliance, il ignorait le but de cette levée[2]. Dans la soirée du 31 juillet, vint un troisième message, dépêché en toute hâte de Milan. Chaffrey Carles y renouvelait ses précédentes révélations en s'étendant avec complaisance sur l'insuccès de l'entreprise du pape. Il ajoutait : « J'écris ces choses à « vos Magnificences pour leur faire entendre combien sont « vains les projets de nos adversaires et combien elles « seraient sages en n'écoutant point leurs conseils trom- « peurs..... Je vous conjure de retenir vos soldats et de « ne pas les accorder aux ennemis de la France. De cette « façon, vous perpétuerez, pour l'honneur et le profit com-

[1] Nous n'avons eu ni l'une ni l'autre de ces lettres sous les yeux. Le résumé que nous en donnons est tiré d'une troisième lettre de Chaffrey Carles, datée du 29 juillet 1510 (voy. p. 159, n. 1), dans laquelle il rappelle le contenu et la date des deux précédentes. Ce Carles (Chaffrey, Geoffroy, Jaffrey) était, depuis 1503 ou 1504, président du Sénat de Milan, comme représentant d'Étienne Poncher, évêque de Paris, chancelier ducal, qui en avait de droit la présidence, mais ne résidait pas à Milan. Il était en même temps, depuis le 28 nov. 1502, président du Parlement de Grenoble (Voy. *Lettere latine di G. Morone*, n[os] LXXIII et LXXVI; Guichardin, l. VII, c. 30; Guy Allard, *Les presidens uniques et premiers presidens du Conseil delphinal*... Grenoble, 1695, in-12, pp. 28-31; G. Vallier, *Numismatique du Parlement de Grenoble* [*Bull. Soc. archéol. de la Drôme*, an. 1877, t. XI, pp. 101-28]). — Voy. aussi la brochure de M. Piollet, citée plus haut, p. 94, n. 1.

[2] *Recès*, diète de Lucerne, 31 juillet 1510, *a*.



« muns, les bonnes relations et l'amitié qui ont existé « de tout temps entre vous et le roi très chrétien. « Si vos soldats nous attaquaient et tentaient de pas- « ser sur notre territoire, afin de porter secours à nos « adversaires, ils trouveraient devant eux des forces suf- « fisantes pour leur barrer le chemin et les repousser; ils « seraient traités en ennemis par ceux qu'ils ont toujours « eus pour alliés [1]. »

Mais les membres de la diète ne se laissèrent point déconcerter par cette tentative d'intimidation. Considérant que le roi de France, en empêchant les troupes suisses de s'aller joindre à l'armée pontificale contre le duc de Ferrare, ferait, sans provocation directe, acte d'hostilité envers le pape, ils se crurent obligés, de par les clauses de leur alliance avec le Saint-Siège, à passer outre aux objurgations du sénateur milanais [2]. Ils offrirent spontané-

[1] *Lettre de Ch. Carles à la diète*, Milan, 29 juil. (*Pièces justif.*, n° XVI.) Le courrier dut faire grande diligence, puisque cette lettre se trouvait déjà le soir du 31 juillet à Lucerne. — Une lettre qu'un nommé Werner Pfil, bailli de Bellinzone, adressait aux magistrats de Schwytz, le 15 juillet 1510, contient des indications sur les préparatifs de défense faits à la frontière septentrionale du Milanais. Elle annonce que les Français occupent tous les passages; qu'ils ont fortifié les rives de la Tresa; que J.-J. Trivulce a fait entrer dans son château de Misocco de la poudre, de l'artillerie, et des hommes; qu'un convoi de munitions est arrivé à Locarno (*Recès*, p. 494; Fuchs, *Mail. Feldzüge*, II, p. 162, nn. 101 b. et suiv.).

[2] Voy. leur réponse aux lettres de Chaffrey Carles : « Es weiss auch « jeder Bott ze sagen, wie man den kilnglichen Regenten zu Meyland « uf ihr dryfalt Schryben, mit g'schriftlicher Antwort ab disem Tag « begegnet ist, daruf sich jedermann dester bas mit Rüstung versehen « mag, namlich ein Antwort der Meynung, dass ein Eidgnoszschaft, als « gut Christen, und jewelt her dem heiligen römischen Stuhl und bäbst- « licher Heiligkeit geneigt und g'horsam, mit dem heiligen Vater Julius « und siner Kilchen, die, wie ohndess schuldig, verhelfen ze schirmen, « ein Bund angenommen, desshalb sie von siner Heiligkeit gemahnt « derselben wöllte zuziehen, in keinem Weg wider'n Küng noch Jemands



ment deux mille hommes de plus à l'évêque de Sion, et, s'en tenant d'ailleurs aux instructions de leurs magistrats, ils fixèrent séance tenante le contingent à fournir par chaque canton, puis décidèrent que les différents corps se mettraient en route le 13 août, se dirigeraient sur Martigny, où Schinner ferait la première montre, et franchiraient ensuite le Saint-Bernard, dont le passage, pensaient-ils, serait octroyé facilement par le duc de Savoie [1]. Schinner, pour les mieux tromper sur les intentions du pape, avait fait adopter cet itinéraire, qui permettait aux mercenaires de gagner Ferrare par le Piémont savoyard et le marquisat de Montferrat, sans traverser le Milanais. Il comptait sans doute, quand les troupes déboucheraient au pied des Alpes, user d'autorité ou de stratagème pour les jeter sur Milan. Ce ne fut point, toutefois, suivant l'ordre de marche ainsi déterminé que l'armée se mit en mouvement. Soit que Schinner, changeant d'avis, eût reconnu qu'il valait mieux assaillir le Milanais sur deux points à la fois, soit que les gouvernements helvétiques, résolus de braver les menaces de la France, eussent exprimé le désir de faire prendre aux contingents de la Suisse orientale la route, plus courte pour eux, du Saint-Gothard, on finit par décider

« ützet, ohn Erfordrung ihr Pflicht thun. So dann ein Küng von Frank-
« rych, by und von bäbstlicher Heiligkeit vorus christlich g'nämt und
« g'halten, auch jetzt sunderlich ihr Bundgnoss sye, welle sie verhoffen,
« sin christliche Majestät werde bäbstlicher Heiligkeit ihren Zuzug nit
« verhindern, noch wehren, sundern unschädlich durch lassen ziehen
« und fürdern » (Anshelm, t. IV, p. 122).

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 31 juillet 1510, *a. c.* — Le 5 août, les magistrats bernois invitèrent ceux de Fribourg à demander le passage au duc de Savoie (Archives de Berne, *D. Missivenbuch*, 1508-1512, f. 201). Cette demande n'était évidemment considérée que comme une simple formalité, puisqu'avant même d'avoir reçu l'autorisation ducale on dirigea une partie des troupes du côté de la Savoie (voy. ci-après, p. 161.)



qu'une partie de l'armée irait demander, et au besoin forcerait le passage par la vallée du Tessin. En vertu de cette décision, le départ des bandes s'effectua, à l'époque convenue [1], par deux chemins différents. Tandis que les bataillons de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald, de Zug, d'Appenzell et de Glaris, formant un corps de près de six mille hommes, se dirigeaient sur Bellinzone, les soldats de Berne, de Zurich, de Soleure, de Bâle et de Fribourg, au nombre d'environ quatre mille, s'acheminèrent vers les frontières de la Savoie [2], sans attendre la réponse du duc, auquel on avait fait demander un sauf-conduit [3]. Vainement l'empereur essaya-t-il de retenir les Cantons, en leur prouvant que rien ne justifiait dans ce moment une campagne en faveur de l'Église. Vainement s'efforça-

[1] Dès le 14 août, les magistrats de Berne écrivaient aux capitaines bernois en campagne (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1508-1512, f. 205 v°). — Le contingent fribourgeois se mit en marche le 13 août (*Chron.* d'Antonin Palliard [*Anzeiger f. schw. Gesch.*, 1888, n° 3, p. 216]). — Le 6 août, le Conseil de la ville de Saint-Gall donna l'ordre au capitaine Hans Schwänberger de se mettre en marche avec 60 hommes (Zellweger, *Gesch. des Appenz. Volkes*, t. II, p. 341, n. 122; d'après les *Registres du Conseil de la ville de Saint-Gall*). — Les troupes des cantons orientaux, qui se concentrèrent probablement à Bellinzone, avaient déjà quitté cette ville avant la fin d'août, et il faut bien croire que le passage des Alpes par les nombreux détachements dont elles se composaient dura une quinzaine de jours. Il y eut cependant des retardataires : les Zuricois, semble-t-il, n'arrivèrent à Martigny qu'après le 14 août (voy. plus loin, p. 178, n. 1). Une partie des hommes de l'abbé de Saint-Gall ne partit que le 16 (*Lettre de l'abbé de Saint-Gall à Marx Brunner, son vicaire à Wyl en Thurgovie*, 8 août 1510 [Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 170, n. 117]).

[2] Nous parlerons avec plus de détail de la marche et de la composition des deux colonnes dans le récit de l'expédition que l'on trouvera plus loin.

[3] Cette réponse arriva le 15 ou le 16 août (*Lettre des magistrats bernois au duc de Savoie*, datée du 16 août [Arch. de Berne, *Lat. Missivenb.*, 1507-1513, f. 231 v°]).

t-il de leur faire, à tout le moins, abandonner la route du Milanais, en leur répétant que, si leurs soldats étaient envoyés de ce côté, c'était à coup sûr pour ouvrir des hostilités contre Louis XII; en leur montrant à quels inconvénients l'exposerait une attaque du duché, qui obligerait le grand-maître à réunir toutes ses forces pour la défense de Milan et à laisser les armées impériales seules en présence des Vénitiens; en leur déclarant enfin l'intention où il était de soutenir le roi de France, son allié de par le traité de Cambrai et son feudataire pour le territoire menacé [1]. Les Cantons, tout entiers à leurs préparatifs militaires, ne prirent pas même le soin de lui répondre [2] et poursuivirent, comme si de rien n'était, la levée de leurs soldats.

Mais, à peine ceux-ci eurent-ils quitté le pays, que de nouveaux avertissements parvinrent coup sur coup aux gouvernements helvétiques. Les 11 et 12 août, l'empereur écrivit à tous les cantons en particulier des lettres courroucées. Il leur disait que les troupes mises par eux à la solde du pape seraient certainement employées contre des terres d'Empire; que, si ces troupes n'étaient pas rappelées immédiatement, il irait en personne les combattre; que Schinner, en le représentant comme favorable à leur

[1] *Lettre de Maximilien aux magistrats de Soleure*, Insbruck, 2 août 1510 (Arch. de Soleure, Coll. Haffner, *Denkwürdige Sachen*, t. XXV, fol. 91-93 v°). Des lettres semblables avaient été adressées sans doute aux autres cantons.

[2] Je ne pense pas, en effet, que ce soit d'une réponse faite à ce moment qu'il s'agisse dans le préambule d'une lettre de Maximilien datée du 28 août et dont nous parlerons plus loin (p. 165, n. 1). La lettre des Cantons citée dans ce préambule doit être celle qui fut expédiée à l'empereur par la diète de Lucerne, le 19 août (*Recès*). — En outre Maximilien, dans ses lettres des 11 et 12 août (voy. p. 163, n. 1), n'accuse réception d'aucun message des Cantons.



entreprise, les avait abusés [1]. Peu de jours après, il somma l'abbé du couvent thurgovien de Kreuzlingen d'avoir à paraître, en sa qualité de membre de l'Empire, dans une assemblée des états allemands, convoquée le 21 septembre à Ratisbonne, pour organiser contre l'invasion des Suisses en Lombardie une résistance énergique, et cet ordre, communiqué à la diète de Zurich par l'abbé lui-même, fit connaître dans les Cantons la réalité de ses projets belliqueux [2]. Vers le même temps, le duc de Savoie informa les magistrats de Berne que, pressé par Louis XII d'interdire son territoire aux troupes suisses, et menacé, s'il passait outre à cette demande, de voir l'armée du grand-maître occuper en ennemie le Piémont, il était dans la nécessité d'y accéder. Les autorités bernoises eurent beau l'assurer que les mercenaires avaient pour unique mission de protéger l'Église, qu'ils ne devaient ni molester le roi de France, ni prêter assistance aux Vénitiens contre l'empereur [3], le duc ne se laissa pas convaincre.

[1] Nous avons eu sous les yeux les exemplaires adressés à Zurich et à Lucerne. Ils sont datés d'Insbruck, le 12 août (Arch. de Zurich et de Lucerne, Sect. *Kaiser*. Orig.; papier). — Fuchs (*Mail. Feldzüge*, II, p. 178, n. 136) en donne une analyse détaillée d'après l'exemplaire adressé aux Glaronnais, lequel est daté du 11 août. — On voit par les recès des diètes de Lucerne, 18 août, *a* et de Zurich, 21 août, *e*, ainsi que par le début des lettres impériales des 11 et 12 août, que chaque canton avait dû en recevoir un exemplaire.

[2] *Lettre de Maximilien à l'abbé de Kreuzlingen*, Prugg (vallée sup. de l'Inn), 21 août 1510 (*Recès*, p. 502).

[3] *Lettre des magistrats de Berne au duc de Savoie*, 16 août 1510, rappelant le contenu d'une lettre précédente du duc (ci-dessus, p. 161, n. 3). — *Lettre des magistrats de Berne à ceux de Fribourg*, 23 août 1510 (Arch. de Berne, *D. Missivenbuch*, 1508-1512, f. 208 v°). — *Lettres des mêmes à Schinner et aux capitaines bernois en campagne*, 16 août 1510 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1508-1512, f. 207 v°). — M. Sanuto (*Diarii*, t. IX, p. 272) dit que l'empereur avait invité lui aussi le duc de Savoie à refuser le passage aux troupes suisses. Il



Bientôt les motifs de son obstination furent confirmés de la façon la plus certaine et la plus alarmante. Les gouvernements de Berne, de Fribourg et de Soleure reçurent, en effet, et transmirent aussitôt à la diète un inquiétant rapport d'une ambassade envoyée par eux à la cour de Savoie [1]. Voici ce qu'on y lisait : L'ambassade s'était rencontrée chez le duc avec des envoyés de Louis XII, et ces personnages l'avaient entretenue de l'expédition projetée. A les entendre, le roi venait d'être informé que cette expédition avait pour but de l'expulser du Milanais. La nouvelle l'en avait fort surpris ; il n'y voulait pas croire ; il désirait ardemment qu'elle ne fût point fondée, car, si les Suisses avaient réellement formé le dessein qu'on leur prêtait, il se verrait contraint, pour garder ses états, de livrer bataille à leurs gens, malgré tout son regret d'en venir à cette extrémité, lui le vieil ami de leur nation. Le rapport ajoutait que l'armée française tenait les défilés des montagnes ; que le duc terrifié et d'ailleurs malade était l'esclave des volontés de Louis XII ; que Chaumont d'Amboise faisait de grands préparatifs pour la défense du Milanais, et que le bruit courait d'une prochaine alliance entre le roi de France, le roi d'Aragon et l'empereur [2].

est vraisemblable, bien que nos documents ne le portent pas expressément, que le duc prétexta également de cette demande pour s'excuser auprès des Cantons, car les Bernois dans la réponse qu'ils firent à son message, le 16 août, lui affirmèrent que les mercenaires suisses ne seraient pas employés contre l'empereur.

[1] Ce rapport est consigné à la suite du recès de la diète de Lucerne, du 20 août.

[2] Le bruit d'une alliance entre Louis XII et Ferdinand le Catholique pour la défense du Milanais avait déjà couru en Suisse 15 jours auparavant (*Lettre des magistrats de Berne à Mathieu Schinner*, 14 août 1510 [Arch. de Berne. *D. Missivenbuch*, 1508-1512, f. 204 v°]) : « So-
« dann langet unns an, in Landtmärs Wiss, wie dann der küng von His-
« panyen dem frankrichischen küng anhängig sye, unnd im ietz in Lamp-



Enfin, dans les derniers jours du mois d'août, arrivèrent en Suisse deux nouvelles dépêches, l'une de l'empereur, l'autre du président Chaffrey Carles, où ces personnages insistaient derechef sur la nécessité qui leur incombait, en raison des démonstrations hostiles du pape, au premier d'assister de tout son pouvoir le roi de France, au second de fermer à l'armée suisse l'accès de la Lombardie[1].

Les Cantons ne laissèrent pas d'être émus par ces avis réitérés et par ces menaces, dont l'exécution les eût mis aux prises avec la France et l'Allemagne[2]. Sans, d'ailleurs, apprécier avec justesse la portée de la querelle pendante entre le roi de France et le Saint-Siège, et sans voir probablement dans ce différend autre chose qu'une rivalité d'influence ou le résultat d'un conflit de suzeraineté, ils se doutèrent bien que l'attaque était partie de Rome, et ils ne songèrent plus désormais qu'à se soustraire aux graves conséquences d'un traité, dont on leur

« arten zu Hilff fünfftusend zu Ross unnd acht tusend zu fuss geschickt « sölle habenn; unnd, wie wol wir daruff nitt vil glouben setzenn, iedoch « wolten wir üwer fürstlichen Gnaden des in Warnungs Wiss be- « richtenn..... »

[1] La lettre de l'empereur, consignée après le recès de la diète du 21 août, fut écrite le 28 août à « Bernegk » dans la vallée supérieure de l'Inn. Cette lettre, bien qu'adressée « aux députés des Cantons, réunis « à Zurich, » n'arriva probablement qu'après la clôture de la diète qui se tint dans cette ville les 21 août et jours suivants. En effet, elle répond à un message envoyé le 24 août à l'empereur par la diète de Zurich, et il semble, si l'on se réfère au recès, que la rédaction de ce message fut l'un des derniers actes de l'assemblée (voy. ci-après, p. 167, n. 1).— La lettre de Chaffrey Carles est datée de Milan, 24 août (*Pièces justif.*, n° XVIII).

[2] Sur les craintes exprimées à ce sujet, voir : *Lettre de la diète de Lucerne au pape*, 19 août 1510 (*Pièces justif.*, n° XVII). — *Lettres des magistrats de Berne aux capitaines bernois en campagne*, 16 août et 5 sept. 1510 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, ff. 207 v° et 216). — *Lettre des mêmes à Schinner*, 16 août 1510 (*Ibid.*, f. 208). — *Recès*, diètes de Lucerne, 18 août, *a*, et de Zurich, 21 août, *c*.



avait caché le but et qui, de défensif qu'ils l'avaient cru, devenait purement offensif. Déjà les magistrats de Zurich avaient écrit à leurs soldats de ne point quitter Martigny [1]. Déjà ceux de Berne avaient averti Schinner que le roi de France et l'empereur, pleins de méfiance à l'égard des desseins du pape, s'opposeraient au passage des troupes suisses en Italie ; ils l'avaient conjuré d'épargner aux mercenaires les dangers d'une lutte inégale, en prévision de laquelle les Cantons ne se croyaient pas autorisés à leur envoyer des renforts, parce que l'adjonction de nouveaux contingents à ces premières bandes constituerait sans doute pour le pape une charge trop lourde. Ils avaient prévenu en même temps les capitaines bernois de la résistance organisée sur le territoire savoyard, en leur ordonnant, dans un premier message expédié le 16 août, de ne pas avancer plus loin qu'Ivrée, puis, dans une seconde lettre écrite le 18, de s'arrêter à Aoste, pour y attendre les ordres ultérieurs de la diète [2]. Bientôt la diète prit elle aussi l'affaire en main. Dans deux assemblées distinctes et formées de députés différents, qu'elle tint l'une du 18 au 19 août à Lucerne, l'autre du 21 au 24, à Zurich, elle écrivit au pape que, s'il obligeait les mercenaires à violer les clauses de l'alliance en attaquant les possessions françaises ou celles d'un autre état quel qu'il fût, elle leur intimerait l'ordre de rentrer incontinent dans leurs foyers [3]; elle fit porter à l'évêque de

[1] *Lettre de Gaspard Göldi, capitaine zuricois*, Sion, 25 août 1510 (Arch. de Zurich, Sect. *Meiland*).

[2] *Lettre des magistrats de Berne à Schinner*, 16 août 1510 (citée ci-dessus, p. 165, n. 2). — *Lettres des magistrats de Berne aux capitaines bernois*, 16 et 18 août 1510 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1508-1512, ff. 207 v° et 211 v°).

[3] *Lettre de la diète de Lucerne à Jules II*, 19 août 1510 (citée ci-dessus, p. 165, n. 2). — Nous n'avons pas eu sous les yeux le texte de la lettre



Sion un message analogue et s'empressa d'expliquer au roi de France, à l'empereur et au grand-maître que les Cantons s'étaient alliés au Saint-Siège, afin de protéger l'Église contre ses ennemis, mais qu'ils ne voulaient assaillir ni dépouiller personne et qu'ils persisteraient dans cette résolution [1]. Se refusant ensuite à prêter l'oreille aux protestations pacifiques par lesquelles Schinner lui répondit au nom du pape [2], elle envoya des lettres aux mercenaires en campagne, pour leur enjoindre de suspendre leur marche jusqu'à nouvel avis. Puis, comme ceux-ci, n'ayant pas reçu ses dépêches ou résolus à n'en point tenir compte, n'y faisaient aucune réponse, elle leur rappela dans un nouveau message de se borner à la défense des états pontificaux, sans rien entreprendre contre le roi de France, ni d'autres princes qui ne seraient pas des adversaires déclarés de l'Église [3]. Bien plus, quand le 18 août le gouverneur de Milan sollicita de la diète de Lucerne l'autorisation

envoyée au pape par la diète de Zurich, mais le recès de cette diète en donne un résumé, et ce résumé montre bien qu'il y eut deux messages, car on y lit certaines choses qui ne sont pas dans la lettre de la diète de Lucerne.

[1] *Recès*, diètes de Lucerne, 18 août, *a;* Zurich, 21 août, *e.* — Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 122. — Nous ne connaissons pas le texte des lettres envoyées par les diètes de Lucerne et de Zurich à Schinner, au roi de France, à l'empereur et au grand-maître; mais la réponse de Maximilien à la lettre de la diète de Zurich, réponse datée de Berneck (Tyrol), 28 août 1510 (*Recès*, p. 502), donne un sommaire de cette dernière et nous apprend qu'elle était datée du 24 août. Cette même réponse mentionne une autre lettre des députés des Cantons à l'empereur, reçue par celui-ci quelques jours avant celle de la diète de Zurich, et qui doit être la lettre de la diète de Lucerne. Il est donc infiniment vraisemblable que les deux diètes envoyèrent séparément leurs messages.

[2] *Recès*, diète de Lucerne, 28 août 1510, *d.*

[3] *Recès*, diètes de Lucerne, 28 août, *b;* Zurich, 9 sept., *c.* La première des deux lettres aux mercenaires, portant la date du 27 août (Donstag vor Verena), est publiée *in extenso* dans Zellweger, *Urkunden z. Gesch. des Appenzell. Volkes*, t. II, 2e part., p. 443, n° 656).



d'envoyer un ambassadeur en Suisse, cette demande fut aussitôt prise en considération par l'assemblée, et les gouvernements cantonaux, à l'exception de ceux d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, l'agréèrent ensuite sans difficulté, comme ils l'eussent fait au temps où leurs relations avec la France ne s'étaient point encore refroidies [1].

L'orateur, qui vint dans les Cantons au nom du roi de France et du gouvernement milanais, fut ce même Jean de Baissey, gruyer de Bourgogne et maintenant gouverneur de Côme, que Chaumont d'Amboise avait mis en rapport avec les mercenaires envoyés au secours de Louis XII, lors de la révolte de Gênes. Il s'établit à Lucerne au commencement de septembre [2], et, jusqu'à la fin d'octobre, il fut présent à toutes les réunions de la diète. Le 12 septembre [3], dans une première audience, il parla de l'ingratitude du pape envers le roi très chrétien, fils aîné de l'Église, qui, loin d'avoir jamais démérité de son titre, s'en était montré digne en maintes circonstances. Il s'attacha à prouver que le chef de la chrétienté, dont les récentes tentatives sur Gênes et sur Ferrare avaient obligé Louis XII à tirer l'épée pour la défense de ses possessions et la sauvegarde de ses alliés, était l'unique fauteur des troubles de l'Italie. Il affirma que des lettres du pape à l'évêque de Sion, interceptées naguère en Lombardie, avaient révélé d'une manière indubitable le danger auquel était exposé le Milanais. Il insinua même que Jules II songeait à s'entendre avec les rois d'Angleterre et d'Aragon, les jeunes princes de Bourgogne et l'empereur pour spolier Louis XII de sa couronne [4].

[1] *Recès*, diètes de Lucerne, 18 et 28 août, *a*.
[2] *Recès*, diète de Zurich, 9 sept., *d*.
[3] *Recès*, diète de Lucerne.
[4] On voit par une lettre de Maximilien au roi d'Angleterre, datée

Arrivant ensuite à l'objet principal de sa mission, il fit à la diète des propositions d'alliance. « Le roi, dit-il, avait appris avec satisfaction que les Cantons refusaient de lui déclarer la guerre. Persuadé que leur vieille amitié ne s'était point complètement éteinte, il avait bon espoir dans la réussite de la négociation [1]. »

Cependant les Cantons, tout en ayant consenti, pour ne pas s'aliéner sans retour Louis XII, à recevoir son ambassadeur, ne comptaient point signer immédiatement avec lui une alliance qui eût mis le comble à leurs embarras. Ayant presque autant à craindre de la rancune du pape s'ils refusaient de le servir contre le roi, que de l'inimitié du roi s'ils s'obstinaient à ne pas abandonner la cause du pape, et préoccupés avant tout de sortir sans encombre de l'aventure où ils s'étaient inconsidérément jetés, ils avaient formé le projet de rapprocher les adversaires entre lesquels ils redoutaient de prendre parti. Dans cette intention, ils avaient prié l'empereur d'offrir sa médiation aux belligérants [2]; ils avaient résolu en même temps d'écrire

du « château de Visbourg » [Weissenburg, dans le Tyrol], le 2 sept. 1510 (*Lettres de Louis XII*, t. II, p. 5), que le bruit d'une alliance entre l'empereur et le pape avait pu se répandre dans l'armée française : « Nous avons esté informez, tant par nos ambassadeurs qui sont « vers nostre frère le roy de France que autres, comme le pape vous doit « avoir escript que les gens d'icelluy nostre frère estant au pays de « Millan avoient prins et retenuz aucunes lettres que ledict pape vous « escripvoit, par lesquelles il vous devoit avoir signiffié commant nous « et nostre frère le roy d'Arragon, cognoissans que ledict roy de France « se parforçoit de entreprendre sur l'Eglise, luy avons promis de l'ayder « et assister contre nostredit frère le roy de France et de incontinant « luy faire la guerre et entrer en Bourgogne. » Maximilien se disculpe vivement de cette accusation. — Voy. aussi : *Lettre de Maximilien à Marguerite*, Landeck, 31 août 1510 (Le Glay, *Corresp. de Maximilien et de Marguerite*, t. I, p. 318).

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 12 sept., *a*.

[2] *Recès*, diètes de Zurich, 9 sept., *g*; de Lucerne, 29 oct., *c*.



à Louis XII et au souverain pontife pour les inviter à cesser les hostilités [1], et ils ne voulaient point compromettre le succès de cette démarche en s'unissant avec le roi de France par un traité, dont Jules II eût certainement pris ombrage. Aussi avaient-ils enjoint à leurs députés de ne donner à l'ambassadeur français que de vagues espérances, sans lui faire aucune promesse, de manière à traîner la négociation en longueur jusqu'au moment où la paix serait conclue entre le roi de France et le chef de la chrétienté. Conformément à ces instructions, les députés venus à Lucerne le 12 septembre pour entendre Jean de Baissey différèrent de répondre catégoriquement aux ouvertures de Louis XII. Ils se retranchèrent derrière leur incompétence, ajoutant qu'avant de se décider, ils désiraient connaître le sort des troupes suisses actuellement en Lombardie ; puis, lorsque vivement pressés par l'ambassadeur, ils eurent consenti à en référer à leurs gouvernements, ils ajournèrent au 29 septembre la reprise de leurs délibérations [2].

Les autorités cantonales, instruites des incidents de cette conférence et rendues moins empressées encore à conclure par les révélations de Jean de Baissey sur la possibilité d'une ligue générale contre la France, n'eurent garde de désavouer la conduite de leurs délégués, auxquels elles laissèrent toute latitude de tergiverser. Quand Baissey vint, au jour fixé, demander la réponse de la diète, il trouva les députés suisses plus hésitants que jamais. Quelques instants auparavant, Schinner, présent au milieu d'eux comme mandataire du pape, les avait

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 12 sept., *a*. — La lettre envoyée au pape fut écrite le 14 septembre (voy. plus loin, p. 188-9).

[2] *Recès*, diète de Lucerne, 12 sept.



sommés de rompre leur négociation avec la France, de ne fournir aucun secours à Louis XII et d'envoyer immédiatement de nouveaux renforts au Saint-Siège. Devant cette sommation, preuve évidente que la paix ne se ferait pas de sitôt, ils jugèrent nécessaire de garder leur attitude expectante. Évitant donc de se prononcer, ils saisirent un prétexte quelconque pour remettre de nouveau l'ambassadeur français, et ce prétexte, ils le trouvèrent dans les offres adressées le même jour à leur assemblée par une ambassade impériale [1].

L'empereur Maximilien, dont les représentants séjournaient depuis quelque temps en Suisse [2], n'avait point, malgré l'échec de ses premières tentatives, perdu l'espoir de rompre l'entente des Cantons et de la cour de Rome, et il s'y appliquait avec d'autant plus d'ardeur, qu'en paraissant agir pour le compte de la France, il défendait en réalité ses propres intérêts. Sans être, comme Louis XII, menacé directement par la double alliance du St-Siège avec les Ligues helvétiques et la république de Venise, il se trouvait naturellement opposé à Jules II à cause de la nécessité où il était d'appuyer en Italie le roi de France, seul capable de lui prêter une aide efficace contre les Vénitiens [3]. Aussi avait-il usé de toute son influence pour détourner les Cantons de faire campagne avec le pape [4]. Quand, malgré ses sollicitations, les mercenaires furent partis, il s'efforça par mille moyens

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 30 sept., *c*.

[2] *Recès*, diètes de Zurich, 9 sept., *e*; 20 sept., *g*.

[3] Sur les négociations qui eurent lieu à la fin de 1509 et en 1510 entre Maximilien et Louis XII, en vue d'une action commune contre les Vénitiens, voy. la correspondance des ambassadeurs impériaux à la cour de France (dans Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, nos 80-105).

[4] Voy. plus haut, pp. 161-2, 165.

d'obtenir leur rappel. Bien qu'en son for intérieur il exultât à l'idée de les voir « ruez jus » par les Français, et tout en se proposant de descendre en Lombardie afin d'assister en personne à leur extermination [1], il conseilla charitablement à la diète de ne pas les laisser s'aventurer en un lointain pays, où de sérieux périls les attendaient [2]. Joignant l'action à la parole, il essaya de mettre en armes sur la frontière helvétique ses sujets de Souabe et d'Autriche, dans l'espoir d'ébranler les Cantons par la crainte d'une invasion de leur territoire. Il se transporta lui-même à Landeck, dans le Tyrol, afin de surveiller de plus près leurs mouvements, et de donner à ses menaces une apparence de sanction [3]. Il comptait, d'ailleurs, que leur attachement au St-Siège ne résisterait pas longtemps à l'attrait des libéralités pécuniaires qu'il leur promettait au nom du roi de France. « Nous espérons aussi pratiquer les Suyches, écri-
« vait-il à sa fille Marguerite, que sans cauze ils retourne-
« ront, veu qu'ilz ont déjà assez maingié des ducats du pape
« et qu'ilz ont grant faim de maingier des escuz de France.
« Et sommes leur cusenier qui leur apreste lesdits escus
« en si bonne ordre qu'ilz les maingeront voulentiers, car

[1] *Lettre de Maximilien à Marguerite d'Autriche*, Landeck, 31 août 1510 (citée ci-dessus, p. 168, n. 4) : « Nous sommes icy assez près du pays « des Suisses, praticquant de tous cotez vers eulx qu'ilz ne marchent « avant, et avons mis en armes contre eulx tous leurs voisins, tant du « costé de nostre saint empire, que de nostre maison d'Austrice. S'ilz ne « passent, le pape aura à souffrir, et espérons avoir bonne yssue de « nostre affaire contre lui et les Vénissiens; et s'ilz passent, soyez as- « seurée qu'ilz seront ruez jus à leur retour, et espérons en estre bien « près pour le veoir. »

[2] *Lettre de Maximilien à la diète de Zurich*, Berneck (Tyrol), 28 août 1510 (*Recès*, p. 501).

[3] Cf. ci-dessus, note 1. — *Abschiede der Städte des Schwäb. Bundes*, 13 sept., 6 nov., 16 déc., 1510 (*Urk. z. Gesch. d. Schwäb. Bundes*, her. v. K. Klüppel [*Bibl. d. lit. Ver. in Stuttgart*, t. XIV et XXXI], t. II, pp. 41, 42, 43). — *Lettre de Ulrich de Hohensax à la diète de Zurich*, Feld-



« vous povez penser que lesdits Suiches sont comme-« naultez qui ne tiennent foi ne leaultez [1]. »

En même temps, malgré le peu de fond qu'il semblait faire sur leur respect des traités, il essayait de les entraîner dans une coalition avec la France et l'Allemagne, et, tandis qu'un ambassadeur extraordinaire, Mathieu Lang, évêque de Gurk, envoyé par lui à la cour de France, obtenait sans peine l'acquiescement de Louis XII [2], il chargeait le baron de Hohensax de pressentir l'accueil que son projet rencontrerait auprès d'eux [3].

kirch, 25 août 1510 (*Recès*, p. 502). — Dans une lettre que Maximilien écrivit de Landeck, le 22 août 1510, aux magistrats de Francfort, il leur demanda de lui acheter à la prochaine foire de leur ville quarante quintaux d'étain, et de les envoyer à Strasbourg où on devait lui fondre des canons, qu'il se proposait d'employer contre les Suisses « dann sy ye die Tewtsch nation verachten wollen (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, n° 1027, p. 824).

[1] *Lettre de Maximilien à Marguerite,* Château de Wysburg (Weissenburg), 2 sept. 1510 (*Corresp. de Max. et de Marg.*, publ. par Le Glay, t. I, p. 325).

[2] *Lettre de A. de Burgo, résident impérial à la cour de France, à Marguerite d'Autriche,* Blois, 16 oct. 1510 (*Lettres de Louis XII*, t. II, p. 65) : « De Helvetiis dicit Cæsar quod, si velint esse boni et amici, « debent ambas Majestates unire et simul, ut bonos fratres, facere con-« federationem cum eis, ne obsint et impediant perfectionem belli « Veneti..... » Voici la réponse du roi : « De Helvetiis est contentus « quod ambæ Majestates faciant confederationem cum eis, si velint. Et « si ipsi non velint, quod utraque Majestas faciat illam separatim. Et « si non vellent facere cum Cæsare, sed solummodo cum rege Franciæ, « sicuti nunc demonstrant, dicit rex quod non sunt perdendi, sed debet « solus illam facere et tamen includet in illa Cæsarem, tanquam confœ-« deratum suæ kristianissimæ Majestatis. Et si Helvetii non velint esse « amici, sed offendere imperatorem vel regem Franciæ, aut alterum « ipsorum, teneantur alter alterum se mutuo juvare. » — Voy. aussi, sur l'ambassade de Mathieu Lang à la cour de France : *Dépêches de Machiavel, ambassadeur florentin en France, aux Dix de Florence*, Blois, 3, 18, 24, 27, 30 août, 2 sept. 1510 (*Opere di N. Machiavelli,* Milano, 1805, t. VII, pp. 230, 251, 256, 264, 265, 272).

[3] *Lettre de U. de Hohensax à la diète de Zurich,* Feldkirch, 25 août 1510 (*Recès*, p. 502).



Hohensax, muni des instructions impériales, proposa tout d'abord aux gouvernements helvétiques de conclure avec l'Empire une alliance perpétuelle, dont il s'efforça de leur faire apprécier les avantages : « Le pape, dit-il, était vieux et ne vivrait plus longtemps; à sa mort les conventions passées avec lui seraient nécessairement rompues et les Cantons se trouveraient sans alliés. D'ailleurs Jules II ne les avait-il point trompés en affirmant qu'il n'emploierait leurs soldats ni contre l'empereur, ni contre le roi très-chrétien? N'avait-il point, sans scrupule de leurs intérêts et pour l'unique satisfaction de ses injustifiables convoitises, tenté de leur susciter une dangereuse affaire avec la France? L'empereur, au contraire, leur offrait une alliance qui durerait éternellement et ne leur apporterait qu'honneur et profit. Animé des meilleurs sentiments à leur égard et persuadé que le bien de la nation allemande lui commandait de ne les laisser opprimer par personne, il n'en serait pas moins dans la nécessité de secourir contre eux Louis XII. Aussi s'entremettrait-il volontiers pour écarter la possibilité d'un conflit, en leur procurant une bonne paix avec la France [1].

Quand, par cette notification de l'étroite intelligence régnant entre les majestés impériale et très-chrétienne, Maximilien eut affirmé de nouveau sa volonté de combattre en Italie la politique du St-Siége, et que, par son offre de médiation, il eut mis les Cantons en demeure de se déclarer ouvertement hostiles à cette politique, s'ils ne voulaient pas être tenus pour ennemis de la France et de l'Allemagne, il fit connaître aux gouvernements helvétiques le plan qu'il avait formé d'une triple alliance, destinée

[1] *Recès*, diète de Zurich, 9 sept. 1510, *e. f. g.*



en apparence à défendre la république chrétienne, mais conçue en réalité pour en accabler le chef[1]. C'étaient là les propositions qui, formulées en présence de la diète, dans deux assemblées successives, par les ambassadeurs impériaux, Jean de Königsegg et Jean de Landau, avaient servi de prétexte aux députés suisses pour ne pas s'engager plus à fond avec le mandataire du roi de France. Après les avoir entendues, les députés annoncèrent à l'une et à l'autre ambassade que le changement inattendu des intentions de l'empereur les obligeait à requérir de nouvelles instructions de leurs magistrats et que les décisions des autorités cantonales seraient communiquées seulement un mois plus tard, dans une diète convoquée à Lucerne le 27 octobre. Ils remirent à la même date leur réponse aux injonctions du pape. Puis, usant aussitôt de ce nouveau délai pour continuer l'œuvre de pacification entreprise par leurs gouvernements, ils chargèrent une ambassade, qui devait aller en Italie toucher la solde arriérée des troupes mises au service de l'Église, d'employer en même temps ses efforts à préparer les voies d'un arrangement entre le roi de France et le souverain pontife[2]. Chimérique tentative, que les Cantons se fussent probablement épargnée, si, au travers des réticences de Schinner, ils avaient pénétré le secret de la politique du St-Siége!

3. — Pendant que se nouaient en Suisse ces importantes négociations, les événements avaient marché dans le nord

[1] *Recès*, diètes de Zurich, 20 sept., *g*, et de Lucerne, 30 sept., *c*.
[2] *Recès*, diète de Lucerne, 30 sept., *c. f.*



de l'Italie. Le plan stratégique du pape, ingénieusement combiné, avait été exécuté sans beaucoup de précision ni de vigueur. Les opérations contre Gênes avaient échoué misérablement (milieu de juillet); l'attaque du Ferrarais, commencée sous d'heureux auspices, se poursuivait sans résultats appréciables; enfin les mercenaires suisses, dont l'invasion dans le Milanais aurait dû s'effectuer dès le début de la guerre, y étaient arrivés seulement deux mois après et n'avaient que très imparfaitement répondu à ce que le pape attendait d'eux.

Levés, comme on l'a vu, au milieu d'août, ces mercenaires avaient reçu l'ordre de se former en deux colonnes et de franchir les Alpes en deux endroits simultanément[1]. Ceux de Berne, de Zurich, de Fribourg, de Bâle et de Soleure, dirigés vers le Piémont[2], s'arrêtèrent tout d'a-

[1] Voy. plus haut, pp. 160-1.

[2] Nous ne possédons aucun document donnant la liste exacte des contingents qui formaient ce premier corps. Mais, dans une lettre écrite le 25 août, à Sion, par un capitaine du contingent zuricois (voy. p. 178, n. 1), les contingents du second corps, envoyés en Italie par la route du Saint-Gothard, sont qualifiés de *Länder*. Évidemment ce terme de *Länder* est opposé à celui de *Städte*. Or les cantons auxquels on appliquait la seconde de ces dénominations étaient, comme chacun sait : Berne, Zurich, Bâle, Fribourg, Soleure et généralement Lucerne. — Il est certain que les Bernois et les Zuricois passèrent par le Valais (voy. plus bas les lettres de leurs capitaines). Soleure et Fribourg, comme cantons occidentaux, devaient naturellement être appelés à faire partie de cette même colonne. Pour Fribourg, la chose est presque certaine, car, dans une lettre du 5 août, les magistrats de Berne, en annonçant à ceux de Fribourg leur intention de faire passer les troupes bernoises par le Saint-Bernard, les invitent à demander au duc de Savoie un sauf-conduit pour le contingent fribourgeois (Archives de Berne, *Deutsches Missivenbuch*, 1508-1512, fol. 201); puis, dans une lettre du 23 août (*Ibid.*, fol. 208 v°), ils leur mandent qu'ils viennent d'écrire au duc de Savoie, pour l'informer des dispositions pacifiques des troupes suisses à l'égard du roi de France, et pour le prier d'accorder à ces troupes libre passage et permission de séjourner sur le territoire savoyard. — Quant au contingent bâlois, sans affirmer qu'il ait marché avec ceux de Berne, Zurich, Soleure et Fribourg, nous n'avons



bord à Martigny, dans le Valais, où une première distribution d'argent leur fut faite au nom du pape [1]. Ils pas-

aucune raison de supposer le contraire. — En ce qui touche Lucerne, il est difficile de se prononcer. Toutefois, nous serions portés à croire que ses soldats furent joints à ceux de l'autre corps d'armée. Voici pourquoi : La diète avait réparti de la façon suivante entre les cantons, leurs alliés et leurs bailliages les 6,000 hommes qui devaient être envoyés au pape : Zurich avait à fournir 550 hommes ; Berne, avec Bienne et l'Oberland, 800 ; Soleure, Fribourg, Bâle, Uri, Schwytz, Unterwald et Zug, chacun 300 ; Glaris 250 ; Schaffhouse 200 ; Appenzell 250 ; ville de Saint-Gall 60 ; seigneurie, c'est-à-dire abbaye, de Saint-Gall 250 ; Thurgovie 300 ; le Rheinthal 100 ; le Toggenbourg 300 ; le Werdenberg 150, Lucerne 400 ; Baden et le bailliage d'Argovie 150 ; les villes de Bremgarten et de Mellingen en Argovie 200 ; la ville de Rapperschwyl 40. Si on additionne les contingents des 5 premiers cantons on arrive au chiffre de 2,250 hommes. Les suivants jusqu'au Werdenberg inclus, qui, selon toute vraisemblance, faisaient partie de l'autre corps, vu la position géographique des régions où ils avaient été levés, donnent 3,060 hommes. Enfin les 5 derniers, depuis Lucerne, que nous hésitons à attribuer à l'un des corps plutôt qu'à l'autre, comptent ensemble 700 hommes. Si on les joint à ceux du premier corps, on porte l'effectif de ce corps à 3,040 hommes, et on arrive ainsi au même chiffre, à peu près, pour chaque corps. Est-ce là ce qui eut lieu réellement ? N'est-il pas plus naturel de supposer que les troupes dirigées sur Ferrare par le Milanais, où elles pouvaient rencontrer une sérieuse résistance, furent renforcées au détriment de celles qui, devant passer par la Savoie, couraient moins le risque d'être arrêtées ? Remarquons en outre ceci : L'armée entière au dire des contemporains était forte d'environ 10,000 hommes ; il est donc certain que beaucoup de volontaires s'y étaient joints. Or l'historien Guichardin, très exactement renseigné sur l'expédition, donne 4,000 hommes à la colonne qui se réunit dans le Valais pour franchir le Saint-Bernard, et 6,000 hommes à celle qui pénétra dans le Milanais par le Saint-Gothard. Cette différence entre les effectifs des deux corps peut assurément s'expliquer par le fait qu'un plus grand nombre de volontaires aurait suivi le second ; mais il est très possible aussi qu'elle provienne d'une inégalité dans le chiffre des soldats réguliers de chacun d'eux. Enfin Lucerne était, avec les Waldstätten et Zug, le canton pour lequel la route du Saint-Gothard était le plus facilement accessible. Cependant, nous le répétons, ces diverses raisons ne sont pas suffisantes pour constituer une preuve. Nous laissons donc la question en suspens pour ce qui concerne l'itinéraire des contingents de Lucerne, de l'Argovie et de la ville de Rapperschwyl.

[1] *Lettre de Gaspard Göldli, capitaine zuricois, aux magistrats de*



sèrent ensuite le col du St-Bernard et descendirent la vallée d'Aoste jusqu'à Bard, près d'Ivrée. Mais diverses nouvelles qui leur parvinrent, soit en route, soit dans cette localité, les engagèrent à ne pas avancer plus loin. Ils apprirent, en effet, que le duc de Savoie, contraint par les menaces du roi de France de leur refuser le passage, avait laissé Chaumont d'Amboise s'établir aux environs de Turin avec 600 lances et bon nombre de fantassins. Ils reçurent en outre une lettre des capitaines de l'autre corps d'armée qui, s'étant fait battre par les Français à Bellinzone, les suppliaient de se porter à leur secours. Ils rétrogradèrent aussitôt jusqu'à Martigny [1]; puis, remon-

Zurich, Sion, 25 août 1510 (Arch. de Zurich, sect. *Meiland*). — Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 123. — *Recès*, diète de Lucerne, 30 sept., *b*. — *Relation de l'ambassade envoyée par les Cantons au pape*, nov.-déc. 1510 (*Recès*, pp. 529-542; cf. p. 533). D'après Göldli la distribution fut faite par deux représentants de Schinner, Constant Keller, curé d'Uri (cf. *Recès*, diète de Zurich, 13 mai 1510, *i*) et le châtelain de Martigny, frère de l'évêque de Sion. Ces personnages auraient ensuite invité les troupes à rejoindre Schinner, à Sion ou à Natters. D'après Anshelm, Schinner se serait rendu en personne à Martigny pour passer les soldats en revue. Ces deux assertions ne sont pas nécessairement contradictoires, car il est possible que Schinner ait assisté à l'arrivée des premiers contingents, c'est-à-dire des Bernois et probablement des Soleurois, Fribourgeois et Bâlois, puis, qu'il ait quitté Martigny avant l'arrivée des Zuricois, qui, semble-t-il, furent les derniers au rendez-vous (voy. ci-dessous, n. 1). — Suivant une lettre écrite par l'empereur Maximilien à Ernest de Magdebourg (Beckmann, *Anhaltischer Kronik*, p. 135) le pape avait envoyé à Martigny 30,000 florins pour être répartis entre les mercenaires suisses. — Cf. *Dépêche de Machiavel aux Dix de Florence*, Blois, 18 juil. 1510 (*Opere di N. Machiavelli*, Milano, 1805, t. VII, p. 205).

[1] Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 123. — *Lettre de Gaspard Göldli, capitaine zuricois*, Sion, 25 août 1510 (voy. p. 177, n. 1). — *Lettre adressée à un prêtre de San Moïse par un prêtre nommé Nicolas*, qui d'ailleurs n'était pas témoin oculaire, Brixen (Tyrol), 3 sept. 1510 (citée dans M. Sanuto, *Diarii*, t. XI, col. 304). — *Lettre des magistrats de Berne aux capitaines bernois*, 16 août 1510 (citée ci-dessus, p. 165, n. 2). — *Lettre des mêmes aux mêmes*, 23 août 1510 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*,

tant le Valais dans toute sa longueur et passant de la vallée du Rhône dans celle du Tessin, ils arrivèrent à

1508-1512, f. 213). — *Lettre de A. de Burgo et P. de Mota à Marguerite d'Autriche*, Blois, 2 et 3 septembre 1510 (*Lettres de Louis XII*, t. II, p. 12) : « Les Suysses cuydans passer par le pays de Savoye, sachant le grand- « maistre estre à Turin et à l'environ avec six cens lances et certain « nombre de piétons pour garder le passage, lesditz Suysses se sont « retirez pour aller passer par Belinzonne, l'ung des bout de la duché « de Milan, comme vous pourrez estre informé de maistre Loys le mé- « decin..... ». — M. Sanuto, *Diarii*, t. XI, col. 277. — Guicciardini, l. IX, c. 15. — Il n'est pas absolument certain que toutes les troupes, dont se composait cette colonne, soient descendues dans le val d'Aoste. La chose peut être mise en doute au moins en ce qui concerne le contingent zuricois; car Göldli qui, dans sa lettre du 25 août, raconte ce qu'il a fait depuis son entrée à Martigny, ne dit pas qu'il ait franchi le Saint-Bernard. Après avoir mentionné la distribution d'argent aux troupes (cf. p. 177, n. 1), il parle d'un conseil tenu par les capitaines — sans que l'on voie bien s'il s'agit de tous les capitaines, ou de ceux du contingent zuricois seulement — et de la réception, pendant ce conseil, d'une lettre des magistrats de Zurich enjoignant aux troupes zuricoises de rester à Martigny jusqu'à nouvel ordre. Puis, il rapporte que, pour faciliter l'approvisionnement des soldats, on les a répartis entre plusieurs cantonnements séparés les uns des autres. Enfin il annonce qu'on a reçu de Bellinzone la nouvelle que le corps des « Länder » a attaqué de ce côté les Français et subi quelque dommage. A moins donc que Göldli n'ait passé intentionnellement sous silence la marche jusqu'à Bard et la retraite peu glorieuse dont cette marche fut suivie, il faut admettre que le contingent zuricois, qui, pour arriver dans le Valais, avait le plus long chemin à faire, parvint le dernier au lieu du rendez-vous et se réunit à l'autre partie de la colonne seulement après le retour de celle-ci. On ne pourrait guère s'expliquer en effet que ce contingent, s'il eût été dès le 15 août dans le Valais, y fût resté plus de dix jours dans l'inaction. — Les Bernois, partis de Suisse avant le 14 août, avaient dû atteindre Martigny le 15 ou le 16, en repartir immédiatement et traverser le Saint-Bernard sans attendre les retardataires. En dehors d'Anshelm, aucun document ne dit qu'ils aient poussé jusqu'à Bard; mais je crois qu'on peut s'en rapporter à ce seul témoignage. Anshelm a eu probablement entre les mains des lettres adressées à Berne par les capitaines bernois et racontant le fait. Nous savons en effet que, peu avant le 23 août, on avait reçu à Berne un message de ces capitaines (Voy. la *Lettre des magistrats de Berne*, du 23 août, citée ci-dessus, laquelle fait allusion à la lettre des capitaines). En outre, il est certain qu'au moment de leur départ de Berne, ceux-ci



Bellinzone le 31 août ou le 1er septembre [1]. Là, tout était tranquille : nulle part ils ne virent trace de combat; les bandes des cantons orientaux, descendues de Suisse par le St-Gothard, avaient quitté la ville peu de jours auparavant, et poursuivi leur marche vers le Milanais sans être inquiétées. L'alarmante dépêche reçue dans le val d'Aoste n'était qu'une mystification, partie on ne sait d'où [2]. Ils se mirent alors, sans perdre de temps, à la suite de leurs compagnons, dont une lettre nouvellement apportée à Bellinzone leur avait fait connaître l'itinéraire, et, poussant droit au sud, ils réussirent à les atteindre au moment où ceux-ci, après s'être emparés de Ponte-Tresa, faiblement défendu par un détachement de troupes françaises, venaient d'occuper la petite ville de Varese [3].

avaient ordre de se rendre immédiatement dans le Piémont, car une lettre à eux adressée par les magistrats bernois, le 16 août (citée ci-dessus, p. 165, n. 2) leur ordonne de s'arrêter à Ivrée; puis une seconde lettre, expédiée deux jours après, soit le 18 août (citée ci-dessus, p. 166, n. 2), leur enjoint de ne pas dépasser Aoste. Mais cette seconde lettre leur parvint sans doute trop tard pour qu'ils en pussent tenir compte. Nous ignorons si les contingents de Fribourg, de Soleure et de Bâle accompagnèrent celui de Berne au delà du Saint-Bernard, mais nous sommes disposés à le croire, car il serait invraisemblable que les Bernois eussent quitté Martigny, s'ils n'avaient pas été suivis par la majeure partie de leurs compagnons.

[1] *Lettre de Gaspard Göldli aux magistrats de Zurich*, Bellinzone, 1er sept. 1510 (Arch. de Zurich, sect. *Meiland*). Il est probable qu'ils passèrent non par le col de la Furka, mais par la route plus directe du Nufenen. Cette supposition s'accorde, en effet, avec les renseignements donnés au pape quelque temps après par une ambassade suisse chargée de lui expliquer les motifs du changement d'itinéraire des troupes (voy. plus loin, p. 193).

[2] Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 123. — Quant à l'origine de la dépêche, il y a deux hypothèses plausibles : on peut l'attribuer ou aux capitaines eux-mêmes, désireux d'excuser leur retraite; ou à Schinner, qui l'aurait imaginée pour détourner sur le Milanais le corps devant passer par le Piémont.

[3] *Lettre de Gaspard Göldli*, Bellinzone, 1er sept. 1510 (citée ci-dessus,



La réunion de ces deux corps, portant l'effectif de l'armée à huit ou dix mille hommes[1], eût permis aux Suisses de s'avancer résolument dans le Milanais. Ce ne fut point toutefois ce qu'ils firent. Sous prétexte d'attendre les ordres de l'évêque de Sion, et probablement aussi parce qu'ils furent effrayés à la vue des préparatifs hostiles de

n. 1). — Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, pp. 123-124. — *Lettre de A. de Burgo et P. de Mota à Marguerite d'Autriche*, Tours, 10-11 sept. 1510 (*Lettres de Louis XII*, t. II, p. 21). — *Lettre du marquis de Mantoue aux provéditeurs vénitiens*, 6 sept. 1510 (M. Sanuto, *Diarii*, t. XI, col. 302). — Prato, *Storia di Milano*, an 1510. — Guicciardini, l. IX, c. 15. — Ambrogio da Paullo, *Chron. Milanese* (*Misc. di stor. ital.*, t. XIII, p. 257). — Anshelm est dans l'erreur lorsqu'il dit que Ponte-Tresa fut occupé par les deux corps réunis : la lettre de Göldli prouve que les troupes venant du Valais étaient encore à Bellinzone, lorsque les contingents des cantons orientaux passèrent la Tresa. — Guicciardini fait bien la distinction entre les deux corps : il parle de la prise de Ponte-Tresa par un corps de 6000 hommes, que rejoignit à Varese un corps de 4000 hommes. — Prato nous apprend que la nouvelle du passage de la Tresa par le 1er corps arriva le 2 septembre à Milan. — D'après la lettre du marquis de Mantoue, les Suisses, en s'emparant de Varese, tuèrent 200 Gascons et 40 hommes d'armes. Suivant Ambrogio da Paullo, ils n'auraient fait de mal à aucun des habitants et auraient payé les vivres que ceux-ci leur fournirent.

[1] Les appréciations des contemporains varient entre ces deux chiffres. Le premier est donné par Anshelm (t. IV, p. 123) et par la lettre du marquis de Mantoue, citée plus haut (p. 180, n. 3); le second par Guicciardini (l. IX, c. 15); par la *Lettre de Maximilien à Marguerite d'Autriche*, Lindau, 17 sept. 1510 (Le Glay, *Correspond. de Max. et de Marg.*, t. I, p. 332); et par la *Lettre de A. de Burgo et de P. de Mota à Marguerite d'Autriche*, Tours, 15 sept. 1510 (Le Glay, *Négoc. diplom. entre la France et l'Autriche*, t. I, n° 103). — Dans une lettre postérieure, datée de Tours, 19 sept., A. de Burgo et P. de Mota portent le nombre des Suisses à 12,000 hommes (*Lettres de Louis XII*, t. II, p. 29). Ce chiffre, donné également par la lettre du prêtre Nicolas (citée plus haut, p. 178, n. 1) et par Ballarini (*Compendio delle croniche della citta di Como* [Côme, 1619], p. 43), est certainement exagéré. — Ambrogio da Paullo (*Chron. Milanese*, 1476-1515 [*Miscell. di stor. ital.*, t. XIII, p. 257]), mal renseigné d'ailleurs sur l'expédition des Suisses, dit qu'ils étaient 25,000. — Mocenigo, *Bellum Camerac.*, l. III, leur donne 200 cavaliers et 14,000 fantassins.



Chaumont d'Amboise, auquel les capitaines des cantons orientaux avaient, en manière d'ultimatum, fait demander de Varese un sauf-conduit pour traverser le duché, ils établirent leur camp aux alentours de cette place [1]. Mais la position ne tarda pas à devenir intenable. Le gouverneur de Milan, accouru en toute hâte de Turin, où sa présence n'était plus nécessaire, et renforcé de la plus grande partie des troupes qu'il avait disséminées tout d'abord à l'entrée des montagnes, tenait en effet la contrée avec 500 lances et 4000 hommes de pied [2]. Il avait ordonné de détruire les moulins et les fours, de transporter les subsistances dans les places fortes et de couper les vivres aux envahisseurs par tous les moyens. Lui-même, avec le gros de ses gens, s'était posté dans la plaine de Castiglione, à deux milles au sud de Varese, d'où il les inquiétait sans relâche par des atta-

[1] Guicciardini, l. IX, c. 15. — *Lettre de A. de Burgo et P. de Mota à Marguerite d'Autriche*, Tours 10 septembre 1510 (*Lettres de Louis XII*, t. II, p. 21) : « Des Suyches l'on a eu nouvelles qu'ils sont descendus « devers Brionsonnès [Bellinzone ou Brianza?] et ont prins le Pont de « la Treze et Varays qui ne sont villages de garde, et monstrent de vou- « loir passer; mais le Roy y fait toutes bonnes provisions.... ». Puis, en un post-scriptum, daté du 11 sept., il est dit : « Des Suyches, le Roy a « eu nouvelles fresches qu'ils estoient encoires là où vous escripvons « faisant semblant passer par aucune vallée et s'adresser au pays de « Bressane et de Manthua. »

[2] Guicciardini, l. IX. c. 15. — *Lettre de A. de Burgo et P. de Mota à Marguerite d'Autriche*, Blois, 2-3 sept. 1510 (*Lettres de Louis XII*, t. II, p. 12) : « Et ledit grand maistre incontinant avec ses gens s'est party de « Thurin pour aller de ce costé [du côté de Bellinzone], et combien qu'il « soit pourveu à leur empescher le passage, comme avons l'espoir, toutes « fois ils font beaucoup pour le pape et pour les Véniciens, ayans rompu « l'entreprise de vostredit père contre les Vénitiens, et que ne se peut « faire tant de choses comme se feroit contre le pape à l'entreprise de « Ferrare. » — Voy. aussi : *Lettre de N. Machiavel, ambassadeur florentin auprès de Louis XII*, Blois, 2 sept. 1510 (*Opere di N. Machiavelli*, Milano, 1805, t. VII, p. 272).

ques simulées et des mouvements qu'il exécutait autour d'eux [1].

Au bout de quatre jours, les Suisses, fatigués par ces alarmes incessantes et menacés de la disette, se décidèrent à sortir de leur immobilité. Ils se portèrent vers Castiglione, dans l'intention apparente d'offrir la bataille à l'armée française; mais celle-ci n'osant pas soutenir leur choc, se replia sur Galerate, afin de couvrir la route de Milan. Alors ils semblèrent prendre une nouvelle détermination. Tournant brusquement à l'est, ils s'avancèrent en longeant le pied des montagnes, comme si leur dessein eût été de gagner le Ferrarais par les pays de Bergame, de Brescia et de Mantoue [2]. Ils marchaient en rangs serrés,

[1] Guicciardini, l. IX, c. 15. — *Relation de l'ambassade suisse envoyée au pape*, nov.-déc. 1510 (citée plus haut, p. 177, n. 1). — Prato, *Storia di Milano* : « Et tutte le victualie di que paesi per comandamento del « gran Maestro furno chi a Milano e chi nelle altre terre magiori por- « tate, e tutte le moline, che da Varexe erano sino a Ro, furono rotte. »

[2] Guicciardini, l. IX, c. 15. — Prato, *Storia di Milano*. — M. Sanuto, *Diarii*, t. IX, col. 277. — Ambrogio da Paullo, *Chron. Milanese* (*Miscell. di stor. ital.*, t. XIII, p. 257) : « E fu forza che francexi chavalchasseno « a Galarà, e li se fermo il campo de francexi, facendo fare le cride « che ogni persona portasse via le sue robe più care, azò che la gente « d'arme non la tolesseno, et che potesseno alogiare, taliter, che a di « 5 setembre gionseno in Milano tante carre et cavalli carghi de le me- « liori robe, ch'era cossa stupendissima a videre. » — *Hist. de Bayart* par le Loyal serviteur, ch. 40 (éd. Soc. hist. de France, pp. 212-213). — Don. Calvi, *Effemeride sacro profane della citta di Pergamo*, t. III, p. 34, au 8 sept. 1510, d'après le *Diario* de Beretta. On y voit que, le 8 sept. 1510, J. J. Trivulce passa près de Bergame avec 200 chevaux et 4000 fantassins, se dirigeant vers l'Adda pour en barrer le passage aux Suisses, qui paraissaient vouloir se porter vers Bologne par le Bergamasque. — Prato prétend que les Suisses s'avancèrent jusqu'à Galerate. Mais il semble plutôt, comme le fait entendre Guicciardini, qu'ils prirent à gauche dès qu'ils furent arrivés à Castiglione. C'est également ce qui paraît ressortir d'une dépêche envoyée en France, probablement par Chaumont d'Amboise, et dont les indications se trouvent reproduites dans une lettre de A. de Burgo et P. de Mota à Marguerite d'Autriche, Tours, 10-11 sept. 1510 (citée ci-dessus, p. 182, n. 1).

lentement, avec une fière contenance et dans un grand ordre. Harcelés de tous côtés par les habitants du pays et par Chaumont d'Amboise qui, en les voyant s'éloigner, avait suivi leurs traces et les accompagnait de près, ils repoussaient avec vigueur les insultes de l'ennemi, sans jamais laisser entamer leurs bataillons. Le premier jour ils arrivèrent ainsi à Ponte-di-Vedan, dont un petit corps d'infanterie gasconne, sous les ordres du capitaine Molard, essaya vainement de leur disputer le passage. De là ils allèrent camper à Appiano, tandis que Chaumont d'Amboise s'arrêtait à Saronno, gros village distant de six milles vers le sud[1]. Au grand étonnement de tous, ces mercenaires redoutés ne se départaient pas d'une exacte discipline et payaient scrupuleusement les vivres qu'ils parvenaient à se procurer[2].

Le lendemain ils se remirent en route; mais à chaque pas la marche devenait plus pénible et le péril de voir leurs lignes rompues croissait. Enfin, ne trouvant plus à se nourrir dans ces contrées que l'on dévastait à dessein au devant d'eux, s'étant fourvoyés dans de mauvais chemins, n'ayant point de pontons pour franchir les rivières, point d'artillerie pour tenir leurs adversaires en respect, manquant même de poudre et ne recevant du pape ni argent ni directions, ils écoutèrent l'avis de leurs capitaines qui, vendus, dit-on, au gouverneur de Milan, leur

[1] Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 124. — *Lettre de A. de Burgo et de P. de Mota à Marguerite d'Autriche*, Tours, 19 sept. 1510 (*Lettres de Louis XII*, t. II, p. 29). — *Hist. de Bayart*, par le Loyal Serviteur, ch. 41. — Guicciardini, l. IX, ch. 15. — Voy. aussi Cantu, *Storia di Como*, t. I, p. 368.

[2] *Lettre de Fr. Pandolfini aux Dix de Florence*, Milan, 1er décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, II, p. 543) : « Ma « mi ricordo bene che, l'anno passato, nel venire pagarono ciò che pre-

conseillaient de ne pas aller plus loin[1]. Quand ils furent parvenus à mi-chemin de Cantu, ils prirent le parti de battre en retraite. Ils se dirigèrent alors vers Côme, en ravageant par le meurtre et le pillage la contrée qu'ils

« sono, e nello andare ruborono ciò che poterone. » — Ambrogio da Paullo, *Chron. Milanese* (passage cité ci-dessus, p. 180, n. 3). — *Recès*, diète de Lucerne, 28 août, *d*.

[1] *Lettre de A. de Burgo et de P. de Mota à Marguerite d'Autriche*, Tours, 19 sept. 1510 (*Lettres de Louis XII*, t. II, p. 29) : « Et estoient « [les Suisses] bien descendu douze mil, desquels il en est mort, tant de « ceulx qu'ils sont esté tuez par les gens du pays que autres qu'ils sont « mors de fain et qu'ils sont demeurez par les mauvais chemins, bien « environ deux mil. » — *Relation d'une ambassade envoyée au pape*, nov.-déc. 1510 (*Recès*, p. 532). — Anshelm, t. IV, p. 124. — *Lettre de Maximilien à Marguerite d'Autriche*, Lindau, 17 sept. 1510 (Le Glay, *Corresp. de Max. et de Marg.*, t. I, p. 332). — *Hist. de Bayart*, par le Loyal Serviteur, ch. 41. — Sur la corruption des capitaines suisses, voy. en particulier : Anshelm, t. IV, p. 124; Prato, *Storia di Milano;* Ambrogio da Paullo, *Chron. Milanese*, pp. 257-8. — Après leur retour dans les Cantons les mercenaires alléguèrent, comme une des principales causes de leur retraite, le bruit répandu parmi eux que l'empereur menaçait d'envahir le territoire helvétique, s'ils ne rentraient pas immédiatement dans leurs foyers. Ils le dirent en particulier aux ambassadeurs allemands séjournant alors en Suisse, et Maximilien demeura persuadé que ses menaces avaient eu la plus grande part dans leur résolution : « Très chère et très amée fille, écrit-t-il de Lindau, le 17 « septembre 1510, à Marguerite d'Autriche (Le Glay. *Corresp.*, t. I, « p. 332), après que les Suysses... ont veu et entendu les lettres que « aigrement leur escripvions, sont tous separez et se retirent en leurs « maisons... et sommes bien acertenez par aucuns de leurs propres « gens, qui estoient en leur compaignie et qui ont veu et sceu toutte leur « intencion et raison de ladite retraite que nosdites lettres en ont esté « la principale cause. » — « J'ay esté cause que les Suisses movès, vil- « leins, sont retournés du service du pape, » écrit-il quelques semaines plus tard (7 oct.) à sa fille (Le Glay, *Corresp.*, t. I. p. 336). — Voir aussi : P. Martyr, *Epist.*, n° 444 (Amsterdam, 1674). — Ce fut également l'une des excuses qu'ils donnèrent au pape (*Relation d'une ambassade suisse auprès de Jules II*, nov.-déc. 1510 [*Recès*, p. 532]) pour expliquer leur conduite. Mais, en réalité, l'attitude de Maximilien n'eut aucune influence sur l'issue de l'expédition, car les mercenaires ayant reçu, presque immédiatement après leur départ de Suisse, des lettres de leurs gouvernements qui les informaient des dispositions de l'empereur

traversaient, passèrent une nuit dans un faubourg de cette ville, où ils espéraient entrer et qui leur ferma ses portes, puis regagnèrent Bellinzone par Chiasso, Ponte-Tresa et la vallée de l'Agno [1]. Vers le 12 septembre,

(*Recès*, diète de Lucerne, 18 août. — *Lettre de Gaspard Göldli*, 25 août [citée plus haut, p. 177, n. 1]. — *Lettres des magistrats de Berne aux capitaines bernois*, 16 et 18 août 1510 [citées plus haut, p. 166, n. 2]; 23 août [Arch. de Berne, *D. Missivenbuch*, 1508-1512, f. 213]), n'en poursuivirent pas moins leur marche, jusqu'au moment où des difficultés d'un autre genre portèrent le découragement dans leurs rangs et les obligèrent à quitter le Milanais. S'ils inventèrent cette excuse, c'est qu'elle transformait en un acte de patriotisme ce qu'on leur reprochait comme un acte de faiblesse (Voy. sur les railleries qui accueillirent les mercenaires à leur retour en Suisse : Anshelm, t. IV, p. 124).

[1] Guicciardini, liv. IX, chap. 15. — *Lettre de A. de Burgo et de P. de Mota à Marguerite d'Autriche*, Tours, 15 septembre 1510 (Le Glay, *Négoc. Diplom.*, t. I, nº 103). « Après sont venues nouvelles d'Italye « comme les Suyches, en estant en nombre de dix-mil, estoient venuz « pour passer à Come, et desjà une grande partye estoient entrez à « ung faubourg de la ville, cuydant le lendemain matin entrer en la « ville par force. Mais, oultre les bonnes provisions que monsieur le « grant maistre y avoit faite pour la garde de ladite ville, monsieur de « Fois, avec cent et cinquante lances et mil bons pietons, entra à l'heure « de mynuit à laditte ville, et le matin avant jour, avec force d'artille- « rie, firent de sorte que beaucop desdits Suiches fussent morts, et le- « dit sieur de Fois tuyt audit faulxbourg un capitaine des dits Suyches « et se pourtit très vertueusement. Et iceulx Suiches ce veant, et qu'ils « n'avoient et ne veoient aucun espoir de pouvoir passer, ne plus « povoir là demeurer par faute de vivre, se sont reculez prenant le che- « min de retourner à Bellinson et en leur pays, comme l'on extime. De « laquelle chose il est impossible que ledit seigneur roy et ceulx de par « deçà soient plus joyeulx de ce qu'ils sont : et la verité, s'ils fussent « passez, la chose fust esté si malvaise que riens plus. » Il semblerait résulter de ce passage que les Suisses au moment de leur arrivée à Come étaient en route pour l'Italie. Mais il est probable que les renseignements contenus dans la lettre de A. de Burgo et P. de Mota avaient été envoyés en France par un habitant de Come, qui, n'ayant pas eu connaissance de la marche des Suisses sur Varese, se sera imaginé, en les voyant sous les murs de la ville, qu'ils étaient au début de leur expédition. — Un court récit de cette campagne, qui se trouve dans Ballarini, *Compendio delle chroniche della citta di Como* (Como, 1619, p. 43), et dont les renseignements concordent avec ce que nous savons d'après



un premier détachement débarquait à Lucerne; le reste ne tarda pas à se montrer[1].

L'insuccès de cette entreprise, en écartant du Milanais tout péril immédiat, délivra la cour de France d'un grand sujet d'inquiétude. Bien qu'à la nouvelle de l'irruption des Suisses dans le duché, Louis XII eût affecté le plus grand calme, disant que l'alliance des Cantons avec le St-Siège, loin d'être dangereuse pour lui, servirait au contraire ses intérêts, parce que l'onéreux secours d'une nation, dont tout l'argent français n'avait point assouvi l'insatiable cupidité, épuiserait avant peu le trésor pontifical et contraindrait le pape à licencier ses armées[2], il

des sources sûres, affirme que les Suisses s'approchèrent de Come, alors qu'ils étaient en retraite. — Une lettre de Gabioneta, archidiacre de Mantoue, datée du 5 sept. (M. Sanuto, *Diarii*, t. XI, col. 301) dit que les Suisses se trouvaient à cette date du côté de Come, ce qui paraîtrait indiquer qu'ils s'y rendirent immédiatement en quittant Varese : Mais l'expression « du côté de Come » n'est pas assez exacte pour que l'on puisse en tirer une conclusion formelle. — Cette expédition est généralement et assez improprement désignée sous le nom d'« expédition de Chiasso » (Chiasserzug). — Sur les ravages exercés par les mercenaires pendant leur retraite, voy. les plaintes adressées à la diète de Zurich, le 20 sept. 1510, par l'ambassadeur français : « Les soldats, dit ce personnage, ont pillé des églises, ils ont dépouillé des femmes de leurs vêtements et les ont fait courir toutes nues, ils ont volé à de pauvres gens plus de 400 pièces de bétail. » Voy. aussi plus haut, p. 184, n. 2.

[1] *Recès*, diètes de Lucerne, 12 sept., *a*; de Zurich, 20 sept., *c*; de Lucerne, 30 sept., *d*. — Anshelm (t. IV, p. 124) dit qu'ils revinrent en Suisse vers le milieu de septembre. — *Lettre de A. de Burgo et P. de Mota à Marguerite d'Autriche*, Tours, 19 sept. 1510 (*Lettres de Louis XII*, t. II, p. 29) : « Le roy a eu lettres et a esté adverty comme desjà « tous les Suyches estoient retirez en leurs maisons. »

[2] Guicciardini, l. IX, c. 15. — Louis XII n'était pas, bien entendu aussi tranquille qu'il voulait le faire croire. Ses actes d'ailleurs démentaient ses paroles, car il s'était donné beaucoup de mal pour rompre l'alliance des cantons et du Saint-Siège (voy. plus haut, p. 164, 168 et suiv.). — Machiavel, qui se trouvait en France pendant l'été de 1510, dit que le plus grand souci de la cour était l'éventualité d'une invasion des Suisses



ne se montra pas moins « tout joyeulx et très content » quand il connut le sort de l'expédition [1]. Pour ses adversaires en Italie, la retraite des bandes helvétiques coïncidant avec une nouvelle série de revers, équivalait à un désastre. Les Vénitiens qui, enhardis par l'éloignement de Chaumont d'Amboise, avaient repris vigoureusement l'offensive contre l'armée impériale qu'ils avaient obligée de s'enfermer dans Vérone, venaient d'abandonner le siège de cette ville en apprenant le retour prochain du gouverneur de Milan. Le pape avait échoué dans une seconde attaque de Gênes; il ne faisait aucun progrès dans le Ferrarais, où il n'avait occupé que Modène, et dont la capitale, secourue à temps par les Français, était pour le moment à l'abri d'un coup de main [2]. Quand il sut que les Suisses, sa dernière et sa plus importante ressource, s'étaient retirés presque sans combattre, il tourna contre eux la colère qu'avaient excitée en lui l'impuissance de ses propres efforts et l'anéantissement de ses espérances [3]. Le 14 septembre, au moment de la

dans le Milanais, et il exprime l'opinion que, si le roi parvenait à se rendre les Cantons favorables, il s'inquiéterait fort peu de ses autres adversaires (*Lettres de Machiavel aux Dix de Florence*, Blois, 30 juil., 3 et 24 août 1510 [*Opere di N. Machiavelli*, Milano, 1805, t. VII, pp. 230, 256]; voy. aussi les *Lettres* du 2 et du 10 sept. [*Ibid.*, pp. 272, 292]).

[1] *Lettres de A. de Burgo et de P. de Mota à Marguerite d'Autriche*, Tours, 15 et 19 sept. 1510 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 103; et *Lettres de Louis XII*, t. II, p. 29).

[2] Guicciardini, l. IX, c. 17. — *Lettres de A. de Burgo et de P. de Mota à Marguerite d'Autriche*, Blois 2-3 sept.; Tours, 10 et 19 sept., Amboise, 21 sept., 1[er] oct. 1510 (*Lettres de Louis XII*, t. II, pp. 8, 24, 29, 35, 44). — Voy. aussi M. Brosch, *Papst Julius II*, ch. VII, pp. 207 et suiv.

[3] *Lettre de Maximilien à Marguerite*, s. l., 7 oct. 1510 (Le Glay, *Corresp.*, t. I, p. 336) : « Le pape est tout desespéré et tout esragé. » — *Lettre de Maximilien à Marguerite*, Lindau, 17 sept. 1510 (Le Glay, *Corresp.*, t. I, p. 332) : « L'armée du pape par mer et par terre contre le



rentrée des mercenaires dans les Cantons, la diète de Lucerne lui avait écrit pour l'informer de la situation difficile où se trouvait le pays, le supplier d'agir désormais en prince de paix et s'offrir elle-même comme médiatrice entre le St-Siège et la France [1]. Il lui répondit par un bref furieux où, tout en repoussant avec mépris cette offre de médiation qu'il taxait d'injurieuse, il incriminait violemment la conduite des mercenaires et reprochait en termes amers aux gouvernements helvétiques d'avoir trahi leurs serments : « Vos soldats, prétendez-« vous, ont appris à leur arrivée dans le Milanais que « nous avions le dessein d'expulser de l'Italie le roi de « France et l'empereur. De qui donc ont-ils pu l'appren-« dre, sinon des Français eux-mêmes? Et quoi d'étonnant « à ce que ceux-ci l'aient dit, puisque le roi qui nous « combat, nous et le St-Siège apostolique, avec tant « d'injustice et d'impiété, avait donné l'ordre de vous

« roy de France et duc de Ferrare est puissante; mais puisque lesdits « Suysses sont retirez, croyons que ne fera gaires de proffit. » — Sur l'importance qu'avait pour le pape l'alliance des Suisses, voy. les *Instructions du Conseil des Dix de Florence à Machiavel, ambassadeur en France*, 2 juin 1510 (*Opere di N. Machiavelli*, Milano, 1805, t. VII, p. 198). « Vous représenterez surtout à Sa Majesté combien je suis fâché que le pape ait les Suisses pour ainsi dire à sa disposition; qu'elle devrait tout employer pour lui ôter cette influence, afin de pouvoir le tenir à sa place et l'amuser tant qu'on voudra, car, si le pape réunit les Suisses aux immenses richesses qu'il possède, son caractère ardent le rendra entreprenant, d'où il ne résultera rien de bon. » — Voy. aussi : *Dépêches de Machiavel aux Dix*, Blois, 18 et 30 juil. 1510 (*Ibid.*, pp. 210, 229) : « Un de mes amis qui ne parle au reste que par conjecture, m'a assuré que les plus grands secours sur lesquels le pape appuie toutes ses démarches sont son argent et les Suisses. » — « Le roi voyant la conduite que tiennent les Suisses et l'espoir que le pape fonde sur eux.... » Cf. *Dépêches du même au même*, Blois, 3 août 1510. (*Ibid.*, p. 230) — Guichardin, l. IX, chap. 3.

[1] *Pièces justif.*, n° XIX.



« interdire le passage. Nous n'avons pas besoin de votre « secours pour défendre notre propre personne ou nos « états. Nous avons enrôlé vos troupes à prix d'argent, « et les avons appelées en Italie pour reconquérir les « droits et les villes de la sainte Église romaine sur « Alfonse d'Este, rebelle à notre autorité comme à celle « de la dite Église, et qui, méconnaissant les nombreux « et considérables bienfaits dont nous et le St-Siège, « l'avons comblé, lève contre nous les cornes de l'orgueil. « Au nombre de ses partisans se trouve le roi de France. « Chacun sait que la faveur de ce prince, ses armées, ses « généraux, protègent le duc. Qu'il voie donc comment « il pourra soutenir son titre de roi très-chrétien et de « fils aîné de l'Église..... Quant à ce que vous nous dites « de ne plus user d'embûches — ce sont les propres ter- « mes de votre lettre — et de nous attacher à conclure la « paix, vous avez commis là une action non seulement « imprudente et sacrilège, mais profondément injurieuse, « vous qui n'avez pas craint d'accuser de perfidie la « sainte Église romaine et son chef, dont la bienveillance, « la sincérité, la bonne foi dans les engagements ne se « sont jamais démenties. Ceux-là peuvent à bon droit « être appelés perfides, qui ont toujours cherché et qui « cherchent encore à nous abuser avec de belles et douces « paroles, ou de fallacieuses assurances. Par quelle im- « pertinence et quel oubli de votre condition avez-vous « osé prétendre au rôle de médiateurs entre nous et le « roi de France, alors que le soin de notre honneur est « entre les mains de princes du plus haut rang, qui, loin « de le négliger, nous proposent chaque jour leurs ser- « vices? Soyez certains que nous nous passerons très « bien de vous pour traiter de la paix. Pourquoi avez-

« vous quitté si promptement la partie et trompé notre « attente en abandonnant la sainte Église dont vous étiez « les stipendiés. Vous savez cependant, car vos lettres « l'attestent, que vous vous étiez engagés à vous frayer « passage d'une manière ou de l'autre. Bien que vous « n'ayez pas répondu à nos espérances, nous nous refu- « sons encore à croire que vous veuillez, au mépris de « tous les traités, au mépris de votre renommée et de la « mémoire de vos descendants, accepter les offres du roi « de France et combattre la sainte Église, votre mère et « celle de tous les fidèles. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, « vous vous unissiez à ce prince, nous nous réconcilierions « alors avec lui, nous l'exciterions ainsi que l'empereur à « vous déclarer la guerre ; nous userions contre vous, « déserteurs de la sainte Église et parjures, de nos armes « spirituelles et temporelles ; nous enverrions vos sceaux « dans tous les pays, dans toutes les villes, dans toutes « les contrées, dans tous les villages, en témoignage de « votre infidélité, et pour que l'univers entier connaisse « l'hypocrisie de vos promesses et le peu de sécurité des « alliances formées avec vous, qui, traîtres à vos ser- « ments, n'avez pas rougi d'abandonner l'Église et le « souverain pontife. Ainsi, vous seriez voués à la haine de « toutes les nations, de tous les princes, de tous les « hommes ; vous porteriez éternellement la marque de « l'infamie [1]. »

Formulées avec si peu de ménagement, ces accusations qui renfermaient en quelque sorte l'aveu des véritables desseins de Jules II, et ces menaces qui le montraient capable de sacrifier à son ressentiment les droits sacrés

[1] *Recès*, p. 519.



dont il s'était proclamé le défenseur, allaient à fin contraire du but qu'elles se proposaient. Au lieu d'attacher plus fortement les Cantons à l'alliance pontificale par la dévotion ou par la crainte, elles risquaient de les en éloigner d'une manière définitive, et ce résultat pouvait d'autant mieux se produire, que Schinner leur avait dépeint sous de très sombres couleurs la situation du pape [1]. Mais un motif capital devait les empêcher de rompre ouvertement avec le St-Siège. Il s'agissait pour eux de recouvrer la solde que Jules II avait promise aux mercenaires enrôlés à son service et que ceux-ci, de retour en Suisse, avaient immédiatement réclamée à leurs gouvernements, dont ils regardaient la responsabilité comme engagée [2]. La diète, devant laquelle ces plaintes furent portées, craignit, si elle ne prenait en main les intérêts des soldats, de voir des troubles éclater dans le pays [3]. Sur le conseil de Schinner, elle résolut d'envoyer au pape une députation, pour l'inviter à payer intégralement les sommes arriérées. Telle était l'importance attachée par elle au prompt règlement de cette affaire, que l'ambassadeur français lui ayant offert, avec une adroite complaisance, de s'adresser au gouverneur de Milan pour obtenir, en faveur de la députation, un laisser-passer à travers la Lombardie, elle agréa sur-le-champ cette offre, sans se préoccuper de l'embarras où elle allait se mettre en acceptant un service du roi de France au moment même où ce prince sollicitait des Cantons une alliance, qu'ils ne seraient peut-être pas en mesure de lui accorder [4].

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 29 oct. 1510 : *Discours de l'évêque de Sion.*
[2] *Recès*, diètes de Zurich, 20 sept. 1510, *c*; de Lucerne, 30 sept., *d*.
[3] *Recès*, diète de Lucerne, 30 sept. *d*.
[4] *Recès*, diète de Lucerne, 30 sept., *d*, *e*, *f*.

Ce fut dans ces dispositions que les députés des Cantons, assemblés le 29 octobre à Lucerne pour répondre aux ouvertures de Louis XII et de Maximilien en même temps qu'à la sommation du pape, reçurent communication du bref pontifical. Loin d'en faire paraître ni émotion ni colère, ils agirent comme si de rien n'était, et continuèrent sans délai leurs pourparlers avec les représentants des trois puissances intéressées, en se conformant aux termes stricts du mandat dont leurs magistrats les avaient investis.

A l'ambassadeur français, Jean de Baissey, qui leur rappelait de nouveau le grand désir de son maître de conclure un accord avec les Cantons, ils annoncèrent que leurs gouvernements, sauf ceux d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald, de Glaris et de Fribourg[1], consentiraient à discuter avec le roi les conditions d'une nouvelle alliance, si ces conditions ne devaient pas aller à l'encontre de leur traité avec le Saint-Siège. Baissey leur apportait de la part de Chaumont d'Amboise un sauf-conduit pour leur ambassade au pape, en les prévenant toutefois que le roi refusait d'en étendre le bénéfice aux cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, dont la constante opposition avait empêché jusque-là ses offres d'être agréées par le Corps helvétique. Ils lui demandèrent avec instance d'intervenir auprès du roi pour que les trois cantons ne fussent pas exclus de cette faveur.

Aux envoyés impériaux, Ulrich de Hohensax et Jean de Landau, revenus avec de nouvelles instructions et leur proposant, non plus une coalition dans laquelle entrerait la France, mais un traité avec l'Empire seulement, ou, s'ils

[1] Ces deux derniers cantons finirent probablement par se ranger à l'avis de la majorité. On ne voit pas du moins, dans les négociations ultérieures, qu'ils aient maintenu leur opposition.



préféraient, avec Maximilien comme chef de la maison d'Autriche, ils dirent que les Cantons n'étaient pas tous d'accord sur l'opportunité des alliances étrangères; qu'en particulier, ceux d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald-Nidwald ne voulaient plus s'engager envers personne; que toutefois, vu l'incertitude des temps, la majorité de la nation se montrerait favorable à la conclusion d'un arrangement, et qu'eux-mêmes convoqueraient au premier décembre suivant une diète générale, où l'empereur pourrait faire connaître exactement ses intentions.

A l'évêque de Sion, tout préoccupé d'atténuer par de bonnes paroles les invectives du pape et d'expliquer à leur assemblée que Jules II n'avait en aucune façon, malgré ce qu'il en disait, la pensée de rompre avec les Cantons, ils donnèrent des assurances formelles de leur fidélité envers l'Église; mais en même temps, suivant l'ordre de leurs magistrats, ils réclamèrent des garanties de la bonne foi du pape. « Les Cantons, dirent-ils, se conformeront comme d'obéissants, de bons et de loyaux chrétiens à tous les engagements pris par eux avec le St-Siège. Si le pape désire une nouvelle levée, elle sera faite. Qu'il ait soin seulement d'indiquer aux soldats la route à suivre pour arriver jusqu'à lui; que, de plus, il expédie en Suisse, sous forme de lettres reversales, le contre-instrument du traité d'alliance, et qu'il paie sa dette aux troupes qui ont fait campagne pour lui dans le Milanais. » Puis, malgré le dédain avec lequel Jules II avait accueilli leurs offres de médiation, ils prescrivirent de rechef à l'ambassade qu'ils envoyaient lui réclamer les soldes arriérées, d'entrer en relations avec ses adversaires pour les disposer en faveur de la paix. Enfin, ayant délibéré sur ce qu'ils devaient faire pour apaiser son



ressentiment, ils chargèrent cette même ambassade de lui présenter des excuses au nom des gouvernements helvétiques, touchant la lettre dont il s'était montré si fort irrité, et de lui faire comprendre que la retraite des mercenaires avait été motivée par d'impérieuses nécessités. Le départ des ambassadeurs fut ajourné toutefois jusqu'au 12 novembre, sans doute parce qu'on espérait obtenir du roi un sauf-conduit général [1]. Là-dessus, l'assemblée se sépara. Les représentants de l'empereur allèrent rendre compte à leur maître de l'accueil fait à ses ouvertures [2]. De son côté, Jean de Baissey regagna le Milanais, d'où la requête de la diète helvétique fut transmise aussitôt à la cour de France par le gouverneur de Milan [3]. Mais comme, le 12 novembre, la réponse de Louis XII n'était point encore parvenue en Suisse, les personnages désignés par les Cantons pour faire partie de l'ambassade n'eurent pas la patience d'attendre plus longtemps. S'étant réunis à Altorf le lendemain du jour fixé pour leur départ, ils résolurent de gagner immédiatement Bellinzone, certains qu'ils étaient de rencontrer en chemin ou de trouver dans cette ville le messager chargé de leur remettre le laisser-passer royal. Ils partirent donc le 14 au matin, traversèrent le St-Gothard, et ayant atteint Bellinzone le 16 ou le 17, ils y demeurèrent deux jours sans rien voir venir. Enfin le 18, une lettre envoyée de Côme par Jean de Baissey les informa que Louis XII octroyait liberté de passage non seulement pour les man-

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 29 octobre, *a, b, c, d, h, m, n, q, r, t*.

[2] Ils revinrent le 2 décembre avec l'ambassade chargée de présenter à la diète de Baden les propositions de l'empereur *(Recès, g.)*

[3] *Relation des ambassadeurs envoyés au pape* (*Recès*, p. 529). Le récit qui suit est emprunté à cette même *Relation*.

dataires d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, mais aussi pour une délégation spéciale de l'évêque de Sion accompagnant l'ambassade. Le lendemain, un courrier du gouverneur de Milan leur apporta le sauf-conduit. Jules II séjournait alors à Bologne. Ils s'y rendirent par Lugano, Côme, Milan, Plaisance, Parme, Reggio et Modène. A Côme, Jean de Baissey les invita à sa table et les régala comme des amis. A Parme, ils trouvèrent Chaumont d'Amboise et restèrent deux jours avec lui, tâchant sans doute de le gagner à leurs idées pacifiques. Le 4 décembre, ils arrivèrent à Bologne. Jules II les y reçut avec beaucoup de courtoisie. Il envoya au-devant d'eux plusieurs personnages de sa cour, qui les escortèrent jusqu'à leur logis, où du vin et des vivres leur furent apportés de sa part. Deux jours après, il les admit en audience.

Le discours par lequel les ambassadeurs l'instruisirent du but de leur mission revêtit les formes de la plus respectueuse humilité : « Très saint Père en Dieu, dirent-« ils, très excellent Seigneur, nos magistrats nous ont « envoyés vers Votre Sainteté pour lui déclarer et lui « offrir leur soumission en nous prosternant à ses pieds. « Très saint Père, nos dits magistrats assemblés à Lucerne « ont reçu de Votre Sainteté un écrit ou bref, en date du « 30 septembre de l'année présente, dont ils ont été gran-« dement effrayés, car cet écrit, reprochant à notre nation « d'avoir adressé à Votre Sainteté une lettre pleine d'in-« solence, est empreint des signes d'un vif mécontente-« ment. Nos magistrats nous ont chargés de faire savoir « à Votre Sainteté qu'ils n'ont pas eu du contenu de « cette lettre une exacte connaissance, leurs députés ne « s'étant pas trouvés tous présents quand elle a été rédi-« gée. Ils ne peuvent croire d'ailleurs que les articles, dont



« Votre Sainteté s'est montrée particulièrement émue,
« soient susceptibles d'une aussi fâcheuse interprétation;
« car ils avaient l'intention de lui écrire en toute humilité,
« pour le conforter et lui faire connaître ce qui se passait
« dans leur pays. Aussi nous ont-ils enjoint de demander
« à Votre Sainteté communication de ladite lettre, afin de
« savoir qui l'a écrite, sous quel sceau et en vertu de quel
« ordre elle a été expédiée. Ils verront alors ce qu'ils ont à
« faire. Telle est l'humble prière que nous adressons à
« Votre Sainteté, en la suppliant d'être bienveillante et
« gracieuse à notre égard. De plus, très saint Père, nos
« magistrats nous ont priés de dire et de certifier à Votre
« Sainteté que leur seule ambition, leur seul désir, sont
« d'observer scrupuleusement et sans arrière-pensée les
« clauses de l'alliance conclue avec elle. Votre Sainteté
« peut être assurée que nos concitoyens mettront à son
« service leurs corps, leurs âmes, leur honneur, leurs biens
« et tout ce que Dieu leur a donné. Ils demandent seule-
« ment à Votre Sainteté de leur remettre un contre-instru-
« ment de l'alliance, dressé par sa chancellerie et muni de
« sa bulle, comme cela est stipulé dans le traité, et comme
« ses orateurs l'ont promis avant la conclusion de l'acte. »

Passant ensuite à l'exposé des motifs qui avaient fait échouer l'expédition de septembre, les ambassadeurs s'efforcèrent d'expliquer au pontife que cet échec ne devait pas, comme il le croyait, être attribué à la trahison des soldats. Ils lui dépeignirent en termes éloquents les difficultés sans nombre que les troupes avaient rencontrées, les fatigues de leur marche à travers d'âpres montagnes, la disette de vivres et de munitions en territoire ennemi. Ils parlèrent de la démoralisation jetée dans leurs rangs par les menaces de l'empereur; de l'abandon où lui-même



et l'évêque de Sion avaient paru les laisser en ne leur envoyant aucun ordre. Enfin quand, par leurs protestations de dévouement et le pathétique récit des souffrances de l'armée, ils crurent avoir produit sur son esprit une impression suffisamment favorable, ils abordèrent l'épineuse question de la solde. « Les gouvernements helvétiques, dirent-ils, ayant pleine confiance dans la justice du pape, ne doutent pas qu'il ne paie aux mercenaires le reliquat de sa dette; ils recommandent à sa générosité ces pauvres soldats, qui ont perdu à la guerre leurs habits, leur fourniment et leurs armes. »

Jules II, jusque-là, avait écouté tranquillement les ambassadeurs. Il prit alors la parole et débuta par une longue apologie de ses actes. Remontant à l'origine de son alliance avec les Cantons, il rappela qu'ayant formé cette alliance pour reconquérir au domaine de St-Pierre les territoires dont on l'avait dépouillé dans la suite des siècles, et pour ramener à leurs devoirs envers l'Église les princes et les peuples qui tenteraient de s'y soustraire, il s'était vu contraint par la rébellion d'un feudataire du St-Siège, Alphonse, duc de Ferrare, de recourir à l'assistance des Confédérés et de leur demander une levée de 6000 hommes. Il avait ensuite accepté, pour leur être agréable, d'en recevoir jusqu'à 10,000, auxquels il avait fait porter une première solde par des marchands. Si les soldes ultérieures avaient manqué, les mercenaires devaient s'en prendre non pas à lui, mais au roi de France, dont les représentants dans le Milanais avaient empêché ces marchands de lui servir plus longtemps d'intermédiaires, ou plutôt encore à eux-mêmes, dont la fidélité n'avait pas tenu devant une épreuve légère, et qui, en se rendant auprès de lui, eussent touché aussitôt le complé-

ment de leur paie. Jamais il n'avait songé à chasser Louis XII de l'Italie. S'il se trouvait en état de guerre avec la France, la faute en était au roi seul, qui l'avait provoqué en couvrant de son appui le duc rebelle. Quant au bref par lequel il avait répondu à la lettre de la diète de Lucerne, c'était une juste réplique aux insolences de cette lettre, où les gouvernements helvétiques lui reprochaient impudemment de les avoir trompés sur l'emploi qu'il ferait de leurs mercenaires; où, dans leur incroyable oubli du respect dû à sa personne, ils l'exhortaient à bannir de son cœur toute haine et toute rancune contre le roi de France, comme si Sa Sainteté pouvait avoir l'âme haineuse et désirait verser inutilement le sang chrétien; où, méconnaissant les règles que leur imposait la qualité d'alliés du St-Siège, ils avaient eu l'audace de lui offrir leur médiation. Au lieu de se perdre en d'absurdes et impertinentes propositions, ils eussent mieux fait d'observer leurs engagements envers l'Église.

Ayant ainsi démontré la loyauté de ses actes et formulé ses propres griefs, qu'il justifia par l'exhibition de la lettre incriminée, Jules II s'expliqua sur les deux affaires principales dont les ambassadeurs étaient venus l'entretenir : la remise du contre-instrument de l'alliance et le paiement des soldes arriérées. A l'égard de la première, il leur dit qu'on ne devait pas le soupçonner de mauvais vouloir ou de négligence, si la pièce en question n'était pas encore parvenue aux gouvernements helvétiques; qu'il l'avait envoyée depuis longtemps déjà, mais que le courrier, peut-être arrêté par les Français en Lombardie, devait n'être pas arrivé à destination; qu'il en ferait exécuter un nouvel exemplaire avant le départ de l'ambassade. Touchant le second point, il n'opposa



pas tout d'abord à la réclamation des ambassadeurs un refus catégorique, mais il ne leur laissa guère d'illusions sur ce qu'ils pouvaient attendre de lui : il déclara que les mercenaires n'avaient pas rencontré dans le Milanais une résistance assez sérieuse pour excuser leur retraite; que, s'ils eussent persévéré dans leur marche au lieu d'écouter les conseils de certains d'entre eux, dont les mains n'étaient probablement pas nettes de tout contact avec l'argent de l'ennemi, ils fussent arrivés sans difficultés jusqu'à lui; que, n'ayant pas fait le service en vue duquel on les avait enrôlés, ils étaient mal venus à réclamer leur paie et devraient se contenter de ce que Sa Sainteté jugerait équitable de leur donner.

Mais les ambassadeurs, liés par les instructions de leurs gouvernements, voulaient que Jules II payât sinon la solde de trois mois, assurée en tous cas aux mercenaires d'après les termes du traité d'alliance, du moins celle des mois d'août et de septembre pendant lesquels les troupes avaient été sous les armes. Ils demandèrent au capitaine de ses gardes suisses, Gaspard de Silinen, d'intercéder en leur faveur, et ils obtinrent que ce personnage ferait pratiquer le pontife par un des cardinaux les plus influents. Eux-mêmes, dans deux audiences, revinrent à la charge auprès du pape. Ils répétèrent, sous des formes nouvelles et plus énergiques, les arguments dont ils avaient usé précédemment; ils montrèrent combien la campagne avait été réellement rude pour l'armée, partie de Suisse en brillant équipage et rentrée au pays dans le plus lamentable état; ils énumérèrent longuement les dépenses où l'expédition avait entraîné les mercenaires, et ils finirent par insinuer que ces hommes, s'ils n'étaient pas payés, refuseraient désormais le service ou se



vengeraient sur l'évêque de Sion qui les avait embauchés, et qui, reconnaissant d'ailleurs la justice de leur cause, les avait engagés à s'adresser au pape, en leur disant que la pénurie où il se trouvait lui-même l'empêchait seule de les satisfaire. Rien de tout cela ne put ébranler la volonté de l'opiniâtre pontife. Il congédia le cardinal qu'on lui avait envoyé, en l'invitant à ne pas se mêler de choses qui ne le regardaient pas; il répondit aux ambassadeurs que, ne devant rien, il ne paierait rien, et comme, en dépit de cette déclaration, ceux-ci insistaient encore : « Vos mercenaires, répliqua-t-il d'un « ton courroucé, non contents de m'avoir causé, par « leur trahison, des pertes irréparables, veulent m'extor« quer des sommes auxquelles ils n'ont aucun droit. « Je n'ai presque plus d'argent et le peu qui m'en « reste, je compte l'employer à d'autres affaires. D'ail« leurs, posséderais-je une salle pleine de ducats, que ce « ne serait pas même assez pour assouvir leurs exhorbi« tantes prétentions. » Puis, les ambassadeurs lui ayant offert de discuter avec telle personne experte en la matière qu'il leur désignerait la question de savoir si les clauses de l'alliance relatives à la solde pouvaient être invoquées en faveur des mercenaires, il accepta sans hésiter cette proposition, qui le délivrait momentanément de leurs importunités, et il remit à deux fonctionnaires de sa chancellerie, Antoine-Marie di Monte, archevêque de Siponto, auditeur de la Chambre apostolique, et Achille de Grassis, évêque de Città di Castello, auditeur de Rote, le soin de les amener à composition.

Aussitôt des conférences s'ouvrirent entre ces personnages et cinq des membres de l'ambassade, délégués à cet effet par leurs collègues. Toutes les raisons exposées déjà



tant de fois de part et d'autre pour établir le degré de responsabilité du pape et des mercenaires y furent l'objet d'un examen contradictoire, sans qu'une conclusion pût sortir de ce nouveau débat, où ni l'un ni l'autre des intéressés ne voulut faire de concessions. Cependant les deux juristes de la cour pontificale ne négligèrent rien pour vaincre l'obstination de leurs interlocuteurs. Dans l'espoir de les confondre, ils opposèrent à leur récit des divers incidents de la campagne le témoignage des ambassadeurs particuliers de l'évêque de Sion, affirmant entre autres choses que Schinner n'avait pas un instant quitté l'armée. Puis, obligés eux-mêmes d'abandonner ce témoignage trop manifestement invraisemblable, ils s'évertuèrent à leur prouver qu'en tout état de cause, les mercenaires, rentrés chez eux sans avoir été régulièrement licenciés, avaient commis un acte de désertion leur interdisant de revendiquer les avantages promis par le traité d'alliance à de fidèles soldats. Ils s'efforcèrent enfin de les fléchir en faisant appel à leurs bons sentiments et à leur prudence. A cet effet, ils leur montrèrent le pape malade du désappointement que lui avait causé l'abandon de ses auxiliaires, et le trésor du St-Siège épuisé par les dépenses qui étaient résultées de cet abandon; ils leur conseillèrent de ne rien paraître exiger, parce que le pontife, disposé peut-être à leur accorder spontanément quelque argent, refuserait certainement de payer ce qu'on lui réclamerait comme une dette. Ce fut peine perdue. Les ambassadeurs suisses, n'ayant aucun pouvoir pour transiger, maintinrent intégralement leurs demandes. Jules II, de son côté, leur annonça qu'après en avoir conféré avec ses deux mandataires, il n'avait plus de doute sur la légitimité de son refus; qu'il était donc irrévocablement décidé à ne faire



aucun sacrifice pour indemniser les mercenaires. Il ajouta avec un air de menace que, si les Cantons n'observaient pas mieux à l'avenir les traités solennellement corroborés par l'apposition de leurs sceaux, on n'aurait plus pour eux ni respect ni ménagements.

Force fut donc aux solliciteurs de reprendre le chemin de leur pays sans avoir réussi dans la partie la plus importante de leur mission. Vers la fin de décembre, ils quittèrent Bologne « malcontents du pape[1]. » Ils emportaient, outre le contre-instrument de l'alliance[2] que leur avait remis Jules II, un bref où le pontife notifiait à leurs gouvernements la détermination prise par lui touchant la solde des mercenaires, et leur exposait les principaux motifs sur lesquels il la fondait : « Les Français, y disait-« il, que vos armes auraient dû tenir dans la crainte, et « qui se seraient vus obligés de vous opposer des forces « considérables, sont venus, après la retraite de vos « soldats, porter secours au duc Alphonse de Ferrare, « révolté contre nous. Ils ont occupé, pillé, mis à sang, « non seulement les territoires tenus en fief de l'Eglise « romaine par ledit Alphonse, mais un grand nombre de « places voisines de Bologne. Ils ont osé même s'avan-« cer sous les murs de cette ville, où nous résidions « avec le Sacré-Collège et notre cour, et nous ont obligés « de recruter à grands frais des cavaliers et des fantas-« sins pour nous défendre contre leurs tentatives impies.

[1] *Lettre de André de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois 4 et 5 janvier 1511 (*Lettres de Louis XII*, t. II, p. 87).

[2] *Recès*, pp. 543-544. Ce contre-instrument est daté de Bologne, 2 septembre 1510, c'est-à-dire d'une époque antérieure de quatre mois à celle où les ambassadeurs suisses se trouvaient à Bologne. Il est probable que le pape aura fait répéter sur ce second exemplaire la date de l'exemplaire perdu.



« Cela ne fût certainement pas arrivé, si vos troupes « s'étaient rendues aux lieux que nous leur avions désignés, et si vous-mêmes aviez exécuté en temps opportun nos conventions. Pour ces motifs, et pour d'autres que nous taisons, nous estimons n'être point « tenus de payer vos soldats, et nous nous croyons même « autorisés à leur demander la restitution des sommes « déjà versées par nous entre leurs mains [1]. »

Le mécontentement fut grand en Suisse quand on y vit les ambassadeurs revenir les mains vides [2]. Dans la diète, où, le 21 janvier 1511, ils rendirent compte de leur voyage, de véhémentes protestations s'élevèrent; on entendit quelques députés exprimer le désir d'une rupture immédiate avec le St-Siège [3]. Toutefois les gouvernements helvétiques, sur le point de toucher un terme des pensions que leur assurait le traité d'alliance, jugèrent le moment mal choisi pour adopter cette résolution extrême. Se bornant donc à rechercher un moyen d'apaiser les mercenaires qui, trompés dans leur attente, se rabattaient sur eux avec un redoublement d'insistance, ils envoyèrent un message à Schinner, dans le Valais, pour lui rappeler les engagements pris par lui au nom du pape et lui déclarer qu'on le considérait comme responsable des arrérages de la solde [4]. L'évêque de Sion

[1] Ce bref est publié dans le recueil des *Recès*, p. 542, après la *Relation des ambassadeurs envoyés au pape*

[2] Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 149.

[3] *Ibid.*

[4] *Recès*, diète de Lucerne, 21 janvier 1511, *c.* — Anshelm, t. IV, p. 149. — Les Cantons réclamaient aussi à Schinner le remboursement des frais de l'ambassade envoyée au pape (*Recès*, ibid., et *Lettre de Schinner à la diète de Baden*, Sion, 31 janvier 1511, analysée après le recès de la diète du 3 février). Il ne semble pas cependant qu'ils aient poursuivi longtemps cette réclamation.



n'avait ni l'intention ni le pouvoir d'acquitter une aussi lourde dette; il essaya de se tirer d'affaire avec de belles promesses. Mais les Cantons, devenus méfiants, le sommèrent de s'exécuter sans retard. Il offrit alors d'aller en personne chercher l'argent auprès de Jules II, et, quoique beaucoup de gens fussent d'avis qu'en faisant cette offre, il songeait à se dérober aux réclamations des soldats, il obtint que la diète s'adressât à l'empereur pour un laisser-passer dans le Tyrol autrichien. Pendant ces pourparlers, les mercenaires, loin de prendre patience, se montraient chaque jour plus impérieux et s'échauffaient de telle sorte que le corps helvétique redoutait à toute heure de les voir se faire justice par un coup de force. La situation de Schinner devenait des plus critiques. Menacé par certains cantons d'une attaque à main armée, exposé dans son diocèse à la fureur des partisans de la France, s'étant vu refuser le sauf-conduit sollicité de l'empereur et n'osant prendre la route de Lombardie, de peur d'être appréhendé par les autorités françaises, il n'eut plus d'autre ressource pour se mettre en sûreté que de quitter clandestinement le pays. Vers le milieu de juillet 1511, il gagna les Grisons déguisé en pèlerin, se cacha quelque temps dans les bois et les hautes montagnes, et parvint sans être reconnu jusqu'en Italie. Après avoir traversé heureusement les lignes françaises près de Ferrare, il se rendit à Venise, où il arriva le 3 août, puis à Rome, où l'attendait le chapeau de cardinal qu'en récompense de ses services, Jules II venait de lui conférer. Sa fuite anéantit les dernières espérances des mercenaires, qui renoncèrent dès lors à leurs revendications[1].

[1] *Recès*, diètes de Baden, 3 février 1511, *i*; de Lucerne, 19 février 1511, *e* et *i*; de Zurich, 31 mars 1511, *a*; de Zug, 1er mai 1511, *g*; de Beggenried, 9 mai 1511, *a*; de Zug, 12 mai 1511, *c*, *f*; de Zurich,



§ 4. — Tandis que Jules II, presque vaincu, se comportait envers les Cantons comme s'il eût été en situation de faire peu de cas de leur appui, ses adversaires victorieux ne dédaignaient pas de continuer activement les négociations nouées dès le début de la guerre entre leurs représentants et les gouvernements helvétiques. Maximilien et Louis XII

20 mai 1511, *c*; de Lucerne, 17 juin 1511, *b*, *d*; de Baden, 29 juin 1511, *g*. — Anshelm, t. IV, pp. 149-150. — Au mois de mai 1511, le pape avait fait déposer chez des banquiers vénitiens les sommes nécessaires au paiement des pensions des Suisses (Arch. de Venise, *Commemoriali*, XIX, 191 [dans : Cérésole, *La républ. de Venise et les Suisses*, 2me éd., Venise, 1890, in-8°, p. 19] : Raphael Besalù reconnaît avoir reçu de D. F. de Gibertis, clerc de la Chambre apostolique, 8000 ducats, qu'il tiendra en dépôt pendant cinq mois, à l'ordre du cardinal de Sion, « per la ordinaria paga debita per S. Santita ali Sviceri, omni anno « durante la confederacion facta cum loro. » — M. Sanuto, *Diarii*, t. XII, col. 183 : « A di 20 [maggio] vene in colegio domino Francho di « Uberti, Zenoese, venuto qui eri, per nome dil pontefice, si dice « con ducati 18 milia, parte di letere di cambio, e parte portò in « contadi, da meterli su li banchi per dar a' Sguizari. » — Louis XII avait donné l'ordre de se saisir de Schinner s'il mettait le pied sur terre française (*Recès*, diète de Lucerne, 29 oct. 1510, *a*). — D'après le recès de la diète de Baden, 29 juin 1511, *g*, il semble qu'à cette époque, l'évêque de Sion était encore dans le Valais. — Sur son arrivée à Venise, voy. M. Sanuto, *Diarii*, t. XII, col. 327 : « A di 3 agosto [1511] « domenega. La matina in colegio vene, per caxa dil principe, el reve« rendissimo cardinal Sedunense, sguizaro, qual è stravestido a la Carità « et la Signoria li fa far le spexe a li frati honorifice. E vestito di bere« tim da pelegrin con... persone. Vene per levar li ducati 20 milia è qui, « posti per il papa per caxon di sguizari, e la partida in li banchi, dize, « in lui, et è tornato. » — De Venise, Schinner prit la route de l'Adriatique. Il est probable qu'il n'alla pas par mer jusqu'à Rome, mais qu'il débarqua sur quelque point de la côte orientale de l'Italie. En effet la galère qui l'avait conduit était de retour le 23 août à Chioggia, près de Venise (Sanuto, *ibid.*, col. 394). — Sa promotion au titre de cardinal avait été faite le 10 mars 1511 dans un consistoire tenu à Ravenne. Il ne fut institué que le 20 août suivant, dans un consistoire tenu à Rome (Paris de Grassis, *Diarium* [Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 5165, II, pp. 173 et 261]; cf. M. Sanuto, *Diarii*, t. XII, col. 308). Il était donc arrivé à Rome à cette date. — Une lettre de l'ambassadeur vénitien auprès du pape, datée du 22-23 août, annonce qu'il est tombé malade (Sanuto, *Diarii*, t. XII, col. 441).



étaient pressés tous deux par de graves considérations de conclure définitivement avec les Suisses. Sans doute l'alliance qui les unissait l'un à l'autre depuis quelque temps leur avait permis de tenir tête aux forces réunies du pape et de la république de Venise. Sans doute ils désiraient tous deux en assurer le maintien [1], le premier parce qu'ayant toujours rencontré chez les états de l'Empire une extrême répugnance à favoriser ses plans d'agrandissement en Italie, il ne pouvait rien par lui-même contre les Vénitiens, le second parce qu'il y puisait, à défaut d'un grand secours matériel, un élément de force morale très appréciable dans sa lutte contre le chef de la chrétienté. Mais ils se savaient trop ennemis naturels, aussi bien dans la péninsule italienne que sur leur frontière de Bourgogne, pour ne pas concevoir l'un à l'égard de l'autre des soupçons de trahison [2]. Il leur importait donc de se prémunir contre

[1] Le 17 nov. 1510, les deux souverains renouvelèrent entre eux le traité de Cambrai (Voy. l'acte dans Lünig, *Reichsarchiv*, Pars specialis, t. II, p. 136, nº LX).

[2] C'est là ce qui ressort avec évidence des lettres écrites, en 1510 et au commencement de 1511, par les ambassadeurs allemands à la cour de France; de la correspondance échangée à la même époque entre Maximilien, Louis XII et Marguerite d'Autriche; des dépêches de Machiavel et de Nasi, ambassadeurs florentins auprès de Louis XII, en 1510 (*Lettres de Louis XII*, t. II; Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I et *Corresp. de Max. et de Marg.*, t. I; *Opere di N. Machiavelli*, éd. de Milan, 1805, t. VII; Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom. entre la France et la Toscane*, t. II). Presque tous ces documents sont pleins des protestations de dévouement que se font Maximilien et Louis XII et de l'exposé des motifs pour lesquels il leur importe de rester unis; mais on y voit percer, en même temps, les marques d'une défiance toujours en éveil. Sur ce dernier point voy. en particulier: *Lettres de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche et à Maximilien*, Blois, 2-3 sept., 7 déc. 1510; Tours, 19 sept. 1510; Lyon, 11 et 12 avril 1511 (*Lettres de Louis XII*, t. II, pp. 8, 29, 143, 146; Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, nº 110). — *Lettres de Maximilien à Marguerite*, 29 juin et 7 octobre 1510 (Le Glay, *Corresp. de Max. et de Marg.*, t. I, pp. 293 et 336). — *Lettres de A. Nasi aux Dix de*

les conséquences d'une rupture, à la suite de laquelle ils seraient entièrement isolés, et, dans ce dessein, ils comptaient l'un et l'autre sur un accord avec les Suisses.

Maximilien avait hésité longtemps sans pouvoir trouver, en ce qui le concernait personnellement, le meilleur moyen d'établir cette entente. Un premier plan qu'il avait formé consistait à faire entrer les Cantons dans une ligue avec la France et l'Empire [1] : il croyait sans doute, en procédant de cette façon, s'assurer mieux de la

Florence, Milan, 4-6 août; Blois, 22-23 sept., 11 nov.; [s. l.], 6 nov. 1509; Lyon, 11 juin 1510 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, pp. 398, 419, 435, 440, n. 1, 514).— *Lettres de Machiavel aux mêmes*, Blois, 21 juil. et 24 août 1510 (*Opere di N. Machiavelli*, Milano, 1805, t. VII, pp. 212, 256). — Sur le peu de zèle que montraient les états de l'Empire à soutenir Maximilien en Italie, voy. les *Lettres de l'empereur à la ville de Francfort*, 20 mai, 20 juil., 2 oct. 1511 (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, nos 1053, 1061, 1063). — Sur l'impossibilité où était l'empereur de vaincre à lui seul les Vénitiens, voy. : *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Beaugency, 14 oct. 1511 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 82) : « Car vous savez, Madame, que l'armée « seule de l'empereur n'est pas souffisant résister à celle des dits « Vénitiens. » — Cf. *Lettre de Nasi aux Dix de Florence*; Blois, 1er sept. 1509 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, p. 456). — Sur l'appui moral que l'alliance de l'empereur apporte au roi, voy. : *Lettre de Jean Caulier à Marguerite d'Autriche*, Amboise, 1er oct. 1510 (*Lettres de Louis XII*, t. II, p. 47). — *Réponse du roi aux propositions de l'empereur*, oct. 1510 (*Ibid.*, p. 72, l'article commençant par : « Quantum ad pontificem... ») — *Lettre de Machiavel aux Dix de Florence*, Blois, 9 août 1510 (*Opere di Machiavelli*, Milano, 1805, t. VII, p. 239). Machiavel trouvait que c'était beaucoup de scrupule de la part de Louis XII de tenir si fort à l'appui de l'empereur. Il disait qu'il n'y avait pas besoin de tant d'affaires pour mettre un pape à la raison.

[1] Voy. plus haut, pp. 173-175. — Voy. aussi: *Lettre de Jean Caulier à Marguerite d'Autriche*, Blois, 19 oct. 1510 (*Lettres de Louis XII*, t. II, p. 77) : « Madame, puis mes dernières lettres, l'empereur vostre père a « escript a Monsr de Gurce que son ambassadeur estant vers les Suisses « et pareillement celuy du roy sont retirez sans y avoir rien fait, au « moyen d'une journée que lesdits Suisses ont conclud tenir le ving « deuxiesme de ce mois, et rend peine mondit Sr de Gurce que les « aliances de l'empereur et du roy avec les Suisses se fachent par en- « samble et par ung mesme traitié. »



fidélité de Louis XII, qui resterait à ses côtés plutôt que de s'exposer à de nouveaux actes d'hostilité de la part des Suisses. Mais, soit que ceux-ci eussent refusé de s'engager dans cette voie, soit que lui-même eût compris que son intérêt bien entendu n'était pas de faciliter un rapprochement entre eux et le roi de France, il avait renoncé presque aussitôt à cette combinaison pour leur offrir d'abord une alliance avec l'Empire, puis, ce second projet abandonné comme le premier, un traité particulier avec la maison d'Autriche [1].

Ce fut donc avec des instructions rédigées dans ce sens que ses ambassadeurs se présentèrent, le 2 décembre 1510, devant la diète de Baden, où les députés suisses leur avaient donné rendez-vous pour entendre les conditions auxquelles Maximilien avait l'intention de conclure.

Ces personnages proposèrent, au nom de leur maître, de prendre comme modèle de l'acte à intervenir l'alliance héréditaire que le duc Sigismond d'Autriche avait formée jadis avec les Confédérés, et dont les clauses, revisées au gré des nouveaux contractants, seraient étendues d'une part au jeune prince Charles, héritier actuel des domaines autrichiens et possesseur titulaire des domaines bourguignons, et d'autre part aux cinq états de Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse et Appenzell, admis depuis lors parmi les Cantons [2]. Ils eurent la satisfaction de voir leurs propositions accueillies favorablement. Les gouvernements helvétiques, à l'exception de ceux de Bâle, de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, de Nidwald et de Zug, acceptèrent de négocier sur cette base. Ils chargèrent

[1] *Recès* diète de Lucerne, 29 octobre 1510, *n*.
[2] *Recès*, diète de Baden, 2 déc. 1510, *g* et *zu g*.

leurs députés d'élaborer, de concert avec les ambassadeurs allemands, un projet d'alliance, dont les termes furent arrêtés dans une conférence tenue le 6 janvier 1511 à Baden[1], et, un mois plus tard, ils signèrent avec Maximilien, comme chef de la maison d'Autriche et régent de Bourgogne pour son petit-fils Charles, l'instrument définitif du traité. Suivant cet accord, à la durée duquel on ne fixait pas de limite et que chacun des intéressés s'engageait à faire publier dans ses états tous les dix ans, les parties étaient tenues de se porter aide en cas d'agression, de s'abstenir l'une à l'égard de l'autre de tout acte de guerre ou capable d'engendrer la guerre, et de soumettre à l'arbitrage des évêques de Constance et de Bâle les contestations qui naîtraient entre leurs ressortissants. Elles s'obligeaient à ne pas entraver leurs relations commerciales par l'établissement de nouveaux péages; elles promettaient, enfin, de se comprendre mutuellement dans leurs alliances avec d'autres états et de n'insérer dans ces alliances aucune stipulation contraire aux clauses du présent traité[2]. Grâce à cette convention, Maximilien mettait sous la protection des Suisses non seulement son duché d'Autriche, menacé vers le sud par l'ambition vénitienne, mais encore, ce qui lui importait davantage, son comté de Bourgogne, dont la garde lui était dévolue jusqu'à la majorité du prince Charles, et sur lequel la France ne

[1] Voir le texte de ce projet dans les *Recès*, p. 544.

[2] Voir le texte définitif du traité, daté de Baden, 7 févr. 1511, dans les *Recès*, Append. n° 19. — Le traité fut promulgué quoique les cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Nidwald, Bâle et Zug eussent refusé d'y souscrire. Ces six cantons finirent toutefois par donner leur adhésion : Bâle avant le 17 juin 1511, Nidwald entre le 17 juin et le 17 nov. de la même année, Uri et Schwytz entre le 17 nov. 1511 et le 5 janv. 1512, Lucerne, le 11 janvier 1512 (*Lettre des magistrats de Bâle à ceux*

cessait de jeter les yeux[1]. Il n'eût certes pas demandé mieux que d'avoir aussi les Cantons pour auxiliaires en Italie, mais une alliance offensive avec eux eût exigé de sa part des sacrifices pécuniaires, auxquels la médiocrité de ses ressources ne lui permettait pas de songer. Il pouvait d'ailleurs se contenter pour le moment de l'appui qu'il y recevait de Louis XII; car, s'il ne faisait pas grand

de Mulhouse, 12 juil. 1511 [*Cartulaire de Mulhouse*, publ. par X. Mossmann, t. IV, p. 471]. — *Lettre de Maximilien aux magistrats de Bâle* [Ochs, *Gesch. der Stadt Basel*, t. V, page 276]. — *Recès*, diètes de Baden, 3 févr. 1511, *h*; de Lucerne, 17 juin 1511, *e*; de Zurich, 17 nov. 1511, *b*; de Zurich, 5 janv. 1512, *i*; de Lucerne, 11 janv. 1512; de Zurich, 21 janv. 1512).

[1] Voici ce que Maximilien écrivait, le 14 octobre 1511, à sa fille Marguerite au sujet des avantages qu'il retirerait du traité : « Très chère et « très amée fille, pour plusieurs bonnes causes et raisons, et mesme- « ment pour la seureté des pays de noz maisons d'Austriche et de Bour- « goigne, nous avons fait ung traictié héritable avec les Suyches, où tous « nos dits pays d'Austriche et de Bourgoingne sont comprins, et mesme- « ment est declairé comment nostre conté de Thirolle, les pays devant « les montagnes, comme Zubane, Ferrette et la conté de Bourgoingne se « doivent conduire et converser l'un avec l'autre, et aussi avoir regard « l'un sur l'autre en tous actes et affaires tant de paix et de guerre. Et, « quant à tous noz autres pays d'Austriche et de Bourgoingne, est aussi « declairé que jamais ilz ne doivent faire guerre ne servir contre les- « dits Suyches, ne semblablement les dits Suyches contre eulx, et à « ceste cause, et qu'ilz ont ainsi prins iceulx pays de nostredite maison « de Bourgoingne ou dit traictié, nous leur avons accordé de leur bail- « lier des deniers d'iceulx pays de Bourgoingne, asçavoir à chacun « quanton nommé oudit traictié 200 florins d'or, à l'abbé et ville de « Saint Gale et au pays de Axsel chacun cent florins d'or par an, « comme du tout vous advertira plus au long nostre conseillier, maistre « Jeromme Boidues, que envoyons pour ce devers vous, et que entendrez « aussi par la copie dudit traicté, lequel vous envoyons par ledit mais- « tre Jeromme. Et vous requerons que sur ce vueillez croire ledit mais- « tre Jeromme, et, en tant qui touche la conté de Bourgoingne, que « faictes par eulx observer ledit traictié; et, quant au payement, comme « dit est, que tenez la main vers ceulx de noz finances de par delà que « icelui soit fait et asceuré aux termes et selon qu'il est contenu oudit « traictié. » (Le Glay, *Corresp. de Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, t. I, p. 434).

fond sur la loyauté du roi, il espérait en revanche que la crainte de voir l'Empire traiter séparément avec le pape et la république de Venise suffirait à stimuler son zèle et le disposerait aux plus larges concessions[1].

Dans cet état de méfiance réciproque, qui rendait si précaires les bonnes relations de la France et de l'Allemagne, on conçoit que Louis XII, ayant à défendre ses possessions italiennes et contraint de favoriser l'installation de la puissance impériale aux portes du Milanais pour ne pas rejeter Maximilien dans le camp de ses adversaires, éprouvât, plus encore que l'empereur, la nécessité d'une étroite union avec les Suisses[2]. Il y travaillait sans relâche. S'efforçant d'ébranler leurs gouvernements par des menaces suffisamment déguisées pour qu'ils n'y pussent voir une offense et de les gagner par les témoignages les moins équivoques de son bon vouloir, il ordonnait dans son royaume d'importants préparatifs de guerre[3];

[1] A la cour de France, l'opinion courante était que le roi ferait les plus grands sacrifices pour conserver l'alliance de Maximilien (*Lettre de Machiavel, ambassadeur florentin, aux Dix de Florence*, Blois, 27 août 1511 [*Opere di N. Machiavelli*, éd. de Milan, 1805, t. VII, p. 259]). Comme l'empereur avait alors deux ambassadeurs auprès de Louis XII, il était certainement informé des dispositions de ce dernier.

[2] *Lettres de Machiavel aux Dix de Florence*; principalement celles du 24 août et du 2 sept. 1510, Blois; du 5 sept. 1510 [s. d. de lieu] (*Op. di N. Machiavelli*, éd. de Milan, 1805, t. VII, pp. 256, 272, 277). — *Lettre de A. de Burgo et P. de Mota à Marguerite d'Autriche*, Tours, 19 sept. 1510 (*Lettres de Louis XII*, t. II, p. 29). — Dans un protocole contenant des articles que l'empereur, d'une part, et le roi de France, d'autre part, proposaient pour une alliance qui se négociait entre eux, en octobre 1510, l'une des conditions formulées par le roi de France est ainsi libellée : « Item, et pour le bien commun de toutes les parties, « led. empereur travaillera de sa part à appoincter et paciffier les « Souysses et le roy y fera aussy de la sienne tout ce qu'il pourra. » (Paris, Bibl. Nat., ms. Dupuy, n° 99, f. 37-43).

[3] *Lettres de Machiavel aux mêmes*, 22 et 29 juillet, 3 et 13 août 5 sept. 1510 (*Op. di N. Machiavelli*, éd. de Milan, 1805, t. VII,



il faisait répandre en Suisse le bruit d'une agression possible du territoire helvétique par les armées de la France et de l'Allemagne[1]; il nouait avec le duc de Wurtemberg des négociations, qui, sans être dirigées ouvertement contre les Cantons, n'en paraissaient pas moins de nature à leur inspirer quelque inquiétude[2]. En même temps, il chargeait son ambassadeur Jean de Baissey de leur porter les assurances les plus amicales[3]; il leur dépêchait le capitaine de ses gardes suisses, pour les presser de renouveler les anciens traités[4]; il leur accordait gracieusement le sauf-conduit dont ils avaient eu besoin pour leur députation au pape[5], et, comme les Waldstætten, loin de lui savoir gré de sa condescendance, l'avaient offensé de nouveau en fermant à ses représentants l'accès de leurs frontières[6], il offrait maintenant de s'en remettre, pour les satisfaire, à l'arbitrage des autres cantons[7]. Enfin, quand la majorité des gouvernements cantonaux, entraînée par ses habiles efforts, eut

pp. 217, 225, 230, 247, 277). — *Lettre de Jean Caulier à Marguerite d'Autriche*, Blois, 21 déc. 1510 (*Lettres de Louis XII*, t. II, pp. 82-83). — *Lettre de Mathieu Lang à André de Burgo*, [févr. 1511] (*Lettres de Louis XII*, t. II, p. 108).

[1] Sur les craintes que l'on avait en Suisse d'une attaque de la part du roi de France et de l'empereur, voy. plus haut, pp. 165, 172, 174; *Recès*, diète de Lucerne, 16 déc. 1510, *d*.

[2] *Lettres de Machiavel, ambassadeur florentin*, Blois, 29 juil. et 3 août 1510 (*Opere di N. Machiavelli*, éd. de Milan, 1805, t. VII, pp. 225, 230).

[3] *Recès*, diètes de Lucerne, 12 sept. 1510, *a*; de Zurich, 20 sept. 1510, *a*; de Lucerne, 30 sept. 1510, *c*; de Lucerne, 29 octobre 1510, *a*.

[4] *Lettres de Machiavel*, Blois, 29 juil. et 3 août 1510 (*Op. di N. Machiavelli*, éd. de Milan, 1805, t. VII, pp. 225, 230).

[5] Voy. plus haut, p. 195.

[6] *Recès*, diètes de Lucerne, 29 oct. 1510, *a*; 21 janvier 1511, *h*; 19 févr. 1511, *g*.

[7] *Recès*, diète de Lucerne, 29 oct. 1510, *a*.



consenti à entamer avec lui des pourparlers en vue d'une alliance, il se hâta de nommer une importante ambassade, qu'il investit de pouvoirs très étendus [1] et qu'il fit partir sans délai pour Lucerne, où la diète suisse était convoquée le 16 décembre 1510.

Cette ambassade se composait de Louis d'Orléans, comte de Neuchâtel, et d'Imbert de Villeneuve, premier président du parlement de Dijon, auxquels Jean de Baissey devait s'adjoindre à leur arrivée en Suisse. Elle apportait un projet de traité qui ne différait en rien, dans ses parties essentielles, de celui que la diète avait repoussé moins de deux ans auparavant, pour des motifs tenant à la fois aux dispositions systématiquement contraires des autorités helvétiques et à la nature des articles proposés. Pas plus qu'en 1509, le roi ne manifestait l'intention de conclure avec les Suisses une alliance d'égal à égal. Ne réclamant d'eux que leur concours militaire, il voulait avoir, en tout temps, la faculté de lever des soldats dans leur pays, et il entendait que les mercenaires, une fois enrôlés, fussent exclusivement à ses ordres. Il n'augmentait ni les pensions des gouvernements, ni la paie des troupes, et, tout en s'engageant à défendre les Cantons s'ils étaient attaqués, il insérait de nouveau dans l'acte une clause qui lui permettait de remplacer au besoin les secours en hommes par un subside en argent [2].

Offrir de traiter sur ces bases, c'était déjà faire preuve de beaucoup de présomption. Pourtant Louis XII ne bornait pas là ses exigences. Sans s'occuper du pacte unissant les Cantons au St-Siège, il voulait que dans l'alliance

[1] Voy. les *Instructions de l'ambassade*, après le recès de la diète du 16 déc. 1510.

[2] Voy. les *Instructions de l'ambassade*, citées ci-dessus, n. 1.

proposée par lui, alliance offensive et défensive de la part des Suisses, le pape fût exclu du nombre des princes en faveur desquels une clause de réserve pourrait être formulée [1]. Dans l'état d'hostilité où il se trouvait avec Jules II, ce n'était rien moins demander aux Cantons que d'entrer immédiatement en lutte ouverte contre Rome.

Une semblable prétention formait le plus sérieux obstacle à la conclusion du traité. Il était improbable en effet que les gouvernements cantonaux fussent unanimes à l'admettre. Plusieurs d'entre eux avaient affirmé leur volonté d'observer fidèlement les stipulations de l'alliance pontificale [2], et il suffisait qu'un seul persistât dans cette attitude pour que la diète, crainte de voir les mercenaires courir sous les drapeaux de deux armées ennemies, éprouvât d'insurmontables scrupules à donner son adhésion. Aussi, quoiqu'un revirement très sensible se fût produit en faveur de la France, tant dans l'esprit des meneurs de la masse que dans l'opinion des principaux magistrats, les négociateurs royaux n'espéraient-ils pas aboutir sans un important effort. Dès qu'ils eurent fait connaître les propositions de leur maître aux députés suisses assemblés à Lucerne et que ceux-ci se furent séparés en ajournant leur réponse au 21 janvier suivant, ils mirent tout en œuvre pour peser sur les délibérations des autorités cantonales, d'où dépendait la résolution de la diète. En dépit d'un froid rigoureux et d'une épaisse couche de neige, qui rendait les communications extrêmement pénibles, ils allèrent de canton en canton, s'évertuant à gagner de nouveaux partisans à la France, entretenant par tous les

[1] *Ibid.*: les articles 8 et dernier des *Instructions*.

[2] *Réponses des Cantons à l'ambassade du pape*, après le recès de la diète de Lucerne, 29 oct. 1510.



moyens le zèle des amis du roi, multipliant les promesses pécuniaires avec d'autant plus de complaisance, qu'ils avaient soin d'en remettre l'exécution après la conclusion de l'alliance, traitant spécialement avec quelques hommes des Waldstätten qui se faisaient forts de gagner le reste de leurs concitoyens à prix d'argent[1], employant en un mot toute leur peine à créer dans le pays une agitation assez puissante pour forcer le consentement des pouvoirs publics.

Mais des événements inattendus ajoutèrent encore aux difficultés de leur négociation. On avait appris en Suisse que deux agents de Louis XII, l'un citoyen de Soleure, l'autre de St-Gall, étaient chargés de faire des enrôlements clandestins; on racontait aussi qu'une attaque de Bellinzone se préparait dans le Milanais, et ces nouvelles, très propres à porter atteinte au crédit du roi, étaient exploitées avec succès par ses adversaires[2]. Circonstance

[1] *Lettre de Imbert de Villeneuve à Florimond Robertet*, Zurich, 16 janvier 1511 (Pièces justif., nº XX).

[2] *Recès*, diètes de Baden, 2 déc. 1510, *b*; de Lucerne, 16 déc. 1510, *a*; de Lucerne, 21 janv. 1511, *e*; de Baden, 3 févr. 1511, *b*. — *Lettre des députés de Zurich à leurs magistrats*, Baden, 4 déc. 1510 (Arch. de Zurich, Sect. *Frankreich*. Original; papier). — *Lettres du gouvernement bernois à ses représentants dans le canton*, 6 oct., 6 et 26 déc. 1510 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, ff. 227 vº, 240 vº, 244 vº). — *Lettre d'Imbert de Villeneuve à Florimond Robertet* (citée ci-dessus, n. 1). — C'était pendant la diète de Baden, du 2 décembre, qu'on avait appris en Suisse que deux agents de Louis XII viendraient faire des enrôlements. L'avis en avait été donné dans une lettre écrite de Lugano par les ambassadeurs envoyés au pape en novembre 1510. La diète décida que chaque député avertirait son gouvernement, avec prière de faire arrêter les deux personnages (Voy. *Recès* et *Lettre des députés de Zurich*, citée ci-dessus). — Quant au bruit d'une attaque de Bellinzone, il n'était probablement pas sans fondement, car, dans une lettre de Chaffrey Carles à Florimond Robertet, datée de Milan, le 8 juin 1511, on lit ceci: « Monseigneur, quand le roy « advisera de besogner au fayt de Bellinzone, les chosses seront prestes « et en ordre. Je tyents la pratique vive et très facilement se conduyra

plus grave, les Waldstätten auxquels le gouverneur de Milan avait interdit tout commerce sur son territoire, dans l'espoir de les toucher au point sensible et de les amener à composition, se montraient moins contrits qu'irrités de cette vexation. Loin d'y voir un motif de s'entendre avec Louis XII, ils combattaient plus âprement que jamais l'alliance française. Ils adressèrent même de violentes récriminations aux autres cantons, les accusant d'avoir plus de souci de l'avantage de la France que des droits de leurs confédérés, et réclamant énergiquement leur protection contre les injures de Louis XII[1].

Ce fut sous le coup de ces divers incidents que la diète s'assembla, le 21 janvier 1511, pour communiquer à l'ambassade royale la décision des gouvernements cantonaux. Cette décision était telle qu'on pouvait la prévoir dans les conjonctures présentes. Elle portait que les Cantons, obligés par l'alliance pontificale à ne former aucun traité préjudiciable aux intérêts du St-Siège et de l'Église, ne pouvaient s'unir avec Louis XII aux conditions qui leur étaient offertes, puisque ce prince et le pape se trouvaient actuellement en guerre déclarée; que, toutefois, loin d'être opposés en principe à la conclusion d'un arrangement, ils avaient le plus grand désir de renouer avec le roi leurs anciennes relations d'amitié, et que, si l'on trouvait un moyen de concilier la réalisation

« à bon effect, selon l'intencion dudict seigneur. Vray est qu'il fault « tenir cette matière secrète, jusques à ce que le coup soit donné. » (*Etude histor. sur Chaffrey Carles*, par M. Piollet; pièces justif., n° 6 [citée ci-dessus, p. 94, n. 1]).

[1] *Recès*, diètes de Baden, 8 janv. 1511, *e*; de Lucerne, 21 janv. 1511, *h*. — Guicciardini, liv. X, ch. 10.



de ce désir avec l'accomplissement de leurs devoirs envers le St-Siège, ils s'empresseraient d'y recourir[1].

Une semblable réponse n'était pas de nature à satisfaire pleinement les ambassadeurs royaux. Ils tâchèrent de faire revenir la diète sur sa décision, en lui montrant que, même acceptât-elle purement et simplement les propositions du roi, elle n'exposerait pas les soldats des Cantons à se rencontrer sur les champs de bataille, puisque, d'une part, le roi était résolu d'observer à l'égard du pape une stricte défensive et que, d'autre part, elle pourrait toujours refuser à Jules II des levées de soldats, si celui-ci projetait de s'en servir pour attaquer le roi. Mais la diète demeura sourde à leurs représentations. Ils lui demandèrent alors de rechercher elle-même l'expédient qui permettrait aux Cantons de s'allier à la France tout en maintenant leur accord avec le St-Siège, et ils obtinrent d'une partie de l'assemblée la rédaction d'un contre-projet de traité, dont chaque député fut chargé de recommander les articles à l'approbation de son gouvernement. Ils promirent, de leur côté, d'agir auprès de Louis XII pour qu'il ne soulevât aucune difficulté, et ils convinrent avec la diète d'un nouveau rendez-vous au 16 février suivant[2].

Le succès de leur mission ne paraissait donc, à cette

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 21 janv. 1511, *m.* — Suivant une lettre de l'ambassadeur florentin, F. Pandolfini, aux Dix de Florence, datée de Milan, 1-7 déc. 1511, les Suisses repoussèrent l'alliance française parce que le roi ne voulut pas augmenter leurs pensions ; ils répondirent à ses offres en disant que puisque le roi avait accru sa puissance grâce à leur concours, il était naturel qu'il les payât davantage (Desjardins et Canestrini, *Négoc. diplom.*, t. II, p. 543). Sans doute cette considération put agir sur l'esprit de quelques-uns des magistrats suisses, mais ce ne fut certainement pas le véritable motif de la résolution du Corps helvétique.

[2] *Recès*, ibid.



heure, ni entièrement ni irrévocablement compromis; tout portait même à croire qu'un accord ne tarderait pas à intervenir, sinon tel que le réclamait Louis XII, du moins tel que la sécurité de son duché de Milan s'en trouverait assurée contre les entreprises du pape. Mais les Waldstätten ne l'entendaient pas ainsi. Voyant leurs confédérés près de conclure, ils imaginèrent d'arrêter définitivement la négociation par une manœuvre hardie, qui forcerait le Corps helvétique à subir leurs volontés. Ils annoncèrent qu'ils allaient envahir la Lombardie, en représailles des injustes procédés de Louis XII à l'égard de leurs marchands. Les ambassadeurs royaux s'empressèrent de leur enlever ce prétexte à manifestation belliqueuse, en promettant de faire rouvrir les marchés milanais, pourvu qu'à leur tour ils autorisassent le séjour des agents du roi sur leur territoire et s'abstinssent pendant six mois d'attaquer les possessions de Louis XII. Alors ils cherchèrent un nouveau grief, que leur fournirent aussitôt les tentatives d'embauchage pratiquées secrètement dans le pays pour le compte de la France [1]. S'ils exécutaient leur menace, et ils en étaient capables dans le téméraire orgueil de leur force, les autres cantons, obligés ou de les soutenir en vertu des traités de confédération, ou de réprimer leurs violences, n'éviteraient une guerre civile qu'au prix d'une guerre étrangère. Pour échapper à

[1] *Recès*, diètes de Lucerne, 21 janv. 1511, *h.*, de Baden, 3 févr. 1511, *b.* — Ce projet d'expédition inquiéta beaucoup les autorités milanaises, qui prirent aussitôt des mesures de résistance (M. Sanuto, *Diarii*, t. XII, col. 6, 9, 100). — Les magistrats de Schwytz, se fondant sur les droits que leur conférait l'alliance formée en 1332 entre les cantons d'Uri, d'Unterwald, de Lucerne et de Schwytz, avaient invité les Lucernois à ne conclure aucun traité avec la France (*Lettre des magistrats de Schwytz à ceux de Lucerne*, 15 févr. 1511 [Arch. de Lucerne, *Kämpfe um d. Herrschaft Mailands*, 1511-1516. Orig.; papier]).



cette alternative, ils achetèrent l'inaction des Waldstätten, en sacrifiant l'alliance française [1]. Ils munirent d'instructions conformes les députés qu'ils envoyèrent à la diète de Lucerne, et, lorsque l'ambassade royale se présenta devant l'assemblée, à laquelle elle apportait, de la part de Louis XII, les offres les plus conciliantes, ce fut pour s'entendre notifier que les gouvernements helvétiques, considérant la nature des obligations contractées par eux envers le pape, étaient décidés à ne signer aucun traité avec la France. Vainement les ambassadeurs rappelèrent-ils qu'en ce qui touchait le Milanais, les Cantons étaient liés au roi par une convention antérieure à leurs traités avec l'Église, et montrèrent-ils qu'on pourrait facilement étendre et remanier les clauses de cette convention de manière à la transformer en un véritable pacte d'alliance. Vainement proposèrent-ils d'en dresser sur l'heure un nouvel instrument, où l'on réserverait en termes exprès le St-Siége et le chef de la Chrétienté. A tous leurs discours la diète répondit qu'elle n'avait pas le pouvoir de modifier en rien sa déclaration [2].

Cette dernière résolution des autorités suisses était fondée sur des motifs trop puissants, elle paraissait trop fermement arrêtée, pour que les représentants du roi essayassent plus longtemps de la combattre ou d'en faire atténuer la rigueur. Ils se bornèrent à mettre sous les yeux de la diète le texte du traité que les Cantons avaient conclu en 1503 avec Louis XII comme duc de Milan, et à donner solennellement lecture de l'article par lequel chacun des contractants s'était interdit de jamais favo-

[1] *Recès*, diètes de Lucerne, 21 janv., *h*; de Baden, 3 févr. 1511, *b* et *f*.

[2] *Recès*, diète de Lucerne, 19 févr. 1511, *f*.



riser aucune entreprise contraire aux intérêts de l'autre [1]. Puis ils se retirèrent. Louis d'Orléans et Jean de Baissey quittèrent sur l'heure le pays [2]. Imbert de Villeneuve continua seul d'y séjourner, dans l'espoir qu'une circonstance imprévue, dont il pourrait immédiatement tirer parti, rejetterait les Cantons du côté de la France, ou lèverait tout au moins les difficultés suscitées jusque-là par l'hostilité des Waldstätten [3]. Il attendit en vain plus de trois mois. Alors, de son propre mouvement, il fit une suprême tentative auprès de la diète, assemblée le 4 juin à Soleure. Après avoir rappelé aux députés suisses les témoignages que le roi avait donnés de la sincérité de ses intentions en ne se laissant rebuter par aucune démarche pour obtenir le renouvellement de l'alliance; leur avoir représenté que de tous les cantons, ceux d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, en faveur desquels la France s'était dessaisie de Bellinzone, étaient le plus étroitement astreints par les conventions de 1503, et le moins fondés à se considérer comme libres de toute attache envers Louis XII; leur avoir exprimé son étonnement de ce que

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 19 fév. 1511, *f*.

[2] *Recès*, diète de Soleure, 4 juin 1511, *e*.

[3] *Ibid*. — Bien qu'à la suite du départ de Louis d'Orléans et de Jean de Baissey la négociation eût été rompue, on ne cessa de s'occuper, tant à Milan qu'en France, des moyens de la renouer. Une lettre de Chaffrey Carles à Florimond Robertet, datée de Milan, le 14 avril [1511], s'exprime ainsi : « Qant à noz troys quantons, j'espère qu'ils « ne bougeront ; nous les entretiendrons du mieulx que pourrons, et, « s'il sera possible, le saulf conduyt se obtiendra de eulx pour y « envoyer et conclure la ratiffication et confirmation des vieulx cha- « pitres entre la duché de Milan et eulx. J'aimerois beaucoup mieulx « ceste confirmation que des nouvelles aliances, pour ce qu'elle seroyt « mieulx au propoulx et prouffit de ceste duché que aliance que l'on « sceut faire, et si y seroient les dicts troys quantons mieux oubligés. » (Piollet, *Etude historique sur Chaffrey Carles*, p. 80, [citée ci-dessus, p. 94, n. 1]).



la minorité des cantons fit la loi au plus grand nombre, au point de rendre impossible la conclusion d'un traité, qui, pour ne pas être illusoire, devait s'étendre à l'ensemble de la nation, il les supplia d'affirmer immédiatement et sans détour leur fidélité au pacte réglant les rapports des Cantons avec le duché de Milan et de soumettre encore une fois aux délibérations de leurs gouvernements la question d'une nouvelle alliance avec la couronne de France. Il ne put tirer d'eux qu'une réponse dilatoire [1]. Voyant alors l'inutilité de prolonger son séjour, il déclara n'attendre plus que les ordres du roi pour retourner en France, prit congé de la diète, aux réunions de laquelle il

[1] *Recès*, diète de Soleure, 4 juin 1511. — Les *Recès* analysent, à la suite du procès-verbal de la diète du 4 juin 1511, une lettre de Marnac, ambassadeur français, aux magistrats de Lucerne, datée du 6 mai, sans indication d'année, et ils la donnent comme étant de 1511. Cependant si l'analyse en est exacte, elle contiendraitune phrase prouvant qu'elle n'est pas de cette année-là: « Zweitens habe der König dieses Iahr grosse « Kosten gehabt, sei aber nichts destominder Willens, sofort mit « Gottes Hülfe *sein Herzogthum Mailand zu erobern.* » Je croirais donc qu'elle doit être datée ou de 1499-1500, avant la conquête du Milanais, ou de 1509, quand Louis XII complétait sa conquête en enlevant aux Vénitiens la rive gauche de l'Adda. Marnac, à cette époque (mai 1509 , avait été chargé par lui de négocier avec les Suisses le renouvellement du traité de 1499. — Voici d'ailleurs le contenu de la lettre : « Marnac a récemment envoyé un messager à Lucerne pour demander en faveur du roi très chrétien un prêt de 3000 à 4000 couronnes. A cette demande les magistrats de Lucerne ont répondu que, malgré la pénurie où se trouve leur caisse, ils tâcheront de fournir la somme, mais contre garantie suffisante. Marnac les remercie de leur bonne volonté. Le roi, dit-il, a eu de grandes dépenses cette année, néanmoins il songe à conquérir immédiatement son duché de Milan. Pour cela il est obligé de négocier un emprunt. Il a déjà trouvé de l'argent à Bâle et autre part; seulement pour se le faire verser il lui faut fournir une caution. Il l'a chargé de recourir dans cette intention à ses bons amis de Lucerne. Marnac les prie donc de donner caution pour une somme de 20000 florins. Berne, Soleure et Fribourg se sont déjà engagés pour la même somme. »

cessa désormais d'assister, et partit peu de jours après, sans avoir essayé de renouer les pourparlers[1].

[1] *Ibid.* — Nous ne possédons aucun document indiquant l'époque exacte du départ d'Imbert de Villeneuve. Mais il est infiniment probable que cet ambassadeur ne se trouvait plus en Suisse le 7 juillet, car, ce jour-là, un autre personnage, Conrad Hasfurter, se présenta devant la diète au nom de Louis XII, pour demander si les Cantons n'avaient pas de réponse à faire aux propositions royales.

CHAPITRE III

Formation de la Sainte-Ligue contre la France. — Nouvelle expédition des Suisses dans le Milanais. — Négociations simultanées des Cantons avec Louis XII et la Sainte-Ligue.

1. — Les événements survenus en Italie depuis la fin de l'année 1510 permettaient à Louis XII d'accepter sans trop d'émoi l'échec de ses négociations avec les Suisses. Tout danger, en effet, semblait écarté maintenant de ses conquêtes d'outre-monts. Obligé d'y poursuivre la lutte contre le pape, dont les premières défaites n'avaient point refroidi l'ardeur, il avait su déployer, dans la situation délicate que lui créait l'antagonisme du chef de la Chrétienté, autant d'adresse à préparer et à justifier ses moyens de défense que de prudence à les mettre en jeu. Afin de n'être pas arrêté par les scrupules religieux de ses sujets, il avait sollicité du clergé de France une déclaration qui, séparant et plaçant au-dessus des ambitions personnelles de Jules II les intérêts spirituels de l'Église, établirait son droit de contraindre le pape à déposer les armes. Le 14 septembre 1510, les prélats du royaume, assemblés à Tours, décrétèrent que le Roi pouvait en toute conscience faire la guerre au pape pour la sécurité de ses états et la protection de ses alliés ; que toute censure lancée par le souverain pontife contre Louis XII, ses sujets ou ses alliés serait nulle ; qu'on sommerait Jules II de se tenir



tranquille et de convoquer un concile général, auquel on soumettrait la querelle, et que, si le pape opposait un refus à cette dernière demande, on ferait appel à tous les princes chrétiens pour la réunion du concile. Avant de se séparer, l'assemblée octroya à Louis XII un don de 240,000 livres et s'ajourna au 1er mars 1511 à Lyon.

Fort de l'appui de son clergé, Louis XII n'hésita pas à pousser vivement les opérations militaires contre le pape. Au commencement d'octobre 1510, l'armée française, sous les ordres du gouverneur de Milan, s'avança dans la direction de Bologne, que Jules II occupait alors avec ses troupes. Le pontife, instruit de l'approche de cette armée, ne douta pas qu'elle n'essayât de reprendre Modène, où sa marche devait la conduire d'abord, et il y envoya toutes ses forces. Mais Chaumont d'Amboise évita la rencontre, se dissimula par d'habiles manœuvres et parut tout à coup devant les murs de Bologne privés de leurs défenseurs (19 octobre). Jules II fut atterré. Abattu déjà par la maladie, et décontenancé par la nouvelle récente que cinq cardinaux avaient gagné secrètement Milan, où ils avaient embrassé le parti de la France; ne fondant guère d'espoir sur le concours de ses soldats trop peu nombreux pour se mesurer en rase campagne avec les Français; voyant en outre les habitants de Bologne moins enclins à le soutenir qu'à se révolter contre son autorité, et n'osant quitter la ville de peur de tomber aux mains de l'ennemi; ébranlé enfin par les supplications de son entourage qui l'adjurait de ne pas tenter une lutte inutile, il fit taire son orgueil et ses ressentiments et parut se résigner aux conditions de paix offertes par Chaumont d'Amboise. Mais, tandis que l'on négociait et qu'avec trop de présomption ou trop de condescendance,



le général français négligeait de se mettre en possession de Bologne, où rien ne l'eût empêché d'entrer, un corps de troupes vénitiennes, appelé en toute hâte par Jules II, réussit à s'introduire dans la place (29 octobre). L'opportune arrivée de ce secours rendit à Jules II tout son courage. Il rompit sur l'heure les négociations, parla en maître aux habitants de la cité et prit une attitude si ferme que Chaumont d'Amboise, intimidé, battit en retraite. Puis, enhardi par ce succès inespéré, il saisit à son tour l'offensive. Malgré les rigueurs de la saison et l'état toujours chancelant de sa santé, il alla mettre le siège devant les deux fortes places de Concordia et de la Mirandole, qu'il lui importait d'acquérir pour fermer aux Français la route du Ferrarais, et il les prit, la première sans coup férir (fin décembre 1510), la seconde après une série d'attaques qu'il dirigea lui-même, au grand scandale de la Chrétienté (21 janvier 1511). Il marchait de là sur Ferrare quand, battu par Alphonse d'Este sur les rives du Pô et menacé de nouveau par les Français, il se vit contraint de reculer jusqu'à Bologne, qu'il abandonna bientôt pour aller s'enfermer dans Ravenne, où il se sentait mieux en sûreté (commencement de février 1511). Son éloignement du théâtre de la guerre et une grave maladie de Chaumont d'Amboise amenèrent une suspension d'armes, pendant laquelle les ambassadeurs de l'empereur, du roi de France et du roi d'Espagne se réunirent à Mantoue, pour y conférer des meilleurs moyens de rétablir la paix entre les alliés de Cambrai (mars-avril 1511). Mais, lorsqu'à la mort du gouverneur de Milan (11 mars 1511), l'énergique maréchal Trivulce eut pris le commandement de l'armée française, et qu'en suite de l'entêtement du pape à n'accepter aucune des conditions qui lui étaient



proposées, les pacifiques tentatives des trois monarques chrétiens eurent échoué, la guerre recommença avec vigueur. Trivulce entra résolument en campagne, recouvra Concordia (commencement de mai) et la Mirandole (fin mai), s'empara avec une extrême facilité de Bologne, d'où Jules II, qui y était revenu pendant les conférences de Mantoue (7 avril), s'enfuit éperdu jusqu'à Ravenne (21 mai). Atteignant ensuite, au moment où elle cherchait à s'esquiver, l'armée pontificale et vénitienne chargée de défendre la place, il la mit en complète déroute (fin mai).

Vers le même temps les cinq cardinaux ralliés à la France citaient le pape à comparaître devant un concile assigné par eux au 1[er] septembre 1511, dans la ville de Pise. La réunion de ce concile avait été décidée d'abord à Lyon dans l'assemblée du clergé gallican, puis à Milan, de concert entre l'évêque de Gurk, agissant comme plénipotentiaire impérial, et des commissaires que Louis XII avait désignés à cet effet.

Ainsi, le roi très chrétien triomphant par les armes se sentait assez fort pour braver l'autorité spirituelle du chef de l'Église. Ces succès qu'il venait de remporter et qui, en renversant les projets hostiles de Jules II, en assurant la tranquillité de son duché de Milan, en attachant plus étroitement l'empereur à sa fortune, le mettaient en situation de renoncer sans regret à l'alliance des Suisses, il n'eût tenu qu'à lui de les rendre plus décisifs encore par l'occupation immédiate des domaines du St-Siège. Cependant, soit modération naturelle, soit volonté réfléchie de ne faire au pape qu'une guerre défensive, il donna l'ordre à son général de ramener les troupes françaises dans le Milanais. Cet acte d'imprévoyance

devait lui faire perdre tout le fruit de sa victoire. Jules II, en effet, qui, n'ayant plus d'armée à lui opposer, et désespérant, vu la pénurie de ses ressources, d'en pouvoir reconstituer une, avait pris le parti de quitter Ravenne pour s'enfermer dans Rome (27 juin), où il s'attendait à être incessamment suivi et bloqué par l'ennemi, Jules II, revenu de sa terreur, ne tarda pas à rentrer hardiment en scène. Il avait excommunié le duc de Ferrare au mois d'août 1510, Trivulce, les autorités milanaises, les cités lombardes et, d'une façon indirecte, Louis XII, le 16 avril 1511, les Bolonais pendant son dernier voyage de Ravenne à Rome. Trois semaines après être rentré dans sa capitale, il répondit à la convocation du concile de Pise en convoquant un concile œcuménique à St-Jean de Latran, pour le 19 avril 1512; il donna cinquante jours aux cardinaux schismatiques pour faire leur soumission; puis, voyant que l'armée française ne poursuivait pas sa marche, apprenant en outre que ses adversaires se montreraient accessibles à des propositions d'accommodement et formant aussitôt le projet de les abuser par de vaines négociations, pendant lesquelles il dresserait contre eux de nouveaux engins de guerre, il offrit la paix à Louis XII, mais avec des conditions telles que pouvait en dicter un vainqueur implacable. Il réclamait de lui la restitution de Bologne, la renonciation au concile de Pise et l'abandon du duc de Ferrare.

Le roi, ainsi qu'il était facile de le prévoir, ne se soumit pas complaisamment à ces audacieuses exigences. Il ne refusa pas toutefois d'entrer en pourparlers, pour établir avec plus d'équité les bases d'un accord. Des négociations furent donc ouvertes et conduites par le pape avec un apparent désir de conciliation. Mais, tandis que

Louis XII, confiant dans les intentions ostensibles du pontife, se leurrait du vain espoir qu'une transaction était proche. Jules II travaillait secrètement contre lui à la conclusion d'une ligue entre le St-Siège, le roi d'Espagne et la république de Venise. Ses efforts, poursuivis sans relâche deux mois durant, furent couronnés de succès. Le 4 octobre 1511, il signa avec l'Espagne et Venise un traité qui reçut le nom de Sainte-Ligue et dont le but était le recouvrement de Bologne et de tous les territoires enlevés au domaine de l'Église. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, auquel on avait laissé place dans l'alliance, fit connaître son adhésion par un acte daté du 13 novembre suivant. Quatre jours après, ce même roi conclut avec Ferdinand le Catholique, en vue de la conquête de la Guyenne, un pacte spécial à l'élaboration duquel le Saint Père n'était sans doute pas demeuré étranger[1].

Louis XII venait à peine d'être informé de cette redoutable coalition, lorsque des lettres d'Italie apportèrent à la cour de France une autre nouvelle des plus graves. Elles annonçaient que les Suisses avaient pris les armes et menaçaient le Milanais. Elles disaient vrai : depuis les derniers jours de novembre, des détachements de troupes

[1] Sur les événements exposés ci-dessus, voy. en particulier : Guicciardini, *Guerres d'Italie*, liv. IX et X. — Marino Sanuto, *Diarii*, t. XI et XII. — Le Glay, *Négoc. diplom. entre la France et l'Autriche*, t. I. — Le Glay, *Corresp. de Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, t. I. — Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom. entre la France et la Toscane*, t. II. — *Lettres de Louis XII*, t. II et III. — Coccinius, *De bellis italicis* (dans Freher, *Scriptores rerum germanicarum*, t. II, p. 274). — Prato, *Storia di Milano*, an. 1510-1511. — *Letters and papers foreign and domestic of the reign of Henri VIII*, arr. by J. S. Brewer, t. I, pp. 249, 251, 252, 255, 259, 278, 285, 299, 302, 307. — Rymer, *Fœdera* (éd. de 1741), t. VI, pp. 23 et 25. — Pierre Martyr, *Opus epistolarum*. — *Lettere di principi* (Venise, 1575, in-8°), t. I, pp. 2-4. — Zurita, *Hist. del rey Hernando el Catholico*, l. IX, ch. 23 et suiv. — M. Brosch, *Papst Julius II*, Gotha, 1878, in-8.



helvétiques passaient continuellement le St-Gothard et se rassemblaient à la frontière du duché, avec l'intention manifeste de marcher sur Milan.

Ce n'était point, cette fois, aux ordres et pour le compte d'autrui, c'était de leur propre chef et dans leur intérêt personnel, que les Cantons avaient entrepris la guerre. Ils s'y étaient assez inopinément décidés, sous un prétexte futile, qu'une minorité turbulente et violemment excitée contre la France avait exploité pour entraîner à sa suite l'ensemble de la nation. Cette minorité se composait d'éléments très divers. Indépendamment des états d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, qui ne pardonnaient point au roi l'injure faite naguère à leurs marchands, elle comptait, dans le reste des Cantons, de nombreux représentants. Elle réunissait des hommes revenus le cœur plein de rancune de la peu glorieuse campagne de 1510 et brûlant de venger l'honneur national; beaucoup de patriotes, irrités des continuelles tentatives d'embauchage des agents du roi; d'autres citoyens moins désintéressés, qui, regrettant le temps des pensions royales, voyaient dans une levée de boucliers le moyen d'imposer à Louis XII une alliance lucrative; enfin la masse des soudards de profession, alléchés par l'espoir d'une invasion dévastatrice dans la riche Lombardie [1].

[1] Anshelm, t. IV, pp. 167, 171. — Guicciardini, l. X, chap. 10 et 21. — Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 252, n. 308, et p. 261. — Voy. aussi plus haut, p. 219. — Un corps de Schwytzois et de Nidwaldiens se tient auprès du cardinal de Sion. On ne sait trop dans quelle intention. D'après certains rapports, ils veulent se porter au secours du pape (Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 261, n. 325 *b* : *Rapport envoyé de Berne*, mai 1511); d'après d'autres, ils comptent envahir la Savoie, avec laquelle les Cantons avaient alors de très épineuses contestations (*Recès*, diètes de Berne, 10 juin 1511, *d*; de Lucerne, 17 juin, *d*).

L'agitation entretenue dans le pays par ces fauteurs de guerre avait tendu au plus haut degré les relations des Cantons et de la France. Il suffisait du moindre incident fâcheux pour amener une rupture, et cet incident ne manqua pas de se produire. Un jour, à la fin de mars 1511, on vit arriver en Suisse, venant de Lugano, un homme de Berne, dont la triste figure et le misérable accoutrement dénotaient de longues souffrances endurées et de périlleuses aventures courues. Ce personnage raconta que, durant l'expédition de 1510, lui-même et deux compagnons, l'un de Schwytz, l'autre de Fribourg, chargés d'un message des troupes en campagne aux gouvernements helvétiques, avaient été arrêtés par le commandant du château de Lugano. Privés de leurs insignes et de leurs vêtements, ils avaient vu ce fonctionnaire exposer leurs dépouilles aux moqueries de la garnison et triompher de sa prise aussi bruyamment que s'il eût conquis les bannières helvétiques. On les avait ensuite enfermés dans un étroit cachot; puis, les courriers de Fribourg et de Schwytz avaient été, l'un noyé, l'autre tué par le fer. Lui seul, après sept mois d'une affreuse captivité, s'était échappé au travers de mille dangers [1].

[1] Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, pp. 167-168. — *Lettre des députés des Waldstätten aux Glaronnais*, Zurich, 6 avril (dimanche de *Judica*) 1511 (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 256, n. 315). — *Lettre de la diète de Lucerne à Gaston de Foix*, 15 sept. 1511 (*Pièces justif.*, n° XXI). — *Recès*, diète de Lucerne, 9 sept. 1511, *a*. — *Défi des Bernois à Gaston de Foix*, 26 nov. 1511 (*Schweizer. Museum*, 1790, VII, pp. 527-8). — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 16 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 115). — *Lettre des capitaines suisses aux Milanais*, 15 déc. 1511 (*Pièces justif.*, n° XXIII). Dans cette dernière lettre il est dit formellement que les courriers étaient porteurs de lettres des mercenaires suisses à leurs gouvernements. Je pense donc que Bullinger se trompe lorsqu'il affirme que l'un des courriers, celui de Schwytz,



A ce récit, l'exaspération du parti anti-français ne connut plus de bornes. Les magistrats de Schwytz, appuyés aussitôt par ceux d'Uri et d'Unterwald, prirent l'affaire en main et demandèrent vengeance. Ils envoyèrent des messagers de canton en canton, les uns porteurs de lettres où le malheureux sort des trois courriers et l'offense infligée à leurs armes étaient dépeints en termes pathétiques, les autres chargés d'exciter par des discours enflammés la fureur du peuple suisse. Ils adjurèrent aussi les gouvernements cantonaux de se montrer en cette occurrence les vigilants gardiens de l'honneur national, et, comme une diète devait se réunir le 9 avril à Einsiedeln, ils les prièrent de munir les députés, qu'ils enverraient à cette assemblée, des pouvoirs nécessaires pour arrêter les mesures commandées par la gravité du cas[1]. Mais leurs plaintes et leurs instances n'eurent pas tout de suite le résultat qu'ils en espéraient. Les Cantons, en grande majorité, ne voulaient pas d'une guerre dont la nécessité n'était point démontrée et dont le danger les rendait circonspects. Ils se désintéressèrent de la querelle, et la diète d'Einsiedeln s'acheva sans que les griefs des Schwytzois eussent été pris en considération[2].

En face de cette indifférence de leurs confédérés, les Waldstätten ne perdirent pas courage. Continuant à mener grand bruit de l'outrage subi, propageant par tous les moyens l'idée que de sanglantes représailles s'imposaient,

était chargé d'une lettre de Schinner au pape et que les deux autres portaient des lettres des gouvernements suisses aux troupes en campagne.

[1] *Lettre des députés des Waldstätten aux Glaronnais*, Zurich, 6 avril 1511 (citée p. 231, n. 1).

[2] Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 167. — *Recès*, p. 560. — Voy. aussi plus haut, p. 219.



faisant surtout appel aux passions du menu peuple et recrutant aussi des partisans parmi les hommes influents du pays, ils finirent, après six mois d'efforts, par triompher de l'apathie du Corps helvétique et par atteindre le but qu'ils se proposaient. Le 9 septembre, la diète de Lucerne, effrayée des progrès de l'effervescence populaire, résolut enfin d'intervenir. Elle écrivit au gouverneur de Côme, Jean de Baissey, avec lequel les Cantons entretenaient de fréquentes et cordiales relations, en lui demandant ses bons offices pour disposer Louis XII en faveur d'une prompte et honorable solution de l'affaire. Elle recommanda aux Schwytzois d'observer le plus grand calme jusqu'à ce qu'on fût renseigné sur les intentions du roi[1]. Elle adressa en même temps au

[1] *Lettre de Maximilien à Marguerite d'Autriche*, Aussee, 18 déc. 1511 (Le Glay, *Corresp.*, t. I, p. 456) : « Nous sommes bien avertis que les « grans personnaiges de Suyches ne se vueillent mesler de cest affaire « et que le tout ne se conduyt que par le moyen des villains de dessus « dits Cantons. » — Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, pp. 256, 258, 260, 264, n. 330 *d*. — *Recès*, diète de Lucerne, 9 sept., *a*. — Bullinger dit, chose assez vraisemblable, que Schinner ne put cacher sa joie en apprenant l'affaire des trois courriers et qu'il ne se fit pas faute d'attiser le feu. Le même Bullinger, et avec lui d'autres chroniqueurs (Schödeler, Schweizer) donnent sur cette affaire certains détails dont nous n'avons pu contrôler la vérité, mais qui peuvent d'autant moins être acceptés de confiance qu'ils sont entremêlés d'informations certainement erronées. Ainsi, selon eux, l'événement aurait eu lieu au commencement de 1511, ce qui est à coup sûr inexact (Voy. Anshelm, t. IV, p. 168; la *Lettre de défi des Bernois*, citée plus haut, p. 231, n. 1, et la *Lettre des capitaines suisses aux Milanais*, du 15 déc. 1511 (*Pièces justif.*, nº XXIII). Ils prétendent en outre que les Schwytzois écrivirent immédiatement au commandant du château de Lugano une lettre furieuse; que celui-ci reconnut son tort, s'excusa et envoya 200 couronnes d'indemnité aux parents des victimes. Pourtant, dans une diète tenue le 28 octobre 1511 à Lucerne, diète dont le procès-verbal, omis ou du moins incomplètement publié dans le *Recueil officiel*, est complété par Fuchs (*Mail. Feldzüge*, t. II, p. 256, n. 314 b.), les parents du courrier de Schwytz se présentèrent

gouverneur de Milan, Gaston de Foix, duc de Nemours, successeur de Chaumont d'Amboise dans la charge de grand-maître, des lettres où elle lui faisait connaître les causes et les conséquences possibles de la situation, et où elle le priait avec beaucoup d'instance, mais sans toutefois mettre à sa demande aucune aigreur, d'offrir aux Schwytzois la réparation qui leur était due, afin d'empêcher le différend de se dénouer par une invasion du Milanais [1].

Le grand-maître, voyant l'attitude conciliante de la majorité des cantons, ne jugea pas le cas très grave. Au lieu de répondre immédiatement à la diète, il en référa à la cour de France. Mais, par une étrange méprise du roi, son message y fut interprété de la façon la plus inattendue et la moins propre en même temps à faciliter un accommodement. Louis XII ne s'était jamais fait une idée bien exacte des motifs qui, en portant les Waldstätten à combattre l'alliance française dans les conseils de la nation helvétique, avaient occasionné, quelques mois auparavant, l'échec de ses négociations avec les Cantons. Ses amis de Suisse, prêtant à tous leurs concitoyens leurs espérances personnelles, l'assuraient que cet échec avait eu pour cause exclusive son refus d'augmenter les pensions des gouvernements cantonaux. Trompé par

devant l'assemblée pour formuler leur plainte, ce qui paraîtrait indiquer qu'ils n'avaient encore rien obtenu. En outre, dans les correspondances échangées à propos de l'affaire entre la diète et les autorités du Milanais, et dont il va être question, on ne voit aucune trace du paiement de cette indemnité. — C'est donc intentionnellement que nous omettons ces divers renseignements.

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 9 sept. 1511, *a*. — *Lettre de la diète de Lucerne au gouverneur de Milan*, Lucerne, 15 sept. 1511 (*Pièces justif.*, nº XXI).



leurs rapports il n'avait vu qu'un calcul intéressé dans les dédains des Waldstätten et il se figurait que ces trois cantons, très désireux en réalité de renouveler avec lui le traité de 1499, affectaient des sentiments contraires pour se faire payer plus cher leur amitié.

Quand il eut pris connaissance des lettres du grand-maître, il pensa tout naturellement que les Schwytzois, en le menaçant d'une déclaration de guerre, voulaient, de connivence avec leurs frères d'Uri et d'Unterwalden, lui arracher non pas simplement de vaines excuses pour le meurtre de leur courrier, mais une alliance dont ils dicteraient eux-mêmes les clauses et qui stipulerait en première ligne un accroissement de leurs pensions. Ce fut donc sous l'empire de cette idée qu'il envoya ses instructions au gouverneur de Milan. Tout en affirmant avec persistance dans son entourage sa résolution bien arrêtée de ne jamais céder aux tentatives d'intimidation des Waldstätten, il donna l'ordre à Gaston de Foix de s'enquérir, avec discrétion et comme spontanément, du prix qu'ils exigeaient pour le renouvellement de l'alliance. Le grand-maître, à son tour, chargea de cette commission délicate le gouverneur de Côme[1], et Baissey s'en acquitta aussitôt. Sous couleur de répondre à la lettre de la diète, il

[1] *Lettres de Bernardo da Bibiena à Jean de Médicis*, Rome, 19 oct. 1511 ; *de Pandolfini aux Dix de Florence*, Brescia, 22 oct. et Milan, 1er décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, pp. 552, 540, 543). — *Lettre de Gaston de Foix au roi*, Brescia, 7 oct. 1511 (Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy, 262, f. 73. Original ; papier) : « Sire, jay receu les « lettres que vous a pleu m'escripre du dernier jour de septembre, et « touchant le fait de l'alience d'entre vous, sire, et ceulx des trois Can- « tons. Il vous aura pleu voir par mes lettres dernières comme j'ay « escript au gruyer qu'il trouve façon de savoir, avant que les choses « tirent plus avant, ce a quoy ilz veullent venir par finalle resolucion, « pour faire ladite alliance, sans toutes voyes riens conclure ne leur « accorder ainsi qu'il vous plaist le m'escripre, mais le faire comme de « lui mesmes. » Voy. aussi : Guicciardini, l. X, ch. 21.

demanda que les Cantons accréditassent auprès de lui des ambassadeurs, avec lesquels il pût s'entendre touchant les démarches et les propositions à faire pour apaiser les Schwytzois, ce qui lui fut immédiatement accordé par le Corps helvétique. Lorsque les ambassadeurs, au nombre de trois, l'un de Lucerne, l'autre d'Uri, le troisième d'Unterwalden, arrivèrent à Côme, il leur dit que le gouverneur de Milan, séjournant dans l'est du duché, aux environs de Brescia, ne recevait qu'avec beaucoup de retard les lettres de France et se trouvait encore sans instructions du roi; que, par conséquent, on ne pouvait entrer immédiatement en pourparlers avec eux; qu'il allait expédier lui-même à Louis XII un messager, dont le double voyage s'effectuerait en dix jours au plus. Cherchant ensuite à les sonder sur la question d'alliance, il ajouta, par manière de conseil amical, que, si les Cantons voulaient obtenir satisfaction, ils feraient bien, tout d'abord, de renouer avec son maître leurs anciens traités. Mais les ambassadeurs, estimant sans doute qu'une telle matière excédait leur compétence, évitèrent de se laisser entraîner sur ce terrain; ils dirent n'être pas investis de pouvoirs suffisants, et, sans attendre l'arrivée du courrier royal, ils reprirent le chemin de Suisse, afin de rendre compte à la diète du résultat de leur mission [1].

Le peu d'empressement que semblaient montrer les autorités milanaises à calmer la partie lésée par des gages

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 17 oct. 1511, *c*. — Il était exact, du reste, que Gaston de Foix séjournait alors aux environs de Brescia (*Lettres de Paulo Agustini à Venise*, Mantoue, 29 sept. et 3 oct. 1511 [M. Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 23 et 40]. — *Lettre de G. de Foix*, citée ci-dessus, p. 235, n. 1).



manifestes de leur bon vouloir n'était pas fait pour déjouer dans les Cantons les manœuvres des partisans de la guerre. Déjà les Waldstätten, ne se contenant plus avaient annoncé que, le 28 octobre, ils ouvriraient les hostilités. En même temps, ils avaient fait partir pour Rome des ambassadeurs chargés de solliciter du pape un subside extraordinaire de 15,000 ducats [1]. Sur tous les points du territoire suisse la fièvre belliqueuse, stimulée en sous-main par des émissaires de Schinner, prenait une rapide et formidable extension [2]. Il fallait, disaient les meneurs, aller montrer au roi dans sa propre demeure ce que valaient les Ligues helvétiques, puisqu'il se riait avec tant d'orgueil de leurs légitimes réclamations [3].

La diète cependant mit encore tout en œuvre pour remédier à l'incurie des agents du roi dans le Milanais. Elle pria les magistrats de Schwytz de convoquer une assemblée du peuple schwytzois, où se présenteraient les mandataires des autres cantons, afin d'aviser aux moyens de faire entrer le roi de France en composition sans

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 17 oct. 1511, *c*. — *Lettre de Leonardo Trevixano, ambassadeur vénitien à Rome*, reçue à Venise, le 20 nov. (M. Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 255).

[2] *Lettre de Maximilien à A. de Burgo, son résident à la cour de France*, Silian, 25 nov. 1511 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 98) : « Noz commissaires que nous avons envoyé aux Suysses ont trouvé iceulx « Suysses tous eslevez contre nous et nos subgets de Ferrette et aussi « contre nostre dit bon frère (le roi de France). » — *Lettre de Trevixano, ambassadeur vénitien à Rome*, reçue à Venise le 8 novembre 1511 : « Il « papa e piu gaiardo che mai contra francesi, e fa mover Sguizari, e il « cardinal sguizaro promete al papa farli vegnir adosso il stato de « Milan » (Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 201). — Cf. une autre lettre du même, écrite du 7 au 12 nov., et reçue à Venise le 20 (*ibid.*, col. 255). Voy. aussi *Recès*, diète de Lucerne, 4 nov. 1511, c.

[3] *Lettre de Pandolfini, ambassadeur florentin à Milan, aux Dix de Florence*, Milan, 1er déc. 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom. entre la France et la Toscane*, t. II, p. 543).

recourir au périlleux hasard des armes[1]. Elle prêta l'oreille aux ouvertures de l'empereur, qui, personnellement attaché au maintien de la paix entre les Cantons et le roi de France par la crainte de voir l'armée française abandonner la lutte commune contre les Vénitiens pour aller défendre le Milanais, se constituait avec une apparente sollicitude en arbitre de la querelle et demandait une audience pour des ambassadeurs, qu'il chargerait d'exposer au Corps helvétique son jugement et ses desseins[2]. En même temps, les Lucernois faisaient de leur mieux pour hâter le dénouement des négociations entamées avec la France. Ils adressèrent dans cette intention une pressante requête à Jean de Baissey et lui promirent d'envoyer à Bellinzone des messagers au-devant desquels il n'aurait qu'à se rendre, aussitôt en possession de la réponse royale, de façon que cette réponse fût connue le plus tôt possible en Suisse[3]. Les Bernois, de leur côté, quoique atteints par l'insulte infligée à leur courrier presque à l'égal des Schwytzois, s'efforcèrent de les retenir, dans l'espoir qu'avant peu une transaction serait intervenue. Ils les conjurèrent de ne point entreprendre, au début de l'hiver, une campagne dont ils leur firent envisager tous les périls, et, pour que cette démarche fût plus déci-

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 17 octobre 1511, *e*. — Anshelm, t. IV p. 169.

[2] *Lettre de Maximilien aux magistrats de Zurich*, Toblach, 21 oct. 1511 (Arch. de Zurich, sect. *Kaiser*. Orig.; papier). — *Recès*, diète de Zurich, 17 nov. 1511, *a* et. *b* — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 3 décembre 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 138).

[3] *Lettre de Jean de Baissey aux magistrats de Lucerne*, Côme, 21 oct. 1511 (Arch. de Soleure, Collect. Haffner, *Denkwürdige Sachen*, t. XXVI, f. 181. Copie; papier. Une version allemande de cette pièce, sur papier, se trouve aux archives de Zurich, sect. *Frankreich*).

sive, ils prièrent le gouvernement de Lucerne de s'y associer [1].

Mais il était dit que toutes les tentatives des Cantons en vue d'éviter la guerre se briseraient contre une inexorable fatalité. Tandis qu'ils redoublaient d'efforts pour apaiser les animosités des Waldstätten, un bref pontifical, sollicitant en faveur de l'Église persécutée l'appui des armes helvétiques, fut apporté dans le pays et fournit aux partisans d'une expédition en Italie le plus sûr moyen d'entraîner les hésitants [2]. Ce ne fut pas tout. A peine les gouvernements cantonaux eurent-ils accepté l'offre de l'empereur et fixé le jour où la diète recevrait ses ambassadeurs, que d'étranges rumeurs, mises en circulation par les gens de St-Gall, anéantirent les espérances fondées sur son intervention. On affirmait qu'il s'était entendu secrètement avec Louis XII, en lui promettant le secours de son épée si les bandes suisses envahissaient le Milanais; que, par conséquent, son arbitrage ne serait pas impartial [3].

Du côté des autorités milanaises, une mésaventure tout aussi fâcheuse attendait les magistrats de Lucerne. Quand les messagers lucernois furent rendus à Bellinzone, ils n'y trouvèrent ni le gouverneur de Côme, ni la nouvelle de sa prochaine arrivée. Ils attendirent quelques jours. Personne ne s'étant présenté, ils regagnèrent leur canton. Ils venaient d'y rentrer tout déconfits, lorsqu'une lettre de Jean de Baissey, datée du 21 octobre, fut apportée à

[1] *Lettre des magistrats de Berne à ceux de Lucerne*, 19 oct. 1511 (*Pièces justif.*, n° XXII).

[2] Ce bref, daté 27 octobre 1511, est publié dans les *Recès*, p. 586; cf. diète de Lucerne, 4 nov. 1511, *c* (*Ibid.*, p. 585).

[3] *Recès*, diète de Lucerne, 4 nov. 1511, *a*.



Lucerne. Baissey, informé par un de ses serviteurs qu'il avait envoyé en Suisse de l'état de surexcitation des Schwytzois, ne pouvait plus se méprendre maintenant sur l'imminence du danger. Il expliquait avec force excuses les raisons qui l'avaient empêché d'être exact au rendez-vous, disant que l'homme expédié par lui à la cour de France s'était perdu dans les montagnes; qu'instruit de cet accident, il avait fait partir aussitôt un second courrier; que, d'heure en heure, il avait attendu la réponse du roi et qu'il l'attendait encore. Il suppliait les magistrats de Lucerne d'exhorter les Schwytzois à la patience et les priait de lui faire savoir quelle réparation serait exigée par ces derniers, promettant d'en informer sans retard le gouverneur de Milan, lequel préviendrait le roi et ne manquerait pas de lui conseiller l'acceptation des conditions posées. Il leur demandait donc de renvoyer leurs ambassadeurs à Bellinzone, avec de pleins pouvoirs pour traiter au nom du gouvernement de Schwytz. Il ajoutait, afin de les bien disposer en faveur de sa demande, qu'il paierait à ces personnages la dépense de leur voyage et qu'il leur ferait de la part du roi, en vue du renouvellement de l'alliance, des communications dont les Cantons auraient lieu d'être heureux et reconnaissants [1].

Il ne semble pas que les autorités de Lucerne aient jugé bon de prêter les mains à cette nouvelle rencontre. Elles se contentèrent probablement d'informer le gouverneur de Côme qu'il pourrait faire porter à Lucerne, où la diète se réunirait le 4 novembre, la réponse et les propositions du roi. En effet, lorsqu'au jour dit le Corps

[1] *Lettre de Jean de Baissey aux magistrats de Lucerne*, Côme, 21 oct. 1511 (citée ci-dessus, p. 238, n. 3).



helvétique s'assembla dans cette ville, des lettres de Gaston de Foix et de Jean de Baissey lui furent remises. Mais ces lettres ne contenaient point la décision attendue. Les deux officiers royaux, qui n'avaient pas encore reçu leurs instructions de la cour de France, déclaraient ne pouvoir entrer en matière sur la réclamation des Schwytzois, et, plutôt que d'assumer la responsabilité d'une transaction, ils cherchaient de nouveaux atermoiements, s'excusant de leur déconvenue sur l'insuffisance du délai que leur avait accordé la diète, vu la grande distance qu'avait à parcourir et les obstacles qu'avait dû rencontrer dans des montagnes couvertes de neige le courrier dépêché par eux de l'autre côté des Alpes. Ils affirmaient toutefois que le roi ne se refuserait pas à contenter les réclamants et qu'il désirait toujours avec autant d'ardeur le prompt rétablissement de son alliance avec les Cantons.

Ces assurances platoniques n'étaient point ce qu'il fallait à la diète pour agir avec quelque succès auprès des Schwytzois. Aussi les députés cantonaux s'en montrèrent-ils médiocrement satisfaits. Tout en exprimant l'avis que la mauvaise saison, la famine dont souffrait le pays, les avertissements reçus au sujet des desseins de l'empereur rendaient fort imprudente une guerre contre la France, ils commencèrent à n'en plus regarder l'éventualité comme devant être écartée à tout prix. Ils déclarèrent que, loin d'abandonner les Schwytzois, ils se dévoueraient à eux corps et biens, et feraient dorénavant de leur querelle la querelle du pays tout entier. Ils décidèrent en outre, de commun accord avec les députés de Schwytz présents à la diète, que la conférence demandée naguère au gouvernement de ce canton aurait lieu le 9 novembre ; qu'on y prierait les Schwytzois

de ne pas ouvrir la campagne avant le 30 du même mois; que, dans l'intervalle, on adresserait une dernière sommation au lieutenant du roi dans le Milanais, et que si, à la date indiquée, celui-ci n'avait rien répondu de satisfaisant, tous les cantons prendraient les armes pour tirer de Louis XII une vengeance éclatante [1].

Tels furent, en effet, les différents points que les députés suisses soumirent cinq jours plus tard aux délibérations des citoyens de Schwytz. Mais, comme on pouvait le prévoir, ceux-ci ne voulurent, sous aucun prétexte, entendre parler d'un aussi long délai. Ils dirent avoir résolu de se mettre en marche le 14 novembre, refusèrent de rien changer à leur détermination quoique leurs confédérés les suppliassent de laisser au moins aux autres cantons le temps de lever des troupes [2], et firent porter à chacun de ceux-ci une sommation d'avoir à leur prêter main-forte, conformément aux traités de confédération. « Au « nom de Dieu tout-puissant, y disaient-ils, en présence « du dédain que le roi de France montre pour nos justes « plaintes, nous avons résolu, comme l'eussent fait nos « ancêtres, de déployer contre lui nos bannières et nos « emblèmes nationaux. Nous allons partir pour Bellin- « zone ; de là nous pénétrerons par le plus court che- « min dans le domaine royal, afin de réparer de tout « notre pouvoir, l'affront, la honte et le dommage que « nous avons subis. Pleins de confiance en votre fidélité, « nous vous prions de joindre vos étendards aux nô- « tres. Si, ce dont nous sommes certains, vous le faites « sans retard et sans hésitation, nous ne perdrons aucune

[1] *Recès,* diète de Lucerne, 4 nov. 1511, *g.* — Anshelm, t. IV, p. 169.
[2] *Recès,* diète de Schwytz, 9 nov. 1511.

« occasion de vous en témoigner notre reconnaissance. « Mais si, contre notre attente, vous n'y étiez point « disposés, nous vous sommerions alors, avec tous les « droits que nous confèrent les pactes qui vous unis- « sent à nous, d'assembler immédiatement vos gens de « guerre et de concourir à notre entreprise, de telle « façon que vous et nous en retirions honneur et gloire, « et ne transmettions pas à nos descendants une offense « impunie. Nous sommes tenus en effet de nous assis- « ter les uns les autres en pareille circonstance; nous « l'avons juré dans l'alliance que nous avons formée en- « semble [1]. »

Cette sommation, suivie incontinent du départ des troupes de Schwytz pour la frontière du Milanais [2], trouva la plupart des gouvernements helvétiques dans les dispositions les plus belliqueuses. Fribourg, qui, partageant avec Schwytz la qualité de principal offensé, se tenait prêt à répondre au premier appel, mit immédiatement en campagne un corps de 500 hommes, sous les ordres de Pierre Falk [3]. Cette petite bande, que devait rejoindre un second

[1] *Lettre de Schwytz à Lucerne*, 11 nov. 1511 (Arch. de Lucerne, *Kämpfe um die Herrschaft Mailands*, 1511-1516. Original; papier). Une lettre semblable dut être envoyée aux autres cantons.

[2] Ces troupes, en effet, partirent sinon le 14 novembre, comme l'avaient annoncé les magistrats de Schwytz, du moins fort peu après. Le 17, elles étaient déjà en marche (*Recès*, diète de Zurich, 17 nov. 1511, *a*).

[3] C'est Fuchs (*Mail. Feldzüge*, t. II, p. 272) qui dit que les Fribourgeois étaient au nombre de 500, en indiquant comme source Anshelm. Cependant l'édition de la *Chronique* d'Anshelm (t. IV, p. 171) ne donne aucun chiffre. Il est donc probable que Fuchs aura eu sous les yeux un ms. de cette chronique différent de celui qui a servi pour l'édition. — Voy. aussi sur la levée des Fribourgeois : Guicciardini, l. X. ch. 21, et les documents cités dans la note suivante. — Le départ du contingent de Fribourg eut lieu le 13 novembre (*Chronique* d'Antonin Palliard [*Anzeiger f. Schweiz. Gesch.*, 1888, n° 3, p. 217]). Palliard donne les noms des principaux chefs des Fribourgeois.



contingent recruté dans les pays de Gruyère et de Charmey, prit son chemin par Berne, qu'elle traversa enseignes déployées; elle se rendit ensuite à Lucerne, où des bateaux avaient été préparés pour la transporter à l'autre extrémité du lac, et se dirigea de là vers Bellinzone par les routes, presque inaccessibles en cette saison, des Schöllenen et du St-Gothard. Partout sur son passage éclatait le plus significatif enthousiasme. Les habitants accouraient au-devant d'elle, lui apportaient des vivres et du vin, ou lui fournissaient des bêtes de somme [1]. Bientôt plusieurs cantons, avant même de s'être concertés, ordonnèrent la levée de leurs soldats. Bâle annonça, le 19 novembre, au gouvernement de Lucerne qu'il allait expédier des renforts aux Schwytzois [2]. Berne, le jour d'après, convoqua deux mille hommes pour le 26, et communiqua sur-le-champ sa décision aux magistrats de Schwytz; puis, ses troupes réunies, il envoya solennellement une lettre de défi à Gaston de Foix [3]. Uri, Unterwalden, Glaris et Schaffhouse

[1] *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois*, Varese, 30 nov. 1511 (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 272, n. 347). — *Lettre des capitaines fribourgeois aux magistrats de Fribourg*. Varese, le dimanche avant Sainte-Barbe [30 novembre] 1511, avec post-scriptum du 4 déc. (Gloutz-Blotzheim, *Histoire de la Confédération suisse*, éd. allemande, Appendice, nº XVIII). — Anshelm, t. IV, p. 171. — La *Lettre de Pierre Falk* et la *Lettre des capitaines fribourgeois*, citées dans la présente note, ont été publiées, la première, fragmentairement, d'après un texte de la Collection Mülinen, à Fribourg, la seconde, d'après un texte de la Collection Haffner, à Soleure. Leur contenu est à peu près identique, leur date est la même. Nous sommes portés à croire que la seconde est un résumé de la première, envoyé par les magistrats de Fribourg à ceux de Soleure.

[2] *Lettre des magistrats de Bâle à ceux de Lucerne* (Arch. de Lucerne, *Kämpfe um d. Herrschaft Mailands*. Orig.; papier).

[3] *Lettres des magistrats de Berne à ceux de Schwytz*, 18 nov.; *à leurs agents dans le canton*, 20 nov.; *aux magistrats de Fribourg et de Soleure*, 21 déc. 1511 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, ff. 359 vº, 362, 372 vº).

armèrent également dans les premiers [1]. Les autres cantons finirent par suivre l'exemple des plus ardents, quelques-uns toutefois sans beaucoup de hâte, avec l'espoir que le roi se déciderait, sous la menace d'une guerre, à donner les satisfactions qu'il avait refusées jusqu'alors, et leur épargnerait ainsi les ennuis de l'expédition [2].

— Anshelm (t. IV, p. 172) prétend que le contingent bernois comptait 4000 hommes ; mais, d'après une *Lettre des magistrats de Berne à ceux de Soleure*, 21 nov. 1511 (Arch. de Soleure, Collect. Haffner, *Denkwürd. Sachen*, t. XXVI, f. 203), il n'y en aurait eu que 2000 de convoqués. Peut-être des volontaires se joignirent-ils aux troupes régulières. — La lettre de défi des Bernois à Gaston de Foix, datée du 26 nov., a été publiée d'une façon assez incorrecte dans le *Schweizerisches Museum*, an. 1790, fasc. VII, p. 527. D'après un passage assez obscur du recès de la diète de Zurich, 21 janvier 1512 (art. *o*), il semblerait que cette lettre n'ait pas été remise à Gaston de Foix. Perdue dans le Milanais, probablement par les capitaines du contingent bernois auxquels elle avait été confiée, elle fut retrouvée par les Schwytzois, qui, soupçonnant, on ne sait trop pourquoi, les Bernois de n'avoir pas eu l'intention réelle de la faire parvenir au grand-maître et de lui en avoir écrit une autre en termes plus sympathiques, demandèrent à voir le livre des minutes du greffier de Berne. Le gouvernement bernois ayant accédé à cette demande, on trouva que la minute de la lettre égarée était identique à celle-ci et qu'il n'y en avait pas dans le livre d'autre adressée au gouverneur de Milan. La diète, là-dessus, déclara mal fondé le soupçon des Schwytzois et parfaitement correcte la conduite des Bernois. — Dans une lettre écrite de Mantoue à Venise, le 3 décembre 1511 (Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 294), il est dit qu'un messager venu de Milan a apporté la nouvelle que « uno canton a mandato a desfidar « francesi a fuogo et sangue, e questo perche li hano amazà uno loro « corier. » Il est probable qu'il s'agit là non de la lettre de défi des Bernois, mais d'une lettre envoyée au grand-maître par les Schwytzois seuls, ou par tous les Suisses réunis au camp de Varese (Voy. Guicciardini, l. X, ch. 21, et *Lettre de Maximilien à Marguerite d'Autriche*, Aussee, 13 déc. 1511 (Le Glay, *Corresp.*, t. I, p. 456) : « Aussi depuis « quelques jours en ça, nous avons eu novelles comment les Suyches « avoient envoyé à Milan les lettres de deffiance contre nostre bon « frère le roy de France. »

[1] Voy. ce que nous disons plus loin sur l'époque de leur arrivée dans le Milanais. Voy. aussi, pour Obwald et Glaris, la lettre de Maximilien du 13 décembre (citée plus haut, p. 244, n. 3).

[2] Anshelm, t. IV, p. 171.



Au milieu de ces préparatifs et de ces mouvements militaires, les ambassadeurs impériaux, pour lesquels Maximilien avait obtenu naguère de la diète helvétique une promesse d'audience, arrivèrent dans les Cantons. Ils y reçurent un accueil des moins rassurants. Les populations, qui les soupçonnaient d'être venus avec des intentions déloyales et que leurs protestations ne parvenaient point à convaincre de la sincérité de l'empereur, menaçaient à toute heure de leur faire un mauvais parti. Reçus néanmoins, le 17 novembre, par la diète de Zurich, ils demandèrent que les Schwytzois consentissent à un armistice de douze à quatorze jours, pendant lequel l'empereur s'entendrait avec Louis XII pour aplanir le différend.

Une semblable ouverture courait le risque d'être fort peu goûtée par les députés suisses. Avertis des desseins secrets de l'empereur, ils ne pouvaient prêter les mains à une suspension d'armes, dont le seul résultat certain serait de faciliter à Louis XII l'achèvement de ses préparatifs de défense dans le Milanais. Ils instruisirent, à la vérité, les troupes schwytzoises marchant vers Bellinzone de la demande de l'empereur. Mais, en même temps, ils décidèrent que les contingents de tous les cantons se mettraient en route au plus vite et passeraient successivement le St-Gothard pour rejoindre leurs confédérés de Schywtz à la frontière du Milanais[1]. Quand l'empereur connut cette résolution, il en éprouva le plus vif déplaisir. Renonçant dès lors à donner suite à sa démarche, il rappela brusquement ses ambassadeurs, dont la personne n'était d'ailleurs plus en sûreté, et il fit proposer à Louis XII une ligue

[1] *Recès*, diète de Zurich, 17 nov. 1511, *a*. — Voy. aussi la *Lettre de Maximilien*, citée note suivante.



spéciale pour mettre les Suisses à la raison. « Nos com-« missaires que avons envoyé en Suisse, » écrivait-il, le 25 novembre, à son résident près la cour de France, « ont trouvé deux quantons desdits Suysses pour aller « courir sus à nostredit bon frère ou duché de Millan; et « pour les rapaiser nosdits commissaires seront en grant « dangier de demeurer, veu la grant folye et raverye « qui est en leurs testes; car nous les trouvons comme les « malvais villains, que plus les prie on et donne de bonnes « parolles, et plus sont rudes, fiers, pervers et mauldis, « et pour ces causes nous avons mandé à nos dits com-« missaires de eulx retirer. Et nous semble que nous et « nostredit bon frère devons convenir ensemble pour faire « une bonne ligue et alliance alencontre desdits Suysses, « à celle fin que s'ils vueillent aucune chose entreprendre « sur l'un de nous, nos pays et subjets, que par ensemble « et d'un commung accord y puissions obvier et resister « et reduire à la raison; car, quant ils sçauront que aurons « contre eulx une telle ligue, ils craindront bien de riens « faire ou entreprendre sur l'un de nous deux, et tant « que nous demeurerons sans laditte ligue, ils feront tous-« jours quelques nouvelletez ou brouillis, soit à l'ung ou à « l'autre, et ne cesseront de nous travailler et mettre en « trouble [1]. »

Cette proposition, formulée par Maximilien dans un moment de mauvaise humeur, ne trouva sans doute pas grande faveur auprès du roi de France. Louis XII se convainquait de plus en plus que l'alliance des Suisses pouvait, mieux que l'amitié chèrement payée et cependant

[1] *Lettre de Maximilien à André de Burgo,* Silian, 25 nov. 1511 (*Lettres de Louis XII,* t. III, p. 98).



toujours chancelante de l'empereur [1], garantir à la France la possession de ses conquêtes d'outre-monts. Préoccupé depuis quelque temps de renouer avec eux ses anciens traités et ne doutant pas d'y réussir quand il lui plairait, au prix de certaines concessions pécuniaires [2], il avait d'autant moins envie d'abandonner la poursuite de son projet, qu'après de longs combats, où le sentiment de son intérêt bien entendu avait fini par l'emporter sur sa parcimonie naturelle, il venait de se résoudre à faire ces concessions. Quoique les plus récentes nouvelles apportées de Suisse en France par la voie de Milan l'assurassent que la majorité des cantons n'entreprendraient rien contre lui, il

[1] *Lettre de Bernardo da Bibbiena à Jean de Médicis, légat du pape en Romagne*, Rome, 19 oct. 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom. entre la France et la Toscane*, t. II, p. 552) « In Francia, secondo « lo scrivere del Tivoli [Camille Leonini, nonce apostolique en France], « si sta con grande gelosia che lo imperadore non si unisca con nostro « Signore. » — *Lettre de Jean le Veau à Louis Barangier, secrétaire de Marguerite d'Autriche*, Blois, 10 décembre 1511 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 101) : « Les François . . . . ont une si grant craincte que l'em« pereur ne les abandonne qu'ils en pissent en leurs brayes ». — *Lettre du même au même*, Blois, 29 déc. 1511 (*Ibid.* t. III, p. 104) : « Monsr, « vous pourrez dire à Madame que par deça l'on se doubte fort que « l'empereur n'ait fait banqueroute du cousté de France, combien ils « en fassent du bon compaignon; car pour tout vray, ainsi que plusieur « d'ici ont lettres, l'empereur a envoyé à Venise le comte de Carpy, « pour faire appoinctement avec les Veneciens et ce à la persuasion « du pape et du roy d'Arragon, et dit l'on plus que Monsieur de Gurce « y doit alé, et desja est prins son logis auedit Venise à Sainct Paul, et « si l'empereur n'est trompé, le roy de France a fricassée sa duché de « Milan . . . » — Voy. aussi : *Lettre de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 18 novembre 1511 (*Ibid.*, t. III, p. 93). — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 11 et 16 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom*, t. I, n°s 139 et 140).

[2] *Lettre de Bernardo da Bibbiena à Jean de Médicis*, citée ci-dessus, n. 1. — Guicciardini, l. X, ch. 21. — *Lettre de Pandolfini aux Dix de Florence*, Brescia 22 octobre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II. p. 540). — Cf. plus haut, pp. 234-5.

avait ordonné à son lieutenant-général dans le duché, d'employer les derniers moyens pour apaiser le peuple de Schwytz et pour rendre toute la nation favorable à la conclusion d'une étroite alliance avec sa couronne[1]. Mais au moment où cet ordre, expédié de Blois vers le 15 novembre, arriva en Lombardie, les gouvernements helvétiques s'étaient déjà prononcés unanimement en faveur de la guerre, et ils ne pouvaient plus, sans danger pour la tranquillité du pays, licencier les soldats appelés par eux sous les drapeaux. Au reste, le grand-maître n'usa pas, semble-t-il, des pouvoirs que lui conférait le roi. Lui-même avait naguère fait répandre de l'argent dans les cantons, se flattant de les détourner tous par ce moyen de l'expédition projetée. Déçu dans son espoir et convaincu maintenant de l'inutilité d'une nouvelle tentative de pacification, il ne s'occupait plus que de pourvoir à la défense du Milanais[2]. Il n'était que temps. Déjà les premières bandes suisses débouchaient par la route du St-Gothard. Vers la fin de novembre, 1500 Schwytzois, conduits par le landammann Ulrich Hönig, arrivèrent à Bellinzone[3], d'où, sans attendre leurs confédérés, ils s'avancèrent résolument jusqu'aux rives de la Tresa, en face des premiers postes français. Peu de jours

[1] *Lettre de Pandolfini aux Dix de Florence*, 22 octobre 1511 (citée ci-dessus, p. 248, n. 2). — *Lettre du même aux mêmes*, Milan, 1er déc. 1511 (Canestrini et Desjardins, t. II, p. 543). — *Lettre de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 15-16 novembre 1511 (Le Glay, *Négoc. Diplom.*, t. I, nº 137). *Lettre écrite de Milan par un anonyme*, 8 novembre 1511 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 92).

[2] *Lettre écrite de Milan par un anonyme*, 8 nov. 1511 (citée ci-dessus, n. 1) — Sur les dispositions prises par G. de Foix, voy. plus loin, p. 260.

[3] Anshelm, t. IV, p. 171. — Füssli, *Der Winterzug im Jahre 1511* (*Schweizerisches Museum*, 1790, fasc. IX, p. 649) — Fuchs, *Mailänder Feldzüge der Schweizer*, t. II, p. 282. — *Lettre des capitaines fribourgeois*, Varese, 30 novembre (citée plus haut, p. 244, n. 1).

après, les Fribourgeois les rejoignirent. Ils amenaient quelques pièces d'artillerie qu'ils avaient transportées à grand'peine dans les défilés des montagnes, et dont l'aspect imprévu mit à son comble l'ardeur martiale des Schwytzois [1]. Ces deux bandes, malgré leur faiblesse numérique, eussent volontiers pénétré plus avant dans le Milanais. Mais l'ennemi avait rompu les ponts de la Tresa, et on ne pouvait les rétablir tant qu'il occuperait l'autre bord. Alors quelques hommes courageux se jetèrent à la nage tout armés, traversèrent heureusement la rivière et surprirent les Français qui, déconcertés par une telle audace, s'enfuirent en désordre. Aussitôt les ponts furent reconstruits. Schwytzois et Fribourgeois passèrent, puis, continuant leur marche vers le sud, allèrent camper aux alentours de Varese, sur le territoire milanais (30 novembre). Là, de nouveaux obstacles se dressèrent devant eux. Le temps était mauvais. Des pluies torrentielles, tombant sans discontinuer depuis plusieurs jours, avaient défoncé les routes, et rendaient impossible l'usage des armes à feu. De plus, le bruit leur parvint que le gouverneur de Milan concentrait son armée quelques milles plus loin, du côté de Galerate. Ils prirent donc le parti d'attendre dans leur campement l'arrivée des renforts annoncés par les autres cantons [2]. Ils ne tardèrent pas à les voir paraître.

[1] *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois, aux magistrats de Fribourg*, Varese, 30 novembre 1511 (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 280, n. 377) : « Nous ne saurions vous dépeindre la joie qu'ont ma- « nifestée les Schwytzois à la vue de notre artillerie . . . Nous pensons « que votre ville de Fribourg acquerra plus de renom et de gloire grâce « à ses canons, qu'elle n'en eût acquis en fournissant à l'expédition un « nombre double de soldats. Les Schwytzois répètent qu'ils n'oublieront « jamais le rassurant concours que nous leur apportons ; ils nous appel- « lent leurs vieux confédérés. »

[2] *Lettre des capitaines fribourgeois aux magistrats de Fribourg*, Va-



Du 30 novembre au 4 décembre, la seconde bande des Fribourgeois, ayant pour chefs Guillaume Reiff et Nicolas Helbing, puis les corps d'Uri, d'Unterwalden, de Glaris, de Schaffhouse et de quelques alliés furent rendus à Varese [1]. Immédiatement après, survinrent les Lucernois [2]; ensuite arrivèrent, le 6 ou le 7 décembre probablement, 300 Bâlois sous les ordres du chevalier Hemmann d'Offenburg, 200 hommes des villes de Baden et de Bremgarten, et 70 de la ville de Farnsburg, suivis à une journée de marche par 1500 Zuricois, que commandait Jacob Stapfer et qui traînaient avec eux quelques pièces de grosse et de petite

rese, 30 nov. 1511 (citée plus haut, p. 244, n. 1). Cf. *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche,* Blois, 11 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, nº 139) — Anshelm, t. IV, p. 171. — Prato, *Storia di Milano.* — Alb. Vignati, *Cronaca* (*Arch. stor. lombardo,* an XI, 1884, p. 607). — Ballarini, *Compendio delle croniche della città di Como* (Como, 1619, pp. 43-44). — Pour ne pas charger le récit d'un trop grand nombre de détails, nous avons résumé brièvement les renseignements très circonstanciés, fournis sur la marche du contingent fribourgeois par la lettre des capitaines. En voici quelques autres. Sur les bords du lac de Lugano, le contingent fut attaqué à l'improviste par un détachement de troupes françaises montées dans deux barques et qui s'enfuirent au premier coup de canon qu'on leur tira. — Les Schwytzois ne furent pas rejoints tout d'abord par la bande entière des Fribourgeois, mais seulement par une avant-garde envoyée à leur recherche Ce furent entre autres des hommes de cette avant-garde, l'ancien banneret Schnewli, Jean Schwendi, Jean Lauper et Jean Heid, qui passèrent la rivière à la nage. Le gros des Fribourgeois n'arriva qu'une fois les ponts reconstruits. — D'après Vignati, le passage de la Tresa eut lieu le 28 novembre.

[1] *Lettre des capitaines fribourgeois,* Varese, 30 novembre (post-scriptum daté du 4 décembre) [citée plus haut, p. 244, n. 1].

[2] Dans le post-scriptum de la lettre des capitaines fribourgeois daté de Varese, 4 décembre, on voit que, ce jour là, les Lucernois n'étaient pas encore arrivés. D'autre part, une lettre des capitaines zuricois, datée de Bellinzone, le 3 décembre (voy. plus loin, p. 252, n. 1), ne cite pas les Lucernois parmi les contingents qui passèrent dans cette ville du 2 décembre au 3 décembre, et nous apprend que les seuls contingents encore en



artillerie [1]. A Bellinzone, que tous ils avaient traversé, les autorités schwytzoises, le bailli Zosten en tête, les avaient accueillis avec les démonstrations d'une patriotique reconnaissance. Les contingents de Bâle, de Baden, de Bremgarten et de Zurich s'y étaient rencontrés, le 2 décembre, avec un agent du cardinal de Sion, le curé d'Altorf, Anshelm Graf, venu pour assister au passage de l'armée. Ce personnage portait, à l'adresse des gouvernements helvétiques et de leurs troupes en campagne, des lettres

arrière sont ceux de Berne et de Soleure. Il est probable que les Lucernois quittèrent Bellinzone le 1er décembre ou le 2 au matin et qu'ils arrivèrent à Varese le 5 au plus tard. — Nous n'avons pas trouvé de document indiquant à quelle date arriva le contingent de Zug, mais le recès de la diète de Schwytz, du 8 décembre, montre que ce canton, comme les autres, avait fourni des soldats.

[1] *Lettre des capitaines zuricois aux magistrats de Zurich*, Bellinzone, 3 décembre 1511 (Arch. de Zurich, sect. *Meiland*. Original; papier). — Schodeler, capitaine des soldats de Bremgarten, dit dans sa *Chronique* (Fuchs, t. II, p. 284, n. 389) que ces cinq derniers contingents arrivèrent en même temps dans la localité où se trouvait le reste de l'armée, Zurich et Bâle formant l'avant-garde. Mais les capitaines zuricois, dans leur lettre du 3 décembre, disent formellement que les corps de Bâle, de Baden et de Bremgarten (ils ne parlent pas de celui de Farnsburg) *ont quitté* Bellinzone ce jour là, et qu'eux mêmes, avec leurs gens, partiront seulement le lendemain. Je m'en tiens donc rigoureusement à leur témoignage, qui est sans conteste le plus sûr; mais j'ajoute qu'il est facile de concilier les deux textes, en supposant que, les Zuricois ayant rattrapé en route les troupes de Bâle, Baden et Bremgarten, on adopta depuis ce moment l'ordre de marche indiqué par Schodeler. — Cf. *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 11 décembre 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 139) : « Le roy a heu nouvelle certaine « comme les Suysses jusques au nombre de six mille sont descendus en « la duché de Millan, et sont desjà entrez bien avant et jusques à un « gros village appelé Varese, qui est prouchain de la cité de Milan vingt « petites lieues de ce pays, et, que plus est, en vient ung autre grant « nombre après eux, qui sont bien tous ensamble, par commune estima- « cion, vingt cinq mille, qui desjà sont au pied de la montaigne et menant « avec eulx artillerye, eschielles et autres instruments de guerre à « prandre villes et chasteaulx. »

pontificales contenant l'approbation la plus haute de l'entreprise commencée, avec indulgence plénière et rémission des péchés en faveur de tous les combattants. Après avoir livré aux capitaines présents les dépêches qui leur étaient spécialement destinées, et confié à des courriers celles que le pape envoyait aux Cantons, il était parti pour Varese, sous prétexte de remplir lui-même sa mission auprès des autres chefs [1], mais plutôt, sans doute, dans le dessein d'accompagner l'expédition et de veiller à ce que les soldats ne se rebutassent pas devant les obstacles, comme ils l'avaient fait l'année précédente. On attendait encore 2000 Bernois et 600 Soleurois, qui, le 4 décembre, se trouvaient ensemble sur le St-Gothard. En ralliant le reste de leurs confédérés, ils devaient porter à près de dix mille hommes l'armée d'invasion [2].

[1] *Lettre des capitaines zuricois aux magistrats de Zurich*, Bellinzone, 3 déc. 1511 (citée ci-dessus, p. 252, n. 1) — *Bref de Jules II aux Cantons*, du Vatican, le 26 déc. 1511, rappelant le contenu d'une lettre pontificale antérieure, qui paraît être celle dont était chargé Anshelm Graf. Ce personnage assistait, le 4 novembre, à la diète de Lucerne (*Recès*, *c*); il n'est donc pas certain que, dans l'intervalle, il soit allé lui-même jusqu'à Rome. Les lettres qu'il portait lui avaient peut-être été envoyées par courrier.

[2] Le chiffre de 10000 hommes, que nous indiquons pour l'armée suisse, est fourni par les sources les plus sûres, dont nous avons donné l'indication ci-dessus, en parlant de la levée et de la marche des divers contingents. Mais la rumeur publique, tant en France qu'en Italie, portait ce chiffre à 20000 et même à 30000 hommes (*Lettre de Jean le Veau*, du 11 déc. (citée ci-dessus, p. 252, n. 1). — M. Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 310. — A. Vignati, *Cronaca* [loc. cit.]. — Ambr. da Paullo, *Cronaca* [rec. cité, t. XIII, p. 252.] — Cette rumeur avait peut-être pour origine les affirmations d'un ambassadeur envoyé par les Cantons à Venise, qui avait annoncé aux magistrats de la République que les Suisses seraient au nombre de 25000 à 30000 (M. Sanuto, *Diarii*, t. XIII, c. 305). — Les documents ne nous permettent pas d'établir d'une façon tout à fait sûre quel fut le lieu où les contingents de Bâle, Baden, Bremgarten et Zurich opérèrent leur jonction avec les bandes de Schwytz, Fribourg, Uri, Unterwalden, Glaris, Schaffhouse et Lucerne. S'il faut en croire Schodeler (dans Fuchs, t. II,



C'étaient là des forces d'autant plus redoutables que les conditions où elles allaient ouvrir les hostilités leur étaient exceptionnellement favorables. Dans le Milanais, les populations étaient lasses du joug de la France. Elles supportaient avec peine la licence des soldats français

p. 284) et Bullinger (*ibid.*), ces dernières, aussitôt après l'arrivée des Lucernois à Varese, se transportèrent à Galerate, sans attendre les retardataires. Bullinger ajoute que les Français vinrent les y assiéger et qu'elles furent débloquées par les corps de Zurich, Bâle, Baden, Bremgarten et Farnsburg survenant à l'improviste (Schodeler parle non d'un siège, mais d'une surprise des troupes suisses par les Français non loin de Galerate). Anshelm, dans un passage de sa *Chronique*, (t. IV, p. 171) dit que l'armée mit 10 jours à se réunir *à Varese*, et, dans un autre passage (t. IV, p. 173), quelle se rassembla *à Legnano,* tout près de Galerate. Le récit de Guichardin indiquerait plutôt qu'au moment où les Suisses quittèrent Varese, les Bernois et les Soleurois seuls n'avaient pas encore rallié leurs confédérés. Nous pensons que Guichardin est dans le vrai, et que la levée du camp de Varese eut lieu après l'arrivée des Zuricois, c'est-à-dire après le 7 ou le 8 décembre. En effet, les capitaines fribourgeois dans leur lettre datée de Varese, le 30 novembre, disent ceci: « *De concert avec les Schwytzois nous avons décidé d'attendre à Varese le reste de nos confédérés,* » et, dans leur post-scriptum du 4 décembre, ils ajoutent: « On vient d'apprendre que les ponts de la Tresa ont été rompus de nouveau; ainsi, les communications avec les Cantons se trouvent interceptées . . . Les corps de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Bâle et de Soleure ne sont pas encore arrivés et on n'a pu savoir où ils se trouvent On a donc ordonné aux volontaires de se porter au-devant d'eux jusqu'aux rives de la Tresa. Les Français sont à Galerate avec 10 ou 12 couleuvrines, 600 chevaux et quelques fantassins italiens peu redoutables (liederlich italiänisch Volk). Nos troupes voudraient bien se porter en avant, mais le temps est si mauvais qu'il est impossible de marcher et de faire usage des armes à feu ». On peut, je crois, inférer avec une grande vraisemblance de ces divers renseignements qu'à la date du 4 décembre, les capitaines des contingents réunis à Varese n'avaient nullement l'intention de s'aventurer au cœur du Milanais, tant qu'ils n'auraient pas été rejoints par les renforts attendus. En outre, de la collation de trois documents également dignes de foi, il résulte que la première rencontre des Suisses avec les troupes du gouverneur de Milan eut lieu dans la nuit du 10 au 11 décembre, près de Galerate, et qu'à ce moment les Suisses étaient au nombre de 8000, tandis que, 5 jours auparavant, ils se trouvaient encore à Varese au nombre de 6000 seulement. La différence de ces

et les charges très lourdes que leur créait l'entretien des garnisons étrangères. On ne l'ignorait point en Suisse; aussi, les troupes avaient-elles reçu l'ordre de respecter les biens et les personnes des Italiens, dont on pouvait espérer sinon le concours effectif, du moins la neutralité bienveillante [1]. De plus, les Cantons s'étaient occupés, dès le début de la campagne, d'assurer à leur entreprise la coopération de la Sainte-Ligue, et plus spécialement d'une armée véni-

deux chiffres représente précisément le total des soldats des contingents de Bâle, Baden, Bremgarten et Zurich. D'autre part, comme les Suisses, selon toute apparence, arrivèrent à Galerate le 9 ou le 10, et que la distance entre Varese et cette dernière ville est d'environ 5 lieues, il est infiniment probable qu'il quittèrent Varese le 8 ou le 9, c'est-à-dire à une date où les bandes de Bâle, Baden, Bremgarten et Zurich devaient y être parvenues. On ne peut supposer, en effet, que ces bandes aient mis plus de 6 jours à franchir la distance d'environ 20 lieues qui sépare Bellinzone de Varese (Voy. *Lettre de Bernardo da Bibbiena à Jean de Médicis, légat en Romagne*, Rome 18 décembre 1511 [Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom. entre la France et la Toscane*, t. II, p. 558]. — *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois 11 et 16 décembre 1511 [Le Glay, *Négoc. diplom. entre la France et l'Autriche*, t. I, pp. 462, 466, nos 139, 140]). D'après un 4me document (*Nouvelles apportées de Milan à Venise*, 22 décembre [M. Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 345]), il y aurait eu, le 8 décembre déjà, une rencontre entre les Français et les Suisses. Si nous adoptons la date du 10, c'est qu'elle est donnée par un témoignage antérieur et plus explicite, la lettre de Bibbiena. D'ailleurs, dût-on même adopter la date du 8, que cela ne changerait rien à notre argumentation. — Sur la marche des contingents de Berne et de Soleure, voy.: *Lettre des capitaines soleurois aux magistrats de Soleure*, du St-Gothard, 4 décembre 1511 (Archives de Soleure, Coll. Haffner, *Denkwürdige Sachen*, vol. XXVI, f. 220). — *Lettre de D. Babenberg et B. Manslib aux magistrats de Soleure*, [Zug?], 20 déc. 1511 (*Ibid.*, f. 234). — Anshelm, t. IV, pp. 172-173.

[1] *Lettre des capitaines fribourgeois*, Varese, 30 nov.-4 déc. 1511 (citée ci-dessus, p. 244, n. 1). — *Lettre de Pandolfini aux Dix de Florence*, Milan, 1er décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. Diplom.*, t. II, p. 543). — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 11 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, p. 462, no 139). — *Lettre des capitaines suisses aux habitants de Milan*, Fran [Trenno?], 15 déc. (*Pièces justif.*, no XXIII).



tienne. Tandis que leurs bandes passaient les monts, le gouvernement de Schwytz chargeait l'un de ses ressortissants habitant Bellinzone, Bernardino Morosini, d'entreprendre dans cette intention le voyage de Venise. Morosini se mit en route vers le 3 décembre, en compagnie d'un citoyen grison, Rodolphe Salis, et d'une escorte de six hommes. Voyageant jour et nuit, il franchit rapidement la distance qui sépare Bellinzone des rives de l'Adriatique, entra le 8 décembre à Venise et, sans perdre un instant, sollicita du doge une audience, que celui-ci lui assigna au lendemain matin, par-devant le Collège. Il y fit connaître en ces termes l'objet de sa mission : « Les Suisses, dit-il, ont résolu dans leurs diètes de déclarer la guerre au roi de France et d'envahir le duché de Milan. Le 24 novembre, jour de sainte Catherine, ils ont porté dans une de leurs églises un grand étendard rouge, sur lequel se voit représentée la passion du Christ, et dont ils ne se sont jamais servis depuis les batailles livrées au duc Charles de Bourgogne. Ce jour-là, il faisait un temps froid et pluvieux. Mais, à peine eurent-ils déployé la bannière que le ciel est redevenu serein. Ils en ont tiré un heureux présage. Ils projettent de porter aide à votre République et ne réclament point d'argent en retour de leur appui. Ils demandent seulement trois choses : des vivres, de l'artillerie et un renfort de six cents hommes d'armes. Dès qu'ils sauront vos intentions, ils vous enverront des troupes par la route de Trente, Roveredo, Brentonico. Ils veulent à tout prix chasser les Français de l'Italie et marcher jusqu'à Rome, pour offrir au Saint-Père le concours de leurs armes. Une partie de leurs gens a pénétré déjà dans le territoire royal, où elle s'est emparée de la ville de Varese, non loin de Milan ».



Cette ouverture excita au plus haut point l'enthousiasme des membres du Collège. Morosini se vit remercié, fêté, choyé le plus gracieusement du monde. Le doge lui déclara qu'assuré de l'aide des Suisses, il s'emploierait sans hésitation à délivrer l'Italie du joug impie de la France; il lui montra quelle joie profonde causerait au pape la nouvelle de la sainte croisade entreprise par eux. Le lendemain, 10 décembre, la Seigneurie et les Sages, s'étant assemblés de nouveau, résolurent d'une voix unanime de seconder les Cantons en leur expédition contre le duché de Milan. Il fut convenu qu'un corps important d'infanterie et de cavalerie vénitiennes, muni de canons, de pontons et de subsistances, s'irait poster sur l'Adige, un peu au-dessous de Vérone; que les Suisses l'y rejoindraient en passant par Bergame, Brescia et Peschiera; que, de part et d'autre, on mettrait la plus grande hâte à la réunion des deux armées. Ces décisions arrêtées, Morosini s'empressa de les notifier au gouvernement dont il était le mandataire; il en avisa de même le cardinal de Sion, conformément aux instructions qu'il avait reçues avant son départ de Bellinzone, et il le pria d'intervenir auprès du pape pour que les troupes du Saint-Siège attaquassent immédiatement le Milanais. De son côté, le doge les confirma officiellement aux magistrats de Schwytz par une lettre datée du 11 décembre, où il disait : « Très grands « et puissants seigneurs, nous avons accueilli avec une « extrême satisfaction votre message et les propositions « que nous a apportées votre ambassadeur. Nous louons « sans réserve votre projet. Dieu lui-même a dû vous « l'inspirer, car c'est faire œuvre sainte que d'opposer « une barrière aux violences des Français, spoliateurs « des biens de l'Église et destructeurs de toute liberté.

« Aussi vous enverrons-nous du plus grand cœur nos sol-« dats en nombre considérable. Suivant votre désir, ils « vous joindront sur l'Adige avec tout le matériel néces-« saire à la guerre. Votre ambassadeur nous a dit que « vous étiez résolus à ne point conclure de paix avec le « roi de France; il nous exhorte à faire de même et nous « conjure de poursuivre sans relâche nos préparatifs d'en-« trée en campagne. Nous le lui avons promis de vive voix « et nous vous le promettons semblablement par cet écrit. « Montrons tous que nous sommes des hommes. Nous « comptons, nobles seigneurs, sur votre immuable fidélité; « la nôtre sera grande, solide, éternelle. Jamais nous ne « nous séparerons de vous[1]. » Cette promesse de secours,

[1] Sur les négociations avec Venise, voy: *Lettre de Bernardino Morosini aux magistrats de Schwytz*, Venise, 10 décembre 1511 (analysée dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, pp. 275-277, notes 354 à 361, et dans les *Recès*, p. 589). — M. Sanuto (*Diarii*, t. XIII, col. 301 et 314), qui appelle l'ambassadeur suisse Agustin Morexini, et dit qu'il portait une lettre de créance au nom de quatre cantons. — *Lettre de Léonard Loredano, doge de Venise, aux magistrats et aux capitaines schwytzois*, 11 décembre 1511 (analysée dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 277, et dans les *Recès*, p. 589). — C'est dans Sanuto que se trouve le discours de Morosini à la Seigneurie. — Le même auteur rapporte de la façon suivante la délibération des Sages: « E poi per tuti li « savii d'acordo fu posto la risposta di esser li fata per il principe « nostro. In conclusion che semo contenti darli le vituarie, li 500 ho-« meni d'arme e l'artellaria, e vengino presto, con altre parole ben a « proposito. E dita parte ave tutto il consejo, niuna di no et niuna « non sincera; ch' è gran cossa et rare volte intervenuta. Fu posto per « li diti savii poi una letera a Roma al secretario nostro, con avisarli « quanto ha exposto ditto nontio di sguizari e la risposta fatali col « senato, e tutto debbi communichar al pontefice. » — On ne voit pas bien, d'après les documents cités ci-dessus, si c'était l'armée suisse en ce moment dans le Milanais qui devait aller rejoindre les Vénitiens, ou une seconde armée, organisée en plus de la première. — Peu de jours après l'arrivée de Morosini à Venise, le 17 décembre, trois autres ambassadeurs suisses passèrent à Vicenza, l'un se rendant à Venise, les deux autres allant à Rome. Nous ne savons pas de quelle mission ils étaient



transmise sans doute aux chefs des troupes helvétiques[1], ne pouvait manquer d'accroitre leur confiance dans le succès et par suite leur hardiesse. Ne dût-elle même pas être exécutée, qu'elle constituait pour eux un élément de force, dont l'importance n'était point à dédaigner.

Ce qui devait plus sûrement encore faciliter l'entreprise des Suisses, c'était l'impossibilité où se trouvait le gouverneur de Milan de leur opposer un nombre suffisant de gens de guerre. Outre qu'il n'avait pas beaucoup de soldats prêts à tenir la campagne, Gaston de Foix était obligé d'en laisser une partie à Parme et à Bologne, en prévision d'une attaque de sa frontière méridionale par les armées du pape et du vice-roi de Naples, et il ne pouvait ni dégarnir complètement Vérone, menacée sans cesse par les Vénitiens, ni affaiblir les garnisons de Bergame et de Brescia, dont les habitants n'attendaient que l'occasion de se soulever en faveur de la République de Venise[2]. Quant à faire immédiatement des levées de soldats italiens, il n'osait en prendre la responsabilité, de

chargés, mais il est à croire que cette mission ne différait pas beaucoup de celle de Morosini (Sanuto, XIII, 334-335).

[1] La lettre du doge, en effet, était adressée également aux capitaines schwytzois (cf. ci-dessus, p. 258, n. 1). — Guicciardini, l. X, ch. 21. — *Lettre de Bernardo da Bibbiena à Jean de Médicis*, Rome, 18 décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, p. 558), où il est dit à propos des troupes suisses qui s'avançent vers Milan : « Vogliono con « loro dagli signori Veneziani mille o cinquecento cavallj leggieri. »

[2] *Lettres de Pandolfini aux Dix de Florence*, Brescia, 15-17, 26 octobre ; Parme, 23 nov. ; Milan, 1er décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, pp. 537, 541, 542, 543). — *Lettres de Jules II à Jean de Médicis, légat en Romagne*, Rome, 8 et 25 octobre ; 5 et 21 novembre ; 15 décembre 1511 (*Ibid.*, pp. 554-557). — *Lettres de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Beaugency, 14 octobre ; Blois, 15-16 et 18 novembre 1511 (*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 81-82, 93 ; Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 137). — Guicciardini, l. X, ch. 20 et 21. — M. Sanuto, *Diarii*, octobre-novembre 1511.



peur de mécontenter le roi, qu'il savait obstinément contraire à tout accroissement de dépenses. Depuis longtemps il sollicitait de lui la faculté d'augmenter l'effectif de son armée ; il avait redoublé ses instances au moment où la conclusion de la Sainte-Ligue présageait une agression prochaine du Milanais, et demandé jusqu'à vingt mille hommes pour s'en faire accorder au moins une partie. Mais le parcimonieux souverain, ne voulant imposer aucune charge nouvelle à son trésor, s'était contenté de rappeler dans le duché les compagnies qui, sous le commandement de La Palice, assistaient les troupes impériales contre les Vénitiens[1].

Par bonheur pour Louis XII, le grand-maitre était homme à tirer le meilleur parti de ses insuffisantes ressources. Ne concevant point le téméraire espoir d'écraser en bataille rangée un ennemi supérieur en nombre et d'une solidité éprouvée, il voulait amener la retraite des Suisses sans exposer à des rencontres trop meurtrières ses troupes, dont il allait avoir besoin pour résister aux attaques de la Sainte-Ligue. Empêcher les envahisseurs de s'asseoir fortement dans le duché plutôt que de leur en fermer coûte que coûte l'accès, les inquiéter par des surprises continuelles en se dérobant toujours à une action générale, profiter des obstacles que leur créerait le débordement des rivières pour les assaillir dans des positions désavantageuses où il leur tuerait plus de monde qu'il n'en perdrait, leur couper les subsistances, les laisser enfin user leurs forces contre des places bien garnies et soigneusement

[1] Voy. les pièces citées ci-dessus, p. 259, n. 2, et, en outre, les documents suivants : *Lettres de Pandolfini aux Dix de Florence*, Milan 15 septembre; Brescia, 22 octobre; Milan, 1-2 décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, pp. 530, 540, 548).



ravitaillées, tel fut le plan auquel il s'arrèta et qu'il suivit avec une constance à toute épreuve [1]. En attendant la concentration des gens de guerre à la tête desquels il se proposait d'opérer, il envoya quelques centaines d'hommes, sous les ordres de La Palice, surveiller les mouvements de l'ennemi [2]. Lui-même, dans les premiers jours de décembre, sortit de Milan, en compagnie de Jean-Jacques Trivulce, et s'alla poster tout d'abord à moitié chemin de Varese, vers le bourg de Saronno, d'où il couvrait la route de la capitale, puis à Legnano, plus près encore du camp des Suisses. Il conduisait de cinq à six cents lances, environ deux mille fantassins et une dizaine de canons. En partant, il avait chargé Théodore Trivulce, neveu de Jean-Jacques, de pourvoir à la défense de Milan, et de faire le nécessaire pour que toute l'armée y trouvât un refuge si elle était repoussée [3].

[1] Anshelm, t. IV, pp. 172-173. — Guicciardini, l. X, ch. 21. — *Lettres de Pandolfini aux Dix de Florence*, Parme, 25 nov.; Milan, 1er décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, pp. 542, 543). — — Le loyal Serviteur, *Hist. de Bayart* (éd. de la Soc. de l'hist. de France, p. 258).

[2] *Lettre des capitaines fribourgeois*, Varese, 30 nov.-4 déc. 1511 (citée ci-dessus). — Sur la concentration des troupes françaises à Milan, voy : *Lettre de Pandolfini aux Dix de Florence*, Milan, 1er déc. 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, p. 543).— Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 263, 290).

[3] *Lettre de Pandolfini aux Dix de Florence*, Milan, 1er déc. 1511 (citée ci-dessus, n. 1). Cette lettre montre que, le 1er décembre, Gaston de Foix était encore à Milan. D'autre part, on voit dans la lettre des capitaines fribourgeois (citée ci-dessus, n. 2), que, le 4 décembre, toute l'armée française était réunie près de Galerate. — Ambrogio da Paullo, *Chron. milan.* (*Miscellanea di storia ital*, t. XIII, p. 262). — *Lettre de Bernardo da Bibbiena à Jean de Médicis*, Rome, 18 décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, t. II, p. 558). — Ant. Grumello, *Chron. pavese*, l. IV, ch. 47 (publ. par G. Müller, dans : *Raccolta di cron. e doc. stor. ined.*, t. I, p. 128). — Alb. Vignati, *Cronaca* (*Arch. stor. lomb.*,



Cependant les Suisses, qui ne pouvaient séjourner plus longtemps à Varese, où il leur était difficile d'ordonner et de faire subsister leur nombreuse armée, avaient pris le parti de se remettre en marche, sans attendre les contingents retardataires de Berne et de Soleure. Levant le camp vers le 8 décembre, ils allèrent occuper à quelques lieues au sud la ville de Galerate, que les troupes du grand-maître, établies dans le voisinage, ne cherchèrent point à défendre [1]. Leur premier soin fut de s'y pourvoir de vivres. Quatre ou cinq cents d'entre eux, désignés pour explorer la contrée et faire des réquisitions, se trouvèrent, le matin du 10 décembre, en présence d'une

an. XI, 1884, p. 607). — Guicciardini, l. X, ch. 21. — Les renseignements que nous donnons sur la marche du grand-maître ne sont pas identiques dans tous les documents mentionnés ci-dessus, et il est souvent difficile d'accorder la préférence aux uns plutôt qu'aux autres. Je n'ai donc fait rentrer dans le récit que les indications sur lesquelles tous paraissent d'accord, ou qui, données par l'un d'entre eux seulement ne sont pas formellement contredites par les autres. — Les lettres de l'ambassadeur vénitien à Rome donnent à propos de J. J. Trivulce un détail étrange. Trivulce aurait été en relation avec le pape, qu'il aurait averti de tout ce qui se passait dans le Milanais : « Item l'orator comunico la venuta « [a Venezia] di oratori sguizari. Il papa li piacque, e zà l'havia saputo « per via dil cardinal Medici e per uno nontio di missier Jean Jacopo « Triulzi . . . . Item par sia li in Roma uno nontio dil Triulzi, qual à « parlato al papa que, si sguizari starano saldi, francesi non potrano star « in Italia (Sanuto, XIII, 347). » Ce détail semble confirmé par le contenu d'une lettre écrite de Vicence à Venise, le 11 décembre 1511 (Sanuto, XIII, 310) : « Et che francesi haveano fato il possibile che il signor Zuan « Jacomo Triulzi cavalchasse contra essi sguizari, dicendo aver juramento « e fede non andar in persona contra ditti sguizari. » — Cependant Grumello attribue à J. J. Trivulce une grande part dans la lutte contre les Suisses.

[1] Certains chroniqueurs italiens, comme Grumello et Prato, disent que l'armée française s'avança jusqu'à Galerate et y campa. Rien n'empêche de croire que ce renseignement soit exact, et qu'à l'approche des Suisses, Gaston de Foix ait abandonné la place sans combattre. Ce qui, au contraire, paraît peu vraisemblable, c'est ce que raconte Bullinger.



grosse bande, que conduisaient La Palice et Jean-Jacques Trivulce. Assaillis par elle et passablement maltraités dans cette première rencontre, ils eurent bientôt leur revanche : le soir du même jour, ils surprirent l'ennemi, qui se croyait à l'abri derrière un retranchement, l'attaquèrent avec impétuosité, le délogèrent de sa position, lui tuèrent ou lui firent prisonniers bon nombre de fantassins, deux cents cavaliers et quarante hommes d'armes, blessèrent légèrement La Palice d'un trait d'arquebuse, puis rentrèrent à Galerate sans être poursuivis [1]. L'armée toute entière en sortit presque aussitôt pour se transporter à Legnano,

Suivant cet auteur, les premiers contingents des Cantons arrivés à Galerate y furent assiégés par les Français. Au moment où la ville allait être emportée, survinrent les contingents de Zurich, Bâle, Baden, Bremgarten et Farnsburg, qui, se jetant sur l'ennemi, le contraignirent à battre en retraite. Il n'est nullement question d'un siège de Galerate dans les documents contemporains, qui servent de base à notre récit en ce qui touche les mouvements des deux armées près de cette ville, à savoir dans : *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 16 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 140), écrite probablement d'après des dépêches envoyées d'Italie à la cour de France. — Schodeler, *Chron.* (analysée dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 284, n. 390). — Guichardin, l. X, ch. 21.

[1] Lettre de *Bernardo da Bibbiena à Jean de Médicis*, Rome, 18 décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, p. 558) : « Venne « da Milano un messer Callisto, e portò che, la notte delli 10 ai 11 del « presente, li Francesi due volte in un di, volsono scaramucciare con gli « Svizzeri, e la mattina riceverono poco danno e vergogna, la sera ebbono danno e vergogna ; per ciò che gli Svizzeri fatto gran impeto « tolsono un fosso che faceva riparo e fortezza ai Francesi, e ammazzarono molti e molti fanti, e tra morti e presi dugento cavalieri, e tra « morti e presi quaranta uomini d'arme, tutti Francesi, ferito malamente « in una spalla monsignor de la Palice . . . . ». — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois 16 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 140) : « Des Suysses l'on a nouvelle qu'ilz sont marchez jusques à Galaras, qui est prouchain de la cité de Millan xij « lieues de cestuy pays, et que dès là avoient envoyez querir des vivres « à ung autre villaige nommé Cardano, prouchain, quatre ou cinq cens « hommes de leur compaignie. Et, à ceste cause, monsieur de Nemours,

que Gaston de Foix évacua à son approche. En cet endroit, les corps de Berne et de Soleure la rejoignirent. Ils n'avaient traversé qu'au prix d'incalculables efforts les montagnes du St-Gothard, où de terribles ouragans de neige avaient failli les ensevelir. Les capitaines arrêtèrent alors leur plan de campagne. Certains de l'infériorité numérique des troupes qui leur étaient opposées, ils décidèrent de marcher droit à Milan, dont ils espéraient faire insurger les habitants. Ils répartirent leurs bandes en trois corps. Celles de Berne, de Soleure et de Fribourg furent placées à l'avant-garde, celles des Cantons forestiers à l'arrière-garde, les autres avec les bagages formèrent le centre. Ordre fut donné aux soldats de ne point se livrer au pillage et de ne rien s'approprier sans l'avoir exactement payé. Le commandement en chef échut à Jacob Stapfer, capitaine zuricois [1].

Ces dispositions prises, les Suisses se portèrent hardiment en avant, au cri de « liberté, liberté, » par lequel ils appelaient à l'indépendance les peuples du Milanais. Leur fière attitude, la superbe apparence de leur artillerie, leur scrupuleuse discipline, frappaient d'admiration

« doubtant qu'ils ne voulsissent piller ledit villaige, y avoit envoyé mon- « sieur de la Paliza avec aucunes compaignies, entre lesquelles y estoit « la compaignye du sieur Jehan Jacques Trioltio et du grant escuyer. Et « fut faicte quelque escarmoche entre les François et lesdits Suysses et « en y eust beaucoup de mors d'un cousté et d'autre, touteffois plus des « Suysses que des François, et à mondit sieur de la Paliza d'un tret « d'arquebuche luy fut emporté une pièce de son arnoys, qui est une « pièce qui s'appelle le grant garde-bras, sans lui fere aultre dommaige. « La reste desdits Suysses qui estoient audit Cadora [*sic,* pour Cardano] « se sont retirez audit Galaras avec leur compaignie qui sont, comme « l'on dit, huit mille ».— Voy. aussi: Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 312-3, 334, et les documents cités ci-dessus, p. 261, n. 3, et p. 262, n. 1.

[1] *Lettres des capitaines fribourgeois*, 30 nov.; *de Pandolfini*, 1er déc.; *de Jean le Veau*, 11 déc. (citées p. 244, n. 1; 260, n. 1; 265, n. 1). Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 173. — *Lettre des capitaines suisses aux Milanais*, 15 déc. 1511 (*Pièces justif.*, n° XXIII).



tous ceux qui les voyaient passer. Choisissant entre les rivières du Tessin et d'Olona une route que ne barraient ni cours d'eau difficiles à franchir ni places capables de se défendre, et ne s'en laissant point détourner par les manœuvres de détachements ennemis chargés de les harceler et de les attirer dans des embuscades, ils n'offrirent au grand-maître, qui les côtoyait avec toutes ses troupes, aucune occasion de combattre à son avantage. Après une série d'escarmouches, dans lesquelles bien des hommes tombèrent de part et d'autre, ils atteignirent Parabiago, puis Rhô, que les Français abandonnèrent successivement, non sans avoir tenté d'y faire résistance. Le 14 décembre, ils entrèrent à Dergano et à La Cagnola, en vue des murs de Milan, et s'y fortifièrent, tandis que Gaston de Foix mettait ses gens à l'abri dans les faubourgs et à l'intérieur de la capitale [1].

[1] *Lettre de Bernardo da Bibbiena*, Rome, 18 déc. 1511 (citée ci-dessus, p. 263, n. 1). — *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 11, 16 et 21 déc. (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n[os] 139, 140, 141, pp. 462, 466, 469). — *Lettre de Pandolfini aux Dix*, Milan 1[er] décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, p. 543). — *Lettres de Jean Stella*, écrites à Vicenza, l'une s. d. de jour, l'autre du 18 décembre, la troisième du 19 décembre, donnant des nouvelles apportées de Milan. — *Lettres de Piero da Longena*, Montagnana, 17 ? et 18 décembre. — *Lettre de Paolo Agustini*, Mantoue, 16 décembre 1511. — *Nouvelles apportées à Venise par un homme venant de Milan*. — *Lettres de Lorenzo Trivixan, secrétaire de l'ambassadeur vénitien à Rome*, déc. 1511 (Sanuto, XIII, col. 334, 338, 340, 341, 345, 347-8). — Grumello, *Cronaca*, l. IV, ch. 47 (éd. G. Muller, p. 128). — Ambr. da Paullo, *Cron. milanese* (*Miscell. di stor. ital.*, t. XIII, p. 462). — Alb. Vignati, *Cronaca* (*Archivio storico lombardo*, an. XI, 1884, p. 607) — Senarega, *De rebus Genuens.*, an. 1511 (Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XXIV, col. 611). — Anshelm, t. IV, p. 173. — Guicciardini, l. X, ch. 21. — Plusieurs des documents cités dans la présente note portent que les Suisses passèrent à *Abbiate Grasso*, où ils livrèrent un combat à l'armée française. Nous ne serions pas étonné qu'il y ait eu confusion avec *Parabiago*, localité signalée par Prato comme l'une de celles que traversèrent les Suisses. Abbiate Grasso, en



La nouvelle de cette invasion et de ses heureux débuts se propagea rapidement d'un bout à l'autre de l'Italie, remuant les convoitises et surexcitant les animosités de tous les ennemis de Louis XII. A Venise, comme à Rome et à Naples, où elle arriva grossie par l'imagination des courriers, qui, la transmettant de proche en proche, disaient l'armée française affaiblie et démoralisée, ses principaux chefs hors de combat, Milan, Bergame et Brescia sur le point d'entrer en rébellion, les bandes helvétiques fortes de vingt-cinq à trente mille hommes, elle provoqua de belliqueuses démonstrations. Les Vénitiens retirèrent aussitôt du Frioul les troupes qu'ils y entretenaient contre l'empereur, et les acheminèrent du côté de Vérone. Le vice-roi de Naples, don Ramon de Cardona, jusque-là très hésitant à partir en guerre sous les seuls auspices du pape et des Vénitiens, fit avancer ses troupes le long de l'Adriatique. Jules II prit des dispositions pour attaquer immédiatement Bologne, de concert avec les Espagnols, dont il hâta la marche vers le nord de la Péninsule. Dans la joie de son prochain triomphe, il s'en allait répétant, avec sa liberté de langage accoutumée, que les Suisses étaient d'incomparables médecins du « mal français [1]. »

effet, est situé à plusieurs lieues au S.-O. de Milan, en dehors de la route de Galerate et au delà d'un bras du Tessin. De plus, il est certain que les Suisses abordèrent la capitale non par le sud ou l'ouest, mais par le nord. — D'après des renseignements apportés à Venise de Mantoue, de Vicence et de Milan, les Milanais se seraient opposés à l'entrée des Français dans leurs murs, et auraient même occupé le château (Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 334, 338, 345) ; mais, suivant les autres documents mentionnés ci-dessus, et dont la suite des événements semble confirmer l'exactitude, l'armée française entra au moins en partie dans Milan, et le château de cette ville ne fut nullement évacué par sa garnison.

[1] *Nouvelles apportées à Venise par lettres ou messages oraux* (M. Sanuto, t. XIII, col. 305, 307, 310, 312-314, 334, 335, 338, 340, 341, 344, 345,



A la cour de France, l'émoi fut grand quand on sut quel péril courait le Milanais. Toutes les préoccupations se portèrent sur les événements dont le duché était le théâtre ; le roi lui-même, sans vouloir paraître effrayé, comprit qu'un important effort était urgent et qu'il fallait, coûte que coûte, se débarrasser des Suisses avant que les armées de la Sainte-Ligue fussent prêtes à entrer en campagne [1]. Adoptant des mesures prises déjà en partie par Gaston de Foix, il lui manda d'aller au-devant des Suisses avec bon nombre de canons, six cents lances, deux cents gentilshommes et deux cents archers de la maison royale ; il l'autorisa de plus à lever six mille piétons italiens. Il prescrivit au capitaine Jacob d'amener dans le duché les

347, 348, 352, 360). — *Lettre de Bernardo da Bibbiena à Jean de Médicis*, Rome, 18 déc. 1511 (citée ci-dessus, p. 263, n. 1). — *Lettres de Jules II à Jean de Médicis*, 15 et 26 décembre 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom*, t. II, pp. 557 et 561). — *Lettre de Pierre Martyr au marquis Fagliardo*, Burgos, 31 janvier 1512 (*Opus epistolarum*, éd. d'Amsterdam, 1674, nº 477). — *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 16, 21, 22-23 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, nºs 140 à 142). Cf. *Lettre du même à la même*, Blois, 11 déc. 1511 (ibid., nº 139). — Alb. Vignati, *Cronaca* (*Arch. stor. lombardo*, an. XI, 1884, p. 607). — Ambrogio da Paullo, *Cron. milanese* (*Miscell. di stor. ital.*, t. XIII, p. 462.) — Le vice-roi de Naples avait été désigné comme capitaine général de la Sainte-Ligue (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 77).

[1] *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 11, 16 et 21 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, nºs 139, 140, 141). Dans la seconde de ces lettres il est dit en particulier : « L'on ne parle icy pour « le present que des Suysses, et encoires le roy fait semblant de n'en « fère guères d'estime..... » — *Lettres du même à Louis Barangier*, Blois, 10 déc. 1511 et 4 janv. 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 101 et 106). — *Lettre de Pandolfini aux Dix*, Milan, 1er déc. 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. Diplom.*, t. II, p. 543) : « Questi Francesi si per- « suadono che la venuta degli Spagnuoli abbi a tardare assai, e pero « averan tempo a reprimere il moto de'Svizzeri, e potersi di poi libere « voltare con tutte le forze verso Bologna, bisognando che, se ne « ingannassino, saria cosa molto a proposito... »

quatorze cents lansquenets allemands formant une partie de la garnison de Vérone, au capitaine Molard de rejoindre le grand-maître avec les deux mille hommes d'infanterie gasconne postés à Carpi, aux habitants de Milan, d'organiser à leurs dépens une garde civique de six mille soldats. Non content de mettre en mouvement presque toutes ses forces d'Italie, il décida de ne conserver en France que le nombre de gens d'armes strictement nécessaire à la défense du royaume, et d'envoyer en outre au delà des monts huit mille fantassins picards, normands et gascons[1]. Il fit plus : il adressa à l'empereur, son allié, que des bruits persistants accusaient d'être de connivence avec la Sainte-Ligue, une sommation d'avoir à déclarer au vrai ses intentions, sous la menace, exprimée en termes suffisamment clairs, de le traiter désormais en ennemi, s'il ne montrait pas autrement que par de vaines protestations d'amitié la réalité de son alliance[2].

Ce fut au moment où s'exécutaient dans le duché les préparatifs de défense ordonnés par Louis XII, que les Suisses se présentèrent devant Milan. Tout y était disposé pour soutenir un siège. On avait réparé et garni de bouches à feu les bastions, aplani le terrain le long des remparts pour permettre à la cavalerie d'y manœuvrer facilement, rempli le château de soldats, de munitions et de vivres, occupé fortement les faubourgs les plus exposés. A chacune des six portes veillaient mille citoyens en

[1] *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 11, 16 et 21 déc. 1511 (citées ci-dessus, p. 267, n. 1); 12 janvier 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 114). — *Lettre de Jean-Pierre Stella*, Vicenza, 18 déc. 1511 (M. Sanuto, XIII, 358). — Guicciardini, l. X. ch. 21. — Alb. Vignati, *Cronaca* (loc. cit.).

[2] *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 16 déc. 1511 (citée ci-dessus, p. 267, n. 1).



armes[1]. Dans ces conditions, les chefs des bandes helvétiques ne songèrent pas à tenter une attaque de vive force, du moins ne voulurent-ils pas le faire sans être certains d'avoir des intelligences dans la place. Ils essayèrent donc de se mettre en communication avec les habitants, et leur envoyèrent une lettre où, déclarant être venus non point en conquérants, mais en libérateurs, ils les invitaient à faire cause commune avec eux contre leurs oppresseurs étrangers. « Magnifiques et respectables seigneurs, y « disaient-ils, vous savez que nous avons été jadis les « alliés du roi de France, et que, tout le temps de notre « alliance avec lui, nous l'avons servi avec tant de dé- « vouement et lui sommes restés attachés avec tant de per- « sévérance que, chez aucun peuple, on ne pourrait citer « d'exemple d'une si constante fidélité. Par notre aide, « il a conquis le duché de Milan et d'autres territoires « encore. Nous ne doutions donc point de trouver en lui « un amical voisin. Mais nous étions loin de compte; car « de l'heure où il est entré en possession du duché, les « relations de commune bienveillance, de bon voisinage « et d'amitié, que nous entretenions avec votre pays sous « les ducs Sforza d'heureuse mémoire, ont été profon- « dément troublées : au lieu de loyaux alliés, nous n'avons « plus rencontré dans les Français que des ennemis. Nous « l'avons bien éprouvé l'an dernier, quand, en suite de « notre alliance avec le pape Jules II, chef de tous les « serviteurs du Christ, nos troupes ont voulu rejoindre « en Italie les armées de ce pontife. Non seulement, vous

[1] *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche,* 16 et 21 déc. (citées ci-dessus, p. 267, n. 1). — M. Sanuto, t. XIII, col. 312, 313, 334. Prato, *Storia di Milano*, an. 1511. — Alb. Vignati, *Cronaca* (loc. cit). — Guicciardini, l. X. ch. 21.

« le savez, les Français leur ont fermé la route, mais « ils ont arrêté, contre tout droit, des messagers envoyés « par nos capitaines à leurs gouvernements, et les ont « mis à mort, sans respect pour leur caractère inviolable. « Nos chers confédérés de Schwytz, tout particulièrement « atteints par cette offense, en ont ressenti la plus vive « irritation. Après s'être vu refuser par les Français la « réparation à laquelle ils avaient droit, ils ont invoqué « les pactes qui nous unissent de canton à canton, et nous « ont adjurés de faire honneur à nos serments, en les ai- « dant à tirer vengeance d'une si détestable injure. Nous « voici donc, par ordre de nos supérieurs et avec l'aide « de Dieu, arrivés sous vos murs, nous et nos soldats. Il « nous eût été facile d'arracher aux mains des Français les « localités que nous avons traversées et d'y causer d'irré- « parables ravages. Pourtant, nous nous sommes abstenus « de toute déprédation, afin de montrer à vos Magnifi- « cences et à tout votre peuple que nous sommes venus « non pour détruire, mais pour les affranchir du joug de « la France. Et, comme nous connaissons le long atta- « chement dont vous avez fait preuve tant envers nous « qu'envers nos ancêtres, nous n'avons point voulu pro- « céder plus avant sans vous avoir informés de nos inten- « tions. En conséquence, nous vous prions et vous « requérons avec les plus grandes instances d'envoyer « auprès de nous de sages orateurs, auxquels nous expli- « querons le but principal et le plan détaillé de notre « expédition. Nous avons le ferme espoir que ces entre- « tiens seront des plus avantageux aux deux parties, et « nous donnons et conférons à vos ambassadeurs, par « l'autorité des présentes, un sauf-conduit pour venir « jusqu'à notre armée, et retourner ensuite chez eux. Si

« notre offre amicale était repoussée, dédaignée ou élu-
« dée par vos Magnificences, rien ne saurait nous retenir
« d'employer à la consommation de votre ruine, nos bras
« que Dieu a créés pour les combats et nos mains qu'il a
« formées pour la guerre. Nous vous en prévenons afin
« de sauvegarder notre honneur envers vous et envers
« tous ceux auxquels parviendra le bruit de nos ac-
« tions [1]. »

A cette invitation qui, sous les apparences d'un service que l'on voulait rendre, cachait mal un service que l'on demandait, les Milanais demeurèrent insensibles. Ils ne furent point guidés en cette occurence par le désir spontané de rester les fidèles sujets du roi de France, auquel ils avaient, en maintes occasions, donné la preuve de leur insoumission et de leur mauvais vouloir. Tout récemment encore, lorsque les Pères du concile schismatique de Pise, chassés de cette ville par la réprobation des habitants, étaient venus chercher asile dans leurs murs, ils avaient suffisamment montré, en les recevant de la façon la moins enthousiaste, que leurs sympathies n'étaient point de son côté. Mais, avec une prudence toute italienne, que tenait depuis quelque temps en éveil l'apparition de prodiges célestes, signes précurseurs de grandes calamités, ils ne voulaient point se déclarer contre lui, tant qu'ils ne verraient pas sa domination irrémédiablement compromise dans le duché [2]. Pour le moment, les choses n'en

[1] *Pièces justif.*, n° XXIII. Cette pièce qui semble bien être parvenue entre les mains des Milanais (M. Sanuto, XIII, 345), dut être saisie ensuite par les autorités françaises, puisqu'elle se trouve aujourd'hui à Paris.

[2] Prato, *Storia di Milano*, an. 1511. Sur les dispositions des Milanais à l'égard des Français, voy. : M. Sanuto, XIII, col. 334, 338, 345, 373.

étaient point là. L'armée française, jointe par de nouvelles troupes et considérablement accrue, occupait les abords et les points principaux de leur ville, où elle pouvait aisément réprimer toute tentative de révolte[1]. En y introduisant les bandes helvétiques, ils l'eussent livrée aux tumultes d'une bataille de rues dont l'issue, quelle qu'elle fût, leur semblait également redoutable; car, ils se persuadaient non sans raison que les Français, vainqueurs, les puniraient de leur trahison par de terribles représailles, et que les Suisses, s'ils restaient maîtres de la place, donneraient carrière à leurs habitudes déprédatrices et vivraient chez eux à discrétion. Loin donc de se soulever en faveur de leurs prétendus libérateurs, ils firent bonne garde sur leurs murailles et se tinrent prêts à repousser un assaut[2].

[1] Prato, *Stor. di Milano.*

[2] *Lettre de Arnold Winkelried, commissaire à Bellinzone, aux magistrats d'Unterwalden*, 18 déc. 1511 (Arch. de Soleure, Collect. Haffner, *Denkwürdige Sachen*, t. XXVI, f. 240. Orig.; papier). — *Lettre des magistrats de Lucerne à ceux de Soleure*, 19 déc. 1511 (Arch. de Soleure, même collect., t. XXVI, f. 231. Orig.; papier). — M. Sanuto, t. XIII, col. 338, 340, 341, 352. — Anshehm, t. IV, p. 173. — Guicciardini, l. X. ch. 21. — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 21 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, nº 141). — Coccinius, *De rebus italicis* (dans Freher, *Rer. german. script.*, t. II, p. 284). — Alb. Vignati, *Cronaca* (loc. cit). — P. Martyr (*Opus epistolarum*, nºs 473 et 477 [éd. d'Amsterdam, 1674, 8º]) s'exprime ainsi au sujet des craintes que la présence des Suisses inspirait aux Milanais : « Infaustæ nostra tempestate me « miseret Italiæ e tam barbaris carbonariis, opilionibus et subulcis, aut « quando honoratius vaccariis, bubulcis alpestribus, horrore montano « torvis, quid expectari aliud potest nisi ærumna et calamitas ? Si namque « uvarum et ficuum dulcedine, uti aliquando Galli, pellecti Helvetii, « semel terram gustaverint, haud facile quin quotannis redeant obsta- « bitur...... Tantus terror ex barbaro illo incursu Mediolanenses invasit, « ut colligere sarcinas ad discessum e patria multi ceperint; alii pro- « prias munire domos validis præsidiis, de publico nil solliciti. Non « enim Galli ut populus arma caperet passi sunt, ne in ipsos qui « sunt a natura immites et injuriosi arma converteret. Murmur ingens « exortum, trepidatio gravis fervebat in urbe... »

Mais ils n'eurent point à verser leur sang pour la défense de leurs foyers. Les Suisses, en effet, se trouvèrent tout de suite dans l'impossibilité d'exécuter les menaces qu'ils avaient proférées. N'entendant rien à l'art de réduire par un siège régulier les villes fortifiées, manquant d'ailleurs d'une artillerie assez puissante pour battre en brèche de solides remparts, n'étant capables, avec leurs dix mille hommes, ni d'investir complétement Milan, ni d'en fermer l'accès aux troupes de soutien qui y arrivaient incessamment, ils comprirent qu'ils ne pouvaient pas, sans un très grand danger, se maintenir dans son voisinage immédiat [1]. Après avoir essuyé les attaques de deux détachements français, l'un sous les ordres du seigneur de Conti, qu'ils repoussèrent et blessèrent mortellement, l'autre conduit par le chevalier Bayard, qui leur infligea des pertes sérieuses, ils se retirèrent à quelque distance, dans la direction de Monza (15 déc.). Ils gardaient toutefois l'espoir qu'un mouvement insurrectionnel se produirait dans la capitale, ou que l'arrivée prochaine des armées de Venise et du St-Siège leur permettrait de ressaisir l'offensive [2].

De part et d'autre ils furent déçus. Non seulement

[1] Prato, *Storia di Milano*, an. 1511. — Guicciardini, l. X, ch. 21. — *Lettre de Arnold Winkelried*, 18 déc. — *Lettre des magistrats de Lucerne*, 19 déc. (citées plus haut, p. 272, n. 2). — Tous les auteurs du temps qui ont parlé de la façon de combattre des Suisses s'accordent à dire qu'ils n'entendaient rien à l'art des sièges. Voy. par ex. : Equicola, *Chron. di Mantua*, l. IV (éd. de 1521, f. 185) : « Li Elvetii como in aperto ordina- « tamente pugnare son periti e animosi, cosi in expugnare cita debili e « imperiti. » — *Lettere lat. di G. Morone*, nº 96 (éd. Promis et Müller, p. 221) : « Gens ad expugnanda mœnia, ut scis, ineptissima. »

[2] *Lettre de Arnold Winkelried*, citée plus haut, p. 272, n. 2. — Le Loyal Serviteur, *Histoire de Bayart* (éd. de la Soc. de l'hist. de France, p. 258). — Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 367, 370, 373. — D'après Sanuto, relatant les nouvelles apportées à Venise par un personnage venant de Milan, Conti aurait été tué dans un combat qui eut lieu à

les Milanais ne bougèrent pas, mais ni les Vénitiens, ni les gens du pape ne se montrèrent ou ne signalèrent leur approche. Après deux ou trois jours de vaine attente, comme les vivres manquaient et que la saison devenait de plus en plus inclémente, des symptômes de découragement parurent au milieu de ces troupes, si pleines d'ardeur au début de la campagne. Enervées déjà par les discours d'un groupe de soldats, dont les instincts mercenaires s'accommodaient mal d'une expédition de ce genre, et qui, dans leur impatience de voir la paix se conclure, faisaient grand bruit des périls que l'on courait loin du pays, sans nouvelles de ce qui s'y passait et sans perspective de secours, elles perdirent bientôt toute velléité de continuer seules la lutte [1]. A la faveur de cette situation, des pourparlers s'établirent alors entre leurs capitaines et les chefs de l'armée française [2]. Ils furent

Rho. Je ne pense pas qu'il s'agisse du combat livré dans ce bourg par les Suisses à l'armée française en retraite; car, d'une part, les renseignements fournis par Sanuto semblent se rapporter à des événements qui eurent lieu après l'arrivée des Suisses sous Milan, et, d'autre part, le Loyal Serviteur, dit formellement que Conti fut tué dans une sortie qu'il fit contre les Suisses.

[1] Prato, *Storia di Milano*, an. 1511. — Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, pp. 173-174. — M. Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 353-4. — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 29 déc 1511 (Le Glay, *Négoc.*, t. I, p. 475, nº 143). — Guicciardini, liv. X, ch. 21. — P. Martyr, *Lettre au marquis Fagliardo*, Burgos, 31 janv. 1512 (*Opus epistol.*, éd. d'Amsterdam, 1674, nº 477). — Schodeler, *Chron.* ms. (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 293, n. 424).

[2] Il est difficile de savoir de quel côté vinrent les premières tentatives d'accommodement. Les chefs français essayèrent probablement, dès le début de la campagne, de nouer des rapports avec ceux des capitaines suisses qu'ils supposaient être les plus accessibles à des propositions de paix; puis, lorsque ces derniers eurent convaincu leurs compagnons de la nécessité de terminer la guerre, ce durent être les Suisses eux-mêmes qui prirent l'initiative des négociations. Cela nous semble ressortir des dépêches envoyées du Milanais à Venise dans les



dirigés, du côté des Suisses, par un homme auquel ses fonctions semblaient réserver un tout autre rôle, Ulrich, baron de Hohensax, désigné par le pape, avec Anshelm Graf, pour accompagner l'expédition en qualité de commissaire du St-Siège. S'il accepta de servir de négociateur en cette occasion, ce dut être ou dans la conviction qu'une prompte retraite était le seul moyen d'éviter un désastre, ou dans le secret dessein de traîner les choses en longueur jusqu'à l'arrivée des troupes de la Sainte-Ligue. S'étant rendu à Milan pour conférer avec le grand-maitre de l'évacuation du duché par les bandes suisses, il demanda que le gouvernement milanais leur octroyât un mois de solde, moyennant quoi elles se retireraient paisiblement dans leur pays. Puis, comme Gaston de Foix promettait de fournir à cet effet 15,000 florins d'or, en y ajoutant, pour le négociateur, un don de 1000 florins quand l'arrangement serait signé, sous la condition que les Cantons n'entreprendraient rien contre la France ou ses possessions avant la fin de mars, et recevraient les ambassadeurs que le roi chargerait dans l'intervalle de négocier une alliance avec eux, il déclara ne pas vouloir conclure sans l'aveu de ses commettants. Que se passa-t-il alors? Les Suisses devinrent-ils plus arrogants lorsqu'ils virent l'ennemi se prêter si volontiers à l'idée d'acheter leur retraite? Hohensax lui-même leur déconseilla-t-il d'accepter l'offre du gouverneur de Milan, en affirmant qu'il serait facile avec un peu de fermeté d'obtenir beaucoup plus? Réussit-il à leur persuader que les secours

premiers jours de décembre (M. Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 294), et du fait que les pourparlers eurent lieu non au camp suisse, mais au camp français.



attendus étaient proches et que, si l'on pouvait, quelques jours durant, amuser les Français par de feintes négociations, on se trouverait en mesure ou de poursuivre avantageusement la guerre, ou de dicter la paix avec infiniment plus d'autorité ? Les documents sont peu précis sur ce point. Toujours est-il que Hohensax fut renvoyé vers le duc de Nemours avec des propositions moins accommodantes encore que les premières. Elles consistaient dans les quatre articles suivants : chaque soldat recevrait une indemnité équivalente à trois mois de paie ; les villes de Lugano et de Locarno, avec leurs appartenances, seraient cédées aux Cantons ; la route du Milanais resterait ouverte en tout temps aux mercenaires que les Cantons enverraient au service du pape ; le présent accord ne constituerait point pour les gouvernements helvétiques un engagement de conclure ensuite une alliance avec la France.

Gaston de Foix jugea ces prétentions excessives et déclara tout d'abord qu'il mourrait plutôt que de souscrire à aucune d'elles. Néanmoins, avant de donner une réponse définitive, il voulut consulter ses lieutenants. La Palice, interrogé le premier, fut d'avis que, dans les circonstances où l'on se trouvait, il ne fallait pas se montrer trop pointilleux ; qu'assurément les propositions des Suisses, prises en bloc, étaient inacceptables, mais que, quant à l'argent, on n'y devait point regarder pour se débarrasser d'hôtes aussi dangereux, ce à quoi l'on parviendrait peut-être en leur offrant trente ou quarante mille florins du Rhin. Les autres généraux s'étant prononcés dans un sens analogue, Hohensax n'en parut pas moins très contrarié. Pour un motif difficile à deviner, il dut craindre que cette manifestation, malgré ses apparences conciliantes, ne fût suivie



de la rupture des négociations, et tous ses efforts tendirent à faire rouvrir le débat. Prenant à part Jean-Jacques Trivulce, il lui remontra par les plus spécieux arguments que le meilleur parti pour les Français était d'accepter en principe son projet de transaction, dont les clauses pourraient être rendues plus légères après nouvel examen. Mais ses discours ne réussirent pas à créer de sérieuses divergences de vues parmi les chefs de l'armée française. Trivulce commença par lui répondre que, pour rien au monde, on ne prendrait de semblables conditions comme base d'un accord, et que le seul point susceptible d'être discuté, c'était la demande d'une somme d'argent. Ses collègues, entendus de nouveau, persistèrent dans le même sentiment, et le duc de Nemours, se rangeant à cet avis, conclut que l'on offrirait aux envahisseurs, sous forme d'ultimatum, trente mille florins du Rhin pour prix de leur retraite, avec huit mille florins d'indemnité pour le meurtre des deux courriers.

Ces offres apportées par Hohensax au camp des Suisses y reçurent un très mauvais accueil. Les soldats s'écrièrent qu'on se moquait d'eux, et signifièrent à Gaston de Foix qu'ils ne voulaient plus de paix[1]. Cependant, au lieu de

[1] Sur les diverses phases des négociations, voir : *Lettre de Pandolfini aux Dix de Florence*, Milan, 18 déc. 1511 (Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II, p. 546). — *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche,* Blois 22-23 et 29 déc. 1511 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t, I, pp. 472 et 475, nos 142 et 143). — Prato, *Storia di Milano,* an. 1511. — M. Sanuto, *Diarii,* col. 345, 346, 353, 354, 363, 366, 373, 386-387. — Anshelm, *Berner Kronik,* t. IV, p. 174. — *Hist. de Bayart,* par le Loyal Serviteur (éd. de la Soc. de l'hist. de France, p. 258). — Guicciardini, l. X, ch. 21. — On ne peut déterminer d'une façon certaine dans quelle localité se trouvaient les Suisses lorsqu'ils entamèrent les négociations avec le gouverneur de Milan. D'après les rapports envoyés d'Italie en France et résumés dans les lettres de Jean le Veau, ils étaient entre Milan et Côme, « en

rouvrir les hostilités, comme cette déclaration le faisait prévoir, ils résolurent d'évacuer le duché, parce qu'ils étaient à bout de vivres. Vers le 20 décembre, ils levèrent le camp et se dirigèrent, les Waldstätten en tête, du côté de Como. Leur retraite s'opéra dans le plus complet désordre. Aigris par les privations qu'ils avaient endurées, furieux de l'insuccès de leur expédition, vexés au plus haut point de rentrer chez eux les mains vides, ils assouvirent leur colère et leur cupidité en semant dans la contrée qu'ils traversèrent la dévastation, le meurtre et l'incendie. Rien ne fut respecté. Femmes, enfants, vieillards, êtres infirmes ou sans défense, religieuses dans leurs cloîtres, moines dans leurs couvents, prêtres au pied des autels, subirent les violences et les outrages d'une soldatesque brutale, que la voix de ses chefs était impuissante à contenir, et qui, dans sa soif de pillage, fit butin de tout, des trésors même des églises et des vases précieux où l'on renfermait les saintes hosties. Plus de vingt villages importants comme Casabianca, Affori, Niguarda, Bresso, Cinisello, Desio, Barlasina, Lentate, Appiano furent mis à sac, puis brûlés par eux. Si le soir ils en épargnaient

« ung villaige nommé Jussau [Giussano], loingtain dudict Millan quinze ou « sèze milles d'Italie. » Suivant des renseignements envoyés du Milanais à Venise, ils étaient à Rho quand les négociations commencèrent, le 16 décembre; ils quittèrent ensuite cette place pour se rendre à Desio (17 déc.), distant de six milles de Milan, et ce fut là qu'ils attendirent la réponse des Français à leurs secondes propositions (Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 353-4; cf. col. 346). — D'après Prato et le Loyal Serviteur, que semble corroborer le témoignage d'un espion envoyé [de Rome?] dans le Milanais (Sanuto, XIII, 373), ils auraient été à San Angelo, à trois milles de Milan. D'après Guichardin, ils se trouvaient au delà de Monza dans la direction de l'Adda. Ce qui nous paraît le plus probable, c'est qu'ils changèrent plusieurs fois de campement pendant la durée des pourparlers, ou que leurs divers contingents se trouvaient dans des localités différentes (Voy. la *Lettre de Pandolfini*).



un pour y passer la nuit, le lendemain ils le livraient aux flammes. Certains jours ils incendièrent jusqu'à trois mille habitations : sur le parcours de leurs bandes déprédatrices, dit un témoin oculaire, le pays n'était qu'une large traînée de feu ; des torrents de fumée s'élevant dans les airs obscurcissaient les rayons du soleil et masquaient l'horizon. Enfin, las de détruire et gorgés de dépouilles, ils repassèrent la frontière du Milanais, sans que Gaston eût fait autre chose, pour arrêter leurs brigandages, que de lancer à leurs trousses un détachement de quatre cents hommes d'armes [1].

Pendant ce temps, les Vénitiens s'étaient avancés jusqu'aux rives de l'Adige, où ils attendaient les renforts que les Cantons leur avaient promis. Ne voyant rien venir, ils dépêchèrent un messager vers les troupes suisses, qu'ils croyaient se trouver encore dans le duché de Milan [2]. Mais, tandis que cet homme les y cherchait, celles-ci gagnaient Bellinzone, allaient de là ravager la seigneurie de Misocco, propriété de Jean-Jacques Trivulce,

[1] Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 174. — *Recès*, diètes de Zurich, 5 janvier 1512, *f.*; 19 avril, *d.* — Prato, *Storia di Milano*. — *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 29 déc. 1511 et 12 janv. 1512 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 143 et *Lettres de Louis XII*, t. III, p. 115). — *Lettre de Jean Roll aux magistrats de Soleure*, Lucerne, 24 déc. 1511 (Arch. de Soleure, Collect. Haffner, *Denkwürdige Sachen*, t. XXVI, f. 243. Orig.; papier). — A. Vignati, *Chron.* (*Arch. stor. lombardo*, an. XI, 1884, p. 607). — Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 353-4, 362, 366, 367, 370. — Ben. Jovius, *Historia Novocomensis*, Venise, 1629, 4°, p. 101. — Ambr. da Paullo, *Chron. milanese* (*Miscell. di stor. ital.*, t. XIII, p. 262). — Pierre Martyr, *Lettre au marquis Fagliardo*, Burgos, 31 janv. 1512 (éd. d'Amsterdam, 1674, n° 477). — Guicciardini, l. X, ch. 21. — Schodeler, *Chron.* ms. (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, pp. 296-7), qui donne des détails circonstanciés sur les incendies allumés par les Suisses. — *Hist. de Bayart*, par le Loyal Serviteur (éd. de la Soc. de l'hist. de Fr., pp. 258-9).

[2] Guicciardini, l. X, ch. 21.



et s'acheminaient ensuite vers leurs foyers par la route du St-Gothard. Le 24 décembre, leur avant-garde parut dans les cantons d'Uri et de Schwytz, en annonçant que le gros de l'armée suivait de près [1].

2. — Ce fut pour les gouvernements helvétiques un grand soulagement que de savoir l'expédition terminée. Pendant les quatre semaines qu'elle avait duré, ils n'avaient cessé de concevoir à son sujet de vives inquiétudes, que justifiaient suffisamment et les circonstances dans lesquelles la guerre s'était ouverte, et les incidents survenus après le départ des troupes. Aux alarmes dont ils n'avaient pu se défendre en apprenant, par les premières dépêches des capitaines, que leurs soldats se débattaient dans d'affreuses tourmentes de neige sur les hauteurs du St-Gothard, aux craintes que leur inspirait la possibilité de se trouver en face d'une coalition de la France et de l'Allemagne, s'étaient jointes bientôt des anxiétés plus poignantes encore. Ils avaient su qu'une partie de l'armée s'était avancée jusqu'à Galerate, où le voisinage des forces

[1] *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 12 janvier 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 115). — *Lettre de Jean Roll aux magistrats de Soleure*, Lucerne, 24 déc. 1511 (citée ci-dessus, p. 279, n. 1). — Ben. Jovius, *Hist. Novocomensis*, pp. 101-102. — Il paraît certain que, dès le début de la retraite, les divers contingents des cantons, au lieu de rester ensemble, se répartirent en plusieurs bandes, qui marchèrent sans s'inquiéter aucunement les unes des autres. Les Waldstätten, qui avaient pris la tête, ne s'arrêtèrent probablement pas beaucoup en chemin, car, partis vers le 19 décembre des environs de Monza, ils arrivèrent en Suisse le 24. D'autres, au contraire, restèrent plusieurs jours à parcourir, en pillant, la portion septentrionale du Milanais (Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 175. — Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 360, 361, 386, 387). Les Fribourgeois ne rentrèrent chez eux que le 31 décembre (Antonin Palliard, *Chron.* (*Anzeiger f. schweiz. Gesch.*, 1888, nº 3, p. 217).



ennemies l'avait obligée de s'arrêter, et, depuis lors, ils étaient restés près de dix jours sans nouvelles. Déjà, ils se persuadaient que les diverses bandes des cantons, surprises par les Français avant de s'être concentrées, avaient été successivement anéanties, quand une lettre, apportée de Bellinzone, les informa qu'elles étaient arrivées saines et sauves devant Milan. Mais, la joie qu'ils en éprouvèrent dura peu et ne fut point d'ailleurs sans mélange. Tourmentés en effet par la pensée que leurs soldats devaient être cernés puisque nul message émané d'eux ne parvenait en Suisse, ils ne tardèrent pas à recevoir, de plusieurs côtés, des renseignements paraissant confirmer leurs appréhensions. Un homme venu de Romagne à Bellinzone, et qui était resté deux jours enfermé dans Milan, raconta qu'il avait vu cette ville pleine de gens d'armes, que des renforts y entraient continuellement, que lui-même s'y était introduit à la suite d'un corps de cavalerie française amené de Bologne et si considérable qu'on avait dû, pour faciliter sa marche, élargir la route en comblant partout les fossés. Un prêtre de Strasbourg, arrivant de Lombardie, informa les magistrats de Lucerne qu'au moment où il avait quitté Milan, l'armée française, forte d'environ 24,000 hommes, était sur le point d'attaquer les bandes suisses. On apprit aussi qu'après le passage de la Tresa par les contingents de Berne et de Soleure, les gens du pays avaient rompu le pont et défoncé les routes, de telle sorte que toute communication entre le Milanais et les Cantons était interceptée de ce côté.

Dès avant la réception de ces divers avis, les gouvernements helvétiques s'étaient occupés de venir en aide à leurs soldats. Au commencement de décembre, Berne et



Soleure proposèrent, à cet effet, un moyen capable assurément de conduire au but que l'on avait en vue, mais propre surtout à satisfaire des convoitises dont ces deux cantons étaient animés depuis longtemps. Il consistait à entreprendre contre le duché de Bourgogne et le comté de Neuchâtel une expédition qui, dans la pensée de ses promoteurs, pourrait être suivie de l'occupation définitive des territoires envahis, et qui, en obligeant Louis XII à garder son royaume de ce côté, l'amènerait peut-être à rappeler d'Italie une partie de ses gens de guerre. Un motif assez sérieux pouvait faire préférer ce projet de diversion à l'envoi de renforts dans le Milanais, c'était la difficulté de transporter des troupes au delà des Alpes, maintenant que les neiges amoncelées avaient complétement obstrué les défilés, où la première armée avait eu déjà tant de peine à se frayer une route. Cependant la majorité des gouvernements helvétiques témoigna d'une certaine répugnance à se lancer dans une entreprise, dont les avantages apparaissaient aussi problématiques que les inconvénients l'étaient peu. Le 8 décembre, les députés d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden, de Zug et de Glaris, assemblés à Schwytz, déclarèrent qu'avant d'y engager leurs réserves, ils voulaient être sûrs qu'on n'en aurait pas un besoin urgent en Lombardie. Neuf jours après, la diète, convoquée à la demande des magistrats de Zurich, prit une détermination analogue. Laissant tout à fait de côté l'idée d'envahir la Bourgogne, elle résolut d'appuyer par un secours direct l'armée en campagne, et, dans ce dessein, elle ordonna la levée de 4000 hommes. Elle manda aux Valaisans d'attendre sous les armes les ordres qu'on aurait à leur donner; elle pria les Grisons de réunir sans délai leur contingent et de prendre les mesures



nécessaires pour que l'expédition pût être dirigée à travers les défilés de leurs montagnes, moins périlleux et moins rudes que l'abrupt passage du St-Gothard. Elle écrivit de plus aux autorités du Valais et des Ligues grisonnes d'envoyer en Lombardie quelques courriers expérimentés, avec mission de reconnaître exactement la situation des troupes suisses, et elle demanda au gouvernement bernois de se renseigner sur le même point soit auprès du duc de Savoie, soit en Piémont. Peu de jours auparavant le Corps helvétique avait dépêché une ambassade à Venise et à Rome, pour obtenir de la Ste-Ligue qu'elle ne différât pas plus longtemps de commencer la guerre.

Les décisions de la diète de Zurich reçurent l'approbation unanime des gouvernements cantonaux. Berne et Soleure même s'y conformèrent en renonçant à leur dessein particulier, et le premier de ces cantons, après avoir rappelé les troupes qu'il avait déjà fait partir pour Neuchâtel, se montra l'un des plus ardents aux préparatifs d'une nouvelle campagne d'Italie. Dans le reste du pays, on s'en occupait avec une grande activité. Partout les contingents des cantons s'assemblaient rapidement. Celui de Lucerne devait partir le 23 décembre, celui de Berne, fort de 1200 hommes, le 27 ; les Grisons, levés en masse, avaient fait annoncer leur prochaine arrivée à Bellinzone. Mais le retour inopiné de ceux que l'on s'apprêtait à secourir vint rendre sans objet les armements commencés.

Un instant toutefois on put craindre que ces armements ne dussent servir à la défense du territoire helvétique contre une attaque de la France. En effet, le bruit courut que Louis XII assemblait des forces importantes du côté de Dijon, qu'un gros de cavaliers français avait pris ses



quartiers près de Pontarlier, et que dix mille lansquenets allemands viendraient prochainement en Bourgogne, soit pour faire campagne avec les gens du roi de France, soit pour protéger la Franche-Comté, si la guerre s'allumait dans ces parages. Mais ce n'était là qu'une fausse alerte, et l'on sut bientôt que ces mouvements de troupes, loin de constituer une menace, avaient été ordonnés par Louis XII dans l'unique pensée de défendre son territoire, au moment où s'agitait en Suisse la question d'une invasion de la Bourgogne. Aussi ne jugea-t-on même pas nécessaire de faire une démonstration militaire à la frontière occidentale du pays[1].

[1] Sur les événements qui se passèrent en Suisse pendant l'expédition d'Italie, voy.: *Lettre des députés d'Uri, Unterwald, Zug et Glaris, assemblés à Schwytz, aux magistrats de Soleure et de Lucerne*, 8 déc. 1511 (Arch. de Soleure, Collect. Haffner, *Denkwürd. Sachen*, t. XXVI, f. 213. Orig.; papier. Arch. de Lucerne, *Ungebundene Abschiede*, 1510-1529). — *Lettre des magistrats de Zurich à ceux de Lucerne*, 16 déc. 1511 (Arch. de Zurich, *Kämpfe um d. Herrschaft Mailands*. Orig.; papier). — *Lettre de Arnold Winkelried, commissaire, et de Jean Ochsner, bailli à Bellinzone [aux magistrats d'Unterwald ?]*, 16 déc. 1511. Copie; papier. — *Lettre de Pierre Struby, député soleurois à la diète de Lucerne, aux magistrats de Soleure*, 17 déc. 1511. Orig.; papier. — *Lettre de Arnold Winkelried, commissaire à Bellinzone, aux magistrats d'Unterwald*, 18 déc. 1511. Orig.; papier. — *Lettre des magistrats de Lucerne à ceux de Soleure*, 19 déc. 1511. Orig.; papier. — *Lettre de Daniel Babenberg et de Benedict Manslib aux magistrats de Soleure*, 20 déc. 1511. Orig.; papier. — *Lettre des magistrats de Lucerne à ceux de Soleure*, 20 déc. 1511. Orig.; papier. — *Lettre des magistrats d'Unterwald-Obwald à ceux de Soleure*, 21 déc. 1511. Copie; papier (Arch. de Soleure, Collect. citée, t. XXVI, fol. 239, 228, 240, 231, 234, 233, 241). — *Lettre des magistrats de Berne à ceux de Soleure et à ceux de Fribourg*, 21 déc. 1511 (Arch. de Soleure, Coll. citée, t. XXVI, fol. 236. Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1508-1512, f. 372 v°: cf. Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 292, n. 418). — *Lettre des magistrats de Berne à ceux de Soleure*, 22 déc. 1511. Orig.; papier. — *Lettre de Antoine Krumenstob, bailli de Grandson, aux magistrats de Fribourg*, 23 déc. 1511. — *Lettre de Jean Roll, député soleurois à Lucerne, aux magistrats de Soleure*, 24 déc. 1511. Orig.; papier (Arch. de Soleure, Coll.



Quant à recommencer l'expédition d'Italie, comme le voulait une partie des soldats revenus dans leurs foyers, et comme le pape et le doge de Venise le demandaient, l'un aux capitaines suisses par un bref qu'il leur avait écrit de Rome, le 26 décembre 1511, l'autre aux gouvernements helvétiques par une lettre datée du 2 janvier suivant, les Cantons, sans se montrer absolument contraires à cette idée, furent d'avis de n'en rien faire pour le moment[1]. Ils savaient que de violentes querelles s'étaient élevées pendant la campagne entre les troupes des différents corps; que les Bernois, arrivés les derniers en Lombardie, et les Waldstätten, partis les premiers du théâtre de la guerre,

citée, t. XXVI, fol. 238, 245, 243). — *Lettres des magistrats de Berne à ceux du Valais*, 22 déc. 1511; *à ceux de Lucerne*, 27 et 29 déc. 1511 (Arch. de Berne, *D. Missivenb*, 1508-1512, ff. 374 v°, 378 v°, 380 v°). — *Recès*, diètes de Schwytz, 8 déc.; de Zurich, 17 déc. 1511. — Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 175. — Sur l'ambassade envoyée à Venise et à Rome, voy. Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 334. Le 17 décembre, cette ambassade se trouvait, semble-t-il, à Vicenza.

[1] *Bref de Jules II* (publ. à la suite du recès de la diète de Zurich, 17 déc. 1511). Ce bref adressé aux Suisses en campagne, alors qu'on ignorait encore à Rome qu'ils eussent battu en retraite, avait été confié probablement au courrier, qui, d'après Guichardin (l. X, ch. 21), arriva dans le Milanais le lendemain de leur départ, et qui, ne les y trouvant plus, continua son voyage jusqu'en Suisse. Là, il dut remettre la pièce dont il était porteur ou à la diète, ou à l'un des capitaines, par lequel elle fut communiquée à cette assemblée. — Arch. de Venise, *Delib. Senat.*, t. XLIV, p. 95 (dans : Cérésole, *La républ. de Venise et les Suisses*, nouv. éd., 1890, in-8°, p. 20). — Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 368, 369, 370, 372, 380, 397, 398, 438, 462, 467. On ne saurait affirmer que la lettre du doge soit parvenue en Suisse, car, dans les premiers jours de janvier 1512, on arrêta à Milan un courrier vénitien, porteur d'une lettre de la Seigneurie de Venise aux Cantons (*Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 12 janvier 1512 [*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 114-115]), et qui est peut-être celle dont parle Sanuto (XIII, 368-9). Cependant les renseignements de Sanuto permettent de supposer que plusieurs exemplaires de la lettre urent expédiés en Suisse par des voies différentes. L'arrestation d'un des messagers ne l'aurait donc pas empêchée de parvenir à destination.



s'accusaient mutuellement de trahison. Ils avaient vu les habitants des Cantons forestiers insulter au retour la bannière de Berne, refuser de fournir des vivres au contingent bernois et lui réclamer hautainement un droit de passage sur leur territoire. Peut-être la crainte que ces animosités ne compromissent le succès de l'entreprise exerça-t-elle quelque influence sur leur résolution. Ils venaient d'ailleurs de recevoir de Louis XII des offres de paix et d'alliance. En voyant ce prince rechercher leur amitié au lieu de leur garder rancune du mal qu'ils lui avaient fait, ils étaient en droit de se dire qu'aucun sacrifice ne lui paraîtrait trop lourd pour mener à bien son dessein, et, sans doute, ils préféraient ne point tenter le sort des armes pour l'unique satisfaction de leur honneur, s'ils pouvaient obtenir dès maintenant les avantages qu'ils eussent exigés de leur adversaire après une nouvelle guerre heureuse pour eux [1].

Les offres du roi leur étaient parvenues non point de France directement, mais par l'entremise du gouvernement milanais. Elles n'avaient tout d'abord été connues en Suisse que d'un petit nombre de personnages influents, auxquels Jean de Baissey s'en était ouvert dans des lettres privées, où il les invitait à se faire auprès de leurs concitoyens les bienveillants interprètes des intentions du roi, et à solliciter des gouvernements helvétiques un sauf-conduit pour une ambassade française, qui viendrait négocier avec les Cantons. Ces lettres, communiquées le 5 janvier 1512 à la diète de Zurich et soumises aussitôt par

[1] Schodeler, *Chron.* ms. (dans : Gloutz-Blotzheim, trad. Monnard, p. 297, et dans : Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, pp. 298-9). — Anshelm, *Berner Kronik*, t. III, pp. 176-7. — *Recès*, diètes de Zurich, 5 janv. 1512, *k, l*; 21 janv., *g, o*. — Voy. aussi, plus haut, p. 244, n. 3.



elle à chacun des gouvernements cantonaux, trouvèrent ceux-ci dans des dispositions assez favorables. Malgré l'avis contraire des magistrats d'Uri, l'assemblée, réunie à nouveau le 21 janvier, résolut d'expédier à Milan le sauf-conduit demandé. Elle exigea seulement que les ambassadeurs se présentassent avec de pleins pouvoirs à l'audience qu'elle leur assigna au 15 février suivant [1]. Malheureusement, cette condition, imposée par elle dans l'espoir d'accélérer les négociations, eut pour conséquence première d'en éloigner l'ouverture. En effet, le duc de Nemours, estimant que son mandat ne s'étendait pas jusqu'à la nomination de plénipotentiaires, voulut être couvert par un ordre exprès du roi, et il dut faire chercher cet ordre à Blois, où résidait la cour de France. Il prévint immédiatement les Cantons du retard que l'attente de la réponse royale apporterait au départ de l'ambassade, en leur demandant de remettre d'une semaine l'audience, si les ambassadeurs n'étaient pas arrivés en Suisse à la date fixée. Comme il le présumait, les instructions de Louis XII ne parvinrent pas à Milan en temps utile; le retard fut même beaucoup plus considérable qu'il ne l'avait prévu. Non seulement la diète ouverte à Zurich le 16 février, se prolongea plusieurs jours sans qu'on y vit arriver les négociateurs français, mais bientôt une lettre envoyée par eux annonça qu'ils ne paraîtraient pas, et demanda le renvoi de la conférence au 8 mars suivant [2].

En procédant avec tant de lenteur quand les Suisses ne résistaient aux sollicitations du pape et de la république de Venise que parce qu'ils croyaient trouver dans l'alliance

[1] *Recès*, diètes de Zurich, 5 janv. 1512, *k*, *l*; 21 janv. 1512, *f*.

[2] *Recès*, diète de Zurich, 16 févr. 1512, *g*. — *Pièces justif.*, nos XXV et XXVI.

française un intérêt moins lointain et mieux assuré [1], le roi commettait une imprudence grave, dont il ne tarda pas d'ailleurs à subir les effets. Pendant la diète du 16 février, où ses représentants s'étaient fait attendre vainement, les députés suisses avaient écouté avec plus de complaisance les discours d'ambassadeurs vénitiens, qui les exhortaient à reprendre les armes contre lui. Ils avaient donné à entendre à ces personnages que les Cantons ne s'accorderaient point avec la France, s'ils obtenaient d'autre part les subsides pécuniaires qu'ils comptaient exiger du roi ; ils leur avaient dit en outre qu'un don de 20,000 ducats et la promesse d'un renfort de 500 lances vénitiennes pourraient décider les bandes helvétiques à envahir de nouveau le Milanais ; ils étaient allés même jusqu'à les entretenir d'un partage éventuel du duché entre les Cantons et la Sérénissime République. Et ce n'étaient point là des avances platoniques, car, avant de se séparer, ils envoyèrent un ambassadeur notifier à Venise le résultat de leurs délibérations [2].

La même diète avait pris en sérieuse considération un message qu'elle venait de recevoir du pape [3]. Ce message, dont on ignore la teneur exacte, était le prélude d'importantes négociations, qui, si elles aboutissaient au gré de leur promoteur, devaient être suivies d'une descente des Suisses en Lombardie. Tous les efforts du souverain pon-

[1] *Recès,* diète de Zurich, 21 janv. 1512, *g.*

[2] *Recès*, diètes de Zurich, 16 févr., *g* et 8 mars, *e.* — Sanuto, *Diarii,* t. XIII, col. 467 ; t. XIV, col. 9. — Les ambassadeurs vénitiens étaient probablement Leonardo Mocenigo, ci-devant podestat de Padoue, et Nicolò Bernardo, ci-devant sage de terre-ferme (Cérésole, *La républ. de Venise et les Suisses...*, nouv. éd., 1890, p. 21.).

[3] *Recès*, 16 février.



tife tendaient à disposer les Cantons en faveur de cette nouvelle expédition. S'il avait renoncé à leur demander de l'entreprendre pour leur propre compte, parce qu'il s'exagérait sans doute l'opposition qu'une semblable demande rencontrerait de leur part, et s'il n'osait exiger d'eux qu'ils la fissent pour le compte du St-Siège, en vertu du traité d'alliance conclu à Lucerne deux ans auparavant, soit parce que son attitude à l'égard de la France était trop ostensiblement agressive, soit parce que son refus de payer les frais de leur campagne de 1510 avait dû les mettre en défiance contre lui, il se flattait maintenant de les y entraîner comme auxiliaires à la solde de la Ste-Ligue[1]. Dans ce dessein, il s'était entendu avec le vice-roi de Naples et la république de Venise pour constituer un fonds de 24,000 ducats, destiné à recruter chez eux un corps de six mille soldats[2]. Il avait, de plus, expédié de Rome en Suisse l'homme à l'habileté et à l'ascendant duquel il était redevable de son alliance avec les Cantons, Mathieu Schinner, cardinal de Sion, qui, nommé

[1] *Lettre de Pierre d'Urea, ambassadeur du roi d'Aragon en Allemagne, aux ambassadeurs vénitiens en séjour à Zurich*, Augsbourg, 8 mars 1512 (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, pp. 322-324, nn. 52 à 54; et dans Anshelm, t. III, pp. 236-240). — Coccinius, *De bellis italicis* (Freher, *Rer. germ. script.*, t. II, p. 284). — M. Sanuto, *Diarii*, t. XIV, pp. 27 et 31.

[2] *Procuration du doge de Venise à Marino Zorzi, pour traiter avec Schinner de la capitulation de 6000 Suisses*, 23 février 1512 (Cérésole, *La républ. de Venise et les Suisses*, 2me éd., 1890, p. 21). — *Lettre de Schinner à Venise*, Ravenne, 11 mars 1512 (Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 27; cf. t. XIII, col. 394; XIV, col. 31, 72, 78). — *Lettre de Jacques Hurault, évêque d'Autun, au gouverneur de Gênes*, Florence, 23 janvier 1512 (*Pièces justif.*, n° XXIV). — Il y avait déjà près de neuf mois que Jules II avait formé ce projet; mais, alors, il avait songé à partager les frais de la levée avec la république de Venise seulement (Sanuto, *Diarii*, t. XII, col. 175, à la date du 12 mai 1511).

légat du St-Siège en Lombardie et chargé comme tel de pourvoir à l'attaque du Milanais, devait commencer son œuvre en obtenant des gouvernements helvétiques la levée de ces mercenaires [1].

Schinner s'était mis en route au milieu de janvier 1512, et il s'acheminait vers les Cantons par la voie de Venise, quand une circonstance, étrangère d'ailleurs à la négociation dont il était chargé, lui permit d'accomplir sa mission sans aller jusqu'en Suisse. Cette circonstance se rattachait à l'exécution de l'une des clauses les plus importantes du traité de Lucerne (14 mars 1510), celle qui obligeait le souverain pontife à payer aux Cantons des pensions annuelles. Dès le mois de mai 1511, Jules II avait déposé chez des banquiers vénitiens le premier terme de ces pensions, en invitant les gouvernements suisses à l'y faire prendre [2]. Mais ceux-ci, malgré leur désir d'entrer en possession de cet argent, s'en étaient vus empêchés jusqu'alors, parce qu'ils ne pouvaient le transporter ni à travers le Milanais, où il eût été presque impossible de tromper la vigilance des autorités françaises,

[1] *Lettre de Schinner à Venise* (citée ci-dessus, p. 289, n. 2). — *Bref de Jules II aux Cantons*, 26 déc. 1511 (*Recès*, p. 591). — Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 373 et 397. — La nomination de Schinner comme légat avait eu lieu le 7 janvier 1512, à Rome (Paris de Grassis, *Diarium* [Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 5165, t. II, p. 347]).

[2] Voy. plus haut, p. 206, n. 1 ; cf. *Recès*, diètes de Baden, 24 août 1511, *i*; de Lucerne, 4 nov. 1511, *c*. — Sur l'époque où Schinner partit de Rome pour la Suisse, voy. : Paris de Grassis (loc. cit.), qui semble indiquer le 9 janvier. — *Lettres de Rome*, 7-11 janvier 1512 (Sanuto, *Diarii*, t. XIII, col. 397). — *Lettre de Jacques Hurault* (citée ci-dessus, p. 289, n. 2). En passant à Venise, il devait toucher les 8000 ducats que la Seigneurie avait à fournir pour la solde des troupes suisses, et se faire délivrer par les banquiers vénitiens le montant des pensions pontificales. (Voy. : Sanuto, t. XIV, col. 27, et les documents cités plus loin, p. 315, n. 1).



ni à travers le Tyrol, où l'empereur refusait de livrer passage à leurs messagers [1]. Or, ce dernier obstacle venait de disparaître : au mois de janvier 1512, Maximilien leur avait accordé le sauf-conduit qu'ils désiraient, en retour de l'acte d'adhésion qu'avaient fait les cantons d'Uri, de Schwytz, de Zug et de Lucerne à l'alliance héréditaire, conclue un an auparavant par leurs confédérés avec la maison d'Autriche [2]. Aussitôt la diète helvétique s'était occupée d'envoyer une ambassade à Venise. Quand Jules II en fut informé, il conçut le dessein d'aboucher le cardinal de Sion avec cette ambassade, plutôt que de lui faire poursuivre sa négociation en Suisse, où de violentes rancunes s'étaient amassées contre lui à la suite des événements de 1510, et où le parti français ne manquerait pas de le contrecarrer par tous les moyens. Ayant donc averti les Cantons que Schinner, chargé pour eux d'un message, dont il leur indiqua brièvement l'objet, s'arrêterait à Venise, il les pria de faire coïncider l'arrivée de leurs ambassadeurs dans cette ville avec l'époque où son légat s'y trouverait, et de les investir de pouvoirs assez étendus pour qu'ils pussent, à tout le moins, entrer en matière sur les propositions que celui-ci leur apporterait de sa part.

C'était là, vraisemblablement, ce que disait la lettre pontificale, dont la diète avait pris connaissance le 16 février

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 17 juin 1511, *e*. — *Bref de Jules II à Raphael Besalù, banquier vénitien*, Vatican, 10 janvier 1512 (dans : Cérésole, *La république de Venise et les Suisses*, 2me éd., 1890, p. 20). — Le 14 septembre 1511, la diète de Lucerne avait écrit au doge de Venise (Archives, de Lucerne, *Orig. Abschiedeband E. 1510-1511*, f. 114; minute, sur papier) et, le 15 septembre, à Gaston de Foix (*Pièces justif.*, n° XXI), en les priant d'accorder un sauf-conduit à des messagers qu'elle enverrait à Venise pour toucher les pensions du pape. Il est probable que sa demande ne fut pas agréée par le gouverneur de Milan.

[2] *Recès*, diète de Zurich, 21 janvier 1512, *n*.



1512. L'affaire était de trop grande importance pour que les députés suisses osassent la traiter sans l'aveu de leurs commettants. Portée par eux devant les gouvernements cantonaux, elle y fut aussitôt mise en délibération et reçut très promptement une solution conforme au désir du souverain pontife. Dès les premiers jours de mars, l'ambassade que l'on projetait d'envoyer à Venise fut prête à partir. Elle se composait d'un délégué de chaque canton — celui d'Uri était Anselme Graf, l'homme de confiance de Schinner —, et elle avait reçu, en vue de sa rencontre avec le cardinal de Sion, des instructions qui, sans lui permettre de lier le Corps helvétique par de nouveaux engagements envers le St-Siège, l'autorisaient à dire si les propositions de Jules II obtiendraient en Suisse un accueil favorable et peut-être à faire elle-même des contre-propositions. Elle devait, en outre, profiter de la demande de secours que le pape adresserait aux Cantons, pour lui réclamer, avant de rien répondre, la solde des mercenaires qui l'avaient servi en 1510[1].

[1] *Recès*, diète de Zurich, 16 février, *g*. — *Lettre de Rodolphe Nägeli aux magistrats de Berne* (Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 324, n. 55). — Ce que nous venons de dire à propos des modifications apportées par le pape à son plan primitif, quant au voyage de Schinner, et par les Cantons à la mission des ambassadeurs qu'ils envoyaient à Venise n'est appuyé sur aucun document précis, mais découle : 1° du fait que Schinner, parti de Rome avec ordre de se rendre dans les Cantons, n'alla pas au delà de Venise, où il conféra avec l'ambassade suisse; 2° des sujets traités et des résolutions arrêtées entre lui et les ambassadeurs au cours de leur entrevue à Venise (voy. plus loin, pp. 314 et suiv.). — Les noms des ambassadeurs suisses sont donnés par Sanuto (*Diarii*, t. XIV, p. 45), qui, malheureusement, les a défigurés. L'ambassadeur de Glaris, Louis Tschudi, est nommé dans la continuation de la *Chronique* de Tschudi (Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 324, n. 55). On possède une lettre de celui de Berne, Rodolphe Nägeli (voy. ci-dessus), lequel est d'ailleurs cité par Stettler (*Annales*, t. I, p. 457).



3. — A voir les Suisses prêter la main à des négociations capables de les entraîner dans une guerre contre Louis XII, on eût dit que, renonçant désormais à l'alliance française, ils se proposaient de couper court aux pourparlers entamés naguère entre leurs gouvernements et le roi très chrétien. Telle n'était point cependant leur intention. Avec cette âpreté au gain qui, sans jamais viser plus loin qu'à l'intérêt du moment, constituait le fond de leur politique, ils préféraient ne point se prononcer en faveur de l'une ou de l'autre partie avant de savoir quels avantages immédiats leur seraient promis par chacune d'elles, et ils espéraient sans doute, en traitant avec toutes deux simultanément, faire monter le taux de leurs services. Loin donc de fermer à l'ambassade française l'accès de leur territoire, ils lui avaient expédié spontanément un nouveau sauf-conduit ; si bien qu'au moment où la députation qu'ils envoyaient à Venise achevait ses préparatifs de départ, les plénipotentiaires français, arrivés depuis peu en Suisse, obtenaient une première audience de la diète de Zurich.

Ces plénipotentiaires étaient au nombre de trois, Louis d'Orléans, marquis de Rothelin et comte de Neuchâtel, Raoul de Lannoy, conseiller et chambellan du roi, bailli d'Amiens, et Imbert de Villeneuve, président au parlement de Dijon. Chargés de soumettre aux gouvernements suisses un projet d'alliance presque identique à ceux que les Cantons avaient rejetés en 1509 et en 1511, ils étaient munis d'instructions très précises sur la façon dont ils devaient s'y prendre pour le leur faire accepter. Après leur avoir rappelé que, depuis l'échéance du traité de 1499, le roi s'était efforcé par deux fois d'en obtenir le renouvellement, « quelque gloire et victoire que Dieu luy « eust donnée », et leur avait prouvé par là son désir de



rester toujours en bonne amitié avec eux, ils devaient les instruire des clauses de l'alliance proposée, en leur remontrant que, pour permettre à cette alliance de sortir son effet, il leur faudrait annuler un des articles du traité qui les liait au St-Siège; car, ledit article portait entre autres choses qu'ils ne pourraient bailler aide à quelque prince que ce fût, du moment que le saint-père déclarerait « ladite aide estre donmaigeable à luy et à l'Église « romaine ». Si les Cantons ne voulaient ni rapporter purement et simplement ni modifier l'article gênant, l'ambassade insisterait auprès d'eux pour que, dans le nouveau pacte auquel le roi les conviait, un passage fût introduit où ils affirmeraient avoir toujours eu l'intention de maintenir et avoir toujours considéré comme étant en vigueur l'alliance perpétuelle conclue avec Louis XII, duc de Milan. Ils tiendraient alors un prétexte pour échapper, quand ils le voudraient, aux stipulations de traités postérieurs, qui contrarieraient les termes de cette alliance.

Le roi avait compris, d'ailleurs, que ses propositions éprouveraient le sort qu'elles avaient eu les années précédentes, s'il n'en rachetait l'inconvenance par de sérieuses concessions. Informé que les Cantons, pour se dédommager des frais de leur dernière campagne dans le Milanais, lui demanderaient de payer les troupes qui y avaient servi comme si elles eussent été à sa solde ; sachant, d'autre part, leurs gouvernements décidés à lui réclamer et de nouvelles pensions plus fortes que les anciennes et les arrérages de celles-ci depuis l'échéance du traité de 1499 ; ne doutant pas, enfin, que les Schwytzois ne prétendissent toujours à une réparation pécuniaire pour le meurtre de leur courrier, il avait donné l'ordre à ses ambassadeurs de ne repousser catégoriquement aucune de ces exigences,

mais de n'accorder, cependant, l'accroissement des pensions qu'après avoir tout essayé pour obtenir des Cantons qu'ils acceptassent, au lieu de cet accroissement, une somme d'argent versée immédiatement. En plus de cette somme, il consentait à payer trente mille écus, qu'il avait remis à ses ambassadeurs avant leur départ de France, en leur recommandant d'en donner le moins possible, s'ils voyaient qu'on ne pût conclure le traité sans augmenter les pensions, et en les autorisant à promettre un peu plus, si les Cantons renonçaient à cette augmentation, mais refusaient, autrement, de céder sur les trois autres question. Prévoyant en outre le cas où, non contents de ne transiger sur aucun point, les gouvernements suisses élèveraient des prétentions inattendues, il avait prescrit à l'ambassade de ne pas rompre pour cela les négociations, mais de l'avertir de la chose « à la plus grande diligence « que faire se pourrait ». Il lui avait même donné plein pouvoir de répondre et de s'engager en son nom, si la diète exigeait une décision immédiate [1].

Une fois rendus à Zurich, où siégeait le Corps helvétique, et où ils eurent, en attendant une audience, de nombreux entretiens avec les députés suisses, les ambassadeurs royaux ne tardèrent pas à voir qu'il leur serait excessivement difficile de concilier les parcimonieuses intentions de leur maître et les convoitises immodérées des Cantons. Ils se dirent que le meilleur moyen d'amener ces derniers à

[1] *Instructions de Louis XII à ses ambassadeurs* (*Pièces justif.*, n° XXVII). — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 12 février 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 150). — Les *Instructions* de Louis XII ne sont pas datées; il est probable qu'elles furent rédigées peu avant le 7 février 1512, jour où les ambassadeurs français partirent de Blois pour se rendre en Suisse (Voir la *Lettre de Jean le Veau*).



composition, c'était de répondre à leurs exigences par l'offre d'une somme peu importante et de lasser ensuite leur avidité en se faisant arracher morceau par morceau tout ou partie des trente mille écus dont ils pouvaient disposer. Ils annoncèrent donc à la diète que, si les Cantons acceptaient de conclure une alliance avec la France aux conditions indiquées dans le projet du roi, celui-ci leur ferait, à titre d'indemnité de guerre, un don gracieux de 8000 florins du Rhin, c'est-à-dire de 6000 couronnes environ.

La diète, comme on pouvait le prévoir, trouva cette somme tout à fait insuffisante, et elle le dit très nettement aux ambassadeurs. Elle leur rappela que naguère, quand l'armée suisse était aux portes de Milan, Gaston de Foix avait offert 30,000 florins au baron de Hohensax pour qu'il battît en retraite, et elle déclara que, l'armée s'étant retirée, l'offre faite équivalait à un engagement. Les ambassadeurs ayant répliqué que le roi n'avait point à tenir compte de cette circonstance, parce que les soldats des Cantons, en pillant le duché au lieu de regagner paisiblement leurs foyers, avaient dégagé le gouverneur de Milan de sa parole, et s'étaient, au surplus, payés très largement de leurs frais de guerre, la diète refusa de discuter plus longtemps avec eux sur ce terrain. Elle leur dit que la prétendue libéralité du roi était une pure moquerie, et elle les mit en demeure de faire d'autres offres, s'ils tenaient à continuer les négociations. Ils promirent alors 20,000, puis 30,000 francs; ils donnèrent même à entendre qu'ils pourraient aller jusqu'à 50,000. Mais les députés suisses n'eurent pas l'air de trouver que ce fût assez; du moins ne voulurent-ils pas se prononcer avant d'avoir pris l'avis de leurs magistrats. Ils ajournèrent leur réponse au 23 mars, en invitant les



ambassadeurs à faire connaître au roi les incidents de cette première conférence [1].

Le rapport, que ces personnages rédigèrent aussitôt pour Louis XII, était attendu en France avec d'autant plus d'anxiété qu'on venait d'y être informé des négociations pendantes entre les gouvernements helvétiques et la cour de Rome [2], et qu'on y avait reçu des nouvelles inquiétantes sur les préparatifs et les opérations militaires de la Sainte-Ligue. De tous côtés, le roi se voyait assailli ou menacé. Il avait appris, dans les premiers jours de février, que les Anglais et les Espagnols projetaient d'envahir simultanément son royaume. Il savait que les armées du pape, du vice-roi de Naples et de la république de Venise, jusqu'alors tenues en échec par Gaston de Foix, mais non vaincues,

[1] *Recès*, diète de Zurich, 8 mars, *e*.

[2] *Lettre de A. de Burgo à Louis Barangier*, Blois, 28 mars 1512 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, nº 146) : « L'on est adverty aussi comme « le cardinal de Syon, suisse, estoit à Venise avec grant somme d'argent, « et que lesdits Suisses envoient encore audit Venise quatre ambassa- « deurs, et a l'on grante crainte que lesdits Suisses ne accorderont pas « avec le roy, mais que derechief ils luy seront contraires ». — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 23 février 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 371) : « Item l'on est adverty comme le pape et « les Venissiens ont envoyé devers les Suysses promettre et offrir beau- « cop de choses ». — *Lettre du même à la même*, Blois, 29 janvier 1512 (*Ibid.*, p. 131) : « Les Suisses doivent rendre leur resolucion le 23me de « ce mois, si doivent estre amys du Roy ou contre luy, sur laquelle reso- « lucion est fondée toute la victoire du Roy contre ses ennemis ». — Voy. encore sur l'impatience avec laquelle on attendait en France les nouvelles des négociations entamées avec les Suisses : *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 23 janvier 1512; 17 février; s. d. [18 ou 19 février]; Blois, 22 et 28 février; 8 mars (*Ibid.*, pp. 126, 167, 169, 171, 182, 189). — *Lettre de André de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 15 mars 1512 (*Ibid.*, p. 197) : « L'on attend de jours en « jours nouvelles de ce que s'ensuyvra en Suysses, de quoy depend en « grand partie ce qu'adviendra d'estre. » — *Lettre du même à la même*, Blois, 22 mars 1512 (*Ibid.*, p. 207).

tenteraient une attaque générale de ses possessions italiennes, dès qu'elles auraient été renforcées des 6000 hommes demandés aux Cantons, et quand il serait lui-même aux prises avec les Anglais et les Espagnols. Il avait vu naguère l'importante cité de Bologne, l'un des boulevards du Milanais, sur le point de retomber aux mains de ses ennemis, et deux des meilleures places de son duché, Brescia et Bergamo, reconquises par les Vénitiens, grâce à la connivence de leurs habitants [1]. Il n'ignorait point, enfin, que l'empereur, très froid à son égard depuis quelque temps, était près de conclure un accord avec Venise et de lever ainsi le seul obstacle qui s'opposât à l'entrée de l'Allemagne dans la Sainte-Ligue [2]. Certain, néanmoins, de triompher de la coalition, s'il avait les Suisses pour alliés, mais craignant d'être écrasé s'il les avait, eux aussi,

[1] *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 10 févr. 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 149) : « Madame, le Roy est adverty « que le roy d'Angleterre a tenu une journée à ceste Chandeleuse, « avec les princes et grans seigneurs d'Angleterre, et que à icelle journée « avoit conclute l'entreprise contre France .... Madame, de la vérité, « l'on est demy desespéré de par deça, et en aussi grant crainte que « jamais l'on fust, et est le Roy despuis ces nouvelles si plain de pen- « sement et de grande fantaisie, où il demeure continuellement, que cela « fait demy descouraiger les François et mectre hors de toute espe- « rance, et ne sçaivent auquel entendre, veant quasi tous les princes « chrestiens leurs contraires . . . et n'ont recours ne esperance sinon « aux Suysses, cuidant les avoir par pécune, mais il n'en sont encoires « asseurez ». — *Mémoire de nouvelles reçues par le roy Louis XII de son armée d'Italie, escrites par A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 27 et 28 mars 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 214). — Guicciardini, l. X, ch. 30, 31, 32. — Cf. *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 17, 23, 28 février; 8 mars 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 164, 171, 184, 189).

[2] *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 4, 23, 29 janvier; 8 février; s. d. [18 ou 19 févr.]; Blois, 23 févr. 1512. — *Lettres de Jean le Veau à Louis Barangier*, Blois, 29 décembre 1511; 12 et 18 janvier 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 107, 129, 133-4, 142, 169, 171, 103, 117, 120).



pour adversaires, il ne résistait que faiblement à l'idée d'acheter coûte que coûte leur coopération [1]. Ce fut donc, probablement, en vertu d'ordres reçus de lui que ses ambassadeurs, dans la seconde audience qu'ils eurent de la diète de Zurich, le 24 mars, prièrent les députés suisses de leur dire au juste combien d'argent voulaient les Cantons. La diète ayant répondu qu'il leur fallait 200,000 couronnes, tant pour leurs frais de guerre qu'en réparation de l'outrage infligé à leurs courriers, les ambassadeurs ne purent cacher les marques d'une stupéfaction indignée. Ils déclarèrent sans ambages de pareilles exigences ridicules, ajoutant que leurs pouvoirs, quoique très grands, n'atteignaient pas à cette hauteur, et qu'autant valait pour eux rompre immédiatement les négociations que de soumettre au roi des conditions aussi insolentes. Pourtant, quand ils virent que leurs protestations n'émouvaient point l'assemblée, ils annoncèrent qu'ils en référeraient à leur souverain. La diète alors leur enjoignit d'aller attendre hors du pays la réponse royale, et elle s'ajourna au 18 avril, en promettant de leur envoyer un sauf-conduit pour rentrer en Suisse et se présenter devant elle, si la décision du roi était de nature à permettre la reprise des négociations [2].

En conformité de cet ordre les ambassadeurs se retirèrent à Neuchâtel, après avoir expédié une poste à la cour de France pour réclamer des instructions. Le 8 ou le 9 avril, leur courrier revint, porteur d'une lettre du roi.

[1] *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 10, 17 et 23 février ; 22 mars 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 149, 167, 171, 201). — *Nouvelles de France*, Blois, 1er avril (*Letters and papers . . . of the reign of Henry VIII*, arr. by J. S. Brewer, t. I, pp. 242-3).

[2] *Recès*, diète de Zurich, 24 mars 1512, *k*.



Louis XII consentait à payer, en grande partie du moins, la somme exigée, et leur prescrivait de retourner en Suisse pour le faire savoir aux Cantons. Aussitôt, ils envoyèrent chercher à Zurich le passeport dont ils avaient besoin, et, cinq jours plus tard, ils reçurent des magistrats de ce canton un message les priant de ne point bouger de Neuchâtel jusqu'au moment où, tous les gouvernements s'étant prononcés sur l'opportunité de leur admission, on pourrait les instruire de ce qu'ils auraient à faire [1]. Ils attendirent donc, avec la conviction que leur sauf-conduit allait arriver. Mais le 18 avril se passa sans que rien leur fût parvenu. Bientôt, ils apprirent que la diète de Zurich avait été levée. Ils ne savaient à quoi attribuer leur déconvenue ni quelle résolution prendre, lorsqu'ils furent avertis qu'une troupe de soldats se dirigeait vers Neuchâtel, dans l'intention de se saisir de leurs personnes. Croyant à une trahison des Suisses, ils se hâtèrent de déloger et se rendirent à Salins, en Franche-Comté, d'où ils adressèrent une demande d'explications au gouvernement de Berne [2].

Les Cantons répondirent-ils à cette demande ? On ne le sait. Toujours est-il que les ambassadeurs français ne leur donnèrent plus signe de vie. Mais, s'ils ne firent dès lors aucune tentative pour renouer les négociations, ce ne fut point sans doute qu'ils eussent désespéré d'y réussir. Ils durent, peu après le 26 avril, être rappelés par Louis XII,

[1] *Lettre des ambassadeurs français aux magistrats de Zurich*, Neuchâtel, 9 avril 1512 (Version allemande dans la Coll. Mülinen, *Aktenstücke z. Gesch. des XV und XVI Jahrh.*, t. X, p. 41; cf. *Recès*, diète de Zurich, 19 avril 1512, *zu i*). — *Lettre de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 9 et 11 avril 1512 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 149) — *Lettre des ambassadeurs français aux magistrats de Berne*, Cusey [près Salins], 26 avril 1512 (*Pièces justif.*, n° XXIX).

[2] *Lettre des ambassadeurs français aux magistrats de Berne*, 26 avril (citée ci-dessus, n. 1).



que de bonnes nouvelles reçues d'outre-monts avaient subitement rendu à ses habitudes d'économie [1].

De fait, le roi se trouvait depuis quelque temps dans une situation beaucoup meilleure en face de ses ennemis, qu'il avait déconcertés par une action prompte et vigoureuse au delà des Alpes. Seul contre l'Europe presque entière et nullement assuré d'obtenir l'appui des Cantons, il avait compris que son salut dépendait d'une victoire immédiate en Italie, et il avait jugé moins hasardeux d'y tenter la fortune des armes sans l'aide des Suisses que d'attendre leur résolution pour agir. Il avait donc envoyé renforts sur renforts à Gaston de Foix, en le pressant de porter aux alliés un coup décisif. Gaston ne demandait qu'à combattre. Déjà, le 5 février, il avait contraint l'armée du pape et du vice-roi de Naples à s'éloigner de Bologne qu'elle assiégeait; le 16, il avait taillé en pièces, à Isola della Scala, près de Vérone, une grosse bande de Vénitiens revenant de Brescia, et, le 19, il avait repris d'assaut cette dernière ville, tandis que Bergame rouvrait d'elle-même ses portes aux Français. Vers le milieu de mars, il pénétra en Romagne, où les troupes de la Ligue s'étaient concentrées sous le commandement de Don Ramon de Cardona. Pendant plus de trois semaines, il chercha vainement la bataille. Il ne l'eut qu'en allant menacer Ravenne à l'extrémité orientale du pays. Suivi par l'ennemi jusqu'aux abords de la place, il l'attaqua le

[1] Les ambassadeurs partirent avant le 4 mai (*Lettre de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche,* Blois, 4 mai [*Lettres de Louis XII,* t. III, p. 246]). — D'après Anshelm (t. IV, p. 241), le gouvernement de Berne aurait écrit aux ambassadeurs, peut-être en réponse à leur demande d'explications, d'avoir un peu de patience et de ne point se retirer. Mais ceux-ci, informés des succès du roi en Italie, prirent néanmoins la résolution de partir.



11 avril, le mit en complète déroute, mais fut tué sur la fin du combat. Cette affaire décida du sort de la campagne. Dès le lendemain Ravenne capitula, et bientôt la Romagne entière se soumit au vainqueur. Les Français pouvaient marcher sur Rome : la route était libre. Gaston l'eût fait probablement. Son successeur, La Palice, ne l'osa pas. Se bornant à laisser en Romagne cinq à six cents lances et six mille fantassins, sous les ordres du cardinal de St-Séverin, légat du concile de Milan, il rentra dans le Milanais, qu'il voulait mettre en état de défense contre une invasion possible des Suisses.

Cependant Jules II s'était résolu à traiter. Peu de temps avant la bataille de Ravenne, deux cardinaux munis des pouvoirs de Louis XII lui avaient offert des conditions de paix, très avantageuses, qu'il avait repoussées. Il s'empressa d'y acquiescer quand il apprit le désastre de son armée. Le 20 avril, il y apposa sa signature, malgré les objurgations des ambassadeurs de Venise et du roi d'Aragon, et, cela fait, il dépêcha vers le roi de France pour lui demander de les ratifier. Louis XII, informé par des lettres d'Italie de l'abattement où sa victoire avait plongé le pape, pensa que cette démarche pouvait bien être sincère. D'ailleurs, il espérait, en s'accordant avec le St-Siège. désarmer l'Angleterre et l'Espagne; il craignait, en continuant la guerre, de voir les Suisses se déclarer ouvertement contre lui; il se disait enfin que, si Henri VIII et Ferdinand le Catholique persévéraient dans leurs desseins hostiles, il n'aurait pas trop de toutes ses forces pour leur résister. Il ne voulut donc point revenir sur ses précédentes propositions; il se contenta d'y introduire quelques modifications sans importance, et il pria le pape d'envoyer à ses représentants en

France des pleins pouvoirs pour conclure ou de recevoir à Rome un ambassadeur investi des siens. Cependant, comme il se doutait que la crainte seule serait capable de maintenir Jules II dans ses sentiments pacifiques, il prescrivit à La Palice de retourner en Romagne et de répandre le bruit qu'il devait aller en avant. Cet acte de prudence n'était que trop justifié, mais il ne servit de rien. Jules II, en effet, n'avait pas tardé à se convaincre que les Français étaient fort éloignés de continuer la guerre. Les nouvelles de la haute Italie qui lui représentaient leur armée comme affaiblie par la bataille de Ravenne et comme très découragée par la mort de son valeureux chef, la retraite de La Palice dans le Milanais, la facilité avec laquelle Louis XII avait accepté de négocier, tout concourait à dissiper ses craintes. Quand il vit que Rome ne serait point inquiétée, il parut moins insensible aux conseils de ses alliés, dont les ambassadeurs s'efforçaient par tous les moyens de le retenir dans la Ligue. Il leur fit savoir que, s'il avait entamé des négociations avec Louis XII, ce n'était pas qu'il eût l'intention d'abandonner la lutte, mais uniquement pour calmer la « furie française », et il s'engagea par les plus terribles serments à rompre les pourparlers, pourvu que l'Angleterre et l'Espagne portassent la guerre dans le royaume de France. En même temps il affirma, contre le concile de Milan, ses droits de chef spirituel de la chrétienté, en ouvrant avec une grande pompe, à St-Jean de Latran, le concile qu'il y avait convoqué l'année précédente, et en faisant déclarer par le Sacré-Collège que cette assemblée était la seule en qui résidât l'autorité et la puissance de l'Eglise universelle (3 mai).

Jules II était dans ces dispositions lorsqu'il reçut à

Rome le messager porteur des nouveaux articles de paix proposés par Louis XII. Il dut entrevoir les véritables causes de l'apparente générosité du roi, car, sans plus attendre l'entrée en campagne de Henri VIII et de Ferdinand, il décida de rejeter publiquement tout accord avec la France. Ayant communiqué cette résolution au cardinal anglais d'York et au cardinal espagnol d'Oristan, il fit lire les articles dans le Sacré-Collège, et demanda l'avis des cardinaux. Alors ces deux prélats, prenant la parole, l'un pour le roi d'Angleterre, l'autre pour celui d'Aragon, le conjurèrent de ne pas déserter la cause de l'Église, qu'il avait entrepris de défendre ; ils lui rappelèrent qu'aucun des alliés n'avait le droit de conclure un traité sans l'assentiment et la participation des autres, et ils lui montrèrent quel danger il courrait en préférant à de vrais et fidèles amis un ennemi réconcilié.

Jules II, paraissant céder à ces raisons, déclara qu'il ne voulait plus de paix, et il pourvut aux moyens de ressaisir bientôt l'offensive. Il hâta les préparatifs de Don Ramon de Cardona pour la reconstitution d'une armée espagnole ; il pressa Ferdinand d'Aragon d'envoyer en Italie des renforts et son plus habile général, Gonsalve de Cordoue, qui lui avait conquis le royaume de Naples ; il s'occupa d'organiser un corps de troupes dans les états du St-Siège, et il précipita des négociations qu'il avait commencées, depuis quelque temps déjà, dans le dessein de former contre la France une nouvelle ligue, où l'empereur et le roi d'Angleterre prendraient place avec ses alliés actuels en qualité de contractants. La fortune, dont il avait été si peu favorisé jusque-là, semblait maintenant lui devenir propice. Non seulement elle le seconda dans les

efforts qu'il tentait pour associer à la poursuite de ses desseins tous les rivaux de la France, mais elle lui envoya d'autre part une aide puissante. Vers le milieu de mai, les Suisses, au nombre de 24,000, descendirent de leurs montagnes pour envahir le Milanais[1].

[1] Sur les événements d'Italie depuis février 1512, les négociations entre le pape et Louis XII, et les résolutions successives de Jules II, voir : *Lettres de Louis XII*, t. III, février-mai 1512. — M. Sanuto, *Diarii*, t. XIII et XIV. — Canestrini et Desjardins, *Négoc. diplom.*, t. II. — Guicciardini, l. X, ch. 24 à 43. — P. Martyr, *Opus Epistolarum* (éd. d'Amsterdam, 1674, nº 484). — Paris de Grassis, *Diarium* (Paris, Biblioth. Nat., ms. lat. 5165, t. II, pp. 352 et suiv.). — Zurita, *Hist. del rey Hernando el Catholico*, l. IX, ch. 44-61 ; l. X, ch. 1-2. — Prato, *Storia di Milano*, an. 1512. — Rainaldi, *Annales eccles.*, t. XXX, an. 1512, § 22-28.

CHAPITRE IV

Accord des Cantons avec la Sainte-Ligue. — Conquête du Milanais par les Suisses et les Vénitiens. — Premières négociations après la conquête.

1. — Lorsqu'à l'issue de la diète ouverte le 24 mars à Zurich, les Cantons avaient éloigné de leur territoire les ambassadeurs français, ce n'était point qu'ils fussent résolus d'ores et déjà de repousser les avances de Louis XII et de lui déclarer la guerre. Attendant alors, pour prendre parti entre la France et la Sainte-Ligue, de connaître exactement les offres que leur ferait celle-ci, et voyant approcher le moment où il leur serait impossible de reculer devant une décision, ils avaient voulu probablement s'assurer par là une plus grande liberté d'action quand ce moment serait venu.

Peut-être cependant, tout en réservant leur résolution dernière pour le jour où l'ambassade qu'ils avaient envoyée à Venise leur apporterait les propositions du chef de la Ligue, inclinaient-ils dès cette époque vers une entente avec les ennemis du roi de France. Des motifs de prudence, sinon de sentiment, pouvaient guider de ce côté les préférences de leurs gouvernements. Depuis la fin de 1511, une partie de la nation, citoyens des hautes classes et gens du menu peuple, n'avait cessé de manifester une haine violente à l'égard de Louis XII. Maintes fois elle avait trouvé dans les assemblées de la Diète d'ardents interprètes de sa fureur,



et, chaque jour, ses meneurs exposaient en public les griefs qu'elle avait contre le roi. Ils disaient que, non content de refuser un modeste accroissement de leurs pensions à des hommes dont la valeur lui avait donné tant de gloire et d'états, ce prince parlait d'eux d'une manière injurieuse et pleine de mépris; que, pour leur faire bien sentir l'infériorité de leur condition, il affectait de ne les point traiter en égaux, comme si l'origine de tous les humains n'était pas la même, et comme si, lui aussi, n'avait pas des ancêtres obscurs et misérables; qu'il avait pris à sa solde des lansquenets allemands, afin de montrer son dédain des Suisses, croyant que, quand ils ne recevraient plus d'argent de lui, ils périraient de faim dans leurs montagnes, mais qu'il se trompait et qu'on devait le convaincre de son erreur en lui faisant la guerre. A ces discours, dont les partisans de la France ne parvenaient point à contre-balancer l'effet, se joignirent bientôt des actes. Sur divers points du territoire helvétique, des corps de volontaires, décidés à marcher sur Milan, s'organisèrent sans l'appui ni l'aveu des gouvernements cantonaux[1]. Ceux-ci, dans leur impuissance à réprimer cette levée de boucliers, devaient se demander avec angoisse ce qui adviendrait, si, en acceptant l'alliance française, ils s'obligeaient à fournir des troupes au roi très chrétien.

[1] *Lettre des chefs des volontaires à Hans Lauper, du Conseil de Fribourg*, Baden, 9 avril 1512 (dans : Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, pp. 318-9, nn. 39-43). — *Procès-verbal de l'assemblée des volontaires*, St-Wolfgang, près Baden, 15 avril 1512 (*Recès*, p. 611). — *Lettre de Hans Marty, greffier du tribunal de Lucerne à Georges auf der Fluh*, 3 juin 1512 (*Recès*, p. 620) : « Der gemein Mann ist unwillig zu ziehen, und hettend « lieber ein fryden . . . » — Guicciardini, l. X, ch. 44. — Cf. *Recès*, diète de Zurich, 21 janvier 1512, *h*. — M. Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 29, 35, 45, 49 et 50. — Anshelm, t. IV, p. 241

Une autre circonstance encore était de nature à prédisposer les Cantons en faveur d'un accord avec la Sainte-Ligue, c'était le péril où se trouvait Louis XII. Ce péril, ils en connaissaient parfaitement l'étendue. Ils n'ignoraient point que la Ligue réunissait le Saint-Siège, Venise et l'Espagne contre la France, et, de plus, ils pouvaient prévoir que l'empereur ne tarderait pas à y accéder. Un premier avis, digne de foi, sinon désintéressé, en avait été apporté en Suisse pendant que se tenait la diète, où les orateurs de Louis XII avaient fait connaître aux députés des Cantons les propositions d'alliance de leur maître. Il était contenu dans une lettre adressée d'Augsbourg, le 8 mars, par Pedro d'Urea, ambassadeur du roi d'Aragon en Allemagne, à l'ambassade vénitienne qui séjournait à Zurich. Cette lettre avait pour objet de montrer que, si l'on voulait décider les Suisses soit à conclure un traité spécial avec Venise, soit à former un accord avec la Ligue, il fallait tout d'abord rétablir la paix entre la Sérénissime République et l'empereur. Deux raisons y étaient alléguées par Pedro d'Urea à l'appui de son opinion : la première, que les Cantons hésiteraient toujours à signer une alliance capable de les entraîner dans une guerre contre l'Empire; la seconde, qu'en ouvrant à Maximilien l'accès de la Ligue, on ferait de cette coalition une puissance si formidable, que les gouvernements helvétiques ne se mettraient pas dans le cas d'avoir à soutenir contre elle le roi de France. « J'ai écrit aux conseillers de l'empe-
« reur, disait entre autres choses l'ambassadeur espagnol,
« et les ai conjurés d'employer toute leur influence à rap-
« procher Sa Majesté de votre République. J'ai parlé dans
« le même sens aux orateurs impériaux près la diète
« germanique, et l'empereur, cédant, mais non sans peine,

« aux avis de ces personnages, ne s'opposera point à ce « que des négociations soient ouvertes..... Vous agiriez « donc sagement en lui dépêchant quelqu'un pour engager « l'affaire, et en désignant à cet effet le baron Ulrich de « Hohensax, un de ses familiers, dont les conseils pourront « vous être précieux. Et je vous affirme que, votre paix « faite avec lui, son adhésion à la Ligue ne sera pas « attendue longtemps[1]. »

Il y a lieu de croire que la lettre de Pedro d'Urea fut communiquée, au moins partiellement, à la diète de Zurich par l'ambassade vénitienne[2]. D'ailleurs, le messager qui l'avait apportée, Alexandre Balbiani, comte de Chiavenne, eut lui même, le 24 mars, une audience de cette assemblée. Au nom de l'ambassadeur espagnol, il demanda que les Cantons aidassent de tout leur pouvoir à la conclusion de la paix entre la république de Venise et l'empereur; il pressa leurs députés de faire en sorte que les gouvernements helvétiques prissent résolument parti pour la Ligue, et sans doute, à cette occasion, il parla des intentions du chef de l'Empire[3]. Vers le même temps, des lettres adressées à la diète de Zurich par le baron de Hohensax vinrent confirmer l'avis de l'ambassadeur espagnol. Hohensax se trouvait en Allemagne, où, suivant le conseil de Pedro d'Urea, l'ambassade vénitienne l'avait prié de se rendre. Indépendamment de la mission qu'il y remplissait comme

[1] *Lettre de Pedro d'Urea à l'ambassadeur vénitien en Suisse*, Augsbourg, 8 mars 1512 (dans : Anshelm, t. IV, pp. 236-240; et dans : Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, pp. 322-4, nn. 52-54).

[2] On en fit immédiatement une version allemande, qui, sans doute, fut envoyée à tous les cantons, et dont Fuchs cite un exemplaire (p. 323, n. 52).

[3] *Recès*, diète de Zurich, 24 mars 1512, *n*. — Anshelm, t. IV, p. 236.



mandataire de cette ambassade, il avait été chargé par les Cantons de pratiquer Maximilien en faveur d'une paix générale, dont le premier élément serait la réconciliation de la maison d'Autriche et des Vénitiens. Au reçu de ses lettres, la diète lui écrivit de redoubler d'efforts pour mener à bonne fin sa négociation[1]. Mais, si les Cantons se faisaient encore quelque illusion sur l'issue de cette démarche, tentée par eux moins peut-être pour sortir des difficultés présentes que dans l'espérance de devenir simultanément les alliés pensionnaires des membres de la Ligue et du roi très chrétien, leur confiance dans le succès devait être déjà fort ébranlée. Pouvaient-ils se dissimuler que Louis XII courait le plus grand risque d'être abandonné par son unique auxiliaire, et ne regardaient-ils point comme bien aléatoires les promesses d'un prince aussi dangereusement menacé ?

Cependant, de quelque effet que pussent être sur leurs dispositions les circonstances dont il vient d'être parlé, on doit tenir pour certain qu'ils ne s'étaient point détournés irrévocablement de l'alliance française. Non seulement, les magistrats de Zurich avaient répondu au message envoyé de Neuchâtel par les ambassadeurs de Louis XII, en avisant les autres cantons des intentions du roi, mais tous les cantons s'étaient entendus pour délibérer dans la diète convoquée à Zurich le 18 avril, sur l'autorisation que demandaient ces ambassadeurs[2].

[1] *Recès*, diètes de Zurich, 8 mars 1512, *e* ; 24 mars, *l*. — *Instructions de Maximilien à ses ambassadeurs en Suisse*, Trèves, 13 avril 1512 (*Recès*, pp. 612-615).

[2] *Lettres des ambassadeurs français*, des 9 et 26 avril 1512 (citées ci-dessus, p. 300, n. 1). — *Recès*, diète de Zurich, 19 avril 1512, *i* et *zu i*. — *Instructions de Maximilien à ses ambassadeurs en Suisse*, Trèves, 13 avril 1512 (citées ci-dessus, n. 1).



Ce fut au moment même où cette assemblée s'ouvrit que, la députation suisse, envoyée à Venise cinq semaines auparavant, rentra dans le pays, apportant avec elle les propositions de la Sainte-Ligue.

Son voyage s'était accompli suivant l'itinéraire fixé et conformément au programme établi par les gouvernements cantonaux. Partie le 10 mars de Feldkirch, en Tyrol, lieu de rendez-vous de ses membres, elle avait gagné Landeck dans la vallée de l'Inn et dépêché de là deux messagers, l'un à Ravenne pour annoncer au cardinal de Sion sa prochaine arrivée, l'autre, Jérôme Morosini, à Venise, pour solliciter de la Seigneurie un sauf-conduit sur le territoire vénitien. Elle avait continué sa route par la vallée de l'Adige, et, parvenue à Trente, elle avait trouvé une lettre de Morosini, la priant d'attendre dans cette ville le passeport demandé. Au bout de quatre jours, un courrier le lui apporta. Morosini l'avait obtenu de Paolo Capello, provéditeur à Vicence, auquel il avait raconté que l'ambassade allait à Rome, mais que les Cantons n'avaient point de confiance dans le pape, qu'ils voulaient conclure une alliance avec Venise, et que, s'ils n'y parvenaient pas, ils s'entendraient alors avec la France, dont le roi leur ferait de grands avantages. Il s'était ensuite rendu à Venise, tandis que Capello se hâtait de communiquer ses prétendues révélations aux Conseils de la République.

Venise pouvait avoir en ce moment un intérêt capital à lier partie avec les Suisses. Depuis la conclusion de la Sainte-Ligue, le pape et le roi d'Aragon n'avaient cessé de peser sur elle pour la faire consentir à certains sacrifices, qui, en permettant à Maximilien de lui offrir la paix, assureraient à la coalition l'appui des armes impériales. On lui demandait de céder Vicence et d'abandonner toute



prétention sur Vérone. C'étaient là de dures conditions, qu'elle repoussait avec énergie. Son ambassadeur à Rome, Francesco Foscaro, employait les derniers efforts auprès du pape et des représentants du roi d'Aragon et de l'empereur, pour en obtenir de plus favorables. Mais, il n'y avait à espérer aucune concession de Maximilien, et Jules II, ayant hâte d'aboutir, pressait Venise de se soumettre. Il suppliait, conseillait, menaçait tour à tour, déclarant que, si la Sérénissime République persistait dans son refus, il traiterait séparément avec l'empereur à ses dépens[1].

Venise était perplexe. Elle l'était d'autant plus, qu'à cette heure même elle recevait dans le plus grand secret des propositions d'amitié du roi de France. En retour de son aide contre la Ligue, Louis XII offrait de lui livrer Vérone; il lui garantissait, sur la rive gauche de l'Adige, toutes les terres promises à l'empereur par le traité de Cambrai, et s'engageait à lui prêter main-forte pour le recouvrement de ses anciennes possessions de Romagne et de Pouille[2]. En ces conjonctures, et quelque dût être

[1] *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche,* Blois, 29 déc. 1511; 29 janv., 5 févr., 8 mars 1512 (*Lettres de Louis XII,* t. III, pp. 113, 131, 138, 186). — *Lettres de Maximilien à Marguerite d'Autriche,* Lintz, 25 déc. 1511; 19 janv. 1512; Nuremberg, 7 févr. 1512; Vintzer, 22 févr. 1512; Trèves, 13 mars 1512 (Le Glay, *Corresp.*, t. I, pp. 463, 472, 483, 486; *Letters and pap... of the reign of Henry VIII,* arr. by J. S. Brewer, t. I, p. 335. Ce dernier recueil contient, à l'année 1511, de nombreuses lettres montrant les efforts du pape pour faire conclure la paix entre l'empereur et les Vénitiens). — *Lettres de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche,* Insbruck, 5, 13, 14 et 16 févr.; 15 et 16 mars 1512 (*Lettres de Louis XII,* t. III, pp. 145, 155, 190). — Sanuto, *Diarii,* déc. 1511-avril 1512 (t. XIII, XIV).

[2] Sanuto, t. XIV, col. 38, 39, 51, 61. — Louis XII tenait garnison à Vérone en garantie d'une somme de 50,000 écus d'or qu'il avait prêtée à l'empereur (Senarega, *De reb. genuens.*, an. 1512 [Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XXIV, p. 614]).



son choix, il y avait pour elle une extrême importance à s'appuyer sur une alliance avec les Suisses dans les négociations qu'elle serait appelée à poursuivre de part ou d'autre.

Capello insista dans deux lettres, écrites le 15 et le 17 mars, pour qu'on ne laissât pas échapper une occasion aussi belle. On devait, selon lui, offrir aux Suisses une provision annuelle de dix à douze mille ducats, et ne rien négliger de ce qui pourrait aider à la conclusion d'un traité. « L'heure est venue, disait-il, de savoir user de flatte« rie. » Son avis fut écouté. La Seigneurie donna l'ordre à ses agents de terre-ferme d'accueillir partout les ambassadeurs des Cantons avec déférence, et elle se prépara, de son côté, à leur montrer un cordial empressement. Lorsque ces personnages, après un voyage triomphal à travers l'état de Venise, arrivèrent aux abords de cette cité, ils virent venir à leur rencontre, dans cinquante bateaux pontés, une compagnie de seigneurs vénitiens, qui les saluèrent de fort bonne grâce, les escortèrent jusqu'au palais Dandolo, qu'on leur avait assigné pour logis, prirent soin qu'un repas leur y fût servi immédiatement, et, au moment de les quitter, les invitèrent à demander sans façon, durant leur séjour à Venise, tout ce dont ils auraient besoin. Le lendemain la Seigneurie leur envoya 30 florins du Rhin pour leurs premières dépenses, en les prévenant que ce subside, aussitôt épuisé, serait suivi d'un autre. Puis, le 23 mars au matin, douze gentilshommes, cérémonieusement habillés de violet et d'écarlate, vinrent les chercher dans leur demeure pour les conduire devant le doge. Ils s'y rendirent vêtus à la suisse, et portant, en vrais champions de la Sainte-Église, un rosaire dans les mains et l'épée au côté. Le délégué d'Uri, Anselme Graf, prit la

parole au nom de tous. « L'ambassade, dit-il, est députée vers le pape, avec lequel elle veut s'entendre contre le larron gaulois; elle passe par Venise pour traiter de certaines affaires avec le cardinal de Sion, et n'a pas, à l'égard de la Sérénissime République, d'autre mission que de l'assurer de la bienveillance des Cantons. »

Si les magistrats vénitiens éprouvèrent quelque désillusion en entendant ce discours, ils eurent le bon goût de n'en rien laisser paraître. Le doge répondit aux ambassadeurs qu'il avait eu grand plaisir de leur venue, vu la bonne amitié qui avait toujours régné entre leurs deux nations, et il ajouta qu'il souhaitait grandement la réussite de leurs projets, puisqu'en traitant avec le pape, ils traiteraient aussi avec Venise, son alliée. Il s'offrit à leur faire visiter les curiosités de la ville, les entretint assez longuement avec une amicale familiarité, et, lorsqu'ils se retirèrent, leur serra à chacun la main. Le même jour, le Collège décida de leur allouer, pendant tout le temps qu'ils resteraient à Venise, une gratification quotidienne de douze florins du Rhin. Le surlendemain, fête de l'Annonciation, ils furent l'objet d'une nouvelle faveur. Invités à suivre dans l'église de Saint-Marc le cortège des magistrats vénitiens, ils furent placés immédiatement derrière le doge, en compagnie des ambassadeurs du pape et du vice-roi de Naples, ayant chacun à leur côté l'un des membres de la Seigneurie ou quelque grand personnage de l'État.

Toutes ces gracieusetés, bien propres à les enchaîner par les liens de la reconnaissance, tous ces honneurs, courtoisement rendus, ne pouvaient que faciliter la tâche du cardinal de Sion, dont l'entrée à Venise se fit en grande pompe, le 26 mars au soir. Dès le 27, une première entre-



vue eut lieu entre lui et les ambassadeurs suisses. Après un échange de politesses, ceux-ci abordèrent brusquement l'un des points les plus délicats de leur mission : ils réclamèrent, au nom de leurs cantons, la solde des mercenaires qui avaient fait la campagne de 1510. Schinner ne s'attendait probablement pas à ce que cette question, déjà tant débattue, serait remise sur le tapis. Il déclara n'avoir pour en conférer ni pouvoirs, ni instructions, essaya d'entortiller les ambassadeurs par quelques cajoleries, et, portant ensuite l'entretien sur un autre terrain, il les informa que le premier terme des pensions dues par le pape aux Cantons allait leur être remis immédiatement, et que le second terme, à échoir le 1er mai, leur serait payé sous peu de jours[1].

Mais les ambassadeurs savaient trop quelle importance leurs gouvernements attachaient au paiement de la solde arriérée, pour laisser tomber leurs réclamations. Ils témoignèrent une extrême surprise de ce que le pontife, au moment de demander une nouvelle levée, n'eût pas soin d'acquitter tout d'abord les frais de la première, et ils firent paraître la crainte que cette insouciance

[1] On a vu plus haut (p. 206, n. 2 et p. 290) que le premier terme des pensions du pape avait été déposé à Venise dès le mois de mai 1511. Le 10 janvier 1512, Jules II manda à Raphael Besalù, banquier vénitien, de remettre à un messager, que Schinner lui enverrait, les 8000 ducats déposés chez lui. Le 23 janvier, Schinner signa une procuration à Pierre Magni, son chapelain, pour aller toucher ces 8000 ducats, plus 10,000 ducats déposés chez deux autres banquiers. Le 24 janvier, il écrivit, de Rimini, à Raph. Besalù de remettre l'argent à Magni, sitôt l'arrivée de celui-ci. Enfin, le 20 février, les 18,000 ducats furent délivrés à P. Magni par les trois banquiers vénitiens, suivant quittance en date dudit jour. (Cérésole, *La républ. de Venise et les Suisses*, 2me éd., 1890, pp. 20 et 21). Schinner devait donc les avoir entre les mains lors de sa première entrevue avec les ambassadeurs suisses.



ne devînt un très sérieux obstacle à l'entente projetée. Schinner ne répondant rien qui dénotât de la part de Jules II l'intention de revenir sur ses précédents refus, ils lui rappelèrent que lui-même n'avait pas le droit de se désintéresser de l'affaire, attendu qu'en négociant au nom du pape le traité de 1510, il s'était implicitement porté garant de son exécution; qu'il devait user de tous les moyens pour que les soldats obtinssent satisfaction, faute de quoi ceux-ci ne se laisseraient plus enrôler.

La situation du cardinal était embarrassante. Il voyait bien que les Suisses éprouvaient, tant à son égard qu'à celui de Jules II, une certaine méfiance, et il ne pouvait ni dégager sa propre responsabilité sans charger celle du pape, ni produire des arguments capables d'imposer silence aux réclamants. Il donna pour la forme quelques explications, d'ailleurs sans conséquence; puis, il mit fin à l'entrevue et ne s'occupa plus désormais que de ramener au Saint-Siège, par une autre voie, le crédit qui seul, en apparence, ferait accepter par le Corps helvétique les propositions dont il était porteur. Il pouvait fournir aux Cantons un gage tangible de la bonne foi du pape, en payant d'avance une partie de la solde des six mille mercenaires qu'il était chargé de leur demander. Seize mille ducats destinés à cette solde lui avaient été confiés par le pape et le vice-roi de Naples. Huit mille autres devaient lui être versés par la Sérénissime République, à laquelle il avait écrit de Ravenne, le 11 mars, de se tenir prête à payer. S'il ne résolut pas sur l'heure de recourir à cette mesure, il voulut du moins que Venise appuyât de sa haute et intacte garantie les ouvertures qu'il allait faire aux ambassadeurs suisses, et, dès la première audience que lui donnèrent, le 28 mars, avec une grande solennité, le doge et le Collège,

il exprima le désir de ne point traiter sans elle. « Choisi, dit-il, par le pape comme légat du Saint-Siège en Lombardie, en Allemagne et dans toutes les contrées où ses affaires le conduiraient, il s'était transporté de Rome à Ravenne, où il avait séjourné quelque temps. Mais, voyant les forces des Français croître de jour en jour, apprenant, d'autre part, qu'une ambassade suisse était en route pour Venise, il avait pris le parti de se rendre dans cette ville, afin de s'aboucher avec les ambassadeurs. Son but était de faire conclure aux Cantons un accord avec le pape, la Sainte-Ligue et la Sérénissime République, et il avait bon espoir d'y réussir, bien que plusieurs d'entre eux se montrassent favorables à la France. Il voulait, lui barbare, chasser les barbares de l'Italie. Il demandait au Collège de déléguer quelques-uns de ses membres pour prendre part aux conférences qu'il aurait avec les représentants des Cantons. » Il ajouta en terminant : « Nous « connaissons la maladie des Suisses ; on la guérit promp« tement avec de l'argent. »

Sa demande ayant été favorablement accueillie, le Collège lui adjoignit quatre d'entre ses Sages, et les négociations commencèrent. Ce qu'elles furent, on l'ignore. Les ambassadeurs suisses se bornèrent-ils à enregistrer les propositions du légat pontifical ? Essayèrent-ils d'en obtenir de plus avantageuses par d'adroits conseils ou de significatifs dédains ? Posèrent-ils eux-mêmes les conditions d'une entente éventuelle entre les Cantons et la Ligue ou le Saint-Siège ? Nul document ne permet de se prononcer catégoriquement en faveur de ces hypothèses. Mais, si les parties délibérèrent, il est certain qu'elles ne furent pas longtemps à se mettre d'accord. Dès avant le 1er avril, elles avaient décidé que les six mille mercenaires seraient

demandés aux Cantons, non de par la Ligue suivant le plan de Jules II, mais en vertu de l'alliance des Cantons avec le pape; que leur solde serait fournie en commun par le Saint-Siège, Venise et le roi d'Aragon, et que, sur l'argent réuni déjà, l'ambassade recevrait vingt mille florins pour le leur distribuer comme acompte, si la levée s'effectuait.

En dehors des entrevues consacrées à l'élaboration de ce projet, tout fut mis en œuvre pour convaincre les ambassadeurs suisses de l'intérêt qu'avaient les Cantons à ne pas se ranger sous la bannière de Louis XII. Venise étala devant eux sa puissance en les introduisant dans son arsenal, où se trouvait en réserve une formidable artillerie. L'ambassadeur du roi d'Aragon leur annonça que son maître ferait bientôt aux Ligues helvétiques des propositions d'alliance très honorables et très avantageuses. Schinner les prévint que, si leur nation s'unissait au roi de France, le pape la mettrait au ban de l'Eglise et fulminerait contre elle de terribles malédictions. Il leur montra un glaive d'or et un chapeau richement brodé dont la possession, dit-il, comportait de nombreux privilèges ecclésiastiques, et qu'il remettrait aux Cantons de la part du souverain pontife, s'ils se montraient dignes d'un tel présent. Il leur promit, enfin, d'appuyer en cour de Rome toutes les demandes d'indulgences et de bénéfices dont leurs concitoyens les avaient chargés. En même temps, on redoublait d'attentions envers eux. Le cardinal-légat leur fit cadeau à tous de 50 florins d'or; il leur envoya un de ses secrétaires pour rédiger leurs lettres, et ne les laissa point partir sans les avoir bénis de sa main sacerdotale. La Seigneurie, quand ils prirent congé d'elle, leur tint les discours les plus flatteurs, disant que jamais hôtes ne lui avaient été

plus agréables ; que, d'ailleurs, elle éprouvait une singulière affection à l'égard du peuple suisse, pour lequel Venise se dévouerait corps et biens. Ces paroles furent accompagnées d'un acte qui dut les toucher plus encore, la remise à chacun d'eux de vingt florins du Rhin. Le 7 avril, ils reprirent le chemin de leurs cantons, sans aller jusqu'à Rome ainsi qu'ils l'avaient annoncé. Ils emportaient l'argent affecté à la solde des mercenaires et le premier terme des pensions du pape. Quand au second terme, il n'était pas arrivé. Mais, comme Schinner et le doge leur offraient d'en faire verser le montant aux gouvernements helvétiques par les banquiers d'Augsbourg, de Nuremberg, d'Ulm ou de Memmingen, ils avaient jugé inutile de rester à l'attendre.

Ils suivirent, pour rentrer en Suisse, l'itinéraire de leur précédent voyage, et, le 16 avril, ils atteignirent Feldkirch[1]. Aussitôt Anselme Graf, chargé spécialement

[1] Sur l'ensemble des négociations poursuivies avec les ambassadeurs suisses à Venise, voy. : *Relation des ambassadeurs* (*Recès*, pp. 604-607). — M. Sanuto, *Diarii*, 15 mars-7 avril (t. XIV, col. 33-84). — *Lettre de Rodolphe Nägeli, délégué de Berne à Venise* (citée par Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 324, n. 55). — *Lettre de Jacques Hurault, évêque d'Autun, au gouverneur de Gênes*, Florence, 23 janv. 1512 (*Pièces justif.*, nº XXIV). — *Lettre de A. Graf, délégué d'Uri, à Schinner*, Einsiedeln, 23 avril 1512 (Sanuto, t. XIV, col. 187). — *Lettre de Leonardo Loredano, doge de Venise, aux Cantons*, 7 avril 1512 (*Pièces justif.*, nº XXVIII). — *Lettre des ambassadeurs suisses aux magistrats de Berne*, Einsiedeln, 20 avril 1512 (Arch. de Berne, *Päpstliche Sachen*. Orig. ; papier). — *Recès*, diète de Zurich, 19 avril 1512, *a*. — M. Brosch, *Papst Julius II*, p. 249. — Jérôme Morosini, dépêché à Venise par les ambassadeurs pour y demander un sauf-conduit (voy. ci-dessus, p. 311), était fils de ce Bernardino Morosini, qui, à la fin de 1511, avait été envoyé dans la même ville par les Waldstätten (voy. ci-dessus, p. 256). Bernardino était reparti pour la Suisse vers le 14 mars 1512. Mais, ayant probablement rencontré en route les ambassadeurs, il s'était décidé à rebrousser chemin, car on le voit en leur compagnie, le jour de leur entrée à Venise et les jours suivants (Sanuto, t. XIV, col. 31, 44).



par le cardinal-légat de poursuivre dans les Cantons, l'œuvre commencée à Venise, s'occupa d'exécuter les instructions qu'il avait reçues à cet effet. Il écrivit au baron de Hohensax de venir le trouver à Vaduz, et lui demanda l'appui de sa grande autorité et de sa haute influence. Hohensax se déclara prêt à tout ce qu'on attendait de lui. Il mit l'argent de la Ligue en sûreté dans son château, et, tandis que Graf et ses compagnons allaient remercier la Vierge d'Einsiedeln de les avoir préservés de tout accident, il se rendit lui-même à Zurich, pour faire connaître à la diète les propositions apportées par l'ambassade et en conseiller l'acceptation [1].

Il se trouvait probablement dans cette ville, et peut-être y avait-il déjà rempli sa mission, quand un courrier, arrivant en toute hâte de Venise, remit aux députés suisses une lettre de Schinner. Écrite le jour même où Gaston de Foix paraissait avec son armée devant Ravenne (10 avril), cette lettre contenait un suprême appel à la guerre contre le roi de France. « L'Église, comme l'Italie, y était-il dit, est cruellement opprimée, maltraitée, déchirée. Le tyran français veut se l'asservir, pour imposer son joug impie à toute la Chrétienté. Aussi réclame-t-elle de ses enfants un prompt secours, et c'est là ce que le pape demande aux Cantons, en vertu de l'alliance qui les unit à Sa Sainteté [2] ».

Que ferait maintenant la diète? Plus encore qu'au

[1] *Lettre de A. Graf à Schinner,* Einsiedeln, 23 avril 1512 (citée ci-dessus, p. 319, n. 1). — *Lettre des ambassadeurs suisses aux magistrats de Berne,* Einsiedeln, 20 avril 1512 (citée ci-dessus, p. 319, n. 1).

[2] *Recès,* diète de Zurich, 19 avril 1512, *a.* — *Lettre de la diète de Zurich à Schinner,* 22 avril 1512 (Sanuto, t. XIV, col. 186). — Anshelm, t. IV, pp. 241-2.



moment de son assemblée du 24 mars, elle pouvait se montrer circonspecte à l'égard d'une alliance avec Louis XII. Le parti anti-français n'avait cessé de s'agiter extrêmement. Accru par l'œuvre corruptrice et stimulé par les discours d'un émissaire du pape, Ennius Philonardus, évêque de Veroli, qui s'était installé depuis peu à Zurich et y distribuait libéralement les indulgences et les pardons[1], il se sentait en mesure aussi bien qu'en disposition de contraindre le reste de la nation à le suivre. Déjà, entre le 9 et le 15 avril, les corps de volontaires organisés en vue d'une invasion du Milanais s'étaient réunis aux alentours de Baden. Ils avaient prévenu les gouvernements cantonaux qu'ils partiraient, le 24, pour Airolo et que, de là, ils se mettraient immédiatement « à la recherche de l'ennemi. » Ils les avaient priés, avec le ferme espoir d'être entendus, de fournir à l'expédition de la poudre et des arquebuses, et de n'empêcher personne d'y prendre part[2].

Mais, ce n'était pas tout. On avait acquis la certitude que l'empereur ne soutiendrait plus le roi de France et la conviction qu'il le traiterait bientôt en ennemi. On devait être informé, en effet, que son ambassadeur à Rome avait signé une trêve de dix mois avec les Vénitiens, car la nouvelle, prématurée d'ailleurs, en avait été apportée à Venise pendant que les envoyés des Cantons y séjournaient[3].

[1] Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 329 (d'après Schweizer et Bullinger). L'envoi d'Ennius Philonardus en Suisse avait été annoncé par Schinner aux ambassadeurs des Cantons à Venise, le 3 ou le 4 avril. (*Relation des ambassadeurs* [*Recès*, p. 606]).

[2] *Lettre des chefs des volontaires à Hans Lauper*, 9 avril 1512 (citée ci-dessus, p. 307, n. 1). — *Procès-verbal de l'assemblée des volontaires, à Saint-Wolfgang, près Baden*, 15 avril (*Recès*, p. 611). Cf. Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, pp. 318-319.

[3] M. Sanuto, t. XIV, col. 80. Cette nouvelle était arrivée le 4 avril à Venise. Mais, à ce moment, la trêve n'était pas encore signée; elle le fut deux jours après.

En même temps, la diète était avertie qu'il s'occupait de réunir une armée pour intervenir plus activement dans les affaires de la Chrétienté. Elle tenait ce renseignement d'une ambassade que Maximilien avait envoyée aux Cantons, ensuite des démarches faites naguère auprès de lui par le baron de Hohensax pour la conclusion d'une paix générale. A la vérité, le chef de l'Empire, dans les instructions remises à ses ambassadeurs, se donnait comme très désireux de procurer cette paix. Il déclarait que la diète germanique, réunie en ce moment à Trèves, avait été convoquée tout exprès pour rechercher les moyens d'y parvenir. Il prétendait qu'afin d'en faciliter l'établissement et de payer d'exemple, il s'était montré disposé aux plus larges concessions envers la république de Venise, pensant l'amener ainsi à s'entendre avec lui; que, si les pourparlers, engagés dans cette intention par son ambassadeur à Rome avec le pape et le roi d'Aragon, n'avaient point abouti, on devait en accuser les seuls Vénitiens, qui, sur le point de s'emparer de Brescia avaient ajourné leur décision, puis, cette ville prise, s'étaient refusés à signer la convention préparée. Il se disait résolu d'intervenir comme médiateur entre son « bon frère » le roi de France et le chef de l'Église; il affirmait ne procéder à des armements que pour agir avec plus d'autorité sur les parties belligérantes; il demandait avec instance aux Cantons de contribuer à son œuvre de pacification en lui fournissant un corps de troupes, ce qui, mieux encore que ses paroles, semblait prouver la sincérité de ses intentions[1].

[1] *Instructions de Maximilien à ses ambassadeurs en Suisse, Christophe, seigneur de Limbourg, échanson de l'Empire, Hans Jacob, baron de Mörsbourg, bailli de Haguenau, Jean de Landau, trésorier de l'Empire, Jean Storch, secrétaire impérial,* Trèves, le 13 avril 1512 (*Recès*, pp. 612-615).



Mais la diète helvétique ne se fia point aux apparences, et elle se persuada que l'empereur, en formant son projet de médiation, n'avait cherché qu'un prétexte pour rompre avec Louis XII et un moyen d'obtenir des levées de soldats, tant en Allemagne qu'en Suisse. Aussi, après deux jours de mure délibération, se prononça-t-elle en faveur de la Ligue. Non seulement elle octroya au Saint-Siège les six mille hommes demandés par le pape, mais elle voulut que les Cantons s'associassent pour leur propre compte à la guerre contre le roi de France, et elle autorisa les corps de volontaires, déjà formés, à faire campagne avec les mercenaires. Puis, sans perdre de temps, elle s'occupa d'organiser l'expédition. Elle décida que toute l'armée devrait être sur pied le 6 mai, et se porter dans le duché de Milan, après avoir fait son possible pour rallier les forces de la Ligue; que les soldats pourvoiraient eux-mêmes à leur équipement; que, sur les 20,000 florins envoyés de Venise, chaque mercenaire recevrait un florin d'avance, et que le reliquat serait réparti entre les contingents munis d'armes à feu et d'artillerie. Elle écrivit à Schinner de faire en sorte que l'armée de la Ligue s'avançât à la rencontre des troupes suisses. Elle offrit à la république de Venise de s'entremettre pour hâter la conclusion de sa paix avec l'empereur, et elle la pressa de joindre ses troupes à celles du pape et du roi d'Aragon. Enfin, le 30 avril, après avoir résolu de fermer le territoire des Cantons aux ambassadeurs français, qui attendaient toujours en Franche-Comté une réponse à leur dernière demande, elle donna l'ordre aux capitaines de se mettre en marche dans le délai d'une semaine, de concentrer leurs soldats à Coire, et, là, de s'entendre sur la meilleure route à suivre pour pénétrer en Italie. D'autre part, comme l'ambassade impériale



l'avait priée d'envoyer une délégation vers la diète germanique, pour arrêter, avec les princes et les états de l'Empire, les conditions de la levée que Maximilien demandait, elle s'était empressée d'accéder à cette requête, en chargeant ses délégués d'obtenir de l'empereur qu'il octroyât à l'armée d'invasion libre passage dans le Tyrol, et de l'inviter, en vertu de l'alliance héréditaire qu'il avait conclue naguère avec eux, à rappeler ses lansquenets du service de la France[1].

Préparatifs militaires et démarches auprès de l'empereur, tout se fit comme elle l'avait ordonné. Cependant, on ne devait point ignorer en Suisse la victoire des Français à Ravenne, car une lettre du pape au cardinal de Sion, transmise par celui-ci aux gouvernements helvétiques, en avait apporté la nouvelle à Zurich, dans les premiers jours de mai probablement. Mais, cette même lettre avait fait voir que le pontife se proposait de poursuivre la lutte, qu'il reconstituait ses forces, qu'il ne doutait pas de son triomphe définitif[2]. On ne modifia donc en rien les résolutions prises, et l'armée fut sur pied au jour dit. C'était la plus forte troupe que les Suisses eussent mise en ligne depuis leur guerre contre Charles-le-Téméraire. Indépendamment des six mille hommes levés à la demande du pape,

[1] *Lettres de A. Graf et de la diète de Zurich à Schinner* (citées ci-dessus, p. 320, n. 1 et 2). — *Recès*, diètes de Zurich, 19 avril 1512, *a* et *d*; 30 avril, *a* et *b*. — Sanuto, t. XIV, col. 184; cf. col. 192. — *Lettre des Waldstätten aux magistrats de Berne*, Brunnen, 15 mai 1512 (dans : Anshelm, t. IV, pp. 246-8). — Anshelm, t. IV, pp. 241-242.

[2] La lettre du pape (dans : Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 331, n. 77) est datée de Rome, le 18 avril. Si le pape l'expédia ce jour-là, elle dut arriver à Venise vers le 22, et, à supposer qu'elle en soit partie immédiatement, elle put parvenir à Zurich dans les premiers jours de mai.

elle comptait de quatorze à dix-huit mille volontaires[1], dont les deux tiers marchant sous les ordres des capitaines des mercenaires[2] et le reste obéissant, semble-t-il, à des

[1] Les renseignements sur la force de l'armée varient entre 16,000 et 32,000 hommes. — Une lettre interceptée de La Palice, dont il sera question plus loin, indique le premier de ces chiffres (Sanuto, t. XIV, col. 277). — Anshelm (t. IV, p. 173), Grumello, *Cron.* l. V, ch. 16 [éd. G. Müller, p. 153]), Bembus (*Hist. ven.*, l. XII [éd. de Venise, 1551, fol. 199]) donnent 18,000 hommes. — Un rapport envoyé de Suisse à Schinner (Sanuto, XIV, 197), une lettre de Daniel Trevixan à Venise, datée de Saint-Augustin, près Vérone, le 30 mai (Sanuto, XIV, 265), une lettre du greffier de Lucerne, Hans Marty (*Recès*, p. 621), la *Relation* de Zwingli (Freher, *Rer. german. script.*, t. III, p. 143), Stumpf (*Gemeiner loblicher Eydgnossenschaft Chronik*, t. II, p. 718), Fugger (*Spiegel der Ehren des... Hauses Oesterreich*, Nuremberg, 1668, p. 1287), Mocenigo (*Bellum Cameracense*, Venise, 1525, l. IV), L. Porto (*Lettere storiche* [éd. B. Bressan, Florence, 1857, p. 319]), Vettori (*Summario della stor. d'Italia* [*Arch. stor. ital.*, Append. VI, p. 287]), Ulrich Campell (*Hist. Rhætica* [éd. Pl. Plattner, dans : *Quellen zur schweiz. Gesch.*, t. VIII et IX, Bâle, 1887 et 1890] t. II, p. 37) disent 20,000 hommes. — Une autre lettre de D. Trevixan, datée d'Albaredo, 2 juin 1512 (Sanuto, XIV, 278) porte : environ 22,000 hommes. — Certains manuscrits du *Diarium* de Paris de Grassis donnent 23,000, d'autres 24,000 hommes (Voy. L. Frati, *Le due spedizioni di Giulio II*, pp. 314, 315). — Divers rapports envoyés à Venise, du 18 mai au 2 juin (Sanuto, XIV, 224, 235, 236, 256, 280), une lettre des capitaines suisses, Hohensax et Stapfer (dans : Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 334, n. 89), une lettre des Suisses à Schinner (Sanuto, XIV, col. 235), G. Morone (*Lettere*, n° 82), Zurita (*Hist. del rey Hernando el Catolico*, l. X, ch. 3), varient entre 24,000 et 25,000 hommes. — Schinner, d'après une lettre à lui envoyée par les Suisses (Sanuto, XIV, 232) et Bellafino (*De origine et temporibus urbis Bergome*, Venise, 1532, in-4°, fol. 27 v°) vont, le premier, jusqu'à 30,000 hommes, le second, jusqu'à 32,000. — L'incertitude ne peut exister, d'ailleurs, que pour le chiffre des volontaires, puisque celui des mercenaires était certainement de 6,000 hommes. Quant au total de l'armée, il faut, croyons-nous, l'estimer à 24,000 hommes, chiffre que donnent plusieurs documents méritant toute créance.

[2] *Recès*, diète de Zurich, 30 avril, *b*. — On connaît les noms des capitaines de quelques contingents. Le contingent de Berne était commandé par Burchard d'Erlach, seigneur de Wyl, ci-devant bailli de Lenzbourg, fils de l'avoyer Rodolphe d'Erlach (*Auszug aus B. v. Erlach ..... Berichten und Rechnungen* [*Der schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, pp. 193-249];



chefs spéciaux[1]. Zurich, à lui seul, en avait fourni 1700. Constance et Mulhouse, villes alliées des Cantons, s'étaient empressées de leur envoyer du renfort. Ulrich de Hohensax avait amené 360 hommes, levés sur ses terres. Les Grisons avaient dénoncé leur traité avec la France et joint, eux aussi, leur contingent à l'expédition[2]. Ces soldats n'étaient pas tous également bien équipés et disciplinés. Parmi les Bernois, beaucoup n'avaient que de mauvaises armes. Dans le contingent fribourgeois, figuraient, au dire du capitaine, bon nombre de « méchants compagnons ». Mais, tous étaient pleins d'ardeur belliqueuse, de foi dans la protection de Dieu et de confiance dans la fortune et le bon droit de son représentant sur la terre[3].

Tandis que leurs différents corps s'organisaient et pre-

cf. Fuchs, t. II, p. 348, n. 131). — *Nota dispensationis pecuniarum inter... capitaneos Helvetiorum*, 7 juil. 1512 [dans : Cérésole, *La républ. de Venise et les Suisses*, 2me éd., 1890, p. 23]); celui de Fribourg, par Pierre Falk (Voy. ses lettres dans : Fuchs, t. II, p. 335-337, nn. 90-96, et *Chron.* d'Antonin Palliard (*Indic. d'hist. suisse*, XIXe an., 1888, p. 27); celui de Bâle, par Jacob Meyer zum Hasen (Fuchs, t. II, p. 334, n. 89); celui de Soleure, par Pierre Hebold; celui d'Uri, par Heini Hebold; celui de Schaffhouse, par Truler (*Nota dispensationis pecuniarum*, loc. cit.); celui de Lucerne, par Jacob de Hertenstein (May, *Hist. mil. des Suisses*, t. IV, p. 349); celui de Zurich, par Jacob Stapfer (Voy. plus loin, p. 338).

[1] May, *Hist. milit. des Suisses*, t. IV, p. 349. — Anshelm, en donnant 18,000 hommes au corps expéditionnaire, n'y comprenait peut-être pas ces 6,000 volontaires.

[2] Schweizer, *Chron.* ms. (dans : Fuchs, t. II, p. 334, n. 89). — *Cartulaire de Mulhouse*, publ. par X. Mossmann, t. IV, nos 1985 et 1989. — Sanuto, t. XIV, col. 235. — Guicciardini, l. X, ch. 44. — Ulrich Campell, *Hist. Rhætica* (éd. citée), t. II, p. 37. — Pour Ulrich de Hohensax, voy. May (*Hist. mil. des Suisses*, t. IV, p. 346), qui ajoute que ce personnage avait fourni, en outre, 15 pièces d'artillerie. — Le contingent de Constance était de 100 hommes; celui de Mulhouse est qualifié de « subsidium non parvum » dans la pièce 1989 du *Cartulaire*.

[3] Sanuto, XIV, 238, 265, 278. — Anshelm, t. IV, p. 243-4 : « Von « aller Welt hoch und sehr verwundert, und gemeynt ein ganz Eydgnos- « schaft hätte kein semlichen so mächtigen und hübschen Zug in so « wyte fremde Land ze schicken vermögen..... Wagtent s' also frygs



naient successivement la route de Coire[1], où l'argent de la Ligue leur fut distribué[2], la délégation des Cantons se rendait à Trèves auprès de l'empereur. Cette délégation, dont les membres avaient été désignés par les gouvernements de Zurich, de Schwytz et de Bâle[3], trouva Maximilien dans des sentiments très différents de ceux qu'il avait fait exposer à l'assemblée des députés suisses par sa dernière ambassade. Maximilien, cependant,

« Muths uf ihren alten, starken Gott, uf sines vermeynten Statthalters, « des allerheiligsten Babsts, und dessen allerheiligsten Kilchen Heilig- « keit glück und grundlose Kisten..... » Sur les Bernois, leur manque d'argent, d'armes, de fourniment, voy. *Lettres du capitaine bernois aux magistrats de Berne*, Zurich, 9 et 10 mai 1512 (Arch. de Berne, *Päpstliche Sachen*. Orig.; papier); *Auszug aus B. v. Erlach..... Berichten*. (*D. schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, p. 211). Le gouvernement de Berne paraît avoir été l'un des moins favorables à l'expédition (Anshelm, t. IV, p. 241; cf. *Lettre de Claude de Seissel, évêque de Marseille, à Louis XII*, Gex, 4 juil. 1512 [*Pièces justif.*, n° XXXI]). On comprend qu'il ne se fût pas mis en grands frais pour équiper ses soldats et les munir d'argent. — Sur les Fribourgeois, voy. *Lettre de Pierre Falk aux magistrats fribourgeois*, Trente, 22 mai (Fuchs, t. II, p. 340, n. 107).

[1] Le 7 mai, une partie était déjà parvenue à Coire (Sanuto, XIV, 218). Mais, les Fribourgeois ne se mirent en marche que le 6 mai (Antonin Palliard, *Chron.*, citée ci-dessus, p. 325, n. 2). — Une lettre des Cantons à Schinner, du 1er mai (Sanuto, XIV, 197), dit que l'armée partira en trois bandes.

[2] Les documents qui parlent de la distribution d'argent, faite à Coire, disent que chaque soldat reçut un florin, à valoir sur la solde du premier mois (Anshelm, t. IV, p. 242. — *Lettre de Burchard d'Erlach aux magistrats de Berne*, Trente, 23 mai 1512 [*D. schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, p. 213]. — Schweizer, *Chron.* ms. [dans : Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 333, n. 86]. — Guicciardini, l. X, ch. 44). — Si le corps expéditionnaire comptait 24,000 hommes, comme nous le pensons, il faut croire ou que l'on s'était procuré du numéraire en plus de celui qu'avait fourni la Ligue, ou que, seuls, les 6,000 mercenaires et les volontaires marchant sous les ordres des capitaines de ces mercenaires reçurent leur florin. Les 6,000 volontaires conduits par des capitaines spéciaux n'auraient rien reçu.

[3] *Recès*, diète de Zurich, 19 avril, *c*. — Anshelm, t. IV, p. 221. — Ochs, *Hist. de Bâle*, t. V, p. 278.



n'avait point trompé la diète helvétique en l'assurant de son désir de ramener la paix entre les états chrétiens. Ce désir, il l'avait eu naguère, car il s'en était ouvert également au roi d'Angleterre [1]. D'ailleurs, les avantages qu'il pouvait obtenir en le réalisant suffiraient à l'expliquer. Il s'était toujours proposé deux buts en Italie : le recouvrement des territoires que la république de Venise avait enlevés à sa maison, et la réunion du Milanais à l'Empire, ou par une conquête, ou par le mariage d'un de ses petits-fils avec une des filles de Louis XII. Contraint d'abandonner momentanément la poursuite du second pour garder le concours du roi de France dans la poursuite du premier, il se voyait aussi loin d'arriver à celui-ci qu'à celui-là. Il savait, d'autre part, qu'en adhérant à la Ligue, il n'en atteindrait probablement aucun, puisque son adhésion ne lui vaudrait, selon toute vraisemblance, que la rétrocession de Vicence. Apparaître en pacificateur au-delà des Alpes, dans un moment où les adversaires qui s'y trouvaient en présence, incertains encore et également anxieux de l'issue de la lutte, se laisseraient plus facilement imposer les conditions qu'il lui plairait de leur dicter, c'était pour lui un moyen, hasardeux sans doute, mais point absolument chimérique, de parvenir à ses fins. On conçoit donc très bien qu'il y ait songé. Mais, ce qu'il aurait pu tenter avec quelque chance de succès quand rien ne faisait prévoir de quel côté pencherait la victoire, il ne conservait plus guère d'espoir d'y réussir, maintenant que la bataille de Ravenne avait affermi le roi de France

[1] *Lettre de Henri VIII au cardinal d'York, à Rome*, 29 mai 1512. — *Lettre du même à Maximilien* (Sanuto, XIV, 423, 425). Cf. *Lettre de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 15 et 16 mai 1512 (Le Glay, *Négoc., diplom.*, t. I, nº 154).



et réduit la Ligue aux abois. Du reste, son projet n'avait point trouvé d'écho chez le roi d'Angleterre, qui voulait à toute force continuer la guerre[1].

Quel parti prendrait-il ? Se rapprocherait-il du vainqueur pour réclamer sa part d'une victoire à laquelle il avait indirectement contribué ? Il savait trop ne devoir point compter sur la générosité de Louis XII; car, s'il avait cru, pendant quelque temps, posséder en lui un auxiliaire assez désireux de conserver son amitié pour favoriser l'établissement de la puissance impériale aux portes du Milanais, il avait fini par s'apercevoir, au peu de zèle avec lequel les armées françaises coopéraient à la reprise de ses villes italiennes, que le roi très chrétien tenait moins encore à l'avoir comme allié dans la Péninsule qu'il ne redoutait de l'y avoir comme voisin[2]. Se déclarerait-il en faveur de la Ligue abattue, mais assurée de l'appui des Suisses ? Il ne se décida franchement pour aucune de ces alternatives. Si, d'une part, il s'empressa d'accorder à l'armée helvétique libre passage dans le Tyrol[3], d'autre part, il s'excusa de cet acte auprès

[1] *Ibid.*

[2] *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Blois, 23 janv., 18-19 févr. 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 124, 168). Dans la seconde de ces lettres, Jean le Veau s'exprime ainsi : « Madame, je « vous prometz que, si ces gens ici (les Français) font leur appoincte- « ment avec les Suisses, et que les Venissiens se reculent, je vous pro- « metz qu'ils mectront le pape en contraincte de paix et d'appoincte- « ment, et, depuis ces nouvelles du reculement des Espaignols, ils sont « devenus si fiers que merveilles, et vous assure que, s'ils peuvent venir « à bout de leur cas sans dangier de l'empereur, ils ne l'estimeront « riens, mais luy feront cy après du pis qu'ils pourront, comme ils en « monstrent avoir bonne volonté. » — Voy. aussi le *Discours des orateurs impériaux à la diète de Trèves*, 19 juin 1512 (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, n° 1080).

[3] Le laisser-passer est rédigé en forme de lettre aux agents de l'empe-

de Louis XII, en disant que les termes de son alliance héréditaire avec les Cantons[1] ne lui eussent pas permis de leur refuser l'autorisation demandée. S'il rappela les lansquenets servant en Italie sous les drapeaux de la France[2], il envoya presque immédiatement d'autres se-

reur dans le Tyrol : « Wir Maximilian... embieten allen unnsern Haubt« leuten, Phlegern, Landrichtern, Burgermaistren, Reten und sunst allen « anndern unnsern Ambtleuten, so hiemit ermant werden, unnser Gnad « und alles Gut. Nachdem gemain Aydtgnossen etlich ir Kriegsfolkh, « durch ditz unser Lannd der Grafschafft Tyrol, zu Hilf der Bäbstlichen « Heyligkeit schicken werden, empfehlen wir euch mit Ernnst daz ir sy « allenthalben in ewrn Verwesungen frey und sicherlich durchtziehen « lasset, auch by unnsern Unnderthanen ernnstlichen daran und darob « seyet, damit sy sich mit Lyfrung und Prophanndt allennthalben auf « den Strassen versehen, und den gedachten Aydtgnossen zu irer Nod« turft umb ain zimlich Gelt darstrecken, sy auch nach Irem pestem Ver« mügen beherbergen, und in sonnderhait daran und darob seyet damit « den obgemelten Aydtgnossen oder den Iren, mit Worten oder Werken, « kainerlay Spot oder Nachtail zugefugt werd, by swerer unnser « Ungnad und Straff zuvermeyden, und habet darinn allen Fleys; das ist « unnser ernnstliche Maynung. Geben zu Ynnsprugg, am 13den Tag des « Monats Mayen; anno Domini etc... duodecimo... Commissio Domini « imperatoris in Consilio » [Arch. de Zurich, sect. *Kaiser*. Expédition de chancellerie ; papier]. Cette ampliation du laisser-passer fut probablement envoyée directement à la diète de Zurich, pour faire savoir aux Cantons que leur demande avait été agréée par l'empereur. D'autres exemplaires, en très grand nombre, furent distribués aux autorités tyroliennes (*Lettre de P. Falk, capitaine fribourgeois, aux magistrats de son canton,* Trente, samedi après l'Ascension [22 mai] [dans : Fuchs, *Mail. Feldz.*, t. II, p. 335, n. 92]). — Voici ce que dit P. de Laude à Marguerite d'Autriche, dans une lettre datée de Blois, 27 mai 1512, touchant ce laisser-passer : « Dubius (Louis XII) dixit mihi quod Dulcis (Maximi« lien) dedit transitum Pessimis (les Suisses) per Tridentum, quod non « sit bonum signum, et Rex et Consilium sunt pessa (*sans doute pour :* « pessum) mecontenti de Dulci et reputant eum declaratum contra « Regem » (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 263).

[1] *Réponse de Maximilien aux ambassadeurs français*, qui se plaignaient qu'il eût livré passage aux Suisses, s. d. [mai ou juin 1512] (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, nº 155). Cf. Grumello, *Chron.* l. V, ch. 16 (éd. G. Müller, p. 154).

[2] Voy. plus loin, p. 366.



cours au roi[1]. Si, enfin, il ratifia, le 20 mai, la trêve conclue, le 6 avril, avec les Vénitiens par son ambassadeur à Rome[2], il évita soigneusement de donner à la Ligue le moindre gage d'adhésion, et il laissa même entendre à Louis XII qu'il l'assisterait encore en Italie, pourvu que le roi, de son côté, cessât de prêter main-forte au duc de Gueldre[3]. En réalité, il voulait, avant de se prononcer, connaître le résultat de la nouvelle partie qui s'allait jouer de l'autre côté des Alpes[4].

Le rapport, que la délégation envoyée en Allemagne par les gouvernements helvétiques présenta, le 2 juin, à la diète de Zurich, témoigne assez visiblement de ses tergiversations. Il n'avait point paru aux délégués que ni l'empereur, ni l'assemblée de Trèves s'occupassent du rétablissement de la paix, objet prétendu de la réunion de cette assemblée. Maximilien s'était fort réjoui de savoir que les Cantons prenaient les armes pour la défense du pape et de l'Église. Il avait déclaré que son intention était de conclure prochainement une alliance avec le Saint-Siège

[1] *Lettre de Jacob Heller et de Jacob Stralinberk aux magistrats de Francfort*, 18 mai 1512 (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, n° 1076).

[2] Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 269. — La trêve devait durer jusqu'à fin janvier 1513. Les conditions en étaient : délivrance de part et d'autre des prisonniers de guerre; paiement par la république de Venise à l'empereur de 50,000 ducats.

[3] *Réponse de l'empereur aux ambassadeurs français* (citée ci-dessus, p. 330, n. 1).

[4] Sanuto, t. XIV, col. 296. — Louis XII, lui-même, en présence de la conduite équivoque de Maximilien, était fort perplexe, ne voyant pas où l'empereur voulait en venir, mais ne pouvant croire qu'il eût réellement l'intention de rompre définitivement avec lui (*Lettres de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, 24 avril, 15 et 16 mai 1512 [*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 235 ; Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 154]. — *Lettres de P. de Laude à la même*, Blois, 27 mai, 5 et 6 juin 1512 [*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 260, 266]).

et le roi d'Aragon, que, sitôt cette alliance signée, il enverrait à l'armée suisse des renforts d'hommes et d'artillerie, et que, déjà, il avait donné l'ordre aux autorités tyroliennes de mettre sur pied quatre à cinq mille chevaux. Prévoyant le cas où, les Français expulsés du Milanais, on rendrait le duché aux Sforza, il avait exprimé l'avis qu'on devrait obliger le nouveau duc à payer aux Cantons une indemnité de trois cent mille ducats, plus une pension annuelle de quarante à cinquante mille. Il s'était empressé d'envoyer à Coire deux de ses conseillers, porteurs du laisser-passer qu'on sollicitait de lui pour le corps expéditionnaire. Quant au rapatriement de ses lansquenets, il l'avait promis, mais il avait demandé de n'y procéder que peu à peu, sous prétexte qu'en marquant trop de mauvais vouloir au roi très chrétien, il lui donnerait, pour déclarer la guerre à l'Empire, une raison dont ce prince se souviendrait probablement, s'il advenait qu'un accord se conclût entre les Cantons et la couronne de France[1].

Bientôt, cependant, Maximilien s'éloigna ostensiblement de Louis XII, qui, faute d'avoir poursuivi sa victoire, était retombé dans des difficultés telles, que l'appui même de l'Empire ne pouvait suffire à l'en tirer. Mais, ce ne fut point du côté de la Ligue qu'il porta ses espérances. Il voulut tout d'abord se concerter avec les Suisses, et, le 16 juin, son ambassade vint soumettre à la diète de Zurich le plan d'une action commune en Italie. Maximilien y développait, sous forme d'invitation directe aux Cantons, les

[1] *Recès*, diète de Zurich, 2 juin, *c.* — L'un des conseillers impériaux, chargés de porter le laisser-passer à Coire, était peut-être ce George de Birchenstein, que nomme Pierre Falk dans sa lettre du 22 mai (citée ci-dessus, p. 329, n. 3), et qui, se trouvant à Glaris en même temps que les contingents glaronnais, zuricois et fribourgeois, remit la pièce en question à leurs capitaines.



vues qu'il avait fait connaître à leurs délégués, en présence de l'assemblée de Trèves. Soucieux d'exercer à l'avenir ses droits de suzeraineté sur le Milanais, mais n'osant exiger ni qu'on fît de ce duché une province d'Empire, ni qu'on le donnât à l'un de ses petits-fils, il demandait qu'on ne le laissât point tomber aux mains de la Ligue, et, qu'une fois Louis XII dépossédé, on y installât le jeune Maximilien Sforza, fils aîné du More, élevé depuis l'âge de sept ans à la cour de Marguerite d'Autriche, sa fille. Il proposait aux Cantons, si leur expédition échouait, d'en entreprendre une autre avec eux pendant l'automne, en conseillant de faire porter également tout l'effort de cette nouvelle entreprise sur le Milanais, que l'on occuperait solidement et où l'on pourrait alors appeler l'héritier des Sforza, sans s'occuper des intentions de la Ligue. Ces ouvertures faites, l'ambassade allemande ajouta que l'empereur, pour avoir livré passage aux troupes suisses, s'était brouillé avec Louis XII, et qu'en raison de cette circonstance, il désirait obtenir des Cantons la promesse écrite d'être compris dans tout traité, qui se conclurait entre eux et le roi de France. La diète, n'ayant pas de pouvoir pour répondre, renvoya sa décision au 7 juillet; mais quand, ce jour venu, elle se réunit de nouveau, les orateurs de Maximilien ne parurent pas[1].

2.— Sur ces entrefaites, les Cantons furent informés que leur armée victorieuse occupait la capitale du Milanais. De Coire, son premier lieu de concentration, cette armée, munie du sauf-conduit impérial, avait pénétré en Italie à

[1] *Recès*, diètes de Zurich, 16 juin 1512, *d*; 7 juil., *b*.



travers le Tyrol. Ce n'était point sans quelques hésitations que les capitaines avaient fixé leur itinéraire. Ils s'étaient proposé tout d'abord de passer directement des Grisons dans deux vallées milanaises, probablement la Valteline et le Valcamonica, qui s'ouvrent sur la plaine lombarde, non loin de Milan, la première par le lac de Como, la seconde par celui d'Iseo. Puis, apprenant que les Français en avaient retiré les vivres, ils avaient songé un instant à n'envoyer de ce côté que 4000 hommes, tandis que le gros de leurs troupes prendrait la vallée de l'Adige[1]. Ils s'étaient décidés enfin à faire passer toute l'armée par cette dernière voie, et à l'y conduire par plusieurs chemins débouchant au nord de Trente, où ils devaient s'attendre mutuellement. Dès avant le 12 mai, ils avaient envoyé 10,000 hommes à Edolo, dans la partie supérieure du Valcamonica, qu'un défilé aboutissant en cet endroit met en communication avec le Val di Sale et, par là, avec la vallée de l'Adige. Le reste de l'armée franchit l'Albula, descendit l'Engadine et, parvenue à Zernetz, se sépara, semble-t-il, en deux bandes. L'une, de beaucoup la plus forte, suivit le Münsterthal et le Vintschgau. Elle fut rejointe, peut-être avant son arrivée à Méran, par les 10,000 hommes qui s'étaient dirigés tout d'abord sur Edolo et qu'une cause inconnue obligea à rebrousser chemin. L'autre, dont l'existence n'est indiquée que par un seul témoignage, dut longer la vallée de l'Inn jusqu'à Innsbruck, pour s'engager ensuite sur la route du Brenner. Le 20 mai, les divers contingents étaient réunis

[1] *Rapport d'un messager envoyé par les Suisses à Schinner* (vers le 1er mai); *Lettre des Suisses à Schinner*, 1er mai 1512; *Lettre des capitaines suisses aux Vénitiens*, Coire, 7 mai 1512 (*Sanuto*, XIV, col. 197, 218). — *Lettre de Schinner*, du 9 mai, citée plus bas, p. 337, n. 3.



de nouveau, à Trente[1]. Quelques-uns avaient eu beaucoup de peine à trouver leur subsistance dans les sauvages montagnes du pays des Grisons. Mais, sur le territoire autrichien, tous s'étaient procuré facilement le nécessaire, car les autorités du pays, par ordre exprès de l'empereur, avaient prescrit aux habitants de rassembler des vivres et de les leur vendre à bas prix. L'évêque de Trente invita les capitaines à un dîner princier, leur fit mille offres de service et les informa sous le sceau

[1] Ce qu'on vient de lire sur la marche des troupes suisses, de Coire à Trente ne se trouve tel quel dans aucun document. C'est une hypothèse fondée sur des renseignements épars dans diverses pièces. La présence de 10,000 Suisses à Edolo, avant le 12 mai, est signalée dans un rapport d'un messager venu de Coire à Venise (18 mai), et les termes de ce rapport indiquent clairement qu'il s'agit là d'une partie du corps expéditionnaire (Sanuto, XIV, 224). Rien ne dit que ces 10,000 hommes dussent passer par le Val di Sale, mais on peut le conjecturer avec beaucoup de vraisemblance, puisque les capitaines avaient renoncé à envoyer directement en Lombardie plus de 4,000 hommes. Il serait possible, d'ailleurs, qu'un certain nombre des soldats formant ce détachement eussent essayé de descendre par le Valcamonica, car un rapport d'un personnage parti de Bergame pour Venise, le 8 ou le 9 mai (Sanuto, XIV, 209), nous montre que, peu avant cette date, une bande de Suisses parut à Lovere, au nord du lac d'Iseo, et demanda passage dans le Bergamasque ; que, ce passage lui ayant été refusé, elle se mit à ravager la contrée. Le rapport ne nous apprend pas si elle s'y établit, ou si, chose plus vraisemblable, elle rebroussa chemin. Un renseignement fourni par une lettre de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche [Blois, 19 mai 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 258)], semble confirmer cette supposition : « Madame, sont venues nouvelles de Lombardie par lettres « du 14 de ce mois, que les Suysses estoient desjà entrez au pays du « Roy, mais seulement aux frontières du pays de Bressan, mais je ne « puis entendre le lieu où c'est, et dit l'on qu'ils ne sont pas grand « nombre et qu'ils ne feront pas tant de choses que l'on cuyde, et que « Mons[r] de La Palisse, avec tous les gensd'armes, leur aloit au devant. » — Voy. aussi Zurita, *Hist. del rey Hernando el Catholico*, l. X, ch. 3 (éd. de Saragosse, 1610, in-fol., f. 288) : « Juntaronse a diez y nueve de « mayo en Valcamonica, tierra de Bressa, con proposito de baxar de alli « llano de Verona, y juntarse con el exercito de Venecianos en favor de « la liga. » — En ce qui touche le reste de l'armée, il paraît certain que

du secret que l'Allemagne allait recourir aux armes contre le roi de France [1].

La Ligue, de son côté, n'avait rien épargné pour leur faciliter le passage en Italie et pour exalter leur ardeur. A Trente, ils rencontrèrent deux nobles Brescians

les contingents de Berne, de Fribourg, de Zurich, d'Uri, de Schwytz, de Glaris, de Schaffhouse, d'Appenzell, de Baden et de quelques alliés passèrent par le Münsterthal et le Vintschgau (Anshelm, IV, 142; *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois*, Trente, 22 mai 1512 [dans: Fuchs, *Mail. Feldz.*, t. II, p. 335, n. 91 et suiv.; cf. Hidber, ***Die Schweizer in Italien und der Feldhauptmann A. v. Stein,*** Berne, 1860, p. 18]; ***Auszug aus Burkhards von Erlach... Berichten*** [***Der schweiz. Geschichtsforscher,*** t. I, p. 214, 244-245]). Si nous émettons l'idée que cette bande fut rejointe par les 10,000 hommes dirigés d'abord sur le Val di Sale, c'est que les capitaines suisses, dans une lettre où ils annonçaient à Schinner leur arrivée à Meran en Vintschgau (18 mai), disent que leurs troupes sont fortes de 24,000 hommes. Malheureusement, nous n'avons qu'un résumé de cette lettre (Sanuto, XIV, 235); il est fort possible que ce résumé ne soit pas très précis et que, par ces 24,000 hommes, il faille entendre non le nombre des soldats réunis à Meran, mais le nombre des soldats composant l'armée. Quant à la troisième bande, que nous faisons passer par Innsbruck et le Brenner, nous en trouvons la mention dans une lettre où le doge de Venise indique à Schinner quel chemin les Suisses doivent suivre, de Brixen à Vérone (*Recès*, p. 617). Or, Brixen se trouve sur la route du Brenner et passablement au nord de l'endroit où le Vintschgau débouche dans la vallée de l'Adige, c'est-à-dire au nord de Bolzano (Botzen). A moins qu'au lieu de Brixen, on ne doive lire Botzen, il est difficile de ne point tenir compte de ce témoignage. — J'ajoute que le corps expéditionnaire, dès avant son départ de Suisse, avait été divisé en trois bandes (*Lettre des Suisses à Schinner*, 1er mai 1512 [Sanuto, XIV, 197]). — C'est Anshelm qui nous apprend que l'armée entière se trouvait à Trente le 20 mai. Ce renseignement est corroboré par le fait que, le 22 mai, ou le 23 au plus tard, un messager, que les Suisses avaient dépêché de Trente, était arrivé à Vicenza (Sanuto, XIV, 239; *Lettre de Schinner à Hohensax et à Stapfer*, [Vicence] 22 mai 1512 [Arch. de Zurich, sect. *Papst.* Autographe sur papier]).

[1] *Lettre de Pierre Falk*, du 22 mai (citée ci-dessus, p. 335, n. 1). — *Message des Suisses aux Vénitiens*, arrivé à Venise le 23 mai (Sanuto, XIV, 238). — ***Auszug aus B. von Erlach... Berichten*** (***Der schweizerische Gesch. Forscher,*** t. I, p. 215). — Le mandement de l'empereur à ses représentants dans le Tyrol est daté d'Innsbruck, 13 mai 1512. Nous en avons donné le texte ci-dessus, p. 329, n. 3.



Augustino della Rota et Giovanni Gerardo di Bienno, chargés par la Seigneurie de Venise de leur faire la conduite[1]; ils reçurent des lettres du pape, des Vénitiens et du cardinal de Sion, proclamant toutes la sainteté de l'œuvre qu'ils allaient accomplir, la joie qu'avait causée leur résolution, l'impatience avec laquelle ils étaient attendus. Venise leur annonçait, en outre, qu'ils trouveraient dans ses états des approvisionnements préparés à leur intention, qu'elle avait donné l'ordre à ses agents de les accueillir partout chaleureusement, que son armée irait les recevoir au pied des monts[2]. Schinner leur confirmait ces renseignements; il leur parlait des bonnes dispositions de l'empereur, dont ils avaient déjà ressenti les effets; il leur disait avoir envoyé ses instructions détaillées au baron de Hohensax et au protonotaire apostolique, Vincent Gavazzio, et il les engageait à prendre conseil de ces personnages, tant sur la route à suivre qu'en toute autre occurrence; il les informait qu'il quitterait prochainement Venise pour aller faire campagne avec eux; il les stimulait, enfin, par la promesse des récompenses extraordinaires que leur vaudrait une victoire[3].

[1] *Lettre de Pierre de Falk,* du 22 mai (dans : Fuchs, t. II, p. 337, n. 96). — *Lettre de Schinner aux capitaines suisses* (dans : Fuchs, II, p. 340, n. 109). — *Auszug aus B. von Erlach... Berichten* (*Der schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, p. 214).

[2] *Lettre de Pierre Falk*, du 22 mai (citée ci-dessus, n. 1). — Anshelm, t. IV, p. 243.

[3] Ibid. et *Lettre de Schinner aux capitaines suisses*, Venise, 9 mai 1512 (Arch. de Zurich, section *Papst.* Autographe sur papier). Cf. Sanuto, t. XIV, col. 232. — La lettre de Schinner ne nous apprend pas en quelle qualité Gavazzio se trouvait auprès des Suisses; peut-être était-ce lui qui avait apporté à Trente la dite lettre et les instructions pour Hohensax ; peut-être faut-il l'identifier avec un des secrétaires du cardinal, envoyé par lui en Suisse au moment où la nouvelle de la bataille de Ravenne était parvenue à Venise (vers le 15 avril) [Sanuto, t. XIV, col. 133], et qui serait reparti de Suisse avec l'armée. Un acte du 24

Avant de quitter Trente, les soldats choisirent leurs chefs. Hohensax et Jacob Stapfer, capitaine du contingent zuricois, qui s'étaient partagé le commandement depuis le départ de Suisse, furent nommés, l'un, général, l'autre, premier capitaine. Hans Heid, de Fribourg, fut désigné comme maître de l'artillerie, et Stoffel Schmid, de Winterthur, comme provéditeur[1]. Un prêtre glaronnais, le futur réformateur Ulrich Zwingli, accompagnait l'armée en qualité d'aumônier[2]. Le 23 mai, les troupes, divisées en trois bandes d'égale force[3], reprirent leur marche par la vallée de l'Adige et elles s'avancèrent rapidement jusqu'à l'entrée de la plaine lombarde, non sans expédier à Schinner message sur message pour lui demander de l'argent[4].

juin 1512 le désigne comme « *magister domus* » du cardinal de Sion (Céresole, *La républ. de Venise et les Suisses*, nouv. éd., Venise, 1890, in-8°, p. 23.

[1] Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 243. — *Lettre de Hans Marty, greffier du tribunal de Lucerne, à George auf der Flüh*, 3 juin (*Recès*, p. 260). — May, *Hist. mil. des Suisses*, t. IV, p. 349 — Avant cette élection, diverses lettres avaient été adressées à Hohensax et à Stapfer, comme chefs de l'armée, par l'empereur et le cardinal de Sion (*Lettre de Maximilien*, citée dans Fuchs, t. II, p. 338, n. 101. — *Lettres de Schinner*, 21 et 22 mai [Arch de Zurich, sect. *Paspt*. Autographes sur papier]. Cf. Sanuto, t. XIV, col. 235).

[2] Zwingli a laissé une relation de l'expédition, publiée dans Freher, *Rer. german. script.*, t. III, pp. 122-125.

[3] Anshelm, t. IV, p. 243. — May, t. IV, p. 349. — D'après May, l'avant-garde était commandée par Jacob Hertenstein, capitaine lucernois, et Jean Püntiner, d'Uri; le centre, par Jacob Stapfer, zuricois, et Gaspard Wiler, bernois; l'arrière-garde, par Benoît de Weingarten, de Berne, et Rodolphe Salis, dit le Long, du pays des Grisons. Il y aurait eu, en outre, un corps spécial de volontaires sous les ordres de Louis d'Erlach et de Rodolphe Nægeli, tous deux de Berne.

[4] *Lettre d'Ulrich de Hohensax et de J. Stapfer à Schinner*, Pontum, 1512, s. d. de jour (Arch. de Zurich, sect. *Papst*. Orig. sur papier). Pontum est une localité sur l'Adige, à quelques lieues au nord de Vérone. L'armée suisse devait s'y trouver le 25 mai. — *Lettres de Schinner à Hohensax et à Stapfer*, l'une du 21 mai 1512, s. d. de lieu, l'autre datée de Colonia, 26 mai 1512 (Arch. de Zurich, section *Papst*. Autographes, sur papier). — Sanuto, t. XIV, col. 239-40, 250, 254.



Le 25 et le 26 mai, elles arrivèrent à Vérone, que les Français et les lansquenets allemands avaient évacué la nuit d'avant. Elles y furent accueillies en alliées par les habitants et les représentants de l'empereur. Ceux-ci leur ouvrirent les portes, les prièrent d'en accepter les clefs et leur offrirent quelques canons abandonnés par la garnison fugitive. Elles s'installèrent alors à l'intérieur et aux abords de la place, ne voulant pas s'aventurer dans le Milanais si la Ligue n'avait pas pourvu au moyen de les soutenir [1].

Mais la Ligue était prête. Du jour où la coopération des Suisses lui avait paru certaine, elle avait redoublé d'activité pour remédier à ses derniers échecs et se mettre en mesure de reprendre la lutte [2]. Don Ramon de Cardona, retiré à Ancone, puis à Naples, après la bataille de Ravenne, avait compris qu'une victoire de ses alliés serait de peu de profit pour lui, s'il ne se trouvait pas en personne sur le théâtre de la guerre. Il s'était appliqué sans relâche à la réorganisation de ses troupes [3]. Le pape avait recruté à ses frais près de 7000 fantassins, pris à sa solde quelques barons romains, avec plus de 800 hommes d'armes, et joint toutes ces troupes au contingent encore intact du duc d'Urbin, son neveu, qui, nommé en cette occasion gonfalonier de l'Église, se vit à la tête d'environ mille hommes d'armes et de onze mille fantassins [4]. Il avait écrit

[1] *Lettre des capitaines soleurois aux magistrats de Soleure,* Vérone, 28 mai 1512 (Gloutz-Blotzheim, *Hist. de la Conféd. suisse*, éd. allemande, Append., pièce XIX, p. 537). — Anshelm, t. IV, p. 244. — Sanuto, t. XIV, col. 250, 253, 254, 255. — *Auszug aus B. von Erlach... Berichten* (*Der schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, p. 215-216).

[2] Sanuto, t. XIV, col. 117, 133, 134, 160, 184. — Guicciardini, l. X, ch. 38.

[3] Sanuto, t. XIV, col. 124, 158. — Guicciardini, l. X, ch. 36.

[4] Sanuto, t. XIV, col. 124, 160, 185, 253. — Guicciardini, l. X, ch. 38 — Paris de Grassis, *Diarium* (dans : *Le due spedizioni di Giulio* II...,

au roi d'Aragon d'envoyer en Italie Gonsalve de Cordoue, le Grand-Capitaine, monnayé pour 100,000 ducats de son argenterie, donné de nouveau 8000 ducats pour la solde des Suisses et obtenu de l'Espagne et de la République de Venise qu'elles en fissent autant [1]. Fort de l'appui du roi d'Angleterre, dont les pouvoirs pour accéder à la Sainte-Ligue venaient d'être apportés au cardinal d'York, à Rome, et convaincu des intentions favorables de l'empereur depuis la conclusion de la trêve entre la maison d'Autriche et les Vénitiens, il avait publié pour la seconde fois, le 17 mai, son traité du 9 octobre 1511, en y nommant comme parties contractantes l'un et l'autre de ces souverains [2]. Venise, stimulée dans ses préparatifs par les ambassadeurs du pape et du roi d'Aragon, avait, de son côté, exhorté le pontife et le vice-roi de Naples à prendre confiance et à se montrer, eux aussi, fermes dans leurs desseins [3]. Elle avait concentré à Vicenza, sous les ordres de Giovanni Paolo Baglione et des provéditeurs Paolo Capello, chevalier, et Piero Lando, sage de terre-ferme, une nombreuse armée, qui, le 25 et le 26 mai, à la nouvelle de l'approche des Suisses, s'était dirigée vers Albaredo, sur l'Adige [4]. Elle

di L. Frati, p. 314-5). — *Lettre de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 4 mai 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 245). — *Lettre de Paul de Laude à Marguerite d'Autriche*, 27 mai 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 260), portant que le duc d'Urbin est à la tête de 600 lances et de 5000 fantassins.

[1] Sanuto, t. XIV, col. 158, 161, 185, 234, 235, 237, 238, 242, 249, 252.

[2] Paris de Grassis, *Diarium* (Paris. Biblioth. Nat., ms. lat. 5165, t. II, p. 465). — Sanuto, t. XIV, col. 226, 228, 230. — Moritz Brosch, *Papst Julius II*, p. 251.

[3] Sanuto, t. XIV, col. 91, 101, 105, 117, 133-4, 161, 168, 206, 225, 232, 238.

[4] Ibid., col. 216, 225, 227, 232, 237, 250, 252, 256, 258-9. — Guicciardini, l. X, ch. 44. — Vers le milieu de juin, Piero Lando, chargé



avait amassé de grandes quantités de vivres pour les distribuer aux troupes helvétiques, et elle avait accordé l'exemption de péages dans toute l'étendue de son territoire à quiconque leur en porterait ou en conduirait au camp vénitien [1]. Elle s'était, enfin, procuré de l'argent en imposant les Juifs, en organisant des souscriptions publiques, en exigeant des particuliers le paiement immédiat de leurs dettes envers l'État [2]. Ainsi, rien n'avait été négligé pour assurer le succès de la prochaine campagne et pour retenir sous les drapeaux les rapaces auxiliaires, dont on savait la fidélité précaire quand leurs ventres étaient creux et leurs bourses vides.

Et cependant peu s'en fallut que les Suisses, naguère si animés contre la France, ne rentrassent chez eux sans avoir combattu, ou ne tournassent même contre la Ligue les armes qu'ils devaient employer à la défendre. Après leur départ de Coire, un assez grave incident s'était produit dans les Cantons, où les agents de Louis XII n'avaient cessé de répandre l'argent et d'intriguer auprès des gouvernements, dans l'espoir d'obtenir le rappel de l'armée d'Italie. Le parti français, rendu plus audacieux par l'absence des principaux amis de la Ligue, avait repris une certaine influence [3]. En divers lieux, des corps de volontaires s'étaient organisés pour aller au secours du

d'une mission auprès de Mathieu Lang, à Trente, quitta l'armée, où il fut remplacé par Cristoforo Moro (Sanuto, t. XIV, col. 278, 398, 406, 438, 447, 452).

[1] Sanuto, t. XIV, col. 201, 211, 213, 237, 238, 239.

[2] Ibid., t. XIV, col. 137-139, 251, 255, 257, 300, 304. — Ulrici Campelli, *Hist. Rhætica*, her..... von Plac. Plattner (*Quellen zur schweizer. Gesch.*, t. VIII et IX), Bâle, 1887 et 1890, 2 vol. in-8°, t. II, p. 42.

[3] *Recès*, diète de Zurich, 2 juin 1512, *e*. — *Lettre de Hans Marty, greffier du tribunal de Lucerne, à George auf der Flüh*, 3 juin 1512 (*Recès*, p. 260-261). — Sanuto, t. XIV, col. 238.



Milanais [1]. Deux cantons même, Berne et Soleure, à l'insu de leurs confédérés, avaient accordé l'entrée de leur territoire au maître de la cour du comte de Neuchâtel, Antoine de Lamet, bien qu'ils se doutassent probablement que cet homme était un émissaire déguisé du roi de France (10 mai). Lamet, admis en audience à Berne, avait immédiatement essayé de se faire délivrer un sauf-conduit pour des ambassadeurs que Louis XII voulait envoyer en Suisse, peut-être ceux-là mêmes qu'on en avait éloignés naguère. Cependant, à la nouvelle de ce qui se passait, les Waldstätten s'étaient émus. Leurs députés, réunis en toute diligence à Brunnen, avaient écrit au gouvernement de Berne de couper court aux négociations entamées. Ils lui avaient reproché en termes très vifs de s'être montré si complaisant à l'égard de la France, au moment où les Cantons venaient de toucher les pensions pontificales et où la diète de Zurich venait de refuser un sauf-conduit aux ambassadeurs du roi très chrétien séjournant en Franche-Comté. Ils lui avaient représenté quel déshonneur ce serait pour la nation suisse de traiter avec la France après avoir annoncé de tous côtés sa résolution de soutenir la Ligue. Ils lui avaient fait voir, enfin, à quel danger on s'exposerait, si on se rapprochait de Louis XII sans tenir compte des volontés de l'armée. Le gouvernement de Berne s'était rendu sur-le-champ à ces observations. Il avait congédié l'ambassadeur du comte de Neuchâtel, en l'invitant à formuler sa requête devant une diète générale au lieu de l'adresser à deux cantons séparément. Il avait résolu même d'organiser une expédition contre la Bourgogne, « pour qu'on ne l'accusât

[1] *Lettre de Hans Marty*, 3 juin (citée ci-dessus, p. 341, n. 3). — *Recès*, diète de Zurich, 2 juin 1512, *e*. — Cf. Sanuto, t. XIV, col. 238.



plus de vouloir épargner les Français. » Mais, la nouvelle de ses premiers pourparlers avec Lamet fut connue de l'armée à peine installée dans Vérone, et elle lui parvint, semble-t-il, sans aucun détail, ni sur leur nature, ni sur la suite qu'ils avaient eue [1]. Vers le même temps, les capitaines bernois reçurent de leurs magistrats une lettre où il leur était enjoint d'agir avec la plus grande prudence, parce que, suivant des bruits répandus en Suisse, le pape, le roi de France, le roi d'Aragon et l'empereur étaient sur le point de conclure une quadruple alliance [2].

Ces avis, dont le peu de netteté donnait prise à toutes les suppositions, jetèrent le trouble parmi les soldats. Ils se demandèrent si les Cantons n'avaient pas, d'un commun accord, rouvert des négociations avec Louis XII; ils s'indignèrent à la pensée que la Ligue les avait peut-être trahis. Aussitôt, des lettres furent envoyées en Suisse pour réclamer des explications, et plusieurs officiers partirent en reconnaissance afin de s'assurer que l'armée vénitienne était bien, comme on l'affirmait, campée dans le voisinage [3].

[1] *Sauf-conduit du gouvernement de Berne pour A. de Lamet*, 10 mai 1512 (Arch. de Berne, *Lat. Missivenb.*, 1507-1513, f. 354). — *Lettre des députés des Waldstätten, assemblés à Brunnen, aux magistrats de Berne*, 15 mai 1512 (Anshelm, t. IV, p. 246; cf. p. 249). — *Lettre des magistrats de Berne à ceux de Soleure*, 30 juin 1512 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1512-1517, f. 22 v°), où il est dit : « Aber damit wir dannocht nitt für « die geachtet so der Frantzosen schonen und unns ganatz still halten « welten, so beduchte unns gutt zu sind von einem Anschlag unnd Zug « in Burgunn underred zu haben... » Cf. Sanuto, t. XIV, col. 168.

[2] *Lettre des magistrats de Berne aux capitaines bernois en campagne*, 14 mai 1512 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1508-1512, f. 453). — *Lettre des capitaines soleurois aux magistrats de Soleure*, Vérone, 28 mai 1512 (dans Gloutz-Blotzheim, *Hist. de la Conféd. suisse*, éd. allemande, Append., n° XIX, p. 537). — Anshelm, t. IV, p. 245-6. — *Auszug aus B. v. Erlach... Berichten* (*Der schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, p. 224).

[3] Anshelm, t. IV, p. 246, 249. — *Lettres des magistrats de Zurich aux capitaines zuricois en campagne*, 9 juin et 1er juil. 1512 (Arch. de Zurich, *Missives*. Originaux, sur papier). — *Lettre des capitaines soleurois*, citée ci-dessus, n. 2.



Une autre circonstance ajoutait encore à l'inquiétude et à la colère des soldats. En arrivant à Vérone, ils avaient cru trouver les vivres qu'on leur avait promis et l'argent qu'ils avaient demandé. Rien n'étant venu, la disette se faisait sentir. Le 27 mai, avant même que les éclaireurs envoyés à la recherche des Vénitiens fussent de retour au camp, Hohensax et Stapfer adressèrent une lettre menaçante à Venise. Il n'y parlaient point, à la vérité, des soupçons que l'on nourrissait à l'égard de la Ligue, mais ils y faisaient nettement entendre que, si celle-ci ne témoignait pas de sa loyauté par des actes immédiats, leurs gens se tiendraient pour dégagés de toute solidarité avec elle. « Vingt-quatre mille Confédérés, disaient-ils, ont passé sur le sol italien, dans l'intention de porter aide au pape, au roi catholique et à la république de Venise. Avec de grandes difficultés et des frais énormes, cette armée s'est avancée jusqu'à Vérone. L'ennemi qu'elle va combattre dispose de ressources considérables, et sa victoire de Ravenne l'a rendu plus dangereux encore. Aussi, les Cantons se sont-ils levés en masse, afin de n'avoir rien à craindre, ni pour leurs soldats luttant loin de la patrie, ni pour la Ligue accablée par ses derniers revers. Le roi de France leur fait sans cesse, tant par lettres que par ambassades, des propositions d'amitié et des offres d'argent. Ils ont tout repoussé; ils lui ont déclaré la guerre, bien qu'il ne les eût lésés en aucune façon; ils ont mis le meilleur de leurs forces au service du pape et de ses alliés, dans la conviction que la Ligue ne paierait pas d'ingratitude une si rare fidélité, et que, sachant de quels avantages ils se sont privés pour la défendre, elle ne les laisserait point supporter la dépense de leur expédition. Le cardinal de Sion a justifié l'attente des soldats par les



promesses qu'il leur a faites au nom de la Ligue. Des lettres l'ont informé de leur dénuement, et ils ne peuvent croire que ces lettres n'aient été communiquées par lui ni au pape, ni à la république de Venise. Pourtant, jusqu'ici, on ne les a que leurrés de mots, on ne leur a rien donné du nécessaire. Ils sont affamés ; ils n'ont plus d'argent. Qu'on prenne garde d'exaspérer ces rudes guerriers. Ils se feront justice par la force si l'on manque envers eux à la parole donnée. Ils attendent de la Ligue une démonstration significative ; ils lui demandent d'exécuter ses promesses. La coutume de ces hommes n'est point d'engager leur avoir et de risquer leur peau dans les querelles d'autrui, s'ils n'en doivent retirer aucun avantage. Leur fidélité s'est affirmée par des preuves non équivoques ; quoi qu'ils fassent maintenant, leur honneur est mis à couvert par la présente déclaration. »

Le porteur de cette lettre, Conrad Holzhab, de Zurich, beau-frère de Jacob Stapfer, partit de Vérone le 27 mai. Le 28, au matin, il fut admis en audience par le Collège vénitien. Il accompagna la remise de son message d'un discours des plus expressifs : « Si, dit-il, prompte satis-
« faction ne nous est pas donnée, si l'on se joue de nous,
« si l'on ne fait point de cas de notre aide, vingt-quatre
« mille Confédérés sont là pour traiter en ennemis ceux
« qui les auront méprisés, et se joindre contre eux au roi
« de France. »

Venise protesta hautement de la sincérité de ses intentions. Ses magistrats répondirent à Holzhab qu'ils avaient confié de fortes sommes au cardinal de Sion ; que les vivres promis étaient prêts ; que, si les Suisses avaient à se plaindre de la Ligue, ils devaient s'en prendre à Schinner, lequel menait seul toute l'affaire. Ils lui apprirent sans

doute que, la veille, ils avaient dépêché à Vérone deux orateurs, Leonardo Mocenigo, ci-devant sage du Conseil, et Nicolò Bernardo, sage de terre-ferme, avec 8000 ducats à distribuer aux Suisses. Le surlendemain, 30 mai, Holzhab écrivit à Stapfer pour lui rendre compte de sa mission[1]. Mais, entre-temps, le cardinal-légat était arrivé au camp de Vérone, où sa présence avait ramené la confiance et rétabli le calme parmi les soldats.

Schinner avait quitté Venise le 14 mai[2], après un

[1] *Lettre de Hohensax et Stapfer à la Seigneurie de Venise*, [Vérone, 27 mai 1512] (dans : Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 343-4). — *Lettre de Conrad Holzhab à Stapfer*, Venise, 30 mai 1512 (*ibid.*, p. 346 et 347). — Sanuto, t. XIV, col. 252, 254.

[2] Sanuto, t. XIV, col. 214. — Les *Diarii* de Sanuto sont, à notre connaissance, le seul document qui fournisse quelques renseignements sur le séjour de Schinner à Venise depuis le départ des ambassadeurs suisses, le 7 avril (voy. ci-dessus, p. 319); encore ces renseignements sont-ils fort succints. Vers le 15 avril, Schinner envoie un de ses secrétaires dans les Cantons, pour les informer de la bataille de Ravenne; il se propose de partir lui-même pour la Suisse (col. 133). — Le 23 avril, le Collège de Venise lui envoie le chevalier Zorzi Emo et Alvise Pisani, sage de terre-ferme, pour traiter avec lui « la materia de' Sguizari. » Schinner répète qu'il se rendra lui-même dans les Cantons, pour hâter leur décision. Il réclame 10,000 ducats au banquier Bexalù ou Besalù (voy. sur ce personnage, Cérésole, *La république de Venise et les Suisses*, nouv. éd., Venise, 1890, in-8°, p. 19, 20, 21) lequel dit qu'il n'est tenu de les payer qu'au milieu de mai [ces 10,000 ducats étaient sans doute destinés à la pension que le pape devait payer aux Suisses; cf. ci-dessus, p. 319] (col. 144). — Le 30 avril, il a un entretien avec l'ambassadeur du pape à Venise. Il lui dit avoir reçu la nouvelle que l'armée suisse s'est mise en mouvement, et être assuré que le bruit répandu d'un accord entre les Cantons et le roi très chrétien est faux; que deux cantons seulement tiendraient pour la France (col. 168). — Le 3 mai, il reçoit la lettre de la diète de Zurich du 22 avril (voy. ci-dessus, p. 323), en même temps que la Seigneurie en reçoit une de la même diète (col. 184). — Le 7 mai, il reçoit une nouvelle lettre des Suisses; la Seigneurie également (col. 197). — Le 9 mai, il fait ses préparatifs pour aller rejoindre l'armée suisse (col. 201). — Le 10 mai, le Collège de Venise, apprenant son prochain départ, lui envoie trois orateurs, Leonardo Mocenigo, Zorzi Corner, tous deux sages du Conseil, et Juan Badoer, sage de terre-ferme, pour s'entendre avec lui sur ce que



séjour de plus d'un mois dans cette ville, et il s'était acheminé à la rencontre des troupes helvétiques, dont les demandes d'argent, énergiquement formulées par Hohensax et Stapfer, n'avaient pas tardé à lui parvenir coup sur coup[1]. Ces demandes, sous lesquelles se laissaient voir des menaces de trahison, l'avaient mis dans un embarras extrême, car il manquait alors de ressources suffisantes pour y faire face. Il n'avait encore rien touché des nouveaux subsides consentis par la Ligue et ne disposait, probablement, que d'une somme de 1000 ou 1300 ducats, reçus, en don personnel, de la République de Venise, au moment de son départ[2]. Pour remédier aux difficultés de

l'on fera. Le Sénat décide de se rendre en corps auprès de lui, pour le saluer à son départ (col. 206). — Le 12 mai, le doge, avec bon nombre de patriciens, va le trouver au couvent de Saint-George, où il habite, et prend congé de lui. Schinner prie le doge de faire crier que quiconque portera des vivres aux Suisses n'aura pas à payer de daces en dehors des daces perçues habituellement aux portes de Venise, ce qui fut fait aussitôt sur la place de Saint-Marc et au Rialto (col. 211-213).

[1] Voy. les *Lettres* citées ci-dessus, p. 338, n. 4.

[2] Il est très difficile de savoir au juste combien d'argent Schinner avait avec lui en ce moment. Nous pensons qu'il en était fort dénué. Non seulement, en effet, rien n'indique qu'il eût touché de la Ligue quoi que ce fût depuis le versement des 20,000 florins, remis dans les premiers jours d'avril aux ambassadeurs des Cantons à Venise, mais, le contenu de ses lettres aux capitaines suisses, ses démarches auprès de la Seigneurie de Venise pour se faire pourvoir de numéraire (voy. ci-dessous, p. 348), et le fait que le second subside de 24,000 ducats, consenti par le pape, Venise et le roi d'Aragon, lui parvint seulement à Vérone (voy. plus loin, p. 355), tout cela nous montre qu'il n'avait pas sous la main de quoi satisfaire même aux premières exigences des Suisses. On lit bien dans Sanuto (t. XIV, col. 211) que, le 12 mai, il toucha d'un banquier vénitien « alcuni miara de ducati » pour le compte du pape; mais, il s'agit là, sans doute, d'argent destiné à la pension des Suisses et non à la paie de leurs soldats. En arrivant à Vérone, Schinner dit à ces derniers qu'il disposait de 20,000 ducats; seulement, rien ne permet d'affirmer qu'il les eût avec lui. Il désignait par là, croyons-nous, le second subside, qui lui parvint effectivement le lendemain (voy. plus loin, p. 355). —



la situation, il déploya le plus grand zèle. Comme il ne pouvait se rendre immédiatement auprès des Suisses, parce que le sauf-conduit qu'il avait demandé à Vérone n'était pas encore arrivé [1], il eut soin de leur prouver sa sollicitude et de les tenir en haleine par des lettres successives, tantôt les informant de ses démarches auprès du pape pour obtenir de l'argent ou leur affirmant qu'il en recevrait sous peu, tantôt les engageant par mille bonnes raisons à précipiter leur marche, leur indiquant la route à suivre ou leur offrant de faire porter des vivres au-devant d'eux [2]. D'autre part, il ne négligeait rien pour être en mesure d'exécuter ses offres et de tenir ses promesses. Suivant un bruit venu d'Italie en France, il aurait sollicité le pape de lui envoyer, à Vicence ou à Vérone, des vivres pour 30,000 hommes [3]. Ce qui est certain, c'est qu'il harcela les Vénitiens de ses demandes d'argent. Le 16 mai, deux jours après avoir quitté Venise, il leur écrivit une première fois, de Padoue [4]. Le 20, il leur fit adresser une nouvelle réclamation par André Mocenigo, abbé de Coniul, qui l'accompagnait en qualité de représentant de la Seigneurie. Il leur transmit, en même temps, une des lettres des capitaines suisses, écrite à Meran, et

Sur le don que lui fit la République de Venise, voy. Sanuto, XIV, col. 206 et 211. Il est dit dans le premier passage que la Seigneurie décida, le 10 mai, de faire présent à Schinner de 300 ducats, et, dans l'autre, que le doge lui remit 1000 ducats; mais on ne voit pas si les 300 ducats étaient compris dans cette dernière somme.

[1] Sanuto, t. XIV, col. 220, 225.

[2] *Lettres de Schinner à Hohensax et Stapfer*, [Vicenza], 21 et 22 mai 1512; *Lettre du même aux capitaines suisses*, Colonia, 26 mai 1512 (Arch. de Zurich, sect. *Papst.* Autographes (?) sur papier).

[3] *Lettre de Paul de Laude à Marguerite d'Autriche*, Blois, 5 juin 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 267).

[4] Sanuto, t. XIV, col. 220, 225.



les prévint que, d'après ce qu'il savait des dispositions de l'armée helvétique, on serait obligé de solder non seulement les 6000 mercenaires enrôlés par la Ligue, mais les 18,000 volontaires venus avec eux[1]. Puis, il alla trouver à Vicenza les chefs des troupes vénitiennes (21 mai)[2]. Il leur déclara que les Suisses, s'ils n'étaient pas payés, rentreraient immédiatement dans leurs cantons; il leur montra la victoire certaine avec de tels auxiliaires, la défaite inévitable sans eux[3], et les inquiéta de telle sorte, que ceux-ci dépêchèrent à Venise message sur message pour hâter l'arrivée des subsides promis[4].

Le 25 mai, son sauf-conduit obtenu et ses arrangements pris avec les généraux de Venise en vue de la jonction des armées suisse et vénitienne, il s'avança jusqu'à Colonia. Les Vénitiens l'y rejoignirent le lendemain. Leurs généraux demeurèrent auprès de lui, tandis que les soldats allaient camper un peu plus loin, à Albaredo sur l'Adige. Enfin, le 27 mai, après une revue de la cavalerie vénitienne, dont la belle ordonnance l'émerveilla, il prit la route de Vérone, et, le soir même, il arriva devant cette place[5], où les Suisses l'attendaient depuis deux jours. On l'y reçut en grande pompe, suivant le désir qu'il avait exprimé. Toute la population, clergé en tête, sortit à sa rencontre et l'introduisit processionnellement dans la ville. Les capitaines suisses l'escortèrent jusqu'à son logis[6]. Ils

[1] Ibid., col. 232, 235.
[2] Ibid., col. 236.
[3] Ibid., col. 236, 240, 250.
[4] Ibid., col. 236, 239, 240, 250.
[5] Ibid., col. 250, 252, 253, 254-5, 256. — *Lettre de Schinner aux Suisses,* Colonia, 26 mai (citée ci-dessus, p. 348, n. 2). — Anshelm, t. IV, p. 244. — *Lettre des capitaines soleurois aux magistrats de Soleure,* Vérone, 28 mai 1512 (citée ci-dessus, p. 343, n. 2).
[6] Anshelm, t. IV, p. 244. — *Lettre de Pierre Falk aux magistrats de*

eussent bien voulu savoir tout de suite ce qu'il apportait de nouvelles et d'argent; mais l'heure était tardive, ils durent se retirer sans avoir rien appris.

Le lendemain, dès l'aube, ils vinrent le retrouver. Ils l'interrogèrent sur les desseins du pape et réclamèrent de la façon la plus pressante la paie de leurs soldats. Schinner tâcha de les rassurer et de leur faire prendre patience avec de bonnes paroles et de sages conseils. « Le pape, leur dit-il, estime très haut le secours que « vous lui apportez, vous, les plus sûrs amis de Sa Sain- « teté et de l'Église, vous, ses chers fils en Christ. Il « ne doute pas que vous ne veuillez servir avec honneur « et fidélité, pour le bien de sa propre personne, du Saint- « Siège, de toute la communauté chrétienne, et pour la « gloire éternelle de votre nation. Il ne doute pas que vous « ne répariez et ne vengiez promptement l'échec récent « de ses armes. Reposez-vous en toute confiance sur son « affection et sa générosité, comme sur celles d'un père « bienveillant et dévoué. Il a réuni pour vous vingt mille « ducats seulement, parce qu'il ne croyait pas que vous « viendriez plus de six mille, et parce qu'on lui disait que « vous étiez résolus de faire la guerre à vos propres frais. « Nous vous distribuerons sans retard ces vingt mille « ducats et nous nous occuperons d'en recueillir d'autres, « afin de vous contenter tous. Puisque, d'ailleurs, vous « allez faire campagne pour le pape et de concert avec lui, « retenez comme garantie de votre solde tout ce que vous « conquerrez. On vous rapporte que le Saint-Père, le roi « de France, l'empereur et le roi d'Aragon seraient sur le

Fribourg (dans : Fuchs, *Mail. Feldzüge,* t. II, p. 347, n. 129). — *Auszug aus B. v. Erlach..... Berichten* (*Der schweiz. Gesch. Forscher,* t. I, p. 215-216).



« point de former entre eux une alliance. C'est là, soyez-« en sûrs, un faux bruit, répandu par les Français pour « jeter le trouble parmi vous. N'y ajoutez aucune créance. « Gardez-vous de prêter l'oreille aux ouvertures des « agents du roi de France, comme l'ont fait naguère Berne « et Soleure ; ne vous laissez point abuser par leurs pra-« tiques insidieuses, et recommandez à vos cantons de ne « jamais accueillir ces hommes. Que l'honneur et la pros-« périté de votre pays soient toujours devant vos yeux ; « que votre loyauté le préserve de l'infamie et de la « ruine[1]. »

Sa harangue terminée, Schinner remit solennellement aux capitaines le glaive et le chapeau brodé, qu'il avait montrés naguère aux ambassadeurs des Cantons à Venise. Les capitaines acceptèrent le présent et l'envoyèrent à Zurich. Ils semblèrent, par là, s'engager plus étroitement envers le Saint-Siège. Leurs paroles témoignèrent, du reste, que, chez eux, toute inquiétude à l'égard des intentions du pape avait disparu[2].

Quant à la masse des soldats, dont l'irritation contre la Ligue s'était, la veille encore, traduite d'une façon si nette dans la lettre de Hohensax et de Stapfer à Venise, ils revinrent avec une aisance extraordinaire à leur enthousiasme des premiers jours. Sans doute, ils ne pouvaient plus croire maintenant à une réconciliation de la Ligue et du roi de France. La présence de l'armée vénitienne à proximité du Milanais, dont ils étaient certains depuis le retour de

[1] *Lettre des capitaines soleurois à leurs magistrats*, Vérone, 28 mai 1512 (Gloutz-Blotzheim, *Hist. de la Conféd. suisse*, éd. allemande, Append., pièce n° XIX). — Anshelm, t. IV, p. 244. — *Auszug aus B. von Erlach..... Berichten* (*Der schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, p. 216).

[2] Ibid.



leurs éclaireurs[1], les nouvelles rapportées de la haute Italie par les nombreux courriers qu'ils y avaient envoyés, enfin les discours de Schinner prouvaient assez que rien n'était changé dans les desseins de leurs alliés. Mais, si les motifs imaginaires de leur courroux avaient disparu, la cause positive en subsistait. Schinner ne leur donnait toujours, au lieu d'argent, que des promesses et de lointaines espérances. On ne doit point conclure, cependant, de la facilité avec laquelle ils s'apaisèrent, que l'expression récente de leur mécontentement n'eût été qu'une vaine menace. Ce qu'ils avaient dit vouloir faire, s'ils n'étaient pas payés, pour un rien ils l'eussent exécuté. Seulement, leur mécontentement n'avait pas de racines profondes. L'éloquence de Schinner, l'ascendant et l'autorité d'un cardinal-légat, présent au milieu d'eux, suffirent à le réprimer. Schinner, d'ailleurs ne se flatta pas d'en être quitte à si bon compte. Il écrivit à Venise que, si l'argent n'arrivait pas au plus tôt, « cela irait mal[2]. » Heureusement, les porteurs des subsides étaient en route, et, le jour même où sa lettre parvenait à destination, ils se présentèrent devant Vérone[3].

La lenteur avec laquelle la Ligue s'était exécutée ne peut surprendre, si l'on songe à l'état d'épuisement où trois années de guerre ininterrompue et la nécessité de reconstituer des armées avaient dû réduire ses finances. De fait, les alliés avaient eu quelque peine à réunir leurs 24,000 ducats. Tandis que le roi d'Aragon chargeait son ambassadeur à Venise, Jean-Baptiste Spinelli, de pourvoir à sa quote-part[4], sans doute en négociant un

[1] *Lettre des capitaines soleurois,* du 28 mai (citée ci-dessus, p. 351, n. 1).
[2] Sanuto, t. XIV, col. 254.
[3] Voy. plus loin, p. 354.
[4] Sanuto, t. XIV, col. 235, 237, 249, 252.

emprunt auprès des banquiers de cette ville, le pape déclarait que, la sienne fournie, il lui serait impossible de rien faire de plus[1]. L'opulente Venise, tout comme eux, s'était probablement trouvée dans l'embarras[2]. Il est vrai que, outre la solde de ses troupes, demandée avec instance par les provéditeurs[3], il lui fallait se procurer tout de suite, pour l'empereur, la moitié d'une somme de cinquante mille ducats, en vertu de la trêve qu'elle venait de conclure avec lui[4]. Elle fut, cependant, la première en mesure de financer. Le 22 ou le 23 mai, elle expédia ses 8000 ducats à Capello, et, le 24, elle lui en fit porter 8000 autres pour le compte du Saint-Siège, à la nouvelle qu'un courrier de Jules II avait quitté Rome trois jours auparavant avec l'argent promis[5].

C'était le moment où les lettres de Schinner et des généraux vénitiens, se suivant de plus en plus pressantes, faisaient connaître au gouvernement de Venise les exigences inattendues des Suisses[6]. Il fallut aviser. Le matin du 26, une conférence eut lieu entre les membres du Collège, l'ambassadeur du pape, Maxime Corvino, évêque d'Isernia, et

[1] Sanuto, t. XIV, col. 242. — Guicciardini, l. X, ch. 44.

[2] Le 22 mai, en envoyant au provéditeur Capello 3000 ducats, elle lui écrit qu'un second envoi de 8000 ducats lui sera fait le soir. Si ces 8000 ducats eussent été prêts, il est probable qu'elle les eût joints aux 3000. — D'ailleurs, on a vu plus haut (p. 341) qu'elle avait dû recourir à divers expédients pour se procurer de l'argent.

[3] *Lettres de Capello à Venise,* 24 et 25 mai (Sanuto, t. XIV, col. 250). Cf. *Lettres du même à Venise,* 1er et 3 juin (Ibid., col. 271, 276).

[4] Sanuto, t. XIV, col. 81, 88, 456, 472. — Le premier versement devait être fait au moment de la ratification de la trêve par l'empereur. Cette ratification fut signée, le 20 mai, à Luxembourg (Ibid., col. 269).

[5] Sanuto, t. XIV, col. 237, 242, 249, 465. — Le courrier pontifical était Nicolò Michiel, évêque de Monopoli. Il arriva à Venise le 1er juin, et remboursa la Seigneurie (Ibid., col. 285).

[6] Voy. plus haut, p. 348-349.

celui du roi d'Aragon, prêt enfin, semble-t-il, à verser la part de son maître. On y consentit un nouveau subside de douze mille ducats, dont Venise fournit un tiers pour son compte et dont elle fut obligée, apparemment, d'avancer le reste à ses alliés. Puis, on décida que les ambassadeurs du pape et du roi d'Aragon et deux mandataires de la Seigneurie, Leonardo Mocenigo, ci-devant sage du Conseil et Nicolò Bernardo, sage de terre-ferme, se rendraient immédiatement à Vérone, pour traiter au nom de la Ligue avec les Suisses et leur délivrer l'argent qu'on aurait pu réunir[1]. Le 27, les quatre hommes partirent; ils passèrent, le 28, à Colonia, où le provéditeur Capello se joignit à eux, ainsi qu'un trésorier de l'armée vénitienne, porteur des 8000 ducats de la Seigneurie, et, le 29, ils arrivèrent au monastère de Saint-Augustin, sous les murs de Vérone. Les représentants de Venise ne furent pas admis dans la ville, où l'on craignit que leur présence ne fît soulever le peuple en faveur de la République. Seuls, un de leurs serviteurs et les ambassadeurs de Jules II et de Ferdinand y

[1] Sanuto, t. XIV, col. 252; cf. col. 257, où l'on voit que, le 29 mai, la Seigneurie expédia aux Suisses, pour le compte du pape, une somme de 4000 ducats, formant sans doute la part de celui-ci dans le nouveau subside. — Mocenigo (*Bellum Cameracense*, l. IV) dit que Venise fournit 15,000 ducats : « .....et Helvetii, opum vacui, visi sunt ad Gallos descissere, « nisi statim Veneti 15,000 nummum cum illis egissent, ne amplius in « incerto res esset ». — Bembus, *Rer. Ven. hist.*, l. XII. — Luigi da Porto, *Lettere storiche*, ed. da B Bressan, Florence, 1857, in-8°, p. 319. — Aux archives de Zurich (sect. *Venedig*), se trouve l'original sur parchemin de la lettre de créance donnée par le doge à Mocenigo et à Bernardo, pour les Suisses. Cette lettre est datée du 26 mai. — Le 25 mai, l'ambassadeur espagnol n'avait pas encore réuni ses 8000 ducats (Sanuto, t. XIV, col. 249), et, cependant, il arriva à Vérone avec « l'argent », ainsi que le dit Schinner, dans une lettre écrite de cette ville, le 29 mai (Ibid., col. 256); on peut donc présumer qu'avant son départ de Venise, il s'était procuré au moins les 8000 ducats du second subside.



eurent accès[1]. Schinner reçut tout l'argent et s'empressa de satisfaire les Suisses[2]. Le lendemain, 30 mai, l'armée helvétique leva le camp, de par son ordre, et se dirigea

[1] Sanuto, t. XIV, col. 253, 258-9, 260, 263, 265.

[2] *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois,* (dans : Fuchs, t. II, p. 247, n. 130). — *Lettre des capitaines soleurois à leurs magistrats,* Vérone, 28 mai (dans : Gloutz, Append., n° XIX). — *Lettre des magistrats de Bâle à ceux de Mulhouse,* 6 août 1512 (*Cartulaire de Mulhouse,* publ. par X. Mossmann, t. IV, p. 473). — Sanuto, t. XIV, col. 260, 263, 265. — La somme distribuée aux Suisses, le 29 mai, devait monter à 28,000 ou 32,000 ducats, soit 24,000 ducats du second subside, plus 4000 ducats formant la part de Venise — et peut-être 4000 formant celle du roi d'Aragon — dans le troisième subside. La part du pape dans ce troisième subside ne fut expédiée de Venise que le 29 mai (voy. ci-dessus, p. 354, n. 1). — On ne peut dire, avec une entière certitude, de quelle façon fut réparti l'argent. La lettre de Pierre Falk, confirmée, semble-t-il, par celle des capitaines soleurois et par une lettre de Mocenigo et de Bernardo à Venise, du 29 mai (Sanuto, XIV, 260), porte que Schinner donna un ducat à chaque homme. Voici la phrase de la lettre de Falk où le fait est mentionné : « Es ist « ein solch grosse Menge Knecht, dass mengklich darob erschrickt ein « solch Bezahlung an die Hand zu nehmen, wiewohl man den Knechten « für und für Gelt fürgestreckt, dass sie können fortkommen. Da hat « der Legat jedem 1 Ducaten geben. » Si l'on s'en tient à ce seul document, il faut admettre que Schinner garda par devers lui de quatre à huit mille ducats, puisque les Suisses, d'après les renseignements les plus sûrs, étaient au nombre de 24,000. — La lettre des magistrats de Bâle fournit une indication un peu différente. Elle dit que les troupes touchèrent à Vérone un mois de solde, sur lequel on leur retint, pour les rendre aux gouvernements des cantons, les avances faites aux soldats pendant leur voyage jusqu'à Vérone. Il nous paraît évident que le renseignement contenu dans cette lettre ne s'applique qu'aux mercenaires, les seuls ayant droit à une solde. Comme ils étaient 6000 et que leur paie devait être à peu près de 3 ducats par simple soldat et de 6 à 9 ducats par sous-officier, lieutenant ou capitaine, la somme consacrée à leur solde aurait été d'environ 20,000 ducats, et il serait resté seulement de huit à douze mille ducats à répartir entre les volontaires. — La matière a trop peu d'importance pour qu'il soit utile d'exposer ici les diverses hypothèses au moyen desquelles on arriverait à concilier ces deux témoignages également dignes de foi. — D'après une lettre de P. de Laude à Marguerite d'Autriche, Blois, 5 et 6 juin 1512 (*Lettres de Louis XII,* t. III, p. 269), les Suisses auraient reçu à Vérone 80,000 florins, ce qui est évidemment très exagéré.

sur Villafranca, possession de l'empereur du côté du Milanais, pour y attendre les Vénitiens[1].

Tandis qu'elle faisait ses préparatifs de départ, Schinner, avec les deux ambassadeurs et Octavien Sforza, évêque de Lodi, qui l'avait joint à Padoue, alla retrouver Mocenigo et Bernardo au couvent de Saint-Augustin, où ceux-ci avaient passé la nuit. On discuta pendant deux heures un plan de campagne. Spinelli conseilla de remettre à quelques jours l'ouverture des hostilités, pour laisser à don Ramon de Cardona le temps d'arriver avec ses troupes. L'évêque d'Isernia demanda probablement que les Suisses allassent rejoindre l'armée du duc d'Urbin, soit pour reprendre les places perdues après la bataille de Ravenne et faire le siège de Bologne, soit pour coopérer à l'attaque du Ferrarais. Schinner et les Vénitiens proposèrent l'invasion immédiate du duché de Milan. Ils estimaient avec raison que là seulement se déciderait le sort de la guerre, et ils ne tenaient pas à voir le vice-roi de Naples réclamer sa part d'une victoire qu'ils étaient certains de remporter sans lui.

Rien n'ayant été résolu dans cette première conférence, la délibération recommença l'après-midi entre l'ambassadeur espagnol et les envoyés de Venise, mais ne fut pas davantage suivie de résultat[2]. Schinner aurait pu ne tenir

[1] *Lettres des capitaines soleurois à leurs magistrats*, Vérone, 28 mai, et Pavie, 14 juin (Gloutz, Append., n[os] XIX et XX). — Anshelm, t. IV, p. 250. — Sanuto, t. XIV, col. 265, 270. — *Lettre de Schinner aux Suisses, campés à Villafranca*, Vérone, 30 mai (Arch. de Zurich, sect. *Papst.* Autographe, sur papier). — *Auszug aus B. v. Erlach..... Berichten* (*Der schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, p. 217). — Guicciardini, l. X, ch. 44.

[2] Sanuto, t. XIV, col. 265. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° LXXXII. — Zurita, *Hist. del rey Hernando el Catholico*, l. X, ch. 3 (Saragosse, 1610, f. 288). — Guicciardini, l. X, ch. 44. — Caraccioli, *Vita Spinelli* Muratori, *Rer. ital. scriptores*, t. XXII, p. 60). — La lettre de Schinner aux



nul compte des avis opposés au sien : les Suisses eussent exécuté ses ordres. Il ne le fit pas cependant. Le matin du 31, il se rendit avec les quatre représentants de la Ligue, au camp d'Albaredo, afin d'y tenir un nouveau conseil de guerre en présence des officiers vénitiens[1]. Cette fois, on se mit d'accord. Il fut convenu que le gros des Vénitiens, accompagné de Schinner, de Corvino et de Spinelli, rallierait incontinent les Suisses pour marcher sur Milan, tandis qu'un petit détachement, avec Mocenigo et Bernardo, resterait à la garde du pont d'Albaredo. La réunion des deux armées eut lieu à Villafranca, où les Vénitiens arrivèrent le 1er juin, forts de 550 lances, 1200 chevau-légers, dont près de 600 Albanais, 5500 fantassins, avec une excellente artillerie et un important convoi de vivres[2]. Vers le même temps, les troupes pontificales, commandées par le duc d'Urbin, entraient en Romagne, et don Ramon de Cardona partait de Naples pour la haute Italie, à la tête

Suisses, du 30 mai (citée ci-dessus, p. 356, n. 1), montre bien que, dans la conférence tenue ce jour-là à Vérone, il y avait eu divergence d'avis sur la direction que l'on ferait prendre à l'armée. On ne pouvait hésiter qu'entre Milan, Ferrare et la Romagne, et, comme, des trois membres de la Ligue, le pape était celui qui avait le plus grand intérêt à l'invasion de ces deux dernières provinces, il est à croire que l'idée d'y porter la guerre fut soutenue par son ambassadeur.

[1] Sanuto, t. XIV, col. 264, 265, 270, 271. — *Lettre de Schinner aux Suisses*, Vérone, 30 mai (citée ci-dessus, p. 356, n. 1).

[2] Sanuto, XIV, 271, 276, 278. — Anshelm, t. IV, p. 250. — *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois*, Castiglione delle Stiviere, 3 juin (dans : Fuchs, t. II, p. 354, nn. 148, 149). — On trouvera aussi des renseignements sur la réunion des deux armées à Villafranca dans les documents ci-dessous, lesquels fournissent sur les forces des Vénitiens les données suivantes : La *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois*, Trente, 22 mai (citée ci-dessus, p. 337, n. 1), dit qu'ils avaient 6000 fantassins et 1500 cavaliers, avec plus de 60 pièces de grosse et de petite artillerie. — La *Lettre des capitaines soleurois*, du 28 mai (citée ci-dessus, p. 356, n. 1) : 700 h. d'armes, 1000 chevau-légers et 8000 à 10,000 fantassins. — Une *Lettre de Baptiste Schwarzmaurer à Hans Krieg* (dans : Fuchs, t. II,



de six à huit cents hommes d'armes, de sept à huit mille fantassins, et d'environ quatre cents chevau-légers[1].

Comment s'était-il fait que les possesseurs du Milanais eussent laissé à leurs ennemis vaincus le temps de se ressaisir et de combiner contre eux de nouveaux et plus redoutables efforts. On se l'explique, si l'on considère la situation de La Palice après Ravenne. Promu par rang d'ancienneté au commandement en chef de l'armée française, mais ne s'étant pas vu investir des pouvoirs de lieutenant du roi, il avait manqué de l'autorité nécessaire pour compléter la victoire de Gaston de Foix par une marche hardie sur Rome, suivie de l'invasion du royaume de Naples, et il était rentré dans le Milanais, sur le bruit de la venue des Suisses qui augmentait de jour en jour[2]. Il eût voulu mettre le duché en état de défense et refouler

p. 354, n. 146 et 147) : 8000 fantassins et 800 estradiots. — Une *Lettre de P. de Laude à Marguerite d'Autriche,* Blois, 27 mai (*Lettres de Louis XII,* t. III, p. 262) : 500 lances, 3000 chevau-légers et 3000 fantassins. — Anshelm, t. IV, p. 250 : 800 estradiots, 700 h. d'armes et 5000 fantassins, avec 18 gros canons et couleuvrines, 9 demi-couleuvrines et beaucoup d'artillerie de campagne. — Zurita (éd. citée, f. 289) : 600 lances, 800 chevau-légers et 4000 fantassins. — Porto (*Lettere storiche*, ed. da B. Bressan, p. 319) : 500 lances, 5000 fantassins et 18 pièces d'artillerie. — Martinengo (*Della congiura de' Bresciani* [dans : Rosmini, *Dell' istoria di Milano*, Milano, t. IV, p. 267-369]) : 600 lances, 800 chevau-légers et 8000 fantassins. — Une *Lettre de Daniel Trevisano*, Albaredo, 2 juin (Sanuto, XIV, 278) : 6 gros canons, 3 couleuvrines et un bon nombre de fauconneaux. — Guichardin, l. X, ch. 44 : 400 h. d'armes, 800 chevau-légers ot 6000 fantassins. — La *Relation* de B. d'Erlach (*Der schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, p. 217) : 800 h. d'armes, 2000 chevau-légers et 8000 fantassins. — Nous nous en sommes tenus aux indications fournies par une lettre du provéditeur Capello (Sanuto, t. XIV, col. 276).

[1] Sanuto, XIV, 283, 293, 329, 405, 481. — *Lettres de Busset*, Pavie 28 juin; Alexandrie 18 et 19 juil. (*Letters and pap...... of the reign of Henry VIII,* arr. by. J. S. Brewer, t. I, p. 366, 382, 383).

[2] Voy. plus haut, p. 302. Le 23 avril, il avait passé à Modène, se rendant à Milan (Sanuto, t. XIV, col. 162, 169).



les Suisses après avoir écrasé les Vénitiens. Il avait dû y renoncer. A peine, en effet, venait-il d'arriver à Milan, que Louis XII lui avait prescrit de retourner en Romagne, afin de contraindre le pape à la paix par la menace d'une attaque de Rome[1]. La Palice ne pouvait faire croire à cette attaque qu'en emmenant avec lui la presque totalité de ses troupes, car il était loin d'avoir sous la main toutes celles de son prédécesseur. Au lendemain de Ravenne, le gouverneur par intérim du duché de Milan, Thomas Bohier, général des finances de Normandie, l'avait obligé, pour des raisons d'économie, à licencier une partie de l'infanterie française et toute l'infanterie lombarde[2]. Vers le même temps, Louis XII, menacé dans son royaume par les rois d'Angleterre et d'Espagne et croyant, d'ailleurs, à la réussite prochaine de ses négociations avec les Suisses, lui avait ordonné de renvoyer en France deux cents gentilshommes, deux cents lances et les archers de la garde royale[3]. Quand lui parvint l'ordre de regagner la Romagne, il ne disposait plus, en comptant les troupes laissées dans cette province avec le cardinal de Saint-Séverin, que de dix-neuf cents lances et d'environ seize mille hommes de pied, dont quatre à cinq mille lansquenets allemands[4]. Il laissa trois cents lances à Parme, deux cents,

[1] Voy. plus haut, p. 303. — L'ordre de Louis XII dut arriver dans le Milanais peu avant le 28 avril (Sanuto, XIV, 165).

[2] Sanuto, XIV, col. 160, 213-4. — Guicciardini, l. X, ch. 11. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° LXXXII (éd. Promis et Müller, p. 181).

[3] Voy. ci-dessus, pp. 297, 300. — Sanuto, t. XIV, col. 185, 217, 241. — Guicciardini, l. X, ch. 43, 44. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° LXXXII (éd. Promis et Müller, p. 182).

[4] Guicciardini (l X, ch. 44) lui donne 1300 lances et 10,000 fantassins. — Prato (*Stor. di Milano*) indique 1200 lances et 12,000 fantassins. — Morone (*Lettere lat.*, n° LXXXII [éd. Promis et Müller, p. 182]) parle de 5000 fantassins, sans compter les lansquenets allemands; il ne dit



avec Jean-Jacques Trivulce, à Milan, jeta mille fantassins dans Brescia, quinze cents dans Bergame, renforça, mais dans de moindres proportions, les garnisons de quelques autres places et partit, sans avoir eu le temps de ravitailler ces villes dont les provisions en grains étaient épuisées[1]. Il n'avait pas profité du moment opportun pour réduire à l'impuissance le pape et le vice-roi de Naples. Maintenant, il était empêché de pourvoir à la sécurité du Milanais et il allait, par son départ, donner aux Suisses et aux Vénitiens toute commodité pour préparer leur agression. Quant à sa tardive démonstration contre le pape, il ne devait pas la mener bien loin. Rejoint à Final par un courrier du général de Normandie, qui le rappelait en toute hâte dans le Milanais, où l'on avait appris d'une façon certaine les mouvements hostiles des Suisses, il rebroussa chemin et s'alla poster, vers le 15 mai, à Pontoglio, un peu au sud du lac d'Iseo, en se bornant à envoyer dans Vérone deux ou trois cents hommes de pied gascons. Il croyait, sans doute, que les bandes helvétiques

pas le nombre des lances. — Dans toutes ces évaluations les troupes de Saint-Séverin ne sont pas comptées. Elles étaient fortes de 500 à 600 lances et de 6000 fantassins (*Lettre de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, 4 mai 1512 [*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 244]; cf. Sanuto, XIV, 189).

[1] Sanuto, t. XIV, col. 191, 194. — D. Calvi, *Effemeride sacro-profane della città di Bergamo*, t. II, p. 47 (d'après le *Diario* de Beretta, au 8 mai). — *Lettere lat. di G. Morone*, n° 82. — *Mémoires de Fleuranges*, ch. 30. — F. Villa, *Chron. civ. Placentinæ* (dans : *Mon. hist. ad prov. Parmens. et Placent. pertinentia*, an. 1862, p. 87), qui signale le fait que les places ne furent pas ravitaillées. Cf. *Lettre de P. Capello à Venise*, Carpenedolo, 3 juin 1512 (Sanuto, t. XIV, col. 286), d'après laquelle les Brescians, ayant appris que La Palice voulait leur envoyer 200 lances, le prièrent de n'en rien faire, sous prétexte qu'ils n'avaient pas de vivres à donner à cette troupe. — Le départ de La Palice, du Milanais pour la Romagne, dut avoir lieu vers le 2 mai (Sanuto, XIV, 191).



entreraient en Italie par le Valcamonica[1]. Lorsqu'il vit son erreur, il s'avança vers l'est. Mais il était déjà trop tard pour sauver Vérone, trop tard même pour se retrancher fortement à la frontière du Milanais. Quant à soutenir en rase campagne le choc des envahisseurs, La Palice n'y pouvait songer. Bien qu'une grande partie des troupes du cardinal de Saint-Séverin l'eût rallié[2], son armée, qu'il avait réduite pour augmenter les garnisons milanaises, ne comptait plus guère que dix mille fantassins et mille à quatorze cents lances, dont quelques centaines de florentines[3]. Il ne savait où trouver des renforts. Thomas Bohier s'opposait à ce qu'il fit des levées de

[1] Guicciardini, l. X, ch. 44. — Sanuto, t. XIV, col. 225, 252, 263. — Une lettre de Paolo Agostimi, vénitien, demeurant à Mantoue, arrivée à Venise le 26 mai, signale la présence des Français à Pontoglio (Sanuto, XIV, 252). Il est vraisemblable qu'ils y étaient déjà quelques jours avant cette date. En tous cas, La Palice paraît être rentré dans le Milanais dès avant le 14 mai (*Lettre de A. de Burgo à Marguerite d'Autriche*, Blois, 19 mai [*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 258]). — En même temps que le gouverneur, Thomas Bohier, rappelait La Palice, il faisait désarmer les habitants de Bergame et de Brescia, toujours suspects de sympathies envers Venise, et arrêter dans ces mêmes villes, ainsi qu'à Milan, plusieurs des principaux citoyens, dont la fidélité était douteuse (D. Calvi, *Effemeride sacro-profane della citta di Bergamo*, t. II. p. 41, 47. — Sanuto, XIV, 236. — *Lettre de Angelo Lucido à Venise*, Rome, 24 mai [Sanuto, XIV, 264]).

[2] Guicciardini, l. X, ch. 44. — Sanuto, t. XIV, col. 198, 199, 206, 213. — Le cardinal de Saint-Séverin resta lui-même en Romagne, avec 300 lances, (Sanuto, XIV, 213; *Lettere lat. di G. Morone*, nº LXXXII [éd. Promis et Müller, p. 180]).

[3] Il est assez difficile d'évaluer au juste la force de l'armée française à ce moment. Guicciardini (l. X, ch. 44), qui parait exact en ce qui touche le nombre des lances (1000), lui donne seulement six à sept mille fantassins, mais, peut-être le document où il a pris ce dernier chiffre se rapportait-il à une époque où La Palice n'avait pas encore été rejoint par les troupes de Romagne. Une lettre du provéditeur Capello à Venise, datée de Colonia, 28 mai, indique 1000 lances dont 200 florentines et 10,000 fantassins dont 3000 florentins (Sanuto, t. XIV, col. 258). Une lettre de Mathieu Sanuto, payeur au camp vénitien, à son frère Marc-Antoine, datée de Colonia, 29 mai, parle de 8000 fantassins, 900 lances, 1200



soldats italiens sans un ordre formel du roi [1], et l'on n'avait aucun secours à attendre de France. Un moyen restait pour se débarrasser des Suisses, les seuls ennemis dont on semblât faire cas. Chaumont d'Amboise l'avait employé avec succès, en 1510, et Gaston de Foix, en 1511. Il consistait à leur couper les vivres en évitant toute bataille rangée, à les laisser s'épuiser devant les places fortes et à acheter leur retraite quand, fatigués de la lutte, souffrant de la disette, manquant d'argent, ils succombaient plus facilement à la tentation et se contentaient d'une indemnité raisonnable [2]. La Palice se proposa d'y recourir. Il envoya dans Brescia, Bergamo, Peschiera, Legnago, Cremone et Crema tous les hommes dont il n'avait pas absolument besoin [3], se porta lui-même à

chevau-légers, et ajoute que La Palice attend encore 200 lances florentines (Ibid., p. 261). Des nouvelles apportées du Milanais en France, et consignées dans une lettre de P. de Laude à Marguerite d'Autriche [Blois, 6 juin (*Lettre de Louis XII*, t. III, p. 269)], donnent le chiffre de 10,000 fantassins et de 1400 lances. — Enfin, une lettre de La Palice, écrite à une date où l'armée française avait été réduite de nouveau de deux ou trois mille fantassins et d'au moins deux cents lances et deux cents hommes d'armes, porte que cette armée est encore forte de 8000 fantassins et de sept à huit cents lances (Voy. ci-dessous, n. 3, et plus loin, p. 364). C'est sur ces deux derniers témoignages que nous avons cru devoir nous appuyer.

[1] Guicciardini, l. X, ch. 44.

[2] Sanuto, t. XIV, col. 236, 240, 241. — *Mémoires de Fleuranges*, ch. 31 : « Car les Suisses estoient descendus à Milan deux ou trois fois; et pour « ce que, à chacun coup, le grand nombre de chevaulx français leur cou- « poient les vivres, s'en retournoient avec 5000 escus qu'on leur donnoit, « et leur faisoit on la bataille d'escus au soleil, et en apprit la façon « Monsieur le Grand-Maistre Chaumont. »

[3] Suivant Guicciardini (l. X, ch. 44), il mit 200 fantassins, 150 lances et 100 hommes d'armes florentins à Brescia, 50 lances et 1000 fantassins à Crema, 1000 fantassins et 100 hommes d'armes à Bergame. — Voy. aussi : *Sommaire d'une lettre envoyée de Rome à Venise*, le 24 mai (Sanuto, t. XIV, col. 264), où il est dit que les villes de Brescia et de Bergame reçurent chacune 100 hommes d'armes et 1000 fantassins. — *Lettre*



Castiglione delle Stiviere, possession du marquis de Mantoue (29-30 mai), poussa une pointe jusqu'à Peschiera, où il fut rejoint par la garnison fugitive de Vérone, et s'établit enfin à Valeggio, possession de l'empereur, placée sur la frontière même du duché, à deux lieues de Villafranca (31 mai)[1]. Il couvrait ainsi la route de Milan et pouvait, sans perdre sa ligne de retraite, inquiéter les derrières de l'ennemi, si celui-ci, suivant un dessein qu'on lui prêtait, commençait sa campagne par l'invasion du Ferrarais.

La nouvelle qu'il avait eue de ce dessein reposait probablement sur l'incident soulevé par l'évêque d'Isernia dans la conférence de Vérone[2]. Faut-il croire que, comme certains témoignages le laissent entendre[3], elle se justifiât en ce moment même par des irrésolutions qui se

de Paolo Capello à Venise, Vicenza, 20 mai (Ibid., col. 232), d'après laquelle 200 lances sont entrées à Brescia. Cf. *Lettre du même à Venise*, Carpenedolo, 3 juin (Ibid., col. 286). — *Lettere lat. di G. Morone*, n° LXXXII (éd. Promis et Müller, p. 178). — *Mém. de Fleuranges*, ch. 31. — J. Nardi, *Istoria della citta di Firenze*, l. V (éd. L. Arbib, 1838-41, t. I, p. 426).

[1] Sanuto, t. XIV, col. 254, 256, 257, 263, 264, 286 (où il est dit que Castiglione appartient au marquis de Mantoue). — Guicciardini, l. X, ch. 44. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° LXXXII (éd. Promis et Müller, p. 181). — Prato, *Stor. di Milano*, an. 1512. — Grumello, *Cronaca*, l. V, ch. 16 (*Raccolta di cronisti e doc. stor. lombardi*, t. I, p. 154). Grumello prétend que, de Peschiera, La Palice se rendit du côté de Vérone, pressé qu'il était de voir l'armée des « villains » : « Ussito lo exercito Elveticho di « Verona, posta pel il Pallixa sua ordinanza de lexercito, pigliò il « camino di la campagna di Verona, dicendo volere vedere per ogni « modo lo exercito deli villens; et gionto in la campagna di Verona, « visto tanto exercito disse : per le sarde, già mai vidi tanta gians, ne « pa tanti villens. » — *Lettre des capitaines soleurois aux magistrats de Soleure*, Vérone, 28 mai 1512 (citée ci-dessus, p. 356, n. 1).

[2] Voy. plus haut, p. 356.

[3] Guicciardini, l. X, ch. 44. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° LXXXII. — J. Nardi, *Istoria della citta di Firenze*, l. V (éd. L. Arbib., t. I, p. 427).



seraient produites parmi les Suisses? Sans doute, il est possible que les soldats des Cantons, inquiets, après avoir attendu deux jours, de ne voir arriver à Villafranca ni l'évêque de Sion, ni l'armée vénitienne[1], ou s'exagérant les forces des Français, dont ils apercevaient les lignes du côté de Valeggio, aient songé à aller prendre position soit en Romagne, soit dans le Ferrarais. Mais, s'ils formèrent ce projet, ils ne s'y arrêtèrent pas longtemps. Quand l'armée vénitienne les rejoignit avec Schinner et les deux ambassadeurs de la Ligue, ils étaient plus impatients que jamais de pénétrer dans le duché de Milan. Un conseil fut tenu aussitôt entre le cardinal-légat et leurs capitaines. On y décida l'attaque du camp français pour le lendemain, 2 juin, ce que les chefs vénitiens approuvèrent[2]. A ce moment, des lettres de La Palice au roi et à Jean-Jacques Trivulce, interceptées par des habitants de la Rivière de Salo, furent apportées à Villafranca. Elles disaient la faiblesse de l'armée française, où ne se trouvaient plus que huit mille fantassins désordonnés et sept à huit cents lances mal équipées, l'impossibilité de livrer bataille avec de pareilles troupes à un ennemi trois fois supérieur en nombre, l'intention de La Palice de se mettre sur la défensive et son peu d'espoir de tenir la campagne. Communiquées sur le champ aux soldats, elles animèrent leur courage par la certitude du succès[3].

1 *Lettre de Schinner aux capitaines suisses*, Vérone, 30 mai 1512 (Arch. de Zurich, sect. *Papst.*, Autogr. (?); papier).

2 Sanuto, t. XIV, col. 276.

3 *Lettre des capitaines soleurois aux magistrats de Soleure*, Pavie, 14 juin 1512 (Gloutz-Blotzheim, Append., n° XX). — *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois, aux magistrats de Fribourg* (dans : Fuchs, t. II, p. 357, n. 159). — Sanuto, t. XIV, col. 277. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° LXXXII. — Grumello, *Cron.* l. V, ch. 16 (*Raccolta di cronisti...*, t. I, p. 155). — Guicciardini, l. X, ch. 44. — Prato, *Storia di Milano*, an. 1512.



Le 2 juin, comme c'était convenu, Suisses et Vénitiens s'ébranlèrent dans la direction de Valeggio [1]. Cette place était défendue par une enceinte de murailles, une citadelle et un château, bâti sur un monticule voisin. De trop peu d'importance pour donner asile à l'armée entière de La Palice, elle pouvait lui servir de point d'appui pour disputer le passage du Mincio. Mais, comme il n'existait en cet endroit qu'un seul pont, le général français jugea sans doute que sa retraite était insuffisamment assurée. Il passa sur la rive droite du Mincio, en laissant dans Valeggio une assez forte garnison de gens de pied et de lansquenets. Bientôt les Suisses et les Vénitiens se montrèrent. Ils ouvrirent immédiatement le feu contre la citadelle et le château, et les canonnèrent avec tant de vigueur que, le jour même, la garnison quitta ces positions, devenues intenables, pour se réfugier à son tour de l'autre côté de la rivière. Elle y rallia La Palice, après avoir rompu le pont.

Les alliés pénétrèrent alors dans la ville, qu'ils déclarèrent occuper au nom de l'empereur; puis, ayant décidé d'y laisser un détachement de troupes suisses, tant que durerait la guerre, ils se mirent en devoir de traverser le Mincio [2]. La Palice ne tenta pas de les en empêcher :

1 *Lettre des capitaines soleurois*, du 14 juin, citée ci-dessus, p. 364, n. 3. — Sanuto, t. XIV, col. 278, 280. — Anshelm, t. IV, p. 251. — Cf. Fuchs, t. II, p. 358, n. 161.

2 Sur la prise de Valeggio : *Lettre des capitaines soleurois*, du 14 juin, citée ci-dessus, n. 1. — Sanuto, t. XIV, col. 278, 280. — Anshelm, t. IV, p. 251. — *Lettere lat. di G. Morone*, nº LXXXII. — Grumello, *Cron.*, l. V ch. 16. — *Lettre de Zwingli à Vadian*, citée ci-dessus, p. 338, n. 2. — *Lettre de B. Schwarzmaurer à Hans Krieg* (dans : Fuchs, t. II, p. 358, n. 164, 165). — *Lettre des capitaines suisses au gouverneur de Vérone*, lui annonçant qu'ils ont occupé Valeggio au nom de l'empereur, 2 juin 1512 (dans : Fuchs, t. II, p. 359, n. 166).



il lui eût été difficile de le faire, maintenant que Valeggio était en leur pouvoir. Il battit donc en retraite à travers le Mantouan, traversa l'Oglio à Pontevico, et descendant ensuite vers le Pô, atteignit Crémone, le 4 juin [1]. Là, un événement inattendu réduisit de près d'un tiers l'effectif déjà si faible de son armée : quatre mille de ses lansquenets le quittèrent par ordre exprès de l'empereur et regagnèrent le Tyrol avec un sauf-conduit qu'ils avaient fait demander aux chefs suisses et vénitiens [2]; quelques centaines seulement lui restèrent, sous la conduite d'un « jeune « cappitaine adventurier qui n'avoit que perdre en Alle- « magne [3]. »

Abandonné par ses meilleurs fantassins, La Palice ne pouvait plus se maintenir sur aucun point, s'il n'était secouru. Il venait d'obtenir du général de Normandie une levée de 6000 hommes de pied italiens, mais ces troupes se recrutaient difficilement, parce qu'on n'avait pas d'argent pour les payer [4]. Il demanda donc du renfort à toutes

[1] Sanuto, t. XIV, col. 278, 280, 286, 288, 294, 297, 298. — Lud. Cavitellus, *Annales Cremonenses* (éd. de 1588, p. 247). — *Lettre de Zwingli*, citée ci-dessus, p. 338. n. 2. — Grumello, éd. citée, p. 155. — Ambrogio da Paullo, *Chron Milan.* (*Miscell. di stor. ital.*, t. XIII, p. 271). — Guicciardini, l. X, ch. 44. — Cf. Berenzi, *Storia di Pontevico*, Crémone, 1888, in-8°, p. 349-351.

[2] Sanuto, t. XIV, col. 294, 298. — *Lettre des capitaines des lansquenets à Ulrich de Hohensax*, Crémone, 5 juin (dans : Fuchs, t. II, p. 365, n. 178). — *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois, aux magistrats de Fribourg*, Pavie, 19 juin 1512 (Ibid., p. 364, n. 177, p. 365, n. 178). — Anshelm, t. IV, p. 251. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° LXXXII. — Prato, *Stor. di Milano*, an. 1512. — Guicciardini, l. X, ch. 44.

[3] *Histoire de Bayart*, par le Loyal Serviteur (éd. de la Soc. de l'hist. de France, p. 333). D'après le Loyal Serviteur, il en serait resté 700 à 800; G. Morone (*Lettere lat.*, n° LXXXII) dit : 500; Senarega (*De reb. Genuens.*, ad an. 1512 [Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XXIV, col. 614]) dit : environ 1000. — Leur capitaine était Emicho de Leiningen (Voy. Ulmann, *Kaiser Maximilien I*, t. II. p. 448).

[4] Guicciardini, l. X, ch. 44.



les villes du duché [1] et resta à Crémone, moins, sans doute, dans le dessein de défendre cette place, que pour détourner l'ennemi de la route directe de Milan. Quand, le 5 juin, l'ennemi approcha, il prit en toute hâte le chemin de Pizzighetone, où, dès la veille, il avait envoyé un de ses officiers préparer les moyens de traverser l'Adda. La panique était telle dans son armée, qu'au passage de cette rivière, les soldats se précipitèrent en désordre sur le pont, nouvellement établi. Il parvint toutefois à les retenir aux abords de Pizzighetone [2]. Résolu d'y tenter un suprême effort, avec l'aide des renforts qu'il attendait, il déclarait que, s'il ne pouvait résister, il s'y ferait tuer comme ses compagnons d'armes, morts glorieusement à Ravenne [3].

Les envahisseurs avaient suivi de Valeggio à Crémone, presque la même marche que lui. Après avoir franchi le Mincio le matin du 3 juin, ils avaient pénétré dans le territoire de Mantoue, où le marquis donnait accès indifféremment à toutes les troupes, s'excusant sur ce qu'il n'avait pas le moyen de les repousser, et ils s'étaient dirigés vers Pontevico, les Suisses par Castiglione delle Stiviere, Gedi et Verola, les Vénitiens par Carpenedolo, Gedi et Bassano [4]. Le château de Pontevico occupait une île de l'Oglio, que deux ponts reliaient à chaque rive. Entouré de solides remparts, pourvu d'une bonne garnison, que

[1] *Lettere lat. di G. Morone*, n° LXXXII.

[2] Grumello, loc. cit. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° LXXXII.

[3] Sanuto, t. XIV, col. 318.

[4] Sanuto, t. XIV, col. 286, 288, 294, 298. — *Lettre des capitaines soleurois*, du 14 juin, citée ci-dessus, 364, n. 3. — Mocenigo, *Bellum Camerac.*, l. IV. — Guicciardini, l. X, ch. 44. — *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois*, Castiglione delle Stiviere, 2 juin 1512 (dans : Fuchs, t. II, p 354, n. 149). — *Auszug aus B. v. Erlach... Berichten* (*Der schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, p. 219, 247). D'après la *Relation* de Burchard d'Erlach, les Bernois se trouvaient, le 5, à « Geet » (Gedi), et, le 6, à Ribolla.

La Palice avait probablement renforcée à son passage, il pouvait opposer une défense sérieuse à des assaillants même nombreux et munis de gros canons. L'avant-garde suisse, accompagnée de quelques pièces d'artillerie vénitienne, y arriva le 5 juin. A sa vue, les Français rompent les ponts du bras oriental de l'Oglio, et s'enferment dans le château. Ils y sont immédiatement attaqués. Tandis qu'une partie des Suisses s'efforce d'atteindre le pied des remparts en rétablissant les ouvrages détruits, les autres descendent un peu le long de la rivière et font mine de jeter un pont. La garnison, en les apercevant, croit peut-être que l'ennemi va continuer sa route sans s'arrêter au siège de la place; elle met le feu au château et se retire par les deux ponts restants, qu'elle brûle ensuite. On la poursuit à coups de canon, mais elle est bientôt hors de portée [1].

Le lendemain, 6 juin, l'armée entière défila sous les murs de Pontevico, et, le même jour, elle parvint à proximité de Crémone. Elle eût cherché à rejoindre incontinent La Palice, si son artillerie, retardée au passage de l'Oglio, n'était demeurée en arrière. En l'attendant, elle assit son camp. Les Vénitiens prirent leur quartier à La Cavaliera, les Suisses, avec Schinner, à San-Martino [2]. Ces derniers n'avaient cessé de se livrer au pillage depuis leur entrée dans le Milanais, bien qu'ils trouvassent sur leur

[1] *Lettre des capitaines soleurois*, du 14 juin, citée ci-dessus, p. 364, n. 3. — Sanuto, t. XIV, col. 294. — *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois*, 7 juin (dans : Fuchs, t. II, p. 361, n. 170). — Anshelm, t. IV, p. 251. — Mocenigo, *Bellum Camerac.*, l. IV. — Cf. Berenzi, *Stor. di Pontevico;* Crémone, 1888, in-8°, p. 349-351.

[2] Ibid., et Sanuto, t. XIV, col. 302, 308, 312. — *Lettre de P. Capello à Hohensax et Stapfer*, San-Martino, s. d. (dans : Fuchs, t. II, p. 346, n. 125). — Grumello, éd. citée, p. 156. — Ambrogio da Paullo, *Chron. Milanese* (*Miscell. di stor. ital.*, t. XIII, p. 272). — Prato, *Storia di Milano*, an. 1512.



chemin des vivres en abondance et que tout le pays jusqu'à l'Adda dût, une fois le duché conquis, revenir à la République de Venise. La tentation était grande, il est vrai, car les habitants, surpris par la rapidité de l'invasion, n'avaient pas eu le temps de mettre leurs biens en lieux sûrs; puis, les Vénitiens laissaient faire, de peur de compromettre le succès de la campagne, en s'attirant quelque mauvaise querelle de la part de leurs ombrageux auxiliaires[1].

Empêchés de poursuivre La Palice, les alliés songèrent à se mettre en possession de Crémone, qu'ils espéraient rançonner[2]. Ils y envoyèrent deux parlementaires, pour connaître les intentions des habitants[3]. Crémone n'avait point le dessein de leur fermer ses portes. L'eût-elle voulu, qu'elle n'aurait pu leur résister longtemps. Un grand nombre de citoyens dévoués à la France avaient fui[4], et La Palice, en partant, s'était borné à munir la citadelle extérieure de 350 hommes de pied, sans laisser de troupes dans la ville, dont la vaste enceinte n'eût pu être défendue que par une garnison considérable[5]. Crémone se décida donc à traiter et délégua quelques-uns de ses magistrats vers les chefs ennemis. Ce fut Schinner qui conduisit les négociations. Il demanda que la ville fît acte de soumission à la Sainte-Ligue et payât une indemnité de

[1] *Lettre de Pierre Falk*, du 7 juin (citée ci-dessus, p. 368, n. 1). — Sanuto, t. XIV, col. 302.

[2] Sanuto, t. XIV, col. 294, 297.

[3] Ibid., et *Lettre des capitaines soleurois*, du 14 juin (citée ci-dessus, p. 364, n. 3).

[4] Campo, *Hist. di Cremona*, l. III, Crémone, 1584, in-fol., f. xij. — Sanuto, t. XIV, col. 307.

[5] Sanuto, t. XIV, col. 307. — *Lettere lat. di G. Morone*, nº LXXXII. — Guicciardini, l. X, ch. 44. — Anshelm, t. IV, p. 251. — *Lettre des capitaines soleurois*, du 14 juin (citée ci-dessus, n. 3). — *Cronaca di Cremona*, 1494-1525 (*Biblioth. hist. ital., cura..... Soc. Longobard.*, 1876, in-4º, p. 214). — Ambrogio da Paullo, loc. cit.

guerre de 120,000 ducats. Il n'avait pas encore reçu la réponse des Crémonais, quand on l'informa que les Vénitiens leur avaient envoyé deux orateurs pour traiter séparément avec eux et les engager, sans doute, à se replacer immédiatement sous la domination de Venise. Furieux de ce qu'ils eussent agi à son insu, et jugeant peut-être plus sage de ne point les investir de leur part du pays conquis avant la fin de la guerre, il s'occupa en toute hâte de déjouer leur projet. Il se rendit à Crémone, qui venait de capituler entre les mains de leurs envoyés, moyennant une rançon de 40,000 ducats, et il fit rompre l'accord en réduisant à ce même chiffre ses exigences pécuniaires. Le lendemain, 8 juin, escorté d'environ mille Suisses, il alla prendre possession de Crémone au nom de la Ligue. Il y fut accueilli comme un libérateur. Toute la population se porta au-devant de lui en acclamant le pape, l'Église et la Ligue et en demandant à grands cris l'indépendance du Milanais, avec un duc. Les chefs Vénitiens protestèrent ; ils rappelèrent à Schinner qu'un bref pontifical assurait à leur république la propriété de tous les territoires qu'elle occupait en Lombardie avant 1509 [1]. Le cardinal ne tenant nul

[1] *Lettre des capitaines soleurois*, du 14 juin 1512, citée ci-dessus, p. 364, n. 3. — Sanuto, t. XIV, col. 294, 302, 305, 307, 308, 312. — *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois*, Pavie, 19 juin (dans : Fuchs, t. II, p. 363, n. 177). — *Lettre de Paul de Laude à Marguerite d'Autriche*, Blois, 14 juin 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 271). — *Lettre de Busset*, Pavie, 26 juin (*Letters and papers..... of the reign of Henry VIII*, arr. by J. S. Brewer, t. I, p. 366). — *Lettere lat. di G. Morone*, nº LXXXII. — *Cronaca di Cremona* (*Biblioth. hist. ital.*, t. I, p. 213). — Grumello, l. V, ch. 16 (*Raccolta di cronisti..... inediti*, t. I, p. 156). — Lud. Cavitellus, *Annales Cremon.* (éd. de 1588, in-4º, f. 247 et 248). — Anshelm, t. IV, p. 252. — Bembus, *Hist. venet.*, l. XII, (éd. de 1551, fol. 199 vº). — Ambrogio da Paullo, *Chron. Milan.* (*Miscell. di stor. ital.*, t. XIII, p. 272, 274). — J. Nardi, *Istoria della città di Firenze*, l. V (éd. L. Arbib, t. I, p. 427). — Guicciardini, l. X, ch. 44. — Prato, *Storia di Milano*,



compte de leurs protestations, ils en référèrent à Venise [1]. Ils n'attendirent pas, toutefois, sous les murs de Crémone, les instructions de leur gouvernement, et, dès le 8 juin, ils levèrent le camp pour marcher vers Pizzighetone [2].

Les Suisses étaient partis dans la même direction quelques heures auparavant, non sans murmurer de ce qu'on ne les eût point laissés mettre Crémone à sac [3]. Ils recommençaient à demander de l'argent et menaçaient à chaque instant de faire un mauvais coup, si on ne leur en procurait [4]. La Ligue se saigna de nouveau pour eux. Venise, à laquelle le provéditeur Capello ne cessait de transmettre leurs réclamations [5], expédia, le 11 juin probablement, 20,000

an. 1512. — Campo, *Historia di Cremona*, l. III, Crémone, 1584, in-fol., f. xij. — Zurita, *Hist. del rey Hernando el Catholico,* l. X, ch. 3 (éd. de Saragosse, 1610, in-fol., f. 289). — Mocenigo, *Bellum Camerac.*, l. IV. — *Bref de Jules II au doge de Venise,* Vatican, 4 octobre 1511 (dans : Sanuto, t. XIII, col. 94; t. XIV, col. 311-2). — L'un des deux orateurs, envoyés par les Vénitiens aux Crémonais, était l'évêque d'Isernia, ambassadeur du pape à Venise (Sanuto, XIV, c. 302, 307). — Le chiffre de la rançon payée par Crémone varie, suivant les témoignages cités ci-dessus, entre 30,000 et 50,000 ducats. Le chiffre de 40,000 nous paraît le plus certain.

[1] Sanuto, t. XIV, col. 308. — Dès le 7 juin, Venise avait envoyé à P. Capello la copie du bref pontifical, et elle avait écrit à Schinner de ne pas laisser mettre Crémone à sac, mais d'en exiger une bonne rançon. Le 9, la Seigneurie écrivit à Capello de s'entendre avec Schinner pour que Crémone fût remis tout de suite aux Vénitiens; elle ajoutait que, si Schinner s'y opposait avec persistance, il ne faudrait pas insister pour le moment, vu qu'il serait bien obligé de céder quand on lui aurait montré le bref pontifical. Le 10 juin, à la réception des lettres de Capello, elle décida d'écrire au pape pour lui faire connaître les procédés de Schinner et réclamer justice. Le 14 juin, arriva à Venise un messager de Schinner; celui-ci faisait dire qu'en ce qui concernait Crémone et les autres territoires revenant à la Seigneurie, il agirait d'après les ordres du pape (Sanuto, t. XIV, col. 297, 305, 313, 327).

[2] Sanuto, t. XIV, col. 315.

[3] Sanuto, t. XIV, col. 294, 307. — Ambrogio da Paullo, *Chron. Milan.*, p. 272.

[4] *Lettre de P. Capello à Hohensax et Stapfer*, San-Martino, s. d. (dans : Fuchs, t. II, p. 346, n. 125). — Sanuto, t. XIV, col. 302, 307, 308, 315, 318, 321.

[5] Sanuto, t. XIV, col. 302, 307, 308, 315, 318, 321, 331.

ducats, plus 600 florins pour Hohensax[1]. Peu de jours après, elle fournit encore 10,000 ducats[2]. Le pape, qui avait déjà remboursé aux Vénitiens leur récent prêt, annonça un nouvel envoi de 10,000 ducats, dont la Seigneurie lui fit également l'avance[3]. Enfin, l'ambassadeur espagnol, Thomas Spinelli, rentré depuis peu à Venise, en donna 5000[4]. Ces 25,000 derniers ducats, confiés à l'évêque de Monopoli, Nicolò Michiel, partirent pour le Milanais, du 13 au 14 juin[5]. Tandis qu'on s'occupait de réunir tout cet argent, Schinner, resté dans Crémone, hâtait le versement de la rançon stipulée[6]. Quand il l'eut reçue, il s'empressa de partir pour l'armée, en laissant au protonotaire apostolique, Alexandre Sforza, le gouvernement de la ville, avec de l'infanterie italienne et mille Suisses[7]. Il retrouva les siens à Grumello, non loin de l'Adda, le soir du 9 juin[8].

[1] Ibid., col. 305, 316, 465, 483 et 528, où se trouve un compte des sommes versées par Venise entre les mains de Schinner pour la solde des Suisses, du 15 juin au 23 juillet.

[2] Ibid., col. 302, 314. — Voyez aussi le compte cité ci-dessus, n. 1, et plus loin, p. 402, n. 1, les documents relatifs à la réception de cet argent au camp suisse.

[3] Ibid., col. 272, 285, 293, 305, 314, 316, 429, 453.

[4] Ibid., col. 314.

[5] Ibid., col. 314, 328. — Voy. aussi plus loin, p. 401.

[6] Sanuto, t. XIV, col. 315, 318. Cf. Campo, *Hist. di Cremona*, l. III; Crémone, 1584, in-fol., f. xij.

[7] L. Cavitellus, *Annales Cremon.*, éd. de 1588, in-4°, f. 247, 248. — Sanuto, t. XIV, col. 315, 458. — *Lettre de Pierre Falk à Fribourg*, Pavie, 19 juin (dans : Fuchs, t. II, p. 363, n. 377). — *Recès de la diète de Lucerne*, 27 août 1512 (ibid., p. 365, n. 180, et *Recès fédéraux*, t. III, 2me part., p. 643). D'après Campo (*Hist. di Cremona*, l. III [éd. citée, f. xij]), le personnage installé comme gouverneur de Crémone aurait été un Alexandre Visconti. On connaît, en effet, un personnage de ce nom, vivant à cette époque et qui mourut en 1531; il était protonotaire et abbé commendataire de Capo di Lago (Litta, *Famiglie celebri italiani: Visconti*, pl. XII).

[8] Sanuto, t. XIV, col. 318.



Presque en face d'eux, sur la rive opposée, La Palice occupait, près du bourg de Pizzighetone, la position où il s'était arrêté cinq jours auparavant. Il attendait toujours les renforts qu'il avait demandés ; mais ces renforts ne devaient point lui parvenir. La plupart des officiers qui commandaient dans les villes, entre autres Lautrec, Stuart-d'Aubigny et J.-J. Trivulce, enviaient sa haute situation et l'abandonnèrent à dessein[1]. Beaucoup de gens d'armes, fatigués d'une longue guerre et désireux de retourner en France, aimaient mieux voir perdre le Milanais que de s'exposer à de nouveaux périls pour le défendre ; quelques-uns, même, repassaient déjà les monts[2]. Enfin, les soldats italiens levés par ordre du général de Normandie avaient refusé de partager le sort d'une armée dont la défaite semblait certaine et s'étaient joints, paraît-il, aux envahisseurs[3].

La Palice n'avait point renoncé, cependant, à défendre la ligne de l'Adda. Avec l'aide de Théodore Trivulce, neveu du maréchal Jean-Jacques, qui l'avait joint à Crémone, il s'était hâté de fortifier les abords de la rivière, aux endroits où le passage semblait le plus facile. Il avait, en outre, fait jeter un nouveau pont entre la citadelle de Pizzighetone, assise sur la rive gauche, et le bourg, près duquel il avait établi son camp. Il pouvait ainsi former promptement sa bataille du côté où devaient

[1] Guicciardini, l. X, ch. 44. — Sanuto, t. XIV, col. 236, 317. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° LXXXII.

[2] Guicciardini, loc. cit. — Sanuto, t. XIV, col. 276 : « Ozi (3 juin) zonze « in questa terra Hironimo d'Ada, marchadante milanese, vien da Milan ; « dice è stato a Lion, aver scontrà molte lanze francese che tornavano « in Franza, maledicendo il Roy, e quando li mandono mai in Italia. »

[3] Guicciardini, loc. cit. — Reding von Wettingen, *Chron.* ms. (dans : Fuchs, t. II, p. 362, n. 172).

se présenter les assaillants, soit pour les combattre sous le canon du rempart, s'ils cherchaient à enlever la place de vive force, soit pour les attaquer de flanc, s'ils essayaient de franchir l'Adda sur un autre point [1].

Mais les chefs suisses et vénitiens, avertis de ces préparatifs par un transfuge, prirent leurs dispositions en conséquence. Au lieu de s'avancer contre Pizzighetone, comme ils en avaient d'abord le dessein, ils redescendirent un peu le cours de l'Adda, massèrent toutes leurs troupes à La Crotta, où ils s'étaient déterminés à passer le fleuve, attendirent de pied ferme l'attaque présumée de La Palice, et, tandis que leur artillerie, foudroyant la rive opposée, empêchait Théodore Trivulce de s'y maintenir et le reste des Français d'en approcher, ils construisirent un pont [2]. La Palice ne tenta pas de les déloger de leurs positions. Du moment qu'il ne les avait pas surpris, il eût couru au devant d'un échec en engageant le combat contre des forces très supérieures. Ses soldats démoralisés ne lui obéissaient qu'avec peine; de tous côtés les gens du pays se levaient en armes contre lui [3]. Il craignit, s'il s'obstinait à tenir la campagne, de voir sa retraite coupée et sa faible armée taillée en pièces. Abandonnant donc sans coup férir les rives de l'Adda, il se retira tout d'abord dans la

[1] Grumello, *Cronaca*, l. V, ch. 16. — Grumello avait pu être renseigné sur les préparatifs de défense de Pizzighetone par son frère, Jean-Étienne, qui se trouvait dans cette place et passa à l'ennemi. — M. Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 318, 321. — *Lettre des capitaines soleurois*, du 14 juin 1512 (citée ci-dessus, p. 364, n. 3). — Guicciardini, l. X, ch. 44. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° LXXXII.

[2] Grumello, loc. cit. — Sanuto, t. XIV, col. 318, 321, 323.

[3] Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 327, 331. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° LXXXII. — Guicciardini, loc. cit. — *Lettre de Paul de Laude à Marguerite d'Autriche*, Blois, 16 juin 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 274).



direction de Milan, jusqu'à Lodi; puis, averti sans doute que le peuple de la capitale était sur le point d'entrer en rébellion, il s'en éloigna de nouveau, gagna Vigevano à quelques lieues au delà, et revint ensuite du côté de l'est, pour s'enfermer dans Pavie, où il arriva du 12 au 13 juin[1].

Pendant ce temps, les alliés occupaient Pizzighetone, dont Schinner reçut la soumission au nom de la Ligue et où il mit une garnison de Suisses. Ils traversèrent l'Adda, le 12 juin, et, le 13, ils atteignirent San-Angiolo, abandonné l'avant-veille par La Palice[2]. Dès avant leur départ de Pizzighetone, l'importante place de Lodi, située à quelques lieues au nord, s'était déclarée en leur faveur[3]. Ils

[1] Sanuto, t. XIV, col. 327, 331. — *Lettre de Paul de Laude*, du 16 juin (citée ci-dessus, p. 374, n. 3), relatant des nouvelles apportées en France par une lettre datée de Vigevano, le 11 juin. — Grumello, *Cronaca*, l. V, ch. 16. — Ambrogio da Paullo, *Chron. milanese* (*Miscell. di stor. ital.*, t. XIII, p. 275). — *Lettere lat. di G. Morone*, n° LXXXII. — *Hist. de Bayart*, par le Loyal Serviteur, ch. 55. — Aucun document ne nous apprend pour quelle raison La Palice poussa jusqu'à Vigevano, avant d'entrer dans Pavie. Était-il résolu, à ce moment, d'évacuer le duché, ou espérait-il que les envahisseurs, au lieu de le poursuivre, se porteraient vers Milan, et qu'il pourrait les prendre entre sa propre armée et le feu du château de cette place. Il eut, à Vigevano, une entrevue avec J.-J. Trivulce, venant de Milan (voy. plus loin, p. 384). Les avis de celui-ci et la nouvelle que les alliés cherchaient à le joindre furent peut-être les motifs qui le déterminèrent à tenter encore un effort dans Pavie.

[2] Sanuto, t. XIV, col. 324, 331, 332. — Guicciardini, l. X, ch. 44. — Grumello, loc. cit. — Ambrogio da Paullo, loc. cit. — Le soir du 12 juin, ils avaient campé à Codogno (Sanuto, t. XIV, col. 327).

[3] La soumission de Lodi semble avoir eu lieu le 11 ou le 12 juin. Le 12, la nouvelle en était parvenue à Pizzighetone (Sanuto, t. XIV, col. 324), et, ce même jour, Schinner se trouvait dans Lodi (*Lettre de Schinner aux habitants de Plaisance*, Lodi, 12 juin [dans : Boselli, *Storie Piacentine*. Annotazione al lib. XX, n. 3]). Cette soumission fut-elle spontanée ou déterminée par l'arrivée d'une partie des alliés sous les murs de la place? Le renseignement de Sanuto, tiré d'une lettre du provéditeur Capello (Pizzighetone, 12 juin), semble plutôt indiquer une reddition volontaire. Mais Prato (*Storia di Milano*, an. 1512) et Guichardin (l. X,



ne se trouvaient plus maintenant qu'à deux journées de marche de Milan, et ni gros cours d'eau, ni ville forte n'en interceptait la route. Toutefois, dans l'ignorance où ils étaient des intentions de ses habitants, ils jugèrent prudent de ne point se hasarder sous ses murs avant d'avoir détruit ou dispersé l'armée française. Ils se portèrent donc sur Pavie pour y joindre l'ennemi[1].

Pavie, la seconde place du duché, occupait sur la rive gauche du Tessin à peu près la même position que Pizzighetone sur l'Adda. Elle était protégée vers le sud par la rivière coulant au pied de ses remparts, et, vers le nord, par sa citadelle, devant laquelle s'étendait, sur un espace de plusieurs milles carrés, le parc fortifié de Mirabello. Elle avait une enceinte de murailles et de fossés, défendue en ses points faibles par des bastions avancés. Juste en face, de l'autre côté du Tessin, s'élevait le faubourg Saint-Antoine, qu'un pont de pierre mettait en communication avec la ville, et qu'un petit bras du Tessin, le Gravelone, contournait à quelque distance.

Le 14 juin, les Suisses et les Vénitiens arrivèrent devant la place[2]. Ils s'établirent du côté de l'est dans les

ch. 44) disent que Lodi fut *pris* avec son château. Si l'on adopte leur affirmation, il faut supposer qu'un détachement de l'armée d'invasion se rendit de Pizzighetone à Lodi, dès avant le passage de l'Adda par cette armée.

[1] Le soir du 13 juin, les Suisses avaient campé à San-Angiolo et à San-Columbano, les Vénitiens à Villanteria. Les uns et les autres se remirent en marche, le matin du 14, passèrent le Lambro, et continuèrent leur route par San-Crestina, Corteolona et Belgiojoso (Sanuto, t. XIV, col. 331, 332; Grumello, l. V, ch. 16). — Le 14, Schinner se trouvait à San-Angiolo, venant sans doute de Lodi (*Lettre de Schinner*, San-Angiolo, 14 juin [Boselli, *Storie Piacentine*. Annotaz. al libro XX, n. 4]).

[2] *Lettre des capitaines soleurois*, Pavie, 14 juin (citée ci-dessus, p. 364, n. 3). — *Lettre de Schinner au comte Alexandre Sforza*, Pavie, 14 juin (dans : Boselli, *ouvr. cité*. Annotaz. al libro XX, n. 4). — *Lettre de*



couvents de Saint-Paul, du Saint-Esprit, de Saint-Jacques et de Saint-Apollinaire. Leur artillerie, qui les rejoignit le lendemain et le surlendemain seulement, fut mise en position contre la citadelle, dans le parc de Mirabello. Dès le 15 juin, les opérations du siège commencèrent. Pour fermer la retraite à La Palice, les alliés avaient décidé de s'emparer du faubourg Saint-Antoine et de rompre le pont reliant ce faubourg à la ville. Il leur fallait donc passer le Tessin. Mais, les matériaux pour construire un pont manquaient, parce que les pontonniers vénitiens étaient demeurés en arrière. On tenta néanmoins d'établir immédiatement la communication entre les deux rives. Une troupe de jeunes Suisses quitte ses vêtements, se jette à la nage, hallebarde au poing, traverse heureusement le fleuve et paraît dans le simple appareil des héros antiques aux yeux ébahis des défenseurs de la cité. Devant eux, sur le bord du Tessin, sont rangés 800 hommes d'armes et bon nombre de lansquenets, chargés par La Palice d'empêcher l'établissement du pont. Mais, ces hommes bien armés éprouvent sans doute quelque scrupule à croiser le fer avec des guerriers aussi primitifs. Ils rentrent dans Pavie sans combattre. Alors, on se met activement à l'ouvrage. Les Vénitiens ont fini par amener près de soixante pontons; ils travaillent sous la protection de quatre à cinq mille Suisses. Sur d'autres points, des escarmouches s'engagent. La Palice tente sans succès plusieurs sorties. Ses lansquenets, gorgés de vin, ne savent que se précipiter en désordre hors des portes de la ville, imiter, par manière de raillerie à l'adresse des Suisses, le cri des vaches et des moutons,

Paolo Capello, provéditeur vénitien, Pavie, 14 juin (Sanuto, t. XIV, col. 332). — Grumello, loc. cit. — *Hist. de Bayart*, ch. 55. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° LXXXII. — *Recès*, diète de Zurich, 16 juin, *f*.



et se replier bien vite dès qu'on fait mine de leur courir sus. Mais, le canon du rempart foudroie le camp des alliés et leur tue beaucoup de monde. On n'y répond que faiblement, semble-t-il, peut-être afin de ne pas rendre la place intenable, tant que l'investissement n'en sera pas complet et que l'armée française pourra s'échapper.

Cependant La Palice voyait avancer avec rapidité les travaux du pont, et tous ses efforts pour les arrêter restaient vains. Il savait, maintenant, qu'aucun secours ne lui viendrait ni de Milan, ni d'ailleurs. Deux tentatives qu'il avait faites pour entrer en composition avec l'ennemi avaient été repoussées dédaigneusement. Alors, il prit le parti de fuir. Le 18 juin, au matin, après avoir posté sur la rive droite du Tessin environ 3000 hommes, en leur donnant l'ordre de retarder le plus longtemps possible le passage du fleuve par les alliés, il fit commencer l'évacuation de la ville.

Les habitants de Pavie, fidèles partisans des Sforza, s'étaient bien gardés de coopérer avec lui à la défense de leur cité. En le recevant dans leurs murs, ils avaient agi par crainte et non par dévouement. Quand ils surent qu'il allait partir, quand ils virent les Français abandonner les remparts, ils s'empressèrent d'avertir l'assiégeant. Une troupe d'une centaine de Suisses et de Vénitiens, préposée au service de l'artillerie, était à proximité, dans le parc de Mirabello. Prévenus les premiers, ces hommes escaladèrent la citadelle et pénétrèrent jusqu'au centre de la ville. A ce moment même, l'armée française commençait à se retirer par le pont de pierre conduisant au faubourg Saint-Antoine et par un pont de bateaux nouvellement établi. L'artillerie et les charrois passaient, le gros des troupes était encore dans la place. Pour couvrir la retraite,



La Palice fit faire volte-face à ses lansquenets et à quelques compagnies de gens d'armes, celles de Bayard, du seigneur d'Imbercourt, de Louis d'Ars. Un combat acharné se livra dans les rues. Trois fois les assaillants furent ramenés vers le rempart. Ils ne purent approcher des ponts.

La Palice, menacé par derrière, courait en même temps le danger d'être pris de front et en flanc. L'infanterie vénitienne, en le voyant déguerpir, avait gagné sur de petits bateaux la rive droite du Tessin, dans l'intention de lui barrer la route. Elle avait attaqué avec vigueur le détachement chargé par lui de défendre les abords du fleuve. Après trois heures d'une lutte inutile, elle songeait à se retrancher dans ses positions, en attendant du secours, quand Schinner la rappela sur la rive gauche, pour apaiser les Suisses furieux d'avoir été devancés par elle et résolus de rester l'arme au bras plutôt que de partager avec leurs alliés l'honneur de la victoire suprême.

L'indiscipline de ces étranges soldats, en rendant impossible l'occupation du faubourg Saint-Antoine, sauva probablement La Palice d'un complet désastre. Si on l'eût arrêté pendant une heure seulement, il se fût trouvé enveloppé. Dans Pavie, en effet, la lutte tournait maintenant à l'avantage des assaillants, que des renforts nombreux avaient joints. Gens d'armes et lansquenets reculaient : à grand'peine tinrent-ils jusqu'au moment où les derniers rangs de leur armée sortirent de la ville. Ils se retirèrent alors et passèrent, toujours en combattant, le pont de pierre. De l'autre côté du Tessin, ils durent faire tête de nouveau pendant que La Palice, avec sa colonne principale, franchissait le Gravelone. Mais, d'instant en instant, survenaient de nouvelles bandes ennemies. Bientôt leurs



lignes furent rompues; leur retraite, effectuée jusque-là en bon ordre, finit par une débandade. Ils s'enfuirent, ayant à dos un corps de cavalerie vénitienne, et se jetèrent pêle-mêle sur le pont de bois du Gravelone. Le pont croula. De ceux qui s'y trouvaient, il n'en réchappa guère. Trois cents lansquenets environ étaient demeurés sur la rive. Ils furent taillés en pièces. Beaucoup, pour ne pas tomber sous les coups des Suisses, leurs rivaux exécrés, se frappèrent de leurs épées; d'autres se noyèrent volontairement. On en vit qui, près d'être engloutis, vidaient leurs bourses dans le fleuve, pour en soustraire plus sûrement le contenu à la rapacité de leurs vainqueurs[1].

La Palice, cette fois, dut s'avouer vaincu. Il ne lui restait plus qu'à évacuer le duché. Son armée gagna tout

[1] Sur le siège de Pavie, voy., outre les sources citées p. 376, n. 2 : *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois, aux magistrats de Fribourg*, Pavie, 19 juin 1512 (dans. Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 368, n. 191; p. 369, n. 196; p. 371, n. 201; p. 373, n. 206 et 209). — *Lettre de Jacob Stapfer, capitaine zuricois, aux magistrats de Zurich*, Pavie, 27 juin 1512 (ibid., p. 325, n. 216). — *Lettre de Schinner au pape*, Pavie, 18 juin (dans : Paris de Grassis, *Diarium* [Paris, Biblioth. Nat., ms. lat. 5165, t. II, p. 499]). — *Lettre du capitaine du contingent de Mulhouse, aux magistrats de cette ville*, Pavie, 26 juin (*Cartulaire de Mulhouse*, publ. par X. Mossmann, t. IV, p. 473). — *Lettres de Paolo Capello, provéditeur vénitien, à la Seigneurie de Venise*, Pavie, 15, 16, 17, 18, 19 juin 1512 (Sanuto, XIV, 388, 390, 397, 402, 406, 408). — *Lettres du même aux habitants de Bergame*, 16, 17 et 18 juin 1512 (dans : F. Celestino, *Hist. quadripartita di Bergamo*, Bergame, 1617, p. 420). — *Lettres de Domenico Nicolaio di Rheati à Fr. di Foiano, secrétaire du capitaine de l'infanterie à Venise*, Pavie, 15 et 22 juin 1512 (Sanuto, XIV, 392, 409). — *Lettres de Leonardo Mocenigo à la Seigneurie de Venise*, 17 et 18 (?) juin 1512 (ibid., 397, 403). — *Lettre de Zwingli à Joachim Vadian* (citée ci-dessus, p. 338, n. 2). — Anshelm, t. IV, p. 252-3. — Schodeler, *Chron.* ms. (dans : Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 374, n. 210). — Guicciardini, l. X, ch. 44. — Prato, *Storia di Milano*, an. 1512. — Ambrogio da Paullo, *Chron. milanese* (*Miscell. di stor. ital.*, t. XIII, p. 275). — Vettori, *Sommario della storia d'Italia* (*Arch. stor. ital.*, Append. VI, p. 287). — Mocenigo, *Bellum Camerac.*, l. IV. — *Mémoires de Fleuranges*, ch. 31.



d'abord Mortara, puis se divisant, semble-t-il, en deux bandes, dont l'une prit la route de Novare et l'autre celle d'Alexandrie, elle traversa précipitamment les monts, dans les derniers jours de juin, pour rentrer en France[1].

Tandis qu'elle s'éloignait, Suisses et Vénitiens s'installaient dans Pavie. On les y reçut avec les marques d'un enthousiasme d'autant plus généreux qu'il s'y mêlait sans doute quelque crainte de les voir mettre la ville au pillage, si l'on n'atteignait pas à la hauteur de leurs formidables appétits. Vivres, argent, objets précieux, on leur donna de tout largement pour leur ôter l'envie de prendre. Heureusement, les ordres de leurs capitaines interdisant le pillage furent respectés. Les vainqueurs se bornèrent à faire main basse sur les biens de quelques Français et sur le matériel de guerre abandonné par La Palice. Six ou

[1] Sanuto, t. XIV, col. 408, 411, 416, 421, 429, 430, 436, 447, 451, 456, 459. — *Lettre de Busset à Henri VIII*, Milan, 28 juin 1512 (*Letters and papers... of the reign of Henry VIII*, arr. by J. S. Brewer, t. I, p. 368). — *Lettre de Paul Quintucius*, Mantoue, 3 juillet 1512 (ibid., p. 369). — *Lettere lat. di G. Morone*, n° 82. — *Lettre de P. Capello aux habitants de Bergame*, Pavie 18 juin (citée ci-dessus, p. 380, n. 1). — Grumello, l. V, ch. 17 (éd. citée, p. 161-2). — Ambrogio da Paullo, *Chron. milanese* (*Miscell. di stor. ital.*, XIII, 275-6). — Senarega, *De reb. Genuensibus*, an. 1512 (Muratori, *Rer. ital. script.*, XXIV, 615). — *Hist. de Bayart*, par le Loyal Serviteur, ch. 55. — Guicciardini, l. X, ch. 44. — Schinner, dans sa lettre du 18 juin au pape (ci-dessus, p. 380, n. 1), dit que les Français « tanquam vilissimæ putanæ seu meretrices fugam arripuerunt ». Vettori (*Sommario della stor. d'Italia* [*Arch. stor. ital.*, Append. VI, p. 287]), employant une image moins grossière, dit qu'ils s'enfuirent devant les alliés comme la nuée fuit devant l'ouragan. — Une partie de leur armée, sinon le tout, s'arrêta quelques jours à Villa-Nova, non loin d'Asti (*Lettre de La Palice au trésorier Robertet*, Villeneufve d'Ast, 28 juin 1512 [*Pièces justif.*, n° XXX]; Sanuto, loc. cit.). A la fin de juin, un marchand de Suse les rencontra près de cette dernière ville. Ils passaient le mont Genèvre en deux colonnes (Sanuto, 459). Le 1er juillet, on les disait tous hors d'Italie (ibid., 457).



sept grosses pièces d'artillerie, un grand nombre de petites, de la poudre en abondance, quatre bannières des lansquenets, un étendard aux armes du roi de France figurèrent dans le butin. Les Vénitiens reconnurent avec joie deux canons pris jadis sur eux par les Français[1]. Leurs chefs étaient d'avis de se mettre sur l'heure à la poursuite de l'ennemi. Mais les Suisses déclarèrent ne plus vouloir marcher tant qu'ils n'auraient pas touché le reliquat de leur solde de juin, et le cardinal-légat s'opposa formellement à la séparation des deux armées[2].

Quand le calme fut à peu près rétabli dans Pavie, Schinner y fit une entrée solennelle. Il fut accueilli à la porte par le clergé en costume d'apparat, prêt à lui rendre les honneurs dus au légat du Saint-Siège. Derrière, se tenaient les nobles, les bourgeois et les gens du menu peuple, prosternés à terre, proclamant en Jules II leur libérateur, implorant son pardon et le bénissant de les avoir arrachés au joug de la France. Le cardinal, placé dans une litière que portaient des prêtres et des soldats, se rendit à la cathédrale, où la messe fut dite, puis au

[1] *Lettre de Phil. Decius à Louis XII*, Lyon, 28 août 1512 (Paris, Biblioth. nat., ms. franç. 3911, fol. 28. Copie; papier). — Franc. Boeza, *Vita Philippi Decii*, en tête de l'ouvrage de Decius, intitulé : *Digestum vetus et Codicis commentarii*, Venise, 1595, in-fol. — Sanuto, t. XIV, col. 406, 408, 409, 430. — *Lettres de Pierre Falk, capitaine fribourgeois*, Pavie, 19 et 26 juin (dans : Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 376, n. 218, 219; p. 387, n. 262). — *Lettre de Zwingli à Vadian* (citée ci-dessus, p. 338, n. 2). — Anshelm, t. IV, p. 253. — Schodeler, *Chron.* ms. (dans : Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 374, n. 210). — Cf. Magenta, *I Visconti e gli Sforza nel castello di Pavia*, t. I, p. 602.

[2] Sanuto, t. XIV, col. 408, 411, 421, 430. — *Lettres de Busset*, Pavie, 27 et 29 juin; Milan, 28 juin (*Letters and papers of the reign of Henry VIII*, t. I, p. 366, 368). — *Lettere lat. di G. Morone*, n° 88. — Grumello, *Cron.*, l. V, ch. 17. — *Lettre de Pierre Falk aux magistrats de Fribourg*, 16 juil. 1512 (dans : Fuchs, t. II, p. 379, n. 230).



palais du gouvernement, où il reçut le serment de fidélité des magistrats. La cité, admise à rançon, dut payer aux Suisses un mois de solde, soit 50,000 ducats, et consentir en faveur de la Ligue une indemnité de guerre de 40,000 ducats. On lui laissa son ancien gouverneur, Jean-Marie Sforza, évêque de Gênes, avec charge de l'administrer au nom de la Sainte-Ligue [1].

Pendant que l'invasion se propageait avec rapidité sur la partie orientale du duché, Milan, diversement agité entre les citoyens amis de la France et les partisans d'un nouveau régime, avait attendu la victoire complète des alliés pour se déclarer ouvertement en leur faveur. Au début de la guerre, on y avait fait quelques préparatifs de défense [2]. Mais, les premiers échecs de l'armée française avaient jeté le désarroi parmi les autorités. Le peuple, hostile à la fois à la noblesse et au gouvernement qui s'appuyait sur elle, profita du trouble pour se mettre en armes. Aussitôt, presque tous les fonctionnaires étrangers et les membres du concile schismatique s'enfuirent à Verceil et à Asti, d'où la plupart gagnèrent ensuite la France [3]. Thomas Bohier et J.-J. Trivulce, restés seuls

[1] Sanuto, t. XIV, col. 406, 412, 427, 447. — *Lettre de Schinner au pape*, Pavie, 18 juin (citée ci-dessus, p. 380, n. 1). — *Lettre de Busset*, Pavie, 27 juin (citée ci-dessus, p. 382, n. 2). — *Auszug aus B. v. Erlach... Berichten* (*Der schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, p. 225). — *Lettres de Pierre Falk*, Pavie, 19 juin et 3 juillet (Fuchs, t. II, p. 371, n. 201; p.376, n. 219; p. 379, n. 231). — Ambr. da Paullo, *Cron.*, p. 276. — Grumello, *Cron.*, l. V, ch. 17. — Guicciardini, l. X, ch. 44. — Bembus, *Hist. ven.*, l. XII (éd. de Venise, 1551, f. 199 v°). — *Lettere lat. di G. Morone*, n° 90. — Magenta, *I Visconti e gli Sforza nel castello di Pavia*, t. I, p. 604.

[2] *Lettre de Paul de Laude à Marguerite d'Autriche*, Blois, 5 et 6 juin (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 266). — Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 280, 317. — Paris de Grassis, *Diarium* (Paris, Bibl. Nat., ms. lat. 5165, t. II, pp. 488-489). — *Lettere lat. di G. Morone*, n° 81.

[3] Sanuto, t. XIV, col. 318, 321, 323, 327. — *Lettere lat. di G. Morone*,

avec les magistrats italiens, se sentaient impuissants à refréner l'agitation populaire. Quand ils surent que La Palice avait abandonné Pizzighetone, ils jugèrent prudent de ne pas demeurer plus longtemps. Ils remirent à vingt-quatre gentilshommes le gouvernement de la cité, déclarèrent que celle-ci pouvait traiter avec l'ennemi sans crainte que sa défection lui fût jamais imputée à révolte, et se rendirent, le premier, à Alexandrie, le second, à Vigevano, où il rencontra La Palice, puis à Bassignana, où il s'était chargé de construire un pont, pour assurer la retraite de l'armée française [1]. A leur départ, l'orage éclata dans Milan. Le peuple courut sus aux Français habitant la ville, en massacra plusieurs, pilla leurs boutiques et força la garnison à s'enfermer dans la citadelle [2]. En s'insurgeant, il n'avait agi, d'ailleurs, ni pour le compte de la Ligue, ni pour celui des Sforza. Il ne se réclamait que de sa haine contre la domination de la France [3].

nos 78, 79, 81, 82. — D. Calvi, *Effemeride sagro-profane... di Bergamo*, (Milan, 1676, t. II, p. 300), au 12 juin 1512. — Guicciardini, l. X, ch. 44. — *Lettre de Busset*, Milan, 28 juin (citée ci-dessus, p. 382, n. 2).

[1] *Lettere lat. di G. Morone*, nos 78 et 82. — Senarega, *De reb. Genuensibus* (Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XXIV, col. 614, 615). — Grumello, l. V, ch. 16. — *Hist. de Bayart*, ch. 55. — Prato, *Storia di Milano*, an. 1512. — Sanuto, t. XIV, col. 321, 323, 327, 390. — Arluni, *De bello veneto*, l. V (*Thesaurus antiquit. Italiæ*, éd. J.-G. Grævius, Leyde, in-fol., t. V, 4me partie, col. 195 et suiv.). — *Lettre de Paul de Laude à Marguerite d'Autriche*, Blois, 16 juin 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 274). — Ambrogio da Paullo, *Chron. milanese*, p. 275. — Suivant Arluni (éd. citée, col. 195-6), Trivulce, avant de quitter Milan, conseilla aux Milanais de se constituer en république et de conclure avec les Suisses un traité qui leur assurât pour toujours l'appui de cette belliqueuse nation. Il promit, si son avis était écouté et suivi d'effet, de rester lui-même dans le pays et de faire présent à l'État de toutes les terres qu'il possédait en Lombardie. Mais, le peuple de Milan, lui supposant quelque arrière-pensée, refusa d'entrer dans ses vues.

[2] Sanuto, t. XIV, col. 327. — Arluni, *De bello veneto*, l. V (éd. citée, col. 199).

[3] Mocenigo, *Bellum Camerac.*, l. IV. — Sanuto, t. XIV, col. 327.



Les choses en étaient là, quand arriva à Milan, avec une escorte de 25 cavaliers suisses, le général des Humiliés, Jérôme de Landriano, porteur d'un message comminatoire du cardinal de Sion (12 ou 13 juin). Schinner sommait la ville de se soumettre à la Ligue et de fermer ses portes à l'armée française. « Les Français, disait-il, n'ont ni le moyen, ni le courage de résister. Il n'est plus en Italie ville pour les recevoir, tant y a été grande leur tyrannie. Et ce n'est point aux hommes seulement qu'ils sont devenus odieux, c'est à la divinité même, dont la suprême justice semble avoir enfin résolu leur extermination. Nos armées sont puissantes et victorieuses, la leur est vaincue et dispersée. Ils voudraient, nous dit-on, se réfugier dans vos murs. Gardez-vous de leur y donner accès ; nous vous le défendons au nom de notre saint père, le pape, sous peine d'excommunication majeure. Sachez, d'ailleurs, que si vous agissiez autrement, nous ne pourrions empêcher les Suisses de mettre à sac votre illustre cité. Et ne tardez pas trop à déclarer votre fidélité à la Sainte-Ligue ; car, si vous attendiez pour le faire que nous soyons tout près de vous, peut-être nos soldats ne suspendraient-ils pas devant vos portes le cours de leurs victoires[1]. »

Les autorités provisoires de Milan, estimant sans doute qu'un retour de fortune était encore possible pour les Français, ne voulurent pas se compromettre[2]. Elles ne

[1] Ibid., t. XIV, col. 294, 299, 323, 324, 331. Le texte de la sommation de Schinner se trouve col. 299-300. — Paris de Grassis, *Diarium* (Paris, Biblioth. nat., ms. lat. 5165, t. II, p. 492). — Prato, *Stor. di Milano*, an. 1512. — Landriano, qui avait dû entrer dans Milan vers le 12 ou le 13 juin (Sanuto, t. XIV, col. 324), fut de retour le 16 au camp de Pavie (ibid., col. 397). Sur ce personnage, voy. Tiraboschi, *Vet. Humiliatorum monum.* (Milan, 1766, in-4°), t. I, pp. 143-148.

[2] *Lettere lat. di G. Morone*, n° 81. — Paris de Grassis, *Diarium* (ms.



donnèrent qu'une satisfaction partielle au cardinal-légat. La Palice leur avait fait demander de Pavie s'il pourrait, en cas de nécessité, mettre son armée à l'abri des murailles de Milan: elles lui répondirent par un refus, sous le prétexte, fondé d'ailleurs, que la peste régnait dans la ville [1]; mais, elles lui promirent, d'autre part, de ne pas se rendre à la Ligue, tant qu'il tiendrait dans Pavie. En même temps, elles envoyèrent des délégués auprès des Suisses et des Vénitiens, pour les engager à ne pas traiter Milan comme une ville ennemie et les prévenir qu'ils s'exposeraient, en usant de violence, à rejeter du côté de la France les habitants désireux de rester simples spectateurs de la lutte [2]. Trois ou quatre jours après, Pavie ouvrait ses portes aux troupes de la Ligue, et La Palice se décidait à abandonner le duché. Milan ne pouvait tergiverser plus longtemps : il lui fallut entrer en composition avec le vainqueur. A cet effet, le peuple, réuni dans l'église des Frères-Mineurs, nomma une délégation de douze citoyens avec mandat de se rendre à Pavie, pour y faire acte de soumission à la Sainte-Ligue, obtenir du cardinal-légat une promesse de rétablissement des Sforza et jurer fidélité à l'héritier du

cité, p. 499). — Sanuto, t. XIV, col. 403. — Prato (*Stor. di Milano*, an. 1512) commet une erreur évidente, lorsqu'il dit que la soumission de Milan suivit immédiatement la sommation de Schinner.

[1] Prato, *Storia di Milano*, an. 1512. — Sur l'existence d'une épidémie de peste à Milan, voy. : *Lettre de Paul de Laude à Marguerite d'Autriche*, Blois 5 et 6 juin 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 266); — *Mémoire des affaires d'Italie*, 6 août 1512 (ibid., p. 268).

[2] *Lettere lat. di G. Morone*, n° 81. — Prato, loc. cit. — Sanuto, t. XIV, col. 397, 403. — L'arrivée devant Pavie des délégués envoyés auprès des Suisses et des Vénitiens est mentionnée dans une lettre écrite de cette ville, le 17 juin, par le protonotaire Mocenigo (Sanuto, t. XIV, col. 403), sans que l'on puisse ni affirmer qu'ils s'y trouvaient encore ce jour-là, ni déterminer le jour où ils y étaient parvenus. D'après Prato, dont le récit contient d'ailleurs des erreurs manifestes, ils auraient été de retour à Milan dès le 16.



dernier duc issu de cette famille, le jeune Maximilien, fils aîné de Ludovic le More, s'ils trouvaient quelqu'un pour recevoir leur serment (18 ou 19 juin).

La délégation avait comme chef le sénateur milanais Jérôme Morone. Cet homme, que sa souplesse d'esprit rendait propre à servir tous les maîtres avec un égal dévouement, avait été l'un des agents les plus actifs de l'administration française à Milan. A la nouvelle des succès de la Ligue, il venait d'embrasser ostensiblement la cause des Sforza, préservant ainsi sa personne et ses biens des effets de la fureur populaire. D'après le récit qu'il nous a laissé de sa mission, la triple affaire confiée aux délégués fut réglée sans difficulté (20 juin). Schinner accueillit gracieusement leur déclaration d'obéissance à la Sainte-Ligue, les assura de son désir de voir les Sforza rétablis dans le duché, reçut lui-même leur serment de fidélité à Maximilien Sforza, et, sur leur demande, il nomma comme régent du duché, jusqu'à la venue du nouveau duc, l'évêque de Lodi, Octavien Sforza, frère de Ludovic le More [1], qui s'était joint à l'armée d'invasion dès le début de la campagne [2].

Ce personnage, dépêché la veille ou l'avant-veille à Milan, sur le bruit de la reddition de cette ville, avait dû se croiser en route avec les délégués milanais. A son entrée dans la capitale, où il fut admis immédiatement, les cloches sonnèrent en signe de réjouissance, tandis que la

[1] Prato, *Storia di Milano*, an. 1512. — *Lettere lat. di G. Morone*, n[os] 81, 83, 84, 87, 88. — Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 408, 411. — Paris de Grassis, *Diarium* (Paris, Biblioth. nat., ms. lat. 5165, t. II, p. 499). — Cf. *Lettre de Busset, agent anglais dans le Milanais*, Milan, 28 juin 1512 (*Letters and papers... of the reign of Henry VIII*, arr. by J. S. Brewer, t. 1, p. 368).

[2] Voy. ci-dessus, p. 356.



foule accourue au-devant de lui témoignait de sa soumission et manifestait ses vœux par les cris mille fois répétés de : « Liga e Massimiliano Sforza[1]. » Aussitôt, un gouvernement fut constitué sous la direction du nouveau régent et de quelques nobles citoyens. On rappela les bannis, on replaça dans leurs charges les anciens officiers de Ludovic le More, on s'occupa de lever les impôts nécessaires aux besoins de l'administration et à la solde des Suisses qui réclamaient à grands cris la récompense de leurs services. Enfin, sur le conseil de Schinner, des ambassades furent envoyées au pape et à l'empereur pour les inviter à faire droit aux aspirations du peuple milanais et les détourner du projet qu'on leur prêtait de démembrer le duché[2]. Le 6 juillet, Octavien Sforza releva la cité de l'excommunication mineure lancée contre elle, pour avoir donné asile au concile schismatique, en l'avertissant qu'elle se trouverait *ipso facto* en interdit, si elle recevait de nouveau les membres de ce concile, ou favorisait en quelque manière les ennemis du Saint-Siège et de la Sainte-Ligue[3].

[1] Sanuto, t. XIV, col. 411, d'après lequel Octavien Sforza serait arrivé à Milan le 19 juin. — Prato (loc. cit.) donne pour le même événement la date du 20. — Suivant Morone (*Lettere lat.*, n° 88), le régent fit son entrée dans la capitale le 27 ou le 28 juin seulement, en compagnie des délégués milanais, qui l'escortèrent depuis Pavie. Si ce renseignement est exact, il faut croire qu'après son premier voyage à Milan, Octavien Sforza revint à Pavie, pour en repartir quelques jours plus tard. La chronologie de Morone est d'ailleurs peu sûre en ce qui touche ces derniers événements. Ainsi, il indique le 24 juin comme le jour où les délégués milanais quittèrent la capitale, alors qu'ils étaient certainement à Pavie dès le 20 (voy. Sanuto, t. XIV, col. 411). — La lettre de Busset, citée ci-dessus (p. 387, n. 1), mentionne, au 28 juin, la présence d'Octavien Sforza à Milan.

[2] Prato, loc. cit. — *Lettere lat. di G. Morone*, n°s 88 et 89. — Ambrogio da Paullo, *Cron. milanese*, p. 278. — *Lettre de Busset*, Milan, 28 juin (citée ci-dessus, p. 387, n. 1).

[3] L'acte portant la levée de l'excommunication est publié dans : M. Formentini, *Il ducato di Milano* (Milano, Brigola, 1877, in-8°), p. 639.



Mille Suisses avaient été placés en garnison dans la ville, sitôt qu'elle eut capitulé. Ils s'empressèrent de faire main basse sur tout ce qui leur convenait, métaux précieux, bijoux de prix, étendards aux armes de France, de Venise, de Gênes, de Florence, du Saint-Siège et des ducs de Milan, qu'ils envoyèrent dans les Cantons comme des trophées de leur victoire. La majesté même des tombeaux n'arrêta point leurs convoitises. Dans la cathédrale, reposait la dépouille mortelle du duc de Nemours, tué naguère en combattant. Ils s'emparèrent du cercueil d'or où elle était enfermée, le transportèrent sur les bastions du château, le mirent en pièces et s'en partagèrent les débris, laissant le corps sans sépulture. Ils disaient, pour excuser la honte de leur action, qu'ils vengeaient les injures faites au chef de l'Église par le vainqueur de Ravenne, et que les restes d'un homme mort excommunié ne devaient pas reposer en terre bénie. Leurs capitaines, Rodolphe Nägeli, de Berne, et Erni Jordi, d'Unterwalden, assistèrent impassibles à ce sacrilège[1].

[1] *Lettre de Pierre Falk à sa femme Aennli*, accompagnant l'envoi de deux paquets, dont l'un contenait huit ou neuf bannières, datée d'Alexandrie, le 25 juillet 1512 (*Anzeiger f. schweiz. Gesch*., an. 1880, t. III, p. 335). — Prato, *Storia di Milano*, an. 1512. — Burigozzo *Cronaca di Milano* (*Arch. stor. ital.*, t. III, p. 421). — Alb. Vignati, *Cronaca* (*Arch. stor. lombardo*, 1884, t. XI, p. 621-2), qui indique le 24 juillet comme la date de la violation du tombeau. — *Auszug aus B. v. Erlach... Berichten* (*Der schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, p. 225). — *Ultima nova ex Italia* (*Letters and papers... of the reign of Henry VIII*, arr. by J. S. Brewer, t. I, p. 389). — *Lettre de Thomas Spinelli à Henri VIII*, Bruxelles, 17 août 1512 (ibid., p. 407). — Anshelm, *Berner Kron.*, t. IV, p. 267. — Arluni, *De bello ven.*, l. V (recueil cité, p. 200). — D'après Anshelm, un drap d'or recouvrant le cercueil fut envoyé à Berne et donné au clergé de l'église Saint-Vincent, qui s'en fit des vêtements sacerdotaux. Une autre pièce d'étoffe, sur laquelle étaient brodés le nom et les armes de Gaston de Foix et qui échut également à Berne, fut convertie en devant d'autel. On l'exhibait chaque année, à Pâques, avec des tapisseries provenant du camp de Charles-le-Téméraire.



La capitulation de Milan avait été précédée ou fut suivie immédiatement de celle des autres villes lombardes, dont les habitants, peu jaloux de rester sous la domination française, accueillirent avec joie l'espérance d'un changement de régime, et que leurs garnisons abandonnèrent ou ne purent tenir en respect[1].

Bergame, évacué, sauf la citadelle, le 8 juin, se rendit dès le lendemain à la République de Venise[2]. Caravaggio, à cinq lieues au sud de Bergame, et Soncino, sur l'Oglio, firent leur soumission entre les mains du cardinal-légat, sitôt après l'occupation de Crémone[3]. Castiglione, sur l'Adda, fut surpris par un aventurier qui voulut s'y installer comme représentant de Venise; mais ses habitants préférèrent jurer fidélité à la Sainte-Ligue et payer une indemnité de guerre de 10,000 ducats, que Schinner exigeait d'eux[4]. Legnano, sur la frontière orientale du duché, fut livré aux agents de l'empereur par sa garnison française[5].

[1] Paris de Grassis, *Diarium* (Paris, Biblioth. nat., ms. lat. 5165, t. II, p. 489) : « Et ex omnibus civitatibus Lombardiæ, sine præsidio relictis, « sed tantummodo rectoribus civitatum dimissis cum ordinaria custodia, « omnes ipsæ civitates, quasi uno die, ex divina providentia, ab ipsis « Gallis, tanquam a Judæis et Turcis ac Saracenis lætissime defecerunt, « aliquæ nomen sanctum Ecclesiæ et pontificis Julii acclamantes, ali« quæ gloriosum Maximiliani, imperatoris, nomen et auspicium invocan« tes, aliquæ antiquum Sfortiæ ducatum optantes. »

[2] Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 318, 320, 321, 323, 418, 434. — Guicciardini, l. X, ch. 44. — Ambrogio da Paullo, *Cron.*, p. 274. — Bembus, *Hist. ven.*, l. XII. — Bellafino, *De origine urbis Bergome* (Venise, 1532, in-4°, fol. 27 v°). — F. Celestino, *Hist. quadripartita di Bergamo*, l. IX (Bergame, 1617, p. 418). — D. Calvi, *Effemeride sagro-profana di quanto di memorabile sia successo in Bergamo* (Milan, 1676, t. II, p. 279).

[3] Sanuto, t. XIV, col. 305, 458, 527. — Bembus, *Hist. ven.*, l. XII (Venise, 1551, in-fol., f. 199).

[4] Ambrogio da Paullo, *Cron.*, p. 273. — Sanuto, t. XIV, col. 307. — Fiammeno, *Castelleonea, cioe historia di Castelleone,* ch. 58 (Crémone, 1637 in-4°). — Cf. *Lettre de Busset,* Milan, 28 juin (citée ci-dessus, p. 387, n. 1).

[5] Sanuto, t. XIV, col. 405, 408, 522, 524-5, 538, 545. — Bembus, *Hist. ven.*, l. XII (Venise, 1551, in-fol., f. 200). — Guicciardini, l. XI, ch. 5.



Salo, sur la rive occidentale du lac de Garda, se donna, vers la fin de juin, à la République de Venise, qui s'empressa d'y envoyer un provéditeur [1]. Novare fut occupé au nom de la Ligue par le marquis de Montferrat (vers le 20 juin), les Français restant maîtres de la forteresse [2]. Asti, l'antique patrimoine des Visconti, ouvrit ses portes à ce même marquis (vers le 27 juin) et jura obéissance à la Ligue [3]. Tortone puis Alexandrie, se rendirent, du 19 au 22 juin, à un détachement de 200 cavaliers, que Schinner y avait envoyés le lendemain de la prise de Pavie [4]. A Côme, le gouverneur, Jean de Baissey, avait essayé d'organiser la défense; il avait armé les citoyens et réclamé du secours à Milan. Mais, bientôt, les habitants refusèrent de lui obéir. Ils se firent livrer les clefs de la citadelle, le retinrent lui-même prisonnier, massacrèrent les plus chauds partisans de la France et jurèrent fidélité à Maximilien Sforza. Cela fait, ils envoyèrent des messagers à Pavie pour informer de leurs actes le cardinal-légat et lui demander un sauf-conduit en faveur de Jean de Baissey et de la garnison française. Schinner leur dépêcha un renfort de 300 Suisses,

[1] Sanuto, t. XIV, col. 286, 389, 440, 459, 493.

[2] Sanuto, t. XIV, col. 416. — Muratori, *Annali d'Italia*, l. X, p. 69. — Cf. *Lettre de Busset*, Milan, 28 juin (citée ci-dessus, p. 387, n. 1). — Le marquis de Montferrat avait été chargé par Schinner de recevoir, au nom de la Sainte-Ligue, le serment de fidélité des villes de la haute Italie évacuées par les Français (*Commission de Schinner au marquis*, Pavie, 22 juin [Paris, Bibl. nat., Coll. Dupuy, vol. 399, fol. 26 et 28]). Il délégua lui-même ses pouvoirs à André Novelli, évêque d'Alba (*Commission du marquis à A. Novelli*, Asti 30 juin; *Mandement de A. Novelli aux habitants des territoires ci-devant occupés par les Français, en Italie*, Alba, 2 juil. [ibid., fol. 26 v°, 27]).

[3] Sanuto, t. XIV, col. 438. — *Proclamation du marquis de Montferrat aux habitants d'Asti*, Asti, 30 juin (Paris, Bibl. nat., Coll. Dupuy, vol. 399, fol. 28 v°). — Cf. *Lettre de Busset*, Alexandrie, 19 juil. 1512 (*Letters and papers of the reign of Henry VIII*, arr. by J. S. Brewer, t. I, p. 383).

[4] Sanuto, t. XIV, col. 430, 432.

sous les ordres du baron de Hohensax qui reçut au nom de la Ligue leur serment d'obéissance. Baissey fut alors relâché, moyennant une rançon de 10,000 couronnes, et quitta la ville avec les siens pour rentrer en France. Mais, en chemin, sa petite troupe fut assaillie par un corps de soldats suisses, complètement dépouillée et menée à Pavie. Côme reçut une garnison d'un millier de Suisses [1].

Sur la rive droite du Pô, les importantes villes de Parme et de Plaisance furent des premières à traiter avec les envahisseurs. Parme, que sa garnison avait abandonné dès le début de l'invasion, offrit une rançon pour n'être pas attaqué. Les habitants de Plaisance, à l'approche des armées de la Ligue, firent demander du secours à La Palice; puis, ne recevant de lui qu'une vague promesse de secours et l'autorisation d'agir au mieux des intérêts de la cité, ils se décidèrent à capituler (8 juin). Les fonctionnaires royaux quittèrent aussitôt la ville, et les citoyens, après avoir établi un gouvernement provisoire, adressèrent une députation au cardinal de Sion (11 juin). Schinner, de son côté, n'avait pas attendu cette soumission volontaire pour leur parler en maître. Le 11 juin, il leur avait écrit du camp de La Crotta, en leur enjoignant de se déclarer formellement contre la France; le jour suivant, il leur dépêcha deux commissaires chargés de recevoir leur serment de fidélité. Enfin, le 14 du même mois, il leur annonça qu'il avait désigné le comte Alexandre Sforza comme gouverneur de la ville. Ces diverses mesures, qu'il avait prises de son autorité de cardinal-légat, furent modifiées peu de temps

[1] Sanuto, t. XIV, col. 416. — Anshelm, t. IV, p. 254. — *Lettres de Busset*, Milan, 28 juin, et Pavie, 29 juin 1512 (*Letters and papers... of the reign of Henry VIII*, t. I, p. 366, 368). — Ballarini, *Compendio delle cron. della città di Como* (Côme, 1619, p. 44). — Muratori, *Ann. d'Italia*, l. X p. 69. — Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 378 et 379, n. 230.



après par Jules II, qui prétendait réunir aux états de l'Église les territoires de Parme et de Plaisance. A peine informé des premiers revers de l'armée française, le pape fit proposer aux deux villes de se mettre sous sa protection (15 juin). Celles-ci décidèrent alors de lui envoyer une ambassade, qui, s'étant réunie à Parme dans la seconde semaine de juillet, parvint à Rome le 24. Jules II la reçut avec bienveillance et la traita magnifiquement. Puis, lorsque les ambassadeurs, habilement circonvenus par lui, eurent rendu hommage au Saint-Siège, il donna le gouvernement de Plaisance à Jean Gozzadino, archidiacre de Bologne, et celui de Parme à Jean Cibo, évêque d'Agrigente [1].

Gênes, dont l'administration relevait, non pas du gouvernement milanais, mais du roi de France, et dont les habitants n'eussent probablement point fait défection s'ils avaient été secourus, finit par ouvrir ses portes à Janus Fregoso, banni gênois à la solde des Vénitiens et fils de l'un de ses anciens doges. Fregoso était venu avec une faible escorte sommer la ville de se rendre à lui (17 juin). Il fut rétabli par le peuple dans la dignité paternelle (29 juin). La garnison française ne tenta pas de s'opposer à son entrée : une partie des soldats s'enferma dans le château, qu'elle dut bientôt évacuer ; le reste parvint à se maintenir dans le fort de la Lanterne, au sommet de la colline qui domine la ville [2].

[1] Ambrogio de Paullo, *Cron.*, p. 275. — Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 312, 451, 454, 469, 547, 555. — Bonavent. Angeli, *Hist. della citta di Parma*, l. V (Parma, 1595, p. 476). — Fr. Villa, *Chron. civ. Placentinæ* (*Mon. hist. ad prov. Parm. et Placent. pertinentia*, 1862, p. 87-88). — Giov. Vinc. Boselli, *Delle stor. Piacentine*, Continuazione, l. XIX (Piacenza, 1793-1804, in-4°). — Poggiali, *Mem. stor. di Piacenza*, t. VIII, p. 212 et suiv. — *Lettre du gouverneur de Modène à Mathieu Lang*, 29 juin (*Letters and papers....*, t. I, p. 367).

[2] Sanuto, t. XIV, col. 315, 318, 332, 421, 438, 450, 454, 456, 466,



Au mois d'août, Louis XII ne possédait plus dans le duché que les forteresses de Milan, de Crémone, de Bergame et de Novare, Trezzo, sur l'Adda, que défendait le baron de Lierne [1], Peschiera, qu'un petit détachement de soldats vénitiens s'efforçait de réduire [2], Lecco, sur le lac de Côme [3], Brescia, dont une armée vénitienne, secondée par les habitants de la contrée, poussait activement le siège [4], enfin Crema, où le gouverneur français, M. de Duras, résistait avec succès aux efforts combinés des habitants, qu'il avait obligés à quitter la ville, et d'un corps de troupes vénitiennes sous les ordres de Renzo de Ceri, de la famille romaine des Orsini [5].

Toutes les cités du Milanais occupées au nom de la Ligue eurent à payer des indemnités de guerre. Crémone

467. — Senarega, *De reb. genuens.*, an. 1512 (Muratori, *Rer. ital. script.*, t. XXIV, col. 615). — Bembus, *Hist. ven.*, l. XII (Venise, 1551, f. 200). — Guicciardini, l. X, ch. 45.

[1] *Lettre de Sébastien Ferrier à Claude de Seyssel*, Galiani, 31 août 1512 (*Pièces justif.*, n° XXXIX). — Sanuto, t. XV, col. 47. — Bembus, *Hist. ven.*, l. XII (Venise, 1551, f. 203). — *Lettre de Busset*, Milan, 28 juin (citée ci-dessus, p. 392, n. 1).

[2] Sanuto, t. XIV, col. 389, 447, 453, 467, 487, 525, 631. — Cf. J. Nardi, *Istorie della città di Firenze*, l. V (éd. L. Arbib, Florence, 1838-41, t. I, p. 428).

[3] Sanuto, t. XV, col. 41, 47.

[4] Bembus, *Hist. ven.*, l. XII (éd. Venise, 1551, f. 200). — Sanuto, t. XIV, col. 389, 397, 418, 421, 447, 458, 467, 472, 488, 510, 523, 524, 567. — *Cronaca di Cremona* [1494-1525] (*Bibl. hist. ital., cura Soc. longobard.*, t. I, an. 1876, in-4°, p. 215). — Giustiniani, *Hist. rer. venet.*, l. XI (éd. 1576, p. 307). — M. Helia Cavriolo *Delle historie Bresciane libri XII*, trad. et contin. da P. Spini (Brescia, 1630, p. 230). — Feder Odorici, *Stor. di Brescia*, t. IX, p. 116 et suiv.

[5] Sanuto, t. XIV, col. 318, 321-2, 389, 406, 447, 449, 472, 546-7, 554, 555, 557, 584, 637. — Grumello, *Cron.*, l. V, ch. 18 (publ. par G. Müller, dans : *Racc. di cron. e doc. stor. ined.*, t. I, p. 163). — Ambrogio da Paullo, *Cron. milan.* (*Miscell. di stor. ital.*, t. XIII, p. 277 et suiv.). — Alemanno Fino, *Hist. di Crema, raccolta da gli Annali di M. Pietro Terni* (Venise, 1571), p. 68 et suiv.



et Pavie, comme on l'a vu, avaient été taxés l'un à quarante, l'autre à cinquante mille ducats [1]. Lodi fut imposé de 30,000 ducats [2], Milan de 60,000 [3], Verceil de 50,000 [4], Asti de 10,000 [5], Gênes de 12,000 [6], Parme de 20,000, Plaisance d'autant [7], Abbiate Grasso de 6000 florins d'or [8]. Ces sommes, une fois réunies entre les mains de Schinner, devaient être partagées également entre les trois membres de la coalition [9].

Vaincus dans le Milanais, les Français n'avaient pas été plus heureux en Romagne, où le cardinal de Saint-Séverin avait essayé de se maintenir contre les forces très supérieures du duc d'Urbin. Dès les premiers jours de juin, Rimini, Cesena, Ravenne, Imola s'étaient rendus aux troupes pontificales. Le 13, Bologne, abandonné par les Bentivoglio, avait ouvert ses portes au vainqueur. Nulle part

[1] Voy. ci-dessus, pp. 370 et 383.

[2] Sanuto, t. XIV, col. 412. — Bembus, *Hist. ven.*, l. XII (éd de Venise, 1551, f. 199 v°).

[3] Sanuto, t. XIV, col. 412. — Bembus, loc. cit.

[4] Prato, *Storia di Milano*, an. 1512.

[5] *Lettre de Busset*, Alexandrie, 19 juil. 1512 (*Letters and papers... of the reign of Henry VIII*, t. I, p. 383).

[6] Senarega, *De reb. genuens.*, an. 1512 : « Cardinalis Elvetius interea, « qui undique aurum corrodebat, a nobis etiam pecunias petiit. Nos « vero, cum videremus furoris plena esse omnia, temporis conditioni « cedere utile putantes, post multas honestas excusationes, quæ non « admittebantur, minus malum arbitrati sumus duodecim millia aureo- « rum illi persolvere (præsertim quod a Jano promissa petebantur) « quam gentis cupidæ arbitrio civitatem committere. Destinati ad eum « oratores duo fuerunt, Joannes de Illice, jurisperitus, et Andreas de « Auria, ut de pecuniæ summa petita quantum possent detrahere tenta- « rent. » — *Lettre de Paul de Laude à Marguerite d'Autriche*, 10 juillet 1512 (Le Glay, *Négoc. diplom.*, t. I, n° 157, p. 510).

[7] Sanuto, t. XIV, col. 412. — Bembus, loc. cit. — *Lettre de Busset*, 19 juil. (citée ci-dessus, n. 5).

[8] *Lettre de Sébastien Ferrier*, 31 août 1512 (*Pièces justif.*, n° XXXIX).

[9] Sanuto, t. XIV, col. 507.



les Français n'avaient tenu sérieusement. Quand ils connurent la situation désespérée de La Palice, ils déguerpirent au plus vite et rallièrent à Mortara l'un des détachements de son armée. Eux partis, la Romagne entière retomba au pouvoir du Saint-Siège [1].

Jules II était tout à la joie de ces premiers succès, quand il apprit la complète victoire des Suisses et des Vénitiens dans la haute Italie. Il célébra son triomphe par d'imposantes manifestations. Durant trois jours, Rome fut en fête. Le canon du château Saint-Ange tira sans interruption. Le soir, les rues brillèrent de la lueur des torches et de l'éclat des feux d'artifice. Des processions solennelles s'organisèrent dans plusieurs quartiers. Jules, porté dans une litière et suivi de ses cardinaux, parcourut la ville, où il fut salué par les acclamations de son peuple [2]. La prospérité l'avait grisé. Non content, son but atteint, d'être, comme il le proclamait lui-même, le sauveur de l'Italie, il voulut encore poursuivre au delà des Alpes, l'ennemi qu'il venait d'y rejeter : il excommunia Louis XII et tous ses partisans ; il offrit ironiquement le royaume de France à quiconque voudrait s'en emparer, mit Lyon en interdit pour avoir reçu les pères du concile schismatique et déclara que les quatre grandes foires annuelles de cette ville seraient transférées à Genève [3].

[1] Paris de Grassis, *Diarium* (dans Rainaldi, *Annales eccles.*, t. XX, p. 626-7). — Sanuto, t. XIV, col. 294, 316, 320, 321, 324-5, 328, 401, 404, 422, 427, 448, 451, 477. — Guicciardini, l. X, ch. 44, 45. — Nardi, *Istorie della città di Firenze,* l. V (éd. L. Arbib, 1838-41, t. I, p. 425). — Vizani, Bolognese, *Diece libri delle historie della sua patria*, l. X (Bologne, 1662, in-4°, p. 509). — *Lettere lat. di G. Morone*, n° 82.

[2] Paris de Grassis, *Diarium* (dans Rainaldi, *Annales eccles.*, t. XX, p. 630). — Sanuto, t. XIV, col. 453, 457, 469. — Grumello, *Cronaca*, l. V, ch. 21.

[3] Paris de Grassis, *Diarium* (Bibl. nat., ms. lat. 5165, t. II, p. 498). — Bembus, *Hist. ven.*, l. XII.



Il n'oublia point, cependant, au milieu de ses transports d'allégresse, que les Suisses vainqueurs avaient droit aux témoignages de sa reconnaissance. Dès le 5 juillet, une bulle adressée par lui aux gouvernements helvétiques fit connaître la récompense qu'il leur destinait. C'était, outre le titre glorieux de « défenseurs de la liberté de l'Église », deux bannières portant, avec les clefs, symbole de la puissance pontificale, l'une, les armes particulières du pape, l'autre, celles de l'Église romaine. De plus, chaque canton reçut en propre une enseigne ornée de l'emblème qu'il demanda[1]. Schinner, enfin, à l'activité duquel était dû en grande partie le succès de la campagne, fut mis en possession du siège épiscopal de Novare, auquel il avait été nommé le 4 février 1512. Le prudent cardinal avait eu soin déjà de se récompenser lui-même, en s'adjugeant la ville et le territoire de Vigevano, propriétés de Jean-Jacques Trivulce, et 10,000 ducats sur la rançon de Crémone[2].

Rien n'était plus inattendu ni plus inespéré que la situation où se trouvait maintenant le souverain pontife. Pour

[1] *Bulle*, du 5 juillet, et *Bref*, du 22 juillet (*Recès*, p. 632-3). — Anshelm, t. IV, p. 259. — *Lettre de Mathieu Lang à Marguerite d'Autriche*, Mantoue, 3 août 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 280). — Sanuto, t. XIV, col. 524. — *Ultima nova ex Italia* (*Letters and papers...*, t. I, p. 389). — *Lettre de Thomas Spinelli à Henri VIII* (ibid., p. 407). — *Extracts from letters of Busset*, Pavie, 26 juin (ibid., p. 366). — *Recès*, diète de Baden, 11 août 1512. — *Cartulaire de Mulhouse*, publ. par X. Mossmann, t. IV, p. 476, 477.

[2] Sanuto, t. XIII, col. 470, 471; t. XIV, t. 318, 411. — Anshelm, t. IV, p. 255, 259. — *Recès*, diète de Baden, 6 sept. 1512, *l.* — Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 385, n. 252. — Suivant d'autres témoignages (*Lettre de Busset*, 27 juin 1512, et *Lettre du gouverneur de Modène*, 29 juin [*Letters and papers...*, t. I, p. 366, 367]), le pape aurait conféré à Schinner l'archevêché de Milan. — Le même Busset rapporte que Schinner aurait eu l'intention de prélever pour lui-même quelque argent sur les sommes qui lui étaient remises pour payer les Suisses (*Lettres* du 17 et du 19 juillet 1512 [*Letters and papers...*, t. I, p. 381, 383]).



expulser Louis XII de l'Italie, Jules II avait cru nécessaire de faire appel à Ferdinand le Catholique. Il avait ouvert aux Espagnols la route du Milanais, et ceux-ci, luttant contre les troupes françaises sur la frontière même du duché, eussent occupé sans peine la Lombardie, si le sort des armes leur avait été favorable. Mais, la déroute de Ravenne les avait obligés à rentrer dans le royaume de Naples, et, tandis que leur armée désorganisée s'éloignait du théâtre de la guerre, les Suisses, qui ne réclamaient guère que de l'argent pour prix de leurs services, et les Vénitiens, trop faibles par eux-mêmes pour être à craindre, s'emparaient du Milanais avec une surprenante rapidité. Ainsi, l'événement qui déjouait ses hasardeuses combinaisons l'amenait par un chemin différent au but qu'il poursuivait et l'y plaçait dans des conditions telles, qu'au lieu d'avoir à subir, après la victoire, les exigences d'un allié puissant et avide de conquêtes, il se trouvait en mesure de faire prévaloir sa volonté. Ce fut lui, et nul autre des membres de la Ligue, que les peuples de l'Italie, délivrés du joug de la France, ou privés du secours de Louis XII contre les empiètements de leurs voisins, reconnurent aussitôt comme le maître de leurs destinées. De toutes parts leurs ambassadeurs vinrent le féliciter[1]. Quelque chose pourtant manquait à son triomphe. Le duc de Ferrare, son vieil ennemi, restait debout. Ce n'était pas que Jules II l'eût oublié dans l'exécution de ses plans. A peine avait-il appris la jonction des Suisses et des Vénitiens près de Vérone, qu'il avait essayé de leur faire commencer la campagne par l'invasion du Ferrarais[2]. Il eût laissé aux

[1] Rainaldi, *Annales eccles.*, t. XX, an. 1512, § 69-70.

[2] Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 283, 290, 293, 297, 316, 329.—Cf. Moritz Brosch, *Papst Julius II*, p. 254, 359, n. 20.



Français le loisir de mettre le Milanais en état de défense pour ne point perdre l'occasion d'assouvir sa rancune contre le duc. Mais le destin, attentif, cette fois encore, à le servir par les meilleurs moyens, devait le conduire à ses fins sans que s'accomplît l'acte imprudent par lequel il se proposait d'y parvenir. Trois jours après la chute de Milan, le 23 juin, Alphonse d'Este quitta son duché et vint à Rome implorer la clémence pontificale (4 juil.). Jules II le reçut avec une apparente magnanimité. Il leva l'excommunication lancée contre lui, le traita honorablement, le combla de ses prévenances. Mais, en même temps, il exigea de lui la cession immédiate du Ferrarais, offrant en échange Asti et Rimini, et laissant entendre que le duc ne sortirait pas de Rome avant de s'être dépouillé de ses états. C'était trop demander, et, pour ne l'avoir pas senti, Jules II vit sa proie lui échapper. Alphonse, en effet, qui refusait de souscrire à de si dures conditions, ne tarda pas à comprendre que son refus d'y acquiescer mettait sa vie en péril. Le 19 juillet, il s'enfuit clandestinement de Rome, avec l'aide des amis qu'il avait dans la ville. Après être resté quelque temps dans la forteresse de Marino, propriété des Colonna, il put regagner Ferrare, dont son frère, le cardinal Hippolyte, avait pris le gouvernement en son absence, et où il devait lui-même recommencer bientôt, avec succès, la lutte que les convoitises immodérées de son adversaire lui imposaient[1].

3. — Après l'occupation de Pavie, les Suisses et les Vénitiens étaient restés ensemble aux abords et dans l'intérieur

[1] Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 329, 401, 404, 407, 427, 443, 454, 469-470, 479, 480, 491, 509, 511. — Paris de Grassis, *Diarium* (Paris, Biblioth.



de la ville. Ils avaient pris quartier chez les particuliers et pressuraient leurs hôtes de toutes façons. Tel malheureux gentilhomme, tel pauvre marchand, avait à loger quinze ou vingt hommes qui mangeaient ses provisions et vidaient sa cave sans jamais rien payer [1]. Les Vénitiens, obligés de laisser aux Suisses la meilleure part du butin, se rattrapaient en dévastant la contrée voisine, dont ils rançonnaient les habitants [2]. Leurs estradiots, pillards émérites, étaient toujours en mouvement. « Les cavaliers de « Saint-Marc, dit un témoin oculaire, rôtis par le soleil, « efflanqués, eux et leurs bêtes, comme des cadavres qu'on « eût sortis du tombeau, inspiraient aux populations une « terreur mortelle. Chacun fuyait devant eux en empor- « tant ce qu'il avait de plus précieux [3]. » A l'armée régulière s'étaient jointes des bandes d'aventuriers brescians, vicentins, bergamasques et padouans, gens sans foi ni loi, ne rêvant que feu et sang. Au bout de quinze jours, Pavie et ses environs étaient aux trois quarts saccagés [4].

nat., ms. lat. 5165, t. II, p. 525-548). — *Lettre de Busset*, 18 juillet 1512 (*Letters and papers...*, t. I, p. 383). — *Ultima nova ex Italia* (ibid., p. 389).

[1] Ambrogio da Paullo, *Cron. milan.* (éd. citée, p. 276). — Sanuto, t. XIV, col., 438, 447, 458. — Robolini, *Notizie stor. di Pavia*, t. VI, p. 141.

[2] Sanuto, t. XIV, col. 409, 430. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° 87. — Ambrogio da Paullo (éd. citée, p. 277, 278). — *Lettre de Busset*, Pavie, 30 juin (*Letters and papers... of the reign of Henry VIII*, arr. by J. S. Brewer, t. I, p. 366). — *Lettre de Paul Quintucius*, Mantoue, 30 juin (ibid., p. 368).

[3] Ambrogio da Paullo (éd. citée, p. 272).

[4] Ibid., p. 272, 274-5, 276. — Sanuto, t. XIV, col. 438, 447.— *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois*, Pavie, 26 juin (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 387, n. 262). — Pierre Martyr, *Lettre au marquis Fagliardo*, Burgos, 2 août 1512 (*Opus epistol.*, éd. d'Amsterdam, 1674, in-8°, n° 494) : « Proh miseros concives meos Mediolanenses ! proh infelices ! « Calamitosos appellare solemus viros qui ex Charybdis voratu in



Les Suisses, non satisfaits par le produit de leurs rapines, refusaient toujours de marcher s'ils n'étaient pas intégralement payés [1]. Dans la gloire qu'ils venaient d'acquérir, rien, semblait-il, ne leur tenait au cœur comme de toucher leur solde. Le 20 juin, pour la réclamer, ils envahirent en tumulte le logis du cardinal de Sion, menaçant de le mettre à mort avec les chefs vénitiens. On eut toutes les peines du monde à leur faire entendre raison [2]. Schinner, d'ailleurs, n'était point coupable du retard de leur paie. Il ne cessait de la demander à Venise [3], et ce retard, servant de prétexte à leur indiscipline, l'avait mis hors de lui. Quand, le 23 juin, l'évêque de Monopoli, Nicolò Michiel, arriva de Venise avec l'argent réuni naguère par la Ligue, il exhala de la façon la plus âpre son mécon-

« Scylleam cadunt rabiem. Quo titulo aerumnosos appellabimus Mediolanenses, qui ex rabie Scyllea et Charybdeo hiatu a multis jam annis continuo tractu concutiuntur. Ejectis Gallis, meliores sperabant successus. In deterius magis ac magis res eorum ruunt. Helvetiorum quindecim millia Mediolani agunt, se Mediolanum a Gallorum sævitia tutaturos inquiunt, et sævitia ipsa sævius ipsi male fortunatos cives excoriant. Quid humanitatis a sylvestribus, montanis, barbaris, carbonariis, ferariis bubulcis potest emanare? Quid particulatim in hospitiis gerant contra inermes armati, usus et consuetudo rei bellicæ dicat. A nobilibus, si præcipue tantillo Gallicæ coronæ deditos intelligunt, ad ossa usque pecunias extorquent mulctæ nomine.... » Voy. aussi Bossi, *Istoria pavese,* ad an. 1512 (cité dans Magenta, *I Visconti... nel castello di Pavia* [Milan, 1883, in-4°], t. I, p. 603).

[1] *Lettres de Busset,* Pavie 27 et 29 juin; Milan 28 juin (*Letters and papers... of the reign of Henry VIII,* arr. by J. S. Brewer, t. I, p. 366, 368). — *Lettere lat. di G. Morone,* n°s 86, 88. — Grumello, *Cronaca,* l. V, ch. 17. — Sanuto, t. XIV, col. 408, 411, 421, 430. — *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois,* 16 juillet (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge,* t. II, p. 379, n. 230).

[2] Sanuto, t. XIV, col. 415. — *Lettre de Zwingli à Vadian* (citée ci-dessus, p. 338, n. 2). — *Lettre de Pierre Falk, capitaine fribourgeois,* Alexandrie, 16 juil. (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge,* t. II, p. 379, n. 230).

[3] Sanuto, t. XIV, col. 302, 327, 333.

tentement. « J'aurais dû peut-être, dit-il à ce personnage, « j'aurais dû faire étendre un tapis le long de votre « route pour vous permettre de voyager plus commodé- « ment. Si vous n'étiez évêque, je vous ferais pendre. « Votre négligence est cause que nous n'avons pu tailler « en pièces les Français ; elle a mis dans le plus grand « péril les affaires de la Sainte-Ligue. » S'adressant ensuite à quelques Vénitiens qui accompagnaient l'évêque de Monopoli, il leur dit d'un ton courroucé : « La Seigneurie réclame « Bergame, Crema, Brescia, tout ce qu'elle a possédé « jadis ; mais elle voudrait bien ne pas payer ses auxi- « liaires. Qu'elle s'arrange alors à défendre et à conserver « son territoire sans le secours d'autrui. Qui ne sait garder « ses biens ne mérite pas d'en avoir [1]. »

Une distribution d'argent qu'on avait fait venir en toute hâte de Milan, l'espoir de toucher encore trente mille ducats, demandés par Schinner à cette même ville, enfin, la répartition de la solde apportée par Nicolò Michiel [2] calmèrent momentanément les Suisses. Ils promirent de servir pendant un mois encore, et, dès le 23 juin, cinq de leurs bandières partirent pour Alexandrie, afin sans doute de surveiller la route d'Asti [3], par où l'armée française avait battu en retraite.

[1] Ibid., col. 429, 431.

[2] Ibid., col. 416, 421. — *Reçus délivrés par Vincent Gavazzo, maître de la maison de Schinner, à Antoine Rosso* : l'un de 7000 ducats, du 24 juin, l'autre de 3000 ducats, du 26 juin, « et hoc pro parte portionis ill. Dom. Venetiarum spectantis ad bonum computum stipendiorum dominorum Helvetiorum » (Cérésole, *La République de Venise et les Suisses*, 2[me] éd. 1890, p. 23). — *Lettres de Pierre Falk, capitaine fribourgeois*, Pavie, 26 juin et 3 juillet (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 387, n. 262 ; p. 379, n. 231). — *Auszug aus B. v. Erlach Berichten* (*Der schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, p. 225).

[3] Sanuto, t. XIV, col. 427. — *Auszug aus B. v. Erlach Berichten* (*Der schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, p. 225).



Quatre jours après, les Vénitiens se portèrent à Adorno, distant de douze milles du côté de l'ouest. Puis, le 9 juillet, le reste des Suisses, moins deux bandières, se mit en marche pour rallier les premiers contingents, tandis que l'armée vénitienne, levant de nouveau le camp, allait prendre position près de Tortone, à une demi-journée de marche d'Alexandrie[1]. Schinner avait ordonné ces mouvements sans demander l'avis de personne. On ne savait ce qu'il comptait faire[2]. Les chefs vénitiens eussent voulu conduire leurs soldats au siège des places occupées encore par les Français dans l'est du duché. Schinner s'y opposa et leur refusa même l'autorisation d'envoyer quelques pièces d'artillerie battre les murs de Crema et de la citadelle de Bergame[3].

Au reste, ses rapports avec eux étaient à ce moment des plus tendus. Depuis les incidents de Crémone[4], de nouveaux dissentiments, des querelles même avaient eu lieu entre ces personnages et lui. Tout récemment encore, comme un détachement de troupes vénitiennes avait pillé la ville d'Adorno, le bouillant cardinal s'était mis dans

[1] Sanuto, t. XIV, col. 427, 447, 451, 477, 478, 479, 480, 486, 488. — *Lettres de Busset*, Pavie, 30 juin; Tortona, 11 juil. (*Letters and pap... of the reign of Henry VIII*, arr. by J. S. Brewer, t. I, p. 367, 380). — *Recès;* Alexandrie, 24 juil. — *Lettre de Schinner aux magistrats de Lucerne*, Alexandrie, 21 juillet (Archives de Lucerne, *Kämpfe um die Herrschaft Mailands*. Original, papier). — *Lettere lat. di G. Morone*, nº 91. — Grumello, *Cronaca*, l. V, ch. 17. — Guicciardini, l. XI, ch. 2. — Vers le 1er juillet, quelques milliers de Suisses, choisis parmi les volontaires, avaient été envoyés en garnison dans les villes conquises (*Auszug aus. B. v. Erlach Nachrichten* [*Der schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, p. 223]. — Anshelm, t. IV, p. 258. — *Lettre de Pierre Falk*, 3 juillet, citée ci-dessus, p. 402, n. 2).

[2] Sanuto, t. XIV, col. 458, 465, 478, 480.

[3] Ibid., col. 447, 449, 465, 468.

[4] Voy. ci-dessus, p. 370.



une colère indescriptible, menaçant de faire pendre le général Baglione, avec tous ceux, officiers et soldats, qui avaient pris part à l'affaire, s'ils ne restituaient sur-le-champ leur butin[1]. Peu de jours après, le 1er juillet, un événement analogue fut l'occasion de démêlés non moins vifs. Les Vénitiens ayant attaqué et dépouillé une troupe de 160 lances florentines au service de la France, qui retournaient dans leur patrie sous la foi d'un sauf-conduit du cardinal de Sion, les Suisses voulurent leur enlever la dépouille de ces soldats. Une échauffourée s'ensuivit, où quinze Suisses furent tués. Leurs compagnons coururent auprès de Schinner, criant vengeance. Schinner, par ordre duquel ils avaient agi, dit-on, prit fait et cause pour eux. Il exigea des Vénitiens une indemnité de 2000 ducats et réclama le partage du butin entre les deux armées. Des discussions orageuses eurent lieu à ce sujet. A la fin, les Vénitiens, craignant un éclat de la part du cardinal, promirent de s'exécuter[2].

Deux graves questions, incessamment débattues, entretenaient d'ailleurs les animosités réciproques : celle de la remise à la République de Venise du pays au delà de l'Adda et celle de la paie des Suisses. Aux yeux de Schinner, la solution donnée à l'une et à l'autre de ces questions devait avoir une importance majeure dans les destinées du Milanais. D'accord sans doute avec Jules II, il voulait assurer

[1] *Lettre de Busset*, 30 juin (citée ci-dessus, p. 403, n. 1).

[2] Sanuto, t. XIV, col. 333, 457, 461, 465, 471. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° 91. — *Lettre de Busset*, Alexandrie, 16 juil. (*Letters and papers*... t. I, p. 381). — *Auszug aus B. v. Erlach Berichten* (*Der schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, p. 224). — Grumello, *Cron.*, l. V, ch. 18. — Guicciardini, l. XI, ch. 2. — Bembus, *Hist. veneta*, l. XII (éd. de Venise, 1551, f. 199). — Cavitellus, *Annales cremon.* (Crémone, 1588, in-4°, f. 248 v°). — Mocenigo, *Bellum Camerac.*, l. IV.



le retour des Sforza dans le duché et faire de ce rétablissement l'œuvre exclusive du Saint-Siège [1]. Mais, on pouvait prévoir que l'empereur et le roi d'Aragon, le premier suzerain du pays, le second désireux d'y étendre sa domination, ou feraient obstacle à la candidature du jeune Maximilien, ou tâcheraient de s'emparer de cette candidature, dans l'espoir d'y trouver profit [2]. Pour décourager à l'avance leur opposition et la vaincre si elle se produisait, pour empêcher leur action de devenir jamais prépondérante, il importait de maintenir, sous la haute direction du pape, l'union des Suisses, des Vénitiens et des habitants du Milanais; il importait aussi de conserver dans le duché une armée capable de le défendre contre un coup de force. Or, les Milanais demandaient expressément que leur duché ne subît aucune mutilation [3]. En prêtant serment de fidélité à Maximilien Sforza entre les mains de Schinner, ils avaient spécifié que leur serment serait tenu pour nul si le nouveau duc se laissait imposer des aliénations de territoire [4]. Comme Venise persistait dans ses revendications, on pouvait craindre qu'irrités au point où ils l'étaient déjà par les exactions de leurs libérateurs, ils ne cherchassent ailleurs un appui [5]. Schinner, semble-t-il, eût voulu ménager une transaction entre les deux états. Il eût voulu que Venise, sacrifiant ses légitimes espérances à l'intérêt commun, se contentât de Brescia, Bergame et Crema, en laissant au duché Crémone et la Ghiara

[1] *Lettere lat. di G. Morone*, nos 84, 88.

[2] Sanuto, t. XIV, col. 438, 450. — *Lettere lat. di G. Morone*, no 86.

[3] *Lettere lat. di G. Morone*, nos 86, 88. — Sanuto, t. XIV, col. 403, 454.

[4] *Lettere lat. di G. Morone*, no 88.

[5] *Lettre de Busset*, Alexandrie, 19 juil. 1512 (*Letters and papers... of the reign of Henry VIII*, t. I, p. 382-383). — Ambrogio da Paullo, *Cron. milanese* (*Miscell. di stor. ital.*, t. XIII, p. 276, 277, 278). — Sanuto, t. XIV, col. 454.

d'Adda[1]. Chaque fois que les provéditeurs vénitiens, au nom de leur gouvernement, lui demandaient d'être mis en possession de ces deux derniers territoires, il trouvait quelque prétexte pour ne pas s'en dessaisir immédiatement[2]. Les provéditeurs, gens de grand sens, partageaient sans doute ses appréhensions à l'égard des Milanais. Mais, vu l'incertitude où l'on était encore de l'avenir réservé au duché, ils ne voulaient point faire un sacrifice dont une intervention victorieuse de l'empereur ou du roi d'Aragon les empêcherait peut-être de recueillir le fruit. Ils préféraient doter tout de suite leur patrie d'un bien qu'il lui serait toujours plus facile de garder que d'acquérir. La résistance de Schinner les exaspérait[3].

Le maintien dans le Milanais de l'armée d'invasion, dépendant en grande partie de la régularité apportée à la paie des Suisses[4], n'allait pas non plus sans de nombreux tiraillements. Les soldats des Cantons, un instant satisfaits, recommençaient à murmurer[5]. Sur leur solde de juin, la Ligue, ce mois écoulé, leur devait encore 18,000 ducats. Ils en réclamaient le versement immédiat, déclarant que, s'ils ne l'obtenaient pas, ils retourneraient chez eux après

[1] On ne voit pas, en effet, que Schinner ait protesté ni contre l'occupation de Bergame par la République de Venise, ni contre les mesures que celle-ci prenait pour rentrer en possession de Brescia et de Crema. Il eut même, un instant, l'intention d'envoyer l'armée vénitienne au siège de ces deux dernières villes, et, s'il y renonça, ce fut seulement par crainte que la Seigneurie, une fois ses revendications satisfaites, ne s'occupât plus de la paie des Suisses (Sanuto, t. XIV, col. 472; cf. col. 437).

[2] Sanuto, t. XIV, col. 327, 411, 434, 437.

[3] Sanuto, ibid., et col. 458, 465, 468. — *Lettere lat. di G. Morone*, nº 92.

[4] *Auszug aus B. v. Erlach Berichten* (recueil cité, t. I, p. 223).

[5] Sanuto, t. XIV, col. 415, 428, 430.



avoir mis le pays à sac [1]. Le 7 juillet, ils se ruèrent de nouveau, les armes à la main, vers la demeure de Schinner [2]. Ils savaient sans doute que, trois jours auparavant, le chevalier Cristoforo Moro, envoyé comme second provéditeur à l'armée vénitienne, en remplacement de Piero Lando [3], avait apporté 4000 ducats au cardinal de la part de Venise [4]. On s'empressa de leur distribuer cette somme; on fit en outre des dons importants à leurs capitaines [5]. Ils se calmèrent. Mais Schinner voyait bien qu'on ne les retiendrait plus longtemps sous les drapeaux, si les 14,000 ducats restant dus n'arrivaient pas. Il en éprouvait une extrême contrariété, et quoique Venise se fût montrée la plus diligente à payer, il continuait à la rendre seule responsable des embarras où il se trouvait. Presque chaque jour, il faisait à ce propos quelque algarade aux provéditeurs vénitiens, les accusant même de vouloir, par leurs lenteurs, provoquer une sédition parmi les Suisses [6]. Ces personnages, effrayés, adjuraient leur gouvernement de lui donner ce qu'il demandait [7]. Cependant, soit pénurie, soit volonté réfléchie de ne point acquitter la dette du pape et du roi d'Aragon, Venise n'envoyait rien ou presque rien. Pour agir plus efficacement sur elle, Schinner résolut alors de s'assurer de la

[1] Sanuto, t. XIV, col. 408, 415, 449, 472.

[2] Ibid., col. 473, 476.

[3] Ibid., col. 398, 406, 438.

[4] Ibid., col. 447, 471.

[5] *Compte des sommes fournies par Venise pour la solde des Suisses, du 15 juin au 7 juil.* (Sanuto, t. XIV, col. 528). — *Nota dispensationis pecuniarum inter dominos capitaneos Helvetiorum et alios*, 7 juil. 1512 (Cérésole, *La république de Venise et les Suisses*, 2me éd., Venise, 1890, in-8°, p. 23).

[6] *Lettere lat. di G. Morone*, nos 91 et 92. — Cf. Sanuto, t. XIV, col. 339, 431, 436, 465, 468. — *Lettre de Busset*, Alexandrie, 19 juillet (citée ci-dessus, p. 405, n. 5).

[7] Sanuto, t. XIV, col. 408, 411, 449, 472.



personne de ses généraux et, peut-être, de les garder comme otages jusqu'à ce que la Seigneurie eût financé.

Le 14 juillet, il pria Baglione, Capello et Moro de venir conférer avec lui à Alexandrie. Les deux provéditeurs s'y rendirent seuls, le lendemain. Ils furent reçus gracieusement par le cardinal, qui leur tendit la main et leur dit avec un gros éclat de rire : « Soyez les bienvenus; vous « ne sortirez pas d'ici que vous ne m'ayez donné de l'ar- « gent. » Capello et Moro, croyant qu'il plaisantait, se mirent à rire, eux aussi. Pourtant les allées et venues d'un capitaine suisse qui le tira un instant à part, leur donnaient un peu d'inquiétude. Ils voulurent partir, et prirent congé du cardinal, sans que celui-ci essayât de prolonger la conférence. Mais, arrivés dans la cour de la maison, ils furent entourés par une bande de Suisses et mis dans l'impossibilité de fuir. On les conduisit, malgré leurs protestations, devant Jacob Stapfer. Ce capitaine leur déclara que les Suisses voulaient 6000 ducats pour leur part du butin fait sur les lances florentines, sans préjudice des 2000 ducats d'indemnité à payer par Venise, pour la mort de leurs quinze soldats. Il ajouta : « Vous resterez prisonniers, tant « que vous ne vous serez pas exécutés. » Les provéditeurs se récrièrent, non sans raison, puisqu'on avait convenu déjà de répartir le butin par moitié entre les deux armées. Comme Stapfer demeurait inébranlable, ils demandèrent à porter le différend devant le cardinal de Sion. Ramenés aussitôt auprès de Schinner, ils s'entretinrent plusieurs heures avec lui. Ce qui fut dit de part et d'autre en cette seconde conférence, on l'ignore. Mais il faut croire que les deux Vénitiens surent inspirer à leur interlocuteur des craintes sérieuses touchant les conséquences de sa trahison, car, en fin de compte, ils obtinrent d'être relâchés. Seulement

ils avaient dû promettre de payer les 6000 ducats, et, probablement, s'engager à faire verser au plus tôt les arrérages de la solde des Suisses[1].

Vers 11 heures du soir, ils rentrèrent dans leur camp qu'ils trouvèrent plein de rumeur. Leur arrestation y avait été considérée comme le prélude d'une attaque de la part des Suisses. Sitôt que la nouvelle s'en était répandue, le général Baglione avait rangé son armée en bataille, aimant mieux tenter une lutte inégale que de quitter la place sans un ordre exprès de son gouvernement. Ses craintes ne devaient point se justifier. Mais si l'on n'en vint pas à l'extrémité qu'il redoutait, la situation demeura telle que, d'un moment à l'autre, un conflit pouvait éclater[2].

Schinner était aux abois. Malgré tous ses efforts il n'arrivait pas à réaliser les conditions jugées par lui indispensables au succès de la mission que le pape lui avait confiée. L'entente qu'il voulait établir entre Venise et Milan ne se faisait toujours pas. Quant à la défense du Milanais contre les entreprises éventuelles de l'empereur et du roi d'Aragon, elle allait être sérieusement compromise. Déjà, beaucoup de Suisses, malades ou désespérant de toucher le complément de leur solde, avaient repris le chemin de leurs cantons. Chaque jour il en partait. Vers le milieu de juillet, douze mille tout au plus se trouvaient encore dans le Milanais[3]. Pour les retenir, Schinner

[1] Sanuto, t. XIV, col. 488, 489, 491, 492, 507. — Guicciardini, l. XI, ch. 2. — *Lettre de Busset*, Alexandrie, 16 juillet 1512 (*Letters and papers... of the reign of Henry VIII*, t. I, p. 381). — Bembus, *Hist. ven.*, l. XII (éd. de Venise, 1551, f. 199). — *Lettere lat. di G. Morone*, n° 91. — Cavitellus, *Annales cremon.* (Crémone, 1588, in-4°), f. 248 v°. — Cf. Grumello, *Cron.*, l. V, ch. 18.

[2] Sanuto, t. XIV, col. 489, 491, 492.

[3] Ibid., col. 491, 496, 516. — *Ordre de Hohensax, touchant la solde*

songea un instant à les jeter eux et les Vénitiens sur les terres du duc de Savoie, où l'on ferait du butin. Mais l'opposition des généraux de Venise et l'approche des troupes de Don Ramon de Cardona, parvenues dès avant le 15 juillet à Pesaro, le firent renoncer à son dessein[1].

Alors, il redoubla d'instances auprès des provéditeurs vénitiens pour qu'ils lui payassent sans plus de délai les arrérages promis et la solde du mois courant. Le 17 juillet, il envoya dans leur camp chercher l'argent. N'ayant rien obtenu, il renouvela sa démarche trois jours après, en menaçant cette fois les provéditeurs de livrer leur armée à la colère des Suisses, s'ils ne s'acquittaient pas immédiatement. Mais, les provéditeurs ne se laissèrent point intimider. Ils déclarèrent n'être plus redevables que de deux mille ducats, et refusèrent de rien fournir pour la part du pape et du roi d'Aragon. Baglione appuya leur réponse de quelques paroles énergiques, en disant au messager de Schinner. « Allez informer celui qui vous envoie « que l'armée de l'Illustrissime Seigneurie ne s'émeut en « aucune façon de ses menaces et qu'elle n'est point « d'humeur à supporter les coups, vinssent-ils de Dieu « lui-même. Le cardinal a grand tort d'user de sembla- « bles procédés[2]. »

L'insuccès de ces deux nouvelles tentatives produisit le plus mauvais effet parmi les Suisses. Tous, ou presque

des mercenaires, Alexandrie, 24 juillet 1512 (*Der schweiz. Gesch. Forscher*, t. I, p. 226).

[1] Sanuto, t. XIV, col. 481, 496, 505. — *Lettres de Busset*, Castro Nuovo, 12 juil.; Alexandrie, 17 juil. 1512 (*Letters and pap... of the reign of Henry VIII*, arr. by J. S. Brewer, t. I, p. 381). — Cf. *Recès*, diète de Baden, 11 août, *e*. — *Lettre des magistrats de Berne à Schinner*, 15 août (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1512-1517. f. 34 v°). — Guicciardini, l. XI, ch. 2.

[2] Sanuto, t. XIV, col. 496, 507. — Cf. Ambrogio da Paullo, *Cron. milan.* (*Miscell. di stor. ital.*, t. XIII, p. 277).



tous leurs mercenaires, capitaines en tête, annoncèrent qu'ils allaient rentrer dans leurs cantons, et, bien que les provéditeurs vénitiens leur eussent envoyé presque aussitôt les 2000 ducats promis, plus un acompte de 1500 ducats pour la dépouille des lances florentines, ils ne changèrent rien à leur détermination. Ils exigèrent du cardinal-légat que le reliquat de leur solde fût prélevé sur les indemnités de guerre payées par les cités milanaises, et, ce reliquat touché, ils quittèrent Alexandrie au nombre de cinq à six mille (24 juillet)[1]. Ils emportaient, outre le grand étendard du pape, perdu par les troupes pontificales à la bataille de Ravenne et retrouvé par eux dans la cathédrale de Milan, les bannières que Jules II avait données naguère aux Cantons[2]. Avant de lever le camp, ils s'étaient fait délivrer par le cardinal de Sion un engagement scellé, aux termes duquel Schinner s'obligeait à soutenir, tant auprès de la Ligue que devant le futur duc de Milan, les droits et privilèges des Cantons dans le duché, leurs revendications possibles sur les villes et châteaux conquis, leurs demandes en remboursement de frais de guerre[3]. L'armée suisse se trouva réduite de près de

[1] Sanuto, t. XIV. col. 507. 516, 517. — *Ordre de Hohensax*, 24 juillet (cité ci-dessus, p. 409, n. 3). — *Lettre de Pierre Falk aux magistrats de Fribourg*, Alexandrie, 23 juillet 1512 (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 415, n. 368). — Schweizer, *Chron.* ms. (ibid., p. 416, n. 370). — Anshelm, t. IV, p. 258. 266. — On ne voit pas bien si ce reliquat comprenait seulement les arrérages de la solde de juin ou si la solde de juillet en faisait également partie.

[2] *Auszug aus B. v. Erlach... Berichten* (*Der schweiz. Gesch. Forscher*. t. I. p. 228, 229, 247). — *Lettre de Pierre Falk*, 23 juillet (citée ci-dessus, n. 1). — *Lettre de Thomas Spinelli à Henri VIII*, Bruxelles. 17 août 1512 (*Letters and papers... of the reign of Henry VIII*, t. I, p. 407). — *Ultima nova en Italia* (ibid., p. 389). — Anshelm, t. IV. p. 258. — *Lettre de Mathieu Lang à Marguerite d'Autriche*, Mantoue. 3 août 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 281-2).

[3] *Recès*, p. 631.



moitié par le départ de ces soldats. Les six mille hommes qui restèrent à Alexandrie sous les ordres du cardinal-légat et du baron de Hohensax faisaient partie, pour la plupart, des contingents peu disciplinés et mal équipés des volontaires[1]. Ils ne pouvaient plus en imposer aux Vénitiens, qui, peu de jours après, allaient reprendre leur liberté d'action.

L'arrestation de Paolo Capello et de Cristoforo Moro, connue à Venise le 18 juillet, y causa le plus vif émoi. La Seigneurie écrivit aussitôt à Baglione de battre en retraite à la première alerte; puis, ayant appris, cinq ou six jours plus tard, les menaces proférées par Schinner, elle lui manda de déguerpir sur-le-champ. Elle se plaignit aux ambassadeurs du St-Siège et du roi d'Aragon, et elle obtint d'eux qu'ils adressassent de fortes remontrances au cardinal de Sion. Elle dépêcha un courrier au vice-roi de Naples, pour hâter sa marche vers le Milanais et lui demander aide contre Schinner et contre les Suisses. Enfin, par l'intermédiaire de son ambassadeur à Rome, Francesco Foscaro, elle implora la protection du pape, qu'elle instruisit en même temps de sa démarche auprès de Don Ramon de Cardona. Jules II venait précisément de recevoir de son légat une lettre d'explications, annonçant à la fois l'arrestation des deux provéditeurs et leur mise en liberté. Il représenta à Foscaro qu'on ne devait

[1] *Lettre de Pierre Falk*, 23 juillet (citée ci-dessus, p. 411, n 1).—*Lettre de Mathieu Lang*, 3 août (citée ci-dessus, p. 411, n. 2). — *Lettre de Jean Le Veau à Marguerite d'Autriche*, Mantoue, 17 août 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 298-9). — *Lettres de Busset*, Castro Nuovo, 11 juillet; Alexandrie, 19 juillet (*Letters and papers... of the reign of Henry VIII*, t.I, pp. 380, 382). Suivant Lang, le nombre des Suisses qui restèrent en Italie fut d'environ huit mille; suivant Jean Le Veau, de quatre à cinq mille.



point s'alarmer des façons un peu brutales de Schinner, dont les vues étaient certainement conformes aux intérêts de Venise. « Schinner, lui dit-il en manière de conclu-« sion, Schinner est plus vénitien que vous. Laissez-le « agir, restez unis avec les Suisses et défiez-vous des « Espagnols. Ne permettons pas au roi d'Aragon de se « mêler trop activement des affaires du Milanais[1]. » Lui-même, pourtant, n'avait pas été toujours d'accord avec son légat sur la conduite à tenir à l'égard de Venise. Maintes fois il avait déclaré qu'on devait, avant toute chose, restituer à la Seigneurie les territoires dont elle avait été dépouillée en 1509[2], et, tout récemment, il avait écrit à Schinner de ramener les armées suisse et vénitienne sur la rive gauche de l'Adda, pour y faire le siège des places qu'occupaient encore les Français[3]. Sitôt après son entretien avec Foscaro, il lui réitéra cet ordre et l'invita de plus à mettre les Vénitiens en possession immédiate de tout ce qui leur revenait[4]. En accordant ces satisfactions à son alliée, malgré les inconvénients qui pouvaient en résulter pour ses propres ambitions, il cédait sans doute à la crainte de voir Venise abandonner la

[1] Sanuto, t. XIV, col. 489, 510, 514, 517, 519.

[2] Sanuto, t. XIV, col. 329, 427, 450, 453, 469. Voy. aussi col. 401, où on lit : « Come il papa... manda uno breve al cardinale sguizaro legato, « debbi far consegnar tutte le terre e lochi di qua di Ada a la Signoria « nostra..., perchè l' à 'l merita. Item, che'l papa rasonando disse « che San Piero et San Marco era stà amichi, ma che San Marcho « de' de sgrinfe a li coioni di San Piero e san Piero non stè saldo ; « ma hora è fati una cossa medema ; con tante parole di demostra-« tion de amor a la Signoria nostra, che nihil supra. » — *Lettre du « gouverneur de Modène à Mathieu Lang,* 29 juin (*Letters and papers...,* t I, p. 367).

[3] Sanuto, t. XIV, col. 514.

[4] Ibid., col. 519, 538 ; cf. col. 570, où se trouve un bref du pape à Schinner, en date du Vatican, 31 juillet 1512.



Ligue, si on lui donnait lieu de croire que les engagements pris envers elle ne seraient pas tenus. Peut-être espérait-il aussi la rendre plus accommodante quant aux conditions exigées par l'empereur pour conclure avec elle une paix définitive.

Schinner persista néanmoins dans la voie qu'il s'était tracée, et, lorsque les provéditeurs vénitiens, informés des intentions du pape, voulurent s'entendre avec lui pour les faire exécuter, il leur déclara tout net qu'il ne s'y conformerait pas[1]. A quelles considérations obéissait-il en rompant en visière avec tant de désinvolture au chef de la Ligue? Faut-il croire que Jules II lui avait transmis sous main l'ordre de tenir pour non avenues les instructions qu'il lui envoyait ostensiblement? Les raisons que l'on pourrait invoquer à l'appui de cette hypothèse sont trop peu fortes pour tenir lieu de preuves[2]. Doit-on supposer alors que, caressant le projet de se faire nommer gouverneur du Milanais pour le jeune duc Maximilien Sforza, comme certains témoignages le disent expressément[3], il ait jugé nécessaire de se ménager, par une résistance opiniâtre aux prétentions vénitiennes, les sympa-

[1] Ibid., col. 519.

[2] Parmi ces raisons, en voici une : Le pape ne devait pas avoir sérieusement l'intention de rendre à Venise la puissance qu'il avait contribué à lui enlever trois ans auparavant parce qu'elle lui portait ombrage. — Et une autre : Pour retenir Venise dans la coalition, l'assurance de n'être point trahie devait suffire, du moins quelque temps encore, car il était à présumer que la République ne se séparerait de la Ligue qu'à la dernière extrémité. Il n'y avait donc pas urgence à lui remettre les villes qu'elle réclamait. On pouvait la leurrer de promesses jusqu'au moment où le rétablissement des Sforza dans le Milanais serait assuré.

[3] *Rapport d'un agent français en Suisse*, s. d. [août (?) 1512] (*Pièces justif.*, n° XXXVIII). — *Lettre de Mathieu Lang à Marguerite d'Autriche*, 3 août 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 283).



thies des peuples du duché? Peut-on admettre avec l'historien Guichardin [1] qu'il ait voulu complaire à l'empereur, dans l'espoir de se le rendre favorable? Serait-ce enfin que, dans la conviction de ne pouvoir mener à bien sa mission, si la Ligue sacrifiait trop complètement les droits des Milanais aux revendications de Venise, il ait affronté le mécontentement passager du pape, pour ne point laisser échapper l'occasion de se grandir auprès de lui? Aucune de ces conjectures ne saurait satisfaire à toutes les objections.

Au surplus, les Vénitiens ne tinrent nul compte du refus que leur opposait le cardinal-légat. Ils avaient reçu de leur gouvernement l'ordre de se retirer du côté de Crémone, de Bergame et de Brescia [2]. Trop heureux d'échapper à l'inquiétant voisinage des Suisses et de quitter une région où leurs brigandages les avaient rendus odieux [3], ils levèrent clandestinement le camp, dans la soirée du 25 juillet [4]. Ils étaient parvenus à Vogera, après avoir marché toute la nuit, quand un courrier de Schinner les rattrapa et les somma de revenir. Ils le laissèrent dire, et, poursuivant leur route, ils se dirigèrent vers le Pô, qu'ils franchirent en face de Crémone, le 1er août. Leur intention était sans doute de tenter un coup de main sur cette ville. Mais la présence d'une garnison de 2000 Suisses et l'attitude hostile des habitants rendaient l'entreprise périlleuse. Ils préférèrent ne pas s'y risquer, et, dès le

[1] *Guerres d'Italie*, l. XI, ch. 2.

[2] Cf. ci-dessus, p. 412.

[3] *Lettre de Busset*, Alexandrie, 19 juillet 1512 (*Letters and papers.... of the reign of Henry VIII*, t. I, p. 382-3. — Ambrogio da Paullo, *Cron. milanese* (*Miscell. di stor. ital.*, t. XIII, p. 277, 278).

[4] Sanuto, t. XIV, col. 519, 523.

2 août, ils repartirent pour Brescia, en envoyant quelques détachements de leurs troupes aider au siège de Crema et de la citadelle de Bergame[1].

Schinner avait essayé, mais en vain, de leur couper la retraite en faisant rompre les ponts du Pô, en ameutant contre eux les habitants de la Lomelline, en invitant le marquis de Mantoue à leur refuser le passage sur son territoire[2]. Seul, maintenant, avec ses six mille Suisses et contraint de rester à la frontière occidentale du duché, en prévision d'un retour offensif de l'armée française, que ferait-il si les entreprises des Vénitiens sur la Ghiara d'Adda allumaient la guerre au cœur même du Milanais; si les Espagnols et les Allemands venaient réclamer leur part de la victoire et s'installer dans le pays conquis? Les destinées du Milanais n'étaient plus entre ses mains. Cependant l'œuvre qu'il voulait accomplir, et que tant d'obstacles entravaient déjà, ne devait point rester en suspens. Après lui, les Cantons allaient s'y attacher et, quant au point essentiel, le rétablissement des Sforza, en assurer l'achèvement.

3. — A cette œuvre, les Cantons ne s'étaient point préparés de longue main. En envoyant leurs troupes en Italie,

[1] Sanuto. t. XIV, col. 523, 538, 540, 544, 546, 548, 550, 556, 557. 559, 563, 564. — D. Calvi, *Effemeride sacro-profana della città di Bergamo*, t. III, col. 73. — L. Cavitellus, *Annales Cremonenses* (Crémone, 1588, in-4°, fol. 248). — Grumello, *Cronaca*, l. V, ch. 18. — Ambrogio da Paullo, *Cron.*, p. 279-80. — Guichardin, l. XI, ch. 2. — *Cronaca di Cremona* (dans *Biblioth. histor. ital., cura et studio Soc. longobard.*, t. I, 1876, p. 215). — Cf. *Lettre de Busset*, Milan, 28 juin 1512 (*Letters and papers... of the reign of Henry VIII*, t. I. p. 368).

[2] Sanuto, t. XIV, col. 538, 540. — Bembus, *Hist. veneta*, l. XII (Venise, 1551, in-fol. f. 199).



ils n'avaient pu prévoir que l'éloignement des armées du pape et du vice-roi de Naples ferait d'eux les principaux artisans de la victoire et les véritables maîtres du Milanais. Loin de penser à tirer parti de la situation que créerait le succès de leurs armes, ils n'avaient point réclamé, de ceux qu'ils allaient servir, d'autres avantages que la paie de leurs soldats; ils n'avaient point donné d'instructions à leurs capitaines sur la conduite à tenir à l'égard de la Ligue, point levé de renforts pour soutenir leurs troupes en cas de besoin ou s'installer solidement dans le territoire occupé. Si le pape et le roi d'Aragon, après les avoir appelés, ne s'étaient pas laissé devancer par eux; si, la conquête achevée, les armées de Jules II et de don Ramon de Cardona s'étaient réunies pour prendre possession immédiate du duché; s'il y avait eu, soit entre les trois membres de la Ligue soit entre le Saint-Siège et l'Espagne, conformité de vues et d'action en ce qui touchait l'avenir du Milanais, eux, peut-être, se confinant dans leur rôle de mercenaires, eussent laissé le champ libre à leurs alliés en évacuant purement et simplement le pays conquis. Mais les circonstances dans lesquelles s'étaient déroulés les premiers événements de la campagne, celles, ensuite, qui avaient nécessité l'occupation prolongée du Milanais par leurs soldats, leur suggérèrent des résolutions moins désintéressées. Ils voulurent tirer de leurs labeurs quelque avantage durable, et ils firent en sorte de montrer à la Ligue qu'elle aurait à compter avec eux dans le règlement des affaires du duché, ne négligeant rien de ce qui pouvait les mettre en situation de faire prévaloir leurs volontés, évitant de s'engager dans de nouvelles entreprises s'ils n'y voyaient pas un intérêt immédiat, portant enfin toute leur attention sur les événe-

ments de l'Italie, pour être prêts à agir au moment opportun. Déjà, le 16 juin, la diète de Zurich, informée que le serment de fidélité imposé par la Ligue aux cités milanaises était prêté au nom du pape, du roi d'Aragon et de Venise seulement, avait écrit aux capitaines de l'armée helvétique d'exiger que les Cantons y fussent nommés. Elle les avait invités, en même temps, à prévenir leurs gouvernements s'ils avaient besoin de secours[1]. Le 7 juillet, elle leur adressa de nouvelles lettres, avec ordre de se maintenir dans le duché pour empêcher que les troupes de la Ligue ne s'y installassent à leur place, de prendre garde que la désertion ne se mît point dans leurs rangs, de ne conclure paix ni traité avec personne sans en avoir référé à leurs magistrats[2]. Elle décida qu'aucun soldat, fût-il même malade, ne pourrait rentrer au pays s'il n'avait reçu un congé formel de ses chefs[3]. A la nouvelle de l'évacuation du Milanais par les Français, des compagnies d'aventuriers s'étaient organisées dans plusieurs cantons, pour aller faire du butin aux dépens du pays conquis. On interdit le départ de ces hommes[4], qui eussent apporté

1 *Recès*, diète de Zurich, 16 juin. — *Lettre des magistrats de Zurich aux capitaines zuricois*, 1er juillet 1512 (Arch. de Zurich, *Missives*).

2 *Recès*, diète de Zurich, 7 juil. 1512. — *Lettre des magistrats de Zurich*, citée ci-dessus, n. 1. — *Lettre de Busset*, Alexandrie, 17 juil. (*Letters and papers...*, t. I, pp. 381-2). — Anshelm, t. IV, p. 258.

3 *Recès*, diète de Zurich, 7 juil.

4 *Lettre des magistrats de Zurich à ceux de Lucerne*, 24 juin et 15 juillet 1512 (Arch. de Lucerne, *Kämpfe um d. Herrschaft Mailands*). La seconde de ces lettres est relative à des actes d'indiscipline commis par l'armée suisse dans le Milanais. — *Lettre des magistrats de Bâle à ceux de Lucerne*, 20 juil. 1512 (ibid.). — *Lettre des magistrats de Berne à ceux de Schwytz*, 29 juin 1512 (Arch. de Berne, *Deutsches Missivenb.*, fol. 18). — *Lettres des magistrats de Berne à leurs agents dans le canton*, 12 et 30 juil., 12, 20 et 27 août 1512 (ibid., ff. 24, 30, 33 v°, 39, 42 v°). — *Lettre des magistrats de Berne aux capitaines bernois*, 16 juil. 1512 (ibid., fol. 26 v°). — *Lettre des députés de Berne, Fribourg et Soleure*



dans l'armée d'occupation, déjà prête à tous les désordres[1], de nouveaux éléments d'indiscipline, et dont l'absence eût rendu plus difficile la levée de corps réguliers.

Tout en se préparant par ces diverses mesures à tirer le meilleur parti de leurs ressources militaires, les Cantons assuraient la défense de leur frontière de l'ouest par l'acquisition d'importants territoires, leurs communications avec l'Italie par la conquête de places stratégiques qui commandent de ce côté les passages des Alpes. Vers la fin de juin, Berne, Soleure et Fribourg occupèrent le comté de Neuchâtel, possession de Louis d'Orléans, marquis de Rothelin, sans que celui-ci, alors au service du roi de France, pût rien faire pour sauvegarder son domaine[2]. Les Soleurois s'emparèrent de Thierstein et de Pfeffingen, sous prétexte que le comte de Thierstein, auquel ces deux villes appartenaient, avait fourni des lansquenets à

aux magistrats de Lucerne, Soleure, 4 juil. 1512 (Arch. de Lucerne, *Kämpfe um d. Herrschaft Mailands*), où on lit: «.. besorgen ouch es « möcht den im Feld etwas Unwillens bringen das man also sölte hinin « ziechen, so sy doc alle Ding hant erobert. » — Il est certain, d'ailleurs, que, malgré les ordres des gouvernements cantonaux, un grand nombre de volontaires passèrent en Italie. Voy. *Lettre de Schinner au gouvernement de Lucerne*, Alexandrie, 21 juil. 1512 (Arch. de Lucerne, *Kämpfe um d. Herrsch. Mail.*); et *Lettre des magistrats de Berne aux capitaines bernois*, 16 juil. 1512 (citée ci-dessus). Dans cette dernière lettre, les magistrats bernois enjoignent aux capitaines de renvoyer dans le canton tous les soldats qui se sont rendus dans le Milanais sans avoir été levés régulièrement, et de saisir un nommé Wolffgang Mey, qui a enrôlé des hommes sans autorisation et les a conduits en Lombardie.

[1] Voy. ci-dessus, pp. 401, 407, et *Lettre du gouvernement de Zurich à celui de Lucerne,* au sujet d'actes d'insubordination dans le corps d'occupation du Milanais; 15 juillet 1512 (Archives de Lucerne, *Kämpfe um die Herrschaft Mailands*). — *Lettre des magistrats de Berne aux capitaines bernois;* 27 août 1512 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, fol. 42 v°).

[2] *Recès*, diètes de Neuchâtel, 4 et 26 juillet 1512; de Berne, 11 juillet 1512. — *Lettre de Busset*, Castro Nuovo, 11 juil. 1512 (*Letters and papers...*, t. I, p. 380). — Anshelm, t. IV, p. 255.



Louis XII [1]. Dans le même temps, un corps d'Uraniens, renforcé de quelques hommes de Schwytz et d'Unterwald, se porta sur Domo d'Ossola, qui lui fut livré, sauf le château, par sa garnison française [2]; la même bande occupa ensuite les districts de Mendrisio et de Balerna, ainsi que les villes, dès longtemps convoitées, de Lugano et de Locarno, dont les Français gardèrent toutefois les citadelles [3]. Les Grisons, de leur côté, se saisirent de la Valteline, où ils levèrent immédiatement une contribution de 7000 florins du Rhin. Ils prirent Domaso, Gravedona, Sorico, sur le lac de Côme, et s'installèrent dans le comté de Chiavenna, comme s'ils eussent oublié que le descendant des anciens seigneurs de cette ville, Alexandre Balbiani, avait apporté à la Ligue le secours de son épée pour mériter d'être remis par elle en possession de l'héritage familial [4]. Toutes

[1] *Recès*, diètes de Lucerne, 10 août, *g*; 5 novembre, *a*. — Anshelm, t. IV, p. 257. — Cf. *Lettre des magistrats de Zurich aux capitaines zuricois en campagne*, 1er juillet 1512 (Archives de Zurich, *Missives*).

[2] *Recès*, diètes de Lucerne, 28 juillet, *c*; 10 août, *a*; 27 août, *b*, *c*. — *Lettres de La Tremoille au Roi* (Dijon, 8 sept. 1512) *et à Florimond Robertet* (Dijon, 23 sept.) [*Pièces justif.*, nos XLIV et XLIX]. — *Lettre des magistrats de Soleure à ceux de Berne* (citée dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 392, n. 286). — Anshelm, t. IV, p. 255. — D'après une lettre de Busset, datée de Tortona, le 11 juillet [*Letters and papers...*, t. I, p. 380], une ambassade des habitants de Domo d'Ossola était arrivée ce jour-là auprès de Schinner, pour lui annoncer que la cité s'était déclarée en faveur des Sforza. Schinner aurait promis aux ambassadeurs que Domo d'Ossola ne serait pas séparé du duché de Milan. Il est probable que l'occupation par les Suisses fut un peu postérieure à la soumission spontanée des habitants.

[3] *Recès*, diètes de Schwytz, 30 juin, *b*; de Lucerne, 28 juillet, *b*, *c*, *g*, et 10 août, *a*, *b*, *d*, *f*.

[4] *Réponse des ambassadeurs milanais aux propositions de la diète de Baden*, 6 sept. (*Recès*). — *Lettre de Busset*, Castro Nuovo, 11 juil. 1512 (*Letters and papers...*, t. I, p. 380). — Anshelm, t. IV, p. 255. — Ulrici Campelli *Historia Raetica*, herausg. von Plac. Plattner (Bâle, 1887 et 1890, 2 vol. in-8° [*Quellen zur Schweizer. Gesch.*, t. VIII et IX]), t. II, pp. 37-41.

ces conquêtes, dues à l'initiative de quelques cantons, furent ratifiées par le corps helvétique, et la diète de Lucerne, après avoir décidé qu'elles deviendraient la propriété commune de la Confédération, s'occupa d'y envoyer de nouvelles troupes pour les garder et faire le siège des citadelles occupées encore par l'ennemi[1].

Un événement, que les Cantons n'avaient qu'indirectement provoqué, vint encore fortifier leur position à l'égard de la Ligue. Vers le commencement de juillet, le duc de Savoie, menacé en Piémont par l'armée du cardinal de Sion[2], redoutant en outre, non sans raison, une invasion du pays de Vaud par les gens de Fribourg[3], fit proposer à la diète de Zurich une alliance entre sa maison et les Ligues helvétiques[4]. La diète s'étant montrée disposée à entendre ses propositions, il envoya aussitôt en Suisse une ambassade munie d'un projet de traité, dont la forme définitive devait être arrêtée entre elle et les représentants des Cantons[5]. L'ambassade, composée de l'abbé de Pignerol, Jean-Amédée de Bonnivard[6], de Lancelot de

[1] *Recès*, diètes de Lucerne, 28 juillet, *b*, *c*, *d*, *g*; 10 août, *a*, *g*; diète de Baden, 11 août, *e*. — *Lettre du gouvernement de Berne à ses agents dans le canton*, 30 juillet 1512 (Arch. de Berne, *D. Missivenbuch*, fol. 30). — *Lettre de Claude de Seyssel à Louis XII*, Gex, 4 juil. 1512 (*Pièces justif.*, n° XXXI). — Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, pp. 391 et suiv.

[2] Voy. ci-dessus, pp. 409-410. — *Recès*, diètes de Lucerne, 28 juillet, *p*; de Baden, 11 août, *e*. — *Lettres collectives des magistrats de Berne, Soleure et Fribourg aux capitaines bernois, soleurois et fribourgeois en campagne*, 29 juin et 1er juillet 1512 (Arch. de Berne, *D. Missivenbuch.*, fol. 17, 20 v°). — Anshelm, t. IV, p. 270. — *Lettre de Claude de Seyssel au roi*, Gex, 4 juillet 1512 (*Pièces justif.*, n° XXXI). — Cf. Sanuto, t. XIV, col. 591. — Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, pp. 418-419, notes 377, 378.

[3] *Lettre des magistrats de Berne à ceux de Fribourg*, 16 août [St Joderstag = jour de S. Théodule] 1512 (Archives de Berne, *D. Missivenbuch*, fol. 35 v°).

[4] *Recès*, diète de Zurich, 7 juillet, *a*.

[5] *Recès*, diète de Lucerne, 28 juillet, *h*.

[6] Ce personnage avait déjà, à plusieurs reprises, été employé par le



Mondragon[1] et du doyen de Colombier[2], était autorisée à promettre à chaque canton une pension annuelle de 200 florins, si l'alliance était conclue[3]. Seuls, les gouvernements d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden et de Glaris, circonvenus, disait-on, par les intrigues et les libéralités du cardinal de Sion[4], repoussèrent en principe toute négociation ou ne purent se décider à donner immédiatement une réponse favorable. Les autres, au contraire, accueillirent avec empressement l'ouverture des ambassadeurs savoyards, en se bornant à réclamer le changement de quelques-uns des articles proposés[5]. Il fut alors convenu que le traité, modifié suivant leurs vues, serait sou-

duc de Savoie dans des négociations avec les Suisses (*Recès*, an. 1500-1520, pp. 299, 329, 344, 365).

[1] Dans une lettre de Claude de Seyssel au roi, du 4 juillet 1512 (*Pièces justif.*, n° XXXI), ce personnage est désigné sous le nom de « M. de Mons Mondragon. » Il était piémontais et frère d'Antoine de Mondragon, qui commandait encore la garnison française de la citadelle de Lugano (Voy., outre cette même lettre : Paris, Archives Nat., J. 507, n° 28; — *Rapport d'une ambassade suisse envoyée à Lugano*, fin août 1512 [*Recès*, p. 643-644]; — *Lettre des capitaines suisses*, Verceil, 10 août [dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 419, n. 378]).

[2] Nous ignorons le nom de ce personnage, qui, dans les *Recès* (pp. 636, 637, 639), est nommé le doyen de Colmar (traduction allemande de *Columbarium*). Peut-être faut-il l'identifier avec un certain Saint-Victor, co-signataire d'une lettre des ambassadeurs savoyards à Louis de La Tremoille (*Pièces justif.*, n° XLI). Dans une lettre de Claude de Seyssel au roi (citée ci-dessus, n. 1), il est désigné de la façon suivante : « ung alemant de la comté de Ferretes, prebstre, que l'on nomme le doien de Columbier. »

[3] *Recès*, diète de Lucerne, 28 juillet, *h*.

[4] *Recès*, diète de Lucerne, 10 août, *h*. — *Lettre des ambassadeurs savoyards au duc de Savoie*, Lucerne, 31 août 1512 (*Pièces justif.*, n° XL). On ne s'explique pas très bien pourquoi Schinner était opposé à l'alliance entre les Cantons et le duc de Savoie. Etait-ce par crainte qu'elle n'eût comme conséquence un rapprochement des premiers avec la France, ou simplement parce qu'elle contrecarrait son projet d'invasion du Piémont savoyard par l'armée d'occupation du Milanais?

[5] *Recès*, diètes de Lucerne, 28 juillet, *h*; 10 août, *h*; 27 août, *a*; de Baden, 11 août, *d*.



mis de nouveau à l'approbation des parties contractantes[1]; puis, le 27 août, les députés des huit cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Zug, Bâle, Fribourg, Soleure et Schaffhouse, assemblés à Lucerne, signèrent, pour vingt-cinq années, un traité d'alliance défensive avec le duc, sans tenir compte de l'avis opposé de Schwytz et de Nidwald, et sans attendre plus longtemps l'adhésion des cantons hésitants[2]. Le désir de s'ouvrir de nouveaux passages vers la Lombardie et la crainte de se trouver isolés si leurs vues sur le Milanais les entraînaient dans un conflit avec la Sainte-Ligue, avaient contribué à hâter leur résolution. Ils poursuivirent d'ailleurs, quelque temps encore, des pourparlers avec les quatre cantons qui s'étaient abstenus, dans l'espoir d'obtenir d'eux la signature du traité; mais ils ne purent les décider[3].

S'ils étaient soucieux de se ménager des points d'appui pour le jour prochain où se débattraient les destinées du Milanais, les Cantons avaient en même temps la ferme vo-

[1] *Recès*, diète de Baden, 11 août, *d*.

[2] Voy. le texte du traité dans les *Recès*, p. 1348-1351. L'acte porte la date du 27 août; mais il semble avoir été antidaté. Le 27 août fut le jour où, dans la diète de Lucerne, les députés des huit cantons apportèrent l'adhésion définitive de leurs gouvernements. La conclusion du traité se fit dans la même diète, le 31 août (*Lettre des ambassadeurs savoyards*, du 31 août; citée ci-dessus, p. 422, n. 4). Après cette réunion, il s'en tint encore d'autres, où l'on régla certains points accessoires et où l'on décida, entre autres choses, que, dans l'instrument du traité, on laisserait en blanc le nom des cantons abstentionnistes, en réservant la place de leurs sceaux, de façon à leur permettre d'entrer plus tard dans l'alliance, sans qu'il fût nécessaire de refaire l'acte (*Recès*, diète de Lucerne, 20 sept. 1512, *h*. Cf. les recès des diètes, cités dans la note suivante).

[3] *Recès*, diètes de Lucerne, 31 août, *a*; 20 septembre, *h*; 22 déc. *l*; diète de Baden, 6 sept., *f*. — Cf. *Rapport de l'ambassade envoyée par les Cantons au duc de Savoie, à Chambéry*, fin décembre 1512 (*Recès*, pp. 676-678, *o*). — En janvier 1515, le duc de Savoie demandait encore aux cantons signataires d'user de leur influence auprès des récalcitrants pour les faire signer (*Recès*, diète de Zurich, 16 janvier 1515, *h*).



lonté de ne se laisser détourner sous aucun prétexte du dessein dont la poursuite absorbait alors toute leur politique. Une affaire pendante depuis quelque temps allait leur permettre d'affirmer nettement cette volonté. Cette affaire, qui remontait au début de leur récente campagne d'Italie, avait été engagée par les trois cantons les plus voisins de la France. Frustrés jadis par Louis XI de la portion de territoire qu'ils auraient voulu s'adjuger dans la dépouille de Charles le Téméraire, Berne, Fribourg et Soleure n'avaient jamais renoncé à l'espoir d'étendre leur frontière du côté des anciens états bourguignons. On les avait vus plusieurs fois solliciter des cantons orientaux, pour une action militaire au delà du Jura, une aide que ceux-ci, plus naturellement portés à s'agrandir du côté du sud, n'avaient jamais paru très empressés à leur octroyer. Au printemps de 1512, un projet d'invasion de la Bourgogne avait surgi et pris assez de consistance pour que le bruit s'en fût répandu jusqu'à la cour de Marguerite d'Autriche[1]. Abandonné, quand les Cantons s'étaient décidés pour l'expédition de Lombardie, il fut repris sitôt que l'on connut en Suisse l'heureuse issue de cette expédition. Berne, cette fois, s'en ouvrit à Soleure[2], qui en parla à Fribourg, et, le 5 juillet, une conférence eut lieu à Soleure entre des délégués de ces trois cantons, auxquels s'étaient joints un député de Bâle et un député de Lucerne. Il y fut décidé que l'on n'agirait pas avant d'avoir obtenu l'adhésion des autres cantons[3]. En conséquence,

[1] *Lettre de Marguerite d'Autriche à l'empereur*, Bruxelles, 6 mai 1512 (cf. plus loin, p. 428). — Cf. *Lettre de Paul de Laude à Marguerite d'Autriche*, Blois, 16 juin (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 273).

[2] *Lettre des magistrats de Berne à ceux de Soleure*, 30 juin 1512 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, fol. 22 v°).

[3] *Recès*, diète de Soleure, 5 juillet.

les délégués de Berne, de Fribourg et de Soleure adressèrent aux gouvernements de Bâle et de Lucerne, ainsi qu'à la diète alors assemblée à Zurich, une lettre collective où ils leur exposaient les motifs et les avantages de l'expédition. « Point n'était besoin, disaient-ils, d'envoyer dans le Milanais toutes les forces dont on disposait. L'armée qui s'y trouvait était assez nombreuse et suffisamment pourvue d'artillerie. D'ailleurs, puisque le pays était conquis, l'arrivée de nouvelles troupes risquerait d'irriter les soldats qui avaient supporté toutes les charges de la campagne. Il valait mieux détourner d'un autre côté l'ardeur guerrière de la nation et envahir la Bourgogne, pour empêcher Louis XII de s'occuper de l'Italie, ce qui hâterait la conclusion de l'affaire du Milanais. Si l'expédition marchait à souhait, on n'aurait garde, cette fois, d'abandonner tout ce qu'on aurait pris, et l'on réunirait au territoire helvétique les domaines qu'il conviendrait de ne point laisser aux mains de l'étranger [1]. » Les promoteurs de l'entreprise se flattaient que le peuple et la noblesse de Bourgogne prêteraient leur appui à l'armée d'invasion et profiteraient des circonstances pour secouer la domination française [2]. Pensant ne rencontrer que de faibles résistances, ils se voyaient déjà les maîtres du pays convoité [3].

De fait, le moment était éminemment favorable à l'exécution d'un dessein de ce genre; car, jamais, depuis longtemps, la France ne s'était trouvée dans une situation plus critique. L'empereur, à la nouvelle des récents événements du Milanais, avait levé le masque et fait com-

[1] *Lettre des députés de Berne, Fribourg et Soleure, assemblés à Soleure, aux magistrats de Lucerne*, 4 juillet 1512 (Arch. de Lucerne, *Kämpfe um die Herrschaft Mailands*).

[2] *Recès*, diète de Soleure, 5 juillet, *a*, *d*.

[3] *Ibid.*, 5 juil., *d*.



prendre à Louis XII que, s'il l'avait jusque-là ménagé par intérêt, il n'attendait plus maintenant que l'occasion de lui porter le coup de grâce[1]. Le roi d'Angleterre, en vertu de son traité du 17 novembre 1511 avec Ferdinand d'Aragon, avait débarqué à Fontarabie 6,000 hommes d'infanterie pour envahir la Guyenne, et sa flotte menaçait les côtes de la Normandie et de la Bretagne[2]. Enfin, les Espagnols venaient d'envahir la Navarre, où ils s'étaient emparés déjà de Pampelune et de Saint-Jean-Pié-de-Port[3]. Pour faire face au danger le plus immédiat, Louis XII avait dû concentrer en Gascogne et disséminer sur les côtes de la Manche tout ce qu'il avait de troupes prêtes à tenir la campagne, y compris les débris de son armée d'Italie[4]. Il avait, en particulier, appelé de Dijon et dirigé vers la Navarre une bande de lansquenets échappés au désastre de Pavie[5]. La Bourgogne, menacée à son tour, n'était plus défendue que par 2,400 fantassins à peine équipés et par

[1] Guichardin, l. XIV, ch. 2. — Cf. *Lettres de Paul de Laude à Marguerite d'Autriche*, 14 et 16 juin (*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 270 et 273).

[2] *Lettres de Paul de Laude à Marguerite d'Autriche*, Blois, 5, 6, 14 et 16 juin 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 266, 270, 273). — Guichardin, loc. cit.— Le 20 juillet, Ferdinand d'Aragon avait envoyé à son ambassadeur en Angleterre, Louis Carroz de Villaragua, des pouvoirs pour négocier une alliance avec Henri VIII, Jules II, l'empereur Maximilien et Venise, contre la France (Rymer, *Fœdera*, t. VI, p. 34).

[3] P. Boissonnade, *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille* (1470-1521); Paris, 1893, in-8°, pp. 271 et suiv.

[4] Voy. les *Lettres de Paul de Laude*, citées n. 2. — *Rapport d'un espion vénitien en France* (Sanuto, t. XV, col. 44). — Cf. *Rôle des réparations et fortifications faites en la ville de Bayonne par ordre de Jacques Galiot, sénéchal d'Armagnac* (Paris, Arch. Nat., K. 79, n° 6). — *Lettre de Louis d'Orléans, marquis de Rothelin, et d'Imbert de Villeneuve au roi*, Dijon, 5 juillet 1512 (Paris, Bibl. Nat., ms. Dupuy, 262, fol. 63). — *Lettre de La Trémoille*, Dijon, 7 août (*Pièces justif.*, n° XXXV).

[5] *Lettre de La Trémoille*, du 7 août (citée ci-dessus, n. 4).



les quatre compagnies de gens d'armes de Conti, de Bayard, d'Aymar de Prie et de Téligny. C'est ce que le gouverneur de la province, Louis de la Trémoille, écrivait avec désespoir à Louis XII, en ajoutant que, si l'invasion des Suisses avait lieu, les gens du pays feraient très probablement cause commune avec les envahisseurs[1].

Les choses en étaient à ce point et l'on ignorait encore de quelle façon les propositions de Berne, Soleure et Fribourg seraient accueillies par la majorité des cantons, quand se produisit un incident qui devait rendre infiniment plus difficile l'alternative où ces derniers étaient placés et donner à leur résolution une importance inattendue.

La régente des Pays-Bas, l'habile et clairvoyante Marguerite d'Autriche, avait connu dès le commencement de mai les projets formés par certains cantons contre la Bourgogne, et ces projets n'avaient pu laisser indifférente une princesse aussi dévouée aux intérêts de sa famille. Il était à présumer, en effet, que les Suisses, pour pénétrer en Bourgogne, traverseraient la Franche-Comté, domaine de la maison d'Autriche, et qu'ils ne résisteraient point à la tentation d'y commettre quelques ravages, s'ils n'allaient pas jusqu'à prendre la fantaisie de s'y établir. En supposant même que ces craintes fussent injustifiées, il était certain que la guerre allumée en Bourgogne ne se ferait pas sans causer un dommage énorme à cet autre domaine autrichien, en possession duquel les Habsbourg, héritiers du dernier duc bourguignon par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche, pouvaient rentrer tôt ou tard. Sous l'empire de ces considérations, Marguerite avait aussitôt conseillé à Maximilien de dépêcher en

[1] *Lettre de la Trémoille*, du 7 août (citée ci-dessus, p. 426, n. 4).



Suisse un personnage influent qui, tout en entretenant les Suisses dans leurs belliqueuses dispositions, leur persuaderait d'assaillir la France sur un autre point de son territoire. « Vous ay bien voulu advertir de ces choses, qui ne « sont pas de petite importance, » lui écrivait-elle, le 6 mai 1512, de Bruxelles, « affin Monseigneur que vous « plaist de incontinent et à toute diligence envoyer quel- « que bon personnaige devers ceulx desdits lighes et « quantons, et leur faire remonstrer de vostre part le « dommaige qu'ilz feroient à vous, Monseigneur, à mon- « seigneur mon nepveu et à moy, audit povre pays, en pre- « nant leur chemin par ledit conté de Bourgogne. D'au- « tre part, Monseigneur, leur pourra estre remonstré que, « vostre dit comté destruye, ilz n'en auroient nul prouffit, « ains de dommaige grant pour les grandes comodités « qu'ilz en ont journellement, en plusieurs et maintes ma- « nières, tant de vivres que autrement. Et en oultre, Mon- « seigneur, que, s'ilz estoient et sont deliberez de faire la « guerre audit roy très chrestien qu'ilz ont assez d'aultres « passaiges et lieux, où ilz pourroient trop plus adom- « maiger que par laditc conté, ains qu'ilz devroient, en « considerant les aliances par eulx faictes avec nostre « maison, penser et regarder que, quant ilz prendroient « leur dit passaige par ledit pays et conté de Bourgogne, « ilz ne pourroient entrer ou pays pour adommaiger ledit « seigneur roy de France que par le duché de Bourgogne, « qu'est l'ancien contaige de nostre dite maison, combien « qu'il soit presentement detenu et occupé par lesdits « Franchois. Par quoy, Monseigneur, et que cest affaire re- « quiert celerité et est hastif, vous supplie en toute humi- « lité et sur autant que desirez garder et preserver vostre « dit pays et les povres habitants en icellui, anvoyer de-



« vers lesdits des Lighes quelque bon personnaige à toute « diligence, pour de vostre part leur remonstrer les choses « dessusdites et autres qui vous plaira, et bien sciez regar- « der et adviser, afin de mectre et empescher à ce que « dessus, et vous ne ferez pas petit bien pour nostredite « maison, avec ce que preserverez vosdits povres sub- « gectz et pays de totalle destruction [1]. »

Maximilien accepta le prudent conseil de sa fille, peut-être avec la secrète pensée d'engager les Cantons dans des embarras qui leur ôteraient la possibilité de contrecarrer ses vues sur le Milanais, et il chargea ses ambassadeurs séjournant en Suisse du soin de mener l'affaire à bonne fin. Reçus en audience, le 28 juillet et le 11 août, par les diètes de Lucerne et de Baden, ces personnages représentèrent aux députés des Cantons que, s'ils se décidaient pour une invasion de la France, le mieux serait de pénétrer dans ce pays par la Savoie et le Lyonnais. En même temps, ils prêtèrent à Louis XII un projet de conquête de la Franche-Comté, pour avoir l'occasion de rappeler aux gouvernements helvétiques que leur alliance héréditaire avec la maison d'Autriche, en les obligeant à défendre les domaines de cette maison, leur interdisait à plus forte raison tout acte de spoliation à l'égard de ces domaines. Ils évitèrent néanmoins de se prononcer trop catégoriquement contre l'idée d'un coup de main sur la Bourgogne et se dirent chargés d'offrir pour le corps expéditionnaire l'appui d'une armée impériale [2]. Avant tout,

[1] *Corresp. de Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, publ. par Le Glay, t. II, p. 3.

[2] *Lettres de Thomas Spinelli à Henri VIII*, Bruxelles, 24 et 27 juil. (*Letters and papers*..., t. I, pp. 386-7, 388). — *Recès*, diètes de Lucerne, 28 juillet, et de Baden, 11 août. — *L'arrest et demeslè de la journée tenue à Baden*..., *le lundi après saincte Fresne, l'an 1512* (*Pièces justif.*,



Maximilien ne voulait pas que l'expédition pût avoir lieu sans lui. Estimant que la présence de troupes allemandes aux côtés des bandes helvétiques rendrait impraticable toute tentative des Suisses contre la Franche-Comté et lui permettrait de faire valoir plus sûrement ses prétentions sur le duché de Bourgogne, dans le cas où l'on occuperait cette province, il préférait s'associer à l'entreprise plutôt que d'employer les moyens extrêmes pour l'empêcher, si, malgré ses conseils, les cantons occidentaux persistaient dans leur premier dessein. Mais la diète, qui n'avait pas jugé opportun d'appuyer les résolutions de l'assemblée de Soleure, ne se laissa pas davantage influencer par les avances de l'empereur. Elle répondit aux ambassadeurs allemands que d'autres affaires l'absorbaient pour le moment, que, d'ailleurs, ses membres n'avaient pas les pouvoirs nécessaires pour discuter le projet qu'on leur soumettait, enfin, qu'à coup sûr, les Cantons ne s'aventureraient pas dans une guerre contre la France avant d'avoir pourvu à la tranquillité du Milanais en rétablissant les Sforza [1]. Quelques semaines plus tard, le 29 septembre, les ambassadeurs impériaux reparurent cependant avec un plan de campagne tout préparé. « L'empereur, dirent-ils, appelait de nouveau l'attention des

nº XLIII*). — Cf. *Lettre de Maximilien à Marguerite d'Autriche*, Cologne, 13 septembre 1512 (*Corresp. de Maximilien et de Marguerite*, publ. par Le Glay, t. II, p. 33). — Le recès de la diète de Lucerne ne nomme qu'un seul ambassadeur impérial, Jean Storch; celui de la diète de Baden dit seulement : « Die kaiserlichen Räthe », sans les nommer. Dans une diète ultérieure, tenue le 6 sept., à Baden, figurèrent quatre ambassadeurs : Jean de Landau, Ulrich de Habsberg, Rodolphe de Blumeneck et Jean Storch

[1] *Recès*, diètes de Baden, 11 août 1512, *h.*, et 6 sept. *n.* — *Lettre de Jean Storch à Maximilien*, Baden, 5 oct. (citée dans Ulmann, *Kaiser Maximilian I*, t. II, p. 452, n. 2). — Anshelm, t. IV, p. 287.



gouvernements helvétiques sur l'utilité d'une expédition qui, tentée avec des moyens suffisants, pouvait mettre Louis XII à leur merci. Lui-même s'offrait à fournir 1,500 hommes de cavalerie et une bonne artillerie de siège, les Cantons devant mettre en campagne et solder toute l'infanterie. Si l'attaque avait lieu par le Lyonnais, les villes, châteaux et territoires conquis seraient distribués à part égale entre les deux armées, avec faculté pour l'empereur de racheter aux Suisses les conquêtes dont ceux-ci ne voudraient pas. Si l'on s'en tenait à l'invasion de la Bourgogne, cette province occupée ferait retour à l'empire, et l'empereur paierait aux Cantons une indemnité de cinquante à soixante mille florins du Rhin. » Maximilien proposait en outre de s'entendre avec le roi d'Espagne pour que des troupes espagnoles, appelées d'Italie, vinssent soutenir le corps expéditionnaire, et il se faisait fort d'obtenir du duc de Savoie qu'il favorisât l'entreprise en rappelant tous ses sujets enrôlés au service de la France[1].

[1] *Recès,* diète de Baden, 29 sept., *m.* — Les ambassadeurs allemands auprès de cette diète sont nommés par le recès : « Hans von Landow zu Blumenberg, Schatzmeister im Rich, Her Ulrich von Habsperg, Houptmann der vier Waldstett am Rin, und Johann Stork. » —Maximilien, dans une lettre écrite de Cologne, le 13 septembre, à sa fille Marguerite (Le Glay, *Corresp.*, t. II, p. 33), prétendait que les Suisses avaient la ferme volonté d'entrer en France et l'avaient sollicité de leur fournir 1500 chevaux et de l'artillerie. C'était renverser les rôles. Mais l'empereur avait intérêt à entretenir Marguerite dans l'idée que l'expédition se ferait, parce qu'il y voyait un bon prétexte pour tirer de l'argent, tant d'elle que du roi d'Angleterre, qui, de son côté, le poussait très fort à la guerre. Sa lettre porte visiblement la trace de ce petit calcul : « Et pour ce que « les Suyches sont en volenté et deliberé de marcher en France, et nous « sollicitent fort que nous les vueillons aider et assister de quinze cens « chevaux et de nostre artillerie bien equipé, ce que leur voulons ac- « cordé, affin que, de nostre cousté, soit incontinent mis une armée en « France......, toutesfois nous ne le povons bonnement faire sans avoir « une bonne somme d'argent ; par quoi nous vouldrions bien et desirons

Mais cette nouvelle ouverture ne modifia en rien les dispositions de la diète, qui se sépara sans donner aux ambassadeurs le moindre espoir que leur mission pût aboutir. Le 20 octobre suivant, quand ces ambassadeurs vinrent chercher la réponse qu'ils avaient demandée, en annonçant que l'établissement de Maximilien Sforza à Milan était chose faite, elle consentit à nantir de leurs propositions les gouvernements cantonaux[1]. Mais ceux-ci, informés sans doute que la nouvelle apportée était fausse, durent faire à ces propositions un très mauvais accueil, car la négociation en resta là. La majorité des cantons, cela devenait évident, était trop nettement contraire à l'expédition pour changer brusquement de résolution. Comme, d'autre part, ceux qui l'avaient sollicitée se montrèrent assez avisés pour ne pas l'entreprendre seuls, il n'en fut plus question ni dans leurs conseils particuliers, ni dans les assemblées générales des députés de la Confédération.

« que vueillez requerir les ambassadeurs et commis de nostre dit frère « [le roi d'Angleterre], estans lez vous, de tant faire envers iceluy nostre « frère que, pour l'entretenement d'iceux quinze cents chevaulx et nos- « tre artillerie, il nous vueille promptement furnir la somme de 50,000 « escus d'or, aussitost que de nostre part l'aliance sera par vous con- « clue avec luy. Et avancez ladite conclusion et l'argent, affin que puis- « sons aussy avancer ladite armée..... Et, pour ce aussy qu'il nous con- « viendra avoir grande depence après ladite publication de guerre et « qu'il nous est bien de besoing de, avant ce, mectre touz noz affaires « en bon ordre et fondement, nous sommes bien de ce vouloir que, en « cas que nostre dit frère desire de personnellement parler et commu- « niquer avec nous, nous trover pour ce en nostre ville de Saint Omer « ou en tel lieu que conclurez avec luy..., pour solennellement faire le « serment d'une part et d'autre comme le traictié contiendra, et toutes « autres choses pourveoir ensemble à bonne sieurté et fondement; et « que, après ce, soyons publié et declairé ennemy du roy de France, « moyennant que, en ce faisant, il soit tenu de nous faire delivrer les « cent mille escus..... »

[1] *Recès*, diète de Zurich, *k*.



Au moment où les diètes de Zurich et de Lucerne abordaient à la fois la discussion de l'alliance savoyarde et l'examen des propositions de l'empereur, on avait vu s'engager un autre débat infiniment plus grave, qui, six mois durant, allait agiter toute la diplomatie européenne et devant lequel avaient reculé jusque-là ceux-là même dont la politique l'avait rendu inévitable. Ce débat, qu'il eût appartenu à la Ligue d'entamer, puisqu'il mettait en jeu les destinées du Milanais, c'étaient les Suisses qui l'avaient ouvert. Déterminés à ne rien laisser innover sans leur aveu dans le pays conquis, et voyant que la Ligue ne poursuivait, à l'égard du duché, aucun plan de réorganisation nettement arrêté, les Cantons avaient pris le parti de provoquer entre les intéressés l'ouverture de négociations, qu'ils se flattaient de pouvoir diriger au gré de leurs desseins. Dès le commencement de juillet, sur le conseil et par l'intermédiaire de Schinner, ils avaient invité le pape, le vice-roi de Naples, la république de Venise et les habitants du Milanais à s'entendre pour désigner en Suisse un lieu de conférence et pour y envoyer simultanément leurs plénipotentiaires[1].

Telle était la situation, que cette démarche, étrangement présomptueuse de la part de gens embauchés comme mercenaires et dont les services avaient été payés, n'éveilla pourtant les susceptibilités d'aucun de ceux auxquels elle s'adressait. Le 21 juillet, par une lettre datée d'Alexandrie, Schinner informa les Cantons que le pape, Venise, le vice-roi de Naples, agissant au nom du roi d'Aragon, et le gouverneur provisoire de Milan acquiesçaient à leur demande et qu'ils enverraient à Baden, le 10 août, des am-

[1] *Recès*, diète de Zurich, 7 juillet 1512, *a*.

bassadeurs avec les pouvoirs nécessaires pour délibérer. Dans cette même lettre, Schinner les exhortait à soutenir la candidature du jeune Maximilien Sforza au trône de Milan, affirmant que le pape s'y montrerait favorable, et il leur conseillait de reprendre les pourparlers entamés un mois auparavant avec l'empereur, en prévision de cette candidature. Exaltant la puissance et la gloire qu'ils s'étaient acquises par les victoires récemment remportées, appelant sur eux la protection divine, qu'ils avaient méritée en expulsant de l'Italie les oppresseurs de l'Eglise de Jésus-Christ, il semblait vouloir stimuler leur audace et leur montrer qu'ils pouvaient parler en maîtres à la coalition qui les avait enrôlés contre la France[1].

Ces conseils et ces encouragements n'étaient pas de trop pour les affermir dans l'entreprise commencée. Bien qu'en effet, de leur côté, toutes les précautions eussent été prises pour en imposer à la Ligue, bien que des renforts de troupes descendissent incessamment de Suisse dans le Milanais, que d'autres fussent prêts à y accourir au premier appel[2], la partie était trop incertaine pour que, la réflexion venue, ils l'envisageassent sans effroi. Elle devait, après bien des vicissitudes, se terminer à leur honneur. Peut-être, cependant, les choses eussent-elles pris une autre tournure, sans un incident qui surgit presque malgré eux, mais dont ils surent tirer grand avantage quand ils comprirent qu'en l'exploitant habilement, ils mettaient la

[1] Archives de Lucerne, *Kämpfe um die Herrschaft Mailands*. — Cf. *Recès*, diète de Lucerne, 28 juillet, *k*.

[2] *Lettres du gouvernement de Berne à ses agents dans le canton*, 12 et 30 juillet, 10 et 20 août (citée ci-dessus, p. 418, n. 4). — *Lettre de Schinner aux magistrats de Lucerne*, 21 juillet (Arch. de Lucerne, *Kämpfe um die Herrschaft Mailands*). — *Lettre de Claude de Seyssel au roi*, 4 juillet 1512 (*Pièces justif.*, n° XXXI). — *Recès*, diète de Lucerne, 28 juillet, *a*.

Ligue à leur discrétion. Ce secours, ce fut une démarche mal calculée du roi de France qui le leur apporta.

La défaite des armées françaises en Italie, succédant de si près à leur victoire de Ravenne, avait surpris douloureusement Louis XII, sans d'ailleurs le faire renoncer, fût-ce un instant, à ses dangereuses conquêtes d'outremonts. Son premier soin, en apprenant l'évacuation du Milanais par ses troupes, fut d'aviser aux moyens d'y rétablir au plus tôt sa domination. Entreprendre à cet effet une nouvelle expédition, il n'y pouvait songer, dans la nécessité où il était de protéger son royaume contre l'irruption des Espagnols et des Anglais. Mais il se flatta que sa diplomatie ne serait pas impuissante à lui reconquérir le domaine que ses généraux n'avaient pu lui conserver, et il la chargea de le réconcilier avec les Suisses, qu'il regardait comme les véritables arbitres des destinées du Milanais, les seuls, parmi les membres de la Ligue, dont l'opposition lui parût réellement redoutable, ceux aussi, pensait-il, dont l'appui s'obtiendrait aux moins onéreuses conditions. Déjà, pendant que La Palice était aux prises avec eux dans le Milanais, il avait demandé à leurs gouvernements, dans un long et pressant message, de mettre fin aux hostilités, et il leur avait offert de prendre le corps helvétique pour juge de sa querelle avec le Saint-Siège, convaincu, disait-il, que les Cantons, après avoir examiné l'affaire et reconnu l'injustice des attaques du pape, non seulement refuseraient de s'y associer plus longtemps, mais accepteraient de renouer avec la France l'alliance rompue naguère à la suggestion de ses ennemis, pour le plus grand dommage de l'une et de l'autre partie [1].

[1] Cette pièce a été publiée par M. Champollion-Figeac, d'après l'original des archives de Berne, dans la collection des *Documents inédits*



L'échec complet de cette démarche, demeurée, semble-t-il, sans réponse [1], ne l'avait point découragé, bien que l'occupation du Milanais par l'armée helvétique eût presqu'aussitôt modifié la situation à son désavantage et qu'il s'agît pour lui, dorénavant, d'amener les Cantons à un traité de paix dont la clause essentielle serait l'abandon de leur conquête. Dès la fin de juin, il fit partir pour la Savoie un de ses conseillers, Claude de Seyssel, évêque de Marseille, qui jadis avait été son ambassadeur en Suisse [2] et auquel il donna mission de s'entendre avec le duc Charles III sur les moyens d'entamer la négociation.

sur l'histoire de France (*Mélanges hist.*, t. IV, p. 383). Elle est datée de Blois, « le 12e jour de juing », sans indication d'année. Le savant éditeur la croit de 1510 ou de 1511, mais le contenu montre clairement qu'il faut la dater de 1512: en juin 1510 et 1511, les Cantons n'étaient pas en guerre avec le Roi. D'autres exemplaires de cette lettre furent envoyés sans doute à tous les cantons. Il en existe un aux archives de Soleure, un autre aux archives de Schaffhouse, adressés respectivement aux magistrats de chacun de ces cantons. Enfin Sanuto (*Diarii*, t. XIV, col. 443) en donne une version latine d'après l'exemplaire adressé à Fribourg. — Quelques jours avant le 12 juin, Jean-Jacques Trivulce, dans une lettre écrite de Milan (5 juin) à un Suisse, nommé Lantheriten, « magnificarum lygarum cornalis [héraut?] in Ayant », avait annoncé aux Cantons que le Roi, sur ses instances, avait résolu de les désigner comme arbitres de sa querelle avec le pape (Archives de Zurich, Sect. *Mailand*).

[1] Peut-être y est-il fait allusion dans une lettre de Claude de Seyssel au Roi, du 4 juillet (*Pièces justif.*, n° XXXI), où il est dit : « L'on est « bien adverty que les offres qui ont esté faitz dernierement [aux Li-« gues] ont plus nuit que profité. » Cf. aussi *Lettre du même au même*, Chambéry, 10 juillet (*Pièces justif.*, n° XXXII) : « Aussi, Sire, seroit « expedient moy declairer, par vosd. instructions ou povoir, les offres « que l'on porroit faire à ceux des Ligues, oultre ceulx que desja ont « esté faitz, dont ilz n'ont tenu compte. »

[2] Lors de l'affaire de Furno (Cf. Rott, *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'hist. de Suisse, conservés dans les bibliothèques de Paris;* Berne, 1885, t. II, p. 542) ; voy. aussi : *Recès*, diète de Berne, 9 juin 1508.



Claude, installé à Gex, sut bien vite quel accueil les Suisses réservaient aux avances du roi, son maître. A peine ceux-ci eurent-ils appris sa venue dans leur voisinage, qu'ils en témoignèrent au duc Charles le plus vif mécontentement, l'avertissant que, si, par aventure, le mandataire royal se proposait de nouer chez eux quelque intrigue, ils ne reculeraient pas devant l'invasion du territoire savoyard pour l'obliger à déguerpir [1]. Quelques hommes de Berne eurent même l'audace de courir jusqu'à Gex dans le dessein de se saisir de sa personne, si bien qu'il dut se réfugier en toute hâte à la Bastie d'Aix, chez ses parents, d'où il partit ensuite pour Chambéry [2]. Devant une telle animosité, que lui confirmèrent presque simultanément les rapports d'un agent du duc arrivant tout droit de Berne, des lettres de Guillaume de Diesbach, noble bernois, ami de la France, enfin certains messages circonstanciés de l'évêque de Lausanne [3], Claude eut la sagesse de ne point entrer immédiatement en matière, comme le lui prescrivaient ses instructions. Il comprit qu'il fallait préparer de très loin les voies à l'entente projetée, s'abstenir, pour le moment, de toute ouverture directe, guetter patiemment une occasion favorable que les fautes ou les rivalités des ennemis du Roi ne manqueraient pas de faire naître, et, en attendant, pratiquer dans le plus grand secret quelques hommes influents parmi les Suisses, afin de s'assurer des partisans

[1] *Lettre de Claude de Seyssel au Roi*, 4 juil. (*Pièces justif.*, n° XXXI).

[2] *Lettres du même à M. de la Guiche, chambellan du Roi* (écrite à la Bastie d'Aix, un peu avant le 10 juillet), et *au Roi*, Chambéry, 10 juillet 1512 (Paris, Bibl. Nat., ms. Dupuy, 262, fol. 59 et 46). — *Lettre des magistrats de Berne à Claude de Seyssel*, 17 juil. 1512 (Arch. de Berne, *D. Missivenb.*, 1507-1513, fol. 369).

[3] *Lettre de Claude de Seyssel au Roi* (citée ci-dessus, n. 1).

pour le jour où l'on oserait formuler des propositions catégoriques[1].

C'était le temps où le duc de Savoie venait de commencer ses pourparlers avec les Cantons en vue d'une alliance. Claude obtint de lui que ses ambassadeurs prendraient discrètement en mains l'affaire du roi très chrétien. L'un de ces personnages, Lancelot de Mondragon, sur le point de partir pour Fribourg et Berne, reçut une somme de 200 écus, avec mission de recruter des agents dans le pays. Il fut chargé d'annoncer officiellement aux autorités helvétiques la présence à la cour de Savoie d'un ambassadeur français, venu, dirait-il, pour solliciter du duc des secours contre les Anglais, et il ajouterait que ce personnage n'avait pas cru outrepasser ses pouvoirs en saisissant l'occasion qui s'offrait à lui de déclarer aux Cantons la bonne amitié du roi. Par l'entremise de Mondragon, par celle de son collègue, l'abbé de Pignerol, déjà rendu à Berne, grâce encore aux bons offices de l'évêque de Lausanne et de Guillaume de Diesbach, il paraissait facile de nouer des intelligences avec certains personnages en vue. On ne s'en tint pas là : on s'imagina qu'il ne serait pas impossible de gagner les chefs de l'armée helvétique dans le Milanais, le baron de Hohensax et les principaux capitaines par des largesses immédiates et des offres brillantes pour l'avenir, Schinner en lui promettant quelque bon évêché, des bénéfices en suffisance, une pension annuelle, de l'argent comptant et aussi un établissement convenable pour quelqu'un de ses parents. Un ancien fonctionnaire du gouvernement français à Milan, le général des finances Sébastien Ferrier, réfugié en Piémont,

[1] *Ibid.*, et *Lettre de Claude de Seyssel à M. de la Guiche* (citée ci-dessus, p. 437, n. 2).



avait proposé à Claude de Seyssel de s'employer à cet effet, et il avait commencé déjà à travailler quelques-uns des officiers suisses, qui, disait-il, ne se montraient point insensibles à ses offres d'argent. Claude lui envoya immédiatement des instructions sur la façon dont il devait s'y prendre pour bien conduire son intrigue, en lui recommandant toutefois de ne s'engager par aucune promesse formelle; il écrivit en même temps à Louis XII d'expédier sans retard les pouvoirs nécessaires à ce nouvel agent, dont la négociation, « frappant au but les principaux de la matière », devait, à son avis, primer celle du duc de Savoie[1].

Près d'un mois se passa dans ces menées préliminaires, sans que les autorités helvétiques parussent en prendre ombrage et sans que, d'autre part, les émissaires de l'évêque de Marseille eussent osé, par une démarche ostensible, mettre celles-ci en demeure de se prononcer. Enfin, le 28 juillet, l'ambassade savoyarde se décida à parler. Venue à Lucerne pour discuter avec la diète les conditions de l'alliance projetée entre les Cantons et la Savoie, elle offrit aux Cantons la médiation du duc pour les réconcilier avec la France, en déclarant d'avance que, dans la situation respective des parties, la paix ne saurait être conclue qu'à leur avantage, et en annonçant que le duc obtiendrait probablement du Roi, entre autres faveurs, le rétablissement des foires de Genève, transférées à Lyon sous Louis XI.

Cette communication était prévue sans doute. Si elle n'éveilla pas dans l'assemblée un enthousiasme que n'espéraient point, à coup sûr, les ambassadeurs savoyards, elle n'y souleva pas non plus le tumulte auquel ils pouvaient

[1] *Pièces justif.*, nos XXXI, XXXII, XXXIX.



s'attendre. Les députés suisses en prirent acte et montrèrent par leur attitude qu'il ne leur déplairait pas d'entrer en négociations avec le Roi[1]. Ils ne s'abusaient point, cependant, sur le dessein que cachait la proposition du duc. Instruits de l'arrivée d'un ambassadeur français à la cour de Savoie, ils savaient bien que cette proposition n'avait rien de spontané, et ils comprenaient sans doute que le Roi, en entreprenant de traiter avec eux, visait avant tout à recouvrer le Milanais. Que les libéralités et les promesses des agents de Claude de Seyssel, ayant eu prise sur quelques particuliers, eussent contribué au revirement qui se manifestait dans les dispositions des Cantons à l'égard de la France, on ne se refusera pas à l'admettre[2]. Mais la raison principale de leur volte-face doit être cherchée certainement dans des considérations d'un autre ordre.

Depuis un mois qu'ils occupaient le Milanais et qu'ils avaient résolu d'y rétablir un gouvernement à leur convenance, ils avaient pu se convaincre que des obstacles, peut-être insurmontables, s'accumuleraient devant eux le jour où il leur faudrait concilier les ambi-

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 28 juillet, *l*, *n*. Cf. diète de Lucerne, 10 août, *i*.

[2] Guichardin, dans un de ses discours politiques, fait valoir de la façon suivante les raisons qui pouvaient pousser les Cantons à se rapprocher de la France : « Valersi de' Svizzeri ha difficultà, perchè a muoverli « bisogna danari assai, e trovandosi il re di Francia con più attitudine « allo spendere, e loro sendo uomini mutabili e sanza fede, è da dubitare « non piglino qualche partito con Francia e massime che a proposito loro « non è che le cose si fermino; anzi si approfiteranno sempre di ogni « mutazione; di che hanno gustato il frutto, avendo la state passata « taglieggiata e predata, si può dire, tutta Lombardia; e in questo « caso quando è fussino con Francia, lui sanza dubio recupererebbe lo « stato di Milano; e massime che li Spagnuoli sono oggi in Italia con si « poca grazia di tutti è populi, che hanno da pensare come si possino « ritirare salvi nel reame. » (Guicciardini, *Discorsi politici*, n° 4 [*Op. ined.*, éd. G. Canestrini; Florence, 1857, p. 231]).



tions rivales de leurs alliés et faire fléchir sous leurs volontés certaines prétentions, inadmissibles pour eux, des membres de la Ligue. Ils avaient appris que les Milanais venaient d'envoyer de leur propre chef des ambassadeurs auprès de Maximilien Sforza, pour lui offrir la couronne ducale et le ramener dans son duché, comme s'ils eussent formé le dessein de s'arranger directement avec lui sans en passer par leurs conditions[1]. D'autre part, on les avait informés que la Ligue pourvoirait seule à la réorganisation de l'Etat milanais, en s'abstenant de faire appel à leur concours[2]. Ils ne pouvaient ignorer que le vice-roi de Naples avançait à grandes journées vers la haute Italie, dans l'intention, apparemment, de soutenir les visées du roi d'Aragon sur le duché[3]. Enfin, le bruit avait couru en Lombardie que l'empereur comptait placer sur le trône de Milan l'un de ses petits-fils[4], et cette nouvelle, qu'ils connaissaient sans doute, semblait confirmée par ce fait que les ambassadeurs impériaux, venus en Suisse au mois de juin pour s'entendre avec eux sur la restauration des Sforza, n'avaient pas reparu devant la diète de Zurich, où la réponse des gouvernements helvétiques devait leur être apportée[5]. Ils ne purent plus douter qu'elle ne fût exacte, quand, au commencement d'août,

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 28 juil., *q*. — Sur l'envoi d'une ambassade milanaise auprès de Maximilien Sforza, voy. *Mémoire des nouvelles d'Italie*, 6 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 283). — *Lettre de Maximilien Sforza à Marguerite d'Autriche*, 28 juillet (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 276) — Sanuto, t. XIV, col. 567 (d'après une lettre de Pierre Lando, du 9 août). — Prato, *Storia di Milano*, an. 1512.

[2] *Recès*, diète de Lucerne, 10 août, *c*.

[3] Cf. plus loin, chap. V, § 1.

[4] *Lettre de Busset*, Alexandrie, 17 juillet (*Letters and papers...*, t. I, p. 331). Voy. aussi plus loin, ch. V, § 1.

[5] Voy. ci-dessus, p. 333. — Cf. *Recès*, diète de Lucerne, 28 juillet, *i*.

l'empereur leur fit dire qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre l'entente projetée, du moment qu'ils avaient conquis le Milanais à la solde de la Ligue et non point à leur propre compte, ainsi que cela avait été convenu[1].

Pour assouplir ceux qui s'apprêtaient à leur susciter ces embarras, rien ne pouvait être plus efficace, rien, en même temps, n'était mieux à leur portée que de laisser croire à la possibilité d'un accord entre leur pays et la France. Ils se proposaient donc de recourir à ce moyen d'intimidation, auquel ils n'avaient point songé tout d'abord dans la récente effervescence de leurs animosités contre Louis XII, et l'accueil encourageant fait par la diète de Zurich à l'ouverture des ambassadeurs savoyards n'eut évidemment pas de raison plus forte[2]. La négociation, dont cette ouverture fut le point de départ, devait durer jusqu'au moment où se réalisèrent leurs projets sur le Milanais. Elle fut conduite par leurs magistrats avec tant de dextérité que,

[1] *Lettre des ambassadeurs impériaux à l'empereur*, Baden, 18 août 1512 (citée dans Ulmann, *Kaiser Maximilian I*, t. II, p. 456, n. 3).

[2] La chose ressort surtout de l'ensemble des événements qui suivirent plutôt que de tel ou tel fait particulier. Mais, si la raison indiquée ici n'est formulée expressément dans aucun document, il semble cependant qu'on la devine derrière les réponses faites par la diète de Baden, du 6 septembre, aux ambassadeurs du roi d'Espagne, de Venise et du pape : « Chascun ambassadeur [suisse] sçait comment sur les de« mandes des ambassadeurs d'Espaigne et des Veniciens, iceulx sont « esté depeschés avec parolles amyables, assavoir, que nous des lighes « soyons à present en alliance avec nostre sainct père le pape et la ma« jesté imperialle, avecque cela en grandes expresses affaires avec le « roy de France acause de la guerre et aussy touchant Millan, à ceste « cause ne nous est point convenable à present de faire plus amples al« liances..... Touchant ouyr le roy [de France], a esté respondu [à l'am« bassadeur du pape] qu'en cela a esté besogné par nos seigneurs et « superieurs et qu'il ne peuvent sçavoir ce que dorenavant nosd. sei« gneurs en conseilleront. » (*L'arrest et demeslé de la journée tenue à Baden, le lundi après saincte Fresne [6 sept.], l'an 1512* [Paris, Bibl. Nat., ms. fr. 5568, fol. 33]).

cinq mois durant, elle tint constamment en haleine et le roi de France qu'elle leurrait et ses adversaires dont elle avait éveillé les craintes, tout en leur laissant à eux-mêmes la suprême ressource de conclure immédiatement avec Louis XII, si la malveillance de leurs alliés les poussait à cette extrémité.

Quand, le 10 août, les orateurs du duc de Savoie vinrent demander à la diète de Lucerne quelle était la décision des gouvernements helvétiques, il leur fut répondu que ceux-ci, avant de se prononcer, voulaient faire connaître aux ambassadeurs de l'empereur et de la Ligue, qui assisteraient le lendemain à la diète de Baden, la proposition dont ils étaient l'objet, et les priaient en conséquence de réitérer devant cette assemblée l'offre de médiation du duc. Les ambassadeurs savoyards s'étant rendus à ce désir et ayant renouvelé à la diète de Baden l'assurance que la négociation serait menée par leur maître de telle façon qu'on ne regretterait pas de la lui avoir confiée, la diète leur promit qu'une réponse, sinon une résolution définitive, leur serait apportée dans une prochaine réunion, fixée au 6 septembre[1]. Ainsi, le jour même où devait s'ouvrir en sa présence le débat qu'elle avait provoqué sur la question du Milanais, les membres de la Ligue et le chef de l'empire étaient prévenus discrètement qu'en manquant de condescendance à l'égard des Cantons, ils risquaient de se faire les instruments d'une entente entre ces derniers et le roi de France.

Louis XII, par son intervention irréfléchie, avait mis entre les mains des Suisses l'arme qui les rendait assez redoutables pour qu'ils ne fussent pas contraints de pacti-

[1] *Recès*, diètes de Lucerne, 10 août, *i*; de Baden, 11 août, *d*, *g*.



ser avec lui. Les indécisions dont il fit preuve dans la poursuite de son affaire, sans cesse arrêtée puis reprise sur nouveaux frais, le défaut de direction fixe chez les agents chargés de le servir en cette occasion, les jalousies qui éclatèrent bientôt entre ces personnages, toutes ces circonstances, que les gouvernements helvétiques surent peut-être ménager par d'adroites manœuvres, leur permirent d'éluder aussi longtemps qu'ils le voulurent une réponse catégorique aux propositions qu'on leur adressa de la part du roi.

A peine le duc de Savoie eut-il fait, à la requête de Claude de Seyssel, sa première ouverture aux Cantons, que l'utilité de ses services sembla mise en suspicion par ceux-là mêmes qui les lui avaient demandés. Louis XII, instruit par les rapports de l'évêque de Marseille des difficultés que la négociation rencontrerait de ce côté, avait pris tout aussitôt le parti de recourir à d'autres négociateurs, sans toutefois rompre entièrement pour cela la pratique savoyarde. Il s'était adressé à la régente de la principauté d'Orange, Philiberte de Luxembourg[1], et au duc Antoine de Lorraine, qui tous deux avaient fait les démarches nécessaires pour entrer en pourparlers avec la diète helvétique.

Les Cantons s'étant montrés disposés à entendre la première, et la diète ayant donné audience à son ambassade, on s'aperçut que les deux négociations, en opérant indépendamment l'une de l'autre, ne pourraient que se nuire; qu'il était préférable de joindre leur effort. Il fallut alors, non sans user de mille ménagements, obtenir du duc de Savoie qu'il marchât d'accord avec la princesse et qu'il

[1] Philiberte était régente de la principauté d'Orange pour son fils mineur, Philibert.



donnât à ses ambassadeurs en Suisse des instructions en conséquence. Claude de Seyssel, chargé par le Roi de prendre en mains la partie engagée à son insu, écrivit à ces hommes de s'entendre avec les envoyés de Philiberte de Luxembourg en vue d'une action commune auprès de la diète, à Philiberte d'agir toujours de concert avec les ambassadeurs savoyards, à ceux-ci et à celle-là de se céder le pas mutuellement plutôt que de rivaliser de zèle, s'ils voyaient que les Cantons montrassent quelque préférence pour l'une des deux entreprises. Peu de temps auparavant, le marquis de Rothelin et Imbert de Villeneuve, premier président au parlement de Dijon, avaient dépêché à Lucerne le seigneur de Châtelard [1], en le chargeant de s'entremettre auprès de ses amis de Suisse pour que le roi fût autorisé à faire aux Cantons des propositions de paix et d'alliance. Et, comme si toutes ces intrigues n'eussent pas suffi, le gouverneur de la Bourgogne, Louis de la Trémoille, s'était lui aussi mis en mouvement. Non content de préconiser auprès du roi les services de Philiberte de Luxembourg, il entretenait en Suisse des agents particuliers et correspondait en outre avec tous les autres, qu'il prétendait régenter.

Naturellement, et malgré les recommandations de Claude de Seyssel, l'entente ne dura pas longtemps entre ces divers intermédiaires, trop éloignés les uns des autres pour se concerter rapidement et dont les commissaires durent souvent recevoir des instructions contradictoires.

[1] *Lettre de Louis d'Orléans et d'Imbert de Villeneuve au Roi*, Dijon, 5 juillet (Paris, Bibl. Nat., ms. Dupuy, n° 262, fol. 63). — Il y avait à cette époque deux co-seigneurs de Châtelard, François et Jacques de Gingins. Nous ignorons duquel il s'agit ici. Le recès de la diète de Lucerne, du 27 août, mentionne la présence d'un seigneur de Châtelard à Lucerne, mais sans indiquer son nom.



Chacun d'eux, sous prétexte que ses chances étaient meilleures et pour avoir seul le mérite du succès, demandait la plus grosse part de l'argent à distribuer. Si l'un se faisait fort d'obtenir du roi quelque faveur pour les Cantons, le second renchérissait sur la première mise, dans la crainte de se voir évincé. Claude de Seyssel ayant voulu mettre un terme à cette dangereuse émulation et faire comprendre à ses collègues qu'il ne serait de rien de formuler des offres sans savoir si le roi les ratifierait, tous se réunirent pour déclarer qu'il n'entendait rien à la façon de besogner avec les Suisses. D'accord sur ce point, ils ne se gênaient pas pour se détracter mutuellement. La Trémoille, dans une lettre au roi, insinua que le duc de Savoie craignait, en montrant trop de zèle en faveur de la France, de retarder la conclusion de sa propre alliance avec les Cantons, et il raconta que les agents savoyards en Suisse se commettaient avec les ambassadeurs de l'empereur et de la Ligue pour décider les gouvernements helvétiques à signer cette alliance. Les commissaires du duc de Savoie cachaient mal leur dépit d'avoir dû accepter le concours de ceux de Philiberte de Luxembourg ; ils représentaient comme tout à fait superflue l'intervention de cette princesse, attendu, disaient-ils, que les Suisses avaient déclaré ne vouloir traiter que par l'entremise de leur maître. Plus nets encore sur le compte de leurs autres co-négociateurs, ils les accusaient de gâter tout par de secrets agissements. Avec Claude de Seyssel, leurs rapports finirent même par être extrêmement tendus. Ils s'en prenaient à sa parcimonie des résistances qu'ils rencontraient auprès des gouvernements helvétiques, et déclaraient, dans un message à La Trémoille, que les choses iraient de mal en pis si on ne l'obligeait pas à servir



plus intelligemment les intérêts du roi ou à céder la place.

On conçoit qu'avec de pareils tiraillements la négociation ne pût faire beaucoup de chemin. Ce qui contribuait encore à en retarder la marche, c'est que ni le roi ni ses négociateurs ne paraissaient avoir des idées bien nettes ou du moins facilement réalisables sur les moyens de la faire aboutir. On avait commencé par proposer aux Cantons la médiation du duc de Savoie, puis celle de Philiberte et du duc de Lorraine. On leur proposa ensuite une trêve, dans l'espoir d'entrer en matière par cette voie détournée. On se résolut enfin à solliciter ouvertement un sauf-conduit pour une ambassade française qui viendrait apporter à la diète les offres du roi. A la décharge de Louis XII, il faut dire que ce prince recevait de ses agents en Suisse des avis entre lesquels il devait avoir beaucoup de peine à se décider. Claude de Seyssel et Sébastien Ferrier, qui n'avaient obtenu de lui aucune réponse sur leur projet de corrompre Schinner et les chefs de l'armée helvétique, insistaient pour être écoutés et munis de l'argent nécessaire[1]. La Trémoille l'engageait à se rapprocher du pape

[1] Bien que le roi n'eût pas donné suite à ce projet et n'eût point envoyé de pouvoirs à Sébastien Ferrier, des tentatives de corruption n'en avaient pas moins été exercées sur Schinner, par l'entremise de l'évêque de Verceil, fils de Sébastien Ferrier (commencement d'août), peut-être pendant un séjour de Schinner dans cette ville (Sanuto, t. XIV, col. 567). L'évêque avait écrit à Schinner que, s'il parvenait à réconcilier le pape avec le roi de France, celui-ci le gratifierait d'une pension annuelle de 20,000 ducats. L'accord entre le roi et le pape se ferait sur les bases suivantes: le roi abandonnerait au pape Bologne, Ferrare, Parme et Plaisance et servirait au duc d'Urbin une pension annuelle de 30,000 ducats; le pape laisserait le roi et l'empereur se partager le territoire de Venise. — Schinner resta sourd à cette proposition et envoya la lettre de l'évêque à Venise (Sanuto, t. XIV, col. 561; cf. *Pièces justif.*, nos XXXII, XXXIX).



qui, par crainte des Espagnols, ne serait peut-être pas éloigné d'entrer en arrangement avec lui et pourrait entraîner les Cantons à sa suite. Enfin, l'un des mieux informés parmi ses émissaires[1], dans un rapport qu'il rédigea pour lui vers la fin du mois d'août, soutenait l'opinion qu'en dehors des libéralités pécuniaires par lesquelles on arriverait à gagner quelques particuliers, le seul moyen d'agir auprès des Suisses était de procéder à leur égard par l'intimidation, au lieu d'apparaître chez eux en solliciteurs. A cet effet, le roi devait, selon ce personnage, essayer premièrement de se fortifier par d'autres alliances. Il pouvait, par exemple, rechercher une entente avec la noblesse alsacienne, ennemie jurée des Suisses, et avec Strasbourg, grosse ville, puissante, disait-il, d'au moins 12,000 hommes, « qui n'était pas sans avoir encore, du « temps passé, une étincelle d'inclination pour la France ». Il pouvait aussi, dessein plus vaste, se mettre à la tête d'une coalition, où entreraient l'empereur, Marguerite d'Autriche et le duc de Savoie. On y disposerait ces princes en leur montrant à quel point était dangereuse pour eux la puissance croissante des Ligues helvétiques et de Venise; de combien d'inconvénients serait suivie l'union qui était près de se conclure entre ces deux républiques et le duché de Milan, union des communes contre les monarchies, à la faveur de laquelle les Suisses chercheraient à s'emparer de la Franche-Comté, Venise à reprendre ses anciens domaines autrichiens, les Milanais à s'agrandir en Piémont.

[1] Nous ignorons le nom de l'auteur de ce curieux rapport. Quoique très favorable au duc de Savoie, le personnage n'était évidemment pas l'un des ambassadeurs de ce prince. Peut-être pourrait-on l'identifier avec le baron de Châtelard, dont il a été question plus haut, ou encore avec quelque mandataire de l'évêque de Lausanne.

Comme il était à présumer que ni la régente des Pays-Bas ni l'empereur n'accueilleraient avec faveur la proposition, si elle leur venait directement du roi de France, on commencerait par convaincre le duc de Savoie, lequel ferait, en son propre nom, l'ouverture à Marguerite d'Autriche et la prierait d'user de son influence sur l'empereur pour le rendre favorable au projet. La coalition formée, on mettrait les Suisses à la raison. Quant à la négociation pendante, le même conseiller était d'avis, si l'on s'y tenait, d'en charger, à l'exception de tous autres, le duc de Savoie, qui seul jouissait de quelque crédit auprès des gouvernements helvétiques, mais n'osait pas poursuivre activement l'affaire, dans l'imagination où il était que le roi se méfiait de lui. Pour l'encourager, il fallait que le roi lui écrivît sans retard une bonne lettre, l'assurant de sa totale confiance ; qu'il le fournît de vingt-cinq ou trente mille écus à distribuer dans les Cantons ; qu'il empêchât surtout Claude de Seyssel d'aller sur ses brisées. Il était urgent aussi de le munir d'instructions précises et de pouvoirs suffisants pour lui permettre de formuler, au moment opportun, des propositions sur lesquelles il ne serait pas obligé ensuite de revenir. Dans les instructions qui lui seraient données, on spécifierait, entre autres choses, que le roi se proposait toujours de choisir les Cantons pour arbitres de son différend avec le pape et pour juges de ses droits sur le Milanais ; que, s'il rentrait en possession du duché, il leur laisserait Domo-d'Ossola et la vallée de l'Etsch [1], qu'ils avaient occupées, et leur abandonnerait les villes de Lugano et de Locarno, dont ses garnisons tenaient encore les

[1] Eschenthal, c'est-à-dire en somme le val d'Ossola. Le document que nous analysons ici écrit : « Lexcheta. »



citadelles ; enfin, qu'un don de 300,000 ducats leur serait fait, sitôt l'arrangement conclu. La nécessité de céder les places susdites et de payer en argent comptant une somme au moins égale à celle que les gouvernements helvétiques voulaient exiger de Maximilien Sforza était reconnue, d'ailleurs, par tous les agents du roi[1].

Supposer que les Suisses se dessaisiraient de leur conquête pour de si minimes compensations, c'était montrer une certaine candeur. Il eût fallu, pour les y décider, que tout espoir d'en tirer un meilleur parti fût irrémédiablement perdu pour eux. Or, tel n'était point le cas. Au milieu des variations et des incertitudes qui avaient marqué la négociation entamée par le roi de France, on était arrivé à la fin de septembre. A ce moment, la restauration des Sforza, que les Cantons poursuivaient sans trêve depuis plus de deux mois, était chose sinon accomplie du moins résolue formellement entre les puissances qui, de près ou de loin, avaient contribué à arracher le Milanais à la domination française.

[1] Sur toute cette négociation, voy. *Pièces justif.*, nos XXXIII à XLIII, XLV, XLVII à XLIX. — *Lettres de Claude de Seyssel à Florimond Robertet*, Genève, 10 août, et *à M. de la Guiche*, La Bastie d'Aix ; s. d. [du 5 au 10 juillet] (Paris, Bibl. Nat., ms. Dupuy, n° 262, fol. 58, 59). — *Lettres de Schinner au gouvernement de Berne;* Lodi, 22 sept., et Milan, 6 nov. 1512 (dans Anshelm, t. IV, pp. 316-322). — *Recès*, diètes de Lucerne, 28 juil., *l*, *m*., et 10 août, *i* ; de Baden, 11 août, *d*; et 26 sept., *a*; de Lucerne, 20 sept., *r*. — Anshelm, t. IV, p. 273. — Sanuto, t. XV, col. 118, 183, 214.

CHAPITRE V

Projets de réorganisation du duché de Milan. Conférences de Baden, en Argovie, et de Mantoue. — Conférence de Rome.— Négociation à Venise. — Retour et intronisation de Maximilien Sforza à Milan. — Épilogue.

1. — La Ligue formée, le 4 octobre 1511, entre le pape, le roi d'Aragon et Venise, pour la reprise de Bologne et de tous les territoires enlevés au domaine de l'Église, avait eu comme principal objectif l'expulsion de Louis XII hors de l'Italie. Les trois contractants s'étaient entendus sur ce point, sans entrer alors dans des considérations lointaines qui eussent rendu l'alliance impossible. Ils ne s'étaient pas expliqués sur le sort qu'il conviendrait de faire au Milanais quand les Français l'auraient quitté. Parvenus au but qu'ils avaient poursuivi d'un commun accord, il leur fallait maintenant aborder la difficulté qu'ils avaient négligée volontairement, lors de la négociation de leur traité, et qu'ils avaient écartée dans la suite en ayant l'air d'admettre que la restauration des Sforza irait de soi.

De fait, pour le pape, cette dernière solution était toujours apparue comme la seule admissible. Voulant n'avoir en Italie que de petits princes italiens, entre lesquels il maintiendrait un équilibre favorable aux accroissements de la puissance temporelle et spirituelle du Saint-Siège, Jules II rêvait de compléter son œuvre en enlevant le royaume de



Naples à la domination de l'Espagne[1]. Ni la candidature du prince Charles d'Autriche, dont on parlait avec persistance[2] et dont le succès eût placé le duché de Milan dans l'entière dépendance de l'empereur, ni surtout l'établissement dans la haute Italie d'un nouvel état espagnol, auquel on soupçonnait le roi d'Aragon de viser[3], ne pouvaient

[1] L'historien florentin Fr. Vettori, en exposant très nettement ce double point de vue dans son récit des événements qui suivirent l'occupation du Milanais, prouve que les contemporains étaient parfaitement éclairés sur les mobiles de la politique de Jules II : « Ed il papa prima considera, che « sendo una duca di Milano debole, potrebbe disporre de' beneficii ec- « clesiastici a volunta sua, che e quello che i moderni pontefici stimano « assai... » Et plus loin, à propos des projets de rétablissement des Médicis à Florence : « Ma erano allora uno Napolitano per il vicerè ambas- « ciadore in Firenze ed uno Spagnuolo a Roma, per il Ferrando : quali « con arte dicevano in privato a chi li voleva udire, che li Fiorentini « non avevano da temere delle forze del re Ferrando, perchè il vicerè « conosceva benissimo che lo animo di papa Giulio era di cacciare il suo « re d'Italia, come avea fatto il re di Francia, e che ogni volta che si « mutasse il governo di Firenze, e venisse in mano del cardinale de' « Medici, che egli, sendo cardinale, dipendeva dal papa, e in ogni alter- « cazione s'accosterebbe più presto al papa che al suo Re. E pero, che « el mutare lo stato di Firenze sarebbe uno accrescere vigore al papa, « il quale il vicerè sapea certo che tra poco tempo era per essergli ini- « mico. Il papa, ancora che per natura fusse alieno dal simulare, questa « volta, o con arte o pure per l'ordinari, diceva al cardinale de' Soderini « [fiorentino] e a messer Antonio Strozzi, oratore appresso a lui pe' Fio- « rentini, che non avea manco odio contro alli Spagnoli che contro a' « Francezi ; e che pensava a ogni modo trarli d'Italia ; e che quando il « cardinale de' Medici rientrasse in Firenze, che egli dependerebbe da « quello a chi e' fusse più obligato : e che sarebbe più obligato a chi « avesse usato in favore suo le forze, il quale sarebbe in fatto il vicerè ; « e che non farebbe tale pazzia d'accrescergli potere, quando lo intento « suo era d'abbassarlo » (Vettori, *Sommario della storia d'Italia* [*Arch. stor. ital*, Append. VI, pp. 288-289]). — Cf. Sanuto, t. XV, col. 10.

[2] Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 481 (8 juil.), 495 (20 juil.). — *Lettere lat. di G. Morone*, nº LXXXVI (23 juin). — Guicciardini, l. XI, ch. 3. — Senarega, *De rebus Genuens.*, an. 1512 (Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. XXIV, col. 616). — *Lettres de Busset*, Alexandrie, 17 et 18 juillet (*Letters and papers*..., t. I, pp. 381, 383).

[3] Cf. ci-dessus, pp. 412-413, et plus loin, p. 454. — *Lettre de Mathieu*



lui convenir. Sous réserve de certaines cessions de territoires qu'il voulait obtenir aux dépens du Milanais [1], il n'avait pas varié dans son dessein de rendre le duché à l'héritier du dernier duc Sforza.

Pour Venise, la question se posait un peu différemment. Comme, avant tout, cette république tenait à récupérer les villes lombardes qu'elle avait perdues en 1509, son rôle devait consister à soutenir celui des compétiteurs ou des intéressés qu'elle trouverait le plus accommodant sur ce point. Elle n'eût pas hésité à s'entendre avec les Espagnols pour le partage de l'État milanais, si elle avait vu dans un pacte de ce genre, quelque dangereux qu'il fût, le plus sûr moyen d'atteindre immédiatement son but [2]. Pour le moment, elle se tenait à la remorque de Jules II qui, seul parmi ses alliés, lui garantissait la reconstitution de son ancien domaine de Lombardie [3].

Lang à Marguerite d'Autriche, Mantoue, 3 août 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 280) : « Ledit legat [Schinner] desire et sollicite la venue « a Milan du duc Maximilien et content fort de demourer gouverneur « du pays de Milan, et a eu grand suspicion que le viceroy de Naples « soit venu pour mettre la chose en autre train. » — Sanuto, t. XIV, col. 514, 569; t. XV, col. 127.

[1] Les prétentions du pape portaient spécialement sur Parme et sur Plaisance. Il en sera question plus loin.

[2] Cf. ci-dessus, p. 412. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° C. — Voy. aussi la réponse faite par le gouvernement vénitien à l'ambassadeur espagnol, qui lui conseillait de se prononcer pour Charles d'Autriche (Sanuto, t. XV, col. 320) : « In ogni tempo havemo dito che non volemo « altro che la recuperation dil nostro stado, e dil resto se adataremo a « ogni cossa che piaqui a la Beatitudine pontificia... »

[3] Voy., en particulier, une délibération de la Seigneurie, du 22 juil (Sanuto, t. XIV, col. 504) et une lettre de Francesco Foscari, ambassadeur vénitien à Rome, du 5-6 août (ibid., col. 569). — Sur le dessein des Vénitiens de soutenir la candidature Sforza, voy. spécialement : *Lettere lat. di G. Morone*, n° XCII : « Quod ad personam ill^mi Maximiliani Sfortiæ, « ducis nostri, attinet, eiusque restitutionem, aiunt [Venetorum duces] « Venetos nullo pacto esse assensuros quod alius quispiam rerum potia-



Les intentions du roi d'Aragon ne se dessinaient pas avec la même précision, soit qu'il les dissimulât de propos délibéré, soit qu'en réalité aucun projet ne fût encore arrêté dans son esprit. N'ayant pas un intérêt direct au rétablissement des Sforza, il pouvait ou seconder les vues de l'empereur en appuyant la candidature de Charles d'Autriche, son petit-fils et son héritier naturel, ou chercher à prendre lui-même en Lombardie la place de Louis XII. Sitôt que les premiers succès des Suisses et des Vénitiens dans le Milanais firent prévoir l'heureuse issue de la campagne, il donna l'ordre au vice-roi de Naples de s'avancer rapidement vers le nord de l'Italie et d'aller, s'il le pouvait, établir son camp aux portes de Milan. En vertu de cet ordre, don Ramon de Cardona, vers le milieu de juin, partit d'Aversa, où il s'était attardé près de deux semaines, et, dans les derniers jours du mois, il atteignit les rives du Tronto. Un message du pape, l'invitant à suspendre sa marche, l'y rejoignit. Il n'en tint nul compte, et, tandis que Jules II mandait en toute hâte au cardinal de Sion de fermer aux Espagnols l'accès de la Lombardie, il prit la route de Bologne. Non loin de cette ville, deux ambassadeurs de Schinner se présentèrent à lui. « Les Suisses, lui déclarèrent ces personnages, désiraient savoir dans quelle intention il avait quitté le royaume de Naples. Si c'était pour expulser les Français du Milanais, sa présence était superflue, puisque l'armée du roi de France avait évacué le pays. Si c'était pour assiéger les quelques forteresses occupées encore par des garnisons françaises, elle ne l'était pas moins, attendu qu'on en viendrait à bout sans lui.

« tur quam Maximilianus Sfortia, atque ita Julium Helvetiosque pertinaciter sentire. » — Senarega, *De rebus Genuens.*, ad an. 1512 (Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. XXIV, col. 616).



Ni les Vénitiens, ni le pape ne l'avaient appelé. Quant aux Suisses, dans une de leurs dernières diètes, ils avaient résolu de donner le duché au fils de Louis le More; ils ne souffriraient donc pas que le roi d'Espagne s'y installât. » Intimidé par ces menaces et d'ailleurs affaibli par la rébellion d'une partie de ses soldats dont il ne pouvait fournir la solde, Cardona s'arrêta aux environs de Modène[1].

Sa présence à proximité du Milanais, dans ces conditions, ne pouvait influer beaucoup sur la marche des événements. Elle permit toutefois aux puissances qui avaient provoqué l'ouverture de la succession milanaise de débattre plus utilement cette affaire, parce qu'elle en laissait apprécier à sa juste mesure l'un des principaux éléments.

Au milieu du désarroi que les récentes perturbations politiques de la haute Italie avaient jeté dans les relations mutuelles de ces puissances[2], aucune négociation régulière

[1] Sanuto, t. XIV, col. 427, 470, 518, 526, 539, 569; t. XV, col. 127; cf. t. XIV, col. 293, 329, 405, 407, 427, 477, 481, 495, 509, 513, 563, 565, 584, 595, où l'on trouvera des indications précises sur les forces des Espagnols et sur leur itinéraire d'Aversa à Modène. — Zurita, *Annales de Aragon. Historia del rey Hernando el Catholico,* l. X, c. 21. — Herrera, *Commentarios de los hechos de los Espanoles, Franceses y Venecianos en Italia* (éd. de Madrid, 1624, p. 282). — *Lettre du gouverneur de Modène à l'évêque de Gurk,* 27 juin 1512 (*Letters and papers...,* t. I, p. 367). — *Lettres de Paul Quintucius,* datées de Mantoue, 30 juin et 3 juil.; *Lettres de Busset,* datées de Pavie, 29 juin, et d'Alexandrie, 17, 18 et 19 juil. (*ibid.*, pp. 366, 368, 381, 382, 383). — Guicciardini, l. XI, ch. 4-5. — *Lettre de Mathieu Lang, évêque de Gurk, à Marguerite d'Autriche,* Mantoue, 3 août 1512 (*Lettres de Louis XII,* t. III, p. 280).

[2] Voy. ce que dit à ce sujet G. Morone (*Letters lat.*, n° LXXXVI, du 23 juin 1512) : « Nunc igitur, cedentibus quasi ex insperato Gallis, quos constat montes superare velle, videor mihi repentinam undequaque dominandi libidinem et maximum chaos atque omnia confusione plena intueri, maximamque voraginem ad deglutiendum totius Italiæ sanguinem instaurandamque servitutem apertam esse...... Quid quæris?  Julius, rex Aragonum, Veneti, Helvetiique recuperatæ provinciæ gloriam sibi certatim tribuunt; Cæsar eius se expertem diffitetur : sic



n'avait pu être entamée jusque là. Un échange de vues avait eu lieu seulement entre le pape, Venise et des agents de l'empereur et du roi d'Aragon. Il avait débuté, vers la fin de juin, lors de l'arrivée à Trente d'un représentant de l'empereur, Mathieu Lang, évêque de Gurk, auprès de qui le pape et la république de Venise avaient tout de suite accrédité des ambassadeurs : le premier un noble romain, Constantin Arniti[1], la seconde le provéditeur Pierre Lando[2]. Lang se rendait en Italie pour discuter d'une part, avec Venise, les conditions d'une paix définitive entre cette république et l'empire, et d'autre part, avec le pape, les conditions de l'entrée de l'empereur dans la Sainte-Ligue[3]. Sans tenir compte du changement que l'occupation du Milanais par l'armée vénitienne avait apporté dans la situation de Venise, il commença par déclarer que l'empereur ne lui céderait aucun des territoires sur lesquels elle élevait des prétentions, sinon Padoue et Trévise et peut-être encore le Frioul[4]. Vers le même temps, l'ambassadeur impérial à Venise, Albert de Carpi, partait pour Rome, où il s'efforçait de faire comprendre au pape que l'adhésion de l'empereur à la Sainte-Ligue et au concile de Latran pourrait dépendre de l'attitude du

« singuli ad occupandum Mediolanense imperium, aut non mediocrem « eius portionem anhelant. » — Voy. aussi : Senarega, *De rebus Genuens.*, an. 1512 (Muratori, t. XXIV, col. 616-7); *Pièces justif.*, nº XXXI.

[1] Sanuto, t. XIV, col. 469 (*Lettre de Fr. Foscari à Venise*, Rome, 3 et 4 juillet 1512).

[2] Ibid., col. 438, 452, 474, 494, 503, 516, 522, 526. Lando était à Trente dès le 28 juin; il y resta avec l'évêque de Gurk jusqu'au 25 ou 26 juillet, puis l'accompagna à Mantoue (cf. plus loin, p. 477).

[3] *Lettre de Mathieu Lang à Marguerite d'Autriche*; Mantoue, 3 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 281). — Sanuto, t. XIV, col. 515, 517, 548. Cf. les passages cités dans la note précédente à propos du séjour de Lando à Trente.

[4] Sanuto, t. XIV, col. 439, 503.

Saint-Siège à l'égard de l'empereur dans la question du Milanais[1]. Comme Jules II, loin de paraître ébranlé par cette sorte de sommation, repoussait avec persistance toute solution contraire au rétablissement des Sforza et refusait, avec non moins d'énergie, de favoriser la spoliation de Venise au profit de l'empereur[2], les agents de l'empereur et du roi d'Aragon se concertèrent pour agir sur Venise, afin de la gagner aux intérêts qu'ils avaient à soutenir. Le 20 juillet, devant la Seigneurie et le Collège, l'ambassadeur espagnol, Jean-Baptiste Spinelli, et l'ambassadeur impérial, Albert de Carpi, de retour de Rome, déclarèrent que, si Venise ne s'opposait pas à la prise de possession du Milanais par l'empereur, on lui abandonnerait Brescia, Bergame, Crema et Vérone[3].

Venise, en ce moment, était au plus fort de ses démêlés avec Schinner. A la tournure que les choses prenaient de ce côté, elle pouvait craindre que la proie convoitée ne lui échappât complètement. Si quelque incident nouveau eût augmenté ses alarmes, peut-être, dans son exaspération, eût-elle accepté le marché qui lui était offert, malgré la perspective des luttes qu'elle aurait à soutenir avant d'en arriver au fait et au prendre, et malgré le peu de sécurité que la combinaison proposée présentait pour l'avenir. Mais les circonstances, au contraire, semblèrent peu à peu se modifier de façon à calmer ses inquiétudes. Schinner, le plus acharné de ceux qui s'opposaient à ses revendications, se vit réduit à l'impuissance par la retraite d'une partie des Suisses; il ne put empêcher les généraux vénitiens de s'installer dans la partie orientale du duché

[1] Ibid., col. 450; cf. col. 548; et *Lettre de Mathieu Lang*, du 3 août (citée ci-dessus, p. 456, n. 3).

[2] Ibid., col. 453.

[3] Ibid., col. 495.

et d'y poursuivre activement le siège de Bergame, de Brescia et de Crema [1]. La diète de Zurich écrivit aux provéditeurs Capello et Moro pour les assurer des excellentes dispositions des Cantons à l'égard de leur pays [2]. Enfin, les Milanais, effrayés eux aussi des bruits répandus sur les projets de l'empereur et du roi d'Aragon, sentirent la nécessité de se rapprocher de Venise. Vers le 17 juillet, un messager du gouverneur de Milan vint au camp vénitien déclarer que ses concitoyens entendaient marcher d'accord avec Venise, et il offrit de leur part au général Baglione un renfort de 200 lances, avec de l'infanterie et des vivres. Deux semaines après, au commencement d'août, un nouvel orateur milanais, Jérôme Morone, fut dépêché par Octavien Sforza vers l'armée vénitienne, pour annoncer que les Milanais abandonneraient à Venise la possession de Brescia, de Bergame et de Crema, si Venise, de son côté, renonçait à Crémone et à la Ghiara d'Adda [3]. Comme, en même temps, Jules II semblait plus résolu que jamais de faire restituer aux Vénitiens les territoires qu'ils réclamaient [4]; comme il ne cessait de les mettre en garde contre les desseins des Espagnols et de proclamer sa volonté de rétablir les Sforza [5], les Vénitiens jugèrent plus sage de ne point lier partie avec l'empereur et le roi d'Aragon. Ni les instances de l'ambassadeur espagnol, qui se disait prêt à soutenir leurs droits, à condition

[1] Cf. ci-dessus, pp. 415-416.

[2] *Recès*, diète du 7 juillet, *d.* — Cf. Sanuto, t. XV, col. 66.

[3] Sanuto, t. XIV, col. 496, 554, 567; cf. t. XV, col. 38, 40. — *Lettere lat. di G. Morone*, n°ˢ XCIV et XCV.

[4] Sanuto, t. XIV, col. 555, 569. — *Brefs de Jules II à Schinner*, du 22 sept. et du 1ᵉʳ oct. 1512. (Sanuto, t. XV, col. 142, 217). — *Bref du même à don Ramon de Cardona*, 8 oct. 1512 (ibid., col. 219).

[5] Sanuto, t. XIV, col. 453, 514, 538, 569. — Cf. *Lettere lat. di G. Morone*, n° XCII.

qu'eux-mêmes donnassent de l'argent pour la solde des troupes du vice-roi de Naples [1]; ni, ensuite, les injonctions de ce même ambassadeur, qui, de concert avec l'ambassadeur impérial, Albert de Carpi, les sommait de ne rien entreprendre contre Brescia et de prêter assistance à don Ramon de Cardona pour l'attaque du château de Milan et des autres places occupées encore par des garnisons françaises [2]; ni, chose plus grave, les menaces d'Albert de Carpi, résolu, disait-il, à faire rompre la trève que l'empereur leur avait accordée, s'ils n'accédaient pas aux demandes de son collègue espagnol [3]; ni, enfin, les promesses du vice-roi de Naples, affirmant lui aussi son intention de prendre en main la défense de leurs intérêts, même contre l'empereur, à condition qu'ils lui donnassent l'argent nécessaire pour faire rentrer ses soldats dans l'obéissance [4], rien ne put changer leur détermination. Quand, vers le 5 août, le bruit courut à Venise que 2000 Allemands descendaient en Italie pour coopérer au siège de Brescia, la Seigneurie écrivit aux provéditeurs Capello et Moro de les recevoir en ennemis [5].

L'évêque de Gurk, sans prendre une part directe à ces intrigues, en avait été sans doute l'inspirateur. Cependant, soit qu'il en eût prévu l'insuccès, soit aussi que, n'attachant pas une bien grande importance aux résolutions de Venise, il s'y fût prêté surtout dans le dessein de traîner les choses en longueur jusqu'à l'arrivée des Espagnols dans le nord de l'Italie [6], soit enfin que l'approche

[1] Sanuto, t. XIV, col. 515; cf. col. 571.
[2] Ibid., col. 517.
[3] Ibid., col. 553.
[4] Ibid., col. 526, 559, 565, 571; cf. col. 574.
[5] Ibid., col. 555.
[6] Un ambassadeur du roi d'Aragon auprès de l'empereur, Pierre

du jour assigné par la diète helvétique à la discussion de l'affaire du Milanais lui fit trouver bon de pouvoir opposer aux exigences présumées des Cantons un accord des autres états intéressés, il n'attendit pas que la Seigneurie eût pris nettement parti pour proposer à ces états l'ouverture d'une négociation régulière. Dès que le vice-roi de Naples fut parvenu près de Bologne, il annonça qu'il allait se rendre lui-même à Mantoue, et il y appela en conférence, avec don Ramon de Cardona, les représentants du pape et de la République vénitienne[1]. Les démarches qu'il avait faites jusque là en vue d'une entente sur la succession milanaise n'avaient point eu, semble-t-il, de caractère officiel. Pour procéder d'une façon définitive, il lui fallut requérir des instructions de l'empereur.

Quelles seraient les décisions de Maximilien? S'il eût été libre d'agir au gré de sa politique personnelle, et s'il avait pu réunir instantanément quelques milliers de soldats, son humeur, prompte à concevoir les desseins les plus hardis, l'eût peut-être conduit en pacificateur armé dans la haute Italie. Un pareil acte d'audace eût acquis à ses conseils ou à ses prétentions une autorité que ne pouvaient leur donner ni des exigences formulées à distance, ni des menaces faites de loin. Mais telle était sa situation, qu'il ne pouvait trouver autour de lui aucun appui pour une semblable opération. Ce prince habile, animé du désir

d'Urea, qui avait accompagné Mathieu Lang jusqu'à Trente, en était reparti aussitôt pour aller au-devant du vice-roi de Naples et hâter sa marche vers le nord de l'Italie (Sanuto, t. XIV, col. 421).

[1] *Lettre de Mathieu Lang à Marguerite d'Autriche*, Mantoue, 3 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 280). — Sanuto, t. XIV, col. 509, 515, 516, 517, 522, 524, 526, 557, 559, 563. — Guicciardini, l. XI, ch. 4. — Mathieu Lang arriva à Mantoue, le 28 juillet, en compagnie de Pierre Lando et de Pierre d'Urea, naguère ambassadeur du roi d'Aragon auprès de l'empereur (Sanuto, t. XIV, col. 524).



d'introduire dans la constitution germanique des réformes qui eussent fait de l'Allemagne un corps moins disloqué, dont l'empereur eût été réellement le chef, avait vu ses tentatives de réorganisation échouer presque entièrement, par suite de la malveillance et de l'esprit d'insoumission de ses sujets. Il avait été moins heureux encore dans ses efforts pour faire concourir les États de l'empire à l'agrandissement de sa propre maison ; loin, surtout, de les avoir amenés à partager ses vues sur l'Italie, il n'avait rencontré chez eux qu'une opposition systématique à toute entreprise dirigée de ce côté [1]. Les débats qui eurent lieu dans les diètes de Trèves et de Cologne, du milieu de juin au milieu d'août, à l'occasion des événements du Milanais, lui montrèrent que ces dispositions n'avaient point changé.

Maximilien s'en doutait. Si, le 19 juin, dans la diète de Trèves, il avoua assez hardiment son désir d'intervenir en Italie, il n'eut garde de déclarer en même temps que le véritable objectif de son intervention serait de rétablir à Milan, sous la suzeraineté effective de l'empire, le gouvernement des Sforza, et qu'il saisirait cette occasion pour reprendre à la république de Venise des territoires usurpés par elle sur l'empire et la maison d'Autriche. Il invoqua, non sans habileté, auprès des membres de la diète, l'intérêt supérieur de l'Allemagne et les devoirs du corps germanique envers la Chrétienté. « Nul d'entre vous, leur fit-il dire par ses orateurs, nul n'ignore à quels périls est exposé le Saint-Siège, qu'une guerre met en trouble, menaçante à la fois pour la personne du pontife et pour la liberté de l'Église. Les rois d'Angleterre et d'Aragon affirment que le roi de France veut s'assujettir la papauté,

[1] Voy., à ce sujet, le mémoire de H. von Spielberg, *Maximilien I und das deutsche Reich* (*Preuss. Jahrbücher*, 1883, t. LI. pp. 269-288).



et le roi de France justifie par ses actes l'accusation portée contre lui. C'est pourquoi ces deux princes se sont unis contre les Français. Ils ont rompu leurs traités avec le roi très chrétien et promis de consacrer à la défense du Saint-Siège des forces imposantes; ils ont déjà même commencé les hostilités et ils ont invité l'empereur, en sa qualité d'avoué de l'Église, à les seconder dans l'œuvre salutaire qu'ils ont entreprise[1]. Si donc lui, le protecteur attitré de la communauté chrétienne, il abandonne le saint Père en ces difficiles circonstances, ne doit-on point craindre que le chef de l'Église et les princes ses alliés, dans leur légitime indignation, n'enlèvent au Saint-Empire le privilège dont il a joui de tout temps, et que la nation allemande, en refusant le concours qu'on attend d'elle, ne s'expose plus tard à la malveillance et à la rancune du pape dans le règlement de ses affaires ecclésiastiques? Cependant, l'empereur n'a point voulu prendre de résolution dans une affaire d'une telle importance sans le conseil des représentants de la nation. Il désire savoir de leur bouche quelle réponse doit être faite aux demandes du Saint-Siège et des rois d'Angleterre et d'Aragon. »

Les commissaires impériaux expliquèrent ensuite aux membres de la diète les motifs pour lesquels Maximilien avait dû rompre avec Louis XII. Ils rejetèrent, non sans quelque raison, les causes de cette rupture sur le roi de France, qui, dirent-ils, ne s'était jamais conformé aux clauses de l'alliance; qui, au lieu de soutenir l'empereur dans sa lutte contre les Vénitiens, avait toujours fait en sorte que les troupes françaises arrivassent trop tard ou fussent inactives sur le champ de bataille; qui, enfin,

[1] Henri VIII avait effectivement écrit dans ce sens à Maximilien (*Letters and papers...*, t. I, p. 353 : lettre datée de Greenwich, 8 mai 1512).



méconnaissant le service que lui avait rendu l'empereur en refusant d'intervenir contre lui en Italie, continuait à fournir d'hommes et d'argent le duc de Gheldres et renoncerait à ses possessions italiennes plutôt que de s'aliéner cet ennemi de l'empire, dont le territoire était pour lui comme une porte ouverte sur l'Allemagne. Il fallait donc, sans retard, déterminer la soumission complète du duc rebelle, enlever ainsi au roi de France toute espérance d'entrer un jour en possession de son duché, faire cesser en un mot une situation qui constituait un danger permanent pour les villes et les principautés allemandes voisines du Rhin, et qui perpétuait dans ces contrées une lutte funeste à la bonne administration et aux intérêts commerciaux du pays. L'empereur proposait, en conséquence, que le produit d'un impôt général extraordinaire, consenti naguère par le corps germanique pour subvenir aux affaires intérieures de l'Empire, fût détourné de sa destination première et consacré par moitié à la protection du Saint-Siège et à la guerre contre le duc de Gheldres [1].

Comme on pouvait s'y attendre, les membres de la diète accueillirent avec froideur le discours des orateurs impériaux [2]. Ils ne firent cependant pas connaître immédiatement leurs vues sur les questions qui venaient d'être posées devant eux, et, comme Maximilien leur proposait de transporter leur assemblée à Cologne, où il comptait se rendre lui-même, ils quittèrent Trèves sans avoir rien décidé [3]. Quand, un mois plus tard (19 juillet), ils furent réunis de nouveau, rien ne subsistait plus des circonstances que l'empereur avait exploitées dans l'espoir

[1] Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, n° 1080.
[2] Ibid., nos 1081, 1082.
[3] Ibid., nos 1082, 1083.

de leur arracher une réponse favorable à l'exécution de ses desseins. Le pape, vainqueur en Italie, n'avait que faire du secours de l'Allemagne. Louis XII était trop sérieusement menacé dans son royaume par l'invasion simultanée des Espagnols et des Anglais pour songer à se créer de nouveaux embarras vers le Rhin. Enfin, le Milanais, objet des convoitises de l'empereur, était entre les mains des Suisses, soldés par Jules II. A moins de renier la cause à laquelle, il avait paru naguère vouer une sollicitude si vive, l'empereur ne pouvait que difficilement trouver un prétexte acceptable pour justifier son intervention en Italie. Qu'à ce moment, de son propre chef ou par le conseil de sa fille Marguerite, il ait songé à s'entendre avec la Ligue et en particulier avec Ferdinand d'Aragon [1] pour donner le Milanais à l'un de ses petits-fils, comme le bruit en courut de divers côtés [2], la chose serait assez vraisemblable, puisqu'il y avait là, pour lui, un moyen de rentrer activement en scène. A défaut de preuve directe, il semble d'ailleurs qu'on puisse trouver l'indice de ce dessein dans la façon dont il entama ses pourparlers avec la diète de Cologne. Sans attendre la réponse des États aux ouvertures qu'il leur avait faites à Trèves [3], il déclara aux

[1] Voici ce que lui écrivait, vers le 15 août, sa fille Marguerite : « Et « me semble, Monseigneur, que n'estes point mal meu si desirés vous « entretenir avec le roy d'Aragon et conduyre vos affaires de son sceu « et consentement, car il est en voulenté de vous assister de tout son « pouvoir pour le commun bien de Monseigneur mon nepveu » (*Corresp. de Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, t. II, p. 20). Voy. aussi : *Lettre de Jean le Veau à Marguerite*, du 17 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 294). — *Lettere lat. di G. Morone*, nº LXXXVI.

[2] Voy. ci-dessus, p. 452, n. 2.

[3] Cette réponse lui fut donnée le 20 juillet, à Cologne. Sans doute elle était rédigée depuis quelque temps déjà, car il n'y est tenu aucun compte des événements survenus en Italie après les dernières réunions de la diète de Trèves. On y parle comme si la guerre durait encore

députés assemblés que le roi de France n'ayant jamais, comme il y était obligé par son alliance avec lui, soutenu l'empire contre les Vénitiens, il n'y avait pas lieu d'observer les clauses de l'acte d'investiture par lequel Louis XII avait reçu le Milanais en fief de l'empire, et il proposa d'établir à Milan le fils aîné de Louis le More, Maximilien, dont la venue était ardemment désirée par les anciens sujets des Sforza, mais de l'y établir comme gouverneur et non comme duc, et d'exiger qu'il reconnût tenir sa charge au nom et par la volonté de l'Empire[1].

Mais, si l'on peut admettre qu'en ajournant ainsi la reconstitution du duché de Milan, il voulût se réserver la possibilité de rattacher cette province à l'Empire par les liens étroits d'un pacte de famille, on ne saurait dire en quelle mesure ce nouveau projet l'emporta dans son esprit sur celui d'une restauration pure et simple des Sforza, qu'il avait semblé poursuivre jusque-là[2]. Les actes qui succédèrent à sa

entre le pape et le roi de France. L'avis des membres de la diète est que l'empereur, avant de se mettre en campagne, doit envoyer des ambassadeurs à Jules II et à Louis XII, pour tâcher de régler pacifiquement leur différend (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, t. II, n° 1086). Ils finirent toutefois par convenir qu'en raison des changements survenus dans la Péninsule italienne, il n'y avait pas lieu de faire partir cette ambassade (*ibid.*, n° 1090 : délibération du 2 août).

[1] *Ibid.*, n° 1085 : pièce datée du 19 juillet. — Les ambassadeurs impériaux en Suisse formulèrent, dans la diète de Baden, une demande analogue (*Recès*, diète du 6 sept., *n*).

[2] Cf. ci-dessous, la dernière partie de la note suivante. Voy. aussi une *Lettre de Busset*, Alexandrie, 18 juillet 1512 (*Letters and papers.*, t. I, p. 383), où il est dit : « The king Catholic will agree with the emperor in regard « to the duchy of Milan for Charles or Ferdinand or the Duke of Milan; « but if the Duke is to be restored, it must be by the hands of the em- « peror, and with sufficient security that it be not at the pleasure of « the Swiss to sell the duke and duchy a second time, and not make « that state one of the Cantons as in effect it would be if Sion [c'est-à- « dire le cardinal de Sion] governed it, whose object it is to neutralise

déclaration du 19 juillet sont peu significatifs sur ce point. Il avait autorisé Maximilien Sforza à quitter la cour de Marguerite d'Autriche pour prendre, à travers l'Allemagne, la route de l'Italie. Le 27 juillet, il le reçut à Cologne, où, tout en le prévenant qu'il ne pouvait se lier envers lui par aucun engagement, tant qu'une décision n'aurait pas été prise au sujet du Milanais entre les Suisses, la Ligue et les ambassadeurs impériaux dans les Cantons, il l'assura de sa bienveillance avec tant d'apparente sincérité que le jeune prince put continuer son voyage avec la conviction de ne rencontrer du côté de l'Allemagne aucun obstacle à son rétablissement définitif dans la dignité paternelle [1].

« the influence of the Pope, and, under the pretence of reforming « Italy, to expel the Germans and Spaniard after the Frenchs. »

[1] *Lettre de Maximilien Sforza à Marguerite d'Autriche*, Bonn, 28 juil. 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 276).— *Quæsita, proposita et consultata pro secura profectione... domini ducis Mediolani in statum suum. Responsio Cesaree Majestatis super quesitis* (*ibid.*, pp. 277, 278). — *Lettre de Francesco Capello à Venise*, Ulm, 12 août 1512 (Sanuto, t. XIV, col. 588), très importante en ce qui touche les dispositions de l'empereur. — Une lettre de Pierre Lando, datée de Mantoue, 11 août (Sanuto, t. XIV, col 567), porte que, dans l'entrevue de Cologne, Maximilien Sforza reçut de l'empereur l'investiture du Milanais : « Item, è aviso come l'Imperador, qual è a Cologna, a certa dieta, con Maximiano Sforza, fo fiul « dil signor Lodovico di Milan, havia investido el dito Sforza di la du« cea di Milan, e lo mandava a Milan a tuor il dominio » Quoique Lando fût en mesure d'être exactement renseigné, puisqu'il était accrédité par la Seigneurie de Venise auprès de Mathieu Lang, on peut douter que le renseignement fourni par lui soit exact. Il est démenti en effet par la réponse de l'empereur aux questions de Sforza (citée ci-dessus). — L'entrevue de Maximilien Sforza et de l'empereur dut bien avoir lieu à Cologne, comme le dit, au reste, la lettre de P. Lando. L'empereur se trouvait certainement dans cette ville depuis le 16 juillet (Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, n° 1084), et on l'y voit également le 27 et le 28 du même mois (Sanuto, t. XV, col. 190; cf. t. XIV, col. 596; voy. aussi la *Lettre de Maximilien au duc de Clèves*, citée dans Ulmann, *Kaiser Maximilian I*, t. II, p. 450, n. 2). — Les contemporains eux-mêmes ne savaient trop que penser des intentions et des sentiments de l'empereur à l'égard du jeune Sforza. Voy. une *Lettre de G. Morone à*

En même temps, l'empereur soutenait devant la diète germanique le projet formulé dans sa déclaration du 19 juillet, à laquelle cette assemblée n'avait fait qu'une réponse évasive ou portant sur des points secondaires. Il demandait que le corps germanique, en lui octroyant des subsides pécuniaires, le mît en situation d'imposer le rétablissement des Sforza dans les conditions qu'il préconisait et de défendre ensuite le Milanais contre toute attaque extérieure. Il demandait, en particulier, que la garnison de Vérone, forte déjà de 3000 hommes, fût augmentée, et qu'on lui fournît sans retard l'argent nécessaire pour payer 2000 fantassins bohêmes et 1200 chevaux italiens qu'il se proposait d'entretenir en Italie [1].

L'inertie à peu près complète que la diète opposa à ses sollicitations[2] ne fut sans doute pas pour rien dans l'accueil fait par lui à un troisième projet, qu'il avait écarté quelques mois auparavant, à une époque où la poursuite en paraissait infiniment plus facile, et que lui soumit de nouveau, au commencement d'août, un envoyé de Louis XII, l'orateur François Medula. Ce projet consistait à mettre en vigueur la clause des traités de Trente et de Blois, aux termes de laquelle un mariage entre l'un des petits-fils de l'empereur et l'une des filles de Louis XII concilierait les

Octavien Sforza, gouverneur provisoire de Milan, du 31 juillet 1512 (éd. Promis et Müller, n° XCIV), où il est dit : « At, inquis, Cæsar dominandi « libidinem deposuit, sententiam mutavit et jamjam est Maximilianum « Sfortiam liberaturus eique parentis loco futurus. Ego vero dissimulatio- « nem formido, cum sciam non facile libidinem hanc evelli posse. » Voy. aussi une *Lettre de Busset*, du 17 juillet 1512 (*Letters and papers*.., t. I, p. 382), où il est dit que l'empereur témoigne à Maximilien Sforza plus d'intérêt qu'il n'en éprouve réellement.

[1] Janssen, n° 1090 : pièce du 2 août. — Cf. Lünig, *Reichsarchiv*. Pars gen., t. II, p. 305, pièce n° 84 (Cologne, 26 août).

[2] Janssen, n° 1090 : pièce du 4 août.



prétentions rivales des Valois et des Habsbourg sur le Milanais, dont la possession serait assurée aux jeunes époux [1].

Maximilien vit, à Cologne, l'ambassadeur du roi de France et jugea ses propositions assez sérieuses pour être communiquées à la diète [2]. La négociation qui s'ensuivit devait durer plusieurs mois encore, sans d'ailleurs être jamais poussée très à fond [3]. Maximilien, dont la sincérité pouvait inspirer quelque défiance, puisqu'à ce moment même, il faisait les plus grands efforts pour obtenir des Suisses l'invasion de la Bourgogne, eut lui-même le soupçon que Louis XII se jouait de lui et romprait ses engagements, après avoir recherché l'appui de l'Empire pour rentrer à Milan [4]. Il n'abandonna jamais ni son premier

[1] Zurita, *Annales de Aragon. Historia del rey Hernando el catolico*, l. X, ch. 24. — *Lettres de Marguerite d'Autriche à l'empereur, son père*; 12-13 août et fin août (Le Glay, *Corresp.*, t. II, pp. 20, 28). — *Lettres de Maximilien: à Marguerite*, Cologne, 20 août (*ibid.*, p. 22); *au jeune duc de Clèves*, pour demander un sauf-conduit en faveur de Medula; Cologne, 28 juillet (dans Ulmann, ouvr. cité, t. II, p. 450, n. 2). — *Lettres de Thomas Spinelli et d'Édouard Ponynges à Henri VIII*, Bruxelles, 24 et 27 juil., 13 août (*Letters and papers...*, t. I, pp. 387, 388, 405). — *Lettre de Lorenzo Campana, légat pontifical en Allemagne* (dans Moritz Brosch, *Papst Julius II*, p. 360, n. 29). — Janssen, n° 1092. — Sanuto, t. XV, col. 104, 135. — *Recès*, diète de Lucerne, 27 août, *d.* — Medula était un napolitain exilé en France (Sanuto, t. XIV, col. 588).

[2] Janssen, n° 1092 : pièce datée du 11 août.

[3] Sanuto, t. XV, col 44, 104, 135. — Cf. Ulmann, ouvr. cité, t. II, p. 453. — Au milieu de septembre, les pourparlers se poursuivent à la cour impériale entre Maximilien et les ambassadeurs des rois de France et d'Espagne. Il est question de donner en mariage au prince Charles la seconde fille de Louis XII, Renée, avec le duché de Milan comme dot. Le roi d'Espagne prendra Gênes et la Rivière, le roi de France occupera le duché de Gheldres (Sanuto, t. X, col. 104).

[4] *Lettre à Marguerite d'Autriche*, Cologne, 20 août 1512 (Le Glay, *Corresp.*, t. II, p. 22) : « Quant aux offres de Medula, il nous plaist bien « que n'avez point mis la chose en avant, car nous congnoissons assez que « c'est toute abusion et le voulons brief depeschier pour retourner... »



dessein d'une restauration des Sforza, ni peut-être l'espoir de s'entendre avec les Suisses et la Ligue pour l'établissement de Charles d'Autriche à Milan. Les instructions qu'il envoya à Mathieu Lang en vue de la conférence de Mantoue, et dont la teneur exacte n'est point connue, durent porter la trace des multiples déterminations entre lesquelles son esprit flottait [1]. Elles ordonnaient probablement au négociateur de ne soutenir la candidature du prince Charles, avec ou sans le mariage, que s'il voyait la possibilité de la faire aboutir sans qu'il en résultât pour l'Allemagne de trop graves complications, et, dans le cas contraire, de préférer le choix de Maximilien Sforza, en exigeant toutefois que l'intronisation du nouveau duc fût faite au nom et sous les auspices de l'Empire. Elles lui recommandaient en tout cas d'interdire au jeune prince l'accès de l'Italie, tant qu'une décision formelle n'aurait pas été prise au sujet du Milanais entre les états intéressés [2].

2.—Les conférences de Baden, en Argovie, et de Mantoue, dans lesquelles la question milanaise devait être débattue et réglée, s'ouvrirent presque simultanément, le 11 et le 12 août.

[1] C'est ce qui semble ressortir des délibérations de la conférence de Mantoue (cf. plus loin). Voy. aussi : *Lettre de Jean Le Veau à Marguerite d'Autriche;* Trente, 23 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 311) : « Et ne vouldroit vostre dit père soy declarer toutelement contre *Bi* « [Louis XII], mectant le duc de Milan en la duché, si premièrement il n'y « avoit bon fondement, et est mondit seigneur de Gurce de cest avis, et « pour ceste cause il va devers luy pour le faire demeurer; mais tenés le « secret. » — Cf. *Lettres de Mathieu Lang à Maximilien Sforza*, Mantoue 11 et 12 août (*ibid.*, pp. 285, 288). — *Lettre de Maximilien Sforza à Marguerite d'Autriche;* Innsbruck, 17 août (*ibid.*, p. 304).

[2] Voy. les quatre pièces citées dans la note ci-dessus.



Celle de Baden réunit, sous la haute direction de la diète helvétique, les ambassadeurs de l'empereur, du roi d'Aragon, du pape, des ducs de Savoie et de Lorraine, de la république de Venise et du gouvernement milanais. Il ne s'y produisit, officiellement du moins, aucune divergence sérieuse en ce qui touchait l'objet principal du débat. Les Suisses, qu'on représentait, dans l'entourage de l'empereur, comme voulant s'annexer le Milanais [1], étaient fort éloignés d'une semblable pensée. D'accord avec le pape et la république de Venise, ils se prononçaient nettement pour la restauration des Sforza, voyant, eux aussi, leur avantage dans le choix d'un prince faible et inexpérimenté, sur lequel ils feraient peser leur protection et qu'ils conduiraient à leur guise [2]. Ni les ambassadeurs impériaux, ni le repré-

[1] *Lettre de Jean Le Veau à Marguerite d'Autriche*, Trente, 23 août 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 315) : « S'il [Maximilien Sforza] « aloit de ceste heure et sans autre fondement à Millan, les Suysses qu'ilz « y sont, avec lesquels l'on a encoire fait aucune resolution ne traictez, « le pourroient prendre prisonnier comme son père et le mener en Suys- « ses, pour eulx faire duc de Milan, car ils ont desjà cinq passaiges, et « ne leur souffit, mais veullent et demandent encoires Naverre [Novare] « et Cosme, qui sont les deulx principaulx passaiges de ladite duché. » Cf. *Lettre de Maximilien Sforza à Marguerite d'Autriche*, Innsbruck, 30 août 1512 (*ibid.*, t. III, p. 317). — *Lettre de Busset*, Alexandrie, 18 juil. (citée ci-dessus, p. 465, n. 2). — Sanuto, t. XV, col. 44.

[2] Voici ce que dit à ce sujet Guichardin dans un de ses discours politiques (*Opere inedite* [éd. G. Canestrini], p. 232) : « Quel che si « possa sperare de' Svizzeri è detto a bastanza, perchè, se bene per loro « faccia, da uno canto, più, che in Milano sia uno duca particulare che « uno re di Francia, con ciò sia che quanto il signore di quello stato sarà « più debole, più lo potranno maneggiare, pure, da altro canto, pare « che sia molto a loro proposito il farsi, ogni di, mutazioni e rivolte; e in- « oltre a volerli levare bisognerà danari, e ragionevolmente saranno con « chi ne darà loro maggiora somma. » — Voy. aussi Vettori (*Storia d'Italia* [*Archivio stor. ital.*, Append. VI, p. 288]) : « I Svizzeri pense- « rono avere ogni anno pensione in publico e in privato, e che il detto « duca fusse signore in parola et loro in fatto. » — Cf. le procès-verbal de la conférence tenue, le 24 juillet, à Alexandrie, entre Schinner et les ca-

sentant du roi d'Aragon n'osèrent soutenir un avis contraire en présence de leurs députés.

Au reste, chose qui n'était pas de médiocre importance, la solution adoptée par les Cantons était conforme au vœu presque unanime des habitants du Milanais. Chez ceux-ci, après les quelques journées de troubles qui avaient suivi le départ des autorités françaises[1], la candidature de Maximilien Sforza avait promptement rallié la majorité des suffrages[2]. Vainement, le parti gibelin, que ses traditions rattachaient à l'Allemagne, avait-il essayé d'attirer de son côté le courant populaire[3]. Vainement, le parti français s'était-il efforcé de créer un mouvement d'opinion en faveur de Louis XII[4]. Privé de ses chefs et contenu par l'attitude menaçante de la populace, ce parti n'osait plus s'affirmer ouvertement. Il n'avait, d'ailleurs, de fortes racines qu'à Milan, siège central du gouvernement. Dans le reste du pays, l'administration française, trop exclusivement subordonnée au bon plaisir des chefs de garnisons et souvent impuissante à réprimer les violences des soldats, n'avait

pitaines suisses : « .... dann man das herzogthumb Meyland allein durch « uns behalten. und obglychwol ein fürst, der ingesetzt wurde, sich söl- « lichs abtrags wölt sperren, das wir allwegen so mechtig syen in be- « meltem herzogthumb uns selbs bezalung und abtrag zu erlangen. » (*Recès*, p. 631).

[1] Voy. ci-dessus, p. 384, et Pélissier, *Documents pour l'histoire de la domination française dans le Milanais* [*Biblioth. méridionale*, 2e sér., t. I]; Toulouse, 1891, in-8°; pièces nos 96, 98.

[2] Voy. ci-dessus, p. 386-7. — *Mémoire des nouvelles d'Italie*, 6 août 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 283). — Janssen, *Frankf. Reichscorresp.*, n°. 1085). — *Lettres de Busset*, Pavie, 27 juin (*Letters and papers...*, t. I, p. 366). — *Lettere lat. di G. Morone*, nos 87 et 89.

[3] Pierre Martyr, *Lettre au marquis Fagiardo*, datée de Burgos, 13 juil. 1512 (*Opus epistolarum*; éd. d'Amsterdam. 1670, pp. 262-3).

[4] *Lettre de Sébastien Ferrier à Claude de Seyssel*, Galiani, 31 août 1512 (*Pièces justif.*, n° XXXIX). — Sanuto, t. XIV, col. 550, 619. — Cf. *Lettere lat. di G. Morone*, n° LXXXIX.



gagné qu'une infime partie de la population[1]. Les anciens amis de Louis le More, rentrés à Milan, s'étaient mis à la tête des affaires[2], et la multitude, un instant désorientée, les avait suivis. L'envoi en Suisse d'une ambassade milanaise, chargée de faire ratifier par les gouvernements helvétiques le choix du nouveau duc et de discuter avec eux les conditions de son installation, avait montré que les Milanais, contrairement aux nouvelles répandues naguère, étaient prêts à reconnaître leurs obligations envers leurs libérateurs. Les Cantons n'avaient donc pas à craindre de difficultés de ce côté. Ils pouvaient croire leur premier but atteint, puisqu'ils avaient obtenu que l'accord se fît entre leurs alliés sur le rétablissement des Sforza. Quand ils virent que ni l'empereur, ni aucun des membres de la Ligue, n'était en mesure et ne paraissait être en disposition de prendre la haute main dans la réorganisation du duché, ils conçurent le hardi projet d'en faire leur œuvre exclusive, et ils négocièrent séparément avec le gouvernement milanais.

A l'issue de la diète de Baden, un projet de traité fut remis par leurs députés aux deux ambassadeurs de Milan, Luchino Cribello et Jean-François Stampa. Le point de départ en était l'engagement pris par les Cantons de rendre le duché de Milan à Maximilien Sforza, ou, si celui-ci était empêché, à tel autre membre de la famille

[1] Ambrogio da Paullo, *Cronaca* (*Miscell. di stor. ital.*, t. XIII, p. 189; cf. pp. 204, 206, 208). — Guicciardini, l. X, ch. 21, 44. — D. Calvi, *Effemeride sacro profane... di Bergamo*, à la date du 17 nov. 1512. — Cf. Pélissier, ouvr. cité: pièce n° 56. — Paris de Grassis, *Diarium* (dans Rainaldi, *Ann. eccles.*, 1512, ch. 57). — *Instructions des députés de la ville de Milan vers l'empereur et Maximilien Sforza*, août 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 306).

[2] Voy. ci-dessus, p. 388, et Pélissier, *Doc pour l'hist. de la domination française dans le Milanais*, pièces nos 98 et 99.



Sforza qui leur agréerait. En retour du service rendu et pour les indemniser des frais de leur dernière campagne, le nouveau duc leur paierait 150,000 ducats, exigibles par eux dans le délai de trois années, le premier versement devant avoir lieu à la St-Martin suivante. De plus, il leur servirait une pension annuelle de 40,000 ducats. Si le Milanais était attaqué, les Cantons enverraient au duc des soldats qu'il paierait à raison chacun de 5 1/2 florins par mois. S'ils avaient, eux, de leur côté, à soutenir une guerre, ils pourraient exiger des Milanais un renfort de 500 cavaliers. Enfin, les villes de Lugano, de Locarno et de Domo d'Ossola, ainsi que le Val d'Ossola, seraient rattachés à titre perpétuel au territoire helvétique.

L'ambassade milanaise prit acte de ces propositions, qu'elle parut considérer comme pouvant servir de base au pacte à intervenir. Elle demanda toutefois qu'un délai plus long fût accordé au duc pour le paiement de l'indemnité de guerre et que la première échéance des pensions fût portée au début de janvier 1514 ; que, si Maximilien ne venait pas incessamment dans ses états, on y installât un régent jusqu'au jour de son arrivée ; que les Cantons fissent restituer au duché tous les territoires qui y étaient rattachés du temps de Louis le More, spécialement Brescia, Bergame et Crema ; enfin, que la ville d'Asti, avec toutes ses appartenances, fût remise au gouvernement milanais par l'armée helvétique, avant un mois[1].

[1] *Recès*, diète de Baden, 11 août, *i.*, et *ibid*, p. 640, la réponse des Milanais aux articles proposés par la diète. — Sur l'ensemble des délibérations de la diète de Baden. voy., en outre, Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, pp. 272 et suiv.; cf. aussi *Lettere lat. di G. Morone* no XCVII, et *Mémoire des nouvelles d'Italie*, du 6 août (*Lettres de Louis XII*. t. III. p. 283).

Il ne semble pas que les ambassadeurs de la Ligue et de l'empereur aient protesté contre cet acte d'indépendance, dont ils furent les témoins stupéfaits. Ceux même d'Espagne et de Venise, Jean Castro, chevalier de Malte, et Jean-Pierre Stella, venus, chacun pour leur part, apporter aux Cantons des offres d'alliance [1], ne firent aucune réserve sur la suite qui, dans ces conditions, pourrait être donnée à leurs propositions. Les uns et les autres, en apparence du moins, étaient occupés surtout de combattre l'influence des agents de Louis XII [2], auxquels la diète de Baden avait accordé une première audience et dont, à dessein, elle écoutait complaisamment les ouvertures [3].

Cependant l'affaire ne devait pas se poursuivre jusqu'au bout sans rencontrer d'opposition. Quand, le 6 septembre, la diète de Baden se réunit de nouveau pour reprendre avec la députation milanaise la négociation commencée, elle ne trouva plus chez les ambassadeurs de la Ligue et de l'empereur la condescendance des premiers jours. L'ambassadeur du roi d'Aragon commença par déclarer que son maître, d'accord avec l'empereur, le pape et les Vénitiens, voulait placer sur le trône de Milan, non le jeune Sforza, mais le duc Charles d'Autriche, et il annonça que, si les Cantons appuyaient cette nouvelle candidature, les puissances alliées leur feraient un don immédiat de 300,000 ducats et leur assureraient une pension annuelle de 50,000 ducats. L'ambassadeur pontifical, Jean Stafileo, évêque de Sebenico, blâma très énergiquement leur

[1] *Recès*, diète de Baden, 11 août, *c* et *k*. — Anshelm, t. IV, pp. 288-289.

[2] *Rapport d'un agent français en Suisse* (*Pièces justif.*, n° XXXVIII). — *Recès*, diète de Baden, 6 sept., *k*, *r*. — Anshelm, t. IV, pp. 274-5, 316.

[3] Voy. ci-dessus, p. 422 et suiv., et *Recès*, diètes de Baden, 6 sept., *k*; de Lucerne, 20 sept., *g*.

projet d'alliance avec Milan, contraire, disait-il, aux traités conclus par eux avec le Saint-Siège, en ce qu'il impliquait la reconnaissance des droits des Milanais sur les villes de Parme et de Plaisance, que le pape avait reprises comme étant du domaine de l'Église; il finit même par les menacer de l'interdit, s'ils ne tenaient point compte de sa protestation. Les ambassadeurs impériaux, Jean de Landau, Ulrich de Habsberg, Rodolphe de Blumeneck et Jean Storch, demandèrent que Maximilien Sforza fût établi dans le duché non comme duc, mais comme gouverneur, jusqu'à la réunion de la diète germanique, en janvier 1513. Ils ajoutèrent que l'empereur était opposé pour le moment à la main-mise des Cantons sur les villes de Lugano, de Locarno et de Domo d'Ossola [1].

Mais les Cantons ne furent pas très émus par ces contrariétés. De la diversité des déclarations apportées devant la diète de Baden, ils pouvaient aisément conclure que l'entente annoncée par l'ambassadeur espagnol n'était point encore chose accomplie. Ils comprenaient, au surplus, que, si la prétendue coalition, au lieu de leur imposer la candidature autrichienne, se résolvait à de lourds sacrifices pécuniaires pour obtenir qu'ils s'y ralliassent, c'était par suite de l'impossibilité où elle se trouvait de la faire aboutir malgré eux. Ils savaient quelles inquiétudes avaient causées à leurs alliés les tentatives de rapprochement dont ils étaient l'objet de la part de Louis XII [2],

[1] *Recès*, diète de Baden, 6 sept., *h*, *k*, *q*. — *Pièces justif.*, n°s XLIII* et XLVI. — *Lettres de Pierre Stella à Venise*, 2-15 sept. (dans Sanuto, t. XV, col. 25, 118). — *Lettre de Zwingli à Joachim Vadian*, 4 oct. 1512 (Freher, *Rer. german. script.*, t. III, p. 125). — Anshelm, t. IV, p. 274-275. — *Lettres de Schinner*, citées ci-dessus, p. 450, n. 1. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° CII.

[2] *Recès*, diète de Baden, 6 sept., *k*, *r*; diète de Lucerne, 20 sept., *g*.



quelles appréhensions provoquaient chez tous les ennemis du Roi les armements qui, disait-on, se faisaient en France pour une prochaine campagne d'Italie[1]. Ils voyaient les Milanais pressés de conclure avec eux, dans la crainte qu'on ne les obligeât à subir un duc étranger[2]. Se sentant en situation de ne ménager personne, ils déclarèrent qu'à aucun prix ils n'admettraient l'établissement de Charles d'Autriche à Milan, et la diète de Baden, auprès de laquelle le gouvernement milanais avait accrédité un ambassadeur de marque, Galeazzo Visconti, poursuivit avec ce personnage les pourparlers engagés un mois auparavant avec Stampa et Cribello. Cette fois encore, l'accord ne put se faire sur tous les points, mais on le regarda comme si proche que rendez-vous fut pris au 29 septembre suivant pour conclure[3].

L'opposition assez mal définie que l'ambassadeur espagnol et les ambassadeurs impériaux venaient de faire aux projets des Suisses à l'égard du Milanais, n'était pas sans avoir quelque relation avec les arrangements pris dans la

[1] *Lettre de Marguerite d'Autriche à Maximilien*, écrite vers le 20 août 1512 (Le Glay, *Corresp.*, t. II, p. 26). — *Lettre des magistrats de Zurich aux capitaines zuricois dans le Milanais*, 1er juillet 1512 (Archives de Zurich, *Missives*). — *Lettre de Busset*, Castro Novo, 11 juillet 1512 (*Letters and papers*..., t. I, p. 380). — Sanuto, *Diarii*, t. XV, col. 44, 48. — *Lettre de Zwingli à Vadian* (citée p. 475, n. 1).

[2] *Lettere lat.* di G. Morone, nos XCVI, XCVII, C, CII.

[3] Sanuto, t. XV, col. 48-50, où sont consignés les préliminaires du traité. en deux actes, l'un contenant les articles par lesquels Maximilien Sforza s'obligeait envers les Cantons, l'autre les articles par lesquels les Cantons s'obligeaient envers Maximilien Sforza. — *Recès*, diète de Baden, 6 sept., *y*, où l'on trouve un projet de traité dressé par la diète, en date du 8 sept.. suivi de contre-propositions faites par l'ambassade milanaise — *Articles et arrest faict entre les ambassadeurs de Millan et nous des Lighes* [8 sept.]. (Paris, Bibl. Nat., ms. franç. 5568, fol. 34). — *Lettres de Pierre Stella à Venise* (Sanuto, *Diarii*, t. XV, col. 118). — *Lettere lat. di G. Morone*. no CII.

conférence de Mantoue au nom de l'empereur et du roi catholique.

Cette conférence, l'évêque de Gurk l'avait réunie pour essayer de substituer la prépondérance de l'empereur à celle des Suisses dans le règlement de la question milanaise. Ni les Cantons, ni Mathieu Schinner, ni les Milanais, même, n'avaient été invités, semble-t-il, à s'y faire représenter. Mais on y vit figurer les commissaires des républiques de Florence, de Sienne et de Lucques, un ambassadeur du marquis de Monferrat, le marquis et le cardinal de Mantoue, celui-ci en qualité de légat apostolique, l'ambassadeur vénitien Pierre Lando, Jean-Baptiste Spinelli, ambassadeur du roi d'Aragon à Venise, Pierre d'Urea, ambassadeur de ce même roi auprès de l'empereur, venu en Italie avec l'évêque de Gurk, enfin le vice-roi de Naples, qui arriva à Mantoue le dernier, dans la soirée du 12 août [1]. Ce que furent les délibérations de ces personnages, on ne le sait pas au juste. Mais il faut croire que ni le représentant de l'empereur, ni ceux de Ferdinand le Catholique, ni le vice-roi de Naples ne jugèrent opportun de se déclarer ouvertement pour la candidature de Charles d'Autriche et d'entrer résolument en campagne pour la faire aboutir. Si, dans leurs conciliabules secrets [2], ils examinèrent les chances que cette candidature pouvait avoir et l'utilité qu'il y aurait pour l'Empire et pour l'Espagne à la voir triompher ; si, même, dans leurs entretiens avec les ambassadeurs de Jules II et de Venise,

[1] Extrait de lettres écrites de Mantoue par Mathieu Lang, le 14 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 289). — *Lettre de Jean Le Veau à Marguerite d'Autriche*, Mantoue, 17 août (*ibid.*, p. 294). — Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 421, 522, 551, 571, 572, 574, 575, 578, 589.

[2] Cf. les *Lettres de Mathieu Lang* et de *Jean Le Veau*, citées n. 1.



ils s'efforcèrent d'en démontrer les avantages, ils durent assez vite en arriver à la conclusion qu'elle ne trouverait accueil ni auprès du pape, ni auprès de Venise, et que pour la soutenir, à eux seuls, avec quelque espoir de succès, ils ne disposaient pas de ressources militaires suffisantes. Au reste, l'évêque de Gurk n'insista peut-être pas beaucoup pour que l'on allât sur ce point à l'encontre des volontés de Jules II, manifestement du moins. Ayant été envoyé en Italie avec la mission spéciale de traiter de la paix entre Venise et l'empereur, condition préalable de l'entrée de l'Allemagne dans la Sainte-Ligue, il avait cru tout d'abord que le pape sacrifierait et ses vues sur Milan et les intérêts de Venise au désir de voir cette paix se conclure. Trompé dans son attente et se rendant compte que, sans l'aide du pape, il n'obtiendrait pas de Venise qu'elle se pliât aux exigences de l'empereur, c'était lui maintenant qui cédait au pape sur la question du Milanais. Avec assez de prudence, il abandonnait un dessein, dont la poursuite, même favorisée par le Saint-Siège, eût offert encore mille dangers, afin de se concilier l'appui de Jules II dans le règlement de l'affaire vénitienne et de terminer promptement cette affaire par un arrangement qui rouvrirait plus sûrement à l'empereur l'accès de la haute Italie[1].

Quels qu'aient été, au reste, en cette occasion, les mobiles de sa conduite, il est certain qu'à partir de la conférence de Mantoue, la candidature autrichienne fut reléguée à l'arrière-plan. Sans doute, ceux qui l'avaient préconisée ne s'en détachèrent pas sans retour. Mathieu Lang, lui-même,

[1] Sur la conférence de Mantoue, outre les documents cités p. 477, n. 1, voy. Guicciardini, l. XI, ch. 5; *Lettres de Pierre Lando à Venise* (dans Sanuto, t. XIV, col. 557, 561, 564, 565, 567, 572, 574, 578).



exprima l'avis que l'empereur ne devait pas rompre les pourparlers engagés avec Louis XII, tant qu'il subsisterait quelque espoir de les mener à bonne fin[1]; une démarche fut faite auprès des Suisses pour les convaincre de l'avantage qu'ils auraient à seconder les vues de l'empereur et du roi d'Aragon[2], et, à diverses reprises, au milieu des difficultés qui devaient retarder encore le retour à Milan du fils de Louis le More, on vit des agents de l'Empire et de l'Espagne recommander au pape, à la république de Venise ou au gouvernement milanais, comme la meilleure solution, le choix de l'un des deux archiducs, Charles ou Ferdinand[3]. Mais, en fait, la restitution du Milanais aux Sforza, pour laquelle tous les intéressés s'étaient maintenant prononcés, ne fut plus remise sérieusement en question. Le principal effort de l'évêque de Gurk tendit alors à assumer, au nom de l'empereur, la haute main dans l'établissement du jeune Maximilien. Déjà, le 11 et le 12 août, il avait affirmé asssez clairement son intention à cet égard en écrivant au futur duc de ne point s'avancer au delà d'Insbruck, tant que des arrangements définitifs n'auraient pas été pris entre lui-même et l'évêque de Sion pour la réorganisation de l'État milanais[4]. Dans la conférence même de Mantoue, une fois la candidature de Charles d'Autriche écartée, sa grande préoc-

[1] *Lettre de Jean Le Veau à Marguerite d'Autriche*, Trente, 23 août 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 309).

[2] Dans la diète de Baden, du 6 septembre (cf. ci-dessus).

[3] Sanuto, t. XV, col. 104, 135, 318, 320. — Au commencement de novembre, on signale dans le Bergamasque la présence d'un agent du roi d'Espagne, qui se rend à Milan pour intriguer en faveur de Charles d'Autriche (ibid. col. 338). — Cf. aussi plus loin, ch. V, §. 3, et *Lettre de Thomas Spinelli à Henri VIII*, Bruxelles, 3 nov. 1512 (*Letters and papers*, t. I, p. 536).

[4] *Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 285, 288.



cupation dut être d'obtenir que le pape, le roi d'Aragon, le vice-roi de Naples et le gouvernement de Venise laissassent à l'empereur le soin de cette réorganisation, et il semble qu'en cela son action n'ait pas été vaine. Le 16 août, en effet, Ramon de Cardona écrivit à Maximilien Sforza qu'il était venu se mettre avec son armée au service de l'empereur pour lui rendre son duché, et cela par ordre du roi d'Aragon, dont le désir avait toujours été de le voir en possession de l'héritage paternel[1]. Peu de jours après, le 19 août, le pape, en adressant au jeune duc un bref pour le féliciter de son prochain retour à Milan, lui donna à entendre qu'à côté du Saint-Siège, sa gratitude devait aller à l'empereur, dont la bienveillance avait permis cet heureux événement, et sans l'assentiment duquel on ne pourrait régler les dernières formalités de son intronisation[2]. Mathieu Lang eût voulu que le vice-roi de Naples fît plus encore : qu'il pénétrât sur-le-champ dans le Milanais, où le rejoindrait la garnison allemande de Vérone, ce qui permettrait d'y soutenir avec force les prérogatives impériales[3]. Mais il avait été décidé dans la conférence de Mantoue, entre le pape et don Ramon de Cardona, que l'on renverserait à Florence le gouvernement des Soderini, le seul qui, en Italie, fût encore favorable à la France, pour y rétablir les Médicis. Un membre de cette dernière famille, Julien de Médicis, avait promis au vice-roi, tant en son propre nom qu'au nom de son frère, le cardinal Jean, d'entretenir l'armée espagnole pendant deux mois, à condition qu'elle marchât

[1] *Ibid.*, p. 292.

[2] *Ibid.*, p. 308.

[3] *Lettres de Mathieu Lang et de Jean Le Veau*, du 14 et du 17 août, citées, p. 477, n. 1.— Cf. Ulmann, *Kaiser Maximilian I*, t. II, p. 451.

contre Florence. Le vice-roi, toujours en peine de fournir la solde de ses troupes, ne se fit point prier pour accepter cette combinaison. Sitôt la conférence terminée, il alla retrouver son armée près de Modène et se dirigea de là vers la Toscane, non sans avoir assuré l'évêque de Gurk qu'il reviendrait dans le Milanais après avoir mis ordre aux affaires de Florence[1]. Mathieu Lang voulut encore se rendre auprès du cardinal de Sion, dans l'espoir d'obtenir de lui qu'il disposât les Suisses à s'effacer devant l'empereur[2]. Mais Schinner trouva des prétextes pour décliner l'entrevue proposée[3], dont évidemment il n'augurait rien d'utile. L'antagonisme que la conférence de Mantoue avait créé entre les Cantons et le chef de l'Empire, et qui venait de se traduire une première fois par le refus de Schinner de conférer avec l'évêque de Gurk, devait se prolonger, sans d'ailleurs amener d'éclat, jusqu'à l'époque de l'intronisation du jeune duc, pour aboutir, le jour même de cette cérémonie, à une scène violente, dans laquelle le dernier mot ne resta pas à l'empereur.

Le rétablissement des Sforza une fois accepté par les puissances, restaient à régler diverses affaires secondaires, s'y rattachant de près ou de loin.

Tous les états voisins du Milanais trouvaient l'occasion

[1] Guicciardini, l. XI. ch. 5-6. — *Lettres de Jean Le Veau et de Mathieu Lang*, citées ci-dessus, p. 477, n. 1. — Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 572, 584, 628; t. XV, col. 9. — Herrera, *Hechos de los Espanoles in Italia*, éd. de Madrid, 1624, p. 282. — Vettori, *Sommario della storia d'Italia* (*Arch. stor. ital.*, Append. VI, pp. 289 et suiv.)

[2] *Lettres de Jean Le Veau et de Mathieu Lang*, citées ci-dessus, p. 477, n. 1. — Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 591. — *Lettres de Mathieu Lang à Maximilien Sforza*, 11 et 12 août (*Lettres de Louis XII*. t. III, pp. 285, 288).

[3] Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 604. — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Trente, 23 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 312).

belle pour arracher quelque lambeau de ce territoire actuellement sans maître[1]; ils faisaient valoir d'anciennes prétentions ou en élevaient de nouvelles. Les Suisses, qui avaient occupé déjà Domo-d'Ossola, Lugano et Locarno, songeaient à s'approprier en outre Novare et Côme[2]. Le marquis de Mantoue réclamait Peschiera, ancienne appartenance de son domaine[3]. Le duc de Savoie demandait aux Suisses de lui livrer Verceil[4]. Le pape, non content d'être rentré dans Bologne, d'avoir pris Reggio et de convoiter Modène avec toute la Romagne[5], avait jeté son dévolu sur Parme et sur Plaisance[6] : il insistait auprès de l'empereur, des Suisses et des Milanais pour que ces deux villes, dont il avait reçu naguère la soumission, fussent réunies définitivement aux États de l'Église, offrant toutefois de les constituer en dot à l'une de ses nièces, qu'il voulait marier à Maximilien Sforza, et proposant de donner comme compensation aux Milanais les territoires d'Asti et de Verceil[7]. Il avait

[1] *Lettere lat. di G. Morone*, nº LXXXVI.

[2] *Lettre de Jean Le Veau à Marguerite d'Autriche*, 23 août (citée ci-dessus, p. 481, n. 3). — Cf. *Lettere lat. di G. Morone*, nºs LXXXVI, XCI.

[3] Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 389, 527; t. XV, col. 193. Peschiera avait été enlevé au marquis de Mantoue par les Sforza. Après la conquête du Milanais par Louis XII, cette place fut cédée aux Vénitiens. Elle leur fut reprise par les Français, en 1509, après la bataille d'Agnadel, bien que le roi eût promis au marquis de Mantoue de la lui restituer. (Cf. *Relaz. degli ambasciatori veneti*, ed. da Eug. Alberi, 2e ser., t. III, p. 21 : *Relaz. di Roma*, di Paolo Capello, 1er avril 1510. — *Lettere storiche di Luigi da Porto*, p. 24).

[4] Sanuto, *Diarii*, t. XV, col. 118.

[5] Cf. ci-dessus, p. 395. — Voy. aussi Guicciardini, l. XI, ch. 2. — *Lettre de Jean Le Veau*, du 17 août (citée ci-dessus, p. 477, n. 1).

[6] Cf. ci-dessus, p. 392.

[7] *Lettre de Jean Le Veau*, du 17 août (citée ci-dessus). — Sanuto, t. XV, col. 104. — *Recès*, diètes de Baden, 6 sept., *k*; 29 sept. *k*; diète de Lucerne, 20 sept., *g*. — *Lettere lat. di Girolamo Morone*, nºs LXXXVI, CIV. — Anshelm, t. IV, p. 275.

encore autre chose en tête. Reprenant ses projets contre le duc de Ferrare, il harcelait les Vénitiens, le vice-roi de Naples, les Suisses, l'évêque de Gurk, pour qu'une invasion générale du Ferrarais fût entreprise, et il envoyait de l'argent au duc d'Urbin, dont l'armée désorganisée ne pouvait plus tenir la campagne, avec ordre de lever de nouvelles troupes et de les réunir à celles de la Ligue pour marcher sur Ferrare[1]. Mais ses trop vastes ambitions ne trouvaient guère de partisans. L'empereur, dûment conseillé par l'évêque de Gurk, faisait la sourde oreille à ses sollicitations, dans la crainte que Jules II, n'ayant plus rien à désirer, ne mît aucun empressement à lui procurer une paix avantageuse avec les Vénitiens[2]; bien plus, il autorisait l'enrôlement de lansquenets allemands pour le duc de Ferrare. Quant au duché de Milan[3], à l'égard duquel il se proposait d'exercer d'une manière effective ses droits de suzerain[4], son intention ne pouvait être de le

[1] *Lettres de Jean Le Veau*, des 17 et 23 août (citées ci-dessus, pp. 477, n. 1 et 481, n. 3); cf. *Mémoire des nouvelles écrites de Trente*, 23 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 314). — Guicciardini, l. XI, ch. 1, 3. — Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 524, 593, 595, 599; t. XV, col. 188. — *Recès*, diète de Baden, 6 sept., *k*, *r*. — Anshelm, loc. cit.

[2] *Extrait d'une lettre de Mathieu Lang*, 14 août, et *Lettre de Jean Le Veau à Marguerite d'Autriche*, Mantoue, 17 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 289, 294).

[3] Voy. le traité du 25 nov. entre l'empereur et le pape (Sanuto, t. XV, col. 387; cf. col. 351).

[4] *Recès*, diète de Baden, 29 sept., *k*. — *Lettre de Jean-Pierre Stella, ambassadeur vénitien en Suisse, à la Seigneurie*; Baden, 2 sept. (Sanuto, *Diarii*, t. XV, col. 25). — Un décret que Maximilien rédigea, en date du 8 octobre 1512, fournit une preuve tangible de son intention à cet égard. Par cet acte, l'empereur, intervenant dans l'administration politique et civile du Milanais, restitue leurs propriétés et leurs biens aux habitants du duché déclarés rebelles par le gouvernement français. L'acte ne fut publié à Milan que le 17 juin 1513. On le trouvera dans L. G. Pélissier, *Documents pour l'histoire de la domination française dans le Milanais* (*Bibliothèque Méridionale* [Toulouse, Privat, 1891], t. I, p. 285).



laisser démembrer. Les Suisses, préoccupés de tirer du Milanais tout l'argent possible, ne voulaient pas que l'on enlevât au futur duc deux de ses meilleures cités. Ils firent comprendre à l'ambassadeur pontifical auprès de la diète de Zurich, Jean Stafileo, que leur désir serait de voir le pape abandonner ses revendications, et ils lui déclarèrent en même temps que la nécessité où ils étaient de veiller à la défense du Milanais, en prévision d'un retour offensif du roi de France, ne leur permettait pas d'envoyer des troupes dans le Ferrarais [1]. Le vice-roi de Naples, plutôt que de partir en guerre contre Ferrare pour le seul avantage du Saint-Siège, avait trouvé son profit dans l'expédition de Florence; au regard du Milanais, il se montrait en toute occasion beaucoup plus enclin à servir les intérêts de l'empereur que les appétits du pape [2]. Si, du côté des Vénitiens, Jules II rencontrait une opposition plus discrète, c'est que ceux-ci, qui réclamaient eux-mêmes une large part dans la dépouille du Milanais, n'étaient guère en bonne posture pour se mettre en travers des prétentions d'autrui, et que, d'ailleurs, ils se sentaient trop isolés en Italie pour s'exposer à y perdre son appui. Ils lui avaient tout d'abord conseillé de s'adresser, pour l'expédition de Ferrare, aux Espagnols et aux Suisses, voulant, disaient-ils, consacrer toutes leurs forces aux sièges de Brescia et de Crema. Les Suisses et les Espagnols s'étant récusés, et le pape demandant à la Seigneurie de lui fournir au moins 4000 fantassins et une flotte pour bloquer les ports du Ferrarais, jusqu'à ce que le recouvrement des villes lombardes rendît

[1] *Recès*, diète de Baden, 29 sept., *k* et *g*; diète de Lucerne, 20 sept., *g*. — Anshelm, t. IV, p. 276.

[2] Sanuto, *Diarii*, t. XV, col. 135, 215. — *Bref du pape à Schinner*, 1er oct. (*ibid.*, col. 217-219).

disponible le reste de l'armée vénitienne, la Seigneurie finit par envoyer quelques galères à l'embouchure du Pô et 2000 hommes d'infanterie [1]. Ce fut avec ces forces, tout à fait insuffisantes, jointes aux troupes désordonnées du duc d'Urbin, que commença, sans grand succès, vers le milieu de septembre, une nouvelle campagne contre Ferrare [2].

La ténacité avec laquelle les Vénitiens cherchaient à reprendre de vive force ou à se faire attribuer toutes les villes de Lombardie perdues par eux en 1509 était un obstacle beaucoup plus sérieux au rétablissement de la tranquillité dans la haute Italie. Il devait y avoir à leur intransigeance quelque motif bien puissant, car le gouvernement milanais se montrait de plus en plus disposé à faire avec eux un partage équitable, qui, en dehors de Crémone et de la Ghiara d'Adda, leur laisserait tout ce qu'ils réclamaient. A plusieurs reprises, depuis le mois d'août, des ambassadeurs avaient été envoyés de Milan à Venise pour proposer à la Seigneurie une entente sur ce point et demander en même temps qu'une alliance formelle fût conclue entre Milan, Venise et les Suisses [3]. Schinner, de son côté, s'était départi de l'opposition violente qu'il leur avait faite pendant longtemps. Un jour, même, il avait dit à un agent vénitien résidant auprès de lui que Venise ne devait pas s'inquiéter de son apparente animosité; qu'il en agissait ainsi avec elle par égard pour les Milanais, et qu'en somme il reconnaissait le bon droit de la République [4]. Mais Venise, à tort ou à raison, éprouvait envers ses voisins de

[1] Sanuto, *Diarii*. t. XIV, col. 524, 525, 585, 593; t. XV, col. 61, 79, 86, 96, 120, 132, 133.

[2] *Ibid.*, t. XIV, col. 607, 608, 609, 613, 614, 616, 627, 628, 629, 637; t. XV, col. 21, 37.

[3] *Ibid.*, t. XV, col. 5, 11, 12, 15, 38, 40, 129, 191, 230.

[4] *Ibid.*, t. XIV, col. 575, 622; t. XV, col. 2, 9, 24, 145, 174, 276.

Milan une insurmontable défiance : « Autant d'habitants « de Milan, autant d'adversaires de Venise », disait-on communément, et ce dicton, répété de nouveau dans les circonstances présentes [1], semblait régler toute sa conduite. A leurs avances, à leurs protestations d'amitié, elle répondit qu'elle les tiendrait pour ses ennemis tant qu'ils lui contesteraient une seule parcelle de son territoire, en déclarant de plus qu'elle n'entamerait aucune négociation avec eux, aussi longtemps que ce territoire tout entier ne serait pas entre ses mains [2]. Loin d'accepter leur concours pour reprendre les villes encore occupées par les Français dans l'est du duché, elle cherchait à les en écarter par tous les moyens : il ne se faisait pas un mouvement de troupes suisses ou milanaises de ce côté, sans qu'elle y vît la préparation d'un coup de main contre son domaine et sans qu'elle protestât énergiquement [3]. A l'heure actuelle, tout son effort s'employait au siège de Crema, de Brescia et de Bergame, dont elle prétendait s'emparer à elle seule.

Dans Crema, investi depuis les premiers jours d'août par Renzo de Ceri, le commandant de la garnison française, Jean de Durfort-Duras, avait confié la défense de l'enceinte fortifiée à Benedetto Crivello, un citoyen qu'il croyait dévoué au roi de France, se réservant à lui-même la garde de la citadelle. Mais Crivello n'était pas homme à servir avec abnégation et fidélité une cause perdue. Quand il comprit que Louis XII ne reviendrait pas de sitôt en Italie, il n'hésita pas à traiter secrètement avec l'ennemi. Dans les premiers jours de septembre, il fit savoir

[1] Sanuto, *Diarii*, t. XV, col. 38.

[2] *Ibid.*, t. XV, col. 11, 12; cf. col. 230.

[3] *Ibid.*, t. XV, col. 7, 59, 60-64, 66, 67, 73, 80, 83, 87, 94, 97, 98, 102, 103, 129, 132, 193, 210, 212, 224. — *Recès*, diète de Zurich, 20 oct., *q*.

à l'évêque de Lodi, gouverneur de Milan, qu'il lui rendrait la ville plutôt que de la laisser tomber aux mains des Vénitiens. En même temps, il avertit Renzo de Ceri qu'il y introduirait l'armée vénitienne, si Venise promettait de lui donner 7000 ducats et le titre de gentilhomme. Le capitaine vénitien, certain de réduire la place à bref délai, ne voulait pas accepter ces conditions, à son gré trop onéreuses. Mais, apprenant qu'un corps de 2000 Suisses et de 300 hommes d'armes milanais s'avançait vers Crema pour recevoir la ville des mains du traître, il se décida. De son côté Durfort-Duras, informé de ce qui se passait et craignant d'être fait prisonnier par les Suisses, se déterminait à capituler entre les mains de Renzo de Ceri, moyennant que Venise s'engageât à le transporter en France, lui et ses soldats, avec armes et bagages, et le laissât en sécurité dans la citadelle jusqu'au jour de son départ. Le 9 septembre, deux des portes furent livrées à Renzo de Ceri par Crivello, qui devait conserver la garde de la troisième, tant que le prix de sa trahison ne lui aurait pas été payé.

Après avoir, par ces conventions, mis la ville à sa merci, Renzo de Ceri se porta au-devant des Suisses, qui déjà n'en étaient plus qu'à une faible distance, et il leur déclara que, s'ils persistaient dans leur dessein de s'y installer, ils le trouveraient prêt à leur livrer bataille. Mais les capitaines suisses, Hohensax et Stapfer, n'avaient nullement l'intention de pousser les choses aussi loin. Quand ils surent que Crema s'était donné aux Vénitiens, ils renoncèrent sans difficulté à leur entreprise [1].

[1] Sur le siège de Crema, outre les documents cités ci-dessus, p. 394, voy. *Lettre de Sébastien Ferrier à Claude de Seyssel*; 4 sept. (*Pièces justif.*, n° XLII). — Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 641; t. XV, col. 7, 9, 13,



A Brescia, que défendait Stuart d'Aubigny avec une garnison de 150 lances, de 400 chevau-légers et de 2000 à 3000 fantassins, les événements prirent pour Venise une tout autre tournure. Quoique, dès le début de juin, la ville eût été menacée par des bandes vénitiennes établies sous ses murs, le siège régulier n'avait commencé qu'au milieu d'août, après l'arrivée de l'armée presque entière de Jean-Paul Baglione et la réception de quelques pièces de grosse artillerie, envoyées de Venise. A plusieurs reprises, les assiégeants donnèrent l'assaut. Mais d'Aubigny résistait avec intelligence et bravoure. Il avait expulsé de la ville tous les habitants qui n'étaient pas aptes à porter les armes; il remparait les fortifications, infligeait à l'assaillant des pertes sérieuses et faisait d'heureuses sorties dans lesquelles il trouvait moyen de s'approvisionner. Les tentatives des Vénitiens pour occuper la ville par trahison, furent constamment déjouées. Trompés dans leur espoir d'un succès rapide, ceux-ci s'étaient déterminés à réduire la garnison par un blocus rigoureux, quand certaines nouvelles qui leur parvinrent sur les projets du vice-roi de Naples les mirent dans le plus complet désarroi. De retour de Florence, où il venait de rétablir les Médicis, don Ramon de Cardona avait pénétré dans le Milanais, malgré les injonctions réitérées de Schinner[1]; il s'était dirigé tout d'abord du côté de Vérone, pour y rallier la garnison allemande de cette place, et il annonçait son intention de venir ensuite à Brescia, afin de prendre part aux opérations du siège. Son

15, 17, 36, 39, 41, 52, 59, 60, 63, 64, 65, 71, 73, 76, 80, 83, 84, 85, 102, 110, 113.— *Lettre d'un nommé Esinger* (ou *Isinger*) *aux magistrats de Zurich;* San Sebastiano, 19 sept. 1512 (Archives de Zurich. Sect. *Venedig*).

[1] Sanuto, t. XV, col. 127.

armée, qu'il avait remise en état, grâce à l'argent reçu des Médicis, comptait 400 lances, 400 chevau-légers et 5000 fantassins. Dans le même temps, les généraux vénitiens apprirent qu'un corps de troupes suisses et milanaises, postées à Soncino, se préparait à passer l'Oglio, sans que l'on sût au juste si leur intention était de marcher contre les Espagnols ou de tenter elles-mêmes un coup de main contre Brescia pour prévenir ceux-ci dans le dessein qu'on leur prêtait de s'y installer.

L'imminence d'une collision depuis longtemps redoutée remplit de stupeur le camp vénitien et les conseils de Venise. Bien que l'ambassadeur espagnol auprès de la Seigneurie se portât garant de la loyauté du vice-roi de Naples, auquel, disait-il, le roi d'Aragon ferait couper la tête, s'il lésait en aucune façon la République vénitienne, son alliée; bien que don Ramon de Cardona, de son côté, protestât avec force de la pureté de ses intentions, affirmant que Brescia, Crema et Bergame devaient rester aux Vénitiens, et qu'il serait le premier à ne point les en laisser dépouiller, les Vénitiens sentirent bien qu'ils allaient avoir un ennemi de plus sur les bras. Malheureusement, les chefs de leur armée campée sous Brescia ne surent ou ne purent pas tenter, en ce moment, l'effort suprême que la Seigneurie leur demanda. Hésitant entre une marche contre les Espagnols et un assaut général contre la place, refusant d'autre part, avec une inconcevable méfiance, les renforts que les Suisses et les Milanais leur offraient pour l'une et l'autre de ces entreprises, ne pouvant, faute d'argent, ni empêcher la désertion de leurs propres troupes, ni maintenir dans l'obéissance celles qui leur restaient, atterrés enfin par la révélation qui leur fut faite d'un accord existant entre d'Aubigny et Ramon de Cardona pour la



reddition de Brescia aux Espagnols, il passèrent plus de 15 jours dans une inaction presque complète. Le 12 octobre, l'avant-garde des Espagnols parut aux abords de la ville, et, quatre jours après, le gros de leur armée l'y rejoignit. Tout de suite, Cardona prévint les Vénitiens que d'Aubigny, à bout de ressources, avait l'intention de capituler, mais qu'il voulait traiter avec lui personnellement. Il les assura de son dessein d'agir dans le seul intérêt de leur république, affirmant que le traité stipulerait la remise de Brescia entre leurs mains, et il les amena non seulement à lui laisser régler les conditions du départ de la garnison française, mais encore à abandonner les positions qu'ils occupaient autour de la ville, en leur disant que d'Aubigny ne partirait point tant qu'ils seraient là. Sûr alors de pouvoir en toute sécurité s'en faire ouvrir les portes, il y pénétra à la tête de son armée; puis, lorsque les Vénitiens, qui s'apprêtaient, eux aussi, à y faire une entrée solennelle, voulurent l'y suivre, il leur déclara qu'il l'occupait au nom de la Ligue et qu'il ne pouvait s'en dessaisir en leur faveur sans l'agrément du pape et du roi d'Aragon. Furieux d'être joués mais impuissants à tirer vengeance de la trahison du vice-roi, les Vénitiens se retirèrent. Ils établirent leur camp sur les bords du lac de Côme, à quelque distance de Brescia attendant, une occasion de s'y introduire par surprise. Mais l'occasion ne s'offrit pas [1].

[1] Sur le siège de Brescia, outre les documents cités ci-dessus, p. 394, voy. Sanuto, t. XIV, col 572 et suiv. (du 13 au 31 août); t. XV, col. 12 et suiv. (mois de sept. et d'oct. *passim*). — *Lettre d'Adrien de Corneto, cardinal de Saint-Chrysogone à Henri VIII;* Terni (près Trente), 23 nov. 1512 *(Letters and papers...*, t. I, p. 443). — *Lettre de Thomas Spinelli au même;* Bruxelles, 3 nov. (*ibid.*, p. 436). — En ce qui concerne plus spécialement le refus des Vénitiens d'accepter le concours des Suisses et des Milanais contre les Espagnols, voy. Sanuto, *Diarii*, t. XV, col. 145, 185, 190, 210, 212, 213, 224.

D'Aubigny n'avait livré aux Espagnols que la ville proprement dite et s'était enfermé dans la citadelle. Un mois après, il abandonna cette dernière position et partit avec un sauf-conduit pour traverser l'Allemagne. En favorisant les Espagnols au détriment des Vénitiens, il avait eu le dessein, dit-on, de créer un motif de désunion entre les membres de la Ligue [1]. La même tactique venait d'être employée par le commandant de la garnison française de Peschiera. Le 13 octobre, cet officier avait remis la place à un corps de soldats allemands, sortis de Vérone avec don Ramon de Cardona, ne voulant pas la rendre aux Vénitiens, qui en revendiquaient la possession et dont les troupes l'assiégeaient depuis trois mois [2].

Ces déboires répétés, d'autant plus sensibles à Venise qu'elle pouvait les imputer pour une bonne part à sa propre impéritie, furent à peine compensés par l'acquisition de la citadelle de Bergame, dont le commandant, Odet de Foix, capitula le 3 octobre entre les mains du provéditeur vénitien, gouverneur de la ville [3]. Ils comptèrent sans doute parmi les motifs qui allaient amener une volte-face complète dans la politique vénitienne.

3. — Aussitôt après la conférence de Mantoue, le pape avait redoublé d'instances auprès de Mathieu Lang pour qu'il vînt immédiatement à Rome, où se décideraient entre eux, de concert avec l'ambassadeur du roi d'Aragon et celui de Venise, les conditions de l'entrée de l'empereur dans

[1] Guicciardini, l. XI, ch. 10.

[2] Sanuto, *Diarii*, t. XV, col. 89, 99, 117, 191, 193, 229, 239.

[3] *Ibid.*, t. XIV, col. 576, 591; t. XV, col. 53, 87, 94, 97, 98 et suiv. (sept. et oct. *passim*), 283, 285, 307, 312, 317. — Voy. aussi les documents cités ci-dessus, p. 390, n. 2.



la Sainte-Ligue[1]. Mais ses sollicitations n'avaient produit aucun effet. Le commissaire impérial était fermement résolu à ne point entamer la négociation proposée sans être assuré que, si Venise n'acceptait pas de plein gré les conditions de paix de l'empereur, le pape s'unirait à l'empereur et au vice-roi de Naples pour la contraindre à les subir[2]. Dès les premiers jours d'août, il avait renvoyé à Rome le comte de Carpi, avec mission d'obtenir de Jules II, contre Venise, un engagement précis[3], en échange duquel il avait dû l'autoriser à promettre au pontife non seulement l'adhésion de l'Allemagne à la Sainte-Ligue, mais, de plus, la reconnaissance par l'empereur du concile de Latran. Probablement aussi, afin de mettre tout de suite le pape en de bonnes dispositions, avait-il chargé son envoyé de déclarer d'ores et déjà que l'empereur renonçait pour le Milanais à la candidature de Charles d'Autriche[4]. Lui-même, au lieu de prendre le chemin de Rome, s'était rendu à Innsbruck,

[1] *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Mantoue, 17 août 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 294). — *Lettres de Pierre Lando, ambassadeur vénitien auprès de Mathieu Lang* (dans Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 548; t. XV, col. 14, 119).

[2] Voy. les pièces citées dans la note 1, et, en outre, Sanuto, t. XV col. 145, 233.

[3] Sanuto, t. XIV, col. 548, 593. — *Lettre de Jean le Veau*, du 17 août (citée ci-dessus, n. 1). — *Lettre de Mathieu Lang à Marguerite d'Autriche*, Mantoue, 3 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 280).

[4] On peut, en effet, être à peu près certain que, dès le commencement d'août, au moment où Carpi partit pour Rome, Mathieu Lang avait déjà reconnu la presque impossibilité de substituer la candidature de Charles d'Autriche à celle de Maximilien Sforza. Le 11 août, il écrivit à ce dernier pour le féliciter de son prochain retour dans le duché (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 285). D'ailleurs, on ne voit pas que Carpi ait préconisé le choix du prince autrichien, dans ses négociations avec le pape (Cf. Sanuto, t. XIV, col. 599, 605; t. XV, col. 61, 93, 95). — *Lettres de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*; 17 et 23 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 298, 312).

au-devant de Maximilien Sforza. Il voulait mettre son temps à profit pour faire entendre bien nettement au jeune prince que le duché de Milan lui était rendu par le bon plaisir, et par le bon plaisir seul de l'empereur, de peur qu'il n'allât se jeter dans les bras des Suisses. Il voulait en outre s'assurer que Sforza n'en prendrait pas possession sans la permission expresse de l'empereur, ce qui, pour les partisans de sa candidature, équivalait à dire que l'empereur n'accorderait pas cette permission avant d'avoir obtenu du pape la compensation attendue[1].

Jules II tergiversa quelque temps encore. Il sentait bien que, s'il sacrifiait Venise aux convoitises de l'empereur, l'œuvre qu'il avait poursuivie en expulsant les Français de l'Italie subirait un échec dont les conséquences pouvaient être désastreuses; qu'accepter le compromis auquel Mathieu Lang voulait l'amener, ce serait, malgré les avantages immédiats qu'il en retirerait, clore par une défaite diplomatique une campagne militaire glorieusement commencée. Dans l'espoir, peut-être, de rendre l'évêque de Gurk plus conciliant, il prêta ou laissa croire qu'il prêtait l'oreille à des propositions d'entente venues de France[2]. En même temps, il agissait auprès de Venise

[1] *Lettre de Maximilien Sforza à Marguerite d'Autriche*, Innsbruck, 17 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 303). — *Lettre de Jean Le Veau*, du 17 août (citée ci-dessus, p. 493, n. 1). — *Lettre du même à Marguerite d'Autriche*, Trente, 23 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 309). — *Instructions des ambassadeurs milanais envoyés vers Maximilien Sforza* (*ibid.*, p. 305).— *Lettre de Sébastien Ferrier à Claude de Seyssel;* 4 sept. (*Pièces justif.*, n° XLII). — Sanuto, *Diarii*, t. XIV, col. 604, 605, 618, 626. — Sur l'entrevue de Mathieu Lang avec Maximilien Sforza, voy., plus loin, notre § 4.

[2] Sanuto, t. XIV, col. 594; cf. t. XV, col. 44, 37. — *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, 17 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 299). — *Lettere lat. di G. Morone*, n° C. — Jules II fit dire en Suisse



pour qu'elle essayât de s'arranger avec l'empereur, en renonçant, au moins momentanément, à quelques-uns des territoires qui faisaient l'objet de leur litige[1]. Rien ne lui ayant réussi et Mathieu Lang demeurant inflexible, ce ce fut lui qui céda : la satisfaction qu'il éprouvait à la pensée de réaliser ses projets à l'égard du Milanais, le désir de voir l'empereur répudier le concile de Pise pour celui de Latran, sans doute aussi l'espoir d'amener l'évêque de Gurk, puis l'empereur par l'intermédiaire de cet agent, à le seconder contre le duc de Ferrare et à ratifier la main-mise qu'il avait opérée sur Parme et sur Plaisance, tout cela l'avait emporté dans son esprit sur les raisons de sage politique qui l'attachaient aux intérêts de Venise. Dès le milieu d'août, il annonça au comte de Carpi qu'il était résolu d'appuyer l'empereur dans ses revendications contre la République vénitienne et que, si l'on n'obtenait rien de celle-ci par la persuasion, il n'hésiterait pas à la combattre jusqu'à totale ruine. Dans l'ardeur, évidemment feinte, de son zèle, non seulement il accordait à l'empereur tout ce qui lui avait été promis, en 1508, par le traité de Cambrai, mais il l'engageait en outre à prendre Crémone et Peschiera; il lui conseillait même de rattacher au duché de Milan, en les faisant occuper par des troupes suisses et milanaises, les villes de Brescia, de Bergame et de Crema, dont, personnellement, il ne pouvait, disait-il, contester la possession aux Vénitiens, tant à cause de ses

qu'il n'avait pas voulu entendre le porteur des propositions françaises et qu'il l'avait fait jeter en prison (*Recès*, diète de Lucerne, 20 sept., *g* ; Anshelm, t. IV, p. 275). Mais l'ambassadeur vénitien auprès du Saint-Siège, en parlant de la venue de ce personnage à Rome, ne dit nullement qu'on l'y ait si mal reçu. Il importait évidemment à Jules II de ne pas laisser croire en Suisse qu'il eût des intelligences avec la France.

[1] Sanuto, t. XV, col. 100, 104, 252, 307.



déclarations antérieures qu'en raison des stipulations formelles de la Sainte-Ligue[1]. Au prix de ces concessions, il obtint que l'évêque de Gurk ne différerait pas davantage son voyage à Rome.

Le contentement qu'il en éprouva ne dut pas aller toutefois sans de sérieuses appréhensions[2]. Dans cette entrevue, à laquelle il venait de préluder par un acte de faiblesse et où, à l'occasion de l'entrée de l'empereur dans la Sainte-Ligue, seraient discutées presque nécessairement toutes les graves questions qui agitaient l'Italie, il se trouverait en présence de deux interlocuteurs dont les intérêts, presque communs, étaient diamétralement opposés aux siens, l'un représentant le chef de l'empire, cet antagoniste séculaire de la papauté, ce prétendant perpétuel à l'héritage des Césars; l'autre, mandataire du roi d'Aragon, dont la politique sans scrupule était pour lui un sujet constant d'inquiétude[3], mandataire du prince qu'au su de

[1] *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, du 23 août (citée ci-dessus, p 493, n. 1).

[2] Sur ce point et sur ce qui suit, voy. *Lettere di G. Morone*, nº C.

[3] Il ne se faisait pas faute de montrer en toute occasion la défiance haineuse qu'il éprouvait à son égard : « Plus les Espagnols jurent, moins « il faut les croire », avait-il dit un jour à l'ambassadeur vénitien à Rome (Sanuto, t. XV, col. 215). Une autre fois (commencement de déc. 1512), dans une explication violente avec un ambassadeur du roi d'Aragon, il avait répondu à ce personnage : « Ti e il tuo Re seti maranazi ». « Toi et ton roi, vous êtes des traîtres » (*ibid.*, col. 412). — Après la reddition de Crema aux Vénitiens, il avait insisté pour que l'on procurât à la garnison française les moyens de rentrer le plus promptement possible en France, et cela malgré l'opposition de l'ambassadeur du roi d'Aragon à Rome, qui craignait que cette garnison n'allât renforcer l'armée du roi de France dans la Navarre (*ibid.*, col. 115, 135, 142, 143, 193). Sur l'inimitié du pape envers les Espagnols, voy. encore *ibib.*, col. 307 et son bref à Schinner, du 1er octobre 1512 (*ibid.*, col. 218). Voir aussi: *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*, Mantoue, 17 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 301) : « ... [le pape] est plus ennemy des Espaignols qu'il est possible. »



tous il aspirait maintenant à faire sortir de l'Italie. Il aurait vraisemblablement à subir un éclat de la part de l'ambassadeur de Venise, qu'en ce moment encore il abusait par les plus rassurantes protestations[1].

Ce fut sans doute en raison de ces préoccupations, qu'il songea à mander auprès de lui, dans les heures difficiles qu'il prévoyait, des représentants des Cantons suisses, les seuls parmi ses alliés actuels dont il n'eût pas à suspecter la sincérité et chez qui le respect dû au chef de la république chrétienne allât encore jusqu'à une certaine soumission envers le Saint-Siège dans le domaine temporel[2]. La politique des Cantons à l'égard de Venise et leurs vues touchant le Milanais tendaient à établir dans la haute Italie l'heureux équilibre qu'il souhaitait lui-même d'y ramener, et l'opposition énergique qu'ils avaient faite aux desseins contraires de l'empereur et du roi d'Aragon avait empêché jusque-là ces desseins d'aboutir. Jules II pouvait donc espérer que la présence d'une ambassade suisse à Rome, en relevant son propre prestige, lui permettrait de ne faire à Mathieu Lang que les concessions strictement nécessaires pour obtenir lui-même ce qu'il voulait de l'empereur. Dès qu'il fut assuré de la venue de l'évêque de Gurk, il invita les Cantons à prendre part à la conférence projetée. Il n'eut garde toutefois de leur rien révéler

[2] *Lettres de Francesco Foscari, ambassadeur vénitien à Rome* (dans Sanuto, t. XIV, col. 569, 593, 605, 636 ; t. XV, col. 113, 132).

[1] L'ambassade qui fut envoyée à Rome par les Cantons remercia le pape de la confiance qu'il avait témoignée à leur pays : « ...ringratiando « [il papa] de li honori fati a loro oratori e aver voluto in questi tempi « urgentissimi i vengano a la soa presentia... » (*Lettre de Foscari, ambassadeur vénitien à Rome*, dans Sanuto, t. XV, col. 362). — Sur l'importance que le pape attachait au maintien de son alliance avec les Cantons, voy. *Recès*, diète de Lucerne, 20 sept., *g*. Cf. Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 451 (d'après les chroniques de Stettler et de Laufer).

des engagements qu'il venait de contracter contre Venise, ni même de leur parler de l'entrée prochaine de l'empereur dans la Sainte-Ligue. Il se contenta de leur dire qu'il se proposait de faire régler définitivement, entre les membres de la Sainte-Ligue et l'empereur, les conditions de l'établissement de Maximilien Sforza à Milan et de travailler à la conclusion d'une paix générale entre les princes chrétiens, toutes choses, ajoutait-il, en vue desquelles il tenait à se concerter avec eux[1].

Au moment où cette communication fut apportée à la diète de Baden par l'ambassadeur pontifical, Jean Stafileo (29 sept.), les Cantons se trouvaient dans les meilleures dispositions pour y répondre favorablement. Manquant depuis quelque temps de renseignements circonstanciés sur ce qui se passait en Italie, ils recommençaient à craindre qu'il ne s'y tramât quelque chose à leur insu et à leur détriment. Le 20 septembre, Jean Stafileo les avait avertis que l'empereur et le roi d'Aragon persistaient dans leur dessein de donner le Milanais à Charles d'Autriche[2]. Ils savaient que le vice-roi de Naples, après s'être éloigné momentanément de la Lombardie, y revenait avec toute son armée[3]. Ils étaient informés, de plus, que des mouvements de troupes avaient lieu en Souabe, non loin de leur frontière; et, bien qu'une ambassade impériale leur eût aussitôt fourni à ce sujet une explication rassurante, ils ne se montraient nullement tranquillisés[4].

En dehors de ces informations, qui pouvaient leur faire

[1] *Recès*, diète de Baden, 29 sept., *c*. — Anshelm, t. IV, p. 274.

[2] *Recès*, diète de Lucerne, 20 sept., *g*.

[3] *Lettre des magistrats de Zurich aux gouvernements des autres cantons*, 9 oct. 1512 (Archives de Zurich, *Missives*).

[4] *Recès*, diète de Baden, 29 sept., *d*, *f*; diète de Zurich, 20 oct., *k*.

supposer qu'un coup de main se préparait pour imposer aux Milanais le duc autrichien, les Cantons en reçurent d'autres, toujours à propos de Milan, dont ils ne furent pas moins alarmés. Schinner les prévint qu'une armée française se rassemblait en Bourgogne sous les ordres de Jean-Jacques Trivulce et qu'elle tenterait prochainement l'invasion du Milanais, avec l'aide du duc de Savoie, auquel le roi de France avait promis Asti et Novare[1]. Vers le même temps, les capitaines des troupes suisses dans le Milanais écrivirent que l'armée vénitienne s'était avancée tout près d'eux, et ils exprimèrent la crainte que ses projets ne donnassent lieu à un conflit. Ils disaient en outre que leurs propres soldats, très irrégulièrement payés par le gouvernement milanais, menaçaient à toute heure de déserter, laissant le duché à la discrétion du premier venu[2].

Au milieu des inquiétudes suscitées par ces diverses nouvelles, la demande du pape fut accueillie avec joie. Elle dissipait en quelque sorte les craintes que l'on avait conçues au sujet des intentions de l'empereur et du roi d'Aragon et elle faisait espérer que le Milanais ne tarderait pas à être soustrait, par l'entente des intéressés, aux troubles dont il était sans cesse menacé. Aussi, la diète de Baden s'empressa-t-elle d'y acquiescer, sans même prendre l'avis des gouvernements cantonaux. Elle décida que chaque canton choisirait un délégué, que la députation se réunirait le 18 octobre à Altorf, et qu'entre temps les

[1] *Recès*, diète de Baden, 29 sept., *f*. — *Lettre des magistrats de Zurich*, citée p. 497, n. 3. — Cf. Sanuto, *Diarii*, t. XV, col. 235.

[2] *Lettre des magistrats de Zurich*, citée ci-dessus, n. 1. — Cf. Sanuto, t. XV, col. 304, 315, 319.

Cantons se concerteraient touchant les instructions qui seraient données à leurs mandataires [1].

Jusque là, nulle divergence ne s'était produite entre les Cantons; mais, quand il s'agit de savoir avec quel programme on irait à Rome, les perplexités commencèrent. L'ambassadeur pontifical restait intentionnellement dans le vague quant aux divers objets de la conférence annoncée. D'autre part, l'ambassadeur vénitien en Suisse, Jean-Pierre Stella, par une sorte d'intuition, ou peut-être en raison d'avis reçus, déclarait bien haut qu'il s'y traiterait quelque chose contre Venise; il adjurait les Cantons de ne le point tolérer et de donner à leurs délégués des ordres en conséquence [2]. Dans l'impossibilité où l'on était de savoir au juste à quoi s'en tenir, on finit par laisser à ces derniers le soin de procéder suivant les circonstances, en leur traçant seulement d'une manière générale leur ligne de conduite. Ils devaient favoriser tout arrangement tendant à rétablir l'ordre et la tranquillité en Italie et à assurer l'exécution des plans formés par les Cantons à l'égard du Milanais, mais sans aller pour cela jusqu'à une déclaration de guerre et sans engager leur pays envers personne par un pacte formel [3].

Du reste, avant de laisser partir la députation, les Cantons prirent certaines dispositions qui, tout en déterminant

[1] *Recès*, diète de Baden, 29 sept., c., *g*. — Anshelm, t. IV, p. 277. — *Lettre de Jean-Pierre Stella à Venise*, 25 oct. (dans Sanuto, t. XV, col 307).

[2] *Lettre de Jean Storch, ambassadeur impérial en Suisse, à l'empereur*, 23 oct. (citée dans Ulmann, *Kaiser Maximilien I*, t. II, p. 454, n. 2). — *Lettre de Jean-Pierre Stella*, Lucerne, fin oct. (dans Sanuto, t. XV col. 315). — Cf. *Recès*, diète du 29 sept., *g*.

[3] Anshelm, t. IV, p. 277. — Cf. Paris de Grassis, *Diarium* (Paris, Bibl. Nat., ms. latin 5165, t. II, p. 609).



assez exactement son rôle, lui permettraient d'agir avec une plus grande autorité et d'empêcher que des combinaisons trop incompatibles avec leurs intérêts ne sortissent de la conférence.

En premier lieu, ils hâtèrent la conclusion de leur alliance avec Maximilien Sforza, dont la négociation s'était encore poursuivie pendant tout le mois de septembre. Renonçant à en discuter plus longuement les articles, ils en dressèrent sans retard l'instrument définitif, et ils décidèrent que leurs délégués, allant à Rome, passeraient par Milan pour le faire signer, au nom du nouveau duc, par le gouvernement provisoire du duché [1].

Les clauses principales du traité étaient celles qu'avait élaborées la diète de Baden dans ses réunions du 11 août et du 6 septembre; elles liaient les parties à perpétuité. Les Cantons reconnaissaient expressément Maximilien Sforza comme duc de Milan et s'engageaient à le maintenir dans son état par tous les moyens. Maximilien, en retour, promettait de leur payer annuellement, à partir du 1er janvier 1514, une pension de 40,000 ducats d'or. Il garantissait à leurs marchands l'exemption complète de péages jusqu'aux portes de Milan et s'obligeait à payer à leurs mercenaires, qui viendraient en Italie pour la défense de son duché, une solde mensuelle de 5 $^1/_2$ florins du Rhin [2]. Un acte additionnel, dont les articles, à ce

[1] *Recès*, diète de Baden, 29 sept., *c*.

[2] Le texte du traité est publié dans les *Recès*, p. 1352-1357, d'après une version allemande des Archives de Zurich. Les originaux qu'échangèrent les Cantons et le gouvernement milanais n'existent plus. Lors de la conclusion de la paix de 1516 entre les Cantons et la France, les deux parties en décidèrent d'un commun accord la destruction (cf. la note insérée par l'éditeur du volume des *Recès*, à la suite du texte du traité). L'historien Bullinger, trop ami du merveilleux, raconte qu'au

qu'il semble, s'appliquaient non point au duc personnellement mais au duché même de Milan, stipulait la réunion au territoire helvétique des villes de Lugano, Locarno et Domo-d'Ossola et le paiement aux Cantons, par les Milanais, d'une indemnité de guerre de 150,000 ducats[1]. Avec une modération d'autant plus méritoire qu'elle n'était guère dans leurs habitudes, les Cantons s'en tenaient à des exigences assez raisonnables, au point de vue, surtout, de leur extension territoriale. Ce pacte, néanmoins, tel qu'il était, leur donnait les satisfactions que, depuis plus d'un siècle, ils avaient poursuivies incessamment dans leurs rapports de paix ou de guerre avec les maîtres successifs du Milanais. Durant le cours, déjà long, de leur existence politique, ils n'en avaient point signé dont les conséquences pussent devenir aussi importantes pour leur développement économique et qui en même temps les grandît à ce point en face des autres états européens. En les intéressant plus directement que jamais aux destinées de l'Italie, à l'heure où ces destinées absorbaient presque entièrement les préoccupations des puissances chrétiennes de l'Europe continentale, leur alliance avec Maximilien Sforza les préparait à tenir un rôle considérable par les armes et par les négociations dans les grandes luttes de la politique européenne.

A côté de ce traité, dont la teneur délimitait, quant à la question du Milanais, les pouvoirs des ambassadeurs suisses envoyés auprès du pape, les Cantons commencèrent d'en négocier un autre avec Venise, voulant être prêts à le

moment où les députés des Cantons venaient de signer l'acte d'alliance avec Maximilieu Sforza, on entendit frapper trois coups mystérieux sur la table autour de laquelle ils étaient réunis. Ce prodige, ajoute-t-il, fut considéré comme le signe de grands malheurs (cf. Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 482, n. 542).

[1] *Recès*, diète de Baden, 29 sept., *l*.



signer sans retard, pour peu que les décisions qui seraient prises à l'égard de cette république dans la conférence de Rome n'y apportassent pas d'empêchement.

Depuis la diète de Baden, où l'ambassadeur vénitien leur avait transmis les propositions d'alliance de la Seigneurie de Venise[1], ils avaient continuellement recherché les moyens d'établir cette entente. Ils en sentaient l'utilité, tant à cause des prétentions de l'empereur et du roi d'Aragon sur le Milanais, que par crainte de voir la puissance impériale s'installer aux frontières mêmes du duché, si Venise succombait dans la lutte pour la défense de son domaine de Lombardie contre les revendications de l'empereur[2]. Mais une difficulté des plus sérieuses contrecarrait la réalisation de leur désir. Le pacte héréditaire qu'ils avaient formé, en 1511[3], avec la maison d'Autriche leur interdisait de s'allier aux ennemis de cette maison; ils ne pouvaient donc traiter avec Venise aussi longtemps que celle-ci n'aurait pas fait avec l'empereur sa paix définitive, et l'on savait que l'empereur, comme condition expresse de cette paix, exigeait de la Sérénissime République l'abandon d'une ou de plusieurs de ses villes lombardes.

Les Cantons, en ce premier moment, avaient reculé devant l'acte que leur demandait Jean-Pierre Stella, et contre lequel les ambassadeurs impériaux en Suisse s'étaient hâtés de protester[4]. Mais ils avaient offert à Stella d'intervenir auprès de l'empereur pour régler les conditions de la paix entre Venise et l'empire, en lui déclarant que,

[1] Cf. ci-dessus, p. 474.
[2] Cf. *Lettere lat. di G. Morone,* nos XCII à XCV, XCVII, XCVIII.
[3] Cf. ci-dessus, p. 210.
[4] *Recès,* diètes de Baden, 6 sept., *n*, et 29 sept., *k*. — Anshelm, t. IV, p. 286, 290.

sitôt cette paix signée, ils se prêteraient volontiers à la conclusion d'une alliance avec la République vénitienne. Ils l'avaient assuré, même, que, si l'empereur tentait de s'emparer par la force des territoires en litige, leurs gouvernements ne s'opposeraient pas à ce que Venise fît dans le pays une levée de mercenaires [1], et leurs actes avaient dû lui prouver que ces démonstrations de bon vouloir étaient sincères. Non seulement, en effet, ils l'avaient autorisé à séjourner en Suisse jusqu'à ce que l'obstacle présent eût disparu [2], mais ils avaient fait agréer par l'empereur une proposition d'arbitrage, à laquelle les ambassadeurs du roi d'Aragon en Suisse s'étaient ralliés eux aussi [3]; ils avaient, sur sa demande, donné à Mathieu Schinner l'ordre formel de se montrer plus conciliant dans ses rapports avec Venise [4]; ils avaient écrit à leurs capitaines dans le Milanais de rester toujours en parfaite intelligence avec les généraux vénitiens [5] et prié le gouvernement milanais d'éviter tout conflit entre les troupes milanaises et l'armée vénitienne [6].

L'affaire en était à ce point, quand la nouvelle de l'entre-

[1] *Lettres de Jean-Pierre Stella à Venise*, du commencement de septembre (analysées dans Sanuto, t. XV, col. 118). — *Recès*, diètes de Baden, 11 août, *k*; 6 sept., *o*.

[2] *Recès*, diète du 6 sept., *o*.

[3] *Recès*, diètes de Baden, 11 août *c*; 6 sept. n; 29 sept., *k*, *n*. — Anshelm, t. IV, pp. 288-9. Cf. Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 442.

[4] *Recès*, diète de Lucerne, 20 sept., *f*; diète de Zurich, 20 oct., *g*. — Anshelm, t. IV, pp. 270-272. — Sanuto, t. XV, p. 183. — Cf. *Lettre du doge de Venise à la diète de Baden*, du 9 oct. 1512 (version allemande, en double exemplaire, dans les archives de Zurich, section *Mailand*, et section *Venedig*).

[5] *Lettre du doge de Venise à la diète de Baden*, 9 oct. 1512 (citée ci-dessus, n. 4). — *Recès*, diète de Lucerne, 20 sept., *f*; diète de Zurich, 20 oct., *g*. — *Lettere lat. di G. Morone*, n^os C et CI.

[6] *Recès*, diète de Zurich, 20 oct., *g*; cf. diète de Lucerne, 20 septembre, *n*.



vue prochaine du pape avec les représentants de l'empereur et du roi d'Aragon fut apportée en Suisse. Alors, Stella multiplia ses efforts pour obtenir que l'alliance entre Venise et les Cantons fût signée sans retard. Dans une audience que lui donnèrent les magistrats de Zurich vers le milieu d'octobre, puis en présence de la diète réunie en cette même ville, il fit valoir avec force les raisons qui devaient déterminer les gouvernements helvétiques à ne point se laisser arrêter par leurs engagements antérieurs. Il dépeignit l'insécurité de l'amitié des princes, toujours occupés de satisfaire leurs ambitions personnelles et dissimulant sous les dehors d'une bienveillance hypocrite leur haine de l'état républicain. Il exalta les avantages d'une étroite union des deux républiques, dont les intérêts en Italie se trouvaient être identiques et qui, ayant conquis ensemble le duché, devaient s'entendre pour ne pas laisser accaparer par d'autres le fruit de leurs victoires [1].

Les Cantons se montrèrent disposés à lui donner satisfaction. Dans l'incertitude de ce qui se passerait à Rome, ils tenaient apparemment à faire savoir aux organisateurs de la conférence que leur intention n'était point de se désintéresser du sort de Venise, et que, d'autre part, une coalition formée pour soutenir les desseins de l'empereur et du roi d'Aragon sur le Milanais ne les trouverait probablement pas seuls devant elle. La diète de Zurich consentit donc à élaborer, de concert avec Jean-Pierre Stella, un projet de traité, qui se trouva prêt dès le milieu de

[1] *Discours de Stella au bourgmestre et aux membres du Conseil de Zurich* (Archives de Zurich, section *Venedig*). — Anshelm, t. IV, p. 290. — Sanuto, t. XV, col. 315; d'après une lettre de Stella. — *Recès*, diète de Zurich, 20 octobre 1512, *q*.



novembre[1]. En dehors des articles établissant entre les deux états des relations d'amitié et de bon voisinage, ce projet contenait deux clauses dont la teneur répondait plus spécialement aux préoccupations de l'heure présente. La première stipulait que, si Venise était attaquée ou lésée dans ses intérêts par qui que ce fût, sans que le droit de l'agresseur fût clairement prouvé, les Cantons devaient lui laisser enrôler chez eux autant de volontaires qu'elle le désirerait, à condition qu'elle assurât à ces hommes une solde de 5 florins par mois, qu'elle pourvût entièrement à leur subsistance et qu'elle les employât uniquement sur terre ferme, sans les séparer jamais les uns des autres. Aux termes de la seconde, il était convenu que, si les Cantons avaient à soutenir une guerre pour la défense ou le maintien de l'état milanais, Venise serait tenue de leur fournir, à première réquisition et à ses propres frais, de la cavalerie et des pièces de canon en tel nombre que besoin serait. Le traité durerait sans interruption pendant cinq ans, à partir du jour de la signature[2].

Au moment où ces préliminaires furent posés, les ambassadeurs des Cantons délégués à Rome avaient déjà quitté le pays. Partis d'Altorf le 23 octobre, en compagnie de députés des villes de Mulhouse, de Saint-Gall et de Schaffhouse, ils s'étaient dirigés, par le Saint-Gothard, sur Lugano et Locarno, dont les citadelles étaient toujours assiégées par des corps de troupes suisses; puis, ils avaient gagné Milan. Après s'être arrêtés dans cette dernière ville du 28 octobre au 2 novembre, pour y remplir leur mission

[1] *Recès*, diètes de Zurich, 20 oct., *q*; 16 novembre, *q* et *u*. — Sanuto, t. XV, col. 373 (d'après des lettres de Stella, écrites du 17 au 25 novembre). — Anshelm, t. IV, pp. 291-293.

[2] Voy. les articles du projet de traité dans les *Recès*, pp. 664-666.

auprès du gouvernement milanais, ils avaient repris le chemin de Rome, qu'ils atteignirent le 18 novembre[1], et où se trouvaient réunis déjà auprès du pape l'ambassadeur impérial Mathieu Lang, arrivé le 4 novembre en compagnie de Pierre d'Urea et d'André de Burgo, ci-devant résident impérial à la cour de France, Albert de Carpi, ambassadeur impérial auprès de la république de Venise, Jérôme de Vich, ambassadeur du roi d'Aragon, et les ambassadeurs vénitiens François Foscari et Pierre Lando, ce dernier accrédité auprès de l'évêque de Gurk seulement[2].

En assemblant de nouveau les représentants des états qui avaient pris part aux conférences de Baden et de Mantoue, Jules II s'était proposé un double but. Il voulait obtenir l'adhésion formelle et définitive de l'empereur et du roi d'Aragon au rétablissement des Sforza. Il voulait aussi reconstituer sur de nouvelles bases la Sainte-Ligue en y faisant entrer l'Allemagne et en s'assurant l'aide de la nouvelle coalition pour accroître son propre domaine en Italie[3].

[1] On trouvera l'indication, journée par journée, de leur itinéraire dans le *Compte des dépenses de voyage de Jean Oswald Gamsharst, greffier de Mulhouse* (publ. par X. Mossmann, *Cartulaire de Mulhouse,* t. IV, p. 488). En plusieurs localités, ils furent hébergés aux frais des habitants : « Zu Chum (Como) unnd Meylannd haben die Meylennder bezahlt » .... « Zu Insola hat des babsts dochterman bezalt » (*ibid*, pp. 489, 490). — Anshelm (t. IV, p. 284) donne les noms des députés, sauf ceux des députés de Lucerne et d'Appenzell, qu'il paraît avoir ignorés. — On en trouve également la liste dans les *Diarii* de Sanuto, t. XV, col. 433. Le nom du député de Lucerne, sans doute défiguré, y est orthographié : « Johannes Anigi »; quant au député d'Appenzell, Sanuto le désigne ainsi : *unus qui fuit ministralis.* — Cf. *Recès,* diète de Baden, 29 sept., c.

[2] Sanuto, t. XV, col. 318, 325, 326-328. — *Lettre d'Adrien de Corneto, cardinal de Saint-Chrysogone, à Henri VIII,* Terni, près Trente, 23 nov. 1512 (*Letters and papers....* éd. J. S. Brewer, t. I, p. 443). — *Lettre de Thomas Spinelli, ambassadeur du roi d'Angleterre auprès de Marguerite d'Autriche,* Bruxelles, 3 nov. 1512 (*ibid.*, p. 436).

[3] Sanuto, t. XV, col. 325-326.



S'il ne parvenait pas à ménager un accord entre Venise et l'empereur, condition nécessaire à la réussite de ce second projet, il abandonnerait la République vénitienne, comme il l'avait promis à Mathieu Lang, et il formerait contre elle une alliance avec l'empereur et le roi d'Aragon, jusqu'au jour où, grâce à l'appui de ces deux princes, il aurait soumis le duc de Ferrare et réuni aux États de l'Église les villes de Parme et de Plaisance; où il pourrait alors reprendre le cours normal de sa politique en s'unissant avec Venise et les autres états italiens pour mettre les étrangers hors de l'Italie.

A l'égard du Milanais, ni l'évêque de Gurk, ni l'ambassadeur espagnol ne soulevèrent de difficulté sérieuse. Ils firent bien une dernière tentative auprès de l'ambassadeur vénitien pour qu'il persuadât à son gouvernement de se rallier à la candidature de Charles d'Autriche[1]; peut-être même cherchèrent-ils encore à démontrer au pape que son intérêt bien compris était dans le choix du prince autrichien[2]. Mais la façon dont furent accueillies ces démarches leur prouva l'inutilité d'y insister. Il demeura donc entendu que Maximilien Sforza serait intronisé à Milan. La seule satisfaction qu'obtinrent sur ce point les représentants de l'empereur et du roi d'Aragon fut de voir agréer par le pape un projet de mariage, qui d'ailleurs ne fut jamais exécuté, entre le nouveau duc et l'une des sœurs de Charles d'Autriche[3].

[1] Sanuto, t. XV, col. 318, 320.

[2] *Lettre de Mathieu Lang à Marguerite d'Autriche*, Milan, 9 janv. 1513 (*Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 14). — *Lettre de Jean Hannart à Marguerite d'Autriche*, Rome, 23 nov. 1512 (Le Glay, *Négoc. entre la France et l'Autriche*, t. I, p. 515).

[3] Sanuto, t. XV, col. 333-334, 351 (d'après des lettres de l'ambassadeur Foscari).

Quant aux conditions de la paix entre l'empereur et Venise, Mathieu Lang s'en tint à celles qu'il avait constamment formulées : Venise devait renoncer pour toujours à Vicence et à Vérone ; elle garderait Padoue et Trévise, mais elle les tiendrait en fief de l'empire et paierait à l'empereur 250,000 ducats pour en recevoir l'investiture, plus un cens annuel de 30,000 ducats. Si Jules II faisait siennes ces conditions, l'empereur entrerait immédiatement dans la Sainte-Ligue, et, devenu l'allié du pape, il l'assisterait contre le duc de Ferrare, il ratifierait la prise de possession de Parme et de Plaisance par le Saint-Siège et se prononcerait en faveur du concile de Latran contre celui de Pise.

Jules II avait hâte d'aboutir : il accepta. Le 7 novembre, quatre jours après l'arrivée de Mathieu Lang à Rome, il fit connaître à l'ambassadeur vénitien les exigences de l'empereur. Foscari ayant déclaré, au nom de son gouvernement, qu'il n'y pouvait souscrire, Jules II lui annonça que Venise allait être exclue de la Sainte-Ligue, dans laquelle l'empereur prendrait sa place, et que la ligue nouvelle aurait pour principal objet d'enlever de force aux Vénitiens les territoires qu'ils s'obstinaient à ne point céder de plein gré [1]. Vainement l'ambassadeur vénitien offrit-il à Mathieu Lang d'abandonner Crémone en échange de Vérone et de Vicence : l'évêque de Gurk lui répondit avec dédain que Venise n'avait point à offrir ce qu'elle ne possédait pas [2]. Vainement, aussi, Foscari s'efforça-t-il d'alarmer le pontife en lui représentant que Venise, abandonnée de tous, rechercherait l'appui du roi de France, dont

[1] Sanuto, t. XV, col. 333-334, 336-337.— Guicciardini, l. XI, ch. 13 et 14.
[2] Sanuto, t. XV, col. 333-334.

elle recevait en ce moment même des propositions d'amitié[1]. Vainement, de son côté, l'ambassadeur espagnol, peu satisfait d'un arrangement qu'il trouvait trop avantageux pour le Saint-Siège, refusa-t-il d'y adhérer sans un ordre formel du roi, son maître, en insistant, lui aussi probablement, sur le danger imminent d'une alliance entre Venise et Louis XII[2]. Vainement, encore, plusieurs cardinaux, amis de Venise, joignirent-ils leurs efforts à ceux de Foscari et de Jérôme de Vich pour faire revenir le pape sur sa détermination[3]. Jules II ne voulut rien entendre. Après d'infructueuses démarches pour obtenir de l'ambassadeur espagnol qu'il signât le traité au nom du Roi catholique, sans attendre pour cela des instructions spéciales[4], il prit le parti de publier la nouvelle ligue sous forme d'un accord entre le Saint-Siège et l'empereur, dans lequel le roi d'Aragon n'était engagé que sous réserve de son acceptation personnelle et seulement en ce qui concernait la rupture de l'alliance avec Venise[5]. La veille du jour (19 novembre) où il avait apposé sa signature aux articles proposés par Mathieu Lang[6], les ambassadeurs suisses étaient

[1] Dans les documents qui nous renseignent sur les entretiens de Foscari et du pape, il n'est pas dit expressément que l'ambassadeur vénitien ait usé de ce moyen d'intimidation ; mais certaines réponses du pape l'indiquent d'une façon suffisamment explicite pour qu'il n'y ait pas lieu d'en douter (cf. Sanuto, t. XV, col. 340, 389).

[2] Sanuto, t. XV, col. 339, 340, 344, 361. — *Lettres de John Stile, ambassadeur anglais auprès du roi d'Aragon, à Henri VIII*, 29 déc. 1512 et 15 janv. 1513 (*Letters and papers*..., t. I, pp. 463, 474). — Guicciardini, *Discorsi politici*, n° 4 (éd. G. Canestrini, p. 230). — Cf. Moritz Brosch, *Papst Julius II*, p. 361, n. 40.

[3] Sanuto, t. XV, col. 336-337, 339, 343, 344, 351, 389.

[4] *Ibid.*, et col. 352, 361.

[5] Voir le texte du traité dans Sanuto, t. XV, col. 384-388. — Cf. les les deux lettres de John Stile, citées ci-dessus, n. 2.

[6] *Ibid.*, col. 350.



arrivés aux portes de Rome, et Jules II, qui les avait appelés pour le protéger contre les entreprises de l'empereur et du roi d'Aragon, semblait maintenant, ses craintes dissipées, vouloir se prémunir par un engagement formel contre l'effet possible de leurs protestations.

Le 20 novembre, les députés des Cantons firent leur entrée dans la capitale de la chrétienté. Par ordre exprès du pape, tout avait été préparé pour qu'ils y fussent reçus avec une solennité digne des libérateurs de l'Italie. Le gouverneur de la ville et l'évêque Jean Stafileo, naguère ambassadeur pontifical en Suisse, s'étaient portés à leur rencontre jusqu'à la porte Palatine avec un grand nombre de hauts personnages. Jules II, en personne, avait pris place sur le rempart pour les bénir à leur passage, et, dans les rues qu'ils traversèrent au milieu d'un grand concours de peuple, les acclamations se mêlèrent à l'éclat des fanfares et aux salves d'artillerie tirées du château Saint-Ange[1]. Leurs logements avaient été préparés non loin du Vatican[2], et l'on s'arrangea, semble-t-il, de façon

[1] *Lettre collective des ambassadeurs suisses aux Cantons*, Rome, 27 nov. 1512 (*Recès*, pp. 670-671). — *Lettre de Jean d'Erlach, délégué de Berne, aux magistrats de son canton*, Rome, 27 nov. 1512 (dans Anshelm, t. IV, p. 277). — *Rapport des ambassadeurs suisses à leurs gouvernements* (*ibid.*, pp. 281-284, et *Recès*, pp. 672-673). — Sanuto, t. XV, col. 361. — Paris de Grassis, *Diarium* (Paris, Bibl. Nation., ms latin 5165, t. II, p. 609). Nous publions plus loin, parmi nos *Pièces justificatives*, le très curieux récit, fait par Paris de Grassis, de la réception des ambassadeurs suisses. — Anshelm rapporte (t. IV. p. 285) que le pape envoya au-devant des ambassadeurs, jusqu'à Florence, le capitaine de sa garde suisse, Gaspard de Silinen, porteur pour chacun d'eux d'un vêtement de soie, qu'il devait leur faire endosser avant leur entrée à Rome, afin que leur modeste accoutrement ne fût pas un objet de risée pour les Romains. Pareil affront, ajoute-t-il, ne leur eût pas été infligé du temps de l'illustre Caton, alors que Rome, maîtresse du monde, était dans toute sa gloire.

[2] Voy. *Lettres des ambassadeurs suisses et de Jean d'Erlach*, citées ci-dessus, n. 1, et Paris de Grassis, *Diarium*, loc. cit.



qu'ils ne communiquassent point avec le dehors, avec les ambassadeurs vénitiens surtout[1].

Au bout de quatre jours seulement, ils obtinrent du pape une audience publique, en présence des cardinaux, d'une foule de prélats et des nombreuses ambassades qui se trouvaient à Rome[2]. Ils avaient préparé pour la circonstance un petit discours latin, que prononça le député de Bâle, Léonard Grieb, le seul d'entre eux qui fût instruit dans cette langue[3]. Ils y exprimaient, en termes d'un enthousiasme naïf, leur joie d'être admis à contempler les traits du vaillant défenseur de l'épouse de Jésus-Christ, l'orgueil avec lequel la nation helvétique avait reçu naguère les glorieux présents du pontife, la volonté de leurs concitoyens de s'en montrer dignes par une fidélité inébranlable envers l'Eglise et son chef[4]. Ils terminaient en sollicitant du pape une audience privée, à laquelle, depuis leur entrée dans Rome, ils avaient attendu vainement d'être conviés. Mais Jules II, nullement pressé de s'expliquer avec eux, se contenta de la leur promettre et les congédia sans leur en avoir fixé le moment[5].

L'évêque de Gurk, le premier, leur fournit quelques renseignements, incomplets d'ailleurs, sur l'état des négociations entamées avant leur arrivée. Il les fit appeler, au sortir de leur entrevue avec le pape, et, dans un

[1] Ils furent, en effet, plusieurs jours sans savoir ce qui s'était fait à Rome avant leur arrivée (cf. ci-dessous).

[2] Voy. les documents cités p. 510, n. 1.

[3] Paris de Grassis, *Diarium*, loc. cit.

[4] On trouvera le texte de ce discours dans les *Recès*, p. 673.

[5] Voir la fin du discours prononcé par Léonard Grieb (*Recès*, p. 673), et Sanuto, t. XV. col. 362. Le 26 novembre seulement, cette audience leur fut donnée. — Cf. *Lettres des ambassadeurs suisses et de Jean d'Erlach*, citées p. 510, n. 1. — Sanuto, t. XV, col. 383.

long entretien, il les prépara à connaître l'exacte vérité. Il leur apprit tout d'abord qu'il venait de donner, pour l'empereur, son adhésion définitive au rétablissement de Maximilien Sforza; puis, les ayant informés que Venise refusait de signer la paix avec l'empereur aux conditions déterminées par le pape et le roi d'Aragon, en leur qualité d'arbitres, il les somma, de par les clauses de leur alliance héréditaire avec la maison d'Autriche, de ne prêter assistance d'aucune sorte aux vénitiens; il les adjura de s'associer à la nouvelle ligue pour contraindre la République Vénitienne à se soumettre, et leur conseilla de conclure, en vue d'une action commune, un traité d'alliance avec le roi d'Aragon, à l'instar de ceux qu'ils avaient formés avec le Saint-Siège et l'empereur[1].

Le lendemain, 25 novembre, les ambassadeurs présents à Rome, ceux de Venise exceptés, se réunirent au Vatican, d'où le pontife, escorté par eux, se fit porter en grande cérémonie à l'église Santa Maria del Popolo. Là, quand la messe eut été dite, un acolyte du Saint-Siège annonça du haut de la chaire qu'un traité venait d'être conclu entre le pape, l'empereur et le roi d'Aragon contre Venise et le duc de Ferrare. Il en exposa les motifs et en fit connaître les stipulations[2].

Les ambassadeurs suisses, évidemment, étaient loin de se douter que les choses fussent à ce point avancées. Ils étaient partis pour Rome avec l'assurance que l'empereur remettrait à l'arbitrage des Cantons le litige existant

[1] Voy. *Lettre et Rapport des ambassadeurs suisses*, et *Lettre de Jean d'Erlach*, cités ci-dessus, p. 510, n. 1.

[2] *Lettres des ambassadeurs suisses et de Jean d'Erlach*, du 27 novembre, et *Rapport des ambassadeurs suisses*, cités ci-dessus, p. 510, n. 1. — Sanuto, t. XV, col. 375, 380, 383, 389. — Paris de Grassis, *Diarium* (Paris, Bibl. Nat., ms. latin 5165, t. II, pp. 614 et suiv.).

entre lui et Venise, et que le dessein du pape était de travailler à l'établissement d'une paix générale. Leur surprise et leur mécontentement furent extrêmes, quand ils surent que l'empereur avait eu recours à l'arbitrage du pape et du roi d'Aragon; que le pape se disposait à partir en guerre contre l'un de ses alliés les plus sûrs, et que l'on s'était passé d'eux pour tout arranger et conclure. Ils ne se firent pas faute d'exprimer leur sentiment, et ils y mirent tant de vivacité que Jules II et Mathieu Lang craignirent de les voir se porter à quelque résolution fâcheuse. Jules II les appela aussitôt en audience secrète; il leur expliqua que toutes ses tentatives de conciliation avaient échoué devant le refus obstiné des Vénitiens d'accepter aucune des conditions de l'empereur, et qu'il s'était vu dans la nécessité de rompre avec eux pour ne pas s'exposer lui-même au ressentiment du chef de l'Empire. Il leur annonça ensuite son intention d'envoyer un ambassadeur à Venise, pour tenter une dernière démarche auprès de la Seigneurie, et il les pria de seconder ses efforts en faisant accompagner son représentant par quelques-uns d'entre eux, dont les avis seraient peut-être mieux écoutés que les siens. Les députés des Cantons accueillirent sans hésiter la proposition du pape. Sitôt leur audience terminée, ils allèrent trouver l'évêque de Gurk, lui firent part de leur projet et l'invitèrent à surseoir aux hostilités contre Venise, jusqu'à ce que l'on connût le résultat de leur mission.

Mathieu Lang, tout d'abord, se montra fort peu disposé à leur donner satisfaction. Il répondit qu'il avait prévenu l'empereur de la conclusion de la Ligue; que l'affaire, par conséquent, n'était plus entre ses mains, et qu'il n'y pouvait rien changer. Mais les ambassadeurs des Cantons

insistèrent et parlèrent si net que l'évêque de Gurk finit par accorder un délai de 30 jours pour la réponse du gouvernement vénitien. L'une des clauses du traité, qui stipulait l'excommunication de Venise, devait seule rester immédiatement exécutoire. Jules II fut obligé d'y consentir pour que l'ambassadeur impérial s'engageât, au nom de l'empereur, à répudier le concile de Pise en présence du concile de Latran, dont la quatrième session allait s'ouvrir le 3 décembre [1]. Peu de jours après cette dernière cérémonie, le 8 décembre, deux des ambassadeurs des Cantons, désignés par leurs collègues, se mirent en route pour Venise [2]. C'étaient Jean d'Erlach, de Berne, et Pierre Falk, bourgmestre de Fribourg. A quelque distance de Rome, ils rejoignirent l'ambassadeur pontifical, Jean Stafileo, parti deux jours avant eux [3], et, le 24 décembre, ils arrivèrent à destination en sa compagnie [4].

Le gouvernement vénitien, depuis un certain temps déjà, avait noué avec Louis XII une négociation qu'il affectait encore de tenir secrète, mais dont l'existence, à l'heure actuelle, n'était plus ignorée de personne [5]. Après avoir

[1] Sur tous ces derniers incidents, voy. la *Lettre de Jean d'Erlach*, du 27 nov.; la *Lettre collective des ambassadeurs suisses*, du 27 nov.; enfin, le *Rapport* de ces mêmes ambassadeurs (cités p. 510, n 1). Voy. aussi Sanuto, t. XV, col. 363, 380, 383, 384, 389, 390, 411.

[2] *Rapport de Jean d'Erlach et de Pierre Falk* (*Recès*, p. 675; Anshelm, t. IV, p 293). — Sanuto, t. XV, col. 412.

[3] Sanuto, t. XV, col. 410.

[4] *Rapport de Jean d'Erlach et de Pierre Falk* (cité ci-dessus, n. 2). — Sanuto, t. XV, col. 418.

[5] Dès le mois d'août, des propositions avaient été faites par Sébastien Ferrier au général Baglione (*Pièces justif.*, n° XXXIX), et, vers le 23 août, le commandant de la garnison française du château de Trezzo avait exposé très nettement à un noble vénitien, Constantin Paléologue, le désir du roi de France d'entrer en pourparlers avec Venise (Sanuto,

négligé longtemps de la poursuivre très sérieusement, comme s'il n'eût pas songé qu'elle dût aboutir, il venait de s'y engager à fond, sous la pression de l'opinion publique qu'avaient exaspérée la prise de Brescia par les Espagnols et la trahison inopinée du pape[1]. Le 18 décembre, il avait mandé à son agent près la cour de France de préparer les bases d'un accord avec le Roi et d'en signer les préliminaires, s'il le jugeait opportun[2]. Le 23, à la veille même de l'arrivée des ambassadeurs venant de Rome, le Collège avait délibéré longuement avec un émissaire de Louis XII, porteur d'une lettre de créance royale, et il avait dressé, de concert avec ce personnage, les articles d'un traité d'alliance[3]. Cependant les magistrats de la République cherchèrent encore à reculer le terme où il leur faudrait prendre, à l'égard des conditions de l'empereur, une détermination irrévocable, désirant peut-être, avant de se résoudre, être mieux assurés des intentions

t. XIV, col. 606). Depuis lors. la négociation s'était poursuivie presque sans interruption entre des agents officieux des deux parties. Vers le milieu d'octobre, le roi de France, d'une part, et le gouvernement vénitien, de l'autre, y intervinrent d'une manière plus directe (voy. Sanuto, t. XV, col. 15, 48, 191, 235, 237, 334, 346).

[1] Sanuto, t. XV, col. 336, 345, 352, 365-366, 401, 402.

[2] Romanin, *Storia documentata di Venezia*, t. V, p. 270. — Sanuto, t. XV, col. 410; cf. col. 466. — L'*Inventaire* (ms.) *du Trésor des Chartes*, de Dupuy (t. VII, fol. 85 v°) indique, comme faisant partie du carton J 494 des Archives de France, les deux pièces suivantes (n°s 4 et 5) : 1° « Procuration baillée par le duc de Venise, Leonard Lauredan, à André de Gritti, prieur de Saint-Marc, pour traiter avec le roy Louis XII un traité d'aliance de la part de la republique de Venise, l'an 1512. *Sub plumbo*. » — 2° « Pareil pouvoir à Louis Pierre, secretaire de la Republique, de même date, l'an 1512. *Sub plumbo*. » — Ces deux pièces ont été distraites du carton J 494, et il ne nous a pas été possible de les retrouver; mais probablement ce sont celles dont la teneur est indiquée par Sanuto et Romanin.

[3] Sanuto, t. XV, col. 416, 417; cf. col. 401, 402.

du roi de France[1]. Au lieu d'accorder une audience immédiate aux envoyés des Suisses et du pape et de s'entretenir avec eux de l'objet de leur mission, ils les firent assister, trois jours durant, dans les églises de la cité, aux solennités des fêtes de Noël. Enfin, le 27 décembre, le doge les reçut, en présence du Collège. Mais on se borna, dans cette première conférence, à échanger quelques considérations générales, sans débattre aucun point essentiel de la négociation. L'ambassadeur pontifical, en un pompeux discours, où la vérité, connue de tous, disparaissait trop complètement sous le décor d'une rhétorique imagée, expliqua les desseins de la ligue conclue entre le pape, l'empereur et le roi d'Aragon. Il déclara que cette ligue était dirigée contre le Turc, qu'il assimilait au loup rapace, et contre le roi de France, dont il rappelait les forfaits envers l'Église et dont il comparait l'endurcissement devant les châtiments divins à celui du Pharaon dans les plaies. Montrant ensuite que le salut de la chrétienté, en ces temps difficiles, dépendait de l'union des princes chrétiens, il dit que le pape, dont les constants efforts depuis le premier jour de son pontificat avaient tendu à l'établissement d'une semblable union, demandait aux Vénitiens, avec l'autorité et l'amour d'un père, de participer à son œuvre de paix, pour ne point l'obliger à sévir contre eux, comme Brutus l'avait fait envers ses enfants rebelles, et Saül envers Jonathan, son fils insoumis. Stafileo disait en terminant : « Quelqu'un de vous pensera peut-être : mais ces « ordres sont par trop sévères; les conditions de paix « qu'on nous offre sont par trop dures. Je lui réponds :

[1] Sanuto, t. XV, col. 397, 488. — Cf. *Lettre de J.-J. Trivulce au Roi*; Les Ours (Hte-Savoie), 25 nov. 1512 (Rosmini, *Istoria... di G.-G. Trivulzio* [Milan, 1815], t. II, p. 311. Pièces justif., n° 20; original à Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy, n° 262, fol. 92).



« Ce fut chose pénible à la République romaine d'a-« bandonner la Sicile, l'île fertile qui était le grenier du « peuple romain ; et cependant elle l'abandonna dans l'in-« térêt de la paix. Et ce précepte évangélique n'est-il « pas dur aussi : *Si quelqu'un veut plaider contre toi et « t'ôter ta tunique, abandonne lui encore ton manteau?* On « édicte souvent des lois rigoureuses; cependant la néces-« sité fait que chacun les admet et les supporte. »

Sa harangue finie, l'orateur pontifical poursuivit l'entretien d'un ton moins solennel, et il aborda franchement l'obstacle sur lequel il sentait appuyée presque toute la résistance des Vénitiens. Il dit avec quelle surprise douloureuse, en arrivant à Venise, il avait connu la réalité des négociations entamées entre cette république et la France, dont on parlait déjà vaguement lors de son départ de Rome ; avec quel effroi il entrevoyait la possibilité d'une alliance de ces deux états, qui ramènerait Louis XII en deçà des monts, pour le malheur de l'Italie et la ruine irrémédiable de la grandeur vénitienne ; avec quelle préoccupation des véritables intérêts de Venise il adjurait la Seigneurie d'accepter les conditions de paix de l'empereur, conditions bien rudes, il en convenait encore, mais moins dangereuses pourtant que les offres trompeuses du roi de France, et dont le pape s'efforcerait sans doute d'atténuer la rigueur. Il ajouta que tout finirait par s'arranger, si les Vénitiens voulaient avoir un peu de patience, attendu que l'adhésion du pape au traité de Rome, donnée par contrainte, ne pouvait être sérieuse; que Jules II n'avait nullement l'intention de laisser dépouiller Venise et qu'aussitôt son propre but atteint, il se séparerait de l'empereur et du roi d'Aragon[1].

[1] Sanuto, t. XV, col. 419, 421-422, 423-426. — *Rapport de Jean d'Erlach et de Pierre Falk*, cité ci-dessus p. 514, n. 2.



Un des ambassadeurs suisses prit ensuite la parole pour appuyer ces avis, et il le fit avec une habileté mesurée qu'aurait pu lui envier le verbeux négociateur de Jules II. Rappelant les témoignages nombreux que les Cantons avaient donnés de leur amitié pour Venise, il montra que le souci même de leur propre sauvegarde les attachait à la prospérité de la République vénitienne; que, par conséquent, ils ne lui apporteraient jamais de pernicieux conseils, et qu'ils le feraient encore moins après avoir éprouvé l'utilité de son concours dans la dernière campagne du Milanais [1].

Le doge en personne répondit alors aux deux orateurs. Il les remercia tout d'abord de la bienveillance qu'ils faisaient paraître envers sa patrie. S'adressant ensuite, plus spécialement, à l'envoyé de Jules II, il sembla prendre plaisir à lui montrer que l'on ne serait pas dupe, à Venise, de ses fantaisistes explications. Il s'étonna que la nouvelle ligue, formée, prétendait-on, pour combattre le Turc et le roi de France, commençât son œuvre en provoquant la nation qui avait toujours été le rempart de la chrétienté contre les Infidèles et qui venait de verser son sang pour mettre les Français hors de l'Italie. Il dit que c'était une façon bien étrange de convier les Vénitiens à la paix que de la leur offrir avec des conditions équivalant pour eux à une déclaration de guerre; que le pape, s'il eût réellement tenu à ne point sacrifier Venise dans ses arrangements avec l'évêque de Gurk, aurait pu tirer les choses en longueur jusqu'à l'arrivée à Rome des ambassadeurs suisses, dont la volonté eût suffi à maintenir

[1] Sanuto, t. XV, col. 421. — Cf. le *Rapport de Jean d'Erlach et de Pierre Falk*, cité ci-dessus, p. 514, n. 2.

dans de justes bornes les prétentions de l'empereur; que le saint Père oubliait trop facilement ses engagements envers Venise, et la trahissait quand l'heure était venue de lui donner le prix de son dévouement; qu'à le voir faire si peu de cas de ses promesses passées on pouvait bien douter de la valeur de ses assurances présentes. Reprenant l'exemple emprunté par Stafileo à l'histoire de la République romaine et s'en servant assez heureusement pour montrer à ses interlocuteurs que le gouvernement vénitien n'aurait pas la candeur de rompre en ce moment ses négociations avec la France, il fit observer que les Romains avaient abandonné la Sicile dans l'impossibilité de trouver une résolution meilleure, mais que Venise n'en était pas là, et qu'il lui restait une ressource dont elle userait à tout hasard, si elle y était contrainte. Il eut soin, au surplus, de laisser entendre à nouveau que ses concitoyens n'appréciaient pas de la même manière la démarche des ambassadeurs suisses, dont la loyauté n'était mise en doute par personne, et celle du pape qui n'apparaissait point aussi nette; il chercha même, semble-t-il, à exciter les premiers contre la Ligue en insistant sur l'injure que le pape leur avait infligée, quand, après les avoir appelés à Rome pour l'aider dans ses desseins pacifiques, il s'était hâté de conclure avec l'empereur et le roi d'Aragon avant leur arrivée.

Ayant ainsi parlé, le doge leva l'audience, sans donner de réponse bien précise sur les intentions du gouvernement vénitien[1].

Plusieurs conférences eurent encore lieu, du 28 décem-

[1] Sanuto, t. XV, col. 421. — *Rapport de Jean d'Erlach et de Pierre Falk*, cité ci-dessus, p. 514, n. 2.



bre au 8 janvier, entre les trois ambassadeurs et le Collège[1]. On ne sait exactement ce qui y fut dit de part et d'autre. Comme ni Stafileo, ni les orateurs suisses n'avaient autre chose à faire que de recommander aux Vénitiens l'acceptation pure et simple des propositions de l'empereur et qu'ils n'étaient munis d'aucun pouvoir leur permettant de modifier en rien les arrangements conclus à Rome, on doit présumer qu'ils se bornèrent à présenter sous de nouveaux aspects les arguments contenus dans leurs premiers discours. Stafileo ajouta pourtant, et l'ambassadeur du roi d'Aragon, Jean-Baptiste Spinelli, confirma son dire, que l'on agirait auprès de l'empereur pour le faire renoncer, moyennant une somme d'argent, à ses prétentions sur Vicence, le Frioul, Legnago et Peschiera; peut-être aussi ces deux personnages parlèrent-ils de la rétrocession possible de Brescia[2]. Mais, à Venise, on se persuadait évidemment que le but unique de la mission de Stafileo était de faire rompre la négociation avec la France et que, ce but atteint, Jules II et le roi d'Aragon laisseraient exécuter en entier le traité de Rome[3]. Si le gouvernement vénitien, au moment de l'arrivée de Stafileo et des orateurs suisses, hésitait encore le moins du monde sur le parti à adopter, son hésitation disparut bien vite, quand il s'aperçut qu'on ne lui apportait ni une excuse valable de la

[1] Sanuto, t. XV, col 426, 444-445, 447-448, 457. — *Rapport de Jean d'Erlach et de Pierre Falk*, cité ci-dessus, p. 514, n. 2..

[2] Sanuto, t. XV, col. 426; cf. col. 363-364. — Il est certain, d'ailleurs, que les ambassadeurs suisses s'employèrent très activement, pendant tout le temps de leur séjour à Venise, à la mission dont ils étaient chargés; voy. ce que dit à ce sujet l'évêque de Gurk aux autres membres de l'ambassade, lorsqu'ils passèrent à Milan, au début de janvier 1513 (*Recès*, p. 673).

[3] Sanuto, t. XV, col. 426: « E molto suspeso maxime il Stafileo, oratore dil Pontefice. »

trahison du pape, ni aucune garantie sérieuse pour l'avenir. Poussé vers l'alliance française par l'opinion populaire, chez qui le désir intense de tirer vengeance du pape dominait probablement toute autre considération[1], harcelé en même temps par les trois envoyés de Rome, qui l'invitaient à se prononcer incessamment[2], il prit sa détermination sans avoir reçu, semble-t-il, les nouvelles attendues de France[3]. Le 8 janvier, le Sénat, par 133 voix contre 51, décida de repousser définitivement les conditions de paix de l'empereur, et, le lendemain, cette décision fut notifiée aux ambassadeurs de Jules II et des Suisses, dans le Collège. Le doge en exposa longuement les motifs, qui étaient ceux-là mêmes dont il avait parlé dans son discours du 27 décembre; puis, s'adressant en particulier à Jean d'Erlach et à Pierre Falk, il exprima de nouveau le regret qu'on ne les eût pas fait intervenir, eux et leurs collègues, comme arbitres entre Venise et l'empereur; il leur demanda de rapporter chez eux l'assurance que l'amitié de Venise pour leur pays ne serait en rien diminuée, et il les pria de plaider auprès de leurs gouvernements la cause de la République vénitienne, afin de ne point laisser rompre, entre leurs nations, l'union qui venait de se resserrer sur les champs de bataille, où Suisses et Vénitiens avaient combattu dans les mêmes rangs[4].

Jean d'Erlach et Pierre Falk durent alors considérer leur mission comme terminée. Après s'être fait donner par écrit la réponse du gouvernement de Venise, ils partirent,

[1] Sanuto, t. XV, col. 351, 401, 402, 466.
[2] *Ibid*, col. 457. — *Rapport de Jean d'Erlach et de Pierre Falk*, cité ci-dessus, p. 514, n. 2.
[3] Sanuto, t. XV, col. 466, 488.
[4] *Ibid.*, col. 462, 464, 466. — *Rapport de Jean d'Erlach et de Pierre Falk*, cité ci-dessus, p. 514, n. 2.

le 11 janvier probablement, sous la protection d'une escorte vénitienne qui les accompagna et paya leurs frais de route jusqu'à Rimini. De là, ils traversèrent le Ferrarais, à la faveur d'un sauf-conduit, généreusement accordé par le duc, et regagnèrent leurs cantons [1].

Leurs collègues restés à Rome avaient quitté cette ville vers le 25 décembre [2]. Pendant le temps qu'ils y étaient demeurés après le départ de Jean d'Erlach et de Pierre Falk pour Venise, ils avaient multiplié leurs efforts pour obtenir de Jules II qu'il se dégageât d'avec l'empereur [3]. Mais le pape, quoique profondément troublé par les nouvelles qu'il recevait au sujet de l'entente probable de Venise et du roi de France [4], ne s'y était pas décidé. En ce qui touchait certains points accessoires de leur ambassade, ils n'avaient pas été plus heureux. Ils n'avaient pu ni persuader le pape de rendre au duché de Milan les villes de Parme et de Plaisance, ni lui faire accueillir une dernière requête en faveur des mercenaires suisses qui l'avaient servi en 1510 et dont il s'était toujours refusé à payer la solde, ni même l'amener à la concession de cer-

[1] Sanuto, t. XV, col. 466 : « Vene [a di 11] li oratori sguizari [in Colegio], quali tolseno licentia di partirsi... ». — La demande des deux ambassadeurs d'avoir par écrit la décision du Sénat ne fut pas accordée sans difficulté (*ibid.*, col. 464, 465, 466, et ***Rapport de Jean d'Erlach et de Pierre Falk***). — Pendant tout le temps de leur séjour à Venise, les ambassadeurs suisses avaient été défrayés par le gouvernement vénitien (Sanuto, t. XV, col. 418, 420).

[2] Leur départ est annoncé dans une lettre de l'ambassadeur vénitien à Rome, Francesco Foscari (Sanuto, t. XV, col. 445; cf. 449), datée, semble-t-il, du 27 décembre. En tout cas, il dut avoir lieu postérieurement au 15 décembre, car une lettre du même Foscari, en date de ce jour et donnant les nouvelles de Rome, n'en parle pas.

[3] Sanuto, t. XV, col. 445, 449. — ***Rapport des ambassadeurs suisses***, de janvier 1513 (***Recès***, pp. 672-673).

[4] Sanuto, t. XV, col. 445, 449.



tains privilèges ecclésiastiques qu'ils devaient lui demander pour leur pays[1]. Quand ils partirent, leurs sentiments à son égard n'étaient plus empreints de cette piété reconnaissante qu'attestaient leurs premiers discours, et bon nombre d'entre eux exhalaient tout haut leur amertume[2].

Les gouvernements helvétiques, qu'ils avaient informés, dès le 27 novembre[3], des résolutions prises à Rome, ne jugèrent pas de leur intérêt de se déclarer ouvertement contre la Ligue et de poursuivre la négociation commencée avec l'ambassadeur vénitien Jean-Pierre Stella, négociation que Venise, de son côté, n'essaya pas de renouer. Mais, telle était chez le peuple suisse la sympathie pour Venise et le ressentiment contre le pape, qu'ils appréhendèrent un instant de voir leur conduite désavouée par la nation, et les gens de guerre prendre les armes pour la défense de la république trahie[4]. Leurs craintes ne devaient pas se réaliser, parce que l'on comprit sans doute qu'en fournissant aux Vénitiens les moyens de résister aux entreprises de la Ligue, on risquait de remettre en question toute l'affaire du Milanais; et cela, personne en Suisse ne le souhaitait.

[1] Voy. leur rapport dans les *Recès*, p. 672. Voy. aussi Sanuto, t. XV, col. 445, 449. — Quand ils réclamèrent, pour le duché, Parme et Plaisance, le pape leur montra un ancien diplôme impérial garantissant au Saint-Siège la possession de ces deux villes. Ils ne voulurent pas toutefois abandonner leur réclamation sans avoir fait examiner l'acte par les Drs Constant Keller, de Bâle, et Christophe Winkler, de Saint-Gall. Ceux-ci l'admirent comme authentique (*Recès*, p. 672).

[2] *Recès*, p. 673, et Sanuto, t. XV, col. 445, 449. — *Lettre de Jacques de Bannissis, secrétaire de l'empereur Maximilien, à Marguerite d'Autriche;* du 3 février 1512 (*Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 33).

[3] *Lettre des ambassadeurs suisses à leurs cantons* (*Recès*, pp. 670-671). — *Lettre de Pierre Falk au gouvernement de Fribourg* (Anshelm, t IV, pp. 277-280).

[4] *Recès*, diète de Lucerne, 22 déc., *b*. — Cf. *Lettre des ambassadeurs suisses*, citée n. 3.



Le long débat suscité par le règlement de la succession milanaise était maintenant terminé. Il ne restait plus qu'à installer Maximilien Sforza dans son duché, et déjà tous les intéressés, à l'exception de Venise, tenue à l'écart, prenaient leurs dispositions en conséquence. Le 5 décembre, après avoir assisté à la quatrième session du concile de Latran, l'évêque de Gurk était parti de Rome pour Milan[1]. Trois jours auparavant, l'ambassadeur espagnol, Pierre d'Urea, avait pris le même chemin en compagnie d'André de Burgo[2]. Le pape, que son cardinal-légat devait suppléer à la cérémonie, avait en outre désigné pour l'y représenter Laurent Campeggio, évêque de Belluno, et Charles Baglioni, noble pérugin[3]. Le vice-roi de Naples s'était avancé de Brescia jusqu'aux rives de l'Oglio avec une partie de son armée[4]. Enfin, les gouvernements helvétiques, prévenus par des lettres de Schinner et d'Octavien Sforza[5] de l'arrivée prochaine du nouveau duc dans ses

[1] Sanuto, t. XV, col. 410.

[2] *Ibid.*, col. 389. — C'est probablement d'eux qu'il est question dans une lettre adressée à Venise, par Victor Lipomano, provéditeur à Bergame, du 17 décembre (Sanuto, t. XV, col. 414) : « Item hanno nove da « Milan, comme è zonti do oratori, uno cesareo e l'altro di Spagna, li a « Milan, e dicono, zonto sia il Cursense, il ducheto intrerà in Milan ».

[3] Sanuto, t XV, col. 350. 459.

[4] *Ibid.*, t. XV, col. 319, 320, 322-323, 341, 346, 359. 414. — En quittant Brescia, Ramon de Cardona avait laissé pour chef de la garnison de cette ville un nommé Luigi Icarda. Ce personnage introduisit un corps de troupes allemandes dans la place, qui se trouva alors occupée de concert par les Espagnols et les Allemands (*Diario del campo tedesco nella guerra veneta, dal 1512-1516, di un contemporaneo*; publ., d'après le ms. autographe, par V. Joppi, dans l'*Archivio veneto*, 1887, t. XXXIV, pp. 138 et suiv.). Le 27 décembre, le chef des troupes allemandes, Guillaume de Rogendorf, partit lui-même pour Milan avec 125 cavaliers (*ibid.*).

[5] *Recès*, diète de Zurich, 16 nov. 1512, *c.* — *Lettre d'Octavien Sforza aux magistrats de Berne*, 18 oct. 1512 (dans Anshelm, t. IV, p. 301). —

états, venaient de faire partir pour Milan une importante ambassade, à laquelle ils avaient expressément recommandé de ne laisser à nul autre le soin de remettre le duché entre les mains de l'héritier du More. Par leur énergie et leur habileté vigilante, les Cantons avaient déjoué toutes les combinaisons contraires au rétablissement des Sforza ; ils avaient permis au pape et à la république de Venise de ne point abandonner le Milanais aux intrigues menaçantes de l'empereur et du roi d'Aragon. Ce rétablissement était donc bien leur œuvre, et l'honneur qu'ils se réservaient leur était dû.

4. — Le fils aîné de Louis le More, que l'on allait mettre en possession du duché de Milan, était né le 25 janvier 1493 [1]. Il n'avait donc point achevé sa 20[me] année. Réfugié à la cour de Marguerite d'Autriche depuis le jour où, tout enfant encore, il avait été chassé du Milanais par l'invasion des armées de Louis XII, il aurait pu acquérir, avant l'âge d'homme, dans le commerce de cette habile princesse, une certaine maturité d'esprit, si la nature l'eût doué d'une intelligence plus haute et d'une volonté plus ferme. Il y avait puisé surtout un respect presque religieux de la personne et de la dignité impériales, et ce sentiment, où se complaisait son caractère docile, n'avait pu que s'accentuer au milieu des premières circonstances de sa vie politique. Le bon plaisir de l'empereur lui avait permis

Lettre des magistrats de Berne à Schinner, 20 nov. 1512 (Archives de Berne, *Deutsches Missivenb.*, 1512-1517, fol. 76 v°). — *Lettre des mêmes à Octavien Sforza;* même date (*Pièces justif.*, n° L). — Cf. Anshelm, t. IV, p. 303.

[1] Attilio Portioli, *La nascita di Massimiliano Sforza* (*Archivio lombardo*, 1882, p. 325).



de faire acte de prétendant à la couronne ducale de Milan et de quitter sa résidence de Bruxelles pour gagner l'Italie; c'était à l'empereur qu'il avait demandé et de lui qu'il avait reçu, dans leur entrevue de Cologne, les premières directions pour son gouvernement [1]; c'était sous la conduite d'une escorte impériale qu'il avait traversé l'Allemagne [2], et l'accueil honorable que lui avaient fait, dans leurs états, le comte palatin du Rhin et le duc de Wurtemberg, il le devait à la recommandation expresse de l'empereur [3].

A Innsbruck, où il était arrivé le 14 août [4], il avait trouvé des ambassadeurs de la ville de Milan qui se portaient au devant de lui, avec ordre de le conduire immédiatement dans son duché. Les instructions données à ces ambassadeurs exprimaient l'impatience vraiment extraordinaire avec laquelle son peuple l'attendait. « Vous luy

[1] Voy. ci-dessus, p. 466.

[2] *Resolutio Cesaree Majestatis super quesitis ducis Mediolani* (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 278). — Sur son départ de Bruxelles et son voyage, voy. : *Lettre de Thomas Spinelli à Henri VIII;* Bruxelles, 24 juillet 1512 (*Letters and papers...*, t. I, p. 387) : « The Duke of Milan had not yet departed, but waits for better security to be despatched by the Emperor and the electors at Couloygne. » — *Lettre de sir Edward Ponynges à Henri VIII*, Bruxelles, 3 août (*ibid.*, p. 393). — Le 27 juillet, il était à Cologne (cf. ci-dessus, p. 466); le 28, à Bonn (voy. sa *Lettre à Marguerite d'Autriche*, datée de cette ville [*Lettres de Louis XII*. t. III, p. 276], et Sanuto, t. XIV, col. 474); de là, il se dirigea sur Mayence (*Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche*; Mantoue, 17 août [*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 302]), puis sur Ulm, où il se trouvait le 9 août (*Dépêche de Francesco Capello, ambassadeur vénitien, se rendant en Angleterre;* Ulm, 9 août [Sanuto, t. XIV, col. 588]). — Sur le respect de Sforza pour l'empereur, voy. *Lettere lat. di G. Morone*, nº CIII : « Sed tanta est huius adolescentis in Cæsarem observantia, ut ad discedendum adduci non possit, nisi Cæsare jubente... »

[3] *Resolutio Cesaree Majestatis*, citée ci-dessus, n. 2.

[4] *Lettre de Maximilien Sforza à Marguerite d'Autriche*; Innsbruck, 17 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 303).



« direz », y lisait-on, « vous luy direz que, s'il estoit possible, « tout Milan et les autres villes se esmouveroient du plus « hault fondement qu'ils ayent pour le aller rencontrer et « luy baiser les mains en toute humilité et reverence, en « luy declarant la grand leesse que tout le peuple a senty « et sentent encoires journellement de plus en plus en « general, tant les grans que les petits, hommes et femmes « de quelconque estat ou condition qu'ils soient; et que, « pour ce que les villes ne peullent faire mesme cet office, « estes ad ce esleu, afin que comme ung signet et somme « ung corps joinct ensemble, vous faites la congratulacion, « pour tout l'Estat, de la restitution de la tres illustre maison de Sforcesqua et constitution en la legitime de sa « domination, luy disant en oultre que nulluy ne se peult « tenir de pleurer de la tres grand joye qu'ils ont, et que « l'on ne sent aultre chose que l'evocation de son nom, et « à chascun semble une heure estre l'espasse de mil ans « du grant desir qu'ils ont de voir sa personne, laquelle, « s'il estoit possible, vourions apporter sur nos espaules, « des Allemaignes en son tres felice estat; et vous enjoi« gnons que vostres excellences se parforchent d'avoir les « corps promps à non refuser aucune qualité de peine ou « peril pour le salut de sa salvation et conservation, luy « disant au nom de tous que, s'il estoit possible et sans « son dommaige, nous desirerions qu'il veinst tost pour « soy mettre au milieu de son peuple, entre lesquels il a « esté né et est de tous tant desiré [1]. »

[1] *Lettre de Maximilien Sforza*, citée, p. 526, n. 4; et *Instructions des ambassadeurs milanais* (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 305). — Prato, *Storia di Milano*, an. 1512. — Cf. Th. de Liebenau, *Lodovico Borromeo* (*Bolletino stor. della Svizzera italiana*, 1884, t. VI, p 7). L'ambassade milanaise se composait de trois personnages : Hieronymo de Carcano, Lodovico Borromeo et Pietro Martire Stampa (voy. leurs *Instructions*).



Vivement touché par ces paroles, dont sa candeur n'apercevait pas l'affectation, Maximilien Sforza se disposait à répondre sur l'heure au vœu de ses sujets [1], quand il reçut de l'évêque de Gurk l'ordre de s'arrêter à Innsbruck [2]. Peu de jours après, le 28 août, il vit apparaître Mathieu Lang en personne, avec André de Burgo et Pierre d'Urea, venant tous trois de la conférence de Mantoue [3]. Le représentant de l'empereur en Italie avait à l'avertir que le moment n'était point encore arrivé pour lui de prendre en mains le gouvernement de son état. Ne voulant pas, cependant, l'effaroucher par une déclaration trop brusque, Lang jugea nécessaire de le bien convaincre tout d'abord de l'intérêt qu'il portait à sa cause, et il y employa la première audience que le jeune duc lui donna dès le lendemain, en présence des ambassadeurs milanais. André de Burgo mieux instruit probablement que ses collègues, dans la langue française, dont se servait habituellement Maximilien Sforza, parla en leur nom. « Leur visite, dit-il, était toute de courtoisie envers l'héritier de la noble maison des Sforza. Ils étaient venus pour se réjouir avec lui de sa bonne prospérité et pour le féliciter des dispositions favorables de l'empereur, qui non seulement désirait l'installer en son duché de Milan, mais qui lui en garantirait à tout jamais la possession, ni plus ni moins que s'il

[1] *Lettre de Maximilien Sforza à Marguerite d'Autriche;* du 17 août (citée ci-dessus, p. 526, n. 4).

[2] *Ibid.* — *Lettres de Mathieu Lang à Maximilien Sforza;* Mantoue, 11 et 12 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, pp. 285, 288). — *Lettre de Sébastien Ferrier à Claude de Seyssel;* 4 sept. 1512 (*Pièces justif.*, nº XLII). — Sanuto, t. XIV, col. 604, 605, 618, 626; t. XV, col. 32, 78. — Cf. les documents cités ci-dessus, p. 479.

[3] *Lettre de Maximilien Sforza à Marguerite d'Autriche;* Innsbruck, 30 août (*Lettres de Louis XII*, t. III, p. 317). — Sanuto, t. XIV, col. 626; t. XV, col. 32, 40.



s'agissait de son propre fils ». L'orateur ajouta que l'évêque de Gurk, instamment sollicité par le pape de se rendre à Rome pour mettre ordre aux affaires de l'Italie, n'avait point consenti à s'éloigner sans avoir visité le futur maître du Milanais, voulant, avant tout, se concerter avec lui sur la meilleure manière d'assurer son établissement, et que si, dans ses arrangements avec le pape, il trouvait un moyen de le servir en quelque chose, il n'épargnerait aucune peine pour y réussir.

Ce discours produisit l'effet voulu sur Maximilien Sforza. Loin d'en suspecter la sincérité, il y fit la réponse la plus conforme aux désirs de l'évêque de Gurk. Il reconnut qu'après Dieu c'était de l'empereur qu'il tiendrait son duché, déclarant ne se sentir obligé envers nulle autre personne plus étroitement qu'envers sa Majesté impériale, qui, pendant toute son enfance, l'avait traité non comme un serviteur, mais comme un fils, et disant ne pouvoir la remercier convenablement de tous ses bienfaits. Il exprima de la façon la plus cordiale le contentement qu'il avait eu de la visite de l'évêque de Gurk ; il ajouta, qu'ayant pleine confiance dans son dévouement, il lui remettrait volontiers le soin de son affaire auprès du pape, et finit par quelques paroles gracieuses pour le roi d'Aragon, dont l'ambassadeur, Pierre d'Urea, lui avait promis l'appui. L'évêque de Gurk fit alors lire à haute voix un bref pontifical [1], qu'il était chargé de remettre à Maximilien Sforza. Jules II y rappelait les labeurs et les périls qu'il avait affrontés pour expulser les Français de l'Italie, et il émettait l'espoir que

[1] C'est le bref dont il a déjà été question plus haut, p. 480. Les termes en sont à tel point conformes aux vues de l'évêque de Gurk, qu'on peut, à la vérité, se demander si la pièce n'avait pas été forgée par lui.





le futur duc, une fois en possession de l'héritage paternel, saurait se montrer reconnaissant envers ceux auxquels il le devrait: envers l'empereur qui l'avait autorisé à se rendre en Italie; envers l'Eglise dont le chef s'était employé sans trève ni repos à délivrer son duché de l'occupation étrangère. Quand cette lecture fut achevée, Mathieu Lang, se tournant du côté de l'ambassadeur espagnol et des orateurs milanais, dit, par manière de conclusion, que le nouveau seigneur du Milanais aurait trois bons amis et pères, à savoir le pape, l'empereur et le roi catholique, et que ses sujets avaient lieu d'être joyeux et de bon courage.

L'entretien, ainsi terminé ce jour là, fut repris le lendemain (30 août), sans que les ambassadeurs de la ville de Milan y fussent admis. L'évêque de Gurk aborda cette fois le point délicat de sa mission. Après avoir rappelé à Maximilien Sforza ce qu'il lui avait appris la veille des excellentes dispositions de l'empereur, il lui donna à entendre avec tous les ménagements possibles que l'heure n'était point favorable pour effectuer son entrée dans le Milanais. Sa personne, disait-il, n'y serait point en sûreté: les Français y tenaient encore plusieurs forteresses; les Suisses occupaient toujours le pays, et, si l'on pouvait compter sur la bienveillance du cardinal de Sion, leur chef, il n'en était pas de même des soldats, gens de variable volonté, dont quelques-uns étaient peut-être bons, mais dont beaucoup seraient parfaitement capables de mal faire; les Vénitiens enfin avaient une grosse armée dans la partie orientale du duché, où ils assiégeaient Brescia, et leur loyauté ne paraissait pas à l'abri de tout soupçon. Pour ces divers motifs, Mathieu Lang conseillait au jeune prince de ne point s'aventurer en Lombardie, mais d'attendre à Innsbruck que l'accord fût fait entre le

pape et l'empereur sur les conditions de son rétablissement. Il lui promit de nouveau de s'employer activement pour que cet accord fût conclu à son avantage et il lui donna une dernière marque de son apparent intérêt en l'engageant à faire organiser par le gouvernement provisoire du duché un petit corps de troupes, qui se porterait à sa rencontre en temps opportun et lui servirait d'escorte jusqu'à Milan, afin d'entourer sa marche au travers de ses états d'un appareil suffisant d'honneur et de souveraineté [1].

Maximilien Sforza savait très bien, parait-il, que l'empereur était soupçonné d'avoir, sur le Milanais, des vues toutes différentes de celles dont parlait son ambassadeur. Peu de jours avant l'arrivée de Mathieu Lang à Innsbruck, il avait reçu un courrier du sénat de Milan, envoyé tout exprès pour lui faire connaître les ambitions qui s'agitaient autour de sa personne et de son duché et pour le contraindre à les déjouer par une prise de possession immédiate du Milanais. Le porteur de ce message, Nicolas Croce, s'était efforcé par tous les moyens de le convaincre. Non seulement il l'avait informé que l'empereur convoitait le duché pour Charles d'Autriche et que l'évêque de Gurk se rendait à Rome à l'effet d'obtenir l'appui du pape en faveur de cette combinaison, mais il l'avait prévenu que des compétitions au trône de Milan venaient de surgir parmi ses propres sujets; que le gouverneur actuel du duché, Octavien Sforza, voulait profiter du trouble des circonstances pour faire transformer son titre provisoire en titre définitif; qu'un des ambassadeurs milanais en Suisse, Galeazzo Visconti, travaillait sous main les gouvernements helvétiques pour être choisi lui-même comme

[1] *Lettre de Maximilien Sforza*, du 30 août (citée ci-dessus, p. 528, n. 3). — *Lettere lat. di G. Morone*, n° CIII.



duc, et que, grâce à ses libéralités, à ses calomnies contre la famille Sforza, à sa promesse d'accepter toutes les conditions qui lui seraient imposées par les Cantons, même celle de se dire leur vicaire, ce personnage avait gagné plusieurs hommes influents dans les conseils du peuple suisse.

Maximilien Sforza ne s'était point ému, comme on l'aurait pu croire, à l'ouïe de ces graves révélations. Il avait bien consenti, sur le conseil de Nicolas Croce, à dépêcher en Suisse un plénipotentiaire chargé de conclure au plus vite le traité qui s'y négociait en son nom, et il avait fait enjoindre à Galeazzo Visconti de quitter sur l'heure le territoire helvétique. Mais, d'autre part, il s'était obstinément refusé à contrevenir aux avis de l'évêque de Gurk, dont le premier message venait de lui être apporté, et il avait déclaré qu'il ne poursuivrait point sa route vers l'Italie sans l'agrément formel de l'empereur [1]. Les entretiens qu'il eut ensuite avec Mathieu Lang ne purent que le fortifier dans cette détermination. Croyant n'avoir de vrais amis que le pape, l'empereur et le roi catholique, persuadé que de l'empereur seul dépendait sa fortune, se méfiant des Suisses et des Vénitiens, qu'on lui représentait comme des alliés prêts à le trahir, et préférant d'ailleurs, par nature, aux résolutions hardies les conseils qui le dispensaient d'agir, il resta dans le Tyrol, à Innsbruck d'abord, puis à Trente, aussi longtemps que l'exigèrent l'empereur et son représentant en Italie [2]. Vers la fin d'oc-

[1] *Lettere lat di G. Morone*, nos CII et CIII. — Cf. Magenta, *I Visconti e gli Sforza nel castello di Pavia*, t. I, p. 604.

[2] Il avait dû arriver à Trente le 15 septembre (Sanuto, t. XV, col. 78, 79). Il en repartit le 23 octobre (*Lettre de Thomas Spinelli à Henri VIII;* Bruxelles, 3 novembre [*Letters and papers...*, t. I, p. 436]).



tobre, quand l'évêque de Gurk partit pour Rome assuré de l'appui du Saint-Siège et décidé lui-même à sacrifier la candidature de Charles d'Autriche au maintien de son compromis avec le pape, il reçut de l'empereur l'autorisation de s'avancer jusqu'à Vérone [1], et, deux ou trois semaines après, celle de franchir la frontière du Milanais. Il se rendit alors à Mantoue, dont le marquis, son oncle, l'accueillit par de grandes réjouissances [2]. De là, poursuivant sa route par Casal-Maggiore et Ponzoni, il se dirigea vers Crémone, où il fit, le 16 novembre, aux acclamations de ses sujets, une entrée triomphale [3]. Mais, de nouveau, sa marche fut suspendue. Mathieu Lang lui avait écrit de Rome qu'il voulait procéder en personne à son intronisation et il lui avait enjoint de ne point entrer dans Milan avant son arrivée [4]. Il s'installa donc à Crémone, en attendant le représentant de l'empereur. Il y reçut, le 25 novembre, la visite du gouverneur de Milan, Octavien Sforza, et de Mathieu Schinner accompagné d'un secrétaire de la République de Venise [5]. La veille, il s'était rendu lui-même à Soresina, au devant du vice-roi de Naples, qui avait exprimé le désir de conférer avec lui [6]. L'impression qu'il fit sur tous ces personnages, curieux de

[1] Il y arriva le 28 octobre (Sanuto, t. XV, col. 286). — *Lettre de Thomas Spinelli*, du 3 novembre (citée ci-dessus, p. 532, n. 2) — Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 303. — Grumello, *Cronaca*, liv. V, ch. 20 (éd. G. Müller, p. 166).

[2] Grumello, loc. cit. — Ambrogio da Paullo, *Cronaca*, p. 285. — Sanuto, *Diarii*, t. XV, col. 338, 345.

[3] Grumello et Ambrogio da Paullo, loc. cit. — Sanuto, t. XV, col. 359. — Campo (*Historia di Cremona*, l. III [éd. de Crémone, 1584, pp. XII-XIII]) décrit avec détail la réception du duc à Crémone.

[4] Sanuto, t. XV, col. 361.

[5] *Ibid.*, col. 366. — Ambrogio da Paullo, p. 286.

[6] *Ibid.*



le connaître et de le juger, ne lui fut guère favorable. A voir la frivolité capricieuse de ses desseins, son inexpérience des affaires et par dessus tout la médiocrité de son intelligence, chacun comprit qu'il n'était pas l'homme capable de relever la gloire de sa maison et que les destinées du Milanais ne seraient jamais entre ses mains[1]. C'était bien là du reste ce que souhaitaient ses protecteurs, auprès desquels son incapacité présumée l'avait évidemment mieux servi que le respect dû à ses droits héréditaires.

Pendant que Sforza séjournait à Crémone, les préparatifs de son couronnement se poursuivaient dans la capitale du duché, sans qu'il y prît lui-même la moindre part. Le 12 décembre, la députation des Cantons était arrivée à Milan; elle y avait été reçue avec les plus grands honneurs. Le gouverneur, Octavien Sforza, escorté de hauts personnages, était allé la recevoir aux portes de la ville et l'avait accompagnée jusqu'au logis préparé pour elle. Les ambassadeurs s'étant étonnés de ne point voir Maximilien Sforza, il leur apprit que le jeune duc était encore à Crémone et ne viendrait pas à Milan avant l'arrivée de l'évêque de Gurk[2]. Mais les ambassadeurs se récrièrent.

[1] Sanuto, t. XV, col. 367, 398, 402, 403. — Voci ce que dit de lui G. Morone, qui était allé aussi le voir à Crémone (*Lettere lat*, n° CXV) : « Visus est mihi (nescio an natura, an educatio effecerit) a publicis ne« gotiis admodum abhorrere parumque sibi curæ esse statum adipisci « et minus retinere. Quid quæris? Vix tum manumissus erat et dominii « limites attigerat, quod libertatem et principatum, utpote laborum et « curarum fomites, invisos habere, privatam vitam et belgicos mores « extollere cœpit. At fortassis, gustata dominandi suavitate, aliter sen« tiet. Verum (ut libere loquar) singulorum judicio qui eum alloquuti « sunt et universorum opinione nil altum, nil de se magnificum aut glo« riosum pollicetur, nec præ se fert ullum principis simulacrum. »

[2] *Lettre de Dietrich d'Endlisberg et de Pierre de Tavernier, ambassadeurs fribourgeois, à leur gouvernement;* Milan, 16 décembre (dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 497, n. 602). — *Lettre de Jacques de Watte-*



Ils ne voyaient pas la nécessité d'attendre le représentant de l'empereur. Force leur fut toutefois de prendre patience. Ni le gouvernement milanais, ni les autres ambassades, venues pour assister au couronnement, n'étaient d'avis que l'on pût se passer de la présence du commissaire impérial. Le vice-roi de Naples déploya toute son éloquence pour obtenir des délégués des Cantons qu'ils se soumissent au vœu de la majorité. D'autre part, Maximilien Sforza leur fit expliquer par un messager, dépêché de Crémone, que, de toutes façons, il ne pouvait pas venir immédiatement à Milan; qu'il lui fallait, avant d'en prendre le chemin, se rendre à Lodi, puis à Pavie, où il recevrait la couronne comtale, comme l'exigeait la coutume. L'envoyé ajouta que le jeune duc les eût volontiers conviés à cette première cérémonie, mais qu'il avait craint de prolonger leur voyage dans une saison si rude et de ne pouvoir les héberger convenablement à Pavie, en raison de l'affluence des visiteurs. Évidemment, il ne plaisait pas à Maximilien Sforza de se mettre entre leurs mains et de les laisser procéder bon gré mal gré à son intronisation, sans que la validité de l'acte fût consacrée par la présence du délégué de l'empereur, son suzerain [1].

ville, ambassadeur bernois; Milan, 31 décembre (dans Anshelm, t. IV, p. 304). — *Lettre de Daniel Babenberg, ambassadeur soleurois;* 31 décembre (Gloutz-Blotzheim, *Gesch. der Eidgenossen*, pp. 543-544). — *Rapport des ambassadeurs à la diète suisse*; 31 décembre (Archives de Berne, *Mailänder Kriege*). — Autre *Rapport des mêmes*, s. d. (*Recès*, p. 674, et Anshelm, t. IV, p. 306). — Anshelm (t. IV, p. 310) donne les noms de quelques-uns des ambassadeurs et dit qu'avec leurs serviteurs, ils formaient une compagnie de plus de cinquante personnes. Sa liste est complétée, d'après d'autres documents, dans Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 495, n. 591.

[1] Voy. les documents cités dans la note précédente, et, de plus : *Lettre de Jean le Veau à Marguerite d'Autriche;* Milan, 21 janvier (*Lettres de Louis XII,* t. IV, pp. 24-25). — Guicciardini, l. XI, ch. 16.



Les protestations violentes, par lesquelles les ambassadeurs suisses accueillirent ses excuses, et les appels réitérés de la population milanaise [1], ne laissèrent pas toutefois de l'impressionner un peu. Le 22 décembre, il s'était avancé jusqu'à Chiaravalle, après avoir passé la journée du 20 à Lodi; le lendemain 23, accompagné de quelques cavaliers, il s'introduisit incognito dans Milan, où sa présence fut bientôt signalée. Ayant alors mandé auprès de lui les députés des Cantons, il s'efforça de les calmer par de bonnes paroles. Il les appela ses pères, ses uniques protecteurs; il déclara qu'à leurs concitoyens seuls il devait la restauration de ses états. Mais il ne se décida point à passer outre, sans retour, aux volontés de l'empereur, et, le soir même, il quitta la ville à la dérobée, laissant à ceux qu'il venait d'assurer de sa reconnaissance le soupçon de quelque trahison [2]. Déjà les ambassadeurs, exaspérés et pleins d'inquiétude, annonçaient qu'ils allaient rentrer chez eux et que l'alliance de leur pays avec le Milanais serait rompue [3], quand, enfin, vers le 27 décembre, l'évêque de Gurk arriva [4].

[1] Sanuto, t. XV, col. 459. — Ambrogio da Paullo, *Cronaca*, p. 286.

[2] *Lettre de Jacques de Watteville*, du 31 décembre (citée ci-dessus, p. 534, n. 2). — Sanuto t., XV, col. 434. — Ambrogio da Paullo, *Cronaca*, p. 288. — Grumello, *Cronaca*, l. V, ch. 20 (éd. Müller, p. 167).

[3] Sanuto, t. XV, col. 459; cf May, *Hist. militaire des Suisses*, t. IV, pp. 375, 377.

[4] Le 24 décembre, il n'était pas encore arrivé, mais on l'attendait pour le 26 probablement, car la cérémonie de l'entrée du duc avait été fixée au 27 (Sanuto, t. XV, col. 434). On n'y procéda pas à cette date, sans doute parce que Gurk n'était point encore là; mais, le 28, elle était définitivement fixée au lendemain (*ibid.*, col. 449), d'où l'on peut conclure que le représentant de l'empereur se trouvait alors sinon dans Milan, du moins à proximité immédiate de cette ville. — Jean le Veau, dans une lettre à Marguerite d'Autriche, du 24 janvier 1513 (*Lettres de Louis XII*, t. IV, pp. 24-25), prétend que Mathieu Lang aurait mandé au vice-roi



Le matin du 29, jour fixé pour l'entrée et l'installation du duc dans sa capitale, l'ambassadeur impérial et le vice-roi de Naples allèrent chercher Maximilien Sforza à Chiaravalle[1] et le conduisirent jusqu'aux portes de Milan, dans le couvent de Saint-Eustorge, où le cardinal de Sion puis les ambassadeurs suisses vinrent le rejoindre[2]. Tandis que s'achevaient les préparatifs de la cérémonie, un incident assez vif eut lieu entre Schinner, Mathieu Lang et Ramon de Cardona, chacun de ces personnages prétendant à l'honneur de placer le manteau ducal sur les épaules du jeune prince. Pour mettre fin au débat, Sforza déclara qu'il s'en revêtirait lui-même. On le laissa faire; mais les rivalités qui grondaient autour de lui ne perdirent rien de leur violence, et elles devaient amener bientôt un nouveau choc[3].

Vers 4 heures après-midi, le cortège se forma. En tête,

de procéder sans lui à l'intronisation de Maximilien Sforza et n'aurait consenti à y assister que sur ses instances. Il serait possible que, dans ce renseignement, il y eût au moins une part de vérité, le représentant de l'empereur ayant pu trouver préférable, au dernier moment, de ne point ratifier par sa présence la restauration des Sforza. Mais, à notre avis, en produisant une semblable affirmation, on chercha surtout à donner après coup une excuse du rôle assez effacé que le commissaire impérial joua à la cérémonie.

[1] Sanuto, t. XV, col. 459. — Cf. Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 500.

[2] Sanuto, t. XV, col. 459. — *Lettere lat. di G. Morone*, n° CXV (éd. Promis et Müller, p. 276). Morone laisse entendre que Lang et le vice-roi firent signer à Maximilien Sforza, dans le couvent de Saint-Eustorge, un acte par lequel il reconnaissait la suzeraineté de l'empereur et s'engageait à lui payer un cens. « Vidi, qua die introductus est [Maximilianus Sfortia], Gurcensem et Raymondum solos eundem in cœnobium « divi Eustorgii extra mœnia trahere, et, adhibito notario, nescio quid « principem testatum esse, quod sapit eum precarium imperium hoc a « Cæsare recognoscere tributumque ingens expromittere. »

[3] Sanuto, t. XV, col. 459.



marchaient les ambassadeurs suisses, précédant immédiatement le duc à cheval et revêtu d'un costume de damas blanc. Ensuite, venaient le cardinal de Sion, l'évêque de Gurk, le vice-roi de Naples et les deux ambassadeurs du pape, Laurent Campeggio et Charles Baglioni; dans un troisième groupe, se trouvaient Pierre d'Urea, André de Burgo, Jean de Gonzague et deux ambassadeurs du marquis de Mantoue, puis l'évêque de Lodi, gouverneur provisoire du duché, avec Prospero Colonna et le marquis de Pescara. Une compagnie nombreuse de gentilshommes italiens et espagnols fermait la marche. On arriva dans cet ordre à la Porta Ticinese, devant laquelle se pressaient le peuple et les autorités de Milan.

Ce fut là, à l'heure même où l'héritier des Sforza allait prendre possession de ses états en franchissant l'enceinte de sa capitale, que vint se résoudre avec éclat le conflit entretenu depuis six mois par sa candidature entre les Ligues helvétiques et l'empereur. Les ambassadeurs suisses ayant déclaré qu'il leur appartenait de remettre au duc les clefs de la cité, parce que c'était de leurs mains qu'il recevait son duché, l'évêque de Gurk, appuyé par le vice-roi de Naples, protesta de toute son énergie contre cette prétention. Il rappella que Maximilien Sforza était investi de la dignité paternelle par la volonté de l'empereur, et soutint que, seul, le commissaire impérial avait qualité pour procéder à la remise des clefs, aucun droit ne pouvant prévaloir contre celui du suzerain. L'importance attribuée par l'une et l'autre partie à cet acte symbolique, qui devait désigner aux yeux de tous le maître présent et l'arbitre des destinées du Milanais, donna tout de suite à la querelle une intensité singulière. Mais, si la scène fut vive, elle fut courte, semble-t-il. Comme

Maximilien Sforza paraissait pencher en faveur de l'évêque de Gurk, les ambassadeurs suisses s'en prirent directement à lui de l'injure qui leur serait infligée, et leur chef, l'habile et valeureux capitaine Ulrich de Hohensax, lui signifia que, puisqu'il remettait son affaire aux mains d'autrui, l'ambassade entière allait se retirer, et que le Milanais n'aurait plus à compter sur la protection des Suisses. Cette menace, aggravée par la nouvelle d'une reprise des négociations entre les Cantons et la France, frappa droit au but : le duc, l'évêque de Gurk et le vice-roi de Naples s'inclinèrent [1].

Les ambassadeurs suisses, ayant reçu les clefs des mains des magistrats de la cité, assumèrent alors sans partage la direction de la cérémonie. Quatre d'entre eux, le baron de Hohensax, Félix Schmid, bourgmestre de Zürich, le landammann Schwarzmurer, de Zug [2], et le landammann Puntiner, d'Uri, se placèrent sous la porte, où Sforza et son cortège arrivèrent aussitôt. Schwarzmurer le harangua en latin, après quoi, Schmid lui présenta les clefs sur un plateau d'argent, et la signification de cette formalité lui fut rappelée. Sforza répondit en exprimant sa gratitude pour les Cantons; il déclara de rechef ne devoir qu'à eux seuls d'être mis en possession de son duché [3]. L'accès de la cité lui fut alors ouvert. Il y fit son entrée au milieu des cris d'allégresse de ses sujets empressés de

[1] Voy. les documents cités, p. 534, n. 2, et de plus : Sanuto, t. XV, col. 459. — Ambrogio da Paullo, *Cronaca*, pp. 288-289. — *Lettre de Richard Jerningham à Henri VIII;* Milan, 13 janvier 1513 (*Letters and papers...*, t. I, p. 473). — Guicciardini, l. XI, ch. 16.

[2] Anshelm (t. IV, p. 310) dit de lui : « ein hübscher, beredter Mann. »

[3] *Lettre de Jacques de Watteville*, du 31 décembre (citée ci-dessus, p. 534, n. 2), et les documents cités ci-dessus, n. 1. — Cf. Fuchs, *Mail. Feldzüge*, t. II, p. 502, note 619 *b*.



courtiser leur nouveau maître, et dans le décor habituel de ces sortes de réjouissances. Arcs de triomphe dressés en son honneur, inscriptions consacrées à sa prospérité ou célébrant ses louanges et l'espoir que son peuple fondait sur lui, discours ampoulés, hommages adulateurs des principaux citoyens, compliments des dames richement parées, rien n'y manqua. Une première pancarte placée sous la Porta Ticinese le saluait de ces mots : *Tandem lux rediit.* « Enfin la lumière est revenue ». Une autre lui disait : *Ingredere liberus ad volentes et diuturnus obtaberis si dignum imperio potius quam periri compotem ostenderis.* « Entre librement vers ceux qui te reçoivent avec joie ; tu seras longtemps désiré si tu fais voir en toi l'homme digne de régner et non de périr dans la mémoire des hommes ». Plus loin, dans le voisinage du palais ducal, la Fortune sous les traits d'un jeune homme, entourée de la Justice, de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, le retint au passage et lui fit, en vers, un compliment de circonstance. Après avoir énuméré ses propres exploits chez d'autres nations, chez les Assyriens, les Mèdes, les Perses, les Troyens, Rome et la France, elle s'excusa de venir si tard dans l'état des Sforza et promit de dédommager le nouveau duc en le comblant de ses faveurs [1].

Malheureusement, l'enthousiasme public fut un peu refroidi par la pluie, qui ne cessa de tomber [2], et, plus

[1] Sur les fêtes de l'entrée de Maximilien Sforza à Milan, voir en particulier Ambrogio da Paullo (*Cronaca*, pp. 288-294), auquel nous empruntons la plupart des détails qu'on vient de lire. Voir aussi les documents cités p. 534, n. 2 et p. 539, n. 1, et de plus : *Lettre de Mathieu Lang à Marguerite d'Autriche;* Milan, 9 janvier 1513 (*Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 15). — *Lettre de Jean le Veau à la même;* Milan, 24 janv. 1513 (*ibid.*, p. 24). — *Lettre de Jacques de Bannissis, secrétaire de l'empereur, à la même;* Wissembourg (Alsace), 3 février 1513 (*ibid.*, p. 32).

[2] Sanuto, t. XV, col. 459. — Ambrogio da Paullo, loc. cit.



encore, par le canon de la garnison française, qui, durant toute l'après-midi, tira du château sur la ville. Le palais ducal fut couvert de projectiles, de telle sorte que le duc, ne pouvant s'y installer sans un très grand danger, dut établir sa résidence dans un édifice moins exposé, où Schinner, l'évêque de Gurk et le vice-roi de Naples se réfugièrent avec lui [1]. Peut-être, sous l'empire de la crainte, eût-il pris la résolution d'abandonner immédiatement Milan, si les nouvelles de la capitulation du château de Novare (26 décembre) et de la forteresse de Trezzo (3 janvier), survenant à propos, n'eussent fait espérer que la citadelle de Milan était, comme ces places, à bout de ressources et se rendrait à bref délai [2].

Les ambassadeurs des Cantons s'étaient proposé de partir sitôt les fêtes terminées, le 30 décembre. Mais le duc les supplia de ne point le quitter encore. Entièrement revenu des terreurs qu'on s'était plu à lui inspirer à leur égard, il semblait maintenant reconnaître en eux les seuls amis sur lesquels il pût faire fond, et il les invita à l'aider de leurs conseils pour la réorganisation de son état [3].

Le 5 janvier seulement, il les appela en audience de congé. Il voulut à cette occasion leur donner publiquement une dernière marque de déférence, et il les reçut avec

[1] *Rapport des ambassadeurs suisses* (dans Anshelm, t. IV, p. 309). — Cf. Sanuto, t. XV, col. 460 — Jean le Veau, dans sa lettre à Marguerite d'Autriche, du 24 janvier, citée ci-dessus (p. 540, n. 1), dit : « L'on « doubte qu'il fut esté forcé au duc de s'en partir, pour aller lesdittes « choses de simale sorte qu'elles vont. »

[2] Sanuto, t. XV, col. 448, 460, 484. — *Lettre de Richard Jerningham à Henri VIII;* Milan, 13 janvier (*Letters and papers...*, t. I, p. 473). — *Lettre de Jacques de Bannissis*, du 3 février (citée ci-dessus, p. 540, n. 1). — Guicciardini, l. XI, ch. 16

[3] *Lettre de Jacques de Watteville*, du 31 déc. 1512, citée ci-dessus, p. 534, n. 2.



solennité dans la Maison de ville, où il avait réuni autour de lui toutes les ambassades présentes à Milan, avec les magistrats de la cité. L'un de ses orateurs les harangua en son nom. Après avoir rappelé les événements qui avaient eu lieu, douze ans auparavant, lors de la conquête du duché par le roi de France, la captivité du More, la fuite de ses fils, leur exil en pays lointain, il rendit grâces au Ciel d'avoir mis un terme aux infortunes de l'illustre maison des Sforza en intéressant à sa cause l'empereur, le pape et le roi d'Aragon, et, mieux encore, en lui envoyant le secours des Ligues helvétiques, dont les invincibles guerriers avaient délivré le Milanais de la domination étrangère. « Le duc, ajouta l'orateur, remettait sous la sauvegarde des Cantons sa personne, ses sujets et ses biens. Il reconnaissait une fois de plus que toute sa fortune reposait sur eux. Jamais il n'oublierait ce qu'il leur devait ; et le traité d'alliance qu'il avait formé avec eux serait pour lui-même et pour ses successeurs un lien sacré, que nul ne s'aviserait de rompre. »

A leur tour, les ambassadeurs du pape, le cardinal de Sion, l'évêque de Gurk et Pierre d'Urca, prirent la parole. L'un des représentants de Jules II retraça, dans un long discours, les péripéties de la lutte entreprise par la Sainte-Ligue contre le roi de France; il exalta la part des Suisses dans la victoire dernière, et finit en recommandant à leur protection vigilante le duché dont la reconstitution était leur œuvre. Ses collègues s'exprimèrent dans le même sens. Tous, et l'évêque de Gurk comme les autres, affirmèrent hautement que, sans l'appui des armes helvétiques, Sforza ne serait point entré en possession de son état et qu'il ne pourrait s'y maintenir, si cet appui venait à lui manquer.

Un des orateurs suisses, Schwarzmurer peut-on croire,



répondit indirectement à ces discours par une déclaration sans doute préparée d'avance. Remémorant, lui aussi, les événements qui s'étaient accomplis en Italie après l'établissement des Français dans le Milanais, il fit voir de quels périls leur expulsion avait délivré la péninsule italienne. « Le roi de France, dit-il, opprimait les états qu'il s'était assujettis par la force des armes. Il voulait dominer sur l'Italie tout entière, qu'il eût soumise au joug le plus despotique; il n'avait pas craint d'assaillir les terres de l'Eglise, de faire violence au chef de tous les chrétiens et de déchirer par le schisme la robe sans couture de Jésus-Christ. L'Italie abattue et la papauté sans défense étaient sur le point de succomber. Alors, les Suisses étaient venus. Après une rude campagne, où nombre des leurs avaient trouvé la mort, ils avaient obligé les Français de repasser les monts et rendu le Milanais à son souverain légitime. Le duc qu'ils venaient d'installer, ils le soutiendraient par tous les moyens, et ils se sentaient assez forts pour le protéger contre les attaques du dehors. Ils le recommandaient à la bienveillance et à la fidélité de son peuple ; à l'amitié et à la vigilance de ses voisins. Ils sauraient apprécier les services rendus, mais ils feraient sentir le poids de leurs armes à tous ceux, étrangers ou sujets, qui porteraient atteinte à la tranquillité du duché[1] ».

Dans les derniers entretiens que Maximilien Sforza eut avec les ambassadeurs suisses, il les pria d'agir auprès de leurs gouvernements pour qu'ils fissent restituer au Milanais les territoires de Parme et de Plaisance, que détenait

[1] *Lettre de Jacques Stegers, ambassadeur de Glaris, à son gouvernement;* Milan, 5 janvier 1513 (dans Fuchs. *Mail. Feldzüge*, t. II, pp. 507-510).



le pape, la cité d'Asti, que le marquis de Montferrat avait occupée, enfin Chiavenne et la Valteline, dont les Grisons s'étaient saisis. Il leur annonça qu'il enverrait incessamment dans les Cantons un de ses proches parents, chargé de porter au peuple suisse le témoignage de sa reconnaissance et les assurances de son dévouement [1]. Il leur parla aussi du traité projeté entre les Cantons et la France, au sujet duquel des nouvelles circonstanciées étaient arrivées à Milan. Les larmes aux yeux, il leur exprima ses anxiétés à ce sujet et les supplia d'empêcher la conclusion d'un semblable pacte, dont les clauses ne pourraient être que contraires à son maintien dans le duché. Les ambassadeurs le réconfortèrent, non sans peine, en se portant garants de la loyauté de leurs cantons [2]. Avant leur départ, qui eut lieu sans doute le jour même ou le lendemain, le duc fit présent à chacun d'eux de 40 florins du Rhin et d'une pièce d'étoffe de damas; il donna 3 florins à tous leurs serviteurs, et il prit à sa charge la dépense de leur séjour à Milan [3].

Les fêtes de l'intronisation terminées, il fallut constituer un gouvernement au jeune prince, et c'est à quoi le cardinal de Sion, comme mandataire du pape et des Suisses, l'évêque de Gurk et le vice-roi de Naples s'employèrent pendant tout le mois de janvier 1513 [4]. Le faible Sforza, d'ailleurs incapable de choisir avec discernement ses

[1] *Lettre de Jacques Stegers*, citée ci-dessus, p. 543, n. 1.

[2] *Rapport des ambassadeurs* (dans Anshelm, t. IV, p. 309; cf. *Recès*, p. 674).

[3] Anshelm, t. IV, pp. 309-310. — Cf. *Lettre de Jacques de Bannissis à Marguerite d'Autriche*, du 3 février, citée ci-dessus.

[4] *Lettre de Mathieu Lang à Marguerite d'Autriche;* Milan, 9 janvier 1513 (*Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 15). — *Lettre de Jean le Veau à la même;* Milan, 24 janvier 1513 (*ibid.*, p. 25). — *Lettre de Jacques de Bannissis à la même;* Wissembourg, 3 février 1513 (*ibid.*, p. 32). — *Lettre de Maximilien Sforza à la même;* Milan, 12 février 1512 (*ibid.*, p. 41).

conseillers au milieu des innombrables compétiteurs aux charges publiques, dut accepter sans mot dire ceux qui lui furent donnés par ses puissants protecteurs[1]. Le 30 janvier, l'évêque de Gurk quitta Milan pour rentrer en Allemagne[2], sans lui avoir donné, semble-t-il, l'investiture impériale. Il laissait en Lombardie, avec mission de le diriger et de veiller en même temps aux intérêts de l'empereur dans la péninsule italienne, son collègue André de Burgo, originaire de Crémone[3]. Le vice-roi de Naples, avec l'armée espagnole, et Mathieu Schinner, ayant sous ses ordres une forte troupe de Suisses, restèrent dans le duché, où les exactions de leurs soldats ne tardèrent pas à exaspérer les habitants. Toute l'administration du Milanais se trouva soumise aux volontés, souvent divergentes, de ces trois hommes, tandis que Maximilien Sforza était tenu à l'écart des affaires, dont le soin semblait, au reste, être sans attrait pour lui.

Il y avait eu de la part des Suisses beaucoup d'imprévoyance à laisser s'installer dans le duché un régime qui ne lui assurait ni la paix au dedans ni la sécurité au dehors. Quand ils comprirent leur faute, ils tentèrent d'y porter remède. Mais leurs moyens d'action, non plus que leur éducation politique, n'étaient point à la hauteur d'une sem-

[1] Ambrogio da Paullo, *Cronaca*, p. 294. — « Dux est tanquam signum », dit une lettre de Caroldo, secrétaire accrédité par la république de Venise auprès de Schinner (Sanuto, *Diarii*, t. XV, col. 460). — J.-J. Trivulce, dans une lettre au Roi (Oulx, 23 novembre 1512 [*Pièces justif.*, n° LI]), s'exprime ainsi : « ceulx qui viennent avec le sieur Maximilian... conduisent ce pouvre enfant si aigrement. »

[2] *Lettres de Jean le Veau*, du 24 janvier, et de *Maximilien Sforza*, du 12 février, citées ci-dessus, p. 544, n. 4. — *Lettre de Mathieu Lang à Marguerite d'Autriche;* Milan, 28 janvier (*Lettres de Louis XII*, t. IV, p. 30).

[3] *Lettre de Maximilien Sforza*, du 12 février, citée ci-dessus, p. 544, n. 4.



blable entreprise, où leur volonté s'énerva devant des difficultés sans cesse renouvelées.

5. — Au moment de l'intronisation de Maximilien Sforza à Milan, deux des négociations qui avaient suivi l'occupation du Milanais par les Suisses et les Vénitiens, duraient encore. C'étaient celles que le roi de France avait entamées avec les Cantons et avec Venise. Elles devaient se terminer presque simultanément au printemps de 1513, celle-ci par un traité d'alliance formé en vue d'un nouveau partage du Milanais, celle-là par un échec qui rendit définitive pour Louis XII la perte de ses possessions d'Italie. L'accord du roi avec Venise était le prélude d'une nouvelle tentative de conquête. L'insuccès de sa négociation avec les Suisses fut l'épilogue de la première occupation du duché par la France. En rapportant les incidents qui en marquèrent le terme, on donnera la conclusion du présent livre.

La négociation, comme on l'a vu[1], avait débuté au mois de juillet, sous le couvert du duc de Savoie. Continuée par lui et par l'évêque de Marseille de concert avec Philiberte de Luxembourg, et poussée d'abord très activement, elle s'était un peu ralentie vers la fin de septembre, quand il avait semblé que tous les moyens de vaincre l'apparente hésitation des Suisses fussent épuisés. Elle fut reprise en novembre par la seule entremise de Philiberte, mais, cette fois, avec la faveur de Berne, qui se flattait peut-être de recueillir, dans un traité d'alliance avec le Roi, quelques-uns des avantages dont la poursuite avait

[1] Voy. ci-dessus, pp. 435 et suiv.

donné lieu naguère au projet d'invasion de la Bourgogne. Philiberte entretenait à Berne de nombreuses relations, qu'elle sut mettre à profit pour agir auprès de personnages influents[1]. Son maitre des cérémonies, Simon de Corboson, vint en Suisse, la bourse bien garnie, et n'épargna ni l'argent ni les promesses. Dans plusieurs cantons, des agents du Roi et des citoyens de marque, soudoyés par La Trémoille, menèrent une campagne active en faveur d'un rapprochement avec la France. A Fribourg, Jean Falk s'employait pour gagner l'avoyer Pierre, son frère, l'un des adversaires les plus ardents et les plus écoutés de l'alliance française[2]. Quand, vers la fin de novembre, le terrain parut suffisamment préparé pour une nouvelle entrée en matière, Simon de Corboson se présenta devant la diète, assemblée à Lucerne, et demanda que l'accès du territoire helvétique fût accordé à des ambassadeurs du Roi. Il annonça que ces ambassadeurs seraient munis de propositions de paix très honorables et qu'ils auraient des pouvoirs leur permettant de remettre immédiatement aux Cantons les citadelles de Lugano et de Locarno[3]. La demande de Corboson avait été formulée le 24 novembre. Neuf jours après, le 3 décembre, les députés suisses rapportèrent à Lucerne les réponses de leurs gouvernements[4]. Ces réponses étaient aussi favorables que pouvait l'espérer le roi de France.

[1] Anshelm, *Berner Kronik*, t. IV, p. 311.

[2] *Lettre de La Tremoille au trésorier Robertet*; Dijon, 23 sept. 1512 (*Pièces justif.*, n° XLIX). — *Lettre du même au Roi*; Dijon, 27 novembre 1512 (*ibid.*, n° LIII). — Anshelm, t. IV, pp. 310-312. — *Interrogatoires d'Imbert de Villeneuve*, prisonnier en Suisse au printemps de 1514 (*Recès*, pp. 775 et 781). — *Sauf-conduit des Cantons aux ambassadeurs de Louis XII*; Lucerne, 23 déc. 1512 (*Pièces justif.*, n° LV).

[3] *Recès*, diète de Lucerne, 24 novembre, *a*.

[4] *Recès*, diète de Lucerne, 3 décembre, *d*.

La plupart des cantons se montraient disposés en principe à accueillir son ambassade, à condition que le Roi évacuerait les châteaux occupés encore par ses troupes dans le Milanais. Chez cinq cantons, cependant, se révélait une opposition plus ou moins accentuée. Fribourg, nettement contraire à un accord avec Louis XII, jugeait superflu d'entendre ses offres. Uri et Schwytz ne voulaient point se prononcer avant le retour en Suisse des délégués envoyés à la conférence de Rome et à la cérémonie de l'intronisation de Maximilien Sforza. Zurich et Schaffhouse conseillaient de prendre l'avis du pape et de ne signer la paix avec Louis XII qu'autant que Jules II la voudrait conclure lui aussi. Devant ces résistances, qu'elle croyait peut-être irréductibles, la diète manifesta l'intention de laisser tomber l'affaire. Mais Corboson revint à la charge. Il fit observer que le Roi se bornait à demander la paix ; qu'une offre semblable, venant d'un tel prince, ne pouvait être dédaignée sans inconvenance ; que, si le sauf-conduit était octroyé, Louis XII enverrait en Suisse une ambassade considérable, où figureraient Louis de La Trémoille, gouverneur de la Bourgogne, Claude de Seyssel, évêque de Marseille, et Imbert de Villeneuve, premier président au parlement de Dijon, afin de témoigner de l'estime dans laquelle il tenait ses anciens alliés des Ligues helvétiques ; qu'on ne pouvait alléguer aucun motif pour refuser une audience à de pareils ambassadeurs. La diète se laissa convaincre, et, au lieu de couper court à la négociation, elle décida d'en référer encore une fois aux gouvernements cantonaux, en ajournant Corboson au 22 décembre pour une réponse définitive[1].

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 3 décembre, *d.* — *Sauf-conduit des Cantons aux ambassadeurs français* ; 23 décembre 1512 (*Pièces justif.*, n° LV).



La délibération à laquelle les Cantons soumirent de nouveau les ouvertures du Roi fit disparaître presque complètement le désaccord qui avait empêché la diète de prendre un parti. Tous les cantons, sauf Fribourg, consentirent en fin de compte à recevoir l'ambassade française, pourvu que celle-ci s'engageât à n'enrôler aucun mercenaire pendant son séjour dans leur territoire et que les châteaux de Lugano et de Locarno fussent remis par leurs garnisons aux troupes suisses qui les assiégeaient. A Fribourg même, l'opposition était devenue moins catégorique, et le gouvernement de ce canton se bornait maintenant à demander que toute décision fût suspendue jusqu'au retour des ambassades envoyées à Rome et à Milan. Aussi, la diète de Lucerne, dans l'audience qu'elle avait assignée à Corboson, résolut-elle de passer outre à ce dernier obstacle et d'accorder aux ambassadeurs du Roi le sauf-conduit demandé en leur nom par l'agent de Philiberte. Comme celui-ci, prévenu sans doute des dispositions favorables des Cantons, avait apporté à la réunion un acte scellé de La Trémoille, par lequel la cession immédiate des deux châteaux était garantie et qui contenait un engagement, pris au nom collectif de l'ambassade, de s'abstenir de tout embauchage de mercenaires, la diète fit rédiger séance tenante un sauf-conduit pour les trois personnages qu'on lui avait désignés et pour les gentilshommes, serviteurs et familiers de leur suite, jusqu'au nombre de cent cinquante personnes[1]. Aussitôt, les chefs des garnisons de Lugano et de

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 22 déc., *i*, *m* et *zu i*. — *Sauf-conduit aux ambassadeurs français* (cité ci-dessus, p. 548, n. 1). — Anshelm, t. IV, pp. 314-315. — La lettre de créance de Louis XII pour ses ambassadeurs est datée de Blois, 4 décembre 1512 (*Pièces justif.*, n° LIV). — Les conditions de l'admission en Suisse de l'ambassade française (reddition des châteaux de Lugano et de Locarno, avec indemnité à payer aux habi-



Locarno reçurent des mandataires du Roi l'ordre d'évacuer ces places. Le château de Lugano fut livré vers le milieu de janvier. A Locarno, le commandant ne voulut point partir avant d'avoir touché la solde arriérée de ses troupes. Les ambassadeurs royaux, qui venaient d'arriver en Suisse, s'empressèrent de lui envoyer l'argent nécessaire, et, le 1er février, la citadelle fut remise entre les mains des Suisses[1]. La diète, jusque-là, avait refusé de communiquer avec l'ambassade ; elle lui assigna alors une audience au 11 février suivant, à Lucerne[2].

tants de ces deux villes et promesse des ambassadeurs de ne pas enrôler de mercenaires) ne furent pas inscrites dans le sauf-conduit octroyé à l'ambassade ; mais elles firent l'objet d'un acte spécial signé de Corboson et scellé par le chef de l'ambassade, Louis de La Tremoille (*Recès*, diète du 22 décembre, *m*). La promesse de ne pas enrôler de mercenaires fut renouvelée par un acte signé de la main des cinq principaux membres de l'ambassade, en date du 15 février 1513 (*Pièces justif.*, n° LVIII).

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 17 janvier 1513, *m* et *p*. — *Procès-verbaux de l'évacuation des châteaux de Lugano et de Locarno*, 28 janvier et 1er février 1513 (*Recès*, pp. 681, 682). La reddition du château de Lugano n'avait pas encore eu lieu dans la première semaine de janvier 1513, ainsi que le montrent deux lettres du gouvernement bernois adressées, le 8 janvier, l'une à Louis de Diesbach (Arch. de Berne, *Deutsches Missivenb.*, 1512-1517, fol. 99 v°) et l'autre aux ambassadeurs français (*Pièces justif.*, n° LVI), disant qu'on autorisera ces ambassadeurs à venir à Berne « bien que les deux châteaux ne soient pas encore livrés. » L'évacuation officielle du château de Lugano n'eut lieu que le 28 janvier, en présence de Jean de Baissey, l'un des membres de l'ambassade française, qui avait été chargé par ses collègues d'aller présider au départ des deux garnisons. Mais, dès avant le 17 du même mois, la citadelle avait ouvert ses portes aux assiégeants (Cf. *Recès*, diète de Lucerne, 17 janvier, *m*, *p* ; — *Sauf-conduit du gouvernement de Berne aux ambassadeurs français*, 8 janvier, cité ci-dessous, n. 2 ; — Sanuto, *Diarii*, t. XV, col. 546 ; t. XVI, col. 6).

[2] *Recès*, diète de Lucerne, 17 janvier, *m*. — Sanuto, *Diarii*, t. XV, col. 546. — L'ambassade française avait dû arriver en Suisse peu après le 8 janvier. A cette date, en effet, le gouvernement bernois lui envoya un sauf-conduit l'autorisant à venir à Berne et à y séjourner jusqu'au



Ainsi les Cantons, après avoir éludé pendant cinq mois toutes les avances du roi de France, consentaient maintenant à rentrer en relations avec lui ; ils le faisaient au moment même où des engagements formels venaient d'être pris par eux envers Maximilien Sforza et où les ambassadeurs qu'ils avaient envoyés à Rome apportaient au pape de nouvelles assurances de leur fidélité. Supposer qu'ils s'abusassent sur les intentions de Louis XII au point de croire que le seul amour de la paix le guidât en cette occasion, est chose impossible : ils n'eussent pas, dans ce cas, pris la précaution d'exiger de son ambassade qu'elle ne pratiquât pas des levées de mercenaires. Évidemment, ils comprenaient très bien qu'à l'heure actuelle, comme au début de la négociation, le vrai dessein du Roi était d'obtenir sinon leur complicité pour le moment où il tenterait de reconquérir le Milanais, du moins leur indifférence à l'égard des événements qui s'accompliraient de ce côté. S'ils accueillirent néanmoins son ambassade, ce ne fut point, à coup sûr, dans l'intention toute platonique de lui complaire. Mais, parmi les motifs auxquels ils obéirent, un seul apparaît clairement : leur désir d'acquérir sans plus tarder les châteaux de Lugano et de Locarno, dont le siège, depuis six mois qu'il durait, leur avait coûté déjà beaucoup d'hommes et d'argent.

moment où elle pourrait être reçue par la diète (*Pièces justif.* n° LVI; cf. *Lettre du gouvernement de Berne à Louis de Diesbach*, citée ci-dessus, p. 550, n. 1). Le chef de l'ambassade était Louis de La Tremoille, que secondaient Imbert de Villeneuve, président au parlement de Dijon, et Claude de Seyssel, évêque de Marseille. Dans les actes de l'ambassade figurent encore, comme ambassadeurs, G[aucher] de Dinteville, bailli de Troyes, et Jean de Baissey, gruyer de Bourgogne. — Cf. *Lettre du gouvernement bernois à ses agents dans le canton*; 21 mars 1513 (Archives de Berne, *Deutsches Missivenb.*, 1512-1517, fol. 117).



Ce motif, toutefois, n'eût point suffi probablement à les décider, et l'on doit présumer que de plus graves raisons entraînèrent leur détermination : peut-être, chez quelques cantons, le scrupule de rompre sans cause ostensible une négociation entretenue, presque favorisée même, depuis longtemps et de la rompre au moment précis où l'établissement de Maximilien Sforza à Milan la rendait superflue ; chez d'autres, la crainte de voir le Roi, s'ils dédaignaient ses offres, faire la paix et se liguer contre eux avec ses ennemis actuels[1] ; chez le plus grand nombre, enfin, l'espoir que Louis XII reculerait devant le danger d'une invasion du Milanais tentée sans eux et malgré eux ; que, tournant alors ses regards vers de moins périlleuses conquêtes ou prévoyant de nouvelles attaques de la Sainte Ligue contre son royaume, il n'en rechercherait pas moins leur alliance ; qu'ils pourraient, par cette alliance, assurer la tranquillité du duché de Milan, et que l'on verrait refleurir en Suisse les temps fortunés où l'argent français emplissait les coffres publics et la bourse des particuliers[2]. Ces illusions, soigneusement entretenues par Corboson[3],

[1] *Lettre du gouvernement de Berne à ses agents dans le canton*, 21 mars (citée ci-dessus, p. 551, note).

[2] Dans une lettre de La Tremoille au trésorier Robertet (*Pièces justif.*, n° XLIX), sont formulées deux autres raisons : la méfiance que les Suisses éprouvaient à l'égard des Espagnols, dont l'armée ne quittait pas la Haute-Italie, et le mécontentement des paysans empêchés d'écouler leurs produits en Lombardie, à cause de l'insécurité qui régnait dans le duché de Milan. Il est probable, que ce furent là des raisons accessoires.

[3] Cf. *Lettre de La Tremoille à Louis XII* ; Dijon, 27 novembre 1512 (*Pièces justif.*. n° LIII). — *Lettre de J.-J. Trivulce au même* ; Lucerne, 5 février 1513 (*Pièces justif.*, n° LVII). Corboson avait fait dire à La Tremoille qu'il avait commencé à parler aux Suisses du duché de Milan. Mais son affirmation, probablement intéressée, est démentie par un renseignement moins suspect que fournit le duc de Savoie au même La Tremoille (voy. la lettre de la Trémoille, citée ci-dessus).

durent contribuer pour la plus grande part à leur résolution, et elles les y affermirent si bien que ni les protestations du pape, arrivées en Suisse dans les derniers jours de janvier[1], ni les avis du cardinal de Sion[2] ne produisirent chez eux le moindre revirement. Berne répondit au pape qu'aucun article de l'alliance formée avec lui par les Cantons n'interdisait à ceux-ci de mettre un terme à leurs propres querelles sans son assentiment; qu'en négligeant de les comprendre dans son traité d'alliance avec l'empereur et le roi d'Aragon, il les avait contraints de pourvoir eux-mêmes à leur sécurité, et qu'au surplus leur intention n'était point de laisser introduire dans leur accord avec le Roi des articles contraires à leurs engagements envers le Saint-Siège. Quant à la diète, elle se contenta de faire à son message une réponse dilatoire[3].

Si les Cantons se méprenaient étrangement en supposant que Louis XII renoncerait au Milanais pour obtenir leur alliance, les négociateurs du Roi étaient dans une erreur tout aussi grande à leur égard. Sans aller jusqu'à croire que l'admission de l'ambassade française en Suisse impliquât de la part des gouvernements helvétiques la moindre velléité d'abandon du Milanais, ils considéraient cette première satisfaction comme du meilleur augure, le succès final, du moment qu'ils étaient dans la place, ne devant plus dépendre que de leur savoir-faire[4]. Les circonstances

[1] *Bref du pape aux Cantons*, Vatican, 11 janvier 1513 (Archives de Zurich, sect. *Papst;* copie, sur papier; — Paris, Biblioth. Nat., ms. franç. nº 2200, fol. 106; copie, sur papier). Une version allemande de cette pièce est insérée dans la *Chronique* d'Anshelm, t. IV, pp. 344-347.

[2] *Lettres de Schinner aux Cantons*, 22 sept. et 6 nov. 1512 (dans Anshelm, t. IV, pp. 316, 320).

[3] Anshelm, t. IV, p. 347. — *Lettre de la diète au pape*, du 27 janvier 1513 (*Recès*, p. 681).

[4] *Lettres de La Tremoille* du 23 septembre et du 27 novembre 1512 (*Pièces justif.*, nºˢ XLIX et LIII). — Cf. Sanuto, *Diarii*, t. XVI, col. 6.



parurent leur être favorables. Comme la diète les avait ajournés au 11 février, à cause du retard que subissait la reddition du château de Locarno[1], ils eurent près d'un mois pour incliner les esprits vers le but qu'il leur incombait d'atteindre, mais qu'ils n'osèrent pas, dès l'abord, indiquer ouvertement. Bornant leur premier effort à détacher les Cantons de la Ligue, dans l'espoir de les détacher ensuite du Milanais ou de fournir à Louis XII le moyen d'y rentrer par surprise, ils s'efforcèrent de les convaincre que, si le Roi recherchait leur amitié en dehors de toute préoccupation directe, les Cantons avaient, eux, un intérêt immédiat à se rapprocher de lui, attendu que leur situation dans la Haute-Italie était des moins assurée ; qu'ils y seraient nécessairement les dupes de leurs alliés actuels, et qu'à moins de s'appuyer sur d'autres alliances, ils perdraient sans aucune compensation le bénéfice de leur conquête[2].

En dehors de ces tentatives de persuasion, dans le succès desquelles ils n'avaient peut-être qu'une médiocre confiance, les ambassadeurs eurent recours à d'autres moyens, moins avouables sans doute, mais infiniment plus simples et qu'ils jugeaient plus sûrs. Non contents de faire accepter près de 15,000 couronnes à quelques-uns des membres de la diète et des magistrats cantonaux, ils essayèrent, malgré leur parole donnée, d'enrôler secrètement des mercenaires. Le chef de l'ambassade, Louis de La Trémoille, réussit à gagner plusieurs capitaines, qui promirent de recruter pour le service de Louis XII un corps de 12,000 soldats.

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 17 janvier 1512, *m* et *p*.

[2] *Lettre de J.-J. de Trivulce*, du 5 février 1513 (*Pièces justif.*, n° LVII). — Cf. *Recès*, diète de Lucerne, 11 février 1513, *r* ; — Anshelm, t. IV, pp. 366-370.

Si les négociations avec les gouvernements helvétiques échouaient, on se proposait de joindre cette bande à l'armée française qui passerait en Italie, et l'on immobiliserait les troupes suisses chargées de la défense du Milanais, en les mettant en face de leurs confédérés. C'était par une manœuvre analogue que Louis XII avait reconquis son duché en 1500; on se flattait de renouveler le stratagème avec un égal bonheur[1].

Les ambassadeurs furent activement secondés en leur tâche par un autre serviteur du Roi, et non des moindres, qui était arrivé en Suisse dans les derniers jours de janvier : le maréchal Trivulce. Réfugié à Oulx, en Piémont, après l'évacuation du Milanais par les Français, Trivulce avait continuellement intrigué depuis lors pour préparer à Louis XII les voies d'une nouvelle expédition au-delà des Alpes et pour sauvegarder aussi les nombreux intérêts personnels qu'il avait laissés dans le duché. Dès le mois d'octobre 1512, au moment où l'admission de l'ambassade française en Suisse était encore des plus incertaines, il avait formé le projet de se rendre lui-même dans ce pays, non point comme mandataire du Roi mais comme simple particulier, dans l'espoir d'y faire néanmoins de bonne besogne. Donnant à entendre aux Cantons que son intention était de quitter le parti de la France pour rentrer en grâce auprès des Sforza, et leur insinuant même qu'il se proposait de

[1] *Interrogatoires d'Imbert de Villeneuve*, cités ci-dessus, p. 547. n. 2. — *Lettres de Jean-Pierre Stella, ambassadeur vénitien en Suisse*, 21 janvier et 4 février 1513 (Sanuto, *Diarii*, t. XV, col. 528 et 546). — *Lettre de Zurich à Lucerne*, 21 mars 1513 (Archives de Lucerne, *Kämpfe um die Herrschaft Mailands;* original, sur papier). — *Lettres du gouvernement de Berne à ses agents dans le canton*, 7 mai 1513 (Archives de Berne, *D. Missivenb.*, 1512-1517, fol. 131 v°). — *Lettre du même aux capitaines bernois dans le Milanais* (*ibid.*, fol. 134 v°).



les instituer héritiers de tous ses domaines, il leur demanda l'autorisation de transporter momentanément chez eux les biens meubles de sa famille, enfermés dans le château de Misocco, afin de les soustraire à l'avidité de ses ennemis. Cette requête, formulée en son nom par des agents qu'il avait envoyés en Suisse convenablement munis d'argent, n'y rencontra pas de sérieuse opposition. Les Waldstätten furent les premiers à l'agréer et les autres Confédérés ne tardèrent pas à suivre leur exemple[1]. Vainement Schinner, en apprenant les démarches du rusé maréchal, écrivit-il aux Cantons pour les mettre en garde contre ses desseins, et leur fit-il voir par de multiples raisons que son apparent désir de lier amitié avec eux n'était qu'un leurre[2]. Vainement aussi, le gouverneur de Milan, Octavien Sforza, les conjura-t-il de ne le point recevoir[3]. Les Cantons estimèrent sans doute qu'ils n'avaient pas grand chose à redouter de sa présence sur leur territoire; qu'en conséquence, ils ne devaient point laisser échapper, par un excès de méfiance, l'occasion d'acquérir en lui un allié précieux pour eux-mêmes et pour le nouveau duc de Milan, et qu'à tout le moins, le transport en Suisse de ses richesses, qu'on savait grandes, ne se ferait pas sans un peu de profit pour le pays. Le sauf-conduit qu'il sollicitait lui ayant donc été octroyé, Trivulce se mit en route pour Lucerne avec une étonnante quantité de coffres pesamment chargés et soigneusement clos, qui, parvenus à destination, furent placés sous bonne garde. Il s'installa lui-même dans cette

[1] *Recès*, diète de Zurich, 20 octobre 1512, *b*; — diète de Lucerne, 5 novembre 1512, *d*. — *Lettre de Trivulce au Roi*, Oulx, 23 novembre 1512 (*Pièces justif.*, n° LI). — Anshelm, t. IV, p. 315.

[2] Sa lettre est reproduite par Anshelm, t. IV, pp. 320-322.

[3] *Lettre de Berne à Octavien Sforza* (*Pièces justif.*, n° L).

ville, où les réunions de la diète helvétique allaient lui permettre d'entrer en communication avec les principaux personnages des Cantons[1].

Pour servir les intérêts du Roi sans mettre en péril les siens propres, qui probablement lui étaient plus chers encore, Trivulce, une fois en Suisse, continua de jouer le personnage sous le couvert duquel il avait réussi à s'y faire admettre. Paraissant occupé surtout de lier sa fortune à celle des Cantons, il leur demanda avec les plus grandes instances de le recevoir pour combourgeois, et il promit de payer chaque année 100 couronnes à ceux d'entre eux qui lui conféreraient cette qualité[2]. Incidemment, et comme s'il eût eu pour unique souci d'assurer la puissance de ses nouveaux protecteurs, il s'efforça de les persuader qu'ils ne pourraient pas se maintenir dans le Milanais à moins d'une entente avec Louis XII. « Le pape, disait-il, ne vivrait plus longtemps ; celui qui ceindrait la tiare après lui en aurait pour quatre ou cinq ans à obtenir la soumission des grands seigneurs de l'État pontifical et ne pourrait prêter aide aux Cantons dans le Milanais. Venise, leur meilleur soutien, était sur le point d'entrer en alliance avec la France. Ainsi, les Cantons allaient se trouver en face de l'empereur et du roi d'Aragon, dont les visées sur le duché étaient connues. Presque tous les princes de la chrétienté voyaient avec une jalousie haineuse l'accroissement de leur puissance et de leur

[1] *Lettre de Trivulce*, du 5 février 1513 (*Pièces justif.*, n° LVII). — Anshelm, t. IV, p. 315. — D'après une lettre de l'ambassadeur vénitien, Trivulce arriva à Lucerne le 29 janvier (Sanuto, *Diarii*, t. XV, col. 546).

[2] *Recès*, diètes de Stans, 18 février et 1er mars ; diète de Lucerne, 25 février, o. — *Lettres de Jean-Pierre Stella, ambassadeur vénitien en Suisse* ; Lucerne, 12-18 février 1513 (Sanuto, *Diarii*, t. XVI, col. 6).

territoire. Naguère, quelques-uns d'entre ces princes avaient fait dire au roi de France que ce serait chose bien opportune, à la mort du pape, de former contre eux une ligue générale pour leur reprendre tout ce qu'ils avaient usurpé sur leurs voisins, et de refuser obéissance au nouveau pontife, s'il ne se mettait pas de la partie. Devaient-ils, dans ces conjonctures, décliner les offres amicales du Roi[1] »?

En même temps, Trivulce envoyait à Louis XII des avis sur ce qu'il avait à faire pour faciliter la tâche de ses ambassadeurs. Dans une lettre qu'il lui écrivit de Lucerne le 5 février, il le pressa de conclure avec Venise, parce que l'attachement des Cantons pour cette république les entraînerait peut-être à sa suite, si la crainte d'avoir à défendre le Milanais contre une double agression n'avait aucun empire sur eux. Il lui conseillait aussi de s'engager envers les Suisses à prendre en tout temps à sa solde trois mille, au moins, de leurs mercenaires. « Ce serait, à l'heure actuelle, lui déclarait-il, le meilleur moyen d'agir sur leurs déterminations, et, pour l'avenir, la plus sûre garantie de leur fidélité, car la présence dans son armée d'une partie de leurs gens pourrait empêcher les autres de se mettre au service de ses ennemis et dégoûterait certainement ses ennemis de toute alliance avec eux[2]. »

Cependant ni ses discours, ni l'aspect troublant de ses coffres, non plus que les efforts et les manœuvres des ambassadeurs français n'ébranlèrent les Cantons dans leur ferme résolution. Les agents du Roi purent d'autant moins se faire illusion à ce sujet que, dans l'intervalle, une ambassade milanaise, venue en Suisse, avait reçu l'assurance

[1] *Lettre de J.-J. Trivulce au Roi*, 5 février 1513 (*Pièces justif.*, n° LVII).
[2] *Ibid.* — Voy. aussi une lettre du même au même, du 25 novembre (citée ci-dessus, p. 516, n. 1). — Cf. Sanuto, *Diarii*, t. XVI, col. 6.

que le traité des Cantons avec Maximilien Sforza serait maintenu[1]. Quand, le 11 février, la diète de Lucerne leur donna audience, loin d'oser entrer en matière sur la question du Milanais, ils ne risquèrent même pas une proposition d'alliance nettement formulée, et, s'ils affectèrent encore de parler à l'assemblée comme les représentants d'un puissant monarque offrant généreusement son amitié, en réalité ils se présentèrent devant elle comme des vaincus venant implorer la paix. « Le Roi, dirent-ils, se remémorant les anciennes relations d'amitié et de bon voisinage que ses prédécesseurs et lui-même ont entretenues avec les Cantons et, que, pour sa part, il eût désiré perpétuer, voit avec grande peine se prolonger la mésintelligence survenue entre eux et la couronne de France. Mais il ne peut se persuader que les Cantons aient de propos délibéré fait surgir ce différend. L'honneur et la puissance qu'apportait aux deux parties une alliance prudemment conclue offusquaient leurs ennemis communs, qui, pour la rompre, ont employé la ruse et le mensonge et n'ont d'autre dessein que d'anéantir les Ligues helvétiques après s'être appuyés sur elles pour abattre le roi de France. Ces gens ont prétendu, contre toute apparence de vérité, que le Roi voulait opprimer l'Église et le saint Père. Mais ce sont eux-mêmes qui, par leurs attaques, l'ont obligé à prendre les armes pour sauvegarder son royaume. D'ailleurs il est toujours prêt à soumettre sa querelle avec la cour de Rome à l'arbitrage des Cantons ou de toute autre personne impartiale que ceux-ci désigneront ; il est prêt aussi à accepter leur médiation pour terminer cette querelle par une sincère

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 11 février 1513, *g*. — Anshelm, t. IV, pp. 375-377. — *Lettre de Jean-Pierre Stella, ambassadeur vénitien*. Lucerne 29 février (Sanuto, *Diarii*, t. XVI, col. 27).



réconciliation. Le Roi leur a suffisamment prouvé la loyauté de ses intentions, quand, avant la paix faite, il leur a livré les châteaux de Lugano et Locarno, sans en rien retenir, et en indemnisant les habitants de ces villes des pertes qu'ils avaient pu subir sous sa domination. Il n'a jamais écouté les conseils de leurs prétendus alliés, qui, au plus fort de la guerre où ils les avaient entraînés, ont tenté de s'arranger avec lui à leur détriment. Il leur demande en retour de ne point prêter l'oreille aux calomnies de ces fauteurs de discorde, dont il démontrera quand on voudra la mauvaise foi. Si toutefois les Cantons estiment avoir été offensés par lui, il les supplie de l'oublier. Le Roi de son côté ne se souviendra plus de leurs torts et des dommages qu'ils lui ont causés ; il les en tient quittes à tout jamais, et il les invite à conclure avec sa couronne une bonne et solide paix, d'où toute malice sera bannie. S'ils y consentent, le Roi mettra sa personne et ses biens au service de leur nation, comme l'ont fait ses prédécesseurs. Il commencera par leur envoyer une grosse somme d'argent à distribuer parmi les gens du menu peuple; il écoutera avec bienveillance les réclamations qui pourront lui être adressées par des mercenaires suisses venus jadis à son service, et, toutes les fois qu'une requête honorable lui sera faite par les Cantons, il mettra la meilleure volonté à ne point la repousser. En se rapprochant d'eux, il ne nourrit de desseins hostiles contre personne, il ne recherche que la paix et la tranquille possession de son bien [1]. »

La réponse des gouvernements helvétiques à ces ouvertures fut apportée par leurs députés dans une réunion de la diète, tenue le 25 février à Lucerne. Elle était conçue

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 11 févr. 1513, *r.* — Anshelm, t. IV, pp. 365-370.

en ces termes : « Les Cantons, se trouvant liés par des traités d'alliance avec le pape, l'empereur et d'autres princes qui sont actuellement en état de guerre avec la France, pourraient difficilement conclure une alliance avec le roi très-chrétien ; mais ils accepteront de négocier la paix sur les bases suivantes: la convention qu'ils formeront avec le Roi ne préjudiciera en rien à leurs traités avec le Saint-Siège et l'Empire, ni à aucun de leurs traités antérieurs ; tous leurs alliés, et spécialement le pape et l'empereur, seront réservés et compris dans cette convention ; le Roi leur livrera en mains propres les châteaux qu'il occupe encore dans le Milanais et il abandonnera formellement toutes ses prétentions sur ce duché ; il prendra l'engagement de ne jamais enrôler de mercenaires dans les Cantons sans la permission expresse des gouvernements helvétiques, il recevra les réclamations des mercenaires qui auraient eu à se plaindre de lui, et, s'il ne peut s'entendre avec eux, il soumettra le cas à l'arbitrage des Cantons ; enfin, il fera une largesse au menu peuple, comme ses représentants l'ont promis[1]. »

Cette déclaration, exempte de toute précaution diplomatique, plaça immédiatement la négociation sur son véritable terrain, en coupant court aux artifices par lesquels les ambassadeurs français avaient essayé de masquer leur but. Mis en demeure de s'expliquer sur la question du Milanais, qu'ils eussent préféré ne point aborder d'emblée, ceux-ci comprirent que de nouveaux détours ne leur serviraient de rien. S'ils ne convinrent pas expressément que le dessein du Roi était d'obtenir des Cantons qu'ils lui

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 25 février 1513, *u*. — Cf. *Lettre du gouvernement bernois à ses agents dans le canton* (citée ci-dessus, p. 551 note). — Sanuto, *Diarii*, t. XVI, col. 48, 57.

laissassent les mains libres du côté de l'Italie, ils en dirent assez pour qu'aucun malentendu ne subsistât à ce sujet.

Selon eux, le scrupule qui faisait hésiter les Cantons à conclure une alliance formelle avec le Roi était tout-à-fait chimérique, puisque le Roi n'avait point de projets hostiles à l'égard de leurs alliés ; qu'assailli par ces derniers, il s'était défendu, mais qu'il ne songeait point à les provoquer et qu'il déposerait les armes sitôt que sa propre sécurité le permettrait. D'autre part, ils ne voyaient pas la nécessité de comprendre le pape, l'empereur ni d'autres princes dans l'accord à intervenir entre les Cantons et la couronne de France, attendu que cet accord aurait pour seul objet de terminer un différend survenu entre les parties et ne contiendrait de clauses agressives contre personne. Le Roi, cependant, ne s'opposerait probablement pas à ce que satisfaction fût donnée aux Cantons sur ce point. Quant à la cession des places du Milanais occupées encore par des garnisons françaises et à l'abandon par la couronne de France de toute prétention sur le duché, le Roi n'y pouvait consentir sans forfaire à son honneur. Les Cantons devaient s'estimer satisfaits d'avoir acquis les châteaux et les villes de Lugano et de Locarno. Plutôt que d'exiger davantage, ils feraient bien d'employer leurs efforts à expulser du Milanais certains de leurs alliés qui s'y étaient installés contre tout droit et avaient mis la main sur plusieurs villes et châteaux. En ce qui touchait l'interdiction pour le Roi d'embaucher des mercenaires, les ambassadeurs déclarèrent ne pouvoir s'engager que pour eux-mêmes et pendant la durée de leur séjour en Suisse. Ils firent observer à ce sujet que le Roi, après s'être donné beaucoup de peine pour aplanir son différend avec les Cantons, aurait grand soin d'éviter tout nouveau sujet de

querelle, et que, d'ailleurs, rien n'empêcherait les autorités helvétiques de s'opposer aux enrôlements clandestins. Sur les deux autres points, concernant les réclamations présumées d'anciens soldats et la promesse d'une libéralité pécuniaire, les ambassadeurs répondirent qu'ils n'avaient aucune objection sérieuse à formuler ; ils annoncèrent de plus que la libéralité en question monterait probablement à 100,000 francs[1].

La négociation s'était engagée sur une équivoque sans laquelle le débat n'aurait pu s'ouvrir. Du moment que les desseins réels et incompatibles des deux parties étaient mis à découvert, il semblait que cette négociation dût prendre fin[2]. Cependant les ambassadeurs français, peut-être en vertu d'un ordre spécial de Louis XII, essayèrent encore de tirer les choses en longueur. Abandonnant tout-à-fait leur proposition d'alliance, ils informèrent la diète, réunie de nouveau le 15 mars, que le Roi se contenterait d'un traité de paix et porterait à 120,000 francs la largesse promise, pourvu que les Cantons lui permissent de ravitailler les châteaux de Milan et de Crémone[3]. Ces nouvelles ouvertures n'eurent aucun succès. Le 1er avril, la diète de Lucerne fit savoir aux ambassadeurs que les gouvernements helvétiques maintenaient strictement leurs premières conditions ; que, si le Roi les acceptait, on signerait la paix ; sinon, que toute insistance de sa part était superflue et que l'ambassade se verrait retirer son sauf-conduit[4].

[1] *Recès*, diète de Lucerne, 25 février 1513, *u*. — Anshelm, t. IV, p. 371. — *Lettre du gouvernement bernois*, citée ci-dessus, p. 561, n. 1. — Sanuto, *Diarii*, t. XVI, col. 57.

[2] Cf. *Lettre du gouvernement de Berne*, citée ci-dessus, p. 561, n. 1.

[3] *Recès*, diète de Lucerne, 15 mars 1513, *m*.

[4] *Recès*, diète de Lucerne, 1er avril 1513, *i*. — Anshelm, t. IV, pp. 371-

Alors, Louis de La Tremoille offrit d'aller porter lui-même ces conditions à la cour de France, en promettant d'user de toute son influence pour vaincre les hésitations du Roi et de revenir aux environs de la Pentecôte avec une réponse définitive. Son offre ayant été acceptée, il se mit immédiatement en route; mais, au lieu de revenir, suivant sa promesse, il écrivit bientôt à ses collègues que la négociation ne serait pas reprise et qu'il leur fallait quitter le pays eux aussi [1]. Pendant son séjour en Suisse, il était parvenu à recruter une petite troupe de mercenaires qui avaient reçu l'ordre de se réunir à Genève pour passer au service de Louis XII [2].

Dans le même temps, le maréchal Trivulce prit, lui aussi, la route de France avec une partie de ses bagages. Dès avant le 17 avril, il était de retour à Oulx, son poste d'observation [3]. Lorsqu'on se décida à ouvrit les coffres nombreux laissés par lui à Lucerne, on constata qu'ils ne renfermaient que des pierres [4]. Il est aisé d'imaginer les imprécations dont fut couvert l'audacieux mystificateur.

Le départ de La Trémoille et de Trivulce n'avait probablement pas été spontané. Ils avaient dû l'un et l'autre être rappelés par le Roi, qui se proposait de les mettre à la tête d'une armée levée en vue du recouvrement du Milanais. Louis XII, en effet, quand il avait connu les exigences des Suisses, s'était rendu compte tout de suite qu'un accord avec eux était impossible. Tandis que ses ambassadeurs

372.— *Lettres de Jean-Pierre Stella*, écrites du 6 au 20 mars (Sanuto, t. XVI, col. 57, 116).

[1] *Recès*, même diète et Anshelm, loc. cit. — *Interrogatoires d'Imbert de Villeneuve*, cités ci-dessus, p. 547, n. 2. — Sanuto, *Diarii*, t. XVI, col. 143, 175.

[2] Mêmes interrogatoires.

[3] Sanuto, *Diarii*, t. XVI, col. 175; cf. col. 167, 184.

[4] Anshelm, t. IV, p. 315.

les entretenaient dans une fausse sécurité en continuant de négocier, il avait mis tous ses soins à préparer une nouvelle expédition au-delà des monts. La mort de Jules II, survenue le 21 février 1513, l'ayant délivré de son plus implacable ennemi, il s'était empressé d'envoyer un ambassadeur à Rome pour traiter de la paix avec le nouveau pontife, Léon X. Le 14 mars, il conclut avec Venise une alliance qui lui assurait en Italie la coopération de cette république. Peu de jours après, le 1er avril, il signa avec Ferdinand le Catholique une trêve d'un an pour la frontière des Pyrénées, afin de rendre disponibles les troupes qu'il avait mises en campagne de ce côté. Au mois de mai, une armée française de plus de 20,000 hommes, conduite par La Trémoille et Trivulce, passa les Alpes et pénétra, sans trouver de résistance, dans le Milanais. Elle avait occupé déjà Asti, Alexandrie et Milan, quand les Suisses, accourus par la vallée d'Aoste, l'écrasèrent devant Novare, où Maximilien Sforza s'était réfugié (6 juin 1513). Treize années auparavant, sous les murs de cette même ville, ils avaient livré le Milanais au roi de France, en abandonnant Ludovic le More à la merci de ces mêmes généraux.

Louis XII ne devait jamais rentrer dans son duché de Milan.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 262, fol. 30. — Original, sur papier.]

Lettre de Philippe de Roquebertin, *gouverneur de Plaisance,* Pierre-Louis de Valtan, *évêque de Rieux,* Jean Moresini *et* Jérôme Morone *au grand-maître, lieutenant-général du roi de France dans le duché de Milan. — Ils l'entretiennent de la difficulté qu'ils ont à obtenir des Cantons un sauf-conduit pour le bailli de Dijon et l'informent des nouvelles venues de Constance, touchant les préparatifs militaires de l'empereur.* — Lucerne, 14 juillet [1507].

Monseigneur, treshumblement à vostre bonne grace nous recommendons. Monseigneur, aujourduy avons receu voz letres qui declarent la charge que Monsr le bailly de Dijon [1] avoit, c'est de se joindre avec nous. Et nous desplaist que Messrs des Troys cantons dissimulent bailler son saulconduyt, pource que cognoissons que l'affaire du Roy ne s'en pourroit que myeulx porter de sa venue, et chascun de nous aymeroit bien en telz affaires avoir bonne et grousse compaignie et conseil. Ne sçavons quelle resolucion lesd. cantons prendront; car, en cecy, il fault faire selon leur deliberacion et non pas selon nostre desir.

Monsr, au regart des novelles, à chascune heure viennent novelles de Constances, les unes chaudes, les autres moins chaudes, mais toutes continnans qu'il veult boutter en avant son entreprinse; les uns disent plus tost, les autres jusques à la saint Lourens [2]; les uns disent que les princes ne soint point d'accord, et les autres que la plus part des principaulx le sont. Une chose nous notons, c'est qu'ilz ne se departent, mais sont venuz de noveau aucuns barons. Vray est que toutes les novelles concordent que son argent n'est pas encores prest. Par quoy nous semble estre la principalle medicine estre tousjours prest et de bonne heure pour recevoir son enemy. Car, à ce que tout

[1] Probablement Antoine de Baissey.

[2] Le 10 août.



le monde dit, l'argent venu, vous avez la guerre. Et combien que l'argent soit ung grant nerf et le principal pour mener le mestier, ne sçavons si en cest affaire qu'il dit avoir tant à cueur il en pourra finer.

Arsoir, receusmes le saulconduyt de Berne, pour donner lequel se sont advisez, à cause que de rechieff despuys deux jours leur avons escript. Par quoy je, evesque de Rieux, m'en vais à Berne, Fribourg et Soloirre, je, Roquebertin, demeure en ceste ville de Lucerne pour entretenir le quartier pardessà et donner ordre à ce que je pourray, et nous, Morisin et Moron, nous en partons pour aller vers vous, ainsi qu'il vous a pleu ordonner et mander par voz letres, escriptes de Biegras [1], le ixe jour de ce moys, pour le besoing que vous, Monsr, escripvez avoir affaire de nous; car n'y a celuy qui ne desire vous obeir et complaire.

Monsr, nous prions Dieu et Nostre Dame qu'ilz vous donnent tresbonne vie et longue. Escript à Lucerne, le xiiij^e jour de juillet, deux heures après midy.

Vos treshumbles et obeissans serviteurs,

P. Loys, evesque de Rieux
de Roqueberty
Joanne Moresino
H. Moron.

Au revers, on lit : A nostre tresredoubté seigneur, Monseigneur le grant maistre, mareschal de France, lieutenant general pour le roy pardellà les montz [2].

Et, d'une autre main : Lettres de Messrs de Ryeux, Roquebertin et autres ambassadeurs, du xiiij^e juillet.

[1] Abbiategrasso, province de Milan.

[2] Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, neveu du cardinal Georges d'Amboise.



II

(Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 262, fol. 32. — Original, sur papier.)

Lettre de Philippe de Roquebertin, *gouverneur de Plaisance, au grand-maître, lieutenant-général pour le roi Louis XII dans le duché de Milan. Il lui fait connaître les dispositions des Suisses à l'égard de la France et les moyens que lui-même et l'évêque de Rieux emploient pour rendre les Cantons favorables au Roi. Il rapporte ce qu'il a appris des préparatifs de l'empereur par les espions qu'on entretient à Constance.* — Lucerne. 15 juillet [1507].

Monseigneur, lundi et hier receuz deux lettres qui vous a pleu m'escripre par les deux postez, et remercie treshumblement le Roy, monseigneur le legat et vous de ce qui vous plaist avoir souvenance de moy. Et aussi vous remercie de ce qu'il vous a pleu porter tant de bonnes parolles de moy aud. seigneur. Je mectz toute la poyne qu'il m'est possible, ensemble avec Monsr de Rieux [1] de (a)dresser l'affaire pourquoy nous sommez pardeçà.

Monsr, led. s^r^ de Rieux s'en alla arsoir à Berne, à Fribourg et Solleurre pour faire de mesmes et tout ainsi qu'avons fait aux autres quantons. Et moy suis demouré en ceste ville pour l'entretenir en bonne tallente envers le Roy, et aussi les quantons qui tiennent pour nous, et pareillement pour recueillir toutes nouvelles qui pourroient venir, tant de Constance comme de vous et ailleurs.

Monsr, sabmedi derrenier passé, Mess^e^ Jehan Moresyn [2] et Mess^e^ Jerome Moron [3] et moy allasmes à Undrewalde, là où preschasmes la commune, laquelle quasi tournasmes à la volenté du Roy, comme plus à plain pourrez estre adverty par lesd. docteurs. Et led. s^r^ de Rieux demoura à Lucerne pour l'entretenir, pour ce qu'il en y a aucuns qui sont chatoilleux.

Monsr, aud. Undrewalde ay receu les lettres qui vous pleust m'escripre touchant les Grisons et Vallesiens. Et, pour ce que je n'estoys pas loing dud. Valloys, incontinant y envoyay ung homme pour entendre le tout, qui est seur. Et y est allé soubz

[1] Pierre-Louis de Valtan, évêque de Rieux.

[2] Sur ce personnage, voy. plus haut, p. 55, n. 2.

[3] Sur ce personnage, voy. plus haut, p. 46, n. 1.



umbre de sercher party [1]. Et, par ce moyen, on entendra le tout. Et arsoir y en envoyay ung autre, qui est de la garde du Roy, qui fera de mesmez. Mond. s[r] de Rieux et moy avons envoyé ung autre homme à la Ligue grise devers Nospomé [2], et encorez aujourdhuy y en envoyeray ung autre. Et de tout ce qu'on saura, incontinant serez adverty.

Mons[r], touchant la praticque de Ury, on la mayne le mieulx qu'il est possible. Mais, pour autant qu'ilz sont si variables, on ne scet à quoy s'en tenir. Et, aujourdhuy, je ranvoye Loys d'Arlac [3] qui estoit venu parler à moy aud. Ury, là où il est marié. Et pour ce qu'il est bon serviteur du Roy, je luy ay fait mener en partie cested. pratique, laquelle qui la pourra mectre à fin ce sera ung des plus grans pointz qui soit pardeçà. Ilz tiennent bonnes parolles, disant que, dedens huit ou dix jours, ilz feront merveilles. De ce qui s'en fera, incontinant serez advisé. Et, pour tout cella, on n'a garde de s'endormir, car on a des espyes partout, et en special à Constance; et, de soir, en est venu une qui m'a dit que le roy des Romains et les princes et prelatz d'Allemaigne sont en plus grant discord que jamaiz, en deux chouses entre les autres : l'une si est que la plus grant part desd. princes et prelatz ne vouldroit point que led. roy des Romains feist nulle entreprinse contre le Roy, mais qu'il allast sans plus prendre sa couronne à Romme; l'autre point, si est qu'ilz ne vouldroient point qu'il souldoiast nulz Souyssez de leur argent, de peur qu'ilz ont que, si lesd. Souyssez prennoient trop grande affection aud. roy des Romains, que, au moyen d'eulx, lesd. princes et prelatz ne fussent deffaiz pour autant qu'ilz usurpent la plus grant part de ce qu'ilz ont de l'empire.

Mons[r], qui me demanderoit sur ma conscience si led. roy yra cest année en Ytallie, je diroys plus tost que non que de sy. Toutesfoiz, il ne se y fault point fier, pource qu'il a tant diulgé son allée et a si long temps entretenu lesd. princes et prelatz qu'il y est forcé de faire quelque chose, s'il peult recouvrer quelque argent. Mons[r], led. espye dit qu'il est bruyt aud. Constance que aucunes villes de l'empire luy doivent apporter, dedens le xxv[e] de ce moys, aucune somme d'argent; mais on ne scet quelle.

[1] Prendre femme ou s'enrôler.

[2] Hans Nussbaumer; voy. plus haut, p. 74, n. 1.

[3] Erlach.



Led. roy des Romains a deux bandes d'artillerie, l'une auprez de Constance et l'autre à Yzebourg.[1] Et celle est pour Millan, et l'autre qui est à Constance est pour Bourgoingne. Mais je me doubte qu'elle seroit plus tost pour Gueldres.

Led. roy des Romains a demandé une journée à toutes les Ligues à Zurich, pour sabmedi qui vient en huit jours, mais on n'est point encorez asseuré si on luy a octroyé. Si elle est là assignée, nous nous y trouverons pour luy rompre ce qui sera possible ces entreprisez. Mais, entre cy et là, nous gaignerons tous les gens que pourrons.

Monsr, par les derrenieres lettres qui vous a pleu escripre à Monsr de Rieux et à moy, disant que, si nous voyons que ledit roy des Romains commence à marcher, que levons de cinq à six mille hommes, si actendons qu'il marche, à grant paine les pourrons nous lever, et qui les levera sans estre asseuré que led. roy marche, et que son entreprinse faillist, ce seroit au Roy une grant despence, car on pensera n'en amener que cinq ou six mille, là où ilz seront plus de neuf, car la plus grant part des communes ayme plus servir le Roy, sans comparaison, que nul aultre prince.

Monsr, sur ces deux pointz, il vous plaira mander lequel il vous plaira qu'on face. Qui eust voullu estre hactif depuis que nous sommez par deçà, aux alarmes que nous avons euez, il y a plus de quinze jours ou trois sepmaines que eussions fait la levée. Mais le plus seur seroit les lever; car, si à ce coup vous luy rompez son entreprinse, jamaiz ceulx des Liguez n'auront fiance en luy. Et, par ce moyen, est homme pour s'aller coucher sans couronne. Les cent cinquante hommes que les Trois cantons ont envoyé à Bellenssonne[2], je les paye.

Monsr, j'ai escript à ceulx de Ury comment il vous a pleu faire relaxer leur or et argent, lequel je leur feiz entendre dernierement, quant parlay à eulx, qu'il estoit confisqué. Et aussi leur ay fait entendre touchant le vin, et pareillement qu'on treuve estrange de la deffence qu'on a fait à Belenssonne. Messrs les docteurs vous en diront la responce qu'ilz auront fait. Lesd. docteurs ont bien et leallement servy pardeçà, et n'en sauroys dire autre chose que tout bien. Aussi vous diront nouvelles du saufconduict de Monsr le bailly de Disjon.

Monsr, il y a aucuns gros de ces Ligues qui ont gecté quelques parolles, disant qu'il seroit bien fait de trouverquelque appoinc-

[1] Innsbruck.

[2] Bellinzone.



tement entre le Roy et led. roy des Romains, pourveu que led. seig^r luy baillast quelque somme d'argent une foiz payée.

Monsr, je me doubte que les gros masches foins qui gouvernent lesd. Ligues, voyent que led. roy des Romains n'ait argent, ilz vouldront faire du bon vallet et tacheront à quelque appoinctement. Et, s'ilz congnoissent que vous fournissez de gens et fortiffiez vos places, cella leur fera tenir la bride royde, ensemble les grans remonstrances que nous leur avons faictes, present le peuple. Et, sans faire grant semblant ne ne se eschauffer, on les a picqué jusques au sang, car ilz sont si tres corrompeuz que plus ne pourroient estre. Et n'y a fiance sinon à ce qu'on en voit.

Monseigneur, je prie à Dieu qui vous doint tresbonne vie et longue. Escript à Lucerne en Allemaigne, le xve jour de jullet.

Vostre treshumble et tresobeissant serviteur,

de Roqueberty.

Monsr, nous n'espargnons nul argent pour rompre tout, pource que cella seroit cause de evicter au Roy une grosse despence. Et, en oultre l'argent qu'on donne, est de necessité de tenir une grosse mengaille.

Monsr, par la derreniere espie qui est venue de Constance, ay sceu que ung qui s'appelle Le Taincturier, genevoys, a esté devers le roy des Romains, et incontinant a esté despeché; mais il ne scet sur quoy. Il vous plaira y avoir l'oeil, car, dimanche, en passa(nt) ung autre genevoys par ycy qui revenoit de Constance; mais on n'en a riens sceu jusques hier, et va avecques luy ung jeusne allemant de xxij ou xxiij ans, et luy est homme grant de xxviij à xxx ans et longs cheveulx blans.

L'adresse manque.

III

[Archives de Lucerne, *Königsbriefe.* — Original, sur parchemin.]

Lettre de créance auprès de la diète suisse, donnée par Louis XII *à Guillaume Delamare, son secrétaire, qu'il charge de porter des instructions à Roquebertin et à l'évêque de Rieux et qui devra communiquer à la diète lesdites instructions de concert avec ces deux personnages.* — Blois, 16 septembre [1507].

Loys, par la grace de Dieu, roy de France, duc de Millan, seigneur de Gennes, etc... Tres chers et grans amys, alliez et



confederez. Pour ce que nagueres avions escript par noz amez et feaulx conseillers l'evesque de Rieux et le s[r] de Rocquebertin, gouverneur de Plaisance, noz ambassadeurs vers vous, que de par nous vous deussent demander une journée pour vous communiquer aucunes choses que nous avons à cueur, à ceste cause nous envoyons presentement nostre amé et feal notaire et secretaire, maistre Guillaume Delamare [1], devers nosd. ambassadeurs, pour leur faire savoir et donner à entendre nostre instruction sur ce, afin que, en vous baillant ces presentes, eulx trois ensemble vous puissent dire et declarer de par nous la charge et articles que par nostred. secretaire leur envoyons concernans le bien, prouffit et utilité de nous et de vous. Si vous prions que vous veuiller croire et adjouster foy à ce que nosd. ambassadeurs et secretaire vous diront de par nous, comme vous feriez à nostre personne propre.

Treschers et grans amys, alliez et confederez, Nostre Seigneur vous ayt en sa garde. Escript à Bloys, le xvj[e] jour de septembre.

Loys.

Robertet.

Au revers, on lit : A nos treschers et grans amys, confederez et alliez, les ambassadeurs des villes et quenctons des anciennes Ligues des Haultes Allemaignes.

IV

[Paris, Biblioth. Nat., ms. fr. 5569, fol. 275. — Duplicata, sur papier.]

Lettre de Pierre-Louis de VALTAN, *évêque de Rieux, à Louis d'Orléans, marquis de Rothelin. — Il s'excuse de ce que son chevaucheur n'a pas consenti à se charger des lettres que le marquis voulait lui donner, et il renseigne le marquis sur les décisions prises par la diète de Lucerne, le jour de S. Paul* (10 janvier). — Lucerne, 31 janvier [1508].

Mons[r], je me recommande treshumblement à vostre bonne grace.

Mons[r], incontinant que ay eu receu voz lettres, faisant men-

[1] Les *Recès*, p. 401, l'appellent «de la Marche», mais son nom exact était Delamare, comme l'indique la présente lettre (Cf. Tassereau, *Hist. chronol. de la grande chancellerie de France*, t. I, p. 78).



cion du deshonneste et meschant tour que le chevaulcheur assiz en poste à Fribourg avoit fait de refuser à courir voz lettres, envoyé vers vous ung autre chevaulcheur avec mes lettres, qui ne vous a point trouvé à Neufchastel; et, pour ce qu'il entendit que vous en alliez en diligence, bailla ces lettres à une poste pour les courir après vous, ainsi qu'il m'a dit, et me desplaist de tout mon cueur de la meschanceté et reffus dud. chevaulcheur, qui desja avoit couru deux et troys de voz pacquetz et avoit commandement de continuer toutes les foys qu'il receveroit les lettres.

Monsr, ceste journée de sainct Paul fut hyer conclute, et, la mercy Dieu, Messrs des Ligues ont prins une assez bonne resolucion, et meilleure qu'ilz ne firent jamais, sur le different qui est entre le Roy et le roy des Romains. Et, pour conclusion, escripvent unes lettres tous ensemble aud. roy des Romains par homme exprès, par lesquelles luy disent que, s'il vieult faire ce voyage de Romme, le face, au nom de Dieu, par Venise ou autre part où il pourra, sans en riens passer ne toucher à la duchié de (de) Millan ne autres terres et seigneuries du Roy, ne aussi prandre de leurs gens; car, si seullement sçavent qu'il face semblant de tirer son chemin vers lad. duchié ne autres pays dud. s^r, en quelque part qu'ilz soient assis, lesd. Ligues sont deliberées de servir et secourir le Roy avecques toutes leurs gens, pour luy ayder à garder et deffendre sesd. pays, et qu'ilz vueillent garder et entretenir l'aliance et chappitres qu'ilz ont avecques led. s^r de point en point. Comme j'entends que de toutes ses choses Monsr l'advoyer de Fribourg vous escript plus amplement, Monsr, je prie Dieu et Nostre Dame qui vous doint tresbonne vie et longue. Escript à Lucerne, le penultime jour de janvier.

Vostre treshumble serviteur,

P. Loys, evesque de Rieux.

Au bas, on lit : Dessus : A Monsr, Monsr le marquis de Rothellin, conte de Neufchastel.

Au revers, on lit : Receues le xxe de [fevrier].



V

(Paris, Biblioth. Nat., ms. fr. 5569, fol. 274. — Copie, sur papier.)

Lettre de François Arsent, *avoyer de Fribourg, au marquis de Rothelin. — Il renseigne le marquis au sujet des décisions prises par la diète suisse, lors de sa dernière réunion* (26 janv.), *touchant le voyage de l'empereur Maximilien à Rome. Il demande qu'en retour de ses services, le Roi porte sa pension de 200 à 400 francs par an.* — Berne, 1er février [1508].

Monsr mon treshonoré et redoubté s^r, à vostre grace treshumblement moy recommande, etc.

Monsr, ensuyvant les parolles que dernierement avion[1] dictes, en vostre ville de Neuchatel, vous adverty de la journée de Lutzerne; et premierement, tant que touche vostre affaire, Monsr de quatre villes, vous combourgoys, ont receu vostre lettre, de laquelle ilz se contentent de tout le contenu d'icelle, et rescripvent à Monsr l'eveque de Balle que vueille prandre le fait à luy et assigner journée de droit, et entendent que premierement soyez remis en vostre possession, commant le droit le veult, etc.

Touchant vostre seigneurie de Rothelin, en sera fait pareillement, car je vous promectz ma foy que led. Monsr sont tout entierement deliberé de vous faire avoir vostre raison, et de cella vous tenez asseuré, etc.

Monsr, au regard de l'article que rescripvez touchant la tryves, commant sçavez l'on en eyt bien content et dy l'on que vous faicte cella que vous devez, etc.

Monsr, touchant les affaires du Roy, je croy que par les postes vous en serez pluto adverty que par ma lettre; rien ou moin[2], la conclusion de Messrs des Lygues eyt telle que, pour le present, ilz ne donne point de gens au Roy romeyn à son voyage de Romme, mes se son declerer mectre de telle sorte que le Roy romain peult faire son voyage de Romme sans porter domage au Roy ne à la duchié de Millan. Car, se cella se faisoit, pour rien Messrs des Ligues n'abandonnerien le roy de France, mes mectrion cors et bien pour luy, don l'anbasade de Roy romein n'a pas esté trop contente, commant plus à plain cerés enformez.

[1] Peut-être, au lieu de « avion », faut-il lire : à moy.

[2] C'est-à-dire : néanmoins.



Monsr, pour le present, je ne sçay plus que vous escripre, fors que je vous prie que je soye recommandé à la bonne grace du Roy et ly dictes que je suy et ey esté toujour son bon loyal serviteur et le seray tout le jour de ma vie, et eyt vray que j'oy de luy deux cent fran de pension. Je vous vouldroy prier que fisés à luy et à Monsr le legat ugne requeste pour moy, que son plaisir fut de moy donner quatre cent fran anuellemant; et je vous promet ma foy, et par le voyage que j'oy fait en Jherusalem, que je moy donneray peine le deservir, et que je demourey fermemant, ma vye durant, son bon, vroy, loyal serviteur. Monsr, vous moy cognosiés; je moy recommande à vous. Soyés mon procureur et moy estés [1], commant en vous en ey ma parfaicte confiance, car vous sçavez que je suys tout vostre, etc.

Monsr, sur cella je vous dy à Dieu, auquel je prie quy vous doin tout cella que desirez. Escript à Berne, le premier jour de fevrier l'a[n] 508[2], par le tout vostre,

E. Arsont, chevalier, advoyer de Fribourg.

Au bas, on lit : Dessus : A Monsr, mon tresredoubté seigneur, Monsr le marquis.

VI

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 262, fol. 26. — Original, sur papier.]

Lettre de Philippe de Roquebertin *et de* Pierre-Louis de Valtan, *évêque de Rieux, à Louis XII. — Ils lui font savoir que le grand-maître, son lieutenant-général à Milan, après leur avoir enjoint de lever 6000 hommes en Suisse, a réduit ce chiffre à 4000, puis leur a finalement donné l'ordre de n'envoyer aucun soldat dans le duché. Cet ordre leur paraît presque inexécutable, car un certain nombre des mercenaires sont déjà en route pour l'Italie. Ils envoient au Roi le double de lettres égarées aux environs de Bâle par un ambassadeur du roi d'Aragon, qui s'en revenait d'auprès du roi des Romains. Ils rapportent, enfin, ce qu'ils ont appris des hostilités ouvertes par Maximilien contre les Vénitiens.*— Lucerne, 18 février [1508].

Sire, tant et si treshumblement que faire povons, nous recommandons à vostre bonne grace.

Sire, despuis que vous advertismes par noz lettres de la con-

[1] « Estés » est peut-être mis pour : aidés.

[2] La présente lettre est datée par sa teneur plutôt que par cette mention d'année, dont le copiste a fait un gribouillage à peu près illisible.



clusion prinse à la journée de Sainct Paoul [1], tenue en ceste ville, et le estrange et deshonneste tour que nous fist maistre Guillaume de la Mare [2], vostre secretaire, d'avoir prins de l'escribe de lad. journée en nostre nom et emporté sans nous riens dire lad. conclusion, soy cachant de nous comme si nous vous estions faulx et desloyaulx serviteurs, dont je, evesque de Rieux, deslors vous ay escript, et aussi à Monsr le legat [3], ne vous avons faict sçavoir aucune chose pource que l'affaire ne l'a point requis. Aussi, Sire, de vous n'avons receu despuis aucunes lettres.

Vroy est, Sire, que, despuis huit jours, avons eu assez matière. Mais elle a esté si treschaude et penible pour nous, et encorez est, que à grant paine avons eu loysir de manger ne de boyre pour entendre à vous faire service, pour acomplir les commandemens et ordonnance de Monsr le grant maistre [4], à qui nous avez ordonné obeyr comme à vostre personne, pour luy envoyer à extreme diligence six mille hommes, comme, par troys lettres escriptes de sa main l'une sur l'autre, nous avoit mandé, et, despuis, par autres lettres, retranché led. nombre jusques à quatre mille, et, par ses derrenieres lettres, receues aujourduy, retrancher tout led. nombre, s'il est possible. En quoy tout ce jour avons mis noz cinq cens de nature à vous povoir faire service, comme chascun de nous le desire de tout son cueur. Et affin, Sire, que puissez entendre plus clerement led. affaire et plus tost despescher la poste, vous envoyons le double cy dedans enclos des lettres et responce que aujourduy avons envoyé à mond. s^r le grant maistre. Et, Sire, osons bien dire sans arrogance que, veues les difficultés et empeschemens des dampnez praticiens de pardessa qui sont contre vous par toutes les Ligues, et l'obstinacion des deux cantons Ury et Suytz, qui ne se veullent point reduyre, et aussi la fringue que le bon Petter Fer, de Lucerne, que avez faict chevalier devant Gennes, s'est parforcé faire pour empescher lad. levée, affin de vous ransonner, il y a cent ans que une telle levée de gens, ne si beaulx hommes, ne fut faicte au pays des Ligues, ne si soubdain retranchement du nombre qui estoit desja surbout, pour les reduyre ausd. iiij^m, ce qui nous faict doubter aujourduy que puissons faire la totalle ropture

[1] Le 10 janvier.

[2] Sur ce personnage, voy. ci-dessus. p. 87 et *Pièces justif.* n° III.

[3] Le cardinal d'Amboise.

[4] Charles d'Amboise; cf. ci-dessus, p. 568, n. 2.



si à trac de tous eulx, ainsi que, par ses derrenieres lettres, nous a ce jour escript mond. s^r le grant maistre; et, par especial, car il y en a desja qui sont à plus de troys grans journées par le chemin qu'ilz vont.

Sire, led. Peter Fer a esté cause d'une journée que les Ligues ont à mardy prochain en ceste ville, pour concluyre sur nostred. levée et sur la requeste que avons faicte par noz lettres en chascun canton, scelon la teneur de vostre aliance et lad. conclusion de la journée de Sainct Paoul, et ne craignons point que de nostred. levée nous sceussent reprendre ne riens demander. Car, quelque responce qu'ilz ayent baillé à lad. journée de Sainct Paoul, lesd. praticiens en romanisques crevent de despit que vous puissez avoir ung seul homme de leurs gens. Mais, la mercy Dieu, puisque l'affaire n'y est scelon le derrenier mandement de mond. s^r le grant maistre, on verra à loysir qu'ilz vouldront dire, et, s'ilz parlent à nous, on parlera à eulx, par especial quant les compaignons sont pour vous et de tresbon cueur.

Sire, environ Noel, aucun ambassadeur ou messagier du roy d'Aragon passant près de Basle, ainsi qu'on veult dire, perdit aucune bougette [1], où y avoit beaucop de lettres et autres papiers, et vint entre les mains d'aucun personnaige qui la garda par aucuns jours; mais, pource que celuy qui l'avoit perdue en fist grant prosuytte et la fist crier, etc., luy fut rendue. Vroy est que led. personnaige qui l'avoit trouvée, durant l'espace qu'il la garda, print le double et coppie, ainsi qu'il dit, d'aucuns articles contenans la responce que le roy des Romains faisoit aux ambassadeurs du roy d'Aragon, où est faicte mention en aucun endroict de vous, pource qu'il les trouva tous ouvers, et ne toucha point aux lettres closes, et aussi le double d'unes lettres; lesquelles deux pieces led. personnaige a apportées à moy, Roqueberty, dont pareillement vous en envoyons les coppies.

Sire, les derrenieres nouvelles que avons eu du roy des Romains, par ung homme venu devers son cartier, sont que, depuis dix ou douze jours encza, il s'en estoit revenu de Triente à Ysprug. et avecques luy le duc de Wirtamberg, et qu'on disoit que bien tost s'en debvoit retourner aud. Triente, et qu'il avoit trouvé ung de ses chevaucheurs qui portoit des lettres au duc Friderich de Sachs, qui est demouré son lieutenant general ès terres de l'empire, pour lever quelque nombre de gens de pié

[1] Une boite.



entour Costance, et les y envoyer à diligence vers une vallée qui est aux Veniciens, nommée Felytin [1], par delà led. Triente, en laissant le chemin de Rouvray [2] à main gauche, et que les Allemans avoyent faict une course près dud. Rouvray et bruslé ung villaige desd. Veniciens, et, après, s'en estoyent retournez. Et les nouvelles que Monsr le grant maistre nous a derrenier escriptes conssonent à cela, c'est que lesd. Veniciens ont repris courage et renforcent de gens et autrement leurs passaiges. Et hier, receusmes lettres de Monsr le bailly de Monbeliart, escriptes à Basle, par lesquelles dit que tous les gens de cheval qui estoyent ès marches de Bourgongne pour led. roy des Romains s'en tirent par son mandement vers led. Triente, et que luy semble que, pour ceste foiz, ne vieult riens entreprandre sur Bourgongne; et, despuis troys jours, est passé par led. Basle, en s'en retournant vers led. roy des Romains, de sept à huit cens hommes de cheval. Aussi Nusbommer [3] nous a, de la Ligue grise, par deux lettres l'une sur l'autre, faict sçavoir que led. roy des Romains boute tousjours, tant qu'il peult, son entreprise en avant. Nous esperons de jour en jour aucun de noz espies qui est bien seur, par lequel pourrons estre plus certainement informez de toutes nouvelles, et incontinant, s'il plaist à Dieu, vous en ferons sçavoir.

Sire, nous prions Dieu et Nostre Dame qu'ilz vous doint bonne vie et longue. Escript à Lucerne, le xviij^e jour de febvrier.

Voz treshumbles et tresobeissans subgectz et serviteurs,

P. Loys, evesque de Rieux,
de Roqueberty.

Au dos, on lit : Au Roy, nostre sovrain seigneur.

[1] Sans doute Feltrin.

[2] Sans doute Roveredo, un peu au sud de Trente.

[3] Nussbaumer; cf. ci-dessus, p. 74, n. 1; 570, n. 2.

VII

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 262, fol. 28. — Duplicata, sur papier.]

Lettre de Pierre-Louis de VALTAN, *évêque de Rieux, et de* Philippe de ROQUEBERTIN, *gouverneur de Plaisance, ambassadeurs du roi de France en Suisse, au grand-maître. — Ils lui font connaître les difficultés et les inconvénients que présentera l'exécution de l'ordre qu'ils ont reçu de lui de n'envoyer aucun soldat dans le duché de Milan, et les mesures qu'ils ont prises pour empêcher le départ des mercenaires levés et rappeler ceux qui sont déjà partis.* — Lucerne, 18 février [1508].

Double des lettres escriptes à Monsr le grant maistre [1] le xviij^e de febvrier.

Nostre tresdoubté seigneur. A ce matin, commençant à vous escripre de ce que jusques à l'heure avions besongné pour la levée des gens que à extreme diligence nous avez ordonné vous envoyer par voz premieres deux lettres du vij^e et viij^e de ce moys, dont les premieres receusmes il a aujourduy huit jours, et aussi de ce que avons besongné au retranchement du nombre que depuis nous avez mandé faire, par voz autres lettres de l'unziesme de ced. moys, avons aujourduy receu voz derrenieres du xve, qui sont revocatives tout à trac et contraires de toutes les autres, et par especial des premiers; lesquelles veues, incontinant et à extreme diligence avons envoyé messagiers exprès et escript par tous les cappitaines d'ung cousté et d'autre, leur signifiant vostre derrenier vouloir et conclusion, affin de les faire demourer et retourner, si possible est.

Monsr, les bandes qui sont desja parties et bien avant hors de leurs maisons, lesquelles avions mys merveilleusement paine de retrancher jusques à quatre mille pour vostre second mandement, nous doubtons que à grant paine vouldront retourner et que seront les plus mauvaises nouvelles qu'ilz oyrent long temps a, et que, s'ilz retournent et demeurent, que, avec l'ayde des bons Romanisques et mauvais serviteurs du Roy qui sont par decza, sont taillez de faire une grosse querelle et demander au Roy les troys moys, scelon le contenu de l'aliance, ainsi que par

[1] Charles Chaumont d'Amboise.



vosd. lettres nous avez escript les asseurer, affin de non faillir à les lever bien tost, et que du moins pourroyent couster au Roy ung moys de gaiges ou bien près, qui pourroit estre en aucun endroict au grant decriement et murmure, pour engendrer aucun inconvenient et brouilliz, oultre le dommaige. Ce nonobstant, avons escript et envoyé, comme dit est, gens et lettres par tout et expressement à Nusbomer[1], sur le passaige de la Ligue grise, affin d'acomplir en ce qui est en nous vostre ordonnance et commandement. Et vouldrions de tout nostre cueur que la chose ne fust pas ainsi venue; car desja, en retranchant les bandes par vostre second commandement, avons cuydé tout gaster par quelques raisons que vous escriprons cy après. Et voyons maintenant la difficulté plus grande, par quoy nous faictez suer sang et eaue, tant nous desirons y servir bien le Roy et vous; et doubtons que le puissons bien faire, et scet Dieu que la chose que avons tousjours plus doubtée et en la quelle penssions mieulx avoir servy le Roy despuis que sommes pardecza estoit de garder faire levée de gens sans cause, pour eviter la grant despense et myse qu'il fault faire en tel cas. Mais souventesfoys les choses qu'on extime mauvaises viennent à quelque grant bien, dont nous reconfortons, que, après avoir faict ce que serviteurs pourroyent faire, Dieu conduyra les affaires à son bon plaisir et tousjours au proffit du Roy qui a le droict.

Et, affin que puissez mieulx entendre la provision que avons donnée à ce matin, vous envoyons le double d'unes lettres que je, evesque de Rieux, ay escriptes par la poste au nepveu de Nicolas Hasfort[2], à Berne, qui avoit despesché les bandes dud. Berne, de Friburg et de Soleurre pour s'en aller le chemin du petit Sainct Bernard droit à Yvrée; car toutes les autres ont prins le chemin de lad. Ligue grise, à cause que Ury n'a pas voulu ouvrir le passaige, comme par autres noz lettres avez peu sçavoir. Et de la mesmes substance, je, Roqueberty, escrips en allemant à chascun des cappitaines qui tirent le chemin de lad. Ligue grise, et envoye le cappitaine Payere à grant dilligence pour parler d'ung à ung à eulx et leur dire le semblable; et, jusques à ce que saichons la responce et comment la chose se portera, ne sçaurions plus vous escripre pour le present, fors, Monsr, que, si aucun nombre ne se peult revocquer,

[1] Sur ce personnage, voyez ci-dessus, p. 74, n. 1.

[2] Hasfurt. Le neveu s'appelait Conrad. Voyez ci-dessous, p. 582.

veu la grant voulenté en quoy il vont, et autrement n'y peult avoir remedde, nous semble que les devez recevoir et faire payer et bien traicter; car il ne peult aller cappitaine de ceulx à qui avions donné les charges qui ne soict homme traictable, et presque tous appoinctez du Roy, et de qui ne faictez comme vous feriez de voz pages; car la levée n'estoit pas de la sorte, ne tant de doubles payes et promesses faictes aux mutins comme on l'avoit fait par cy devant. Et, si tant y a que aucuns arrivent devers vous par adventure, que adviserez donner congié à d'autres pour non croistre la despence du Roy par dela, sinon qu'il y eust bonne cause.

Nostre tresdoubté seigneur, nous prions Dieu et Nostre Dame qu'il vous doint bonne vie et longue. Escript à Lucerne le xviij[e] jour de febvrier, à troys heures après mydi.

Ainsi signé : Vos treshumbles et obeissans serviteurs,

P. Loys, evesque de Rieux.
Roqueberty.

S'ensuivent les lettres que l'evesque de Rieux a escriptes au nepveu de Nicolas Hasfort, à Berne, pour faire demourer les compaignons, s'il est possible; et telles ou semblables Roquebertin a fait escripre aux autres cappitaines.

Juncker Cunrat Hasfort, je vous escrips de beaucoup de sortes variables, et m'en desplaist de tout mon cueur; mais il fault bien que les serviteurs obeissent au commandement des maistres. Par quoy, je vous prie, sur tous les services que pourriez faire au Roy, que vous faictez demourer les bandes de Berne, de Friburg et de Soleurre pour ceste foiz, en disant incontinant aux cappitaines; et, si ne povez parler à eulx, leur escripre par voz lettres à extreme diligence, sans y espargner argent, que ilz ne facent point partir nulz compaignons, mais que, s'ilz ont baillé et presté aucun argent ausd. compaignons, leur sera rabatu sur ce que vous leur avez baillé, et encores, Mons[r] de Roqueberty et moy leur donnerons du demourant pour leurs paines, tellement qu'ilz auront cause d'estre contans, et que, en ce faisant, ilz feront grant service au Roy et proffit à eulx mesmes. Ilz sont tous serviteurs dud. seigneur et ont estat et appoinctement de luy, par quoy ilz doibvent mectre paine de faire ce qu'il plaist aud. seigneur; et il aura cause de les aymer mieulx le temps advenir; et, au cas que aucune desd. bandes



fussent parties ou aucuns desd. compaignons, et lesd. cappitaines aillent audevant pour les arrester et contenter lesd. compaignons gracieusement, ilz feront ung des bons et grans services au Roy que pourroyent faire en autre chose. Et si est bien besoing qu'ilz le facent; car, s'ilz passent oultre, ilz sont en dangier de ne trouver point d'argent à Ivrée ne ailleurs, par quoy seroyt un grant esclande et dommaige pour eulx. Et, quant, tout est dit, il fault que les cappitaines y bensongnent vertueusement et à diligence, oultre ce qu'ilz ont besongné à retrancher le nombre et qu'ilz s'en viennent vers Monsr. de Roqueberty et moy, qui leur recongnoistron le service qu'ilz auront faict aud. seigneur. Et, de vostre part, est grant besoing que faictez une merveilleuse diligence de envoyer et escripre partout, de sorte que, aux cappitaines à qui vous ne pourrez parler de bouche, vous envoyez lettres et hommes exprès à chascun, à grant diligence et sans y espargner argent, affin que nul d'eulx ne se puisse excuser que vous ne luy avez riens dit ne escript; car ce vous pourroit estre une grant charge et reproche pour le Roy et pour eulx; et le tout vous prie vouloir acomplir sans y faire faulte, priant à Nostre Seigneur qu'il vous doint ce que desirez.

Escript à Lucerne, ce xviij^e jour de febvrier, à ix heures du matin.

Ainsi signé : Vostre loyal pere,

P. Loys, evesque de Rieux.

On mande aussi partout aux autres cappitaines de pardessa qu'ilz facent demourer et arrester leurs gens.

Au dessous de ce post-scriptum, la même main a écrit la note suivante : Nota que les doubles des letres precedentes, escriptes par Monsr le grant maistre aux ambassadeurs et par eulx à luy, sont apart en troys feulles de papier consues ensemble.



VIII

[Archives de Berne, *France*, I, pièce n° 20. — Original, sur papier].

Lettre de Pierre-Louis de Valtan, *évêque de Rieux, ambassadeur du roi de France en Suisse, aux magistrats de Berne. — Ils les invitent à se montrer favorables au Roi et leur explique qu'il avait l'intention de faire nommer un citoyen bernois capitaine des mercenaires enrôlés pour l'Italie.* — Lucerne, 6 mars [1508].

Mes treshonnorez, puissans et magnificques Seigneurs.

Aujourduy ay receu voz lettres, et vous mercie, dont me voulez tant espargner, que n'avez voulu que avant ceste journée je soye allé à Berne pour besongner au faict de vostre pension particulière, à cause que pensez que je vouldroys estre icy retourné et me trouver à lad. journée, qui sera de demain en huit jours[1], à laquelle je vous prie qu'il vous plaise envoyer vostre ambassade avec bonne et honneste commission et charge pour le Roy, vostre bon amy et alié, qui ne desservit jamais qu'il deust estre mal traicté de vous ne de Messrs des Ligues; car, de sa part, il faict tousjours son debvoir et acomplist ce à quoy il est obligé et davantaige, de son bon gré et voulenté, par quoy on luy debvroit faire le semblable. Et, au regard du malcontentement que avez eu d'aucuns compaignons qui s'en sont allez servir le Roy en sa duché de Milan, si celuy qui eut charge de Monsr de Roquebertin et moy vous eust baillé premier les lettres que nous vous escripvions et dit ce que nous entendions que ung du conseil de vostre ville ou autre qui vous eust peu estre aggreable eust esté cappitaine, j'estime que vous n'auriez pas cause d'estre mal contans, combien que l'aliance pour ceste heure ne le porte pas si estroictement, comme toutes ces choses j'ay remonstrées à Messrs des Ligues, à la journée passée; et croy que Messrs l'advoyer de Charnetal[2] et le banneret Willer vous ont dit noz excusacions bien au long, ainsi qu'ilz les ont entendues de nous. Par quoy, Messrs, je vous recommande le tout et que vueillez si bien faire à la fin de ceste aliance, que le Roy puisse avoir cause d'en prendre une meilleure avecques vous, qui soyt au proffit et seurté de toutes les deux parties.

[1] Cf. *Recès*, diète de Lucerne, 15 mars 1508.

[2] Scharnachthal.



Mes treshonnorez, puissans et magnificques seigneurs, je prie Dieu qu'il vous vueille avoir en sa saincte protection et garde. Escript à Lucerne, le vj[e] de mars.

Messieurs, après ces lettres escriptes est arrivé ung courrier de Mons[r] le Grant Maistre, qui a apporté les lettres à vous adressantes que jay encloses cy dedans[1].

Celuy qui est tousjours prest à vostre honeur et service,

L'ambassadeur du Roy trescrestien, vostre bon allié,

P. Loys, evesque de Rieux.

Au revers, on lit : A mes treshonnorez, puissans et magnificques Seigneurs, Mess[rs] les advoyer et conseil de Berne.

IX

(Archives de Zurich, Sect. *Meiland.* — Original, sur papier.)

Lettre de Charles CHAUMONT d'AMBOISE, *gouverneur de Milan, à la diète suisse, assemblée à Zurich. — Il informe la diète que, conformément à la demande des gouvernements suisses, il renvoie dans leurs foyers les mercenaires qui se sont enrôlés pour la défense du Milanais.* — Milan, 2 mai [1508].

Magnifici regii confederati et amici nostri charissimi.

Ne existimetis quod subditos vestros qui, ut sepius scripsimus, sponte ad nos venerunt in auxilium et defensionem huius ducatus et regii status Mediolani velimus ex parte nostra retinere, vobis invitis, sed potius satisfacere litteris vestris et requisitionibus factis tam christianissimo Regi quam nobis[2]; etiam ut intelligatis nos semper ita esse memores confederationis et amicicie que est inter ipsum christianissimum Regem et vos, ut simus omni tempore parati ad omnia in quibus vobis rem gratam facere possimus, sic, mandante predicto christianissimo Rege,

[1] Il s'agit sans doute d'une lettre de Chaumont d'Amboise, du 3 mars 1508, dont un exemplaire, adressé aux magistrats de Fribourg, se trouve à Fribourg dans la Collection Mülinen (*Aktenstücke zur Gesch. des XV und XVI Jahrh.*, t. VIII, n° 5). Nous la citons ci-dessus, p. 106, n. 2.

[2] Voy., sur la demande faite au gouverneur de Milan par les gouvernements suisses, le recès de la diète de Zurich, du 13 avril 1508 (*Recès* p. 426).



mittimus ad vos omnes ipsos pedites et subditos vestros cum plena et integra satisfactione stipendiorum suorum, non solum pro tempore quo hic fuerunt, sed etiam pro toto presente mense maii, et demum eos ita bene tractari jussimus, respectu Magnificentiarum vestrarum, ut intelligerent quam chari et accepti sunt predicto christianissimo Regi et nobis pariter; confidentes etiam quod predicte Magnificentie vestre, si casus et res exposcet, pedites et subditos suos predicte regie Maiestati christianissime libentissime prestabunt, pro defensione huius sui ducatus et status Mediolani ac aliorum dominiorum suorum citra montes, dabunt que omne opportunum auxilium et favorem, prout mutua confederatio requirit, et ut ipse christianissimus Rex pro defensione et subsidio vestro aliquando fecit et quotidie magis faceret, si opus esset. Quare, si quid etiam ultra hec contingerit in quo vobis gratificari valeamus, nos promptissimo animo exhibebimus et, nomine predicte Maiestatis christianissime, omnia demonstrabimus que veris amicis et confederatis demonstrari convenit. Bene valeant ipse Magnificentie vestre. Ex Mediolano, die IIº maii 1508.

Le tout vostre,

d'Amboyse,

magnus magister et marescallus
Francie ac locumtenens regius
citra montes generalis.

Au revers, on lit : Magnificis regiis confederatis et amicis nostris charissimis, dominis oratoribus Ligharum in dieta urbis Thuricensis congregatis.

X

[Archives de Lucerne, Sect. *Rom. Bündnisse.* — Copie moderne, sur papier.]

Bref du pape Jules II *aux gouvernements suisses. — Il leur demande de mettre à son service 3000 soldats, dont il a besoin contre les Vénitiens.* — Vatican, 13 février 1509.

Dilecti filii, salutem et apostolicam benedictionem. Egregia vestra in re militari virtus et fides, perpetuaque observantia et devotio erga sanctam Romanam Ecclesiam fecit ut homines nationis vestræ custodiae corporis nostri duxerimus adhibendos,



et nunc milite vestro in aliis rebus uti velimus, non ut cuique bellum aut injuriam cogitemus inferre, sed ut patrimonium beati Petri, apostolorum principis, cum dignitate tueri et amissa recuperare possimus. Veneti enim, qui, sub initium nostri pontificatus, duas praeclaras in Romandiola urbes, Ariminum videlicet et Faventiam, per summam injuriam justitiæ et Dei timore postposito, subtraxerunt eidem beato Petro et sanctæ Romanæ Ecclesiæ, cunctorum fidelium matri, maximos terra et mari, ut accepimus, faciunt apparatus. Hortamur igitur vestram Devotionem in Domino, et paterne ex animo requirimus, ut nunc saltem tria millia electorum militum vestrorum nostro et eiusdem sanctæ Ecclesiæ stipendio adscribi et eidem sanctæ Romanæ Ecclesiæ militare velitis. Praeter pactam, enim, et consuetam mercedem, magnum a Deo præmium consequentur; vos vero nec firmius nec utilius quidquam feceritis gratia, caritate et benevolentia nostra et eiusdem sanctæ Romanæ Ecclesiæ, prout ex dilecto filio Alexandro de Sablonetis, canonico Mantuano, jurisque doctore, homine nobis valde probato et caro nostro et apostolicæ Sedis nuntio, quem huius rei causa mittimus, poteritis intelligere; cuius verbis fidem adhibeatis indubiam. Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, sub annulo Piscatoris, die XIII februarii, MDVIIII, pontificatus nostri anno sexto.

Sigismundus.

Au revers, on lit : Dilectis filiis, magistris civium, sculletis, ammanis, consulibus et communitatibus magnae Ligae Helvetiorum superioris Alamaniae.

XI

[Archives de Lucerne, *Lettres de Louis XII.*— Original, sur parchemin.]

Lettre de Louis XII *à la diète de Lucerne. — Il prie les Cantons de n'ajouter aucune foi aux paroles de l'ambassadeur vénitien, tendant à leur faire croire que la ligue de Cambrai est dirigée non seulement contre Venise, mais aussi contre eux. Il les assure de son amitié et de son bon vouloir, et leur affirme qu'ils ont été compris dans le traité de Cambrai, lequel n'a d'autre but que d'obliger les Vénitiens à restituer les territoires usurpés par eux sur le pape et les autres princes chrétiens. Il leur promet de leur donner toutes les garanties qu'ils pourront demander, tant sur ce point qu'au sujet de Bellinzone.* — La Côte Saint-André, 10 avril [1509].

Loys. par la grâce de Dieu roy de France, duc de Millan, sei-



gneur de Gennes, etc.... Treschers et grans amys, nous avons presentement entendu que de la part des Venissiens a esté envoyé par devers vous ung compaignon, lequel pour vous desmouvoir du bon vouloir, amour et affection que nous avez tousjours porté et portez, vous a porté ou doit porter quelques parolles contre l'amytié et alliance que nous avons eu avecques vous, et mesmement vous veult faire acroyre contre toute verité que, en la paix dernierement faicte à Cambray, a esté entre autres choses traicté, promis et juré que nous ayderons à l'empereur à recouvrer ce que vous tenez et avez conquesté sur ses predecesseurs, tendans par ce moyen empescher la continuacion de nostredite amytié et alliance; disant, oultre, que pour vous faire entendre plusieurs autres grans choses vous vueillez luy assigner journée et actendre ung ambassadeur que ladicte Seigneurie a ordonné envoyer devers vous à ceste fin.

Sur quoy, combien que nous tenons et croyons fermement que vous n'avez adiousté ne adiousterez foy à ses parolles ne à chose qu'il vous puisse dire, ce neantmoins, affin que vous saichez et entendez clerement que ce que dit est n'est verité maiz choses controuvées par lesdits Venissiens pour eschapper de l'affaire qui est apparent de tumber sur eulx, nous avons bien voulu par cestes noz lettres signées de nostre main, et lesquelles vous povez garder comme chose de verité et que nous porterons et soustiendrons en tous lieux, vous advertir que nostre vouloir et intencion n'ont jamaiz esté ny ne seront, si à vous ne tient, de traicter, faire ne conclure chose qui soit ou puisse estre contre vous ne vostre estat, ne l'amytié, confederacion et allience qui a esté entre nous, maiz vous demourerons et serons tel que avons esté, c'est assavoir bon et vray amy, allyé et confederé. Et quelque chose que lesdits Venissiens vous aient fait ou facent dire cy après, nous vous asseurons que, ou dit traicté de Cambray ne autrement, n'a esté fait, traicté ne conclud aucune chose en vostre prejudice, mais en iceluy comme noz bons amys, alliez et confederez vous avons nommez et compris. Par quoy nous vous prions tresaffectueusement que vous ne vueillez prester l'oreille ausdits Venissiens ne à ce qu'ilz vous porroient faire dire ou escripre, et croyre pour certain que l'emprise qui ce fait contre eulx n'est à autre fin que pour reintegrer nostre saint Pere le Pape et l'Eglise de ce qu'ilz usurpent et detiennent injustement sur luy; et à ce faire nous a invité et appellé comme Roy treschretien et premier filz de ladite Eglise; et pareillement sur les



autres princes chretiens, sur lesquels jusques icy ilz n'ont cessé de prendre et usurper, tendans à eulx faire seigneurs de la plus grant part de la chretienté et empescher que lesdits princes chretiens ne se joignissent ensemble, pour d'un commun accord et consentement faire une bonne et fructueuse expedition contre les Infidelles, voyant et congnoissant le temps y estre mieulx disposé qu'il ne fut jamais, comme nous croyons que vous avez peu clerement entendre par l'ambassadeur de nostre dit saint Pere estant avecques vous.

Et, au surplus, quant ainsi seroit que iceulx Venissiens, fussent par messages, ambassades ou lectres, vous feroient dire ou escriproient aucunes choses touchant à nous et nostre honneur et tendans, comme dit est, à la diminucion de l'amytié que nous avons et desirons avoir avecques vous, nous vous prions nous en advertir, et vous congnoistrez que ce qu'ilz vous auront mis en avant seront choses controuvés, non veritables et esquelles n'aura fondement ne propos de verité. Et quant à cela ou de Bellansonne vous vouldrez avoir de nous plus ample declaracion, en le nous faisant savoir, nous le ferons de bon cueur et vous y satisferons tellement que vous aurez par raison cause de vous contenter et demourer et perseverer noz bons amys, alliez et confederez.

Treschers et grans amys, Nostre Seigneur vous ait en sa saincte garde. Escript à la Coste Sainct André, le 10[me] jour d'avril.

Loys.

Robertet.

Au revers, on lit: A nos trechers et grans amys, alliez et confederez, les seigneurs des Quentons des Ligues, assemblez à Lucerne.

XII

[Archives de Zurich, Sect. *Venedig.* — Original, sur parchemin.]

Lettre de Léonard Loredan, *doge de Venise, aux magistrats de Zurich. — Il les remercie de la bienveillante réception qu'ils ont faite à son ambassadeur en Suisse, Jérôme Savorgnano, et il les prie d'accorder toute créance à ce que leur dira ce personnage.* — Venise, 18 avril 1509.

Leonardus Lauredanus, Dei gratia dux Venetiarum, etc. Magnificis et spectabilibus viris, consilio et communitati Turregi, amicis charissimis, salutem et syncere dilectionis affectum.



Superioribus hisce diebus, intellecto concordio et unione facta inter Cæsaream Maiestatem et Regiam Maiestatem Francorum, animadvertentes quorsum tenderet huiusmodi unio et intelligentia, ac optime scientes intentionem prefati serenissimi Francorum regis qualis esset, visum nobis fuit pro communi beneficio et commodo mittere istuc virum nobilem et dilectum oratorem nostrum, Hieronymum Savorgnanum, ut nostro nomine nonnulla aperiret Magnificentiis vestris, cæterisque Magnificis communitatibus Lige confederatorum Alemaniæ superioris, concernentia beneficium et securitatem omnium statuum nostrorum. A quo oratore nostro nuper litteras accepimus, quibus nobis significavit se fuisse a Magnificentiis vestris grate, honorifice et benigne visum, exceptum et auditum, declaravit que favorem quo eum Magnificentiæ vestræ prosequte sunt, necnon optimam mentem et dispositionem ipsarum erga nos et statum nostrum, quod equidem haud novum neque inexpectum extitit, considerantibus antiquam et naturalem benivolentiam nostram ac metientibus animum et affectum nostrum erga universas illas Magnificas communitates. Quamobrem uberrimas gratias, pro huiusmodi officiis, eis agimus et habemus, quas rogamus velint in tali suo optimo proposito pro communi bono perseverare, verbisque eiusdem oratoris nostri, quæ de mente nostra proveniunt, fidem indubiam adhibere perinde ac si nos ipsi coram vobis staremus, quoniam erunt ad beneficium, securitatem et commodum christianæ religionis communiumque statuum nostrum.

Datum in nostro ducali palatio, die XVIII aprilis, indictione XII, M° D° VIIII°.

Au revers, on lit : Magnificis et spectabilibus viris, consilio et communitati Turregi, amicis charissimis.

XIII

[Archives de Lucerne, Sect. *Frankreich.* — Duplicata, sur papier.]

Instructions données par Louis XII *à Aymon de Montfaucon, évêque de Lausanne, Gaucher de Dinteville, seigneur de Polizy, bailli de Troyes, et maître Jean Marnac, lieutenant de Chartres, chargés de proposer à la diète helvétique le renouvellement de l'alliance des Cantons avec la France.* — Au camp de Triviglio, 10 mai 1509[1].

Instructions à Monseigneur de Lausanne, et pareillement à

[1] Cette date du 10 mai 1509 est celle des premières instructions données



Messeigneurs les bailly de Troys et maistre Jehan Marnac de ce qu'il auront a traiter avecques Messeigneurs des Ligues pour la nouvelle alliance que le treschrestien Roy entend faire avecques eulx.

Et, premierement, leur remonstreront la grant amytié, union et intelligence que ledit seigneur et ses predecesseurs ont tousjours eu avecques eulx, en laquelle il entend perseverer et continuer pour l'advenir ny jamais ne les habandonner, ains les favoriser, secourir et aider en tous leurs afferes, ainsi qu'il a fait par le passé, si à eulx ne tient.

Et, pour tousjours entretenir ladite amitié, intelligence et union, consideré que la vieille alliance faicte entre ledit seigneur et eulx est expirée ou expirera de brief, procureront lesdits seigneur de Lausanne et ambassadeurs qu'ilz veuillent entrer en nouvelle alliance, confederation et ligue avecques ledit seigneur pour dix ans, ainsi que la precedente ; et que icelle ligue soit pour le royaume de France, duché de Millan, seigneurie de Gennes et leurs appartenances et aussi pour la seureté desdits seigneurs des Ligues, leurs terres, seigneuries et subgectz comme dessus, et le tout durant le temps de ladite alliance.

Et, en faisant ladite ligue et alliance et icelle durant, ledit seigneur donnera liberallement à Messeigneurs desditz Cantons, tous les ans, le jour de la Chandelleuse, par manière de pension, telle et semblable somme que par un an leur a esté poyée durant ladite alliance passée, et mesmement sellon le dernier payement qui leur a esté faict en ceste derniere année, en mandant lesditz Cantons à Lyon procureurs, avecques pouvoir souffisant pour recepvoir ledit argent audit terme.

Et, si aucun desditz seigneurs des Cantons faillent d'envoyer querre au temps dessusdit leurdit argent à Lyon, ledit seigneur ne sera point tenu de leur bailler ne faire aucun payement, n'y n'en pourront faire après demande ne querelle.

Et, s'il advenoit, que Dieu ne veuille, durant ladite ligue et confederation, que lesditz seigneurs fussent opprimez par voye de guerre en leurs terres et seigneuries et qu'ilz fussent assailliz par quelque prince, seigneur ou potentat, il les aidera et deffen-

par Louis XII à ses trois ambassadeurs. Mais le texte qui suit est un texte remanié par ces derniers, à la suite de circonstances dont nous avons parlé plus haut (pp. 135-137). On conserva néanmoins à ce texte remanié la date des instructions primitives.



dra et leur donnera tout port et faveur. Et, si icelluy seigneur estoit empesché en quelque guerre ou grant affere en son royaume ou dehors en ses pays, terres et seigneuries, il ne pourroit les aider et secourir des gens de guerre, ou cas dessusdit, il leur baillera tous les ans estans lesdites Ligues en guerre contre lesditz seigneurs et potentatz qui les auront assailliz ou assaudront et leurs dites terres, telle somme que par la derniere alliance il est dit et accordé, c'est assavoir quatrevings mille florins de Rein à poyer par les quartiers de l'an, et ce oultre ladite pension, laquelle demeurera entiere et saulve et leur sera deslivrée à la Chandellouse, ainsi que dit est.

Et, en faisant les choses cy dessus, Monseigneur de Lausanne et les aultres ambassadeurs donneront à entendre à Messeigneurs des Ligues que le vouloir et intention dudit seigneur est qu'ilz luy promectent et asseurent de luy donner ayde, port et faveur quant par luy ou ses ambassadeurs en seront requis, ensemble aussi de leurs gens en nombre tel que ledit seigneur pourra avoir à besoingner, pour le servir envers tous et contre tous, en les poyant de leurs gages, comme par cy devant ont accustumé d'estre, et sellon ladite derniere alliance. Et durant qu'ilz seront au service dudit seigneur, jouyront de tous privileges, libertez et immunitez que les gens de guerre et stipendiez dudit seigneur jouyssent en son royaume et ailleurs en ses pays.

Et, s'il advenoit que, oultre le nombre que le Roy vouldra avoir des subgectz desdites Ligues, il en venoit plus au service dudit seigneur, il ne sera pas tenu de les prandre à son service ny de leur donner gages ne argent en quelque fasson que ce soit, si bon ne luy semble.

Et, pour ce que, pour le passé, ès guerres que ledit seigneur a faictez, sont advenuz plussieurs desordres par maulvaise conduycte d'aucuns cappitainnes ou aultrement, pour obvier à ce et affin que mieulx se puisse entretenir et conserver l'amytié, ligue et confederation, si elle se faict, lesditz ambassadeurs traiteront que, toutes et quantesfois lesditz subgectz desdites Ligues seront venuz au service du Roy, qu'ilz ne puissent demander aucunes querelles du temps passé durant ledit service, s'il n'estoit pour cas advenuz estans lors au service dudit seigneur, et qu'ilz ne puissent riens demander audit seigneur, exceptez leurs gages telz que dessus, ains que toutes leurs querelles seront remises jusques après la guerre finie.



Item, affin que les cappitainnes et aucuns gens de bien qu'ilz pourront avoir avecques eulx soient bien traitez au service du Roy, il entend que doresenavant lesditz cappitainnes auront trante et six frans par moys pour ung chacun d'eulx, les lieutenans dix et huyt et les officiers doubles payes.

Aussi ledit seigneur veult et entend que, durant le temps que il aura à faire d'eulx, despuis qu'ilz seront venuz en son service et auront faicte la monstre devant ses commissaires, ilz devront servir le Roy loyaulment durant sa guerre sans s'en retourner en leurs maisons sans congé dudit seigneur ou de son lieutenant ou de leurs cappitainne general, tant que ledit seigneur les vouldra entretenir de poyement en son service; sinon toutesfois qu'ilz eussent la guerre en leurs seigneuries, terres et pays, en quel cas advenant, ilz pourront partir et aller à la deffense d'iceulx.

Item, il donnera aussi aux gens de guerre, pour leur venue du pays jusques au lieu où sera faicte leur premiere monstre, à chacun ung florin, vallent ving et cinq solz tournoys.

Item, et pour leur retour, après ce qu'ilz auront eu congé du Roy ou de ses lieutenans, leur sera donné le payement d'ung moys, sauf toutesfois que si, alors dudit congé, ilz avoient estez poyés pour ung moys et que le temps ne seroit encores escheu, en ce cas on leur rebatra le temps dont ilz auroient esté poyés non escheu, sur le moys de leur retour, en maniere qu'ilz ne auront que ung moys entier pour leurdit retour.

Item, et que l'argent sera baillé aux gens de guerre, leur monstre faicte, et non à leurs cappitainnes, qui aultresfois l'ont voulu avoir, affin de obvier aux abuz qui se y pourroient faire au prejudice des compaignyons.

Item, et alors que lesdites gens de guerre auront receu payement et seront entrez au service du Roy, ledit seigneur ou ses lieutenans les pourront emploier en tous actes et faictz de guerre à l'encontre de ses ennemys, soit en petit nombre ou tous ensemble, ainsi que le cas le pourra requerir et qu'il sera necessaire, pour le mieulx et utilité du service dudit seigneur.

Item, que doresenavant, durant le temps de ceste alliance, ne sera point tenu le Roy ne ses ambassadeurs de demander saulconduyt à messeigneurs des Ligues pour venir demourer et retourner en leurs villes, pays, terres et seigneuries, de la part dudit seigneur.

Item, veult ledit seigneur qu'il soit remonstré à messeigneurs

des Ligues et bien donné à entendre que aucunes parolles qui ont esté semez en leurs pays par aucuns, plains de zizanie et de malice, ne sont vrayes, touchant que, après que ledit seigneur auroit fait son emprinse contre les Venissiens, qu'il avoit deliberé courir sus à messeigneurs des Ligues, pour ce qu'ilz vivent en communité de seigneurie comme font lesditz Venissiens, et les mectre hors de leur liberté ; et sont parolles controuvées, car jamais ledit seigneur n'y pensa, mais les a tousjours tenu et reputé pour ses bons amys, et encores fera, si à eulx ne tient, pour l'advenir.

Pareillement, sera remonstré par lesditz seigneurs de Lausanne et ambassadeurs que lesditz seigneurs des Ligues ne permectront que aucuns desdites Ligues, de quelque estat qu'ilz soient, voysent au service de prince ne aultre qui face ou vueille faire guerre au Roy, durant ladite confederation et ligue, si elle se fait, ny aussi donneront ne souffriront donner par personne de leursditz pays secour ne ayde aux ennemys du Roy. Et, si aucuns d'eulx faisoient le contraire, sera pugnyz par eulx, en sorte que tous aultres y prandront exemple pour non plus en ce desobeyr.

Et, s'il advenoit, du temps de ceste nouvelle confederation, que ledit Roy treschrestien ou lesditz seigneurs des Ligues, en leurs guerres, veinssent à quelque paix ou triefve avecques leurs ennemys, que, toutes et quantesfois que le cas adviendra, lesdites parties comprendront et inclurront èsdictez paix et triefves l'une l'aultre, ainsi que bons amys, alliez et confederez doyvent faire.

Et seront comprins en ladite alliance et confederation nostre sainct Pere le Pape, le sainct Siege apostolique, le tressacré Romain empire et le Roy catholique.

Fait en mon camp près Trevy, le x[e] jour de may, l'an mil cinq cens et neuf.



XIV

(Archives de Berne, *Lat. Missivenb.* (1507-1513), fol. 119 v°. — Minute, sur papier.)

Lettre de la diète de Berne *aux ambassadeurs de Louis XII, sejournant à Lausanne. — La diète leur annonce que les Cantons ne leur accorderont pas le sauf-conduit demandé en leur nom par l'évêque de Lausanne pour rentrer en Suisse, et cela parce que leur personne ne serait pas en sûreté dans le pays, à cause du mécontentement qu'ont provoqué les enrôlements faits par eux, contrairement à la volonté des gouvernements helvétiques.* — Berne, 16 mai 1509.

Salutem dicunt plurimam. Nobiles, magnifici, egregii et prestantissimi domini, intelleximus relatu reverendissimi episcopi Lausannensis quantum sibi cordi sit magnificis Dominationibus vestris indulgeri, quo in hanc urbem Bernensem proficisci et, sibi conjuncti et associati, negocia Regis, que eisdem utraque parte incumbunt expedienda, unanimi consensu pertractare possent. Et quanquam votis et desiderio jam dicti domini Lausannensis episcopi animo libenti satisfacere vellemus, audientes autem magnificas Dominationes vestras nostrates ad subsidia Regis convocasse et promovisse, quo ipsi mandata nostra infringere et sese nobis inobedientes exhibere ausi sunt, dubitantesque inde magnificis Dominationibus vestris, si ad has patrias nostras commigraverint, gravitatem in corpus et bona accidere posse, visum nobis fuit petita prefati domini Lausannensis episcopi eam impartem hac tempestate non fore admitenda; quod ut magnifice Dominationes vestre bono intelligant animo et in hunc finem ut incomoda et pericula cohibeantur easdem precamur, que et felicissime valeant. Ex urbe Bernensi et sub eiusdem, nostro omnium nomine, sigillo, XVI^a Maii, anno IX°.

Magne Lige Alemanie superioris oratores,
hac tempestate in urbe Bernensi coadunati.

Au bas, on lit: Nobilibus, magnificis, egregiis et prestantissimis viris, dominis Regis oratoribus, nunc in urbe Lausannensi congregatis.



XV

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 261, fol. 114. — Original, sur papier.]

Lettre de G. de DINTEVILLE, seigneur de POLIZY, *bailli de Troyes, au roi Louis XII.— Il rend compte de ses pourparlers avec la diète de Lucerne, et annonce qu'une nouvelle audience lui sera donnée le 21 juillet par les députés des Cantons.* — Lucerne, le 30 juin [1509].

Sire, en ensuyvant ce qu'il vous a pleu dernierement m'ordonner au lieu de Pesquere [1], m'en suis venu à toute diligence en ceste ville de Lucerne, pensant d'estre à la journée, ce qui ne fust posible; car, dès le mescredi, les ambassadeurs s'en retournarent en leurs quantons et accordarent à Mons[r] de Lausanne [2] une journée, laquelle se tint hyer, où led. Mons[r] de Lausanne et moy avons estez par deux jours en leur assemblée. Et là, Sire, je dis de part vous, en ensuyvant ce qu'il vous a pleu me commander, que vous voulliez sçavoir si lesd[tes] Ligues vouloient entrer en alliance avecques vous, ou non, et que de brief declarassent leur vouloir, et n'entendiez point qu'ilz vous deussent prolonguer ne entrer en plusieurs pratiques, comme aultresfois avoient faict, et que vostre intention estoit de besoingner avecques eulx sellon le contenu des articles qui dès l'aultre journée, tenue à Berne, leur avoient par Mons[r] de Lausanne estez baillez. Respondirent qu'ilz avoient entendu qu'il y avoit aucuns desd. articles que pour riens ilz ne accorderoient ny ne passeroient; leur requismes de part vous de nous monstrer lesd. articles et les desbatre et que nous leur donnerions à entendre qu'il n'y en avoit ung seul qui ne fust raisonnable. A quoy respondirent qu'ilz n'avoient nulle puissance de leurs superieurs d'entrer si avant en la matiere, ne d'aucunement la debatre, mais que seullement avoient charge d'escouter ce que de part vous, Sire, leur seroit dit. Par quoy je feiz difficulté de leur declairer et monstrer les articles qui dernierement vous a pleu me faire bailler par Mons[r] le tresorier Robertet. Et, par le conseil et advis de Mons[r] de Lausanne et Mons[r] de Hedeg [3] et aultres voz serviteurs qui cognoissent leurs complexions et façons de faire, me disent que, tant

[1] Peschiera.
[2] Aymon de Montfaucon, évêque de Lausanne, de 1491 à 1517.
[3] Sans doute un Heidegg; mais nous ignorons lequel.

plus leur accorderoit l'on de pointz au commencement du besoingner avecques eulx, et plus en vouldroient avoir. et ne sçauroit l'on comme y satisfaire. Et vysmes tous ensemble tous les premiers articles et ceulx de quoy ilz se plaignoient, et changeasmes quelques motz de la forme du langage sans rien minuer de la substance ne de ce qu'il touche, Sire, de vostre auctorité et seureté. Et lors, en plaine assemblée, furent leuz devant eulx et donnez à entendre par le secretaire de ceste ville, qui parle bon françoys et desire fort, Sire, de vous faire service. Et, après ce qu'ilz ont entendu tous ensemble, ont dit que, à leur advis, leurs gouverneurs et communaultez les trouveroient assés raisonnables, et, s'il y pourroit avoir quelque chose à debatre, que, à la prouchaine journée, se pourroit accorder. Et leur en a esté baillé ung double, translacté en allemant par led. secretaire, pour pourter à leursd. cantons.

Sire, pour ce qu'ilz n'avoient point plus ample pouvoir, a esté besoing de reprandre une journée, laquelle ilz voullurent bailler de six sepmainnes. Et par Monsr de Lausanne leur fust plusieurs foys debatu qu'elle estoit trop longue, veu que c'estoit la quattrieme journée que on s'estoit desja trouvé avecques eulx pour ceste matiere, et je reprins les parolles que vous ne voulliez ne entendiez point que l'on menast ce affaire par dissimulation. Et, pour chose que l'on dist, ne vouloient changer le jour. Toutesfois, à la fin, se sont descenduz et accordez au xxI^me jour de ce prouchain moys de julliet, et n'avons sceu gaigner plus brief temps. Et disent en leurs raisons il est besoing pour le bien de matiere qu'ilz advertissent leurs communes bien à loysir et leur donnent bien à entendre vostre vouloir.

Sire, aussi n'ont point comparu à ceste journée nulz pour trois cantons des principaulx, c'est asçavoir Zurich, Suyttz et Glaris, et se doit tenir une journée au xiiij^e du moys prochain aud^t Zurich, où tous doyvent estre assemblez pour aucuns de leurs affairez, et là ilz sçauront que veullent dire lesd. trois cantons et la cause pour quoy ilz ne se sont trouvez icy. Car, ainsi qu'ilz dient, ilz voudroient bien aller tous d'accord en cest affaire. Et aussi, Sire, voz bons serviteurs sont d'avis que ce seroit pour le mieulx. Et, combien que souventesfois leur a esté dit et remonstré que jamais n'eustes moins à besoingner d'eulx que à ceste heure, et qu'ilz sont en dangier d'avoir affaire de vous en beaucopt d'endroys, font responses par astrologie, souetans tousjours la guerre et discord entre



vous et le roy des Romains. Oultres plus disent que, si vous avés grans seigneuries et pays, tant plus vous fault de gens et souldoyez pour les garder, et qu'ilz sont les plus prouchains et portatifz pour ce faire.

Sire, vous ferez veoir, s'il vous plait, les articles que Monsr de Lausanne et moy vous envoyons, affin que soyés adverty, Sire, de ce qui a esté faict; et pareillement, le absès[1] que le secretaire nous a baillé, signé et seellé, desqueulx vous envoyons les doubles et avons retenu les originaulx, pour pouvoir monstrer à la premiere journée ce qui a esté conclud, s'ilz vouloient dire le contraire, affin que plus amplement puissez estre informé de tout ce que l'on y a faict, pour y faire à l'advenir ainsi qu'il vous plaira en ordonner.

Sire, Messrs de Berne n'ont point voulu donner de saulconduyt au lieutenant de Chartres, Monsr de Marnac, pour passer par leur seigneurie. Par quoy ne s'est aousé mectre en chemyn de venir de Lausanne icy. Et, si c'estoit vostre plaisir de leur en escripre ung mot, sans nulle doubte, Sire, ilz le lairroient venir. Car, puis que leurs gens sont retournez, sur quoy ilz fondoient leur courroux, ne sçauroient plus de quoy murmurer contre luy ne moy. Et pour eviter telles difficultez, par l'advis de Monsr de Lausanne et de Monsr de Hedeg, a esté mis ung article que doresenavant, l'alliance faicte et durant icelle, voz serviteurs et ambassadeurs ne seront plus tenuz de demander saulconduyt, et pourront aller seurement par toutes les Ligues. Et sera pour eviter grans coustz et despens qui convient faire pour les avoir.

Sire, Monsr de Lausanne ne bougera point de ceste ville jusques après la journée et delibere de laisser tous ses affairez pour vous obeir et faire service de tout son pouvoir. Despuis cinq ou six moys qu'il vous pleut me despescher, moy estant à Bloys, pour venir en ce quartier, a tousjours esté hors de sa maison pour aller et venir aux journées qui ont estez prinsez pour ceste matiere. Sire, il y a faict de grans frais et mises. Et en tout ordonnerés vostre bon plaisir, lequel treshumblement sera accomply.

Sire, je prie au benoist filz de Dieu qu'ilz vous doint tresbonne vie et longue. A Lucerne, le penultime jour de juing.

Vostre treshumble et tresobeissant subgect et serviteur,
G. Dinteville.

Au revers, on lit : Au Roy, mon souverain seigneur.

[1] C'est à dire le recès, l'*abschied*.



XVI

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy nº 399, fol. 20. — Duplicata, sur papier.]

Lettre de Chaffrey Carles, *de Cuneo, président du parlement du Dauphiné et du sénat de Milan, à la diète de Lucerne. — Il rappelle le contenu de deux de ses précédentes lettres, l'une où il informait les Cantons des desseins de Jules II contre le Milanais et leur conseillait de préférer l'amitié du roi de France à celle du pape ; l'autre où il leur annonçait l'attaque de Gênes et de Savone par les ennemis de Louis XII et les félicitait d'avoir refusé à ces derniers le concours de leurs soldats. Apprenant maintenant que leurs troupes sont sur le point de descendre en Italie, il engage vivement la diète à les retenir et déclare qu'on les arrêtera par la force si elles veulent traverser le Milanais.* — Milan, 29 juillet 1510.

Magnifici regii confœderati, tanquam fratres honorandi. Monui Magnificentias vestras, litteris meis decimi noni presentis, fraudis ac doli quo sex seu septem milia peditum subducere episcopus Vallesiensis[1] ab eis nitebatur, sub colore conservandi status Pontificis, re autem vera ob turbandum hunc statum regium. Memorie eis revocavi quam antiquum fuisset inter ipsas et Regem nostrum christianissimum fœdus et quam utilis fuisset utrisque continuata diu amicicia ac benivolentia. Hortatus sum animo proponerent, ut dispar et incomparabilis esset potentia et amicicia que eis proponeretur, loco Regis christianissimi tam potentissimi, cum alterius status amicicia brevi sit duratura, Regis vero nostri perpetuo permansura. Docui illius res esse leves, nostras vero longis radicibus fundatas; rogavi prudenter considerarent, ut solent, ne Regis nostri sibi benivoli amiciciam aspernarentur ex levi causa, cuius munificentiam essent dudum experti, ac cum quo multa strenua et gloria digna obiissent, mallentque cum veteri et probato amico perseverare quam adherere persuasionibus eorum, qui sibi et propriis utilitatibus consulere cuperent, nec vestra commoda curarent. Successive, vigesima tertia presentis, cum nudata et aperte cognita fuissent eorum consilia, qui simulabant sub specie conservationis status Pontificis abducere dictos pedites a

[1] Mathieu Schinner, évêque de Sion.



vobis et pro veritate invadere statum regium Savone ac Genue voluissent, significavi Magnificentiis vestris que evenerant, quemadmodum, firmatis dictis civitatibus Genue et Savone presidio et congregato exercitu peditum octomilium, dum per Pontremulum[1] nostrorum pars, altera vero pars ex Genua simul intercludere et debellare properaret, equites levis armature quattuorcentum, quos Octavianus Campofulgosius[2] et Marcus Antonius Columna[3] versus Genuam duxerant, ut eius civitatis statum turbarent, hostes ipsi territi aufugerant terra, idemque fecerant mari triremes duodecim, que in Ligustico mari eadem causa se contulerant, quodque post eas Pregianus[4], regie classis prefectus, cum multis triremibus sequebatur, resque Genuenses ac Savonenses bene firmate erant, ita ut Regi nostro christianissimo non esset de eis amplius metuendum, et eo maxime quod populares utriusque civitatis ultro pro ipsa christianissima Majestate se exhibuissent, ac singulare studium et fidem in eam docuissent. Scripsi hec libenter Magnificentiis vestris, quas summopere diligo, ut quam vana fuissent inimicorum incepta consilia intelligerent, ac scirent se bene sibi consuluisse, que vanis non credidissent consiliis, nec milites suos ad offensionem Regis nostri dedissent, satiusque duxissent veterem sibi servare amicum confœderatum regem potentissimum, quam episcopi Vallesiensis inutilia sequi consilia.

Has, quarum exempla sunt annexa, dum ad Magnificencias vestras dederim. et omnia amica ab eis expecto, rumor ad me pervenit pedites vestros esse transituros. Magnifici viri, ut scripsi, jam non occulta sunt inimicorum consilia. Clarum est qua ex causa pedites a vobis evocentur. Certum est ad damna et ad turbationem status Regis christianissimi evocari. Non possum mihi persuadere hanc vobis esse mentem, ut quidpiam per vestrates contra regium statum moliri velitis, nec facile de eo offendendo statu deliberare debetis, de quo conservando hactenus semper studueritis et elaboraveritis. Vos igitur etiam in presentia rogatos velim vestros pedites continere velitis, nec facile concedere inimicis regiis, ut ea benivolentia et amicicia,

[1] Pontremoli.

[2] Antoine de Campo Fregoso, capitaine au service du pape.

[3] Marc-Antoine Colonna, capitaine au service du pape, neveu de Prosper Colonna.

[4] Préjean de Bidoulx, capitaine des galères du Roi.

que hactenus cum communi utilitate et decore inter vos et Regem nostrum christianissimum perstitit, conservetur. Nam ubi ad offensionem nostram et ad inimicorum auxilium vestri milites transire nitantur, habituri sunt adversum qui transitu eos prohibeant, nulloque pacto sunt passuri ut transeant, sensurique sunt hostes eos, quos amicos semper habuerunt. Quod cum maxime vitari cupiam, pro ea qua vos prosequor benivolentia, vos rogandos duxi ne quid superinde repente deliberare velitis, sed mature in hoc statuatis quod in ceteris consuevistis, qui semper amiciciam christianissimi Regis ceteris preposuistis ac eum vobis amicissimum et fidum cognovistis, omniaque bene ac sincere non sperare solum sed polliceri de eo vobis potestis et debetis. Bene valeant Magnificentie vestre, quibus me quantum possum offero et quas rogo his meis respondere ne graventur. Mediolani, xxviii° Julii 1510.

Au revers, une autre main, contemporaine, a écrit : Double des lettres que Mons[r] le president du Daulphiné a nouvellement escript aulx ambassadeurs des Ligues à Lucerne.

XVII

(Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 399, fol. 18. — Copie du temps, sur papier.)

Lettre de la diète de Lucerne *au pape. — Elle lui déclare que, si les troupes envoyées à son service en Italie doivent être, comme l'empereur en a informé les Cantons dans une récente lettre, employées à l'attaque des possessions françaises, au lieu de servir uniquement à la défense de l'Église, ainsi que le porte le traité d'alliance, elle les rappelera immédiatement dans leurs foyers.* — Lucerne, 19 août 1510.

Domini Confœderati magne Lige superioris Alamanie divo Julio secundo, Dominici gregis pastori pientissimo, Romaneque basilice pontifici optimo maximoque, salutem dant plurimam. Venit ad nos superioribus diebus, summe Presulum, observandissimus Vallesiensis episcopus, vestre Sanctitatis orator atque legatus, expostulans exhibitionem peditum, secundum tenorem confœderationis inter vestram Sanctitatem atque dominos Confœderatos Magne lige superioris Alamanie. Nos in hac parte, veluti obedientes, inclinati ad promissa exequenda vestrisque



optatis obtemperare, milites summe vestre Paternitati, uti nobis convenit, exposuimus, atque ita jam fere e patrio solo castrametati. Interea litere nobis a Cæsarea Maiestate misse, sequentium tenorem continentes, quemadmodum vestra Sanctitas nostros milites, vestre Beatitudini exhibitos, in auxilium atque subsidium Venetorum contra christianissimum Francorum Regem mittere proposuerit, et, si permanserimus in hoc proposito, opus erit sue Cæsaree Maiestati Regi Francorum, ob confœderationem inter eos initam, auxilio atque presidio esse. Imo, si quid vestra gens contra Regem Francorum conari intendat, nulli dubium quin sibi auxilio atque consilio esse presto sit, atque omni potentia [ac] virtute sibi astare profitetur. Quid autem mali, summe sacerdos, oriri possit, nobis opus erit premeditari, cum nostrum patrie solum inter Cæsaream Maiestatem et Francorum Regem situm, et propterea ut hostilibus seditionibus circumdaremur timendum est. Nobis autem videtur confœderationem nostram non sic initam, si nostri pedites, qui ad serviendum vestre Sanctitati missi sunt, contra Regem Francie in subsidium Venetis, sub nomine ac si vestra Sanctitas ad defensionem sacrosancte Ecclesie uti intenderet, mitterentur. Potest tamen vestra Beatitudo bene premeditari, si ita res se haberet, secundum tenorem confœderationis vestre Sanctitati pedites minime obligaremur mittendos. Nihilominus tamen vestre voluntati studere in animo habuimus, et sic nostros pedites vestre Sanctitati direximus, eis committentes neque contra Regem Francorum, neque aliquem alium arma moturos, terras populosque eorum invasuros prohibuimus. Potest insuper vestra Sanctitas in animo precogitare, si nostra gens contra Francorum Regem arma movere moliretur, nihil aliud oriri nisi maxima inquietudo ipsiusque sanguinis effusio. Speramus tamen vestram Clementiam nullatenus illius voluntatis bella incitaturam ; quod item nos facturos animo duximus. Dominus noster gratiosus, episcopus Sedunensis, talia nobis non proposuit ; imo blandis verbis in nostros animos induxit nostros pedites tantummodo vestre Pietati subministrare, pro status Apostolici defensione. Et, si vestra Clementia in suo proposito perseverare arbitraretur, opere precium erit nostros pedites revocare, atque pro nostro solo patrie defendendo ipsos uti necessitas postulabit. Postremo, summe Presulum, vestre Amplitudini offerimus omnem operam nostram in omnibus optatis libentissime paratam, eique ad serviendum sumus semper inclinati. Bene va-



leat vestra Sanctitas. Datum Lucerne in nostra generali congregatione, habita decimo quarto calendas Decembris[1], anno nostre redemptionis M. D. X. Sigillateque sunt littere sigillo fidorum atque carissimorum confœderatorum nostrorum Lucernensium, sub nomine omnium dominorum de Magna liga.

Sanctitatis vestre obedientissimi filii oratores Magne lige Helvetiorum in Lucerna congregati.

A tergo : Sanctissimo in Christo patri ac domino nostro, domino Julio, divina providentia pape secundo, sacrosancte Romane et universalis Ecclesie summo pontifici, domino, patri ac confœderato nostro clementissimo.

XVIII

(Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 399, fol. 22. — Duplicata, sur papier.)

Lettre de Chaffrey Carles, *de Cuneo, président du parlement du Dauphiné et du sénat de Milan, à la diète de Lucerne. — Il espère qu'en présence des attaques dirigées par les armées pontificales contre Gênes, qui appartient à la France, et contre Modène et Concordia, fiefs de l'empire, les gouvernements helvétiques, ne pouvant plus douter des intentions hostiles du pape à l'égard du roi très chrétien et de l'empereur, rappelleront immédiatement les soldats qu'ils ont envoyés au service du Saint-Siège. S'ils ne le faisaient pas, et si les mercenaires suisses tentaient de traverser le Milanais, l'armée française leur fermerait le passage.* — Milan, 24 août 1510.

Magnifici regii confœderati, tanquam fratres honorandi. Potuistis tamdiu hactenus dubitare Pontificem seu Vallesiensem episcopum, eius nomine, milites a vobis poposcisse pro status pontificalis defensione, non autem ad status Regis christianissimi offensionem, quamdiu eius arma non fuere illata contra statum christianissimi Regis ipsius. Verum, cum nunc intelligere potueritis Pontificis triremes Genuam invadere tentavisse, ac omnem eius oram, usque ad miliaria sex prope ipsam civitatem Genue, occupasse, terra etiam exercitum induxisse ipsum

[1] « Decembris » est évidemment une faute de copie, pour « Septembris ». En décembre, les troupes suisses ne se trouvaient certainement plus en campagne.

Pontificem in territorium Genuense, ducibus Octaviano Campofulgosio et Marco Antonio Columna, ut ipsius christianissimi Regis statum ad defectionem provocaret, quamvis inde a nostris fugati turpiter et eiecti fuerint, cumque etiam Pontifex non dubitarit arma in Cotignolenses, subditos status regii Mediolani movere, atque illos ad deditionem compulerit, jamjam animum Pontificis exploratum et notum habere debetis, et milites, quos postulat, existimare debetis ipsum contra Regem christianissimum exposcere, nullamque eidem sui status defendendi necessitatem impendere, contra quem nemo arma movet, nullus vexat vel turbat, sed omnia fingit ut vos traducat ad statum regium oppugnandum. Quod cum alienum a mente vestra censeam, mihique persuadeam vos nullo pacto velle ut per vestrates status hic regius vexetur, absente ab hac urbe illustrissimo domino Magno Magistro, statui rursus de his que evenerunt vos certiores facere, quos rogatos velim ut, postquam plane vident per Pontificem in Regis christianissimi statum bellum illatum novaque in eum moliri, continere milites suos velint, nec illos Pontifici concedere, ut mutua conservetur benivolentia, amicicia et confœderatio, nec cogamur transitu prohibere milites vestros, quod omnino facere compelleremur pro officio quod sustinemus, ubi vestrates traduci ad status christianissimi Regis turbationem, sub vexillis hostis manifesti regii, videremus. Speraverim tamen vos milites vestros retenturos et veteris amicicie regie, ut hactenus consuevistis, rationem habituros, ex qua omnia bene vobis merito polliceri potestis et debetis. Beneque valeant Magnificentie vestre, ad quorum placita me offero et commendo. Mediolani, xxiii° Augusti 1510.

Post scripta, opere precium mihi visum fuit etiam Magnificentias vestras commonefacere Pontificem arma non solum contra Regem christianissimum protulisse, sed etiam non abstinuisse a terris et civitatibus sacri Romani Imperii, quod in capitulis vestris semper reservare consuevistis. Mutina [1], ut nemo ambigit et indubitatum est, recognoscitur a sacro Romano Imperio. Hanc civitatem Pontifex aggredi non est veritus, illamque nuper, dum nil tale metuitur vel expectatur, dolis ac proditionibus occupavit. Concordia quoque feudum imperiale est proculdubio. Hoc oppidum etiam Pontifex, nullo sacri Romani Imperii habito

[1] Modène.



respectu, armis occupare est adortus ; verum, egregie resistentibus Concordianis atque adiuvantibus Mirandulanis[1], in fugam actus est Pontificis ipsius exercitus, pluribus eius trucidatis ac captis. His videre jam palam potestis ad quid milites vestros Pontifex evocet, ad bellum inquam, tam contra sacrum Romanum Imperium quam contra Regem christianissimum, contra quorum status Pontifex arma jam intulit. Vobis igitur deliberandum est an obsequi libidini et immoderato appetitui ipsius Pontificis debeatis et simul adversus vos provocare sacrum Romanum Imperium atque Regis christianissimi antiquum fœdus deserere debeatis. Scio vos esse prudentes, et hec credo aliunde vos accepisse. Non dubito igitur quin potius velitis veteri adherere amicicie et pro vestro instituto sacri Romani Imperii rationem habere, quam homini ingrato, parum constanti et infido brevique durature amicicie adherere. Iterum bene valeant Magnificentie vestre, quibus me commendo. Datum ut supra.

A tergo : Magnificis regiis confœderatis tanquam fratribus honorandis, dominis oratoribus omnium Ligarum conventuris in dieta Lucerne.

Au revers, une autre main, également contemporaine, a écrit : Double des lettres que Monsr le president du Daulphiné escript aulx ambassadeurs des Ligues qui se trouveront mecredi prouchain à Lucerne.

XIX

[Archives de Soleure, Coll. Haffner, *Denkwürdige Sachen*, t. XXV, fol. 115. — Version allemande, sur papier.][2]

Lettre de la diète de Lucerne *au pape. — La diète se plaint de ce que le pape ait voulu employer contre le roi de France, le duché de Milan et les possessions de l'empereur en Italie les soldats que les Cantons lui ont envoyés pour la défense de l'Eglise. Elle le prie avec instance de mettre fin à la guerre et lui déclare que les Cantons ne veulent en aucune façon rompre leurs relations d'amitié et de bon voisinage avec Milan et l'empire.* — Lucerne, 14 septembre 1510.

Copia litterarum ad summum pontificem.

Aller heiligoster vatter, barmhertzigoster Herr, nach unnser

[1] Les habitants de La Mirandole.

[2] L'original de cette pièce devait être en latin (Anshelm, t. IV, p. 135).



aller demütigosten biss zů üwer heiligen füssen kuss bevelch. Wir glouben üwer Heilikeit nit unwüssenn sin wie der vordren tagen der erwirdig Herr, der byschoff von Sitten, in üwer Heilikeit namen by dem gantzen unnserem pund handlend, uss crafft des punds hievor zwüschen derselben unnd unnsren obren ingangen unnd tractiert, sechs thusent unnser fůssknechten, allein zů enthaltung üwer Heiligkeit States unnd beschirmung des Stůls zů Rom hat ervordret, die wir dann als die gehorsamesten süne vorgeschriben, geloubend des g[enanten] byschoffs von Sitten werbung, üwer Heilikeit als sich gebürt gehorsam erzoügent unnd das versprechen ze volziechen, über die Allppen in Italien und gegen Meyland geschickt haben, meynnent daselbs fridlichen pass ze haben, hant wir befunden sölich erhebung der reysigen zů bestryten, den allercristenlichosten küng von Franckrych uss dem land Italien tractiert sin, das unns aber durch den Hernn von Sitten nye ist erlütert worden, unnd also unnser ussgesanten unnd all unnser Land eins sölichen unversechnen kriegs, nüt allein gegen dem allercristenlichosten küng, sonnders ouch der keyserlichen Mt. unnd all fürsten des Rychs unns sorg geseczt hant. Es hat sich ouch begeben, das unnser usgesanten fůssknecht eins fürers unnd ouch spiss manglent unnd den pass verschlagen widerkert syent. Die key. Mt. unnd den k. von Fr[anckrych], die sich des ersten der h. Můter der Kilchen süne nennent noch sich wider die iemer zetůnd vergechent, uns zu grossen ungnaden hant geursachtt. Unnd als aber unnser fůssknecht wider heimkert sind, das nit verrer unkomlikeit entspringent, üwer Heilikeit bitten wir allerdiemütiklichest, das hingelegt alle vyentschafft gegen der k. Mt. unnd andren der Kilchen sünen, und, ob me da über zyt lieber ân wâffen unnd vergiessen cristens blůtz well gerůchen zůfriden darinn zehandeln, wir uns erbieten die allerbereitesten, dann wie wol u. H. des punds wir ingangen, den wir ouch begeren stät zehalten, nit desterminder der k. Mt. alz dem Rych underwürffig unnd

et, s'il existe encore, se trouverait aux archives du Vatican. La présente version semble assez peu fidèle ; du moins n'y retrouve-t-on pas textuellement certaines expressions citées dans la réponse qu'y fit Jules II (voy. ci-dessus, p. 189-191) et dans la relation de l'entretien qu'il eut à ce sujet, au mois de décembre 1510, avec des ambassadeurs suisses envoyés à Rome (voy. ci-dessus, pp. 198-199).



dem allercristenlichosten küng von Fr[anckrych] uss alter früntschafft unnd nachperschafft glicher wise verbunden, der massen das unns wider sy die in dehein weg wider üwer H. und iren stat ze tůnd versprechent nachzelassenn, ir unnd der unnsern blůt ze vergiessenn nit gebürt; üwer allerbarmhertzigoste Heilikeit wel das von iren allergehorsamsten sünen zu hertzen nemmen unnd sölicher massenn bedencken das sy iro unnd uns ein friden, des wir begeren, mache, unnd unns üwer seligen H. allerdemütigklichost bevelhend. Uss Lucern, am XIIII septembris, anno X°.

Üwer aller barmhertzigosten Heilikeit

Aller diemütigosten unnd gehorsamsten, die botten
Helvetiorum zu Lucern versampnot.

Au revers, on lit : Littere a summo pontifice progredientes.
A papa.

XX

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 261, fol. 22. — Original, sur papier.]

Lettre d'Imbert de VILLENEUVE, *président au parlement de Dijon, à Florimond Robertet, trésorier de France. — Il lui donne des nouvelles de son ambassade en Suisse et lui fait connaître d'une part les motifs pour lesquels il serait utile de distribuer immédiatement de l'argent aux citoyens influents des Cantons, et, d'autre part, le danger qu'il y aurait à payer quoi que ce fût avant la conclusion formelle de l'alliance. —* Zurich, 16 janvier [1511.]

Monsr, à vostre bonne grace, tant de bon cueuer que faire je puis, me recommande.

Monsr, vous verrez par les lectres du Roy, enquoy nous sumes dardeçà de son affaire, et est une grande peyne d'aller de quanton en quanton en ce temps icy. Car nous sumes aux neiges jusques au genoul et fait grand froit. Et jaçoit ce que trouvions des poysles au logys, toutesfoys ès chambres où l'on couche n'y a cheminée ne fenestre fermant. Et avons esté con-



trainctz de aller par lesd. quantons pour rabatre tout plain de folles parolles que ceulx qui tiennent le party du pape ont semez et sement tous les jours.

Monsr, nous escripvons au Roy la somme qu'il semble à troys ou à quatre des serviteurs du Roy depardeçà qu'il doibt mectre avant pour venir à ses fins, et craignons bien que le Roy ne la trouve trop grosse; mais, si avons nous calculé au plus près que avons peu. Car ces troys quantons, Suyz, Uurich et Uundreval cousteront beaulcop, et se sont les principaulx, et ilz nous contrarient totalement, excepté troys ou quatre homme qui nous dient qu'ilz gaigneront les aultres par argent. Nous n'escripvons point au Roy qu'il envoye l'argent depardeçà ou non, car en ce nous en sumes perplex. Car, s'ilz avoient l'argent pardeçà, nous aurons bien l'œil à veoir si l'argent sera distribué feablement; mais aussi il ne sera pas plustost arivé que ceulx du pays n'en soient advertiz, et aura tant de demandes et de coquineryes que l'on aura bien à faire à satisfaire aux gens; et avec ce il nous fauldroit retourner de quanton en quanton pour faire la distribucion, où l'on trouvera tant de cryeries que sera pitié, et si seroit l'on si fort pressé de bailler argent que à grand peyne pourroit l'on actendre que les seaulx soient apposez; et quand on en aura baillé à l'un, il yra incontinant le dire aux aultres. Et, si nous n'y allons que par promesses et que l'argent ne viengne au pays, la chose n'en sera pas si descouverte; car ceulx à qui l'on promectra ne l'oseront reveler aux aultres pour craincte qu'ilz n'en facent querelle, et tant de gens ne demanderont pas, et si aura le Roy les seaulx avant qu'il desbourse riens. Vray est qu'il y a regard en ce que Nicollas Hassefort ou aultre tel qu'il plaira au Roy, qui allast querir l'argent à Lyon ou à Genefve, auroit la charge de faire lad. distribucion, qui est une grand chose, mais sa conscience, son honneur et sa vie y va aussi; car, au regard de l'affaire du Roy, il ne s'en laissera pas à faire, et si se fera à moindre despence et à moins de cryerie plus secrectement, et si ne mescontenterez point tant de gens. Et, pour ce, Monsr, que nous sumes trouvez perplex en cecy, estions d'oppinion de non en escripre riens au Roy, ne à nul de voz aultres Messrs, ains que en feissiez ce qu'il vous plaira. Toutesfoiz m'a semblé que bon seroit à vous particulierement vous escripre les raisons d'un costé et d'aultre pourquoy ne l'avons escript. Parquoy vous escripz ces presentes de moy mesme seul, affin que en puissez mieulx



deliberer, en priant Nostre Seigneur qu'il vous doint, Mons[r], tresbonne vie et longue. Escript à Surich, ce xvj[e] de janvier.

Le tout entierement vostre serviteur,

Hymbert de Villeneufve.

Au revers, on lit : A Mons[r], Mons[r] de Villemomble et de la Guerche, Mess[e] Florimont Robertet, chevalier, tresorier de France.

XXI

[Archives de Lucerne, *Orig. Abschiedband,* E. 1510-1511, fol. 113. — Minute, sur papier.]

Lettre de la diète de Lucerne *au Grand-maître, gouverneur du duché de Milan. — Elle le prie d'octroyer un sauf-conduit à deux personnages que les Cantons envoient à Venise toucher l'argent des pensions qu'ils ont à recevoir du pape. Elle l'invite en outre à chercher un moyen d'apaiser les Schwytzois, irrités de ce qu'un de leurs courriers a été tué et dépouillé de ses insignes près de Lugano. Enfin, elle lui exprime sa satisfaction de ce qu'il s'est refusé à recevoir les mercenaires suisses qui ont voulu s'enrôler à son service sans la permission de leurs gouvernements.* — Lucerne, 15 septembre 1511.

Illustrissime ac excellentissime princeps, domine gratiosissime, premissis humillimis nostris recommendationibus cum oblatione beneplacitorum Excellentie vestre servitiorum. Credimus Excellentiam vestram non ignorare qualiter generalis lige Helvetiorum respublica, transactis annis, cum beatissimo domino Jullio, summo pontifici nostro, fedus inivit, cuius tenore ac ex specialis illius pietatis clementia nobis annualis pollicita extitit pensio, que pro anno presenti nobis hucusque insoluta restat. Deinde etiam, dum ex nostris peditibus exercitum, vigore jamdicti federis, exigerat, tandem, eorum soldis carentibus, ad edes redierunt, qui et usque in hodiernum diem ingratificati sunt, querulantur. Hiis igitur diebus, a prescripto sanctissimo domino nostro certiores redditi qualiter hee solutiones per suam Sanctitatem deposite sint et ad banckos Venetianos remisse, ob hoc quod illa tutum accessum, nec nuntii eius, per quos huiusmodi solutio nobis tenore federis fienda, agressum non haberent, uti

et questio hec jam dudum mota fuerat in pluribus dietis Lucernensibus, proximo elapso anno, inter christianissimum Regem suosque oratores, dominum marchionem de Röttelyn et suis adordinatis, inter quos dominus gubernator Chomonus unus erat, qui et illustrissimam Excellentiam [vestram] optime informare potest, et nostram Helvetiorum ligam, ubi tantum actum et declaratum fuit quod regia Maiestas ob mutuam nostram amicitiam nostris ordinatis usque ad districta Pontificis dominia bono et pyo animo salvum conductum dare et elargire vellet, excepto episcopo Sedunensi et suis familiaribus, reservatoque quod nostri ordinati nullam exigerent pecuniam per quam guerre vel alie commotiones contra suam Maiestatem levarentur, etc. Sicque, per sanctissimum [dominum nostrum] de nostris solutionibus avisati, decrevimus ad bancquarios loci prescripti presentium latores, videlicet venerabilem et perdoctum virum dominum Anshellinum, curatum Uraniensem, ac Johannem Martini, Lucernensem consiliarium, missuros, pro restante nostra pensione et nostrorum, ut supra, gratificatione recipiendis, illustrissimam Excellentiam vestram humiliter hortando, ut quod prius per christianissimum dominum Regem ordinatum fuit — de quo per dominum gubernatorem Comarum melius Excellentiam vestram informari optamus — de salvo conducto taliter ubique id necessarium extiterit providere dignetur, quod nostri ordinati cum corporibus, servitoribus, bonis et rebus suis tutum et securum habeant accessum et regressum; protestantes presentibus quod aliam nullam nostri habent commissionem nec nos aliqua fraude aut dolo in hoc uti.

Preterea, illustrissime princeps, supersunt adhuc differentie inter regiam Maiestatem et confederatos nostros de Suytz, ea ratione quod ipsis eorum nuntius seu cursor, anno lapso, citra Luganum necatus et arma sua viliter rapta, quod maximum existimant, fuerunt; nam in hiis honorem eorum permaxime lesum volunt, sicut et dominus gubernator Comarum Excellentie vestre, cui omnia scripsimus et commisimus, latius declarabit. Qua de re iterum rogamus ut se cum prescriptis nostris confederatis amice componere et regio nomine gratiose ostendere dignetur, nosque offerimus omnibus laboribus et expensis, et ut in mutua nostra bona amicitia et vicinitate, quas cupimus, permanere possimus non velle parcere et quantocitius id seu quo modo fieri potest nos certiores reddere, ne ex ullo latere inter nos peius insurgat, nos paratissimos habebit.



Demum et ultimo, percepimus qualiter illustrissima Dominatio vestra hiis diebus pedites conduxerit Grisanos, et nostros sine licentia inobedientes recipere non voluerit; de quo Excellentie vestre gratias humillimas agimus; speramus ut futuro tempore ita fiet quousque (quod Deus statim disponat) fedus inter christianissimum Regem et Ligam nostram innataque amicitia renovetur.

Illustrissime princeps, Excellentie vestre longevum atque felicem regiminis successum optamus. Ex generali nostra congregatione Lucernensi, xv^a mensis Septembris, anno etc. XI°.

Eiusdem illustrissime Excellentie vestre

humiles et devoti Confederatorum lige oratores
in Lucerna congregati.

Au revers, on lit: Illustrissimo ac excellentissimo principi et domino, vicetenenti regio ultramontano, domino nostro semper gratiosissimo.

XXII.

[Archives de Lucerne. *Kämpfe um die Herrschaft Mailands.* — Original, sur papier.]

Lettre des magistrats de Berne *à ceux de Lucerne. — Ils leur font part du déplaisir que leur cause le projet des Schwytzois d'envahir le Milanais, et ils les invitent à joindre une ambassade à celle que Berne envoie au gouvernement de Schwytz pour l'engager à renoncer à cette entreprise.* — Berne, 19 octobre 1511.

Unnser fründtlich willig Dienst, unnd was wir Eren unnd Gůtts vermogen zůvor. Fromm, fürsichtig, wyss, sunders gůtten Fründ unnd getruwen lieben Eydtgnossen. Unns zwiflet nit dann ir wüssenn das Furnämen unnd den Anschlag üwer unnd unnser lieben Eydtgnossen von Schwitz, uff unnd wider den franckrichischen Küng zů ziechenn, das unns zů diser Zitt schwer unnd gantz ungelegen sin wil, unnd besunder allso ilends unnd unbedacht ein solichen Krieg anzůmachen. Unnd haben desshalb zů



Gůtt der Sach unnser treffenliche Bottschafft zů den berürten üwernn unnd unnsernn lieben Eydtgnossen verordnott, mitt Bevelch sie der Beschwärden, so in der Sach hangenn, grundtlich zů berichtenn, unnd daruff zů bitten sich uff diss Mal unnd biss zů anderer fügsamer Zitt zů enthalten, in Hoffnung das in mittler Zitt, durch Gesuch unnd Wärbung gemeiner unnser Eydtgnoschafft sovil erfunden, damitt inen unnd unns, so gliche Ansprach habenn, witter dann bisshar werde begegnott. Unnd, damitt dieselben unnser Anwält dester fruchtbarlicher mogen handlen, bitten wir üch fründtlich üwer Bottschafft mitt glicher Bevelch ouch zů verordnenn, unnd die zů bescheidenn so die unnsernn bis mornn zů üch kommenn, das si alldann dargeben unnd gerüst mitt inen angends verritten, uund das helffen fürdren unnd handlenn, so die Notturfft, unnserm Beduncken nach, uff das höchst wol ervordrott unnd wir üch zůtůnd geneigt wüssenn, statt unns umb üch zů verschuldenn. Datum ilends, Sůntag nach Galli, anno etc. XI°.

Schulthes unnd Rat zů Bernn.

Au revers, on lit: Den frommen, fürsichtigen, wysen Schulthessen unnd Rätt zů Lucernn, unnsernn sunders gůtten Fründen, unnd getruwen lieben Eydtgnossenn.

XXIII.

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 454, fol. 52. — Original, sur papier.]

Lettre des capitaines de l'armée suisse dans le Milanais *aux habitants de la ville de Milan. — Ils exposent les causes de la guerre qu'ils ont entreprise contre le roi de France dans le duché de Milan, déclarant n'avoir aucune intention hostile contre les peuples du Milanais, qu'ils invitent à faire cause commune avec eux contre leurs oppresseurs étrangers.* — Fran (?), 15 décembre 1511.

Mangniffici spectabilesque viri. Scitis nos alias christianissimo Gallorum regi confederatos fuisse, et, durantibus intelligenciis, tanto obsequio sibi adhesisse et fidem servasse, quod quasi a nullis populis legatur deditissiores uno principi fuisse



quam extiterimus. Opera enim nostra (inter alia dominea) ducatum Mediolanensem occupavit. Unde sperabamus amicissimum vicinum acquisiisse. Sed alias multum nobis accidit : nam, ex illa hora qua ducatum adeptus est, invenimus mutuam benivolenciam, vicinitatem et amiciciam, qua cum ducibus Mediolanensibus, fœlicis recordationis, usi fueramus, adeo et in tantum turbatam, quod Gallos non vicinos, sed infestos nostros comperiimus. Et maxime cum, anno preterito, copias nostras ad sanctissimum dominum nostrum Julium papam secundum, omnium Christi fidelium antistem, pro jure fœderis quo sibi astricti sumus, transmittere studuissemus, surrupuerunt Galli copiis nostris viam (prout nostis), et cum nonnulli ex confœderatis nostris certos eorum juratos nunctios ac cursores ad dominos eorum retromiserunt, illi, non obstante lege et libertate talium cursorum, per Gallos capti et morte crudeli traditi sunt. Que crudelitas confœderatos nostros gratissimos Suitenses in tantum offendit, quod, post a Gallis abnegatam illius rei reparacionem, fœdus nostrum generale de quantone ad quantonem monitos fecerunt, ut ipsis, juxta jusjurandum nostrum, ad vindictam tam excecrabilis rei adiutorio esse curaremus.

Pervenimus propterea ex mandato superiorum nostrorum (Deo auxiliante) cum copiis nostris ad locum istum, et quamvis oppida et loca per que transivimus penitus evellere et irrecuperabilem destructionem illorum procurare potuissemus, voluimus tamen ab huiusmodi dampno abstinere, ut cognoscant Mangniffficencie vestre et totus populus quod non destructionem sed pocius liberacionem vestram a Gallis querimus. Et quia a longevis temporibus novimus Magnifficencias vestras nobis nec non predecessoribus nostris amicissimas fuisse, nolumus procedere quin easdem monitas et advisatas faceremus, petentes et summo studio optantes quatenus, visis presentibus, oratores vestros gravissimos ad exercitum nostrum transmittere curetis, cum quibus locuturi sumus maiora et uberiora propositi nostri, cum optima spe quod collocuciones nostre ambabus partibus maximo commodo esse poterint, quibus ambasiatoribus ad nostrum excercitum veniendi et ad propria redeundi salvum conductum in vim presencium damus et conferimus. Si autem hæc amicissima presentacio nostra a Mangnifficenciis vestris abnegaretur, sperneretur aut frustraretur, non possemus nos continere quin manus nostras (quas Deus docet ad prelium et digitos nostros ad bellum) in eversionem vestram et tocius provincie protenderemus, honorem



nostrum erga vos et omnes ad quos noticia horum pervenerit exhoneratum habere volentes. Et, si contingeret hec nostra scripta ad noticiam Gallorum pervenire et ipsi Galli Magnifficencias vestras ea de causa odio habere aut alio quovis modo molestare et conturbare vellent, cupimus a Magnifficenciis vestris, illa ipsa nobis incontinenti notifficare, promittentes ipsis Magnifficenciis vestris, absque aliqua dilacione, verbis et factis nostris cum excercitu adiutorio esse. Non mirentur tamen Magnifficencie vestre si locum excercitus nostri mutemus; illud enim pro victualibus comperiendis non pro absentacione loci fit, quousque responsum vestrum habere possimus, quod non prolongare velitis, inquantum commodum et honorem vestrum promoveri cupiatis. Datum apud Fran[1], sub sigillo nobilis viri Jacobi Stapffers, Turriscencium et nostri supremi capitanei[2], feria secunda post Lucie virginis, anno etc. XI°.

Cappitanei, vexillifferi et consules totus excercitus
Hellvetiorum in loco de Fran congregati.

Au revers, on lit: Mangnifficis et spectabilibus viris consulibus aut ceteris civibus civitatis Mediolanensis generaliter aut particulariter.

Et, d'une autre main, contemporaine : Lectres des Suisses escriptes à ceulx de Millan.

[1] Nous n'avons pu identifier cette localité, dont le nom est sans doute corrompu et mal orthographié. Elle se trouve certainement dans le voisinage immédiat de Milan. On pourrait songer à quelque chose comme Verano, mais nous ne connaissons aucun village de ce nom à proximité de Milan. Peut-être, puisque les capitaines suisses disent changer de camp, serait-ce la localité de ce nom qui est voisine de Desio, à une dizaine de lieues dans la direction du nord.

[2] Le sceau a disparu ; les quelques vestiges qui en restent montrent qu'il était plaqué sur la lettre qu'il fermait, et qu'il était de cire verte.



XXIV.

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 261, fol. 112. — Original, sur papier.]

Lettre de Jacques Hurault, *évêque d'Autun, au gouverneur de Gênes. — Il lui donne quelques renseignements sur les négociations qui se poursuivent à Rome en vue d'un arrangement entre l'empereur et les Vénitiens. Il l'avertit que le cardinal de Sion a quitté l'Italie pour aller en Suisse dans le dessein d'organiser une nouvelle invasion du Milanais.* — Florence, 23 janvier [1512].

Monseigneur, je me recommande à vostre bonne grace bien humblement. Monsr, j'advertis le Roy presentement de l'appointement de l'empereur et des Veniciens, qui se faict, ainsi que l'on dict, à Romme, donct le confallonnier de ceste ville m'a à cest heure adverty. Je vous en ay bien voulu advertir pour ce que touche vostre cartier en quelque endroit. C'est que se dict que les Veniciens retiennent Padoue, Trevise et Udine; le demeurant du Friol et autres terres que querelle led. empereur demeure en l'arbitrage du roy d'Arragon et du pape, et payent lesd. Veniciens cent cinquante mil ducatz aud. empereur pour une foys et d'icy à dix ans par chascun an xv mil ducatz. Des autres terres perdues, comme Bresse, Cremone et autres, s'ilz se peullent recouvrer, doibvent demourer à l'empereur.

L'empereur menasse le pape qu'il adherera au concille, si les Veniciens ne sont par luy contrainctz de se faire. Le pape et roy d'Arragon pressent fort lesd. Veniciens de se faire, jusques à leur dire, s'ilz ne le font, que les abandonneront et se joindront avec le Roy pour les destruire du tout. Et se disoit que l'ambassadeur venicien avoit commission d'accorder toutes ses choses. Neantmoins y ne l'a voullu faire que ne l'aict faict entendre à sa seignourie, et tient l'on pour certain à Romme que se fera sans doubte de ceste sorte. Avec ce, led. confallonnier m'a adverty que le pape faisoit secrettement une grosse armée de mer; autre declaration n'en ay qu'en gros.

Je vous ay dernierement adverty du partement du cardinal de Suysse devers lesd. Suisses, pour les faire retourner, ce que fera facillement si le Roy ne l'empesche, car yl aporte avec luy xxxvj mil ducatz. Et, à cest heure, s'accordent le pape et Roy d'Arragon de payer lesd. Suysses, s'ilz descendent, chascun pour



sa part. Monsr, si vous escripvés au Roy, confortés luy souvent ce passage, car son estat n'est en danger pour l'heure presente que de celle part. Et, si led. seigneur veult, y les appointera facillement; y me semble que le deust faire sans y riens espargner. Y n'est question que d'argent. Si led. seigneur en eschappe pour argent, il s'en doibt tenir bon marchand, veu le temps. Je vous advertis du tout en gros et hastivement pour la haste de ce courrier. Vous me pardonnerés, si vous plaist; une autre foys je seray meilleur secretaire. De ce que me surviendra vous serés tousjours adverty.

Monsr, je pry à Dieu vous donner bonne vie et longue. Escript à Florence, le xxiij^e^ jour de janvier, à xxiiii heures.

Vostre serviteur et voysin

Ja[cques], evesque d'Ostun.

Au revers, on lit : A Monseigneur, Monsr le gouverneur de Gennes, à Gennes.

XXV

[Archives de Zurich, Sect. *Meiland.* — Original, sur papier.]

Lettre de Jean-Jacques TRIVULCE, *maréchal de France, aux députés des Cantons, assemblés à Zurich.— Il les prie de remettre de huit jours l'audience accordée aux ambassadeurs du Roi. Les Cantons ont demandé que ces ambassadeurs fussent munis de pleins pouvoirs, et, comme le Roi seul peut les donner, il se passera encore un certain temps avant que ces pouvoirs arrivent.* — Milan, 31 janvier 1512.

Magnifici, tanquam fratres honorandi. A cursore sive nuntio vestro, qui heri sero hic applicuit, litteras vestras salviconductus accepimus, quas Magnificentie vestre concesserunt pro mittenda legatione Regie Maiestatis sive illustrissimi domini de Namursio[1], verumtamen quod legatio ipsa accedat cum omnimoda potestate, ut conclusio in proxima dieta, xv^o^ Februarii, fieri valeat; que omnia valde grata fuere. Sed, quia Magnificentie vestre petunt quod orator noster accedat cum omnimoda ac ampla potestate, quam tantum Regia Maiestas prestare potest,

[1] Gaston de Foix, duc de Nemours.



confestim suam Regiam Maiestatem de hiis monitam fecimus, quam (pro certo habemus) honorabilem legationem fore ad vos transmissuram, omnem amplitudinis potestatem habentem. Verum, quia tempus dati termini ad xv^um mensis Februarii perbreve nobis videtur pro destinanda ipsa legatione, presertim pro personis honorabilibus, quia, ex itineris difficultate ac regionis vestre distantia cum ex partibus Gallie proficiscant[ur], non poterunt ea uti diligentia ac celeritate qua unus tantum uteretur orator. Propterea, casuo quo ipsa Regia legatio ita in perfixum tempus ad 15 Februarii accedere sive applicare non valeret, rogamus Magnificentias vestras quatenus eis non sit grave per octo dies ultro inditam dietam eandem Regiam legationem prestolari, quia omnino ac infalanter ipsa adderit cum omnimoda eiusdem christianissimi Regis potestate, qui est bene dispositus ac optime erga ipsas magnificas Ligas afficitur. Interea tamen, in ipso diete termino, xv° Februarii, adderit proculdubio legatio domini de Namursio, ut bonum principium in rebus ipsis tractandis ac componendis peragatur. Et successive inde adventabunt oratores ipsi cum honorabili comitiva, a Regia Maiestate destinati apud Magnificentias vestras, quas bene valere semper optamus, insuper easdem Magnificentias vestras etiam rogantes contententur alium salvumconductum tribuere pro ipsa Regia legatione que, ut supradiximus, honorabiliter ac cum omni auctoritate mittetur, pro personis, bonis ac tocius comitive et equitatus ipsius legationis, in ampla forma, ut consuevistis. Datum Mediolani, ultimo Januarii 1512.

Magnificentiarum vestrarum

Joannes Jacobus Trivulcius, marchio
Viglevani, Francie marescallus.

Au revers, on lit: Magnificis, tanquam fratribus honorandis, dominis Confederatis tocius Magne lige superioris Helvetiorum Alemanie, in urbe Turregii congregatis.



XXVI.

(Archives de Zurich, Sect. *Meiland.* — Original, sur papier.)

Lettre de Gaston de Foix *à la diète de Zurich. — Il demande que la diète remette de huit jours l'audience qu'elle devait donner, le 15 février, aux ambassadeurs du roi de France, qui ne pourront recevoir avant ce jour-là les pleins pouvoirs dont ils doivent être munis. Il annonce l'arrivée à Zurich de sa propre ambassade pour la date fixée du 15 février.* — Final, 2 février 1512.

Magnifici amici carissimi . . . .
. . . . [1] Ceterum illustrissimus dominus marescallus Trivulcius per eius litteras nobis significavit se ex tabellario vestro salvumconductum concessum pro mittenda Regia sive nostra legatione accepisse, ita ut legatio ipsa cum omnimoda accedat potestate, quo conclusio imposita in proxima dieta quintidecimi huius mensis perfici possit, quod nobis valde acceptum fuit. Sed, quia Magnificentie vestre petere videntur ut orator noster cum ampla et omnimoda potestate veniat, quam ex nosipso tribuere et concedere non possumus, statim Regie Maiestati de hoc scripsimus, quam non dubitamus honorabilem legationem cum ampla potestate et auctoritate ad vos missuram. Et, quia tempus statutum ad dictam quintadecimam diem nimis breve est pro ipsa destinanda legatione, presertim habito respectu ad personas honorabiles et ad itineris difficultatem et regionis vestre distantiam, non possent ea uti diligentia et celeritate qua unus tantum uteretur orator, rogamus, ut, si acciderit quod ipsa legatio in prefixo quintidecimi diei predicti tempore accedere non posset, Magnificentiis vestris placeat per alios octo dies ipsam legationem prestolari, quia omnino infalanter cum omnimoda Regia potestate eo tempore aderit; nam christianissimus Rex, dominus noster, est bene dispositus et valde Magnificentiis vestris afficitur. Interea tamen, absque dubio, in dicto termino quintidecimi diei legatio nostra aderit, ut bonum principium in rebus tractandis componendisque adhi-

[1] Nous omettons quelques lignes du début qui ne font que répéter ce qui est dit dans la pièce précédente avec une ou deux additions sans intérêt.



beatur. Et successive adventabunt oratores a Regia Maiestate destinati ad Magnificentias vestras, quas bene valere cupimus. Datum Finali, in felicibus castris, die secundo Februarii 1512.

Gaston
dux Nemursii, Fuxii et Stamparum comes,
ac regius citra montes locumtenens generalis.

Au revers, on lit: Magnificis amicis carissimis, dominis consiliariis totius dominii et civitatum lige [Helveti]orum in Zurigho congregatis.

XXVII

[Paris, Biblioth. Nat., ms. franç. 2930, fol. 144. — Copie du temps, sur papier.]

Instructions données par Louis XII *à Louis d'Orléans, marquis de Rothelin, comte de Neuchâtel, Raoul de Lannoy, bailli d'Amiens, et Imbert de Villeneuve, premier président au parlement de Dijon, ses ambassadeurs en Suisse, pour négocier une alliance avec les Cantons.* — Sans date (début de février 1512).

Instructions baillés au marquis de Rothelin, conte de Neufchastel.......[1], seigneur de Morvillier, conseiller et chambellan du Roy et bailly d'Amyens, et....... president de Bourgongne (et) ambassadeurs envoiez de par led. seigneur devers..... des Ligues pour traicter allience, confederacion et amytié avecques eulx et..... autres choses cy après declairées.

Premierement, diront que le Roy et ses prede............ intelligence, confederacion, unyon et amytié avecques lesd. seigneurs........ pour son royaume à temps prefix et pour son duché de Millan sans pref.... d'aucun temps.

Item, que ung peu auparavant la fin de la derreniere ligue et confederacion, le Roy envoia ambassadeurs devers eulx, afin de

[1] La pièce est lacérée en plusieurs endroits. Nous avons indiqué les lacunes par des points. Ces lacunes ne sont jamais de plus de 3 ou 4 mots et il est facile d'y remédier. Un grand nombre d'entre elles, au surplus, pourront être comblées à l'aide de la Pièce nº XIII, qui offre des articles analogues.



prolonger et faire de nouvel autre ligue, amytié et allience avecques eulx.

Item, et depuis la victoire qu'il eut contre les Venissiens, afin qu'il leur....... à congnoistre que, quelque gloire et victoire que Dieu luy eust donnée, qu'il a tousjours eu vouloir et desir de perseverer en vraye amytié et allience avecques eulx.

Item, combien que le Roy ne leur ait fait chose pour laquelle ilz ne deussent par bonne raison avoir entretenu lad. amytié et allience, toutesfoiz ilz ont delayé jusques à present de confirmer lad. amytié et allience, mesmement celle que le Roy a avecques eulx à cause de son royaume, ses terres et seigneuries de deçà les monts.

Item, en tant que touche les terres et seigneuries qui sont de son duché de Millan et des deppendences et adherences, leur feyst remonstrer par ses ambassadeurs, c'est assavoir le marquis de Rothelin et premier president de Bourgongne, qu'ilz voulsissent declairer s'ilz vouloient perseverer ès alliences faictes avecques luy comme duc de Millan et ses predecesseurs. Lesquelz seigneurs desd. Ligues disrent et respondirent, ainsy qu'il appert par acte signé, qu'ilz vouloient demourer et perseverer en lad. allience et confederacion qu'ilz avoient avecques le Roy comme duc de Millan.

Item, et neantmoins, l'année passée et ceste presente, sans ce que........ ait fait aucun desplaisir, maiz les a tousjours........ tant en general que particulier, ilz sont entrez par..... duché de Millan, soubz coulleur de quelque messaige qui estoit à ce... de Souyt, qu'ilz maintiennent avoir esté par les subgetz du Roy oultr....

Item, combien que, par les confederacions faictes entre le Roy comme duc de Millan et eulx, soit dit que, s'il y a aucun different entre le Roy et eulx, l'on eslira arbitres pour congnoistre de la matiere sans venir à armes ....ue le Roy leur a fait dire et offert par plusieurs foiz se soubzmectre à........., toutesfoiz ilz n'en ont voulu riens faire, ains ont deffié le Roy et sont......... dit est, à force et en armes en son duché de Millan.

[Item], et neantmoins le Roy pour leur donner à congnoistre qu'il veult tousjours vivre avecques eulx en bonne amytié et allience, envoye encores de present devers eulx ses ambassadeurs pour icelle entretenir et confermer.

Lesquelz leur diront que, s'ilz veullent entrer en lad. allience et amytié pour..... royaume, terres et seigneuries et pour ses



duchez de Millan et de Gennes; compr.... en ce les autres terres nouvellement conquises, le Roy leur donnera lib..... tous les ans, le jour de la Chandeleur, par maniere de pens[i]on, la somme qui..... leur a esté payée durant lad. allience passée; et mesmement selon le..... paiement qui leur a esté fait ceste derreniere année, en envoyant par..... Ligues gens à Lyon avecques procuracions souffisantes pour recevoir le... argent aud. terme. Et sera aussy le Roy content que les quentons de B.... et Chaffouze y soient comprins, et donnera aud. Basle pour pension generalle xv[c] livres et pour particuliere viij[c], et aud. Chaffouze pour pension generalle mille livres tournois et pour particuliere vj[c], par chascun an.

Item, le Roy sera content que lesd. Ligues, oultre leur pension...., ayent aussy la particuliere, ainsy qu'ilz ont eu par cy devant.

Item, s'il advenoit, que Dieu ne vueille, durant lad. ligue et confederacion...., lesdits seigneurs des Ligues fussent opprimez par voye de guerre en leurs terres, ... seigneuries, et assailliz par quelque Roy, prince, seigneur ou potentat, le Roy le.... aidera et donnera secours et aide. Et, sy led. s[r] avoit la guerre en.... royaume ou dehors, en autres ses pays, terres et seigneuries, tellement qu'il .... les peust secourir de gens de guerre, ou cas dessusd., il leur bai..... tous les ans, estans lesd. seigneurs des Ligues en guerre contre lesd. qui l........ assailliz ou assauldront en leursd. terres, telle et semb......... par la derreniere allience il estoit dit et accordé, c'est assavoir iiii[xx] m. florins de Rein, à paier par quartier à quatre termes de chascun an, et ce oultre leurd. pension, laquelle demourera en son entier et leur sera delivré à la Chandeleur, ainsy que dit est.

Item, et sy aucuns desd. seigneurs des Ligues faillent d'envoyer...... terme dessusd. leurd. pension, led. seigneur ne sera tenu leur bailler n.... paiement, et n'en pourront après faire demande ne querelle.

Item, et en faisant les choses dessusd., promectront lesd. seigneurs desd. L..... de bailler aide au Roy quant par luy ou ses ambassadeurs.............. gens, en nombre tel que l'affaire dud. seigneur le requerra....., pour le servir à l'encontre de ses ennemys et envers tous et contre tous,.... paient de leurs gaiges, comme ilz ont par cy devant acoustumé d'estre paiez et selon la derreniere allience.

Item, durant qu'ilz seront au service dud. seigneur, ilz joyront



de toutes les fr...., libertez et immunitez que les gens de guerre et stipendiez dud. seigneur joy......... son royaume et ailleurs en ses pays.

Item, s'il advenoit que, oultre le nombre que le Roy vouldra avoir des subgetz desd. Ligues, il en venoit plus au service dud. seigneur, il ne sera tenu de les prendre à son service ne de leur donner gaiges ne argent en quelque façon que ce soit, sy bon ne luy semble.

Et, pource que par le passé ès guerres que led. seigneur a faictes, sont advenuz plusieurs desordres par mauvaise conduicte d'aucuns cappitaines ou autrement, pour obvier à ce et affin que mieulx se puisse entretenir et observer l'amytié, ligue et confederacion, sy elle se fait, lesd ambassadeurs traicteront que, toutes et quantesfoiz que lesd. subgets desd. Ligues seront venuz au service du Roy, ilz ne puissent demander aucunes querelles du temps passé durant led. service, s'il n'estoit pour cas advenuz estans lors au service dud. seigneur, et qu'ilz ne puissent riens demander aud. seigneur, excepté leurs gaiges, telz que dessus ; ains... toutes leurs querelles soient remises après la guerre finye.

Item, que, alors que les gens de guerre auront receu paiement et seront entrez au service du Roy, led. seigneur ou ses lieuxtenans les pourront employer en exploiz de guerre, en grant nombre ou petit, avecques.......... autres souldoyers dud. seigneur en tel et semb............... dessusd. gens de guerre.

Item, et après qu'ilz seront venuz au service dud. seigneur, l'on ne les puisse pour quelque cause que ce soit revocquer ou rappeller.

Item, et que le Roy desireroit bien de pouvoir mectre et nommer luy mesmes les cappitaines. Toutesfoiz, s'il ne se peut faire, il sera content que ung chascun quenton où se prendront et leveront gens de guerre luy nomme six cappitaines gens de bien, desquelz led. seigneur en prendra ung tel que bon luy semblera, lequel........... luy faire le serement de le bien et loyaument servir en ce où.........ployé.

Item, pour la soulde et paiement, tant desd. cappitaines, lieuxtenans, compaignons, que pour doubles payes, le Roy veult et entend et sera content de bailler à chascun desd. cappitaines xxxvj livres par moys pour leurs estatz et gaiges de cappitaines, et à leurs lieuxtenans à chascun xviij livres tournois, et ausd. gens de g..... pour leur venue jusques au lieu où sera



faite leur premiere monstre, à chascun ung fleurin, vallant xxv sous tournois.

Item, pour les doubles paies, sera baillé à chascun cappitaine qui aura cinq cens hommes cinquente payes, et du plus, plus, et du moins, moins, *pro rata,* pour l'entreten.... des principaulx personnaiges de sa bende, oultre la paye ordinaire qu'ilz auront.

Item, pour leur retour après qu'ilz auront eu congié du Roy ou de ses li......., leur sera baillé paiement d'ung moys, sauf toutesfoiz que, sy, alors dud. congié, ilz avoient esté paiez pour ung moys et que le temps ne feust encores es...., en ce cas l'on leur rabatra le temps dont ilz auront esté paiez no........, sur le moys de leur retour, en maniere qu'ilz n'auront que ung moys pour leurd. retour.

Item, que l'argent sera baillé aux gens de guerre leur monstre faicte, et non à leurs cappitaines, qui autresfois l'ont voulu avoir, affin de obvier aux abb.. qui autresfoiz s'y sont cuydé faire au prejudice des compaignons.

Item, et que doresenavant, durant le temps de ceste allience, le Roy........ point tenu, ne ses ambassadeurs, leur demander saufconduict pour y aller demeurer et s'en retourner.

. . . . seigneurs des Ligues ne permectront que aucuns desd. Ligues, de...... qu'ilz soient, voisent au service d'autre prince, pour faire la guerre au Roy durant lad. allience; ne aussy donneront ne souffreront estre donné, par aucuns de leurs pays, faveur et aide aux ennemys du Roy, et, si aucuns d'eulx faisoient le contraire, seront pugniz par eulx, en sorte que tous au.........dront exemple.

Et, s'il advenoit, du temps de ceste nouvelle confederacion, que le Roy........ des Ligues en leurs guerres veinssent à quelque paix ou tresve avecq....... ennemys, que, toutes et quantesfoiz que le cas adviendra, lesd........ comprendront et enclourront èsd. paix et tres............ bons amys alliez et confederez doyvent faire. Et seront comp........ presente allience et confederacion le sainct Siege appostolicque et le tressacré Romain empire.

Item, si lesd. seigneurs des Ligues veullent entrer en lad. confederacion,........ faire grande instance envers eulx que certain article mis en la con...... qu'ilz ont avecques nostre sainct Pere soit revocqué et qu'ilz s'en deppartent, autrement leurd. allience seroit de peu de prouffit au Roy; car led. article porte entre autres choses que, sy lesd. Ligues baillent secours ou



aide à quelque prince que ce soit, et nostredit sainct Pere declaire lad. aide estre donmaigeable à luy et à l'Eglise romaine, que en ce cas ilz seront tenuz revocquer et rappeller lad. aide. Et, si lesd. Ligues ne veullent oster led. article par mots exprès, l'on pourra trouver façon, en faisant lad. allience, que mesd. seigneurs des Ligues ne soient tenuz observer led. article, laquelle chose se pourra faire en leur remonstrant que l'allience faicte avecques le Roy est la premiere, et, posé qu'elle soit expirée, toutesfoiz celle qui est faicte avecques luy comme duc de Millan est perpetuelle et eulx mesmes l'ont confermée et ont declairé qu'ilz ne s'en vouloient departir. Et, par ce moyen, ilz pourront deroguer à toutes confederacions et alliences faictes avecques autres, qui seroient de date subsequente celle qui est faicte avecques le Roy comme duc de Millan. Et, ou cas que lesd. seigneurs des Ligues ne voulsissent entrer en ceste allience sans creue de pension et generalle et particuliere, lesd. ambassadeurs tascheront par tous les moyens qu'ilz pourront que lesd. pensions ne generalles ne particulieres ne soient augmentées, car le Roy seroit plus content leur donner....... somme d'argent pour une foiz.

Item, pource que derrenierement lesd. Ligues ont tousjo[urs]........ du Roy par cy devant à eulx envoiez leurs pensions tant generalles que particulieres depuis... la ligue et allience avecques eulx est finye jusques à ceste heure, et le Roy leur a to........ fait dire qu'il ne le feroit point, pource que c'estoit une chose de trop grosse consequence, à ceste cause lesd. ambassadeurs leur pourront faire les remonstrances servantes à ce, comme ilz sauront bien faire.

Item, et au regard de demander la paye de leurs gens qui derrenierement sont descenduz en la duché de Millan, ce seroit une grosse playe et mauvaise ouverture....... fait la guerre au Roy de les payer encores de leurs gaiges.

Item, neantmoins le Roy pour se mectre encores en son devoir et pour leur donner à congnoistre qu'il veult tousjours demourer avecques eulx en l'amytié et allience ancienne, sera content leur faire bailler xxx^{m} escuz d'or pour les distribuer entre eulx, ainsy qu'ilz verront estre à faire.

Item, s'ilz ne vouloient entrer en l'allience et confederacion sans la creue.... et de leurs pensions particulieres, il fauldra diminuer cette somme de xxx^{m} escuz le plus que l'on pourra.

Item, touchant les arreraiges des pensions generalles et par-



ticulieres, c'est une chose où il n'y a point d'apparence et qui ne se doyt demander, consideré que...... seigneurs des Ligues n'ont esté durant le temps en amytié et allience avecques le Roy. Parquoy lesd. ambassadeurs mectront paine que, tant pour cela que pour autres demandes qu'ilz pourroient faire, ilz se contentent de lad. somme de xxx[m] escuz. Et, sy faire ne se peut, ilz passeront oultre de quelque somme dav......., telle qu'ilz adviseront, et de ce leur donne le Roy povoir comme à ceulx...... il s'en fye.

Item, sy lesd. seigneurs des Ligues estoient durs et perseverans en leur opp....... et qu'ilz voulsissent demander plus grandes choses, lesd. ambassadeurs ga...... de rompre avecques eulx, et sur le tout advertiront le Roy de leur inte...., à la plus grande dilligence que faire se pourra.

Et, sy lesd. seigneurs desd. Ligues ne vouloient actendre la response du Roy maiz plustost rompre, le Roy, soy confiant de sesd. ambassadeurs leur donne povoir et puissance de passer oultre, ainsy qu'ilz verront estre à faire.

..........., en tant que touche la querelle de l'email[1], lesd. ambassadeurs...... lement paine de la paciffier en faisant lad. allience; sy non et ilz en........ faire querelle à part, le Roy est content prendre arbitres en ensuyvant l'allience, et s'ilz ne le veullent faire, le Roy est content que lesd. ambassadeurs leur baillent une gracieuse somme d'argent telle qu'ilz adviseront.

Item, et pource que, par cy devant, les cantons, particuliere.......... n'ont point entendu les alliences et confederacions faictes avecques le........, leur a pas bien donné à entendre la forme et maniere desd. confederacions, à ceste cause et à celle fin que aucuns particuliers ne puissent doresenavant..... et revocquer en doubte lad. allience, sy elle se fait, le Roy desi....... conclute, elle feust leue et publiée par tous les.......... l'entendist, et jurée par les communes aussy bien que par les officiers... gouverneurs des villes. Et pour ce faire, en sera fait article exprès en lad. allience.

[1] Par « email », il faut entendre sans doute l'insigne des courriers suisses, que le commandant français du château de Lugano avait exposé aux moqueries de ses soldats, en 1510 (cf. ci-dessus, p. 231). La « querelle de l'email » est le conflit qui résulta de cette insulte.

XXVIII.

[Archives de Lucerne, Sect. *Venedig*. — Original sur parchemin, scellé d'une bulle de plomb.]

Lettre du doge de Venise, Léonard Loredan, *au gouvernement de Lucerne. — Il exprime la satisfaction éprouvée par la seigneurie de Venise en entendant les propositions amicales que lui ont faites les ambassadeurs suisses et le cardinal de Sion. Il propose d'envoyer aux Cantons, par lettres de change, l'argent que le pape a déposé pour eux chez des banquiers vénitiens.* — Venise, 7 avril 1512.

Leonardus Lauredanus, Dei gratia dux Venetiarum, etc., magnificis et potentibus dominis sculteto et consiliariis civitatis Lucerie, Elvetiis Magne lige superioris Alemannie, charissimis et predilectis amicis et affinibus nostris, salutem et sincere dilectionis affectum. Magnificos et preclaros Dominationum vestrarum oratores apud nos nuperrime divertentes hillari quidem vultu, sed gaudenciore animo, intuitu verissime et antiquissime amicitie et affinitatis nostre, excepimus. Protulerunt ipsi quedam, nomine Dominationum vestrarum, que non exigua nobis visa sunt argumenta sinceri magnique earum erga nos amoris. Gratissimis quoque collocutionibus hisce nostris accesserunt ea que spectantissime sapientie vester ac potius noster reverendissimus dominus cardinalis Sedunensis in augumentum amoris et amicitie nostre non magis eloquenter quam cum charitatis fervore in medium adduxit. Que autem hinc inde dicta atque amicabilissime pertractata fuere, omnia quidem relationibus, tum ipsius reverendissime Dominationis, tum magnificorum dominorum oratorum suorum, vestris Dominationibus plane innotescent. Hoc unum, his nostris, vobis expresse declaratum esse volumus, eam pecuniarum quantitatem quam sanctissimus dominus noster huc transmisurus est, vobis jure annue pensionis remittendam, verum, propter itineris difficultatem et discrimen, transmittere non potuit, nos, tum ad ipsius reverendissime Dominationis contemplationem, tum vero in vestri gratificationem et significationem propensissimi animi erga vos nostri, in banchis istius civitatis nostre prefatto reverendissimo cardinali scribendam ordinavimus, ut ad vestram commoditatem et satisfactionem ad vos quam celerrime per viam litterarum cambii remitti possit. Cæterum autem tanti semper fecimus singularem virtutem vestram,



tantoque amoris vinculo et affinitatis vestram simul ac nostram Respublicas connexas arbitrati sumus et consimilitudine quadam conformes, ut communes existimaverimus omnes fortunas nostras cum Dominationibus vestris, neque minus studiosi semper fuimus et cupidi prosperitatum et honorum vestrorum quam propriorum, idemque in posterum vel apertissime facturi sumus, confidentes vos econtra nobis non defuturos, sed pro vestra et virtute et erga nos benivolentia annulatissime corresponsuros.

Datum in nostro ducali palatio, die septimo Aprilis, indictione xv, M.D.XII.

Au revers, on lit : Magnificis et potentibus Dominis, sculteto et consiliariis civitatis Lucerie, Elvetiis Magne lige superioris Alemanie, carissimis et predilectis amicis et affinibus nostris.

XXIX.

[Archives de Berne, *France* I, pièce 30. — Original, sur papier.][1]

Lettre de Louis d'ORLÉANS, *marquis de Rothelin,* Raoul de LANNOY, *bailli d'Amiens, et* Imbert de VILLENEUVE, *ambassadeurs du roi de France en Suisse, aux avoyer et conseil de Berne. — Ils se plaignent que le sauf-conduit, qui leur avait été promis pour venir à la réunion de la diète le jour de Quasimodo (18 avril), ne leur ait pas été envoyé, et ils demandent qu'on leur fixe une autre journée à la date et au lieu qui conviendront le mieux aux Cantons.* — « Usiez », le 26 avril [1512].

Messieurs, nous nous recommandons à voz seigneuries tant que faire povons.

Messieurs, à la journée de Zurich tenue avant Pasques, nous fut dit par Messrs les ambassadeurs de toutes les Ligues que nous pourrions escripre au Roy treschretien, nostre maistre, les propos que lesd. s^rs ambassadeurs et nous avons euz, et que nous nous pourrions retirer hors des pays des Ligues actendans la responce dud. seigneur Roy, nostre maistre ; et que, si avions eu responce de luy, pourrions envoyer à Zurich pour avoir nostre saufconduit pour aller à la journée qui a esté tenue à ce Quasi-

[1] La copie de la présente pièce nous a été fournie par M. Ed. Rott.



modo, et que lesd. s[rs] de Zurich envoyroient ès autres quantons de Mess[rs] des Ligues pour savoir sur ce leur advis et oppinion, et despeschames dud. lieu de Zurich la poste et escripvismes au Roy les choses susd., et le Roy à toute dilligence depescha lad. poste, et nous escript de retourner à lad. journée pour de par luy remonstrer à vous et à Mess[rs] des Ligues le bon vouloir qu'il a envers vous et eulx et vous faire responce sur les demandes que les ambassadeurs nous avoient faictes; et [après] avoir eu la responce dud. seigneur Roy, nostre maistre, envoyasmes, le samedi de Pasques, à toute dilligence à Zurich pour avoir led. saufconduit. A quoy mesd. s[rs] de Zurich nous escriprent qu'ilz vouloient envoyer à toute dilligence à tous les quantons pour en savoir leur advis et que ce pendant ne bougissions de Neufchastel et qu'ilz nous escriproient ce que nous aurions à faire et comme nous devions conduire ; et eusmes lad. responce le mardi après Pasques. Et avons tousjours actendu led. saufconduit, jusques à ce qu'avons sceu que lad. journée a esté levée et que n'avions point de saufconduit, dont sommes tous esbays et n'eussions jamais pensé que led. saufconduit ne nous eust esté envoyé, actendu que ne sommes icy que pour bonnes choses et pour faire la paix entre le Roy et vous, et pour entretenir la bonne amitié qui a esté entre led. seigneur Roy et les Françoys avec vous et vostre nacion et non pas la guerre. Et ne povons imaginer que peult estre la cause qui peult avoir meuz Mess[rs] des Ligues d'avoir reffusé led. saufconduit, que à tout le moins l'on nous devoit ouyr pour vous rendre la responce du Roy, et l'eussions faicte de si bonne sorte qu'il nous semble que, quant nous eussiez oyz, eussiez eu cause de vous en contanter. Parquoy de rechef vous prions, Mess[rs], que vueillez mectre ordre que Mess[rs] des Ligues et vous nous vueillent bailler led. saufconduit pour aller parler à eulx et à vous, et une journée où nous trouverons, que vous nous assignerez au temps et au lieu qu'il vous plaira aux despens du Roy. Et, jaçoit que nous nous soyons retirez dedans la conté de Bourgongne, ce n'est pour chose que nous en vueillons retourner sans preallablement savoir plus à-plain vostre vouloir. Mais ce a esté pour ce qu'avons esté advertiz que aucuns compaignons tenoient sur nous. Et croyons fermement que ce n'est pas de vostre sceu et commandement. Mais, Mess[rs], pour eviter plus grant inconvenient, nous sommes retirez jusques à Salins, attendans si nous vouldrez bailler saufconduit; et, s'il vous plaist le nous bailler, retournerons incontinent devers



vous pour vous dire et faire la responce du Roy. Messrs, nous prions le benoist filz de Dieu qu'il vous doint tresbonne vie et longue. Escript à Usiez[1], le xxvje jour d'avril.

Les tous vostres bons amys

Loys d'Orleans.
Raoul de Lannoy.
Hymbert de Villeneufve.

Au revers, on lit : A nos treschiers et bons amys les advoyer et conseil de la ville et quanton de Berne.

XXX.

[Paris, Biblioth. Nat., ms. franç. 2928, fol. 19. — Original, sur papier.]

Lettre de La Palice *à Florimond Robertet, trésorier de France. — Il lui fait connaître son projet de passer du Piémont en Dauphiné, pour échapper à la poursuite de l'armée suisse et vénitienne; il lui mande en outre que l'on espère obtenir des gouvernements helvétiques un sauf-conduit pour les ambassadeurs du Roi, et il conseille de confier au duc de Savoie la négociation avec les Cantons. Il parle enfin de diverses circonstances concernant son armée.* — Villeneuve d'Asti, 27 juin[2] [1512.]

Monsr le tresorier, j'ay receu les lettres qu'il a pleu au Roy et veu ce que m'avez escript du xxiije de ce moys et vous mercye des advertissemens que me faictes. Auseurplus, j'ay esté adverty aujourduy par trois advertissemens differans que noz ennemys partirent hier de Pavie deliberez de nous suivre jusques là où ilz pourront; par quoy avons conclud de desloger demain d'icy et nous retirer au Dauphiné. J'ay mandé à toute dilligence gens saiges pour pourveoir aux passaiges et chevaulx qui sont sur les frontieres dud. Dauphiné et ay escript à Monsr. de St Valier qu'il fasse venir les gens qu'il a levez à Briançon pour servir là où sera besoing, et aussi ay escript à Messrs de Grenoble qu'ilz fassent faire grant monicion de vivres aud. Briançon pour la dis-

[1] Nous ne connaissons pas de localité de ce nom aux environs de Salins. Il faut probablement l'identifier avec Cusey, petit village à proximité immédiate de cette ville.

[2] C'est par erreur qu'en citant cette pièce plus haut (p. 381, n. 1) nous l'avons datée du 28 juin.



tribuer où il sera necessaire, et qu'ilz fassent mectre tout le païs en armes. Il seroit bon que le Roy y escripvit quelque chose, affin qu'ilz fassent la provision qui leur sera ordonnée pour le prouffit dud. seigneur. J'ay receu des lettres de Glaude d'Ymousse[1] qu'il m'escript qu'il espere avoir le saufconduit[2] et faire quelque bien, pource qu'il a esté adverty que Messrs des Ligues sont tresmal contans.

Monsr le tresorier, croiez que tant plus on y pancera et tant meilleur on trouvera le moien de Monsr de Savoye pour faire quelque appointement[3], car il a souvent journées avec les Suisses et a entre eulx tout plain d'amys, et me semble que le Roy luy en doyve escripre, car il luy fera voulentiers service, veu le bon voulloir qu'il a monstré jusques à sest heure.

Monsr le tresorier, je prie Dieu vous donner ce que plus desirez. A Villeneufve d'Ast, ce xxvij^e de juing.

Le tout vostre bon amy

Chabannes.

Monsr le tresorier, il a pleu au Roy m'escripre que je departisse a quatre ou cinq cappitaines la compaignie qui fut de Monsr de Con[ty, mais] pour ce (ce) que nous estions au plus fort de nostre affaire ne la vouluz rompre. A ceste heure vous prye que me mandez si s'est la voulenté du Roy que je le fasse ainsi qu'il m'a escript, et, de tant de compaignies qui à present vacquent, led. s^r feroit bien d'en donner quelqu'une à mon frere de Vendenesse. Je vous [prye] luy estre solliciteur comme pour moy mesmes.

Le tout vostre bon amy

Chabannes.

L'adresse manque.

[1] La Palice veut sans doute parler de Claude de Seyssel; mais c'est, à notre connaissance, le seul endroit où ce nom lui soit appliqué. Par Ymousse, peut-être faut-il entendre Mouxy, localité voisine d'Aix, pays d'origine de Claude.

[2] Des Cantons.

[3] Avec les Suisses.



XXXI.

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy nº 262, fol. 61. — Original, sur papier.]

Lettre de Claude de Seyssel, *évêque de Marseille, au roi Louis XII. — Il donne des nouvelles sur les négociations ouvertes en Suisse par l'intermédiaire du duc de Savoie pour arriver à la conclusion de la paix entre la France et les Cantons.* — Gex, 4 juillet [1512].

Sire, hier matin, arriverent Saincte Colombe et Viry, que Mons[r] le grant maistre[1] avoit envoiez de pardeçà pour prier Mons[r]. de Savoye[2] qu'il envoiast quelcun à une diete qui se debvoit tenir aux Suisses pour luy. Mais il n'estoit point de nouvelles qu'il se deust tenir diete pour luy. Aussi, mond. s[r] n'oseroit en maniere du monde envoier de sa part à lad. diete que premierement ne fust adverty s'ilz le prendroient bien, pour les grans menasses qu'ilz luy font tous les jours, mais bien avoit ordonné d'envoier Mons[r] de Mons, nommé Mondragon[3], à Berne et à Fribourg, pour taster le gué, et avons avisé par ensemble qu'il seroit bon luy bailler deux cens escuz en ensuivant la commission que led. Saincte Columbe avoit de mond. s[r] le grant maistre pour distribuer ainsi qu'il verra estre necessaire à gens particuliers qu'il fauldra envoier çà et là. Et, s'il ne voit le besoing, il les rendra, car il est bien saige gentilhomme et homme de bien, et si desire vous faire service, et a son frere dedans le chasteau de Lugan.

Sire, led. Mondragon a instructions et charge de par mond. s[r] de signifier à Mess[rs] desd. villes ma venue icy et leur dire la cause, c'est asçavoir pour prier mond. s[r] qu'il vueille perseverer en vostre amitié et alliance et aussi vous servir contre les Anglois, et leur declairer que ne querez que leur amitié, ainsi que plus à plein est contenu èsd. instructions, desquelles vous envoie le double. Et oultreplus, y a certaines remonstrances servans au cas s'ilz vueillent escouter. Et ce a esté fait pourtant que j'avoye esté adverty que lesd. gens des Ligues avoient sceu ma venue icy et n'en estoient pas contens, pensans que je demenasse par aventure quelque aultre chose, afin qu'ilz n'eussent point ceste imagination, aussi que, soubz ceste coleur, l'on eust moien d'en-

[1] La Palice.

[2] C'est-à-dire le duc de Savoie.

[3] Sur ce personnage, voy. ci dessus, p. 442, n. 1.



tamer la matiere et que je puisse demeurer seurement et sans souspeçon jusques à ce que l'on vist s'il y a remede de les faire acouster. Et aussi, en respondant à mond. s[r] sur les instructions, force est qu'ilz declairoient leur intention. Et porra l'on comprendre si pour le present y a aucun moien d'entrer en pratique. Et, dès incontinent que l'on verra le passaige ouvert, l'on y emploiera tous ceulx que l'on verra y pouvoir servir, lesquelz icelluy Mondragon congnoist tresbien, avec lequel j'ay devisé de plusieurs moiens particuliers pour les gaigner. Et fault necessaire[me]nt attendre sa response avant que entrer en aultre pratique.

Sire, hier soir bien tard, arriva icy ung alemant de la conté de Ferretes, prebstre, que l'on nomme le doien de Columbier[1], serviteur de mond. s[r], homme de bien, lequel il avoit envoié à Berne pour aucun different qui a esté de long temps entre aucun de ses subgetz, à cause du chasteau et terre de La Serra, lequel luy a rapporté une sentence que Mess[rs] de Berne, de Fribourg, de Solurre et de Lucerne ont donné contre mond. s[r], qui en estoit seulement le juge, qui se monte à plus de xxiiij[m] escuz. Et, en deffault de paiement, ilz declairent qu'ilz prendront autant de ses terres, qui est la chose la plus enorme du monde. Toutesfois, mond. s[r] n'y scet aultre remede que d'obeir. Led. alemant a aporté unes lettres à mond. s[r], par lesquelles l'abbé de Pynerol[2], qui avoit esté envoié de par luy aud. païs, luy escript entre aultres choses que, si Mess[rs] sont advertiz que je soye icy pour traiter aucune chose de par vous, il mectra son estat en danger, et je ne seroie pas bien asseuré, et autant m'en escrip il en substance, ainsi que porrez veoir par la lettre qu'il m'escrip et par l'article de celles qu'il escript à mond. s[r]. Car elle contient plusieurs aultres choses touchant lad. Sarra. Et desja en avoye esté adverty par ung gentilhomme que partit jeudi de Lausanne. Toutesfois, Sire, si je ne voy aultre chose, je iray temporisant jusques à ce que mond. s[r] aie response dud. Mondragon. Et, si je voy qu'il y aye trop grant danger, je me retireray en quelque lieu plus seur. Car le chevaucheur mesmes qui est venu avec moy a cuydé estre arresté à trois lieux d'icy, en retournant de porter le pacquet que vous envoiay avant hier.

[1] Sur ce personnage, voy. ci-dessus, p. 422, n. 2.

[2] Jean-Amédée de Bonnivard.



Sire, led. alemant dit qu'il luy semble bien dificille que pour l'heure presente ilz vueillent acouster parler d'apoinctement, car le peuple est fort ennemins contre voz gens, combien qu'il y aie plusieurs gens de bien qui en sont bien marris; mais que, avec le temps, il se porra faire, et fault ung petit temporiser. Et scet l'opinion de tous ceulx qui entendent la matiere du païs et les afferes qui occourrent; car l'on est bien adverty que les offres qui ont esté faitz dernierement sur celle fureur ont plus nuit que profité. Et fault en efect mener la pratique doulcement et par moiens secretz et ne la haster point, pourtant que le temps et les occurrens, avec les moiens que l'on tiendra, la feront sortir effect, ce que ne feront tous les offres du monde faitz soudainement en leur fureur; et c'est l'opinion par effect de mond. s^r de Lausanne[1], lequel m'a escript et envoié ung sien homme exprez, avec une lettre de Mess^e Guillaume de Diesbach, et led. homme ne m'a riens dit en substance daventage.

Sire, led. alemant dit qu'ilz font equiper de grosse artillerie et ont leurs gens prestz à marcher en plus grant nombre que la premiere bende; car ceulx de Berne, qui n'envoierent la premiere fois que mil hommes, en mettent sus à present ij^m et dit l'on que c'est pour aler en Italie eulx joindre à leurs gens, et les aucuns presument que l'artillerie soit pour batre les chasteaux de Lugan et aultres qu'ilz pretendent d'avoir. Les aultres presument que c'est pour aler en Bourgoigne.

Sire, leur fierté est si grande maintenant qu'il est impossible que les aultres princes et seignories puissent à la longue endurer leurs oultraiges, et sera force qu'ilz laissent toutes aultres entreprinses pour y obvier, mesmement leurs voisins et ceulx d'Italie et de Maigne[2]. Mais il fault temporiser ce pendant, en attendant ce que Dieu en vouldra faire, et s'aider le mieulx que l'on porra de pratiques envers eulx et n'y aller point trop à la haste, car il n'est rampart qui sceust souldainement arrester ceste fureur, non plus que l'impetuosité d'ung torrent qui descent d'une montaigne ou de la mer quant elle est courroussée, mais fault attendre que celle fureur soit moderée ung petit, et ce pendent eviter le plus que l'on peult le dammaige et preparer les remedes.

Sire, depuis ces lettres escriptes, j'ay aujourduy, environ dix

[1] Aymon de Montfaucon, évêque de Lausanne.

[2] C'est-à-dire : Allemagne.



heures du matin, receu voz lettres du derrenier du mois passé, ensemble celles que escripvez à Mess[rs] des Ligues, et tout incontinent m'en suis aler trouver mond. s[r 1] et luy ay communiqué le tout, le priant qu'il voulsist me donner les moiens d'envoier lesd. lettres à toute diligence, attendu que le terme est bien bref et qu'il ne m'est loisible d'y aler, ne d'y envoier homme qui soit à vous; lequel tout incontinent a fait escripre à Chastellard[2] qui est tout porté à Berne pour aler au lieu de Surich en diligence et presenter vosd. lettres, et ay fourny argent pour son voiage, qui n'est pas grant summe.

Sire, je n'eusse sceu trouver meilleur expedient pour ceste heure; car à peine treuve l'on homme qui ose porter lettres ne parler pour vous, quelque serviteur qu'il vous soit; et ceulx qui ont plus à perdre sont en plus grant danger. Et si ne suis pas bien asseuré si led. Chastellard y vouldra aler et s'il y arrivera à temps. Et daventaige, ceulx qui entendent ceste matiere, mesmement led. doyen de Columbier, ne sont pas d'opinion que vosd. lettres y puissent gueres profiter, ne aultre offre et presentation que l'on y face, jusques à ce qu'ilz soient ung petit refroidis, ce que se porra faire par les pratiques et remonstrances dud. Mondragon et de ceulx qu'il pratiquera. Et aprez, mond. s[r] trouvera bien moien d'assembler tous les cantons ou une partie d'eulx, soubz aultre coleur, pour presenter telles lettres et faire telz offres qu'il sera avisé de par vous.

Sire, j'ay eu quelque nouvelle de delà les montz que m'a escript le general Ferrier[3], lesquelles vous envoie. Aussi mond. s[r] m'a dit qu'il vous envoie celles qu'il a eu tant de là que d'Alemaigne, par toutes lesquelles vous entendrez qu'il y a ung desordre merveilleux, qui me fait croire et esperer certainement qu'il ne peult durer.

Sire, en depeschant ce pacquet, est survenu ung homme de Mons[r] de Lausanne qui m'a apporté des lettres de luy qui se conforment à ce que j'ay dit dessus qu'il fault attendre la conclusion que se fera à ceste diete, avant qu'on puisse de riens parler, laquelle lettre je vous envoie, par laquelle aussi entendrez que le tout ne gist pas en ceulx qui sont demeurez au païs; toutesfois ce seroit beaucoup de les pouvoir faire entrer en pra-

[1] Le duc de Savoie.

[2] Cf. p. 445, n. 1.

[3] Sébastien Ferrier, général des finances du duché de Milan.



tique, car l'on trouveroit bien moien aprez de gaigner une partie de ceulx qui sont en l'armée. Et neantmoings, si avez quelque intelligence de par delà, seroit le principal.

Sire, je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint tresbonne vie et longue. Escript à Gès, le quatriesme de juillet.

Vostre treshumble et tresobeissant subject et serviteur,

C. de Seyssel, evesque de Marseille.

Au revers, on lit : Au Roy, mon souverain seigneur.

XXXII.

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy nº 262, fol. 46 — Original, sur papier.]

Lettre de Claude de SEYSSEL, *évêque de Marseille, à Louis XII. — Il propose de charger le général des finances, Sébastien Ferrier, qui a de nombreuses intelligences en Italie, d'agir sur le cardinal de Sion et le baron de Hohensax, chef des troupes suisses en Italie, pour obtenir d'eux qu'ils se montrent favorables à la France.* — Chambéry, 10 juillet [1512].

Sire, en ensuivant ce que dernierement vous ay escript, j'ay eu response du general Ferrier[1], lequel m'avertit de plusieurs choses, dont, afin que soiez mieulx informé, vous envoie ses lettres, par lesquelles porrez entendre son vouloir et le moien qu'il a de vous faire service. Et par ce que m'a dit de bouche mon chapellain, que j'avoye envoié devers luy, il a bonne esperence de la matiere, et, comme tousjours vous ay escript, le temps et le desordre de voz ennemis mettront ordre en voz afferes, par le moien de voz bons serviteurs et de ceulx qui ont les habitudes et congnoissances avec eulx pour vous faire service. Et tout incontinent avoir receu lesd. lettres, ay renvoié en diligence aud. general son clerc, qu'il m'avoit envoié icy avec unes instructions que j'ay soudainement dressées pour pratiquer le cardinal de Syon et le baron de Saxe, dont je vous envoie le double avec ce pacquet. Lesquelles à mon advis serviront bien, et espere qu'elles seront bien agreables aud. general. Mais il seroit expedient, par ce que m'a fait dire led. general par mond.

[1] Sur ce personnage, voy. plus haut, p. 634, n. 3.



chapellain, avoir particulieres instructions ou povoir de vous pour besoigner. Par quoy, Sire, si trouvez le moien bon, me porrez envoier telles instructions ou pouvoir que vous semblera, et je m'iray joindre avecques luy, ou encores l'y nommer pour luy donner meilleur coraige. Et me semble, Sire, pour la particularité dud. cardinal, que on luy peult promettre eveschez et benefices jusques à la quantité que bon vous semblera, pension annuelle et argent content, si besoing est, et encores estat pour quelcun de ses parens, si point en a; et pareillement au baron de Sax argent et pension pour luy et encores quelque summe à distribuer aux capitaines qu'il avisera. Lesquelles summes vous plaira moy declairer; car je ne vouldroie point passer vostre commandement, combien que vous pouvez tenir seur que je ne iroye pas si estroictement pour mon propre affere que je feray pour le vostre. Aussi, Sire, seroit expedient moy declairer par vosd. instructions ou povoir les offres que l'on porroit faire à ceulx des Ligues, oultre ceulx que desja ont esté faitz, dont ilz n'ont tenu compte, et mesmement si entendez que on leur parle des chasteaux de Lugan, de Locarne ou d'aultres, et encores de quelque aultre partiz comme de cent mil escuz que avez prestez sur Veronne et des aultres sur Valege, dont je vous parlay, ou d'aultres partiz si point en avez avisé depuis. Toutes lesquelles pratiques et offres ne se mectront en avant si non à la necessité. Et seroit aussi requis qu'il y eust de pardeçà quelcun qui fournist argent pour bailler promptement là où seroit necessaire pour demener la pratique et encores pour paier là où seroit promis aux particuliers jusques à la somme qu'il vous plaira ordonner, car à la generalité vous aurez temps assez.

Et pour ce que les choses sont de si grant pois que je ne m'en fye pas en mon sens, aussi que la raison ne veult pas que vous en arrestez à moy, je vous supplie, Sire, qu'il vous plaise donner la charge à quelque aultre, tel qu'il vous plaira, de promettre et paier ce que sera necessaire, et je luy assisterey voulentiers et y feray comme pour gaigner paradis, car je ne la vouldroye bonnement accepter ne oseroye executer seul.

Sire, il est aussi requis si voulez que lad. pratique se maine par led. general, que escripvez unes lettres à Mons[r] de Savoye, faisant mention comme estes adverty que led. general a des abitudes et moiens pour vous faire beaucoup de services de pardelà et que luy priez qu'il luy escripve et commande qu'il vous face tous les services qu'il porra; priant ausurplus



mond. s[r] qu'il continue de son cousté et ne se lasse point d'entretenir la pratique qu'il a tresbien encommencée, à laquelle avez bonne esperence par ce que vous en ay escript. Car led. general craint le courrousser, s'il entreprenoit sad. pratique sans cela, et que mond. s[r] ne dist qu'il l'a entreprinse sur luy pour empescher la sienne. Et par mon petit advis, Sire, celle dud. general est la meilleur et la plus seure que nulle aultre que je voye encores, car elle frappe au but de ceulx qui sont les principaulx de la matiere. Et se porra encores dresser des intelligences à Millan, à Florence, à Rome et ailleurs en Italie, qui toutes serviront. Et, par la lettre que luy escript son filz, l'evesque de Verceil, porrez veoir que celluy dont aultrefois vous parla led. evesque, qui est Jehan Paule Baion [1], est tout prest de besoigner avecques vous. Et croy que Mons[r] le tresorier aie encores les partiz qu'il demandoit escriptz de la main dud. evesque, par lesquelz me semble que led. Baion offroit vous bailler ostaiges, ou qu'il le m'ait dit de bouche. Sur quoy, Sire, vous plaira aussi me faire response par ceste mesme poste. car tout sert à la matiere. Et espere, s'il vous plait entendre aux pratiques d'Italie, ainsi que on les porra dresser, que y aurez en bref autant ou plus d'auctorité que n'eustes oncques, et, si n'en voulez pas tant entreprendre, à tout le moings donrez tant d'afferes à voz ennemis qu'ilz vous lairont en paix ailleurs.

Sire, je vous envoie aussi quelque avis que led. general a eu de Millan par une lettre que on luy escript, jaçoit qu'elle soit imparfaicte.

Sire, vostre plaisir sera me faire response le plus tost que porrez, afin que je saiche que faire, et ce pendant ne bougeray d'icy. Priant Nostre Seigneur qu'il vous doint, Sire, honneur à voz afferes, ensemble tresbonne vie et longue. Escript à Chambery, le x[e] de juillet.

Vostre treshumble et tresobeissant subject et serviteur,

C. de Seyssel, evesque de Marseille.

Au revers, on lit: Au Roy, mon souverain seigneur.

[1] Jean-Paul Baglione, général de l'armée vénitienne dans le Milanais.



XXXIII

[Paris, Biblioth. Nat. ms. Dupuy n° 262, fol. 41. — Duplicata, sur papier.]

Lettre de Claude de SEYSSEL *à Philiberte de Luxembourg, régente de la principauté d'Orange. — Il l'invite à s'entendre avec les ambassadeurs du duc de Savoie en Suisse, de manière que la négociation qu'elle doit entamer au nom du roi avec les Cantons ne contrecarre pas celle dont le duc est chargé de son côté.* — Gex, 5 août [1512].

Double des lettres que Monsr de Marseille escript à Madame la princesse d'Orenge.

Madame, j'ay esté fuitif pour crainte des voleurs en divers lieux de ce païs sans m'oser trouver avecques Monsr de Savoye jusques à lundy dernier qu'il s'en vint aux champs, où je l'alay trouver. Et, pendant led. temps, n'ay entendu aucune chose touchant l'affaire du Roy, sinon que les gens de mond. seig^r qui ont esté à ces journées avoient quelque bonne esperance que Messrs des Ligues entendroient à l'appoinctement avec led. s^r, moiennant quelque bonne somme d'argent qu'il failloit desbourser à aucuns particuliers pour faire sortir lad. practique en avant. Et à ceste prochaine diete, qui se tiendra lundy, l'on attent veoir que ce fera et quel espoir il y aura de besoingner. Cependant m'est arrivé aujourduy, environ mydi, ung pacquet dud. s^r, auquel y avoit des lettres à mond. s^r le duc et à moy, de la substance que verrés par le double desd. lettres que vous envoye mond. s^r. Lesquelles veues, il a incontinent despeché ce porteur devers vous pour vous communiquer le tout. Et l'a fait tresvolentiers, et a eu tresagreable de s'entendre avecques vous en ceste practique, tant pour le bien de la matiere et pour le service dud. s^r que pour l'amour qu'il porte à vous et à vostre maison, ainsi qu'il m'a dit treshonnestement. Et, tout à celle heure mesmes, a escript en dilligence à ses ambassadeurs qui se doivent trouver à lad. diete que, si voz gens y sont, ilz se doivent trouver avecques eulx et leur communiquer le tout et ensuivre entierement le vouloir et intencion dud. s^r. Aussi, je suis certain que, de vostre cousté, manderez le semblable à voz gens, et encourez que advertirés bien tost mond. s^r de ce que le Roy vous a escript. Et par ainsi le tout ira d'une main et à une fin, au bien et pour le service dud. s^r, à quoy tachons trestous et n'est



question d'autre chose. Madame, vous estes bonne et saige et suis asseuré que aurés bon advys à tout; neantmoins, pour le debvoyr que j'ay aud. s[r] premierement et à vous apprès, me semble vous pouvoir et debvoir, comme vostre serviteur, advertir comme il est bien expedient que voz gens qui iront à lad. diete ne tachent pas tant de faire sortir vostred. practique à effect qu'il peult porter dammaige à celle de Mons[r] le duc, laquelle vouldroit beaucop mieulx et seroit plus agreable aud. s[r], s'il estoit possible qu'elle se peult conduyre. Et daventaige qu'ilz advisent ensemble de distribuer les deniers dud. s[r] tout d'ung accord, affin qu'il ne se face deux mises pour deux pratiques dont ne peult avoir lieu que l'une. Et de mesmes advertissemens ay fait à mond. s[r], lequel l'a tresbien prins et en escript expressement à sesd. ambassadeurs en ceste substance.

Madame, il seroit bon que tiensissiés icy ung homme resident avecques mond. s[r] durant le temps que cested. practique se conduyra, affin que tout allat mieulx d'ung train et que entendissiez d'ung cousté et d'autre le tout. Et de ma part je m'y trouveray tousjours quant sera besoing, prest à faire le service dud. s[r], et au surplus à vous obeyr en toutes choses qu'il vous plaira me commander, me recommandant tousjours à vostre bonne grace, et priant Nostre Seigneur qui vous doint, Madame, ce que desirez. Escript à Gex, le cuinquiesme d'aoust.

XXXIV.

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 262, fol. 42. — Duplicata, sur papier.

Lettre de Claude de Seyssel *aux ambassadeurs du duc de Savoie en Suisse. — Il les prie de s'entendre avec les ambassadeurs de Philiberte de Luxembourg pour mener de concert avec ces personnages les négociations avec les Cantons, négociations dont le roi de France a chargé simultanément cette princesse et le duc, leur maître.* — Gex, 5 août [1512].

Double des lettres que Mons[r] de Marseille escript aux ambassadeurs de Mons[r] de Savoye aux Ligues.

Mess[rs], il a pleu à Mons[r] me monstrer à ce matin ce que vous, Mons[r] de Pynerol, luy avez escript dernierement touchant l'affaire du Roy, et me semblent voz advis tresbons, dont mond. s[r] a adverty led. s[r] bien amplement, et je luy en ay aussi rescript ce que m'en semble. Toutesfois, avant que aions depesché



lesd. lettres, avons eu nouvelles d'icelluy s[r], du ij[e] de ce mois, telles que verrez par les lettres qu'il escript à mond. s[r], lesquelles il vous envoie, et autant m'en escript il en substance. En ensuivant lesquelles lettres, mond. s[r] a incontinent escript à Madame la princesse qu'elle mande à ses gens qui se trouveront à la prochaine diete qu'ilz vous communiquent le tout et que vous ferez le semblable à eulx, afin que tout aille d'ung train et qu'il n'y aye diverses pratiques qui empeschent l'une l'aultre, ne double despense.

Mess[rs], vous entendrez par les lettres dud. s[r] que la pratique laquelle avez dressée au nom de mond. s[r] luy est trop plus agreable que celle de mad. dame la princesse, quant verriez bonne apparence de la pouvoir conduyre. Mais aussi, quant n'y verriez grosse apparence et que congnoistriez l'aultre estre plus certaine et plus seure, il se vauldroit mieulx renger à ceste là que de bailler une grosse summe d'argent pour commencer la vostre sans y veoir grande esperance, comme dit est, et que aprez il faillist revenir à l'aultre, en baillant une aultre grosse summe d'argent, et que celluy que auriez baillé fust perdu. Par quoy, Mess[rs], je vous prie que y aiez bon advis et tous ensemble choisissez ce que vous congnoistrez estre plus profitable aud. s[r], ainsi qu'il a en vous sa parfaicte fiance; car, en tout cecy, n'est question d'aultre chose que de luy faire service, et mesd. s[r] et dame la princesse ne tachent à aultre chose, aussi suis-je certain que ne faictes vous. Par quoy je me resoubz que le tout gist en voz discretions, et ce qu'en ferez, je le reputeray avoir esté fait pour le mieulx. Et si ay bonne esperance que aurez honneur de ceste entreprinse au plaisir de Dieu.

Au remenant, touchant les aultres particularitez, quant il sera question d'entrer en pratique, assez à temps led. s[r] fera sur tout entendre son intention à mond. s[r] pour vous en advertir. Et sur ce point me recommande à vous tant de bon cueur que faire puis, priant Nostre Seigneur qu'il vous doint, Mess[rs], ce que plus desirez. Escript à Gex, le cinquiesme d'aoust.

XXXV.

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 262, fol. 119. — Original, sur papier.]

Lettre de Louis de La Tremoille, *gouverneur de Bourgogne, à Louis XII. — Il l'informe des mesures prises pour la défense de la Bourgogne contre les Suisses et pour la levée de lansquenets. Il l'engage à hâter autant que possible son appointement avec les Cantons.* — Dijon, 7 août [1512].

Sire, tant et si treshumblement que faire puis à vostre bonne grace me recommande.

Sire, plaise vous savoir que j'ay receu les lettres qui vous a pleu m'escripre; et par icelles m'escripvez des trois mille hommes de pied françoys que temporise tousjours à leur payement jucques à ce qu'on ayt sceu que faict aura esté en ceste journée qui se tiendra lundi en Souysse. Sire, je l'ay faict et feray, toustesfoiz, Sire, ilz sont sur le peuple. J'ay envoyé gens sur les champs pour les faire vivre le plus amyablement que faire ce pourra, et longuement ne pourroient vivre en cest estat sans affoller vostre peuple et destruyre du tout.

Sire, touchant les Souysses, tousjours se dict iceulx avoir bonne vollunté envers vous, mais je ne m'y fye poinct, actendu que de tant de coustez sont pratiquez, comme du pape, roy d'Espaigne, Veniciens et empereur. Et me semble, Sire, que ne devez rompre vostre force que n'en soyez asseuré. Et, si ne les avez, vous feront une venue depardeçà, et ne fusse que pour vous empescher à ce que plus aisement puissent faire de la duchié de Millan ensemblement ce qu'ilz vouldront.

Sire, au regard de ce que vous a escript Monsr de Marseille[1], Monsr de Bussy[2] m'en avoit envoyé le double par le commandement de Monsr de Savoye[3], comme par cy devant vous ay escript, qui n'est pas grant chose pour y prandre seureté grande. Et vous avise, Sire, que, si lesd. Souysses voyent et entendent que soyez fort, plus aysement appoincteront, et si en aurez meilheur marché, et avecques ce ne entreprandront sur vous. Et, si ceste force ne vous fust venue, fussent ja pardeçà ou en

[1] Claude de Seyssel.

[2] Probablement Jean d'Amboise, seigneur de Bussy (cf. ci-dessous p. 642).

[3] Le duc de Savoie.



chemyn, car ilz ont esté cause du recullement de ceste neutralité, pour veoir s'ilz pourroient recouvrer troys mille chevaulx pour ycy venir avecques eulx. Et ne le font non tant pour faire service aud. empereur que pour le pillaige.

Sire, touchant les praticques de Monsr de Savoye, elles sont tresbonnes, mais si Madame la princesse et ses gens et amys ne se joignent avecques luy et ses gens, je doubte sa praticque estre bien longue, et que les gens de mad. dame la princesse cognoissent qu'elle n'ayt credit avecques vous, et que une praticque esloigne l'autre, et aussi qu'ilz se brouillent. Par quoy seroit besoing que luy envoissiez ung tresorier avecques les vingt mil escuz, et, cella faict, luy semble que les choses, ainsi comme elle sont, se pourroient bien conduyre ainsi que le desirez. Sire, il n'y fault riens espargner; car, si vous gaignez lesd. Souysses, tous ses roys, qui vous veullent courre sus, jamais ne furent si estonnez qu'ilz seront.

Sire, vous m'escripvez faire haster les lansquenaix de Dompmartin[1]. Sire, en ensuyvant ce que derrierement vous ay escript, il y sera faicte la plus grande dilligence que on pourra; ilz seront ce jourduy payez et demain partiront, car on ne les eust sceu faire partir sans payement.

Sire, j'ay escript à Monsr de Bussy[2] et luy ay envoyé les lettres que luy escripvez, ensemble à Tavannes[3], pour faire partir les lansquenaix qui sont au quartier de Champaigne. Sire, en tout sera faict la plus grande dilligence qu'on pourra.

Sire, il me semble qu'il seroit bon que envoyassez ung couple de hommes vers La Charité[4] et Desiré[5] avecques de bonnes lettres adroissant à ceulx qui les conduysent et aux cappitaines, pour les faire dilligenter.

Sire, vous m'escripvez que, pour la prinse de Pampellune et de Sainct Jehan de Pié de Porc, qui est près de l'entrée de voz pays de Guyenne et de Languedoc, vous voullez renforcer vosd. pays, et que, pour ce faire, encores voullez avoir la bende des

[1] Nous n'avons pu identifier ce personnage. Peut-être s'agit-il d'une localité et non d'un homme.

[2] Jean d'Amboise, seigneur de Bussy.

[3] Probablement Jean de Saulx-Tavannes, grand-gruyer héréditaire de Bourgogne.

[4] Probablement La Charité, dép^t des Ardennes, c^ne d'Ambly-Fleury.

[5] Probablement Désiré, dép^t des Ardennes, c^ne de Beaumont.



lansquenaix venuz de dellà les mons. Sire, vous ne laissez plus personne en ce pays que les xxiiij^c hommes de pied qui ne sont point armez. J'ay peur que, si faillez à vostre appoinctement en Souysse, qu'ilz vous fassent ycy une venue, et que laissez trespetitement pourveu vostred. pays. Et, Sire, s'ilz venoient, vous feroient dommaige irreparable.

Sire, lesd. lansquenaix m'envoyerent hier demander leur payement, et m'ont dict les clercs que l'argent sera ycy aujourduy. Je les feray demain payer et partir lundi, ainsi qui vous a pleu me commander.

Sire, quant aux compaignées de feu Conty [1], Bayard [2], Mess^e Aymar de Prie [3] et Telligny [4], que m'escripvez faire tenir prest pour, si appoinctement se faict à ceste journée desd. Souysses, les faire partir pour aller en Guyenne, Sire, je le feray; toutesfoiz la compaignie de feu Conty est logée en ceste ville. Mais à ceste là ne aux autres n'en parleray encores, veu que avant leur partement fault qu'ilz soient payez. Et à la monstre leur sera signiffié que tous seront ensemble. Et avecques ce, si à ceste heure leur estoit dict, vous pourroit porter dommaige, car ceulx de la Conté le pourroient savoir et le mander aux Souysses, voyans vostred. pays desgarny, pour les y faire venir. Et, Sire, le leur dire ne vous serviroit de riens, actendu, comme je vous escripz, qu'il fault lesd. compaignies estre payées.

Sire, je desireroye grandement que vostre plaisir fust me lesser Telligny, car je n'ay que le gouverneur d'Orleans et luy pour me ayder à mener les gensdarmes, ausquelz j'ay grant fiance.

Sire, en toutes choses qui vous plaira m'escripre je le feray. Et pencez, si vous plaist, que ce pays n'est pas comme les autres, car il y a des gens dedans qui vouldroient bien retourner à leur premiere souche et n'en font pas grand semblant.

Sire, le filz du conte Louf [5], qui est de ma compaignie, m'a dict que si avez affaire de mil lansquenaix, qu'il en finera. Et m'a

[1] Frédéric de Mailly, baron de Conti, tué en 1511 dans une rencontre avec les Suisses (cf. ci-dessus, p. 273.)

[2] Pierre Terrail, seigneur de Bayart, le Chevalier sans peur et sans reproche.

[3] Grand-maître des arbalétriers de France.

[4] Peut-être François de Théligny, ou Louis, son fils, seigneurs de Lierville.

[5] Nous ne savons qui est ce personnage.



dict que ja a promesse de cinq cens beaux compaignons, et que lesd. lansquenaix feront serment de vous servir envers tous et contre tous et yront partout où il vous plaira.

Sire, si vous plaist, escriprez à Monsr d'Orval [1] que les lansquenaix de Monsr de la Marche [2] qui les loge entre la Champaigne et Bourgoigne et que, si j'en ay affaire et les envoye querir, qui me les envoye.

Sire, il vous plaira me mander et commander voz bons plaisirs pour les acomplir à l'aide de Dieu, que je prie, Sire, qui vous doint tresbonne vie et longue. A Dijon, le vij^e jour d'aoust.

Vostre treshumble et tresobeissant subget et serviteur

L. de la Tremoille.

L'adresse manque.

XXXVI.

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 262, fol. 50. — Original, sur papier.]

Lettre de Claude de SEYSSEL, *évêque de Marseille, à Louis XII. — Il lui donne des nouvelles des négociations entamées avec les Cantons par l'intermédiaire du duc de Savoie, qui se conformera aux désirs du Roi en ce qui touche la négociation dont la princesse d'Orange a été chargée de son côté.* — Gex, 5 août [1512].

Sire, depuis les dernieres lettres que vous ay escriptes, en ensuivant la resolution qui avoit esté prinse par Monsr de Savoye, l'on depecha hyer Monsr de Mons Mondragon et luy bailla l'on ij^m escuz soleil, que le tresorier qui avoit la charge de bailler les vingt mille escuz à mond. s^r avoit icy envoiés, ensemble xij^c que je trouvay tant de mon argent que de mes amys, en attendant la reste qui debvoit arriver icy ce mesme jour, dont j'ay depuis esté ramboursé, et eut led. de Mons expresse commission qu'il deust tacher par tous moiens de contenter les

[1] Il est difficile de savoir de quel membre de la nombreuse famille des Orval il s'agit ici. C'est probablement le même qui est cité ci-dessous, pièce n° XLV.

[2] Probablement Robert de La Marck, seigneur de Fleuranges, ou Guillaume de La Marck, seigneur de Montbazon.



particuliers avec lesquelz luy et les aultres ambassadeurs de mond. s^r avoient intelligence pour ceste summe. jusques à ce que l'on vist plus cler en ceste matiere, ce que je croy qu'ilz feront, s'il est possible.

Depuis, Sire, à ce matin, sont arrivées voz lettres du ij^e de ce mois, par lesquelles advertissez mond. s^r et moy de la pratique de Madame la princesse. Lequel tout incontinent a depesché et escript à sesd. ambassadeurs qu'ilz ensuivent vostre intention et leur a envoié voz lettres. Et, de l'aultre cousté, a escript à mad. dame la princesse en la mesme substance. Et, à mon advis, il a tresbien prins vostred. intention, et a esté bien aise que mad. dame la princesse se mesle de ceste matiere, et sera tresjoieulx que ses pratiques vous soient profitables et ne tend à aultre fin.

J'en ay pareillement escript à mad. dame et à sesd. ambassadeurs en la forme et substance que verrez par le double de mes lettres que vous envoye cy enclos. Et pouvez estre certain, Sire, que de ma part je n'y ay aultre desir, fors de veoir voz afferes en l'estat que vous mesmes desirez. Et, si j'eusse esté adverty de la pratique de mad. dame la princesse, j'eusse remonstré à mond. s^r et persuadé de faire ce qu'il fait maintenant par vostre advis et commandement; mais jamais n'en ay riens sceu. Et par les dernieres lettres qu'elle m'a escriptes, qui sont d'assez vielle date, sembloit qu'elle n'avoit aucune esperance de riens faire avec ces gens. De ma part, je n'eusse sceu de quoy l'advertir plus avant que de ce que luy avoie escript, c'est que mond. s^r le duc avoit prins charge de ceste matiere, mais que je ne sçavoye encores qu'il en seroit, comme estoit la verité.

Sire, touchant ce que m'escripvez que, s'il vient à tracter avec Messrs des Ligues, je m'y treuve [1] pour ayder à guider les choses selon vostre intention, puis qu'il vous plait je n'en feray plus d'escuse, car je ne refuseray jamais commission qu'il vous plaise me bailler, et, le cas advenant, mettrey peine de vous faire service et d'ensuyvre vostre intention au plus prez et au moings mal que je porray. Mais, pour autant que je ne congnois point les personnaiges ausquelz l'on aura à besoigner et avec lesquelz l'on a pratique, si n'y envoiez homme qui les congnoisse, il fauldra bien que, touchant cela et l'argent que leur sera delivré, vous en fiez aux gens de mond. s^r le duc ou de Madame la prin-

[1] Peut-être faut-il lire : « tienne ».



cesse, qui auront mené les pratiques; car de moy je n'y sçaroye riens faire fors estre tesmoing de ce que se fera.

Sire, je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint tresbonne vie et longue. Escript à Gex, le v[e] d'aoust.

Vostre treshumble et tresobeissant subject et serviteur,

C. de Seyssel, evesque de Marseille.

Au revers, on lit: Au Roy, mon souverain seigneur.

XXXVII

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 262, fol. 106. — Original, sur papier.]

Lettre de Louis de La Tremoille *à Louis XII. — Il le prévient que, pour envoyer une ambassade en Suisse, un sauf-conduit sera nécessaire; il lui donne des nouvelles sur les négociations entamées dans les Cantons par l'intermédiaire des ambassadeurs savoyards, et il l'informe que l'empereur est toujours dans de mauvaises dispositions, tandis que le pape paraît être moins défavorable à la France.* — Dijon, 21 août [1512].

Sire, tant et si treshumblement que faire puis à vostre bonne grace me recommande.

Sire, plaise vous savoir que j'ay receu des lettres que ce jourduy m'a escriptes Mons[r] de Savoye, ensemble le double d'unes lettres que a escriptes le doyen de Collombiers[1] à l'abbé de Pinero[2].

Sire, èsd. lettres sont contenues beaucop de choses, par quoy je ne vous escripray autre sinon, quelques offres que ayez faiz ès seigneurs des Ligues, je voiz bien que besoing sera avoir saufconduit pour envoyer gens de par vous devers eulx. Je croiz que trouverez par led. double led. saufconduit n'avoir esté fort pourchassez jucques ycy, et y a des points en lad. lettre escripte par led. doyen fort estranges et bien à penser. Et la maniere de sa pratique ne me plaist gueres pour vous. Led. doyen faict de grosses remonstrances que, si Mons[r] de Savoye se mesle fort de

[1] Sur ce personnage, voy. ci-dessus, p. 422, n. 2.

[2] Jean-Amédée de Bonnivard, abbé de Pignerol. Cf. ci-dessus, p. 421, n. 6.



vostre affaire, sera tenu suspect, qui pourra reculler son affaire. Et semble qu'ilz se veullent ayder des embassadeurs du pape, empereur, roy d'Espaigne, Veniciens et Millannoys pour faire l'aliance de mond. s^{r} de Savoye.

Sire, vous verrez le tout plus au long par led. double que je vous envoye, et vous plaira faire bien veoir et penser plusieurs articles estans en icelluy et si est tresexpedient de la veoir plus d'une foiz.

Sire, je vous envoye aussi unes lettres que m'escript Monsr de Marseille, par laquelle entendrez mond. s^{r} de Marseille ne se bien accorder avecques les gens de mond. s^{r} de Savoye.

Sire, je suis tous les jours après pour sentir de ce qui se faict en Souysse et pareillement de l'empereur, qui est tousjours en sa mauvaize vollunté. Et ne se trouve pas bien en puissance pour faire contre vous tout ce qu'il vouldroit, bien meus il brasse, luy et le roy d'Aragon. tant qu'ilz peuvent à vous nuyre. Le pape n'est pas ainsi qu'on dict de tout point si eschauffé qu'il soulloit contre vous. Et croiz que les Espaignolz le traictent de sorte qu'il ne se contente point. Avecques ce, noz voisins de la Conté n'en disent pas les biens qu'ilz soulloient. Parquoy me semble, Sire, qui le praticqueroit ne se seroit point mal faict. Et qui les pourroit desbender les ungs d'avec les autres ce seroit la plus belle chose du monde. Et croiz que, si aviez le pape, auriez plus aisement lesd. seigneurs des Ligues.

Sire, j'ay veu aussi par unes lettres que je vous envoyé derrierement que l'aliance du pape, de l'empereur et des Veniciens n'est encores conclute.

Sire, il vous plaira me mander et commander voz bons plaisirs pour les acomplir à l'aide de Dieu, que je prie, Sire, qui vous doint tresbonne vie et longue. A Dijon, le xxj^{me} jour d'aougst.

Vostre treshumble et tresobeissant subget et serviteur,

L. de la Tremoille.

Au revers, on lit: Au Roy, mon souverain seigneur.
Et, d'une autre main, contemporaine: M. de La Tremoille.

[1] Claude de Seyssel, évêque de Marseille.



XXXVIII

[Paris, Biblioth. Nat., ms. français 5568, fol. 27. — Original [1], sur papier.]

Rapport d'un agent français en Suisse sur les dispositions des Cantons et sur les moyens que doit employer le roi de France pour arriver à conclure avec eux paix et alliance. — [Fin août 1512].

S'ensuyvent les choses que desavancent et empeschent et recullent l'affaire du roy ès Lighes:

Et premierement, la diversité des ambassadeurs qui y sont, qui font aulcunes distributions particulieres avant la main pour obtenir leur demande; c'est assavoir celluy du pape, qui persuade de non faire paix avec le roy. Item, celluy de l'empereur qui demande alliance plus estroitte et non faire paix avec led. s^r et luy courir sus en sa duché de Bourgogne, et pour ce faire nombre d'hommes et la duché de Millan entiere pour son filz Charles. Item, celluy de Venize demande alliance et estre reintegré ès terres que tenoient ses superieurs, affin de doresenavant vivre en paix ainsy qu'il dict, et pour ce offre grosse somme de deniers. Item, le roy d'Espagne demande aussy alliance par son ambassadeur, avec offre semblablement de pansion annuelle et hommes des Lighes pour avec les siens descendre sus le Daulphiné. Item, l'ambassadeur de l'estat de Millan demande le filz du More pour duc et pour ce offre iij^c. m. ducatz, Locarno, Logan [2] et le Dom Dandossa [3] et Lexcheta [4]; et tous

[1] Cette pièce est écrite de la même main que la pièce n° XLIII*. Nous avons dit ci-dessus (p. 448) qu'il était permis peut-être d'en attribuer la rédaction au baron de Châtelard. On aurait pu songer aussi au doyen de Colombier, qui dut écrire des rapports analogues, ainsi qu'il appert du contenu des pièces n°s XXXVII et XLVII; mais les indications fournies par lesdites pièces sur le contenu de ces rapports sont en désaccord sur certains points avec le document qu'on va lire, et, d'autre part, il est difficile, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, de mettre ce dernier sur le compte d'un agent du duc de Savoie.

[2] Lugano.

[3] C'est-à-dire Domo d'Ossola.

[4] Eschenthal, c'est-à-dire le Val d'Ossola.



les susd. ambassadeurs achetent gens pour venir à leur intencion et donnent content et promettent encore à l'avenir.

Segondement, les ambassadeurs des Lighes qui se trouvent aulx journeemens, qui sont corrompus par les susd. ambassadeurs, recullent l'affaire du roy.

Tiercement, les capitaines des Lighes s'en sont retournés avec grosse recompanse de delà les mons et grosse intelligence avec l'evesque de Syon, et practicquent fort sus son intencion qu'est telle comme celle de l'estat de Millan d'avoir le filz du More et luy demourer gouverneur, pour quoy lesd. Lighes prestent plus avant l'oreille aud. estat de Millan que à nul des aultres, et ont commencé à la journée de Baden desja à capituler, conbien qu'il ny a encore rien de conclu, mais sont tous remys lesd. ambassadeurs au dimenche pour avoir responce, qui sera le v[e] du moys de septembre.

Quartement, pour ce que le peuple des Lighes est maintenant sans argent et à grant presse, qu'il n'ont rien gagné, et ne leur chault où il sortent sus espoir de gagner, et lesd. practicqueurs contraires leur font entendre qu'il y a plus à mordre en France qu'en lieu du monde.

Item, et quintement, la diversité des gens que l'on employe ès affaires du roy, car l'ung veult entreprendre par ung chemin et l'aultre par ung aultre, et en conduysant contrarieté s'i engendre, dont sortent les despitz à l'encontre du roy et de ceulx qui s'employent en son affaire, car il fault entendre qu'il y a une espece de ghelfe et gebellin qui despece tout l'ung par despit de l'aultre qui n'entend la façon.

Sextement, combien que les ambassadeurs dessusd. soient differentz en demandes, ce non obstant si sont il tous convenables à porter dommage et faire entreprises contre le roy, jusques à tenir propos d'exterminer et anuller le non de France. Et sont Venize, Millan et les Lighes secrettement plus unis que nulz aultres, et, qu'il n'y obviera, tunberont en union et s'ayderont d'aulcuns princes pour conspirer contre le demeurant, et l'ung après l'aultre les meptront si bas qu'il pourront, pour venir en intencion de dominer, et est à noter qu'il ne sçauroient avoir plus grant joye que du discord des princes, et qui aura la vehue trouble si mepte ces bezicles. Et, si l'on ny pourveoit à temps, aultres communes s'i adjoindront. La France a de coustume de voloir estaindre le feu et de courre à l'eaue quant il est tout enflambré, dont luy sont sortis plusieurs fois inconveniens de ma souve-



nance. Pour Dieu, qu'on change celle coustume et que l'on previenne et qu'on mepte bas mesprisance et negligence et avarice. Jay vehu maintesfois quant l'on a peu l'on n'a pas voulu, et après quant l'on a voulu l'on n'a peu.

Les moyens à mon advis que se doibvent tenir à present :

Premierement, doibt le roy escripre unes bonnes lettres à Mons[r] de Savoye, et en diligence, comme il le mercye de la paine qu'il entend qu'il prend en son affaire, avec promesse de recognoissance ; car il fault entendre que les Lighes ont dict que, en cas qu'il veullent ouyr parler de paix, qu'il en veullent preferer Mons[r] de Savoye à tous aultres. Et pour ce fault il passer par ces mains jusque à ce que la practicque sera dressée à point de conclusion, et alors demandera led. s[r] de Savoye ou ses commys ès Lighes saufconduyt pour ceulx que le roy y vouldra envoyer.

Item, serois d'advis que le roy envoyast ung gentilhomme à Mons[r] de Savoye avec une lettre de creance, lequel discrettement remonstreroit aud. s[r] de la part du roy comment il a entendu que les gens du roy des Romains, ambassadeurs ès Lighes, avoient menassé les siens d'inconvenient qu'il luy pourroit advenir, pour ce qu'il se mesloit de traicter paix pour le roy, pour quoy le roy luy envoye led. gentilhomme pour luy offrir à le garder d'inconvenient de tout son pouvoir.

Item, remonstrera led. gentilhomme aud. s[r], de la part que dessus, le grant nombre d'inconveniens que se brassent ès Lighes contre l'estat des princes, dont led. s[r] est ; et, comme sage qu'il est, semble au roy il y puisse moyenner, et quant led. s[r] demandera comment, led. gentilhomme respondra froidement que, si led. s[r] envoye ung gentilhomme vers madame Marguerite[1] pour luy enhorter l'apointement, et qu'il se pourroit dresser par le moyen d'eulx deulx, et que de son cousté s'i vouldroit employer par ces cinq cens de nature[2], voyant l'inconvenient où s'en vont tunber les princes par le moyen de ses trois communes

[1] Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas.

[2] Ce mot est écrit ainsi : cinq[c]. Peut-être la pièce a-t-elle été dictée et le secrétaire n'aura-t-il pas compris ou aura-t-il eu une distraction. Je ne vois pas d'autre moyen de lire ce mot que de l'interpréter par les cinq sens naturels. S'employer par ses cinq sens signifie s'employer par tous les moyens dont on dispose. Voy., p. 577, une lettre de Pierre-Louis de Valtan et Roquebertin, où cette même expression est employée.



qui se meptent au dessus, car Venize recouvrera tout sus le roy des Romains, son pere d'elle et souverain dud. s[r]; les Lighes par temps occupperont les montagnes du conté de Bourgogne jusque à Salins, lequel desirent depuys long temps pour l'amour du sel qui leur fault et dont il ont besoing. Item, combien que maintenant il s'allie de luy et luy d'eulx, ce non obstant, sil s'augmentent, il n'attent pas aultrement que par succession de temps il ne luy occuppent sa terre, et le tout procede par la desunion des princes, dont lesd. communes se servyssent à merveilles. Ces choses et aultres persuadera le gentilhomme du roy secrettement à Mons[r] de Savoye pour l'enhorter qu'il envoye ung gentilhomme bien instruict à madame Marguerite; lequel dira daventage comme led. s[r] en eust informé le roy des Romains, si ne feust qu'il entend qu'il est abusé par ces ambassadeurs des Lighes, lesquelz et aultres l'esmeuvent à ce discord sans regarder à la consequence, de laquelle led. s[r] est tresbien informé par ces gens qui sont èsd. Lighes, et aussy le roy des Romains la croira plus tost que luy, par quoy eulx deulx ensamble pourront avoir ceste gloire en la chretienté d'avoir obvié à telz esclandres, et taschera en somme de sçavoir d'elle si elle se vouldra employer à la paix, pour les remonstrances du bien qui luy en pourra advenir à elle et ung chascun.

Item, suis d'advis qu'on moyenne tout ainsy vers Madame la princesse[1] et tout secrettement par gens discretz et lettres de creance qui ne se puissent monstrer ni allegher, et suis d'opinion que ces gens auront plus vertus et credit que si le roy mesmes y envoit, car l'on souspeçonneroit qui le feroit à son adventage particulier.

Item, serois d'advis que l'on essaiast d'avoir intelligence avec Straszburg, qu'est une grosse commune, puissante de prou xıj[m] hommes et que aultresfois a heue intelligence avec la France, et cela ne pourroit preiudicquer à l'affaire des Lighes, mais qu'il feust sagement conduyt, et, si l'affaire tunboit en routure ès Lighes, led. Straszburg, leur ennemy comme lancequeneclzt[2], leur tiendroit tousjours la fievre au dos pour les faire refroidir de leurs entreprises avec la noblesse qui est dedans et alentour, qu'est vraye ennemye desd. Lighes, avec ce que led. Straszburg a encore du temps passé une estincelle d'inclination d'amytié

[1] Philiberte de Luxembourg, régente de la principauté d'Orange.

[2] *Sic*, pour: lancequenetzt ou lancequenecht.



avec la France, et doibt on entendre à tout avec diligence et secrettement et reboutter la guerre loing de soy par tous moyens possibles; car, si elle y commence, ce sera par tant de coustés et de lieux que l'on aura bien affaire à respondre à chascun.

Item, serois d'advis que le roy advisast Monsr de Savoye comment il c'est soubmys du differend du pape sus les Lighes et que encore au pis aller se vouloit il soubmettre sus eulx de sa duchié de Millan; car il sçait son droit si bon que, non obstant qu'il se soient declarés ses ennemys, si s'en ose il bien fier en eulx qui ne vouldroient luy oster son droit pour le donner à ung aultre, qui ne vouldroit ny pourroit les si bien entretenir comme luy.

Item, est besoing que le roy declare en ses lettres aud. s^{r} qu'il repose et se fie de son affaire en luy et pour cause, car j'ay sentu qu'il soubspeçonnoit qu'on se meffioit de luy pour ce que Monsr de Marseille ne vouloit ensuivre le chemin tel que advertissoient les commys dud. s^{r} estans aulx Lighes, et prent led. s^{r} de Marseille aultres intelligences ès Lighes, cuydant bien faire, et, qui ne s'en donnera garde, il gastera tout, car, ou il irritera led. s^{r} de Savoye, dont sortira routure, ou il irritera ceulx qui sont ja en traint de practicques par le moyen des susd. commys dud. s^{r}. Je ditz qu'il sortira routure si led. s^{r} estoit irrité, car l'on a reffusé audience de parler de paix au duc de Lorraine et à Madame la princesse et d'aultres; toutesfois les ambassadeurs dud. s^{r} ont prié les Lighes qu'il voulsissent permettre et lesser assister avec eulx les gens de lad^{te} dame, ce que leur a esté ottroyé.

Item, il est besoing que le roy rescripve à Monsr de Marseille se conduyre en bonne sorte avec led. s^{r}, pour obvier à l'erreur, ou que le roy le rappelle et y renvoye ung aultre, car aussy bien n'entend il pas bien le gibier du pays, conbien qu'en aultres matieres soit sage et litteré, car il tient le chemin ou quel maintes gens sont tunbés en la fange.

Item, est besoing aussy à diligence que le roy pourvoye led. s^{r} d'une bonne somme de deniers pour distribuer aulx particuliers avant lad^{te} journée, affin que l'on achete la responce de voloir ouyr parler de paix. Et, quant l'on aura gagné ce point que l'on vouldra escouter, il en prendra comme des femmes qui escoutent; le demourant se corrompra par argent, car aultrement il est impossible d'y rien faire.

Item, suis d'advis que l'on assemblast une quantité de practicqueurs en une journée secrette, aulx quelz l'on presentast xxv



ou xxx. m. escuz[1], au cas qu'il voulissent conduyre la restitution de la duché de Millan, la paix et de non contrarier le roy, en donnant aux Lighes iij^c m. ducatz et Locarno, Logan, le Dom Dandossa, Lexcheta, dont il tient encore une partie entre ses mains, et me semble que ce moyen serviroit, car l'on ne peult trop donner pour se restaurer du dommage advenu et pour obvier à celluy qu'est à advenir qui pourroit estre beaucop plus grant que l'aultre. Et, après ce, le roy se remboursera de douze fois aultant. Et, si ainsy le veult faire, il est besoing qu'il en face mansion en unes bonnes lettres qu'il escripra aulx ambassadeurs dud. s^r ès Lighes, c'est l'abbé de Pinerol et Monsr de Mons[2], avec promesse à l'abbé de quelque bonne abbaye et à Monsr de Mons de bon apointement, et les asseurer là où il prandront les xxv ou xxx. m. escus, cas advenant que lesd. practicqueurs puissent mener l'oeuvre que dessus.

Item, fault envoyer puissance aud. s^r de Savoye de faire l'offerte aulx Lighes que dessus, c'est des iij^c m. ducatz et des places dessusd., et qu'il aye devant lad^te journée, car il presument que l'on ne les veille amuser en paroles et practicques pour ce pandant soy fortifier, comme l'on a faict plusieurs fois; pour quoy par aventure avoir dict qu'il veullent ouyr parler de paix, tout incontinent demanderoient ouverture, et, si led. s^r n'avoie de quoy s'armer et entrer en matiere, ceulx qui contrarient auroient matiere de murmurer et arguer ce que dessus pour y meptre du tout routure, laquelle seroit plus dommageable à l'estat et reputation de France que je ne puys escripre.

Item, il est besoing que le roy ne donne charge de cest affaire à beaucop de gens, car la practicque de l'ung destourbe celle de l'aultre et augmente l'orgueil où il en y a assés et rencherist la marchandise, et pour le commencement y a assez de Monsr de Savoye et ses commys et puys à la conclusion l'on pourra demander saufconduyt, comme dessus.

Item, l'avoyer de Berne[3] a ung filz d'esglize, auquel, si le roy veult donner ung bon benefice, il gagnera le pere, et serois d'advis qu'il escripvist au pere une bien bonne lettre de ce et augmentation de pansion. Schernetal[4] est trespassé; il est advoyer en son lieu et est homme d'esperit et veritable.

[1] Ce mot est représenté par le signe ⌈.

[2] Lancelot de Mondragon, seigneur de Mons (cf. ci-dessus, p. 422, n. 1).

[3] Jacques de Wattenwyl.

[4] Jean-Rodolphe de Scharnachthal.



Item, lesd. commys de Monsr de Savoye ont des gens qui trottent parmy les cantons et practicquent. Il seroit bon aussy leur escripre quelques bonnes lettres, c'est Loys d'Erlach, chastellain d'Erlach, Bertrand des Brunes, Georges de Rive, promettant et enhortant de bien servyr.

XXXIX.

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 261, fol. 63. — Original, sur papier.]

Lettre de Sébastien Ferrier, *général des finances du Roi dans le Milanais. à Claude de Seyssel, évêque de Marseille. — Il lui rend compte de ce qui se passe dans le Milanais et en particulier des tentatives qui sont faites, du côté français, pour corrompre les capitaines suisses et le général en chef des Vénitiens, Jean-Paul Baglione.* — Galiani, 31 août 1512.

Monsr, je me recommande à vostre bonne grace de si bon cuer que fere puys. Je vous ay escrit plesieurs lettres et byen estenduez, vous advertissant par le menu de tous occurrans d'importance de pardeçà, especialement qu'il fagloyt avoyr bon advys à la jornée de Baden, car le cardinal de Syon ne voloyt poynt que les Milanoys envoyasse[n]t ambassadeurs en la diete[1], leur dysant et promettant que la conclusyon estoyt fayte à la faveur de Maximilian[2], et dyt à quelcun de mes amys qui a du credit après de luy qu'il avoyt mandé distribuer aux particulyers la summe[3] de VI^m florins d'or et qu'il entendoyt byen d'en estre ramboursé de present sus la tagle qu'a esté mise sus le sel.

Vous savez que soventefoys vous ay escrit que j'avoye pratiqué la plus part des capyteynez, lesquelx m'avoyent conseyglé de fere distribuyr parmy les compagnons quelque petite summe d'argyent par quelcun des jens du roy, et me dirent les principaulx que Nouxponmer[4] seroyt bon, et, penssez, quant il parloyent pour les autrez, il n'entendoyent pas eux estre exclus, m'aseurant que par tyel moyen se gagniroyent tans des jens et les ungz tyreroyent les autres aprez, que, avequez le regret qu'il

[1] Peut-être faut-il lire: « dieta ».
[2] Peut-être faut-il lire: « summa ».
[3] Maximilien Sforza.
[4] Hans Nussbaumer. Cf. ci-dessus, p. 74, note.

pourtoyent contre led. cardinal, se feroyt quelque bon service aud. s^r^. Vous me fytez responce que en advertyryez le roy et que ce pendant n'y fysse alcune promesse. Je vous rescryvys que ausy il m'avoyent dyt que ne voloyent plus promessez, et par non passer plus avant, come m'avyez escryt, que je entertyendroye par lettres mez amys tant que je pouroye, vous disant que, s'yl estoyt de besoyng, je usse fayt ung voyagye byen près d'eux pour myeux servyr, may que je debvoye emprechyer le traité et pratique de Monsr, et le fere indygnyer. Vous m'escryvytes que dedans peu de jour mond. s^r^ me manderoyt que je dusse tirer après et servyr, ce que jamays n'ay heu lettres ny novelles.

Je vous ay escryt meyntefoys come Mess. Jo. Paulo Bayon, avecquez bon numbre de jansdarmez et jant de pyé, se presentoyt de laysser le tout par bon et honeste moyen et servyr le roy. Je l'ay entertenu longement, et pareyglement a fayt l'evesque de Verceygl [1]. Jamays aucune responce. Et, à mon advys, il povoyt fere honeur et service, car moyant le villez et maysons fortez que le roy tyent de pardeçà et les jensdarmez et de gerre, qui y sont encorez en bon et grand numbre, et l'ayde de Florentyns et plesieurs autres du pays et des principaulx, tout en bryefz seroyt retorné en son premyer estat, conscideré que les Suyces estoyent partys de les dys part le nouf [2], et su ma foy j'ay acepté et nurry plus de v^c^ personnes venuez ver moy, aucuns secretement et aucuns publiquement, toutz attendant le retorn, et encorez y sont de presant dys chevaulx et les patrons qui n'ouse[n]t retorner à Mylan, *propter metum Judeorum*; et la declaracion fayte à la dyete a tant esbays les bons serviteurs du roy et donné cuer aux enemys, qu'il font tryumfe et attendent leur duc dedans le viij^me^ jour de septembre, combyen que je suys d'opynyon que n'y sera pas encorez par tout le moys. Toutefoys illest byen solicité d'y aller. Pour quoy, Monsr mon compere, je suys desplaysant que je n'ay peu acomplyr mes desyrs et de la pluspart de citoyens de Milan et du pays. Mays, je espere que, passé en petit ce vent qui ventet, tenant les maysons en seurté et donnant quelque bonne venue contre Spagna, que devroyt estre la principale, o contre Angleterre, le pays de pardeçà se remetra incontinant, et, se les Suyces n'auront grande summe d'argient, ce que la lige o duc noveau ne pouront fornyr, ne se chauferont pas trop et se re-

[1] Augustin Ferrier ou Ferrerio, fils de Sébastien.

[2] C'est-à-dire les neuf dixièmes.



gagneront, au moyns se trovera moyen qu'il n'en se meleront, *mediantibus illis*, et par tyel moyen en ung moys tout est regagné. Et ce pendant, par toutz le chemyns que je pourrey devyser, je m'enployeray à fere service aud. s^r, lequel m'a escrit d'autrez lettres et luy en ay fayt responce, esperant d'acomplyr tout ce qu'il m'a mandé et desgya ay executé en partye.

J'ay receuz les lettres adressantez à Mess^e Georgie de Suslesax [1] et les auryez mandé plus facilement depardelà, car dedeçà le cardinal [2] et le comte de Lancelleyt [3] y tyegnent le syegie; toutefoys j'ay mandé par ung marchant de creve-cuer voyr s'il sera possible d'y parler et presenter les lettres.

Le baron de Byerne [4] fayt maraveglez et a tresbyen gagnyé et fayt plus de mal contre le quartyer de Bergome et de la Rivera d'Ade [5] que toute l'armé d'Italie ne sauroyt fere; et, à ceste heure, j'ay heu lettres de Mylan, par lesquellez suys adverty qu'il ont fayt amas de jens d'armez noveaux et jans de pyé pour l'aler asseygyer à Tres [6], et croy qu'il rendra son devoyr car illest ausy byen forny de vyvrez et monycions come voysin qu'il aye.

Les jens du legat sont encorez à Byagras [7], lesquelx l'ont du tout destruyt et puys ypousé à vj^m florins d'or, affyn qu'il se levassent de delà, et aynsy se fayt par tout le pays, ny jamays fust tant regreté le roy et ses jans, come il sont de present. Et chacun le peut byen entendre sans serement. Le tout gyt pour le present à garder les chateaux, qui font crever le cuer aux enemys dud. s^r, et sey byen que la pluspart sont d'opynyon qu'yl averra au fys come fyt au pere.

Pource que tant des jens Milanoys tenans le party du roy sont venuz ver moy et retornez en partye, suys entré en grande suspicions, et ont retenue ma mayson de Milan que Mess. Batise Visconte n'a peu entrer en la possession et par aynsy n'a poynt payé mes crediteurs; les vermenesquez sont entrez et apourtez les fruytz de Vogera communs entre Mess^e Jeronyme

[1] Georges de Supersax, valaisan.

[2] Il doit s'agir du cardinal de Sion.

[3] J'ignore quel est ce personnage; c'est probablement un capitaine milanais.

[4] Commandant de la garnison française du château de Trezzo (cf. Sanuto, t. XV, col. 47).

[5] La rivière d'Adda.

[6] Trezzo, sur l'Adda.

[7] Abbiategrasso.



d'Acusan et moy et despuys vuyt jours ençà illont sequestré l'office que mon filz le pressidant avoyt marchandé en court pour mille ij^r escus; et de tout n'en m'en chaut, attendant la redempcion d'Ysrael; toute foys je y ay mandé Jehan Angel, mon serviteur, pour en parler, mays plus pour enteudre de leur afferez. Le demourant aurez entandu par Mess^e Jehan Jaques Plastron et autres mes lettres, vous recommandant l'affere de Jehan, beau filz le conte Ascygne, et de Messer Jaques Gromys, present pourteur, pryant Dyeu qui vous doynt bonne vye et longue. Escryt à Galianys, le penultime d'oust 1512.

Vostre serviteur et compere,

Sebastien Ferryer.

Au revers, on lit : A Monsr, Monseyg^r Glaude d'Ays, evesque de Marseygle, maystre des requestez et conseyller du Roy.

En court de Monsr le duc de Savoye, à Geneve.

XL

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 262, fol. 118. — Duplicata, sur papier.]

Lettre de Jean-Amédée de Bonnivard, *ambassadeur savoyard en Suisse, au duc de Savoie, écrite au nom de l'ambassade du duc. — Il annonce que, le dernier jour d'août, les articles d'un traité d'alliance ont été arrêtés par lui et ses collègues avec dix des Cantons. —* Lucerne, 31 août [1512].

Monseigneur, aujourduy, dernier jour d'aoust, avons arresté l'alliance d'entre vous et Messrs des dix cantons, Zurich, Berne, Lucerne, Urye, Undervålden dessoulz le boes, Balle, Fribourg, Salurre, Zug et Zaffusen. Et a esté arresté et conclus. Vray est, Monsr, que, pour les traverses de l'evesque et grant argent qu'il a semé contre vous et contre le Roy, le commun de Suythz n'y est pas entré ny Undervalden de dessus, ny aussi Glarys, combien que vous y ayés les plus gens de biens pour vous, qui en ont bonne esperance. L'on a arresté la conclusion de ladicte alliance de la date d'aujourduy, comme verrés par l'abchiet que nous en pourterons à present devers vous. Lesd. seigneurs des Cantons nous ont assigné une aultre journée de dimenche prochain en xv jours arrier en ceste ville, et cependant ilz e[n]voyeront vers lesd. troys cantons qui ne sont pas entré en l'al-

liance pour les prier qu'ilz y vueillent entrer comme heulx, et aussi cependant le secretaire de ceste ville mettra les lectres en ordre à poinct de les seler.

Touchant l'affere du Roy nous y avons tellement besoigné que nous en esperons bien et tant que autqunque des principaulx nous ont dit qu'il ne bessoigneroyt encoures rien ny pour l'empereur, Millanoys, filz du Moure, ny aultre, à ceste journée prochainne de Baden, à laquelle summes conseillez de non allé, pour aucune raison que nous vous dirons, Mons[r] de Meurs[1] et je, l'abbé de Pinerol, mais seulement s'y truvera le doyen[2] pour avoir responce touchant led. affere. Et l'esperons bonne, à ce que nous ont dit plusieurs qui ont voulenté de faire service aut Roy.

Mons[r], nous vous heussions envoyé l'abchied de ceste journée, mails il est encoures entres les mains du secretaire; si les vous pourterons, car nous partirons demains pour vous aller trouver. Escript à Lucerne, le dernier jour d'aoust.

Voz treshumbles subgetz, serviteurs
et ambassadeurs ès Ligues.

Au revers, on lit : Double de lettre, envoyé à Monseigneur de la Tremoille[3] de par Monseigneur le duc de Savoye.

XLI

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 261, fol. 128. — Original, sur papier.]

Lettres des ambassadeurs savoyards en Suisse *à Louis de La Tremoille, gouverneur de Bourgogne. — Ils le renseignent sur la marche des négociations qu'ils ont entamées avec les Cantons pour faire octroyer un sauf-conduit aux ambassadeurs que le Roi désire envoyer en Suisse.* — Lucerne, 3 septembre [1512].

Mons[r], nous nous reconmandons humblement à vostre bonne grace.

[1] Peut-être une mauvaise leçon pour Mons[r] de Mons, c'est-à-dire Lancelot de Mondragon, seigneur de Mons.

[2] Le doyen de Colombier. Sur ce personnage, voy. ci-dessus, p. 422, n. 2.

[3] Louis de La Tremoille, gouverneur de Bourgogne.



Monsr, pource que sçavons desirés sçavoir des nouvelles des afferez du Roy par deçà, combien qu'en debvés avoir esté adverty par Monsr Desbrunes [1], qui doibt estre devers vous, Monsr, l'on fait ausd. afferez le mieulx que l'on peut sans y rien obmettre. Nous avons toujour esté à la poursuyte d'avoir saulconduict pour les gens du Roy; mais il n'y a heu remede de l'avoir encores pour le present. Si ces gens veulent aouyr le Roy, ce que nous esperons qu'ilz feront, ilz nous disent qu'ilz veulent que Monsr de Savoye, nostre maistre, face la premiere ouverture, et selon icelle nous pourrons obtenir led. saulconduict pour quelque bon grand personnage comme vous, Monsr, qui seriés bien neccessaire pour conclourre la chouse. Toutesfois, nous ne vous en pouvons de rien asseheurer à cause de ceste journée prouchainne de Baden, où sont noz adversaires, qui n'espargnent point argent. Et, du cousté du Roy, l'on veult que nous ensuyvons toujour les opinions passées sobremant et au moins mal. Monsr, vous sçavés qu'a prouffité par cydevant l'opinion de quelqu'ung des ambassadeurs du Roy et que s'en est ensuy. Il y avoit une resolution à la journée de Baden derrenierement passée au gust de Messrs des Ligues, que nous estonnoit quelque peu. Toutesfois, à une journée qu'a esté tenue presentement en ceste ville par tous Messrs des Ligues pour les afferez de Monsr nostre maistre, nous avons taché de gaigner les haultz cantons et en avons gaigné une partye pour le Roy et avons bonne esperance de y joindre les autres. Nous nous sumes aussi travaillez de besoigner avecques les ambassadeurs desd. seigneurs des Ligues qui ont esté ycy pour refroidir et destourner ceste remise du fil du More en la duchée de Milan. Et sachés, Monsr, que, à l'autre journée de Baden, soubs esperance de prouffiter, comme entendrés par cy apprès, Messrs des Ligues receurent les articles des Milannoys de ce que se debvoit trecter et fere entre eulx et le More, pour rappourter et respondre à ceste journée prouchainne de Baden et y prendre conclusion. Nous avons besoigné en cecy le mieulx que nous a esté possible pour destourner lad. conclusion, et esperons qu'elle ne sera point faicte à lad. journée, mais sera prolongée, affin que cependant le Roy y puisse adviser. Et, s'il ne tient aud. sr, nous sumes encores en bonne esperance de son affere. Mais il fault revoquer ces opinions passées, car elles ne valent rien aux cous-

[1] Ce doit être le personnage désigné dans la pièce n° XXXVIII sous le nom de Bertrand des Brunes.



tumes de deçà, tesmoing Zurich, et vous scavés, Monsr, que, en ce pays, le premier marché est toujour le meilleur, autrement il encherist toujour.

Monsr, pour vous fere entendre qui fait le chat dancer, nous sçavons par verité, et est party de la bouche de l'ambassadeur de Venise, qui le cuydoit bien dire secretement, qu'il y a trente mille ducatz en depos par l'evesque de Syon et les Milannoys pour distribuer à ceulx qui se mesleront pour la remise du More. Et asseheureement, led. argent sera lyvré, estant faicte lad. remission, avecques promesses de grosses pansions particulieres, oultre les generales. Par ainsi, Monsr, pour refermer ceste porte, fault jouer de clef contraire plus pesante et plus grosse que ceste là, et sans cela l'on ne fera rien, et y fault diligenter et non dormir, et ne permette pas le Roy les chouses venir trop avant. Et souvent nous avons escript que tout le respect est aux particuliers, avecques avoir fait quelque gratuité au commun pour mieulx diriger les afferez. Et ainsi, en bien trectant lesd. particuliers, l'on pourra dyminuer de la grosse somme. Et quand bien l'on n'en pourroit rien dyminuer, le roy gaigne assés, s'il peult venir à ses fins par ce moyen. Et voylà, Monsr, le secret de la matere, sans lequel rien, et le pouvés bien considerer.

Une autre chouse y a, qu'il ne fault point que le Roy s'abuse de rien, s'il ne lache aux Ligues Logan et Locarno. Et, Monsr, ayés cela pour resolution.

Nous sumes remys pour avoir response de l'affere du Roy à ceste prouchainne journée, qui sera dimenche à Baden. Et nous sumes ycy resoluz avecques les ambassadeurs des Ligues de y envoyer ung de noz compaignons qu'est le doyen de Collombier, pour estre à lad. journée plus secretement sans bruyt. Et cecy nous avons trouvé par conseil de la pluspart desd. seigneurs des Ligues qui sont amys de la matere. Car, si nous y fussions allé tous, nous heussions eschauffé toutes noz parties contraires et mesmement la bande du More, nous estantz là à leur barbe, et les heussions par avanture fait tirer avant en plus grosse somme, que heust pourté donmage. Et aussi qui nous heust dist que nous parlissons de l'intention du Roy de part Monsr de Savoye, nostre maistre, nous estions assés maigrement informez. Monsr, il fault que le Roy tire avant ou il ne fera rien. Touchant le Dosme Danzola et Marterelle[1], ilz ne les demandent plus car ilz

[1] Matarello; c'était un château voisin de Domo d'Ossola, qui fut démoli en mai-juin 1513 par les Suisses (cf. *Recès*, diète de Baden, 9 mai 1513, *b*).



les ont; mais, comme dessus, ilz veulent encores avoir les autres deux places dessus nommées. Et vienne hardiement le Roy, à la guyse d'Allemaigne, à la bonne bouche, au premier marché, car le second ne vauldroit rien, et mieux vault soy declairer franchement à ung cop.

Par le commandement de Monsr nostre maistre, en ensuyvant le vouloir du Roy, tel qu'il luy avoit declairé, puis qu'ainsy a esté leur vouloir, nous nous sumes joinctz avecques les gens de Madame la princesse d'Orenge. Mais il en y a encores d'autres qui se disent avoir charge du Roy et de vous, lesquelz cuydent en secret practiquer, et gastent tout.

Monsr, il fault, si le Roy veult besoigner, qu'il y diligente. Et à ceulx à qui il en donra charge qu'il dye franchement son vouloir. Et, si vous entendés, Monsr, de nous fere rien sçavoir, nous avons une journée pour les afferez de Monsr nostre maistre de dimenche prouchain en xv jours, en ceste ville. Et, pendant led. temps, nous nous en retournons devers mond. seig^r. Vous pourriés fere adresser voz lettres au commissaire de l'abbaye de Payerne, lequel dès là les nous feroit tenir.

Monsr, Monsr nostre maistre a ung homme au tour de ly qu'est Monsr de Marseille, lequel le Roy luy a envoyé, qui gaste et gastera l'affere du Roy, car il veult tenir le train du baillif d'Amyans[1], et veult que l'on entretienne ces gens sans rompre et sans despandre. Monsr, vous cognoiscés quelz gens ce sont. L'evesque de Syon desbourse à tous propos par grosses sommes. Et, si le Roy ne veult tenir et poster encores plus gros, ung evesque luy fera quicter le jeu[2]. Monsr de Marseille veult tenir le train que dessus, et vous avés vehu, Monsr, que s'en est ensuy, despuis la journée derrenierement tenue à Zurich pour les afferez du Roy. Led. s^r de Marseille cuyde gouverner ces gens par ymaginations dès là où il est. Nous avons fait tout le possible pour avoir saulconconduict pour luy ou quelque autre que le Roy vouldroit envoyer. Mais il n'y a heu encores remede. Mais estre[3] faicte la ouverture par Monsr nostre maistre, nous esperons bien que l'on pourra obtenir led. saulconduict pour desmener les afferez et y mettre conclusion. Et, comme avons ja dessus dit, il seroit bon que ce

[1] Il s'agit sans doute de Raoul de Lannoy (cf. ci-dessus, pièce n° XXVII).

[2] Peut-être, au lieu de « jeu », faut-il lire : « feu ».

[3] Peut-être faut-il lire : « estant ».



fust pour vous, Monsr, car ces gens ne demandent point roubes longues et vous leur seriés beaucop plus agreable. Il semble à Monsr de Marseille que par raisons et allegations il les romproit: ce n'est pas leur propre. Et vous advertissons, Monsr, que, s'il estoit par deçà troys jours, qu'il vouldroit estre ailleurs et ne feroit pas ce qu'il vouldroit. Monsr, qui vouldra aller au mode que l'on allast à la susd. journée de Zurich, tenés hardiement tout pour rompu. Et nous avons heu encores bien affere de mettre les chouses au terme qu'elles sont.

Monsr, nous prions à Nostre Seigneur qu'il vous [doint] tresbonne vie et longue. Escript à Lucerne, le tiers jour de septembre.

Voz humbles serviteurs,

L'abbé de Pynerol,
St Victor,
L. de Mondragon [1].

Au revers, on lit: A Monsr, Monsr de La Trimoille, gouverneur pour le Roy au duché de Bourgoigne.

XLII

[Paris, Bibl. Nat., ms. Dupuy n° 261, fol. 61. — Original, sur papier.]

Lettre de Sébastien FERRIER, *général des finances du Roi dans le Milanais, à Claude de Seyssel, évêque de Marseille. — Il donne des nouvelles sur les affaires du Milanais: le siège de Brescia et celui de Crema par les Vénitiens, et celui de la citadelle de Crémone par les Suisses; les tentatives faites pour corrompre Jean-Paul Baglione; la venue de Maximilien Sforza dans le Tyrol; les dispositions réciproques des membres de la Ligue; la prise de diverses places par les Suisses. Il insiste sur la grande utilité qu'il y aurait pour Louis XII à s'arranger avec l'empereur.* — Chivasso, 4 septembre [1512].

Monsr mon compere, despuis que suis parti de Turin, j'ay racontré en chemin deux personaiges qui m'ont aporté lettres de Lombardie, et l'ung vient de Bresse; et m'escripvent comment le camp des Venisiens est à l'entour de lad. ville de Bresse, et ont battu avec l'artillierie une grant partie d'une muraille

[1] Sur ces personnages, et particulièrement sur Saint-Victor, voy. ci-dessus, pp. 421-422.



vielle qu'est du cousté de la montaigne en descendant du chasteau, et sont bien environ xxx ou xl[m] paisans des vallées du Bersan, et font semblant lesd. Venisiens qu'il n'ont à quoy faire de l'empereur ny de la Ligue, et ont bon nombre de gensdarmes. Et combien que Mons[r] d'Aubigny[1] et autres qui sont dedans facent des isues sur eulx et tresbien leur devoir, toutesfoiz il seront si fort travaillez et auront faulte de beaucop de choses par façon que je doubte fort que les choses n'allent mal. Et vous souvienge bien de ce que souventesfoiz vous ay escript que j'avoye moien de retirer au service du Roy le s[r] Jehan Paule Bayon et n'en ay jamaiz eu responce, ny aussi des autres provisions que je demandoie. Et, s'il advient puis des desordres, il ne s'en fault point esbayr. A Creme, il n'y a que v[m] paisans à l'entour, qui gardent ceulx de la garnison de sortie, et ne s'i faict point de batterie. Et, par cesd. lettres qu'on m'escript de present, ne me font point de mention de duc Maximilien, et, come vous ay escript, je panse bien qu'il ne viendra pas si toust à la duché, car Mons[r] de Gource[2] s'en est retourné en Allemaigne, selon qu'on dict pour faire retirer led. duc qu'il ne passe plus avant. Et desja ont nouvelles à Millan come l'empereur l'a faict partir d'Ispruc et retirer à part, disant qu'il n'est pas encoures temps qu'il doige venir à lad. duché, doubtant qu'il ne luy adviengne comme fist au feu s[r] Ludovic, son pere. Et par ainsi vous souviengne de ce que vous en ay tousjours escript. Et vous promect que les Milanoys sont desperés du retour de mond. s[r] de Gource et pareillement les xij ambassadeurs des Ligues, lesquelles ont acompaigné Mons[r] le legat[3] à l'entrée de Milan et lesquelles sont venues après la diete de Baden pour recouvrer l'argent qui leur a esté promis. Et seroit temps à ceste heure que le Roy deust besoingner avec l'empereur; et, à ce que je puis imaginer, il n'y trouvera pas grand difficulté, consideré que le pape faict son cas à part, les Espagnoulx ce que plait à Sa Sainteté contre les Florentins; les Venisiens font leur cas sans avoir regard à l'empereur et aux Ligues. Les Souysses ont desja le Dondosole et appartenances. Le siege se tient à Lugan par les Souysses. Il ont Tiran, et dedans peu de jours il auront la Vol-

[1] Robert Stuart d'Aubigny, commandant de la garnison française de Brescia.

[2] Mathieu Lang, évêque de Gurk.

[3] Matthieu Schinner.



toline et le demourant des vallées à leurs frontieres. Le pouvre Maximilien se trouvera seigneur sans seigneurie et l'empereur abusé. Et, à ce que j'ay entendu à ceste heure par gens de bien, lesd. Souysses ne doubtent riens autre que la reintegration de l'empereur et du Roy; il est plus que expediant que led. s[r] gaigne l'empereur ou le pape, ou les Venisiens, ou Espaigne, qui sera bien difficile desd. troys. Mais il me samble qu'il ne sera pas grand difficulté à gaigner l'empereur, moyant quelque somme d'argent. Et, s'il se trouvera estre gaigné de son cousté, je ne fais point de doubte qu'il recouvra à son plaisir ce que luy est deu en Lombardie et davantaige. Mais il fauldroit que, de ceste heure, l'on envoiast vers luy soub quelque bonne coleur, et le trouvant mal dispousé et non sans cause contre le quartier depardeçà, facillement retournera en l'amitié vers le Roy, contre laquelle ne s'est pas declairé si ouvertement come les autres, soy excusant qu'il a esté trompé.

J'ay racontré ce matin à Septe[1] ung garçon bien affairé et mal acoutré lequel a esté envoyé de Bloys au chasteau de Cremonne et y est entré, et s'en partist lundi matin pour raporter nouvelles au Roy de Mons[r] de Buno[2]. Il n'avoit plus que six soldins de Milan. Je luy ay baillé quelque peu d'argent pour faire son voyage aud. Bloys. Et, sans point de faulte, il a esté dedans et scet tresbien raporté le tout, et est passé par le s[r] Galeaz Palavoisin[3]. Dedans la ville de Cremonne, y sont les xv[c] Souysses qui ont tousjours esté, et se donnent bon temps en la ville, et ne tiennent point de garde à l'entour du chasteau. Il [dit] qu'il ont du pein, du formaige, du lard, encoures pour long temps. Mais desja deux moys passé il ne boyvent que vinaigre et eau. Une bonne partie de la garnison sont malades, et en guerist tousjours quelcun, et sont tous deliberez de faire service au Roy jusques à la mort. Mais la longueur du secors pourroit bien estre cause de faire perdre le nostre à Bresse et au chasteau de Cremonne, et n'y vois aucun moien de les conforter que de gaigner l'empereur et en faire le bruyt par Italie, à bonnesçans.

Je vous promect que le chevalier de Louvan[4] a bien faict ce

[1] Settimo, entre Chivasso et Turin.

[2] Châtelain, commandant la garnison de la citadelle de Crémone. Il est également cité sous ce nom dans la *Cronaca di Cremona (Bibl. hist. ital., cura Soc. Longobard.)*, t. I, p. 267.

[3] Palavicini.

[4] Commandant de la garnison française du château de Milan.



que je vous ay escript. Car, le jour de l'entrée de Mons[r] le legat, il a si bien festoié toute la ville de ses instrumentz que mieulx n'eust il sceu faire, et, sur le tard dud. jour, il tira six coup en la maison des Bourromiers[1], où il estoit lougé, le ung après l'autres, qu'il fust constraint soy deslouger et se retirer allieurs. Et, se le Roy fera faire dilligence vers l'empereur et trive moien, qu'il ne laisse point venir pardeçà Maximilien, il sera ung grant esbaïsement à toute Lombardie.

Maistre Loys le Bourdurier m'a faict enctendre coment il a tousjours les ornamentz d'eglise de Mons[r] de Paris[2], come mon home que j'ay envoyé là m'a escript avoir veu et qu'il y besoinge tousjours et demande iij[c] cinquante escuz, oultre les iij[c] cinquante qu'il a receu et qu'il montera de plus beaucop, et dist que, en recepvant lesd. iij[c] cinquante, qu'il achevera le tout au devis de mond. s[r] de Paris et baillera seureté à Lion de le luy rendre en bonne seureté. Je ne luy escrips riens pour le present pour l'atte du pourteur; et le pourrés advertir. Et sur ce prie Nostre Seigneur que vous doint bonne vie. Escript à Chivas[3], le iiij[e] jour de septembre.

Vostre bon serviteur et compere,

Sebastien Ferryer.

Au revers, on lit: A Mons[r] de Marseille, mon treshonnoré s[r] et compere.

XLIII.

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 262, fol. 54. — Original, sur papier.]

Lettre de Claude de Seyssel, *évêque de Marseille, au roi Louis XII. — Il lui fait part de l'espoir que l'on a toujours d'obtenir des Cantons un sauf-conduit pour une ambassade française; il l'informe de son projet de se rendre auprès du duc de Savoie, qui l'a appelé, et il lui demande de nouvelles instructions pour lui-même et pour le duc, tant en vue des propositions qui doivent être faites à l'empereur par l'intermédiaire du duc, qu'en ce qui concerne la négociation entamée avec les Suisses.* — Lyon, 5 septembre [1512].

Sire, je vous envoie les lettres que m'a escriptes Mons[r] de Sa-

[1] Les Borromée.

[2] Étienne Poncher, évêque de Paris.

[3] Chivasso, en Piémont.



voye, ensemble le double de celles que luy ont escript ses ambassadeurs, par lequel verrez que encores ne sont ilz pas hors d'esperence de besoigner pour vostre affere. Et, jaçoit que sus leur parole ne escripture je ne face pas grant fondement, pour la varieté que j'ay veu aux gens qu'ilz ont affere, toutesfois, s'il est possible que l'on ait saufconduyt pour y aler de par vous, je ne doubte point que ne s'i treuve quelque moien pour non tumber en roupture, par tresve ou aultrement. Nous verrons la resolution qui se prendra en ceste journée, et selon icelle se fauldra regler et conduyre.

Au remenant, Sire, pource que mond. s[r] m'escript que je me tire devers luy en habit dissimulé, encores que je soye si congneu par tout le païs et mes gens avec, que à peine me sçaroye je deguiser de sorte que ne fusse congneu, et que je saiche qu'il y a gens qui tiegnent sur mes bagues, tellement que je ne les ay jusques icy peu faire sortir de Geneve, et si a aujourduy treze jours que j'en partis, toutesfois, pour contenter mond. s[r] et afin qu'il ne s'arreste à cela, j'en prendray encores l'aventure, et demain, au plaisir de Dieu, me mettray en chemin.

Et pour ce, Sire, que mond. s[r] desire entendre les offres qu'il vous plait estre faitz à l'empereur, me semble, sauf vostre bon plaisir et vouloir, que pourrez escripre à luy ou à moy ou à tous deux ce que bon vous semblera touchant cela. Car, ainsi que j'ay congneu en la pratique des Suisses, si on ne luy declaire la particularité des choses, luy semble que on ne se fie pas entierement de luy, ou que je luy cele vostre intention. Sur quoy vous plaira à diligence me faire response, afin que saiche comme m'y conduyre. Et ce pendant, en attendant vostre response, je luy ouvriray aucun des partiz dont donnastes dernierement charge à Mons[r] de la Guiche[1] et à moy. Mais je n'y arresteray riens que n'aye response de vous. Car les choses sont bien changées depuis, par quoy est besoing changer pareillement les partiz. Et quant bien auriez aultres pratiques avec led. empereur, si me semble il, pour tousjours tenir ce prince en bonne bouche et luy monstrer que avez plus de confiance en luy que en nul aultre et que desirez plus tost parvenir à quelque apoinctement par son moien que de personne qui vive, ferez bien de luy declairer

[1] Pierre de La Guiche, seigneur de Chaumont, conseiller et chambellan du Roi, avait été chargé, en mai-juin 1512, d'une mission auprès de l'empereur, en vue de la reconstitution du traité de Blois.



vostre intention en tout ou en partie, voiant le desir qu'il a de vous faire service en cela et toutes aultres choses, encores qu'il mecte son estat en azart. Et d'autrepart, il me semble qu'il a grans moiens avec Madame Marguerite[1] et encores avec les princes de l'empire. Et daventaige, en menant la pratique, il se declaire tousjours pour vous, et, si elle vient à effect, y mettra le tout pour le tout.

Sire, j'attens aussi vostre response touchant la pratique desd. princes, laquelle viendra tout à point au retour que fera le doyen de Colombier de ceste journée qui se tient aujourduy. Car je n'ay point tant d'esperance en ce que escripvent les ambassadeurs de mondit s^r de Savoye qu'il ne me semble estre tresexpedient d'entendre à icelle, et encores que eussiez la trefve ou aultre prolongement, si sera il besoing de la dresser pour avoir deux cordes en vostre arc, et ne demeure du tout abandonné, si ces gens ne veulent venir à la raison, ainsi que pouvez faire jugement par ce qu'est passé. Et si ne perdez riens en ce faisant, car vous aurez temps assez pour choisir laquelle qu'il vous plaira. Et par aventure vous pourrez servir de toutes deux, ainsi que le temps et les afferes vous conseilleront.

Sire, je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint tresbonne vie et longue. Escript à Lyon, le ve de septembre.

Vostre treshumble et tresobeissant subgect et serviteur,

C. de Seyssel, evesque de Marseille.

Au revers, on lit : Au Roy, mon souverain seigneur.

XLIII*.

[Paris, Biblioth. Nat., ms. franç. 5568, fol. 33. — Original[2], sur papier.]

Recès de la diète de Baden, du 6 septembre 1512 (version française).

L'arrest et demeslé de la journée tenue à Baden en Ergow, le lundi après saincte Fresne[3], l'an 1512, translatée, etc.

[1] Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas.

[2] De la même main que la pièce n° XXXVIII.

[3] C'est-à-dire Ste Vérène, dont la fête tombe le 1er septembre, qui, en 1512, était un mercredi.



Comment à la journée de Lutzerne a esté deliberé et conclu de prier noz alliés de Schwitz, Underwald deu dessus le bois et Glaris de non soy point separer de nous aultres cantons et d'entrer avec nous en l'alliance de Savoye, et les prier bailler responce à ceste journée et d'escripre aulxd. lieux pour assembler les communes, a esté de rechief entre nous par plus de voix emporté et deliberé de faire la requeste dessusd. Et les cantons qui veullent prier doibvent avoir leurs ambassadeurs le samedi devant le jour de sainct Mathieu à Schwitz, matin, l'heure du conseil, devant leur communaulté, et puys après le dimenche au Dessus le bois, et nos alliés de Glaris sont esté priés par escript de ceste journée d'entrer en lad. alliance.

Chascun ambassadeur sçait comment, sus les demandes des ambassadeurs d'Espaigne et des Veniciens, iceulx sont esté depeschés avec parolles amyables, assavoir que nous des Lighes soyons à present en alliance avec nostre sainct Pere le pape et la Majesté imperialle, avecque cela en grandes expresses affaires avec le roy de France àcause de la guerre et aussy touchant Millan, à ceste cause ne nous est point convenable à present de faire plus amples alliances, mais, ce qu'on pourra faire de biens au roy d'Espaigne et à la seigneurie de Venize, on est voluntairement deliberé.

Chascun ambassadeur sçait le despesche de l'ambassadeur d'Espagne[1], comme susd. est. Après, led. ambassadeur c'est declaré plus amplement, disant premierement qu'il n'est point la volunté de la papale Saincteté, de la Magesté imperialle, ny du roy d'Espagne ne des Veniciens de meptre le duc Maximilian en la duché de Millan, mais l'archeduc Charles, pour lequel son roy veult bailler IIj^{c} mille ducatz des fraiz et mises et dorenavant annuellement cinquante mille ducatz de pansion; avec cela, despuys que nous des Lighes avons guerre avec les Françoys, de nous disposer et d'entrer en la Saincte Lighe et marcher contre le roy de France, et qui sont de ce voloir de le chasser de tout le monde, pour cela son s^{r} roy et les Veniciens nous bailleront une pansion annuelle, comme la Saincteté papalle, et que nous meptons ceste opinion et offre en escript, affin qu'il ne sera point oublié. Ainsy que chascun ambassadeur sçait, l'on est demouré à la premiere depesche, et toutesfois non vouloir sceller

[1] Jean Castro, chevalier de Malte.



ceste opinion, mais en faire raport à noz seigneurs et superieurs.

Comme noz alliés de Fryburg ont remonstré comme aulcuns compagnons de Berne, Fryburg et Soleurre ont destroussé aulcunes marchandises de Genefve, venant de la duchié de Bourgoigne, sus quoy a esté desliberé despuys que nous des Lighes pourchassons que la foire viegne aud. Genefve, que on doibve rendre lesd. biens et dorenavant pourveoir par tout que telle destrousseries et briganderies ne se fassent sus les chemins.

En ceste journée, est comparu une honorable ambassade, ung evesque de Rome, *auditor in Rota* [1]. Les demandes de celluy se fondent sus iiij articles : Premierement, sa plus haulte requeste de par la Sainctelé papalle est de non ouyr le roy de France, ne par le duc de Savoye ne par aultre. Secondement, la papalle Sainctelé a aulcuns affaires en Italie pour besogner, pour quoy demande et requiert aulcun nombre de nos gens en sa soulde. Et, pour ce que lad[te] matiere ne peult souffrir delay, seroit sa requeste que maintenant de ceste diete escripvons à nos capitaines accomplir led. nombre de gens de leur bandes, comment il les ont aussy requis, et qu'il ne veult point que lesd. compagnons soient menés en nul lieu daugereulx. Tiercement, il entend comment nous des Lighes sommes en la matiere d'investir le duc Maximilian, dont ne peult sçavoir si cela est le voloir du sainct Pere ou non, mais qu'il attend des lettres tous les jours, par lesquelles on le pourra entendre, pour quoy demande s'il est possible de prolongher led. faict. Et, si cela ne se faict, ne nous veult point seller le cas comment la papalle Sainctelé a prins Plesanza et Parme entre ses mains, qui apartiennent à l'Esglize, pour quoy seroit la requeste de Sa Sainctelé que, en icelle investiture et besognes, lesd. ij villes feussent exceptées et reservées pour l'Esglize, et Sa Sainctelé en cela comprise, que le duc Maximilian ny aultres ses successeurs ne doibvent quereller, molester, ny grever jamais lad. Esglize pour cela. Quartement, comment il a esté parlé avecque led. ambassadeur àcause des payemens dehus à ceulx qui ont esté au service de la papalle Sainctelé ; après plusieurs parolles et excusations, a dict que la papalle Sainctelé veult convenir et se soubmeptre sus nous des Lighes, esperant que en cognoistrons justement, à cause de ce le remept à nous.

[1] C'était Jean Stafileo, évêque de Sebenico.



En ceste journée, sont aussy comparus les conseilliers de la Majesté imperialle, assavoir Messe Jehan de Landow, Messe Ulrich de Habsperg, Rudolff de Blummeg [1] et Messe Jehan Storck, et ont premierement requis pour la Majesté imperialle que nous des Lighes ne façons nulle alliance avecque les Veniciens, despuys que iceulx sont en deffiance avecque la Majesté imperialle ; mais il peult bien endurer que nous des Lighes soyons aydans à l'apointer, ensemble la saincte lighe d'en parlementer. Touchant l'investiture du duc Maximilian, sa Magesté imperialle permect de le meptre, toutesfois non comme duc, mais comme gouverneur, jusque à la journée imperialle, laquelle sera aulx Trois rois prouchain venant ; car sa Magesté entend en cela plus amplement besogner ; mais des pansions ou conclusions des ijc mille ducatz. il permettra ce que nous besognerons en cela, reservé seullement les iij places Lugan, Locarno et Thum [2] lesse sa Magesté imperialle en repos jusque à ladte diete. Item, concernant l'entreprinse de marcher, laquelle a esté advisée à la journée precedente de la faire en Bourgogne, ont voulu de rechief entreparler, toutesfois que ce voyage se feroit par Savoye et devers Lyon.

La Majesté imperialle demande aussy que nous entrons en alliance avecque le roy d'Espagne; pareillement, sa Magesté, c'est excusée touchant le mariage entre le duc Phelippes et la fille du roy de France. Et, pour le dernier, on a escript à sa Magesté touchant les lantzknectz qui courent devers les François d'y pourveoir et revocquer ceulx qui y sont allés, avecque cela dict aulxd. ambassadeurs qu'il n'est point convenable au temps present de marcher nulle part. Mais les a l'on depeschés au plus amyablement.

L'ambassade de Venize [3] a proposé, si le cas s'adonnoit, comment ilz sont en bonne esperance que la seigneurie de Venize sera accordée et appointée avecque la Magesté imperialle, que en après on veille assigner diete et les ouyr plus amplement à cause de l'alliance; et icelle ambassade attendra à Zurich, et ce pandant fera pourchasser de l'argent d'estre pourvehuz de ce qu'ilz nous seroit dehus, si l'on traicteroit avecque eulx.

Puys après, l'ambassadeur de nostre sainct Pere a plus am-

[1] Blumeneck.

[2] Domo d'Ossola.

[3] Jean-Pierre Stella.

plement proposé comment nous des Lighes entendons faire une alliance avec la maison de Millan et nous lyer d'ayder envers tous, et pour ce que la papalle Saincteté aye Parma et Plaisance prins comme apartenans à l'Esglize, dont ceste alliance seroit au sainct Pere prejudiciable, requiert en cela reposer, ou que lesd. ij villes soient reservées, comme susd. est en l'article precedente; mais, si cela ne se faict, il a protesté que lad. alliance sera nulle et que nous deroguerons à l'aliance de la papalle Saincteté, et ce que de despance, dommage et aultres en sortiroit viendroit sus nous, avec cela entrerons en la malle grace de la papalle Saincteté.

Luy a esté respondu que en toutes nos alliances a esté reservé nostre sainct Pere et l'Esglize par avant, en quoy on ne panse point mal faire, et que nous ne nous lierons point ainsy comme on luy a donné à entendre, ainsy que chascun ambassadeur le sçait plus amplement.

Touchant ouyr le Roy, a esté respondu qu'en cela a esté besogné par nos seigneurs et superieurs, et qu'il ne peuvent sçavoir ce que dorenavant nosd. seigneurs en conseilleront; toutesfois avons sus celle proposition prins et arresté d'en faire raport.

XLIV

[Archives de Lucerne, Sect. *Venedig*. — Original, sur parchemin, scellé d'une bulle de plomb.]

Lettre de Léonard LOREDAN, *doge de Venise, aux magistrats de Lucerne. — Il rappelle l'aide que l'armée vénitienne a prêtée aux troupes suisses pour la conquête du Milanais, et il conjure les Cantons de ne pas laisser molester Venise par ses ennemis.* — Venise, 7 septembre 1512.

Leonardus Lauredanus, Dei gratia dux Venetiarum, etc., magnificis et spectabilibus viris, dominis, magistro civium, consulibus et communitati Lucere, amicis nostris carissimis, salutem et sincere dilectionis affectum. Etsi non ambigimus Dominationes vestras, uti observantissimas justi et equi ac constantes in servandis fide et promissionibus suis, permansuras in sententia, neque permissuras persuaderi minusque induci ad aliquid quod maleficium seu damnum possit inferre nostre reipublice, que adeo conjunctissima omnibus illis dominis semper fuit, sicque uni-



formis voluntatis ac gubernandi moris, ut merito dici possit unam eandemque esse rempublicam, nec solum nobis cum vestris Dominationibus intercedere bonam amicitiam, sed arctissimam affinitatem.

Verum, cum ad nostram notitiam pervenerit quosdam, pace eorum dixerimus, qui sibi non constant procurare promissionem a Dominationibus vestris illos coadjuvandi pro terrarum et locorum nostrorum aquisitione, [supra] nobis occupatorum contra omne justitie debitum, immo omni perfidia, a rege Francorum, proximo bello, pro quibus non solum maximam auri vim, sed sanguinem proprium exposuimus ac effudimus, visum nobis est hasce nostras scribere ad Dominationes vestras, ut illis declararemus quod id minime conveniret earum promissionibus, quas et litteris et pluribus oratoribus suis nobis fecerunt, necnon prestantium capitaneorum suorum verbis, minusquam meritis atque operationibus nostris, que Dominationibus vestris notissime sunt. Memores esse debent Dominationes vestre et nobis scripsisse et per oratores suos declarasse descendere in Italiam exercitum Helvetiorum ut et Sanctam Ligam coadjuvaret et Gallos Italia expelleret daretque operam ut nostra ab ipsis Gallis occupata recuperaremus, ob idque armigeros nostros, artellarias et victualia prepararemus. Nos vero quid egerimus et quomodo pollicita superaverimus mundo universo notissimum est, utpote qui et artellarie manum, numero et qualitate pulcherrimam, munitiones ceteraque ad tanti belli apparatum opportuna et gravioris et levioris armature equites peditesque multo maiori numero quam fuerimus requisiti exercitui vestro junxerimus, et, postposita locorum nostrorum recuperatione, ad persequendos hostes attenderimus, donec, virtute foelicissimi fortissimique exercitus, ingenti cum Helvetiorum gloria, Galli montes transire coacti sunt. Non dicemus quonam pacto pecunias nostras erogaverimus et multo plures quam rate et portioni nostre spectaret, ut illos magnificos ac strenuos capitaneos militesque helvetios contentos sustineremus. Id enim illas minime latere certo scimus. Nunc vero illos, quibus hac in expeditione socii fuimus, contrarios nobis futuros credere neque volumus neque possumus. Id enim nec data fides, promissiones facte communibus auspiciis in expeditione, pecunie per nos exposite, capitula Sanctissime Lige, decretum et voluntas sanctissimi domini nostri ut nostra habeamus minime patiuntur; et super omnia Dominationes vestre, que justissime sunt, nunquam pa-



tientur, quin immo declarabunt quod quando aliquis nobis molestiam nobis[1] inferre tentaret, nobis auxilio essent et deffenderent res nostras. Non erimus longiores, cum certissimi simus non opus esse cum Dominationibus vestris id agere. Quantum ad phœdus et optimam intelligentiam ineundam, circumspectus secretarius noster Joannes Petrus Stella, qui apud Dominationes vestras oratorem nostrum agit, mentem et sententiam nostram exponet, cuius verbis non aliter quam si nos ipsi loqueremur fidem adhibebunt.

Datum in nostro ducali palatio, die VII^mo Septembris, indictione prima, M° D° XII°.

Au revers, on lit: Magnificis et spectabilibus viris, dominis magistro civium, consulibus et communitati Lucere, amicis nostris carissimis affinibusque.

XLV

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 262, fol. 116. — Original, sur papier.]

Lettre de Louis de la TREMOILLE *au roi Louis XII. — Il l'informe des démarches faites en Suisse pour obtenir des gouvernements helvétiques un sauf-conduit en faveur d'une ambassade française; il lui fait connaître les dispositions des Cantons à l'égard de la France.* — Dijon, 8 septembre [1512].

Sire, tant et si treshumblement que faire puis à vostre bonne grace me recommande.

Sire, plaise vous savoir que arsoir je receuz des lettres de Mons[r] de Savoye, par lesquelles verrez comme voz affaires se portent en Souysse. Et ad ce que je puis entendre, Sire, les seigneurs des Ligues, devant que bailler le saufconduit, veullent que vous passiez le mot de leur bailler Lugan et Lucarne. De Dondosse[2] et autres qui sont en ses costez, ilz ne les demandent plus parce qu'ilz les ont prinses. Et la façon comment je ne sçay, si non que j'ay veu par ung double de lectres que m'a envoyé mond. s[r] de Savoye qu'ilz les ont euz assez estrangement, lequel je vous envoye. Et seroit bon que vous en enquissiez, affin que, s'il y avoit eu bourse deslyée, on en fist quelque grosse pugni-

[1] *Sic.*

[2] Domo d'Ossola.



cion qui fust exemple à tous autres ayant la garde des places; car, s'il y avoit argent baillé, ce seroit une tresmauvaise chose.

Sire, Madame la princesse[1] m'a envoyé ung double de lettre de Chantrant[2], que je vous envoye. Et sont presque semblables à celles de mond. s[r] de Savoye, reservé que lesd. seigneurs des Ligues veullent remectre le different de la duchié de Millan devant mond. s[r] de Savoye, mad. dame la princesse et eulx, qui est ung estrange point, duquel ne parlent point mond. s[r] de Savoye, ne ses embassadeurs par les lettres qu'ilz luy ont escriptes et à moy aussi. Et ne sçay dont est venue ceste invencion.

Sire, vous verrez tous les doubles, tant de mond. s[r] de Savoye que de mad. dame la princesse, que je vous envoye, ensemble unes lettres que m'escripvent Mess[rs] de Pynerol et Mondragon, contenant beaucop de choses bien au long. Et ad ce que je puys veoir, comme je vous ay escript cy dessus, veullent lesd. seigneurs des Ligues que declairez vostre voulloir, et après aviseront de bailler led. saufconduit, et disent lesd. s[rs] de Pynerol et Mondragon qu'ilz pensent qu'ilz le vous bailleront.

Sire, je vous envoye nouvelles de tous les lieux. Et encores je n'en voyz point qui approuchent d'appoinctement, mais ceulx cy sont meilheurs que n'ont esté les autres par cy devant.

Sire, la response que je feray à tous ceulx qui m'ont escript et envoyé sesd. nouvelles sera que je les remercye du bon voulloir qu'ilz ont à vous faire service, et que je suis seur que leur manderez vostre bon plaisir bien au long et que, si m'en mandez riens, incontinant les en advertiray. Et pource que lesd. s[rs] de Pynerol et Mondragon m'ont escript qu'il y a quelques autres gens qui gastent tout, je leur ay faict response que je n'en sçay point à qui vous ayez donné charge de vostre affaire que à mond. s[r] de Savoye et à mad. dame la princesse, à qui vous avez totalle fiance, mais que bien povez avoir des serviteurs pardellà à qui on a escript que, s'ilz vous povoient faire service en cest affaire, qu'ilz le fissent.

Sire, je leur ay aussi escript qui me semble que, à ceste journée qui se tient, doyvent envoyer gens pour entendre comme se conduyront les choses. Aussi, je suis bien asseuré que j'en sauray quelquechose, dont incontinant serez adverty.

[1] Philiberte de Luxembourg, régente de la principauté d'Orange.

[2] Sans doute un des agents de Philiberte de Luxembourg. Peut-être faut-il lire son nom : « Chautrant », ou « Chantraut », ou « Chautraut ».



Sire, je vous escripviz hier bien au long de ce qui m'estoit sourvenu d'ung autre cousté, et croy que, si lesd. seigneurs des Ligues sont bien menez, vous aymeront myeulx ayder à reconquerir vostred. duchié que de la bailler à ung autre. Et, ad ce que je puis entendre, ne sont bien deliberez de la bailler au frere de Monsr l'archiduc, quelques remonstrances que leur puissent faire l'empereur et roy d'Espaigne, comme j'ay sceu par quelcun de ce quartier là. Avecques ce, je croiz qu'ilz ont clere cognoissance le filz du More ne leur pouvoir bailler ce qu'ilz demandent.

Sire, Monsr d'Orval[1] m'a escript que les lansquenaix que demandez sont partiz. Et encores hier en passa une bende par cy, qui vont après les autres pour parfaire le nombre de troys mille hommes qui n'estoit du tout parfaict.

Sire, il vous plaira me mander et commander voz bons plaisirs pour les acomplir à l'aide de Dieu, que je prie, Sire, qui vous doint tresbonne vie et longue. A Dijon, le viij^e jour de septembre.

Vostre treshumble et tresobeissant subgect et serviteur,

L. de la Tremoille.

Au revers, on lit: Au Roy; mon souverain seigneur.

XLVI.

[Archives de Lucerne, Sect. *Mailand: Bündnisse.* — Original, sur papier].

Réclamations formulées devant la diète de Baden par l'ambassadeur du pape, Jean Stafileo, *contre certaines clauses de l'alliance projetée entre les Cantons et Maximilien Sforza, et particulièrement contre les prétentions des ambassadeurs milanais de revendiquer pour leur pays la possession de Parme et de Plaisance.* — Baden, 12 septembre 1512.

Magnifici domini oratores, sanctissimi domini nostri filii, speciales verique Ecclesie et justicie defensores. Noverint Magnificentie vestre quod, cum ad notitiam meam pervenerit magnificos dominos oratores Mediolanenses hic Bade existentes instare apud prefatas Magnificentias vestras supra facienda quadam nova liga sive confederatione inter eosdem dominos Mediolanen-

[1] Sans doute le personnage déjà cité dans la pièce n° XXXV.



ses sive eorum futurum ducem et Magnificentias vestras intervenientes in ista dieta nomine duodecim Cantonum magne ac veteris Lige, et, in ista asserta confederatione quam petunt, intendunt capitulare cum Magnificentiis vestris quod teneamini deinceps in futurum mittere pedites et milites vestros ad eorum stipendia, deducendos quocunque, quandocunque et contra quoscunque, in certo numero, juxta exigentiam et requisitionem illorum, cunque[1] res ista, si ita ingenere et inconfuso fieret, prochuldubio tenderet, prout tendit, in evidentissimum damnum, jacturam sive injuriam sanctissimi domini nostri et sancte Romane Ecclesie, attento quod domini Mediolanenses palam et publice pretendunt, prout etiam prefati magnifici eorum oratores non diffitentur neque negant, auferre de manibus sanctissimi domini nostri duas civitates in Lombardia existentes, videlicet Parmam et Placentiam, quas per manus vestras et militum vestrorum sua Sanctitas habuit et modo habet ac pacifice possidet, cum consensu et bona voluntate, immo spontanea deditione omnium civium et incolarum huiusmodi civitatum, ita quod non potest dici quod sanctissimus dominus noster spoliaverit dominos Mediolanenses sive eorum verum ducem dictis civitatibus, sed potius a rege Francie, tanquam occupatore ac injusto possessore, easdem civitates jure quodam postliminii recuperaverit, ac ad jus et proprietatem Ecclesie Romane patrimoniumque beati Petri, de quo ante retroactis temporibus extiterant, reduxit, prout suo loco et tempore de bono jure Romane Ecclesie in dictis civitatibus manifestissime constare poterit.

Quapropter, magnifici prudentissimique viri, si veri et spetiales filii sanctissimi domini nostri esse cupitis, si Ecclesie defensores appellari desideratis, si justitie cultores re ipsa dici velitis, reiciatis refutetisque viriliter et magno animo quascunque injustas indebitasque petitiones, que modo vel in futurum possent tendere, directe vel indirecte, in damnum seu jacturam aut injuriam sanctissimi domini nostri et Sedis apostolice, ne, si secus feceritis, non defensores sed oppugnatores Ecclesie dicamini appelleminique, et idem sanctissimus [dominus] habeat justam et legitimam causam vibrandi contra vos gladium et mucronem ecclesiasticum ministrandique arma spiritualia, que per bonos christianos debent plus timeri quam temporalia,

[1] *Sic.*



quia, ut inquit Scriptura, nihil magis debet formidare christianus quam seperari[1] a corpore et sanguine Jesu Christi, privarique comunione ac consortio fidelium et proici denique extra gremium Ecclesie in tenebras exteriores, ubi erit fletus et stridor gentium[2], que omnia operatur excommunicatio, tanquam atrocissimus mucro Ecclesie et gladius spiritualis.

Attentis igitur premissis, vice et nomine sanctissimi domini nostri, pro quo apud vos orator, licet indignus, existo, requiro in his scriptis Magnificentias vestras, quatenus juxta capitula et conventiones federis sive lige inter sanctissimum dominum nostrum et principales vestros, huiusmodi confederationem sive ligam cum prefatis dominis Mediolanensibus nullo modo nec aliquo pacto faciatis sive concludatis, nisi prius et ante omnia consulatur seu advisetur sanctissimus dominus noster, qui ex hoc posset pretendere, prout et pretendit, maximum interesse, ex causis de quibus supra, excepto isto casu, videlicet si idem magnifici domini oratores Mediolanenses, nomine suo et suorum principalium ac futuri ducis, pro quibus promittant, de rato obligent se per publicum instrumentum impleniori forma Camere, de cetero se non intromittere de facto in dictis civitatibus Parme et Placentie, nec per vim seu violentiam aliquam turbare seu inquietare statum seu pacificam possessionem sanctissimi domini nostri et Sedis apostolice in dictis civitatibus. Insuper, versa vice, Magnificentie vestre nomine principalium suorum, specifice et expresse debeant capitulare cum eisdem dominis oratoribus quod nullo modo intenditis ullo unquam tempore juvare eosdem Mediolanenses in habendis dictis duabus civitatibus nec eisdem mittere pedites et milites vestros pro recuperatione earumdem civitatum, quin potius eosdem revocare, prout sonant verba capitulationis de qua supra, quam debetis, prout tenemini, ad unguem observare. Alias, cum omni debita reverentia et pace vestra, protestor vobis et principalibus vestris, nomine quo supra, de nullitate pretense confederationis sive lige, item et secundo de violatione federis et capitulorum inter sanctissimum dominum nostrum et principales vestros initorum, tertio et ultimo de omnibus damnis, expensis et interesse factis et fiendis per sanctissimum dominum nostrum et Sedem apostolicam, causa et occasione

[1] *Sic.*
[2] *Sic.*



contraventionis per vos facte et fiende cum prefatis dominis Mediolanensibus, et de hac protestatione, nomine quo supra, peto mihi fieri unum vel plura instrumentum vel instrumenta, ad perpetuam rei memoriam, et ita requiro vos, domine notarie, coram testibus hic astantibus. Datum Bade, die XII^a Septembris, M.D.XII°.

Tanquam frater Magnificentiarum vestrarum

Johannes Staphileus, orator apostolicus.

Au revers, on lit : Magnificis ac potentibus viris, dominis oratoribus Veteris ac magne Lige XII Cantonum superioris Alamanie, Ecclesie [libertatis][1] defensoribus, tanquam [patribus hon]orandis.

XLVII

[Paris. Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 262, fol. 38. — Original, sur papier.]

Lettre de Claude de Seyssel *à Louis de la Tremoille, gouverneur de Bourgogne. — Il lui fait connaître l'état des négociations entamées avec les Cantons par l'intermédiaire du duc de Savoie, en vue d'un traité de paix entre la France et la Suisse.* — Thonon, 15 septembre [1512].

Monseigneur, il ne fault point que vous escripvé longues lettres, car, par le gentilhomme que vous avés icy, entendrés le tout, et aussi par le double des lettres que a escript le doien de Columbier que l'on vous envoie, lequel fait mention de moy, disant que je ne tiens compte de ses avertissemens ; et il dit vray que je ne les trouve pas bons, car ilz sont trez contraires à l'intention du Roy, pourtant qu'il vouldroit que Monsr de Savoye offrit de part le Roy IIJ^c mil escuz et encores Lugan et Locarno, sans que l'on parlat de la duché de Milan ; et daventaige que l'on desboursat grosse summe d'argent à part pour avoir la paix avec ces Suisses et pour garder qu'ilz n'entrassent en France, dont ilz n'ont pas grant envie à mon avis, et ceulx qui pourchassent de les y faire entrer n'ont pas argent prest pour leur bailler. Et quant tout est dit, le Roy ne l'entend pas. Toutes-

[1] Ce mot et les suivants, placés entre crochets, ont disparu par suite sans doute de la rupture de la bande fermant la lettre.



toiz on l'avertit de tout et il en mandera son bon plaisir. Et, si l'on peult obtenir saufconduit pour ceulx que le Roy y vouldra envoier, j'espere que les chouses iront bien. Mais cela n'a pas encores esté fort pourchassé, ainsi que porrés veoir par lesd. lettres dont l'on vous envoie le double. De ce que sorviendra, serés tousjours averty. Et espere que Dieu nous aidera et que ceste grosse nuée qui se monstre sur nous se convertira en pluie, sans faire gresle ne tempeste qui nuise grandement. Et, si nous avions quelques bonnes nouvelles de nostre armée de Guyene contre les Anglois ou contre les Espagnolz, cela aideroit bien à la matiere. L'on y fait ausurplus tout ce que l'on peut de tous coustés, et Dieu fera le remanant, auquel je prie que vous doint, Monseigneur, bone vie et longue. Escript à Thonon, le xv[e] jour de septembre.

Vostre humble serviteur,

C. de Seyssel, evesque de Marseille.

Au revers, on lit : A Monseigneur, Mons[r] de la Trimoille, gouverneur de Bourgoigne.

Et, d'une autre main, contemporaine: M. de Marseille.

XLVIII

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy nº 262, fol. 43. — Original, sur papier.]

Lettre de Claude de Seyssel, *evêque de Marseille, au roi Louis XII, touchant les négociations de paix avec les Suisses, entamées par l'intermédiaire du duc de Savoie.* — Thonon, 19 septembre [1512].

Sire, aiant ausoir escript et depesché mes aultres lettres, ainsi que je vouloye clorre mon pacquet, arriva devers moy ung messagier de Mons[r] de Savoye portant unes lettres de luy, par lesquelles me mandoit venir icy ce matin à son lever, ce que j'ay fait. Et m'a monstré des lettres que luy escripvent ses ambassadeurs qui vont à la journée de Lucerne, ensemble la conclusion de ce qu'a esté fait à la derniere, qui a esté tenue à Baden, dont du tout il vous envoie le double, par lequel entendrez en quel estat et espoir sont voz afferes de ce cousté. Et combien



que je ne m'asseure de riens avec ces gens, toutesfois j'en ay meilleur esperance que n'avoye depuis les mauvaises nouvelles que vous escripvimes du xxiij[e] d'aoust. Et pource que lesd. ambassadeurs escripvent que me tiegne prest, Sire, de moy seray assez prest, si estes tousjours en voulunté que j'y aille. Et si escripvis au president de Bourgoigne[1], avant mon partement de Lyon, qu'il se tiensist aussi prest et de rechief luy escrips par ceste mesme poste qui laissera les lettres à Lyon. Mais, pource que l'on n'aura point la response de la journée avant sabmedi ou dimenche, aurez assez temps pour y aviser et envoier telz personnaiges que aviserez, s'ilz sont ès frontieres de Bourgoigne, de Lionoys ou de Dauphiné, leur mandant en diligence; car il y aura terme de soy trouver à la journée que l'on baillera à tout le moings jusques à la Sainct Michiel. Et encores qu'ilz ne peussent estre à la premiere journée, on entanmeroit la matiere en les attendant. Sur quoy, Sire, vostre plaisir sera mander à diligence vostre bon plaisir, afin que le delay ne viegne de vostre cousté, si Dieu inspire ces gens d'entrer en matiere, car c'est le plus fort; et ausurplus envoier lettres et instructions addressans à ceulx qu'il vous plaira y envoier pour soy pouvoir presenter. Et le remenant se fera bien avec le temps, car cecy ne se conclurra pas du premier jour.

Sire, je prie Nostre Seigneur qu'il vous doint tresbonne vie et longue. Escript à Thonon, le xix[e] de septembre.

Vostre treshumble et tresobeissant subject et serviteur,

C. de Seyssel, evesque de Marseille.

Au revers, on lit: Au Roy, mon souverain seigneur.
Et, d'une autre main, contemporaine: M. de Marseille.

XLIX.

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 262, fol. 121. — Original, sur papier.]

Lettre de Louis de LA TREMOILLE *au trésorier Florimond Robertet. — Il lui rend compte des tentatives qui ont été faites en Suisse pour gagner à la France Pierre Falk. Il l'informe en outre de diverses particularités relatives aux négociations entamées avec les Cantons.* — Dijon, 23 septembre [1512].

Mons[r] le tresorier, je me reconmande à vous tant comme je

[1] Imbert de Villeneuve, premier président au parlement de Dijon.



puys. Depuis que derrierement vous ay escript, me sont venues nouvelles de Souysse de deux ou de troys lieux, mesmement d'un abbé qui a escript à Monsr le president [1] qui luy semble les seigneurs des Ligues avoir voulloir d'appoincter avecques le Roy et que on pourroit bien trouver moyen de gaigner Pierre Faulcon. Je vous avise, Monsr le tresorier, que, si on l'avoyt, se seroit ung grand poinct gaigné, veu que c'est celuy qui mene et conduict l'affaire du pappe, empereur, roy d'Espaigne et Venyciens, et qui a plus nuyt et faict le pis qu'il a peu contre le Roy. J'envoye au Roy le billet escript par led. abbé.

J'ay escript aud. abbé que, si pouvoyt tant faire de gaigner led. Pierre Faulcon, le Roy luy donneroyt ung bon benefice, abbayie ou prieuré, et aud. Pierre Faulcon aussi grand pencion que à nul particullier des Ligues et quelque bonne somme d'argent, si allyance se fesoit entre led. s^r et lesd. seigneurs des Ligues. Ouy leur responce, en avertiré le Roy.

A cest heure, est arrivé vers moy ung compaignon de la compaignie de Monsr de Bussy [2], de Chasteauvillain [3], que avoys envoyé èsd. Ligues, qui m'a dict avoir trouvé lesd. seigneurs des Ligues en meilheure delliberacion d'appoincter qu'ilz n'estoient par cydevant, par despit des Hespanolz qui se mocquent d'eulx ; pareillement que le menu peuple n'est content, dont ne peult faire son faict de marchandise, ne vendre leurs laynes comme il avoyt acoustumé. Led. compaignon a parlé au frere de Pierre Faulcon, lequel frere dud. Faulcon m'a escript, et dict que tout le service qui pourra faire au Roy le fera, et le servira à ceste journée. Et luy semble que lesd. seigneurs des Ligues octroiront le saufconduit. Mond. s^r le president trouve les lettres bonnes, disant led. frere dud. Faulcon ne les eust escriptes s'il n'eust pencé lesd. seigneurs des Ligues et son frere avoir voulloir d'appoincter.

Monsr le tresorier, quant aux lettres qu'il a pleu au Roy m'escripre qu'il se mectra en tel devoyr envers mesd. seigneurs des Ligues en ballant saufconduit que chascun congnoistra qui desire les avoir et leur alliance, je vous avise que, s'ilz octroyent led. saufconduit, j'espere que on besongnera avecques eulx au-

[1] Imbert de Villeneuve (cf. ci-dessus, p. 680, n. 1.

[2] Sur ce personnage, voy. ci-dessus, p. 642, n. 2.

[3] Dans le ms., ce mot est écrit Chasteauin. C'est hypothétiquement que je l'identifie avec Châteauvillain (H^te-Marne).



trement, et, ne le ballent, c'est ung tresmauvaix signe. Mais, ainsi que j'ay peu sentir par toutes les nouvelles que j'ay euez, j'ay esperance qu'ilz le balleront.

Au regard des vaccabons dont led. s^r m'a escript, on y a faict si bonne et extreme dilligence que plus ne y en a pardeçà. J'ay tousjours eu cinquante hommes d'armes en leurs queue pour les chasser, autrement jamais n'y eusse sceu pourvoir, et si en a esté penduz beaucoup. Je vous signifie que je ne les espargneré point.

Et, quant aux cappitaines des gensdarmes et gens de pié, je les ay tous faict assembler, et ne voys desordre que en aucuns venus de dellà les mons, ausquelz j'ay faict plusieurs remonstrances et entre autres que, pour leurs desordre, ont esté cause de faire perdre ung pays, et que de cestuy je les engarderé bien, et que, s'ilz ne payent et vivent comme ilz doyvent, que ne les espargneré.

Touchant le cappitaine de Sainct Jehan Gron[1], son procès se faict tous les jours, actandant la venue du prevost qui est à Lyon. Luy venu, l'on saura qu'il y sera de faire.

J'ay sceu par celuy qui a apporté à mond. s^r le president la lettre dud. abbé que ceulx qui ont vendu Domdosse sont à Lucerne. Il me semble que de ses vendeurs de places en doict estre faicte si aigre pugnicion que exemple soit à tous aultres.

Monsr le tresorier, je vous avise qui me doit venir ung homme de Souysse qui me doit dire beaucoup de choses, tant de luy que de ses amys. Il me semble qui (qui) sera yci dedens troys ou quatre jours. Luy venu, je manderay au Roy ce qui me aura dict. Et, à ce que je puys voir, la pluspart ont vollunté d'appoincter, et qui eust poursuyvy plus tost à avoir le saufconduit je croys led. appoinctement avoir esté faict de ceste heure. Je n'escriptz point ceste article au Roy ; vous luy pourrez dire.

Je vous avisé que le gruyer[2] s'en alloit devers le Roy, mais il y est tombé ung quaterre sur l'espaulle, dont il est en grand dangier et en font grand doubte les medecins. Il m'a faict prier par Monsr de la Meulle se matin vous en escripre.

Monsr le tresorier, vous m'escripvez que l'affaire de La Roche est faict. Je suis seur que luy avez bonne ayde, dont bien fort je vous mercye. Je vous prie, renvoyez moy la lettre de Jehan Faul-

[1] La lecture de ce nom n'est pas certaine.

[2] Probablement Jean de Baissey, gruyer de Bourgogne.



con, que j'envoye au Roy, car elle pourra servir à ceulx qui iront par dellà pour le Roy. Toutesfoiz j'en ay retenu le double.

Monsr le tresorier, si voullez autre chose que je puisse, escripvez le moy, et de bon cueur je le feray, aydant Dieu, que je prie vous donner tout ce que desirez. A Dijon, le xxııȷ^me jour de septembre.

Le tout vostre amy,

L. de la Tremoille.

Au revers, on lit : A Monsr le tresorier Robertet.

L

[Archives de Berne, *Lat. Missivenb.*, 1507-1513, fol. 394 v°. — Minute, sur papier.]

Lettre du gouvernement de Berne *à Octavien Sforza, évêque de Lodi, gouverneur du duché de Milan, en réponse à la demande que celui-ci lui a adressée d'envoyer des représentants à la cérémonie d'intronisation de Maximilien Sforza, et de ne pas accorder de sauf-conduit à Jean-Jacques Trivulce qui a l'intention de se rendre en Suisse. Les magistrats de Berne répondent affirmativement sur le premier point. Sur le second point, ils déclarent que, de concert avec les autres Cantons, ils agiront de la façon qui leur paraîtra la plus sage.* — Berne, 20 novembre 1512.

Plurimum sese recommendant. Reverende in Cristo pater, heros singulariter graciose. Vidimus litteras reverendissime paternitatis vestre nobis nunc presentatas, quibus exhortamur ut oratores nostros pro institutione illustrissimi domini Maximiliani, ducis, in ducatum ipsius Mediolani emittere, et insuper domino Jacobo Trivulsch aditum in patriam nostram denegare velimus. Credat reverendissima paternitas vestra nos eius fore propositi eedem ut pro debito et honestate nostra complaceamus; et, ut id per effectum intelligat, ordinavimus scultetum nostrum una cum ceteris Lige nostre oratoribus ad Mediolanum proficiscendum et illic agendum quod necessitas pro conservatione status Mediolani exposcit. Preterea, si contingat dominum Trivultium securitatem petere, cum ceteris confederatis Lige nostre id acturi sumus unde nobis merito nichil veniat impro-



perandum. Et valeat reverenda paternitas vestra felicissime. Ex urbe nostra Bernensi, xx^ma Novembris, anno XII°.

Scultetus et consules urbis Bernensis.

Reverendissimo in Cristo patri et domino, domino Octaviano Sphortie, episcopo Laudensi, heroi nobis colendissimo et singulariter gracioso.

LI

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 262, fol. 90. — Original, sur papier.]

Lettre de Jean-Jacques TRIVULCE *au roi Louis XII. — Il lui donne des nouvelles de ce qui se passe dans le Milanais, où le duc Maximilien vient d'arriver; il parle des sommes énormes amassées par le cardinal de Sion et l'évêque de Lodi.* — Ours (Oulx), 23 novembre [1512].

Sire, je vous envoye unes lettres que a escriptes le cappitaine Sebastien de Bers[1], et verrés le bon voulloir qu'il a. Je croy que les Souisses qu'il dit ne sont pas tant, et qu'il n'y est que la garde du cardinal de Sion.

Sire, les lettres adressantes à l'homme du conte Manfré à Turin pour le fournissement du chasteau de Novare luy ont esté presentées. Je vous envoye la certiffication.

Sire, je vous envoye quelques advertissemens que j'ay eu de bon lieu.

Sire, ceulx qui viennent aveques le s^r Maximilian ont veu le groz argent que le cardinal de Sion a amassé et aussi l'evesque de Laude[2], et ce les faict venir la gorge ouverte pour en faire autant; et conduisent ce pouvre enfant si aigrement[3].

Sire, en escripvant ces lettres, quelqu'un m'a escript de Turin que led. Maximilian devoyt arriver aujourduy à Pavie.

Sire, Jehan Antoine de la Croix m'a escript de Domdolse qu'il estoit passé non sans danger et qu'il avoit sceu que mes deux postes estoyent alléez aux Souisses en seureté et que les haulx quentons ont deliberé que je passe. Et faisoyent une diete à Suric

[1] La lecture du prénom « Sébastien » n'est pas certaine.

[2] Octavien Sforza, évêque de Lodi, gouverneur du duché de Milan.

[3] Peut-être, au lieu de « aigrement », faut-il lire : « legerement ».



le xiij^e jour de ce moys; et que lesd. quentons penssoyent operer que Berne leur baillasse le sauconduit pour mond. passage.

Sire, je prie à Dieu que vous doint tresbonne et longue vie. A Ours, le xxiij jour de novembre.

Sire, voz fortresses feront tant que ilz pourront; mais il adviendra comme à celuy qui a eu une maladie longue, que chaucune peu de recheute l'emporte et che que peu d'acidant qui luy survienne.

de V. M. servitore e sclavo,

Jo. Jac.

Au revers, on lit : Au Roy, mon souverain seigneur.

LII

(Paris de Grassis, *Diarium* (Paris, Biblioth. Nat., ms. latin 5165, t. II, pp. 609, 616).

Réception par le pape de l'ambassade des Suisses à Rome, les 18 et 25 novembre 1512.

Publicus et semisolemnis Helvetiorum ingressus et audientia in Consistorio semipublico eisdem data.

Die Jovis decima octava Novembris, Pontifex mihi dixit quod, cum cras debeant urbem ingredi octodecim oratores Helvetiorum sive Suitensium, vellet eos honorare; sed, quoniam sunt Imperatori subjecti, quamquam taliter qualiter, et scit non debere eos admitti cum solemnitate sicut vellet, ex eo quod in veritate ipsi Helvetii causa fuerunt salutis et liberationis Italiæ, et propterea aliqualiter supra consuetudinem vellet quod admitterentur, videlicet cum gubernatore urbis et cum uno prælato, qui est Sibinicensis electus, cognomento Staphileus, auditor Rotæ, quem nuper Pontifex miserat oratorem suum ad ipsos Helvetios, et quod isti duo prælati simul cum cubiculariis et scutiferis palatinis ac cum custodiis equestribus et pedestribus palatii ac cum oratoribus Ecclesiæ subditis tantum et non cum oratoribus liberorum principum et communitatum, et cum familiis cardinalium qui tantum particulariter vellent mittere, quibus tamen nulla memoria de hoc fieret, prout factum est. Itaque, cum die Veneris ingressuri essent et parata essent omnia, non ingressi sunt, quia unus aut duo ex eis infirmantes erant, nec visum est eis quod non nisi omnes simul intrarent. Adde quod etiam Pontifex, ut



eis honorem faceret, indixit ut ipsa die Veneris non teneretur audientia Rotæ, quod fuit per errorem factum, unde Pontifex, a me intelligens non esse bene factum quod audientia cesset, illico mandavit ut ipsa audientia teneretur. Et, quia hora jam tarda erat nec procuratores aut advocati sed ne quidem auditores reperti fuerunt, ideo non est tenta audientia. Itaque, die Sabbati ingressi sunt per portam palatii proximam cum ea qua decuit pompa, aliqui sclopi in palatio, ex eis non nisi unus latinum loqui scivit, reliqui omnes latinitatis rudes sed satis obedientes his quæ sibi dicebantur. Tandem, die Mercurii vigesima quarta eiusdem, auditi sunt post Consistorium secretum in ipsa aula, ad quam intromissi sunt omnes oratores, tam liberi quam subditi, qui in Urbe essent et omnes prælati quasi centum et pauci alii. Non fuerunt lectæ aliquæ litteræ credentiales, quia non aliquas portarunt, nec instrumentum legationis suæ, neque litteras aliquas patentes, quia sic esse de more ipsorum dixerant ut nunquam fidem in scriptis secum portent oratores. Ingressi ergo singuli, osculati sunt pedem tantum Pontificis, et nihil post hoc dicentes, retrogressi ad conspectum Pontificis omnes genuflexi sunt, ex quibus ille qui latinum sciebat recitavit orationem suam, quasi per compendium et per summarium totam causam suæ legationis, videlicet quod postquam per publicam famam denunciatum est eis de multis animi virtutibus Pontificis, præsertim pro cultu Apostolicæ sedis ampliando et pro luporum rapacium expellendo conatu, et quod etiam sua Sanctitas eos muneribus et privilegiis ampliaverit (nam donavit ensem et biretum quæ solent magnis regibus et principibus donari), et quod eisdem vexilla sacra donaverit cum titulo elegantissimo, videlicet ut perpetuo dicantur defensores Ecclesiæ libertatis et aliis honoribus donatis, venerunt ad agendas gratias et quod plus est, quia apud eos rarum et inauditum est ut nulli principi subesse velint tanquam obedientes, nunc tamen venerunt ut obedientiam præstent eidem, prout præstiterunt. Papa, his auditis, respondit ad proposita convenienter, et procurator fiscalis protestatus est, et in fine omnes eorum familiares, numero sexaginta vel circa, venerunt ad osculum pedis Papæ et sic finis . . . .

. . . .

Insuper Suitenses sive Helvetii de quibus heri dixi, cum processuri essent, non voluerunt esse sub Florentinis et per consequens nec sub Lucensibus, nec sub Senensibus, nec minus sub Bononiensibus ac Parmensibus, Regiensibus ac Placentinis.



Et, cum Pontifex de hoc admiratus esset, postea a me petiit quid censerem. Respondi Helvetios injustam causam fovere, nec licita velle, cum ipsi, ut imperio subditi et neutiquam liberi, non solum non debent Florentinis præesse, qui liberi sunt, sed ne quidem Bononiensibus ac aliis prædictis Ecclesiæ subditis oratoribus, quia quanto maior est Ecclesia Romano imperio, tanto ipsi Suetenses minores sunt oratoribus civitatum Romanæ Ecclesiæ subditorum, quæ mea responsio visa est Pontifici placere. Tamen commisit capitaneo palatii sui, qui erat Helvetius, ut concordaretur res ista, videlicet quod omnes subditi Ecclesiæ Romanæ pro ista vice cederent Suitensibus, attento quod ipsi Suitenses fuerunt causa libertatis et salutis eorum, sed Florentini et Senenses ac Lucenses irent cum eis concorditer et mixtim, ita ut non discernerentur qui maiorem et qui minorem locum haberet, quod faciliter factum est.

LIII

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy nº 262, fol. 110. — Original, sur papier.]

Lettre de Louis de La Tremoille *au roi Louis XII. — Il lui donne des nouvelles des négociations entamées en Suisse par l'intermédiaire de la princesse d'Orange en vue d'obtenir un saufconduit pour une ambassade française.* — Dijon, 27 novembre [1512].

Sire, tant et si treshumblement que faire puys à vostre bonne grace me recommande.

Sire, plaise vous savoir que à ce matin est ycy arrivé maistre Hugues Devers qui s'en va devers vous à dilligence de par Madame la princesse[1], lequel vous dira du besoigne de vostre affaire, et comme l'affaire de Millan a esté mise en avant, ensemble de toutes choses plus au long. J'espere, Sire, actendu ce que escript Corboson, que aurons saufconduit et que de voz affaires aurez bonne yssue; mais pour le changemens d'oppinions qui est en ceulx des Ligues, je ne vous en sauroye encores que dire.

Sire, mad. dame la princesse m'a escript unes lectres que je vous envoye, et par icelles me mande luy envoyer l'argent. Autant m'en a dict son tresorier; ce que je faictz, à ce que par

[1] Philiberte de Luxembourg (cf. ci-dessus, p. 674).



faulte dud. argent ne se trouve excusacion; et si sera aussi seurement en ses mains que autres; mais, Sire, je luy escripz ne le bailler que je n'aye eu led. saufconduit et qu'il ne soit en mes mains.

Sire, nous approuchons du bout de vostred. affaire, et, si led. saufconduit se baille, j'espere que on vous fera quelque bon service. Et le pence meilheur que ne vous ozeroye escripre, craignant les variacions qui sont èsd. des Ligues.

Sire, j'ay eu lectres de mon homme que j'ay envoyé vers Mons[r] de Savoye, lequel m'escript le roy d'Aragon estre mort. Si vray estoit, seroit une belle mort. Et me mande que parlé n'a point esté de vostre duchié de Millan par les gens de mad. dame la princesse, de laquelle chose elle m'escript le contraire. Je vous avertys de toutes nouvelles que j'ay de tous coustez, et encores espere en avoir ce jourduy et mesmes de ce que faict a esté à ceste journée de Lucerne. Incontinant en avoir eu, vous avertiray.

Sire, il vous plaira n'oblier d'escripre au gruyer[1] et au baillif de Troye[2] de venir avecques moy, car j'espere, Sire, que, si je les ay, que nous ferons quelque bonne chouse avecques ses gens, et que nous recouvrons ce que nous avons perdu, ou il leur coustera la peau et à d'autres avecques.

Sire, il vous plaira me mander et commander voz bons plaisirs pour les acomplir à l'aide de Dieu, que je prie vous donner tresbonne vie et longue. A Dijon, le xxvij[e] jour de novembre.

Vostre treshumble et tresobeissant subget et serviteur,

L. de la Tremoille.

Au revers, on lit: Au Roy, mon souverain seigneur.

[1] Jean de Baissey, gruyer de Bourgogne.
[2] Gaucher de Dinteville, seigneur de Polizy.



LIV.

[Archives de Berne, *Lettres de Louis XII.* — Original, sur papier.]

Lettre de créance de LOUIS XII *pour Louis de la Tremoille, gouverneur de Bourgogne, [Claude de Seyssel], évêque de Marseille, Imbert de Villeneuve, premier président au parlement de Dijon, [Gaucher de Dinteville], bailli de Troyes et [Jean de Baissey], gruyer de Bourgogne, se rendant en Suisse.* — Blois, 4 décembre [1512].

Louis, par la grace de Dieu roy de France, duc de Millan, seigeur de Gennes. Treschers et grans amys, nous envoyons presentement par devers vous nostre trescher et tresamé cousin, conseiller et premier chambellan le s^r de La Tremoille, nostre lieutenant general et gouverneur en Bourgongne, l'evesque de Marseille, Mess^re Himbert de Villeneufve, chevalier, seigneur de Jou-soubz-Tarare et premier president de Bourgongne, le bailly de Troyes, nostre maistre d'ostel ordinaire, et le gruier de Bourgongne, tous noz conseillers et ambassadeurs en la compaignie de nostred. cousin le s^r de La Tremoille pour renouveller, traicter, accorder et conclurre avecques vous bonne paix, amytié, confederacion et allience, ainsy qu'elle a esté par cy devant entre vous et nous, et leur avons donné charge vous dire et remonstrer aucunes choses à ceste fin. Sy vous prions tresaffectueusement que vous les vueillez ouyr et croyre de ce qu'ilz vous diront de nostre part, tout ainsy que vous feriez à nostre personne propre. Treschers et grans amys, Nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escript à Bloys, le IIIJ^e jour de decembre.

Loys.

Robertet.

Au revers, on lit: A noz treschers et grans amys les burguemestres, advoyers, amans et conseillers des Cantons des anciennes ligues des Haultes Allemaignes[1], ou à leurs depputez et ambassadeurs assemblez à Lucerne.

[1] Chaque canton dut recevoir un exemplaire de cette lettre. Nous avons eu sous les yeux ceux adressés à Berne, à Fribourg et à Lucerne.



LV.

[Paris, Biblioth. Nat., ms. franç. 5568, fol. 37. — Version française, sur papier.]

Sauf-conduit accordé par les Cantons *aux ambassadeurs de Louis XII : Louis de la Tremoille, gouverneur de Bourgogne, Claude de Seyssel, évêque de Marseille, et Imbert de Villeneuve, premier président au parlement de Dijon.* — [Lucerne, 23 décembre 1512][1].

Nous les bourgremestres, avouez, amans, presidens, conseillers, communaulté et habitans des villes, provinces, quantons, seignories et pays subscript de la magnifique ancienne Ligue des haultes Allemaignes, assavoir de Zurich, Berne, Lucerne, Uric, Suic, Undreval surs et soubz le boys, Chuc avec son office lès appartenant, Claris. Balle, Frigourg, Salluerue, Chaffoze, reggcongnoissons et confessons manifeste par la teneur des presentes que, à la journée tenue à Lucerne derrenierement passée, est comparuz pardevant nous ambassadeurs, il estant, magnifique noble Simon de Corboson, orateur et embassadeur de Madame la princesse d'Orange, lequel s'est offert ou nom d'elle à lad. Ligue de vouloir traiter et renouveller la paix, alliance, intelligence et bonne amityé ainsy qu'elle avoit esté tousjours par cy devant avec le trescrestien roy de France et ses predecesseurs, et specialement, si nous, lesd. Confederez tretous, pour traiter de ces choses, voulsissions bailler audience et saufconduyt aux embassadeurs dud. trescrestien Roy, et, en cas que tous les quantons vouldroient deliberer de bailler led. saufconduyt et audience, led. trescrestien Roy ordonneroit par devers nous le tresillustre et tresexcellent prince et seigneur Mons[r] Loys de La Tremoille, conte de Guynes et de Benon, viconte de Thouars, prince de Thalmond, conseiller du Roy et premier chambellan, gouverneur et lieutenant dud. Roy en ses pays et duché de Bourgoigne, admiral des pays et duché de Guyenne et Bretaigne, le tresreverend pere en Dieu Mess[e] Glaude de Saissel, evesque de Marseille, et magnifique, noble et spectable seigneur Mess[e]

[1] La date manque dans cette version; elle est fournie par le texte allemand du sauf-conduit (Archives de Lucerne, Sect. *Frankreich*; minute sur papier).



Ymbert de Villeneufve, baron, chevalier, conseiller du Roy et premier president dud. pays de Bourgoigne, embassadeurs, ou autres leurs aggreables et acceptables, commis et depputez pour le trescrestien roy de France, tel qu'il vouldra envoier et pour lesquelz il demandoit seur et loyal saufconduyt, affin que iceulx ou aucun d'eux dessus ou à charge d'autres nommez puissent aller et venir au nom et de par led. seigneur Roy devers Messrs des Ligues, leur declarer et proposer choses concernans lad. paix, concorde et amytié, comme led. seigneur Roy et nous lesd. seigneurs des Ligues, pour tous affaires quelzconques, tant deçà que delà les monts, de parler et besongner, tant pour lesd. embassadeurs en chief et gentilzhommes, serviteurs et familiers d'eux et de leur compaignie jucques au nombre de cent et cinquante hommes et autant de chevaulx, aussi pour les chevaucheurs d'escuyrie et postes, tant ceulx qui seront assiz ès pays, terres et seignories desd. noz seigneurs des Ligues pour courir de poste en poste portans lectres du Roy ausd. embassadeurs et desd. embassadeurs aud. seigneur Roy, ainsi que autresfois a esté fait. Et pour ce que nous, lesd. susd. Confederez, avons consideré que lad. paix, alliance et amytié d'ung tel roy et prince, que nous et noz predecesseurs ont eu par cy devant avec luy, nous ont porté grand honneur et proffit, parquoy ausd. illustre et excellent prince nostred. seigneur Loys de La Tremoille, etc., et à tous et singuliers autres les embassadeurs et orateurs de la monestre [1] dud. roy trescrestien avec toute leur compaignie, nobles et familiers, comme dessus est, pour tout leurs corps, chevaulx et biens universelz et quelzconques aux journées que nous avons ordonné et assigné aud. Lucerne aux embassadeurs du Roy par tous nous susd. Confederez, terres, seignories et quantons, donné et relaxé par ces presentes liberal, seur et loyal saufconduyt pour aller et retourner, ainsi qu'il pourront venir, habiter, sejourner, traiter, besongner, revenir, retourner, parler de toutes choses quelconques, et pour quelques querelles qui soient, par tous les quantons, et s'en aller en France devers le Roy une fois et quantesfois que bon leur samblera en toute seureté jucques dedans le royaulme de France, ville de Lyon, Chaslons, Mascon et Dijon, sans ce que nous lesd. seigneurs des Ligues, nous, ne noz gens ne les puissent ne doyvent empescher ne arrester, ne leur donner aucun

[1] *Sic*, pour : monstre.



destourbier en corps ne en biens, tant en allant, sejournant, que en retournant, pour quelque querelle que ce soit, et ce pour le temps qui pourra estre besoing pour traiter et donner fin ausd. affaires pour lesquelles lesd. embassadeurs sont envoiez par led. seigneur Roy par devers nosd. seigneurs des Ligues, sans fraude ne barat. Et en tesmoing et entiere foy de tous susd., avons ces presentes fait seeller du sel secret de nous confederez de Lucerne au noms de nous tretous.

Au revers, on lit : Double du saulconduyt en françois et autres lettres, que ne vaillent le garder, tant du quartier des Souysses que de Guyenne.

LVI

[Archives de Berne, *Lat. Missivenb.*, 1507-1513, fol. 404 v°. — Minute, sur papier.]

Sauf-conduit accordé par le gouvernement de Berne *à Louis de La Tremoille et autres ambassadeurs du roi de France en Suisse.* — Berne, 8 janvier 1513.

Nos, scultetus et consules urbis Bernensis, presentium tenore notum facimus nos, ob preces et requisitiones ob id nobis factas, nostrum salvum, tutum et securum conductum tribuisse et harum vigore impartiri illustri et excelso principi et domino, domino Ludovico de la Trimulge, comiti de Gienes, vicecomiti de Touars, principi de Talomont, gubernatori Burgundie et amiraldo ducatuum Guenes et Britannie ceterisque sibi conjunctis, regis Francie oratoribus, quorum nomina pro expressis habere volumus, ita ut una cum famulis, rebus, bonis et pertinenciis eorumdem per patrias et terras nostras in hanc urbem nostram Bernensem proficisci, illic stare, morari, deinde ad ceteras nostre Lige partes progredi et tandem, rebus et agibilibus prefati regis explicatis et expeditis, ad propria reverti possint et valeant, sicut nichil molestiarum, perturbationis seu violencie corporum vel bonorum formidare habeant. Mandantes insuper omnibus et singulis officiariis et subditis nostris ut has securitatis et salviconductus litteras observent observarique faciant, nichil in contrarium quoquo modo attentantes et hoc sub indignationis nostre pena gravissima in contrafacientes infligentes; quoniam enim per dominum de Gru[1] certiorati simus ipsum com-

[1] Jean de Baissey, gruyer de Bourgogne.



missionem et mandatum habere castra de Lowers et Luggarus manibus Lige nostre ad resignandum, et ex eo pollicitis domini de Corboson nobis et ipsis confederatis nostris eam in partem factis satisfaciendum, volumus presentes salviconductus litteras, non obstante remissione eorumdem castrorum nondum obtenta, robur et firmitatem habere efficacem, in vim presentium litterarum sigillo nostro impresso munitarum. Datarum octava Januarii, anno etc. XIII°.

LVII

[Paris, Biblioth. Nat., ms. Dupuy n° 262, fol. 88. — Original sur papier.]

Lettre de J.-J. TRIVULCE *à Louis XII. — Il le renseigne sur les négociations entamées en Suisse par l'ambassade de Louis de La Trémoille, sur ses propres efforts pour seconder l'ambassade, sur les moyens employés pour gagner les Cantons; il l'engage à ne pas attendre la résolution de ceux-ci pour entreprendre une expédition en Italie et à hâter la conclusion de son accord avec les Vénitiens; il l'entretient enfin de la mort imminente du pape et des conséquences probables de cette mort.* — Lucerne, 5 février [1513].

Sire, si treshumblement que faire puys me recommande à vostre bonne grace.

Sire, Monsr de la Tremoille est à toute heure après voz affaires aveques Messrs des Ligues, en leur remonstrant par plussieurs bonnes raisons qu'il est bien à leur propos et leur est de besoing avoir paix et allyance aveques vous. De l'autre cousté, ilz ont si tresgrand regard à leur prouffictz, qu'ilz ne veullent rien entendre, s'il n'y voyent leur expresse utilité et commodité.

Sire, ilz ont faiz une invencion entre eulx, disant que leur a esté dit que vous voullez prendre et mectre à voz ordonnances ung six mille Suysses et continuellement leur donner gaiges; toutesfois, il me semble que pour ung troys mille les pourryez prendre et mectre à vosd. ordonnances, car ilz garderoyent les autres de se mutiner contre vous, et vous en pourryez ayder ou temps de guerre, et aussi par paix en pourryez tenir en guarnisson à Gennes et ailleurs, dont vous espargneryez les gensdarmes. Et seriez asseuré du cousté desd. Suysses, et ne autre seigneurie se oulseroyt fier en eulx.

Sire, je verroye voulentier pour vostre prouffit qu'on fist tout



pour les gaigner, car je veoys qu'il est de besoing, toutesfois je me remecte tousjours à vostre bon vouloir.

Sire, j'ay remonstré à beaucoup des principaulx desd. Ligues, qu'ilz ne sont pas bien de par eulx. Et ainsi, comme bon voisin et amy d'eulx, leur foys entendre que me suis trouvé que vous avez esté requis aucunne foys, que, si vous feussiez content, qu'on trouveroye moyen mectre à raison leur Suysses. C'est que le pape mourra de briefz et qu'il seroit bien fait que tous les princes du Chrestienté fussent d'ung acord de ne donner ne faire obeisance aud. pape, jusques à tant que lesd. Suysses fussent contrainctz, tant par armes que par entredictz, rendre à tous les princes et seigneuries tout ce que leur ont ousté et prins par force et qui tiegnent de chascun, et ung chascun fust reintegré au syen.

Sire, je sçay bien que je leur ay donné à penser et fait souspirer sur cest proupos, et croy qu'il aydera bien fort l'appointement de voz affaires, et leur ay dict cecy pour leur remonstrer qu'ilz ne sont pas bien de par eulx, quoy qui est bien fort pleu à mond. s^r de la Tremoille et qui a esté bien à propos de quelque autre chose que luy leur a dict.

Sire, se vous pouvez faire vostre entreprinse de Lombardye sans ceulx icy, ne les devez poinct actendre, car leurs affaires seront ung peu longs, et ilz demandront beaucoup des choses. S'ilz ne seront pour vous, aussi ne seront ilz point contre vous qui ne leur baille argent. Et je ne sçay veoir ne penser qui leur deoye ne puisse bailler argent.

Sire, l'homme qui veult actendre tout à faire une entreprinse ne la fait jamais, mais celluy qui commence aveques quelque intelligence et faveur, l'ung faveur tire l'autre.

Sire, je suys encores là. Je vouldroye que vous eussiez concluz l'appoinctement aveques les Venissiens, car l'entreprinse de Lombardie seroyt achevée et l'ung eust tiré l'autre, vous advisant que ces gens icy sont fort affectionez vers lesd. Venissiens.

Sire, j'ay entendu par un flamang qui vient de Romme et aussi d'autres que le pape est devenu bien fort maigre et il tremble tout, en sorte qu'il ne peult rien signer et qu'on le tient pour mort. Toutesfoys vous sçavez qu'il ne peult gueres durer. Si le pape meurt et que les Venissiens soyent allyez aveques vous, Espaigne demeure toute seule à despendre. Et à ceste heure là, serez souffissant bien bactre voz ennemys à vostre plaisir. Les Venissiens saillyront ou reaulme de Napples pour reavoir ce



qu'ilz ont parduz, et vous, aveques toute petite ayde, les chasserez hors d'Italye ainsi qu'ilz vous ont voulu chasser. Et vous verrez, si Espaigne veoyt que le pape soit en danger de mort, qu'elle prouchassera l'appoinctement aveques vous. Je croy que serez bien saige que ne vous en fierez point.

Sire, venant ung pape noveau, il aura beaucoup affaire de se coulloquer en son estat l'espace de quatre ou cinq ans. Et, avant qu'il aye l'obeissance des princes et seigneuries, vous pourrez estre seur ce pendant qu'il ne seroit faire aucunne entreprinse.

Sire, si je suys ung peu long en mes lettres, la grande affection que j'ay que puyssiez parvenir à vostre desir le me fait escripvre. Il vous plaira me perdonner.

Sire, il vous plaira me commender tousjours voz bons plaisirs pour les acomplir, aydant Nostre Seigneur, auquel je prye vous donner bonne vie et longue, aveques l'acomplissement de voz bons dessirs. Escript à Lucerne, le vme jour de fevvrier.

de V. M. servitore e sclavo,

Jo. Jac.

Au revers, on lit: Au Roi, mon souvrain seigneur.

LVIII.

[Archives de Lucerne, Sect. *Frankreich*. — Original, sur papier.]

Engagement des ambassadeurs français en Suisse *de ne point enrôler de mercenaires dans les Cantons sans la permission des autorités helvétiques.* — Lucerne, 15 février 1513 (nouv. style).

Nous dessoubz signez, embassadeurs du Roy trescrestien, nostre souverain seigneur et maistre, savoir faisons que, comme ainsi soit que, par noble homme Symon de Courboson, embassadeur de madame la princesse d'Oranges, en obtenant saufconduyt pour nous, ait esté faicte aucune promesse à messeigneurs des Ligues, c'est assavoir que nous, estans de pardeçà au pays de mesditz seigneurs ne leverons aucuns compaignons de leurs pays sans leur vouloir et consentement, ainsi qu'il est contenu ès lettres dudit Corboson, signées de sa main en date du xxiiij^e^ jour



de decembre derrenier passé. Pour ce est il que nous, ayans aggreable ladite promesse sellon sa forme et teneur, avons confermé, ratiffié et approuvé, ratiffions, louhons et approuvons par cesdites presentes, signées de noz mains. A Lucerne, le xv[e] jour de fevvrier, l'an mil cinq cens douze.

L. de La Tremoille,
C. de Seyssel, evesque de Marseille,
Hymbert de Villeneufve,
G. Dinteville,
de Baissey.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES

Abbiategrasso, province de Milan, 265 n., 395, 568, 656.
Abruzzes, 12, 13.
Acusan (Jérôme d'), 656-657.
Ada (Jerôme d'), marchand milanais, 373 n.
Adda, rivière, 3, 133, 183 n., 367, 369, 372, 373, 374, 375, 376, 390, 394, 404, 413. — Riviera d'Adda, 656. — Voy. Ghiara d'Adda.
Adige (Rivière et vallée de l'), 110, 257, 258, 279, 311, 312, 334, 338, 340, 349.
Adorno, bourg du Milanais, 403.
Adriatique (Mer), 99, 206 n., 256, 266.
Affori, village du Milanais, 278.
Agnadel (Bataille d'), 133, 139, 145, 482 n.
Agno (Vallée de l'), 186.
Agrigente (Évêque d'). Voy. Cibo.
Aigremont. Voy. La Marche (Guillaume de), seigneur d'Aigremont.
Airolo, 321.
Aix, en Savoie, 437, 630.
Albanais, à la solde de Venise, 357.
Albaredo, sur l'Adige, 340, 349, 357.
Albret (Jean d'), roi de Navarre. Voy. Jean d'Albret.
Albula, passage des Alpes grisonnes, 334.
Alexandre VI, pape, 2, 3, 11, 13, 19, 157.
Alexandrie, en Piémont, 6, 45, 45 n., 46, 49, 51, 51 n., 53, 54, 381, 384, 391, 402, 403, 408, 411, 412, 433, 565.
Alphonse d'Este, duc de Ferrare. Voy. Este.
Altorf, 195, 498, 505. — Curé d'Altorf. Voy. Graf (Anshelm).
Amboise (Charles d'), seigneur de Chaumont. Voy. Chaumont d'Amboise.
Amboise (Georges d'), archevêque de Rouen et cardinal, 8, 10, 19, 56, 57, 57 n., 73, 577.
Amboise (Jean d'), seigneur de Bussy. Voy. Bussy.
Amestaner, capitaine zougois, 97 n.
Amiens (Bailli d'). Voy. Lannoy (Raoul de).
Ancône, 339.
Angelo (Jean), serviteur de Sébastien Ferrier, 657.
Anglais (Expedition des) en France (1512), 297, 298, 303, 426, 435, 631, 655, 679.
Angoulême (François d'). Voy. François, comte d'Angoulême.
Anjou (Maison d'), 1.
Antoine, duc de Lorraine, 444, 447, 470, 652.
Anwyl (Fritz-Jacob de), maître des cérémonies de l'évêque de Constance, ambassadeur impérial en Suisse, 32 n.
Aoste, 166, 178, 180, 180 n., 565.
Appenzell (Canton d'), 161, 177 n., 209, 211 n., 336 n.
Appiano, bourg du Milanais, 184, 278.
Aragon, 29, 30 n. — Roi d'Aragon. Voy. Ferdinand le Catholique.
Argovie, 177 n.
Arniti (Constantin), noble romain, 456.
Arona, sur le lac Majeur, 18.
Ars (Louis d'), capitaine français, 13, 379.



Arsent (François), avoyer de Fribourg, 91, 574, 575.
Artois, 2.
Ascygne [?] (Le comte), 657. — Jean, son beau-fils, 657.
Asti, 28, 36, 51, 383, 391, 395, 399, 402, 473, 482, 498, 544, 565, 630.
Aubigny (Robert Stuart, sr d'), 4, 12, 373, 488, 489, 490, 491, 663.
Aufsatz (Pierre), prieur de Bamberg, ambassadeur impérial en Suisse, 61.
Augsbourg, 112, 308, 319.
Autriche (Duché et maison d'), 28, 29, 30, 33, 34, 73, 114, 194, 209, 210, 291, 310, 340, 427, 429, 461, 502, 512.
Avalos (Ferdinand d'), marquis de Pescaire. Voy. Pescaire.
Aversa, dans le royaume de Naples, 12, 454.
Axsel [Appenzell] (Pays de), 211 n.
Aydie (Odet ou Gallet d'), capitaine français, 143 n.

Babenberg (Daniel), capitaine soleurois, 44 n.
Baden, en Argovie, 35, 42, 44, 47, 48, 49, 51, 54, 55, 60, 61, 91, 108, 177 n., 209, 210, 251, 252, 321, 336 n., 429, 433, 443, 469, 470, 472, 474, 475, 476, 497, 498, 500, 502, 506, 649, 654, 658, 659, 660, 663, 667, 675, 678, 679.
Badoer (Jean), vénitien, sage de terre-ferme, 346 n.
Baglione (Jean-Paul), général vénitien, 340, 404, 408, 409, 410, 412, 458, 488, 514 n., 637, 654, 655, 662, 663.
Baglioni (Charles), noble pérugin, délégué pontifical à l'intronisation de Maximilien Sforza, 524, 538.
Bainbridge (Christophe), archevêque d'York, cardinal, 304, 340.
Baissey (Antoine de), bailli de Dijon, 567, 571.
Baissey (Jean de), seigneur de Charmes, gruyer de Bourgogne et gouverneur de Côme, 45, 46, 50, 51, 168, 170, 193, 195, 196, 213, 214, 221, 233, 235, 238, 239, 240, 241, 286, 391, 392, 550 n., 551 n., 640, 682, 688, 689, 692, 696.
Balbiani (Alexandre), comte de Chiavenne, 309, 420.
Bâle (Ville et canton de), 20, 39 n., 44, 118, 161, 176, 176 n., 177 n., 180 n., 209, 210, 244, 251, 252, 326 n., 327, 423, 424, 511, 576, 578, 579, 621, 657, 690. — Évêque de Bâle, 210, 575.
Balerna, dans le canton du Tessin, 420.
Bard, dans la vallée d'Aoste, 178, 179 n.
Barlasina, village du Milanais, 278.
Barletta, en Pouille, 13.
Bassano, ville du Milanais, 367.
Bassignana, sur le Pô, 384.
Bastie d'Aix (La), en Savoie, 437.
Bayart (Pierre Terrail, seigneur de), 143 n., 273, 379, 427, 643.
Beggenried, 22.
Belgiojoso, localité du Milanais, 376 n.
Bellinzone, 14, 15, 16, 17, 18, 45, 47 n., 116, 122, 161, 161 n., 178, 179 n., 180, 181 n., 182 n., 186, 186 n., 195, 216, 216 n., 221, 238, 239, 240, 242, 244, 246, 249, 252, 256, 257, 279, 281, 283, 571, 587, 589. — Voy. Pfil (Werner).
Belluno (Évêque de). Voy. Campeggio (Lorenzo).
Bentivoglio (Famille), 395.
Bentivoglio (Jean II), 7.
Bergame, ville de Lombardie, 114, 183, 183 n., 257, 259, 266, 298, 301, 335 n., 360, 361 n., 362, 362 n., 390, 394, 402, 403, 405, 406 n., 415, 416, 457, 458, 473, 486, 489, 491, 494, 656.
Bernardo (Nicolò), vénitien, sage de terre-ferme, ambassadeur en Suisse, 288 n., 346, 354, 355 n., 356, 357.
Berne (Ville et canton de), 20, 35 n., 39, 39 n., 43, 44, 45, 69 n., 84 n., 90 n., 91, 102 n., 107 n., 108 n., 116 n., 117, 122, 124, 126, 126 n., 127, 134, 140 n., 154, 155, 161, 161 n., 163, 164, 166, 176, 176 n., 177 n., 222 n., 230, 238, 244, 245 n., 253, 262, 264, 281, 283, 285, 286, 292 n., 300, 301 n., 325 n., 326, 336 n., 342, 351, 419, 423,

424, 425, 427, 437, 438, 514, 546, 547, 550 n., 553, 568, 569, 576, 581, 582, 584, 595, 596, 598, 611, 627, 631, 632, 633, 634, 657, 669, 683, 684, 689 n., 690, 692. — Eglise Saint-Vincent, à Berne, 389 n. — Avoyers. Voy. Erlach (Rodolphe d'), Scharnachthal (Jean-Rodolphe de), Wattenwyl (Jacques de).
Bers (Le capitaine Sébastien de), 684.
Besalù (Raphaël), banquier vénitien, 206 n., 315 n.
Bidoulx (Préjean de). Voy. Préjean de Bidoulx.
Bienne, 44, 177 n.
Bienno (Giovanni Gerardo di), noble brescian, 337.
Bierne (Le baron de), commandant de la garnison française de Trezzo, 394, 656.
Birchenstein (Georges de), envoyé de l'empereur en Suisse, 332 n.
Blois, 249, 287, 598, 664. — Comté de Blois, 28. — Traité de Blois, 27, 29, 59, 73, 115, 149, 467, 666 n., 689.
Blumeneck (Rodolphe de), ambassadeur impérial en Suisse, 430 n., 475, 670.
Bohier (Thomas), conseiller, puis général des finances de Normandie, 53, 359, 360, 361, 366, 373, 383.
Boidues (Jérôme), envoyé de l'empereur Maximilien à Marguerite d'Autriche, 211 n.
Bologne, 57, 183 n., 196, 203, 225, 226, 227, 228, 229, 259, 266, 267 n., 281, 298, 301, 356, 395, 447 n., 451, 454, 460, 482, 686, 687. — Seigneurs de Bologne. Voy. Bentivoglio. — Archidiacre de Bologne. Voy. Gozzadino.
Bolzano, dans le Tyrol, 110, 111, 336 n.
Bonnivard (Jean-Amédée de), abbé de Pignerol, 421, 438, 632, 639, 646, 653, 657, 658, 662, 674, 679-680.
Borgia (César), 3, 11, 12.
Borromée (Famille), 72 n., 665.
Borromée (Louis), ambassadeur milanais auprès de Maximilien Sforza, 527 n.
Boucher (Jean), notaire royal, ambassadeur du roi de France en Suisse, 31 n., 38 n.
Bourgogne (Comté de). Voy. Franche-Comté.
Bourgogne (Duché de), 28, 33, 34, 168, 169 n., 207, 210, 211 n., 282, 284, 342, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 468, 498, 547, 571, 579, 633, 641, 644, 648, 669, 670. — Gouverneur. Voy. La Tremoille (Louis de). — Grand-gruyer héréditaire. Voy. Saulx-Tavannes. — Gruyer. Voy. Baissey (Jean de).
Bremgarten, en Argovie, 177 n., 251, 252, 252 n.
Brenner (Col et vallée du), 334, 336 n.
Brentonico, dans le Tyrol italien, 256.
Brescia, 114, 183, 236, 257, 259, 266, 298, 301, 322, 335 n., 336, 360, 361 n., 362, 362 n., 394, 402, 405, 406 n., 415, 416, 457, 458, 459, 473, 484, 486, 488, 489, 490, 494, 515, 520, 524, 530, 615, 662, 663, 664.
Brescia (Région de), 182.
Bresso, village du Milanais, 278.
Bretagne, 28, 426, 690, 692.
Briançon, 629.
Brigue, en Valais, 44.
Brimeu (Adrien de), seigneur d'Imbercourt. Voy. Imbercourt.
Brindisi, 114.
Brixen, ville du Tyrol, 336 n.
Brunes (Bertrand des), 654, 659.
Brunnen, dans le canton de Lucerne, 22, 342.
Bruxelles, 428, 526.
Buno (M. de), commandant de la garnison française de Crémone, 664.
Burgo (André de), résident impérial à la cour de France, puis dans le Milanais, 506, 524, 528, 538, 545.
Busala, près de Gênes, 50, 51.
Bussy (Jean d'Amboise, seigneur de), 641, 642, 681.

Cadore (Val de), 111, 112.
Cagnola (La). Voy. La Cagnola.
Calabre, 12, 13.
Cambrai (Traité de), en 1508, 115,

116, 121, 141, 146, 147, 162, 226, 312, 494. 587-588.
Campeggio (Laurent), évêque de Belluno, envoyé du pape à Milan, 524, 538.
Campo Fregoso (Antoine de), capitaine au service du pape, 600, 604.
Cantù, dans le Milanais, 185.
Capello (Paolo), provéditeur à Vicence, puis provéditeur de l'armée vénitienne, 311, 313, 340, 353, 354, 371, 408, 410, 412, 458, 459.
Capo di Lago. Abbé commendataire. Voy. Visconti (Alexandre).
Capoue, 12.
Caravaggio, dans le Milanais, 390.
Carcano (Jérôme de), ambassadeur milanais auprès de Maximilien Sforza, 527 n.
Cardano, près Galerate, 263 n., 264 n.
Cardona (Don Ramon de), vice-roi de Naples, 115, 146, 259, 266, 289, 297, 301, 304, 314, 316, 339, 340. 356, 357, 358, 359, 360, 398, 410, 412, 417, 433, 441, 453 n., 454, 455, 459, 460, 460 n., 477, 480, 481, 483, 484, 488, 489, 490, 491, 492, 497, 524, 533, 535, 537, 538, 539, 541, 544, 545.
Carles (Chaffrey, Geoffroy ou Jafrey), de Cunéo, président du sénat de Milan et du parlement de Grenoble, 157, 158. 158 n., 159 n., 165, 216 n., 221 n., 599, 603.
Carpenedolo, dans le Milanais, 367.
Carpi, dans la province de Modène, 268.
Carpi (Albert, comte de). ambassadeur impérial à Venise. puis à Rome, 248 n., 456, 457, 459, 492, 494, 506.
Carroz de Villaragua (Louis), ambassadeur du roi d'Aragon en Angleterre, 426 n.
Casabianca, village du Milanais, 278.
Casal Maggiore, sur le Pô, 533.
Castel San Pietro, entre Bologne et Imola. 118 n.
Castiglione, sur l'Adda, 390.
Castiglione, dans le Milanais, entre Varese et Galerate, 182, 183, 183 n.
Castiglione delle Stiviere, en Lombardie, entre Valeggio et Pontevico, 363, 367.
Castille, 28. 29, 30, 30 n.
Castro (Jean), chevalier de Malte. ambassadeur du roi d'Aragon en Suisse, 474, 668.
Cavaliera (La). Voy. la Cavaliera.
Ceri (Renzo de), noble romain à la solde de Venise, 394, 486, 487.
Cérignoles, dans le royaume de Naples, 13.
Cervia, ville de la Romagne, sur l'Adriatique, 114, 133.
Cesena, dans la Romagne, 395.
Chabannes. Voy. La Palice, Vandenesse.
Châlon-sur-Saône, 691.
Chambéry, en Savoie, 437. 635, 637.
Champagne, 642, 644.
Chantrant ou Chautrant, agent de la princesse d'Orange en Suisse, 674.
Charlemagne (Empire de), 42.
Charles, archiduc d'Autriche, plus tard l'empereur Charles-Quint, 27, 28, 33, 62, 73, 76. 115, 209, 210, 452, 453 n., 454, 465 n., 468 n.. 469, 474, 476, 477, 479, 492, 497, 498, 507, 531, 533. 648, 668.
Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, 256. 324, 389 n., 424.
Charles VIII, roi de France, 2, 5, 12, 15.
Charles III, duc de Savoie, 3, 160, 160 n., 161, 163, 163 n., 164, 176 n., 178, 283. 410, 421, 431, 436, 437, 438, 439, 440, 443, 444, 446, 447, 448, 449, 470, 482, 498, 546, 552 n.. 630, 631. 632, 634, 636, 637. 638, 639, 640, 641, 642, 644, 645, 646, 647, 648, 650, 651, 652, 653, 655, 657, 659, 660, 661, 665, 667, 669, 673, 674, 678, 679, 688.
Charmey, dans la Gruyère, 244.
Charolais (Le), 2.
Châteauvillain, dans le dépt de la Haute-Marne, 681.
Châtelard (Seigneurs de), 445. — Voy. Gingins.
Chaumont (Pierre de la Guiche, seigneur de). Voy. La Guiche.
Chaumont d'Amboise (Charles de), grand-maître et lieutenant géné-

ral du roi de France dans le Milanais, 10, 45, 50, 92, 104, 105, 106, 107, 151 n., 157, 164, 167, 168, 178, 182, 184, 188, 192, 193, 196, 217, 225, 226, 234, 362, 362 n., 568, 569, 576, 577, 578, 579, 580, 583, 585, 604.
Chautrant. Voy. Chantrant.
Chiaravalle, près Milan, 536, 537.
Chiasso, dans le canton du Tessin, 186, 187 n.
Chiavenna, 66. — Comté de Chiavenna, 420, 544. — Voy. Balbiani (Alexandre).
Chioggia, sur l'Adriatique, 206 n.
Chivasso, en Piémont, 662, 665.
Christophe de Utenheim, évêque de Bâle, 575.
Cibo (Jean), évêque d'Agrigente, 393.
Cinisello, localité du Milanais, 278.
Claude de France, fille de Louis XII, 27, 28, 29, 35 n., 62, 73, 76, 115.
Clèves (Philippe de), sire de Ravenstein, gouverneur de Gênes, 6, 37, 615.
Codogno, localité du Milanais, 375 n.
Coire, 8, 119, 323, 327, 332, 333, 335 n., 341.
Cologne, ville d'Allemagne, 112, 466, 468, 526. — Diète (1512), 461-468.
Colombier (Le doyen de), ambassadeur du duc de Savoie en Suisse, 422, 422 n., 632, 633, 634, 646, 648 n., 658, 660, 667, 678.
Colonia, en Lombardie, 338 n., 349, 354.
Colonna (Famille), 399. — Voy. Ceri (Renzo de).
Colonna (Marc-Antoine), condottiere romain, 157, 600, 604.
Colonna (Prospero), 538, 600 n.
Côme, 8, 9, 185, 186 n., 187 n., 195, 196, 236, 239, 277 n., 278, 392, 470 n., 482. — Lac de Côme, 334, 420, 490. — Gouverneur de Côme. Voy. Baissey (Jean de).
Concordia, près La Mirandole, 226, 227, 604-605.
Coniul (Abbé de). Voy. Mocenigo (André).
Constance, dans le grand-duché de Baden, 326, 571. — Diète (1507), 58-68, 79, 82, 92, 108, 112, 567, 569, 570, 572, 579. — Evêque, 210. Voy. Hohenlandenberg (Hugues de).
Conti (Frédéric de Mailly, baron de), capitaine français, 273, 427, 630, 643.
Corater (Nicolas), capitaine soleurois, 97 n.
Corbellis (Antonius de), moine milanais, agent français à la diète de Constance, 67 n.
Corboson (Simon de), maître des cérémonies de Philiberte de Luxembourg, 547, 548, 549, 552, 552 n., 687, 690, 693, 695.
Corner (F.), vénitien, 138.
Corner (Georges), vénitien, sage du Conseil, 346 n.
Corteolona, localité du Milanais, 376 n.
Corvino (Maxime), évêque d'Isernia, ambassadeur du pape à Venise, 353, 354, 356, 357, 363, 371 n.
Cotignola, 604.
Crema, 114, 362, 362 n., 394, 402, 403, 405, 406 n., 416, 457, 458, 473, 484, 486, 487, 489, 494, 495 n., 662, 663.
Crémone, 114, 130 n., 138 n., 362, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 390, 394, 397, 403, 405, 415, 458, 485, 494, 508, 533, 534, 535, 545, 563, 615, 662, 664.
Cribello (Luchino), ambassadeur milanais auprès de Maximilien Sforza, 472, 476, 648.
Crivello (Benedetto), citoyen de Crema, 486, 487.
Croce (Nicolas), envoyé du sénat de Milan auprès de Maximilien Sforza, 531, 532.
Croisades (Projets de), 101, 589.
Cuneo. Voy. Carles (Chaffrey).
Cusey, près Salins, en Franche-Comté, 629 n.
Cuspinianus. Voy. Spiesshammer.

Daillon (François de la Crote, seigneur de). Voy. La Crote.
Dandolo (Palais), à Venise, 313.
Dauphiné, 629, 648, 680. — Président au Parlement. Voy. Carles (Chaffrey).
Delamare (Guillaume), secrétaire du roi Louis XII, ambassadeur en Suisse, 87, 572, 573, 577.

Dergagno, localité du Milanais, 265.
Desbrunes (M.) Voy. Brunes (Bertrand des).
Desio, localité du Milanais, 278, 278 n., 614 n.
Désiré, dans le département des Ardennes, 642.
Devers (Hugues), agent de la princesse d'Orange en Suisse, 687.
Diesbach (Guillaume de), capitaine bernois, 69 n., 84 n., 437, 438, 633.
Diesbach (Louis de), de Berne, 550 n., 551 n.
Dijon, 283, 426, 644, 647, 675, 683, 688, 691, — Président au Parlement. Voy. Villeneuve (Imbert de). — Bailli. Voy. Baissey (Antoine de).
Dinteville (Gaucher de), seigneur de Polizy. Voy. Polizy.
Diois (Comté de), 3.
Domaso, sur le lac de Come, 420.
Domo d'Ossola, 66, 420, 449, 473, 475, 482, 501, 648, 653, 660, 663, 670, 673, 682, 684.
Dompmartin, 642.
Duras. Voy. Durfort (Jean de), seigneur de Duras.
Durfort (Jean de), seigneur de Duras, 40 n., 143 n., 394, 486, 487.

Edolo, dans le Valcamonica, 334, 335 n.
Église (États, domaines de l'), 393, 451, 482, 507, 543, 557, 587, 599, 601-607, 669, 671, 675-677, 687. — Voy. Romagne.
Egmont (Charles d'), duc de Gueldre, 114, 115, 331, 463.
Einsiedeln, 65, 320. — Diète, 232.
Emmershofen (Jean de), ambassadeur de la diète germanique en Suisse, 61.
Emo (Georges), chevalier vénitien, 346 n.
Empser (Jacob), capitaine de lansquenets à la solde de la France, dit le capitaine Jacob, 267.
Engadine, 334.
Erlach (Burchard d'), seigneur de Wyl, capitaine bernois, 325 n.
Erlach (Jean d'), de Berne, 514, 521, 522.
Erlach (Louis d'), châtelain d'Erlach, 84 n., 90, 90 n., 140 n., 338 n., 570, 654.
Erlach (Rodolphe d'), avoyer de Berne, 325 n.
Eschenthal, ou Val d'Ossola, 449, 648, 653.
Espagnols en Italie, 11-14, 552 n., 647, 663, 681. Voy. Cardona (Don Ramon de). — Espagnols en Navarre, 297, 298, 303. 426, 435, 642, 679.
Este (Alphonse d'), duc de Ferrare, 38, 157, 159, 160, 190, 198, 203, 226, 228, 398. 399, 483, 494, 507, 508, 512, 522.
Este (Hercule d'), duc de Ferrare, 5, 7.
Este (Hippolyte d'), cardinal, 339.
États de l'Église. Voy. Eglise, Romagne.

Faenza, 114, 117, 133, 587.
Falk (Jean), frère de Pierre, 547. 681.
Falk (Pierre), avoyer de Fribourg, 243, 326 n., 514, 521, 522, 547, 680, 681.
Farnsburg, dans le canton de Bâle, 251.
Feer (Pierre), de Lucerne, 90, 577, 578.
Feldkirch, dans le Vorarlberg, 311, 319.
Feltrin (Vallée de), 579.
Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, 3, 11, 12, 13, 28, 29, 33, 59, 70 n., 113, 115, 125, 129, 133, 144, 145, 146, 148 n., 149, 157, 164, 168, 169 n., 229, 248 n., 302, 304, 308, 311, 312, 318, 322, 323, 332, 340, 343, 347 n., 350, 352, 354, 359, 398, 405, 406, 407, 409, 410, 412, 413, 417, 418, 426, 431, 433, 441, 451, 452, 454, 455, 456, 457, 458, 461, 462, 464, 470, 471, 474, 477, 479, 480, 489, 490, 491, 495, 496, 497, 498, 502, 503, 504, 506, 507, 509, 510, 512, 513, 516, 517, 519, 520, 525, 529, 530, 532, 542, 553, 557, 565, 576, 578, 594, 615, 646, 648, 668, 670, 675, 681, 688, 694-695.
Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, 2.
Ferdinand d'Aragon, fils de Frédéric III roi de Naples, 12.

Ferdinand d'Autriche, petit-fils de l'empereur Maximilien, 33, 465 n., 479, 675.
Ferrare (Duché de). Ferrarais, 157, 176, 177 n., 183, 188, 226, 356, 357 n., 363, 364, 398, 399, 447 n., 483, 484, 522. — Ville de Ferrare, 168, 205, 226, 39), 483, 484, 485.
Ferrette (Comté de), 211 n., 237 n., 632.
Ferrier [Ferrerio] (Augustin), évêque de Verceil, 447 n., 637, 655.
Ferrier [Ferrerio] (Sébastien), général des finances dans le duché de Milan, 438, 447, 514 n., 634, 635, 654-657, 652-665. — Son fils, « le président ». 657.
Filonardo (Ennio). Voy. Philonardus (Ennius).
Final, 619.
Fiume, 112, 114.
Flandre, 39 n.
Fleuranges. Voy. La Marck.
Florence. Florentins, 11, 389, 477, 480, 481, 484, 488, 637, 655, 663, 686, 687.
Flue (Nicolas de), 66.
Foix (Gaston de), duc de Nemours, grand-maître et lieutenant général du Roi dans le duché de Milan, 234, 235, 236, 240, 241, 244, 245 n., 259, 264, 265, 267, 275, 276, 277, 279, 287, 291 n., 296, 297, 301, 302, 320, 358, 362, 389, 609, 616, 617, 618.
Foix (Germaine de), 29, 149.
Foix (Odet de), seigneur de Lautrec. Voy. Lautrec.
Fontarabie, 426.
Foscari (François), ambassadeur vénitien à Rome, 312, 412, 413, 506, 507, 508, 509, 615.
Fran (?), près Milan, 614.
Francfort-sur-le-Main, 173 n.
Franche-Comté, 2, 211 n., 284, 323, 342, 427, 429, 430, 448, 628, 643, 647, 651.
François, comte d'Angoulême, plus tard le roi François Ier, 28, 35 n., 62.
François Ier, roi de France, 1.
Frédéric III, empereur, 77.
Frédéric III, roi de Naples, 12.
Frédéric III, duc de Saxe, 578.
Fregoso (Janus), doge de Gênes, 393.
Frères-Mineurs (Église des), à Milan, 386.
Fribourg (Ville et canton de), 20, 39, 43, 44, 60 n., 95 n., 97, 98 n., 160 n., 161, 161 n., 164, 176, 176 n., 177 n., 180 n., 193, 209, 222 n., 231, 243, 250, 251, 264, 326, 326 n., 332 n., 336 n., 338, 419, 421, 423, 424, 425, 427, 438, 514, 547, 548, 549, 568, 569, 574, 581, 582, 631, 632, 657, 669, 689 n., 690. — Avoyers. Voy. Arsent (François), Falk (Pierre).
Frioul (Le), 111, 266, 456, 52), 615.
Frisching, capitaine bernois, 140 n.
Fuchs von Fuchsberg (Herdegen), ambassadeur impérial en Suisse, 79 n.
Furka (Col de la), 180 n.

Gabellonetis (Alessandro de). Voy. Sabioneta (Alessandro de).
Gabionetta (Alessandro de). Voy. Sabioneta (Alessandro de).
Gaëte, 13, 14.
Galerate, 183, 250, 254 n., 255 n., 261 n., 262, 262 n., 263, 263 n., 264 n., 280.
Galiani, en Piémont, 654, 657.
Gallipoli, sur le golfe de Tarente, 115.
Garda (Lac de), 135, 391.
Garigliano (Bataille du), 14.
Gascogne, 426. — Fantassins gascons, 139 n., 181 n.
Gattinara (Mercurin de), envoyé de Marguerite d'Autriche auprès de l'empereur, 98 n.
Gavazzio (Vincent), protonotaire apostolique, 337.
Gedi, ville de Lombardie, 367.
Gênes, 6, 28, 36, 37, 38, 41, 43, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 55, 57, 67 n., 70 n., 90, 104 n., 138 n., 157, 158, 168, 176, 188, 389, 393, 395, 468 n., 577, 591, 599, 60), 603, 621, 693. — Évêque de Gênes. Voy. Sforza (Jean-Marie).
Genève, 396, 439, 564, 608, 666, 669.
Genèvre (Mont), 381 n.
Germigny (M. de), capitaine de cinq cents Suisses, 138 n.
Gex, 437, 631, 635, 636, 638, 639, 640, 646.

Ghiara d'Adda, 114, 405, 416, 458, 485.
Gibertis (F. de), clerc de la Chambre apostolique, 206 n.
Gingins (François de), seigneur de Châtelard, 445 n., 634, 648.
Gingins (Jacques de), seigneur de Châtelard, 445 n., 634, 648.
Giussano, dans le Milanais, 278 n.
Glaris (Ville et canton de), 20, 45, 67, 77, 81, 85, 87, 97, 101, 118, 137, 161. 163 n., 177 n., 193, 244, 245 n., 251, 282, 292 n., 332 n., 336 n., 338, 422, 596, 657, 668, 690.
Glaser (Michel), de Berne, 90 n.
Göldli (Gaspard), capitaine zuricois, 178 n., 179 n.
Göldlin (Reinwald), de Soleure, agent du roi de France en Suisse, 138 n., 139 n.
Gonsalve de Cordoue, 12, 13, 14, 304, 340.
Gonzague (Hercule de), dit le cardinal de Mantoue, 477.
Gonzague (Jean de), de la maison des marquis de Mantoue, 538.
Gonzague (Jean-François II de), marquis de Mantoue. Voy. Jean-François II.
Goritz, 112, 114.
Gozzadino (Jean), archidiacre de Bologne, 393.
Graf (Anshelm), curé d'Altorf, 252, 253 n., 275, 292, 313, 319, 320, 610.
Grand Saint-Bernard (Col et route du). Voy. Saint-Bernard.
Grassis (Achille de), évêque de Città di Castello, ambassadeur du Pape en Suisse et en Hongrie, 127, 130, 130 n., 131, 149 n., 201.
Grassis (Paris de), maître des cérémonies du pape Jules II, 685-687.
Gravedona, sur le lac de Côme, 420.
Gravelone (Le), bras du Tessin, 376, 379, 380.
Grenade. Traité (11 nov. 1500), 12.
Grenoble, 629. — Président au Parlement. Voy. Carles (Chaffrey).
Grieb (Léonard), délégué de Bâle à Rome (1512), 511.
Grimsel (Col du), 92 n., 93 n.
Grindelwald, 92 n.
Grisons, 92, 105, 120, 153, 205, 282, 283, 326, 334, 335, 420, 544, 569, 570, 579, 581, 611.
Gritti (André), prieur de Saint-Marc, à Venise, 515 n.
Grolier (Étienne), commis aux finances, 54.
Gromys (Jacques), courrier, 657.
Grumello, dans le Milanais, 372.
Grumello (Jean-Etienne), frère d'Antoine, le chroniqueur, 374 n.
Gruyère (Pays de), 244.
Gueldre, duché, 468 n., 571. — Duc. Voy. Egmont (Charles d').
Guicciardini (Francesco), historien et homme politique florentin, 415.
Guidoto (Vincent), ambassadeur de Venise auprès de Ladislas VII, roi de Hongrie, 57 n.
Guillaume VII Paléologue, marquis de Montferrat, 38, 391, 477, 544.
Gurk. Évêque. Voy. Lang (Mathieu).
Guyenne, 229, 426, 642, 643, 679, 690, 692.

Habsberg (Ulrich de), ambassadeur impérial en Suisse, 430 n., 431 n., 475, 670.
Habsbourg (Maison de), 427, 468.
Hasfurter (Conrad), de Berne, agent français en Suisse, 223 n., 581, 582.
Hasfurter (Nicolas), de Berne, 581, 582, 608.
Hebold (Heini), capitaine uranais, 326 n.
Hebold (Pierre), capitaine soleurois, 326 n.
Heid (Hans), capitaine fribourgeois, 251 n., 338.
Heidegg (M. de), 596, 598.
Heiligenberg (Jean, comte de), désigné comme ambassadeur impérial en Suisse, 33 n.
Helbing (Nicolas), capitaine fribourgeois, 251.
Hélie (Louis), ambassadeur français en Hongrie, 149 n.
Henri VII, roi d'Angleterre, 2.
Henri VIII, roi d'Angleterre, 73, 113, 146, 149, 149 n., 168, 168 n., 229, 298 n., 302, 304, 328, 329, 340, 359, 426, 431 n., 461, 462.
Hercule de Gonzague, cardinal. Voy. Gonzague.
Hertenstein (Jacob de), capitaine lucernois, 326 n., 338 n.

Hohenlandenberg (Hugues de), évêque de Constance, 30, 33 n., 34 n.
Hohensax (Ulrich, baron de), 118 n., 119, 119 n., 126, 173, 174, 193, 275, 276, 277, 296, 309, 320, 326, 326 n., 337, 338, 344, 347, 351, 372, 392, 412, 438, 487, 539, 635, 636.
Holzhab (Conrad), de Zurich, envoyé à Venise, 345, 346.
Hongrie, 33, 113, 148 n. — Voy. Ladislas VII.
Hönig (Ulrich), landammann de Schwytz, 249.
Humbercourt. Voy. Imbercourt.
Humiliés (Ordre des), 385.
Hurault (Jacques), évêque d'Autun, 615.

Igarda (Luigi), commandant de la garnison espagnole de Brescia, 524 n.
Imbercourt ou Humbercourt (Adrien de Brimeu, seigneur d'), 379.
Imola, 395.
Inn (Vallée de l'), 311, 334.
Innsbruck, 84 n., 163 n., 334, 336 n., 479, 492, 526, 528, 530, 531, 532, 571, 578, 663.
Isabelle la Catholique, reine de Castille, 28, 29.
Iseo (Lac d'), 334, 335 n., 360.
Isernia. Évêque. Voy. Corvino.
Isola della Scala, près Vérone, 301.
Isone, près Bellinzone, 18.
Ivrée, en Piémont, 166, 178, 180 n., 581, 583.

Jacob (Le capitaine). Voy. Empser (Jacob).
Jean d'Albret, roi de Navarre, 3.
Jean-François II de Gonzague, marquis de Mantoue, 7, 38, 181 n., 363, 416, 477, 482, 482 n., 533, 538.
Jérusalem. Projet de croisade pour la délivrance de Jérusalem, 101. — Pèlerinage à Jérusalem, 576.
Jordi (Erni), capitaine unterwaldien, 389.
Jules II, pape, 19, 20, 57, 58, 59, 69, 70 n., 75, 115, 116, 117 n., 130, 142, 144, 145, 146, 147, 148 n., 151, 154, 156, 157, 158, 159, 159 n., 160, 162, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 174, 175, 176, 177, 184, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 205, 206, 207, 213, 215, 218, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 239, 248 n., 253, 256, 257, 259, 266, 269, 274, 276, 285, 287, 288, 290, 291, 292, 297, 301, 302, 303, 304, 311, 312, 314, 315, 316, 317, 318, 320, 322, 323, 324, 331, 337, 339, 340, 343, 344, 345, 348, 350, 353, 354, 360, 372, 382, 388, 389, 393, 396, 397, 398, 399, 404, 407, 409, 410, 411, 412, 414, 417, 418, 433, 447, 449, 451, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 460, 462, 464, 465 n., 470, 474, 475, 477, 478, 479, 480, 482, 483, 484, 490, 491, 492, 493, 496, 498, 499, 504, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 529, 530, 531, 532, 533, 542, 543, 544, 548, 551, 553, 557, 558, 561, 562, 565, 586, 587-588, 594, 599, 601, 603-607, 608, 609, 613, 621, 626, 646, 647, 648, 663, 664, 668, 669, 670, 675-677, 681, 685-687, 694.
Jura (Le), 424.

Kaufbeuren, en Bavière, 34 n., 98, 100.
Keller (Constant), de Bâle, ambassadeur suisse à Rome, 523 n.
Keller (Constant), curé d'Uri, 178 n.
Kollenberg (Thomas Rüdt de). Voy. Rüdt de Kollenberg.
Königseck (Jean de), bailli de Feldkirch, ambassadeur impérial en Suisse, 30, 33 n., 34 n., 61, 79 n., 118 n., 119, 126, 175.
Königsfeld, en Argovie, 91.
Kreutzlingen, en Thurgovie, 163.

La Cagnola, près Milan, 265.
La Charité, dans le dépt des Ardennes, 642.
La Cavaliera, près Crémone, 368.
La Côte-Saint-André, 587.
La Croix (Jean-Antoine de), agent de J.-J. Trivulce, 684.
La Crote (François de Daillon, seigneur de), capitaine français, 143 n.
La Crotta, sur l'Adda, 374, 392.
Ladislas VII, roi de Hongrie, 57 n., 149 n. — Voy. Hongrie.

La Guerche (M. de). Voy. Robertet (Florimond).
La Guiche (Pierre de), seigneur de Chaumont, 666.
La Marche (Guillaume de), ambassadeur de Louis XII en Suisse. Voy. Delamare (Guillaume).
La Marck (Guillaume de), seigneur d'Aigremont et de Montbason, capitaine des Cent-Suisses de la garde de Louis XII, 52 n., 138-139 n., 644.
La Marck (Robert de), seigneur de Fleuranges, 644.
La Mare (Guillaume de). Voy. Delamare (Guillaume).
Lamet (Antoine de), maître des cérémonies du comte de Neuchâtel, 342, 343.
La Meulle (M. de), 682.
La Mirandole, 226, 227, 605.
Lancelleyt [Lancelleto ?] (Le comte de), 656.
Landau (Jacob de), bailli en Souabe, ambassadeur allemand en Suisse, 79 n.
Landau (Jean de), chevalier, ambassadeur impérial en Suisse, 32 n., 34 n., 175, 193, 430 n., 431 n., 475, 670.
Landeck, en Tyrol, 172, 311.
Landenberg (Jean de), ambassadeur impérial en Suisse, 61.
Lando (Pierre), provéditeur vénitien, accrédité par Venise auprès de Mathieu Lang, 340, 407, 456, 456 n., 477, 506.
Landriano (Jérôme de), général des Humiliés, 385.
Lang (Mathieu), évêque de Gurk, 173, 208 n., 227, 248 n., 341 n., 456, 459, 469, 477, 478, 479, 480, 481, 483, 491, 493, 494, 495, 496, 506, 507, 508, 509, 511, 513, 514, 518, 524, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 541, 542, 544, 545, 563.
Languedoc, 542.
Lannoy (Raoul de), seigneur de Morvilliers, bailli d'Amiens, ambassadeur français en Suisse, 293, 619, 627, 661.
La Palice (Jacques de Chabannes, seigneur de), 260, 261, 263, 276, 302, 303, 335, 358, 359, 361, 362, 364, 365, 366, 368, 369, 373, 374, 375, 377, 378, 379, 380, 381, 384, 386, 392, 396, 435, 629, 631.
La Roche (M. de), 682.
La Rovere (François-Marie de), duc d'Urbin, 339, 356, 357, 395, 447 n., 483, 485.
La Rovere (Julien de), plus tard le pape Jules II, 19. — Voy. Jules II.
La Sarraz (Seigneurie de), 632.
Lascaris (Janus), ambassadeur français à Venise, 70 n.
Latran (Concile de), en 1512, 228, 303, 456, 492, 494, 508, 514, 524.
La Tremoille (Louis II de), 8, 119 n., 427, 445, 446, 447, 547, 548, 549, 551 n., 552 n., 554, 564, 565, 641, 646, 647, 658, 662, 673, 678, 680-683, 687, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 696.
Lauper (Jean), de Fribourg, 251 n.
Lausanne, 127, 129, 134, 137 n., 595, 598, 632. — Évêque. Voy. Montfaucon (Aymon de).
Lautrec (Odet de Foix, seigneur de), 373, 491.
Le Bourdurier (Louis), 665.
Lecco, sur le lac de Côme, 394.
Legnano, près Galerate, 254 n., 261, 263, 362, 390, 520.
Leiningen (Emicho de), capitaine de lansquenets au service de la France, 366 n.
Lentate, dans le Milanais, 278.
Lenzbourg, 325 n.
Léon X, pape, 565.
Leonini (Camille), nonce apostolique en France, 248 n.
Léopold (Saint), 66.
Le Taincturier, de Gênes, 572.
Lexcheta. Voy. Eschenthal.
Lierne (Le baron de). Voy. Bierne.
Ligny. Voy. Luxembourg (Louis de), comte de Ligny.
Ligue (La Sainte-). Voy. Sainte-Ligue.
Ligues grisonnes. Voy. Grisons.
Limburg (Christophe de), échanson de l'empire et bailli de Nellenburg, ambassadeur impérial en Suisse, 32 n., 34 n., 48.
Locarno, 16, 76, 159 n., 276, 420, 449, 473, 475, 482, 504, 505, 547, 549, 549 n., 550, 550 n., 551, 554, 560, 562, 636, 648, 653, 660, 670, 673, 678, 693.

Loches (Château de), 10.
Lodi, 6, 375, 395, 535, 536. — Évêque. Voy. Sforza (Octavien).
Lomelline, 416.
Loredano (Leonardo), doge de Venise, 285, 291 n., 515 n., 518, 519, 521, 589, 626, 671.
Lorraine (Ducs de). Voy. René II, Antoine.
Louf (Le comte), 643.
Louis XI, roi de France, 3, 424, 439.
Louis XII, *passim*.
Louis V, comte palatin du Rhin, 526.
Louvan (Le chevalier de), commandant de la garnison française du château de Milan, 664.
Lovere, au nord du lac d'Iseo, 535 n.
Lucerne (Ville et canton de), 3, 19, 20, 21, 30, 38, 39, 39 n., 43, 44, 45, 67, 77, 78, 81, 85, 87, 88, 91, 97, 101, 102, 107 n., 108 n., 117, 118, 120, 123, 131, 135, 137, 154, 156, 157, 161, 166, 167, 168, 170, 175, 176 n., 177 n., 187, 189, 193, 196, 199, 209, 214, 215, 219 n., 220, 233, 236, 238, 239, 240, 244, 251, 281, 283, 291, 421, 423, 424, 429, 433, 439, 443, 445, 547, 549, 550, 556, 558, 559, 560, 563, 564, 568, 569, 573, 574, 575, 578, 579, 580, 582, 583, 585, 587, 589, 596, 598, 599, 601, 603, 605, 607, 609, 610, 611, 626-627, 632, 657, 658, 662, 668, 670, 671, 673, 679, 682, 688, 689, 690, 693, 695, 696.
Lucques, 477, 686, 687.
Lugano, 16, 46, 47 n., 196, 231, 233 n., 276, 422 n., 428, 449, 473, 475, 482, 501, 505, 547, 549, 549 n., 550, 550 n., 551, 560, 562, 572, 600, 610, 625 n., 631, 633, 636, 648, 653, 660, 663, 670, 673, 678, 693.
Lunen (Jean de), échevin de Francfort, ambassadeur de la diète de Constance en Suisse, 61.
Luxembourg (Louis de), comte de Ligny, 4.
Luxembourg (Philiberte de), régente de la principauté d'Orange, 444, 445, 446, 447, 546, 638, 639, 640, 642, 644, 645, 651, 652, 661, 674, 687, 688, 690, 695.
Lyon, 4, 128, 225, 227, 373 n., 396, 439, 591, 608, 621, 665, 667, 670, 680, 682, 691.
Lyonnais (Le), 429, 431, 670, 680.

Machiavel (Nicolas), 95 n., 96 n., 156 n., 187 n., 207 n., 208 n.
Mâcon, 691.
Mafrosini (Piero), agent du roi de France en Suisse, 98 n.
Magni (Pierre), chapelain de Mathieu Schinner, 315 n.
Majeur (Lac), 72 n.
Manche (La), 426.
Manfred (Le comte), de Turin, 684.
Mantouan, 182 n., 366, 367.
Mantoue, 183, 226, 227, 460, 469, 477, 478, 479, 480, 481, 491, 506, 528, 533. — Marquis de Mantoue. Voy. Jean-François II de Gonzague. — Cardinal de Mantoue. Voy. Gonzague (Hercule de).
Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas, 172, 333, 424, 427, 431 n., 448, 449, 464, 466, 525, 650, 651, 667.
Marie de Bourgogne, femme de l'empereur Maximilien Ier, 427.
Marino, forteresse des Colonna, près de Rome, 399.
Marnac (Jean de), lieutenant de Chartres, ambassadeur français en Suisse, 127, 137 n., 222 n., 590-594, 595, 598.
Marseille. Évêque. Voy. Seyssel (Claude de).
Martigny, en Valais, 160, 161 n., 166, 177, 178, 178 n., 179 n., 180 n.
Martin (Jean), magistrat lucernois, 610.
Matarello (Château de), près de Domo d'Ossola, 660.
Maximilien Ier, empereur, *passim*.
Maximilien Sforza, duc de Milan. Voy. Sforza (Maximilien).
Medeglia, sur l'Agno, près de Bellinzone, 18.
Médicis (Famille des), 480, 488, 489.
Médicis (Jean de), cardinal, plus tard Léon X, 480.
Medicis (Julien de), frère du cardinal Jean, 480.
Medula (François), napolitain, ambassadeur de Louis XII auprès de l'empereur, 467.

Mellingen, en Argovie, 177 n.
Memmingen, en Bavière, 319.
Mendrisio, dans le Tessin, 420.
Meran, ville du Tyrol, 334, 336 n., 348.
Mesquer (Hans), agent de Louis XII en Suisse, 74 n.
Meurs (M. de), probablement Mondragon (Lancelot de).
Mey (Barthélemy), de Berne, 84 n.
Mey (Wolfgang), de Berne, capitaine raccoleur, 419 n.
Meyer zum Hasen (Jacob), capitaine bâlois, 326 n.
Michiel (Nicolò), évêque de Monopoli, 337 n., 372, 401, 402.
Milan, 1, 3, 5, 6, 18, 19, 20, 38 n., 72 n., 83, 93, 138 n., 145 n., 157, 158, 160, 162, 183, 196, 219, 225, 227, 230, 248, 256, 261, 264, 265, 266, 268, 273, 275, 281, 287, 296, 303, 307, 357, 359, 360, 363, 367, 375, 376, 378, 383, 384, 385, 386, 387, 389, 390, 391, 394, 395, 399, 402, 409, 411, 432, 433, 434, 441, 448, 454, 459, 461, 465, 468, 469, 471, 472, 474, 475, 476, 478, 479, 480, 485, 486, 487, 497, 498, 500, 505, 507, 524, 525, 526, 527, 528, 530, 531, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 540, 541, 542, 544, 545, 546, 549, 563, 565, 571, 586, 601, 604, 612-614, 616, 637, 655, 656, 663, 683.
Milanais (Le), *passim*.
Mincio, rivière, 133, 365, 367.
Mirabello (Parc de), près Pavie, 376, 377, 378.
Mirandole (La). Voy. La Mirandole.
Misocco (Château de), possession des Trivulce, 159 n., 279, 556.
Mocenigo (André), abbé de Coniul, 348.
Mocenigo (Léonard), vénitien, sage du Conseil, podestat de Padoue et ambassadeur en Suisse, 288 n., 346, 346 n., 354, 355 n., 356, 357.
Modène, 188, 196, 225, 455, 481, 482, 604.
Molart (Soffrey Alleman, seigneur de), capitaine français, 143 n., 184, 268.
Mondragon (Antoine de), commandant de la garnison française du château de Lugano, 422 n., 631.
Mondragon (Lancelot de), seigneur de Mons, ambassadeur savoyard en Suisse, 422, 438, 631, 632, 634, 644, 653, 658, 662, 674, 679-680.
Monopoli, 115. — Évêque. Voy. Michiel (Nicolò).
Montbason. Voy. La Marck (Guillaume de), seigneur de Montbason.
Montbéliard (Bailli de), 579.
Monte (Antoine-Marie di), archevêque de Siponto, 201.
Montfaucon (Aymon de), évêque de Lausanne, 35 n., 119, 119 n., 120, 127, 129, 134, 135, 136, 137, 437, 438, 590-594, 595, 596-598, 633, 634.
Montferrat. Marquisat, 160. — Marquis. Voy. Guillaume VII Paléologue.
Montfort (Ulrich, comte de), ambassadeur impérial en Suisse, 48, 61.
Monza, 273, 278 n., 280 n.
Morat (Bataille de), 119 n.
Moresini (Jean), maître des « intrades » du Roi dans le duché de Milan, ambassadeur du gouvernement milanais en Suisse, 56 n., 73 n., 567, 569.
Moro (Cristoforo), provéditeur vénitien, 341 n., 407, 408, 410, 412, 458, 459.
Morone (Jérôme), 46, 47 n., 55, 55 n., 56, 56 n., 71 n., 72-73 n., 94 n., 387, 458, 567, 569.
Morosini (Bernardin), de Bellinzone, ambassadeur de Schwytz à Venise, 256, 257, 258 n., 319 n.
Morosini (Jérôme), de Bellinzone, envoyé des Suisses à Venise, 311, 319 n.
Mortara, 8, 381, 396.
Mouxy, près d'Aix, en Savoie, 630.
Mulhouse, 39 n., 326, 505.
Münsterthal, vallée du Tyrol, 334, 336 n.

Nägeli (Rodolphe), capitaine bernois, ambassadeur à Venise, 292 n., 338 n., 389.
Naples (Ville et royaume de), 1, 2, 3, 5, 7, 11, 12, 13, 14, 16, 28, 29, 59 n., 694. — Vice-roi de Naples. Voy. Cardona (Don Ramon de).

Nasi (Alessandro), ambassadeur florentin à la cour de France, 142 n., 207 n.
Natters, en Valais, 178 n.
Navarre (La), 3, 426.
Neideck (Georges de), évêque de Trente, ambassadeur impérial en Suisse, 61, 113.
Nemours (Duc de). Voy. Foix (Gaston de).
Nesbomer ou Nesbonier (Jean). Voy. Nussbaumer.
Neuchâtel (Ville et comté de), 282, 283, 299, 300, 310, 419, 574, 575, 628. — Comte. Voy. Orléans (Louis d').
Niccolò, agent français en Suisse, 98 n.
Nidwald. Voy. Unterwald.
Niguarda, localité du Milanais, 278.
Nogarola (Léonard), ambassadeur impérial en Hongrie, 149 n.
Normandie, 426. — Général des finances de Normandie. Voy. Bohier (Thomas).
Novare, 8, 9, 45, 381, 391, 394, 397, 470 n., 482, 498, 541, 565, 684.
Novi, en Piémont, 50, 51.
Noyers (Seigneurie de), 2.
Nufenen (Col du), 180 n.
Nuremberg, 319.
Nussbaumer (Jean), capitaine zougois et agent du roi de France en Suisse, 73-74 n., 570, 579, 581, 654.

Oberland bernois, 177 n.
Obwald. Voy. Unterwald.
Offenburg (Hemmann d'), chevalier bâlois, 251.
Oglio, rivière, 366, 367, 368, 390, 489, 524.
Olona, rivière, 265.
Orange (Principauté d'). Régente. Voy. Luxembourg (Philiberte de).
Oristan, en Sardaigne. Archevêque. Voy. Serra (Jacques).
Orléans (Gouverneur d'), 643.
Orléans (Louis d'), comte de Neuchâtel et marquis de Rothelin, 91, 214, 221, 293, 342, 419, 445, 573, 610, 619, 627.
Orsini (Famille), 394.
Orval (M. d'), 644, 674.
Ossola (Val d'), 449, 473.
Otrante, 115.
Oulx, en Piémont, 555, 564, 684, 685.

Padoue, 114, 133, 145, 157, 348, 356, 456, 508, 615.
Palatinat du Rhin. Comte. Voy. Louis V.
Palavicini (Galeazzo), 664.
Paléologue (Constantin), noble vénitien, 514 n.
Paléologue (Guillaume VII), marquis de Montferrat. Voy. Guillaume VII Paléologue.
Palliard (Antonin), chroniqueur, 161 n.
Pampelune, 426, 642.
Pandolfini (Fr.), ambassadeur florentin à Milan, 218 n.
Parabiago, près de Milan, 265, 265 n.
Parme, 196, 259, 359, 392, 393, 395, 447 n., 453 n., 475, 482, 494, 507, 508, 522, 543, 669, 671, 675, 676, 677, 686. — Gouverneur. Voy. Cibo (Jean), évêque d'Agrigente.
Pavie, 375, 376, 377, 378, 379, 381, 382, 386, 391, 392, 395, 399, 400, 426, 535, 629, 684.
Payère (Le capitaine), 581.
Payerne (Abbaye de), 661.
Pays-Bas. Régente. Voy. Marguerite d'Autriche.
Pesaro, sur l'Adriatique, 410.
Pescaire [Pescara] (Ferdinand d'Avalos, marquis de), 538.
Peschiera, 135, 257, 362, 363, 394, 482, 491, 494, 520, 596.
Petit-Saint-Bernard. Voy. Saint-Bernard (Le petit).
Pfeffingen, dans le canton de Soleure, 419.
Pfil (Werner), bailli de Bellinzone, 159 n.
Philiberte de Luxembourg. Voy. Luxembourg (Philiberte de).
Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, 2, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 73, 77, 670.
Philonardus (Ennius), évêque de Veroli, agent du pape en Suisse. 421.
Phloug (Sigismond), ambassadeur de Marguerite d'Autriche auprès de l'empereur, 98 n.
Piccolomini (Francesco), dit le cardinal de Sienne. Voy. Pie III.

Pie III [Francesco Piccolomini], pape, 19.
Piémont, 3, 163, 176, 180 n., 283, 421, 438, 448, 629.
Pignerol (L'abbé de). Voy. Bonnivard (Jean-Amédée de).
Pisani (Alvise), vénitien, sage de terre-ferme, 346 n.
Pise, 5, 11. — Concile (1512), 227, 228, 271, 494, 508, 514, 615.
Pizzighetone, sur l'Adda, 367, 371, 373, 374, 375, 376, 384.
Plaisance, 196, 392, 393, 395, 447 n., 453 n., 475, 482, 494, 507, 508, 522, 543, 669, 671, 675, 676, 677, 686. — Gouverneurs. Voy. Gozzadino (Jean), Roquebertin (Philippe de).
Plastron (Jean-Jacques), serviteur de J.-J. Trivulce, 657.
Pô, fleuve, 43, 44, 45, 366, 392, 415, 416, 485.
Polizy (Gaucher de Dinteville, seigneur de), bailli de Troyes, 127, 134, 135, 136, 137, 551 n., 590-594, 595, 596, 668, 689, 696.
Poncher (Étienne), évêque de Paris, président du sénat de Milan, 158 n., 665.
Pontarlier, 284.
Ponte-di-Vedan, près d'Appiano, dans le Milanais, 184.
Ponte-Tresa, sur le lac de Lugano, 180, 181 n., 182 n., 186.
Pontevico, sur l'Oglio, 366, 367, 368.
Pontoglio, sur l'Oglio, 360, 361 n.
Pontremoli, 600.
Ponzoni, entre Crémone et Casal-Maggiore, 533.
Pontum, localité sur l'Adige, 338 n.
Pouille (La), 12, 13, 133, 312.
Prêcheurs (FF.), à Berne, 130 n.
Préjean de Bidoulx, capitaine des galères du Roi, 600.
Prie (Aymar de), capitaine français, 427, 643.
Püntiner (Jean), capitaine uranien et landammann d'Uri, 338 n., 539.

Quirini (Vincenzo), ambassadeur vénitien aux Pays-Bas et en Allemagne, 30 n., 63 n., 65 n., 67 n., 82 n., 84 n.

Rapperschwyl, 177 n.
Ratisbonne (Assemblée de), en 1510, 163
Ravenne, 114, 118 n., 133, 226, 227, 228, 311, 316, 317, 395. — Bataille de Ravenne (1512), 320, 324, 328, 329, 337 n., 339, 344, 346 n., 356, 358, 359, 367, 389, 398, 411, 435.
Ravenstein. Voy. Clèves (Philippe de), sire de Ravenstein.
Reggio, 196, 482, 686.
Reichenburg (Hans de), ambassadeur impérial en Suisse, 79 n.
Reiff (Guillaume), capitaine fribourgeois, 251.
René II, duc de Lorraine, 31 n.
Renée de France, fille de Louis XII, 468 n.
Renzo de Ceri. Voy. Ceri.
Rheinthal, au-dessus du lac de Constance, 177 n.
Rhin, fleuve, 463, 464.
Rho, près de Milan, 265, 278 n.
Rhône (Vallée du haut), 44, 179.
Richemont (Philippe de), capitaine français, 143 n.
Rimini, 114, 117, 133, 395, 399, 522, 587.
Rive (Georges de), 654.
Robertet (Florimond), trésorier de France, 216 n., 596, 607, 609, 629, 637, 680.
Rogendorf (Guillaume de), capitaine allemand, 524 n.
Romagne (La), 3, 11, 281, 301, 302, 303, 312, 357, 359, 364, 395, 396, 482.
Rome, 57, 58, 59, 59 n., 61, 63, 65, 69, 74, 75, 79, 116, 205, 206 n., 228, 237, 256, 258 n., 266, 283, 285, 289, 302, 303, 311, 312, 317, 319, 321, 340, 353, 358, 393, 396, 399, 456, 457, 491, 492, 495, 496, 499, 500, 502, 504, 505, 506, 508, 510, 511, 512, 514, 515, 517, 518, 519, 520, 522, 523, 524, 529, 531, 533 n., 565, 587, 615, 637, 685-687, 694. — Projet de voyage de l'empereur Maximilien à Rome, 58 et suiv. — Conférence et traité de Rome (1512), 491 et suiv., 517, 520, 548, 549, 553, 567-586. — Ancienne République romaine, 517, 519.
Roquebertin (Philippe de), gouverneur de Plaisance, ambassadeur

français en Suisse, 72, 73 n., 91, 92, 100, 101 n., 102, 104, 567, 569, 572-573, 580, 582, 584, 650 n.
Rota (Augustino della), noble brescian, envoyé par Venise au devant de l'armée suisse (1512), 337.
Rothelin (Seigneurie de), 575. — Marquis de Rothelin. Voy. Orléans (Louis d').
Roveredo, dans le Tyrol italien (vallée de l'Adige), 111, 112, 114, 256, 579.
Rüdt de Kollenberg (Thomas), maître des cérémonies de l'archevêque de Mayence, 61.
Rümlingen (De), noble bernois, 84 n.

Sabioneta (Alexandre de) (Alexander de Sablonetis), chanoine et archidiacre de l'église de Mantoue, ambassadeur de Jules II en Suisse, 117, 117 n., 118, 187 n., 587.
Saint-Ange (Château), à Rome, 396, 510.
Saint-Apollinaire (Couvent de), près Pavie, 377.
Saint-Augustin (Couvent de), près Vérone, 354.
Saint-Bernard (Le grand). Route et col, 9, 39, 44, 104, 160, 176 n., 177 n., 178, 179 n., 180 n.
Saint-Bernard (Le petit), 581.
Saint-Esprit (Couvent du), près Pavie, 377.
Saint-Eustorge (Couvent de), près Milan, 537.
Saint-Gall (Abbaye de), 161 n., 177 n., 211 n.
Saint-Gall (Ville et canton de), 44, 161 n., 177 n., 216, 239, 505.
Saint-Georges (Couvent de), à Venise, 347 n.
Saint-Gothard (Route et col du), 16, 39, 44, 45, 160, 176 n., 177 n., 180, 195, 230, 244, 246, 249, 253, 264, 280, 283, 505.
Saint-Jacques (Couvent de), près Pavie, 377.
Saint-Jean de Latran. Voy. Latran.
Saint-Jean-Pie-de-Port, 426, 642.
Saint-Jehan-Gron (Le capitaine de), 682.
Saint-Marc (Église de), à Venise, 314.
Saint-Maurice, en Valais, 44.
Saint-Paul (Couvent de), près Pavie, 377.
Saint-Pierre-ès-Liens (Cardinal de). Voy. La Rovere (Julien de).
Saint-Séverin (San Severino) (Frédéric de), cardinal, légat du concile de Milan, 302, 359, 359 n., 361, 395.
Saint-Siège, 3, 11, 13, 20, 41, 48, 49, 75, 100, 114, 129, 130, 131, 146, 148, 149, 151, 153, 155, 159, 161, 163, 165, 171, 172, 174, 175, 187, 189, 190, 192, 193, 198, 199, 202, 204, 214, 217, 218, 220, 229, 257, 273, 275, 289, 290, 292, 294, 302, 304, 308, 316, 317, 318, 323, 331, 351, 353, 382, 388, 389, 393, 396, 405, 412, 417, 435, 451, 457, 461, 462, 463, 475, 478, 480, 484, 496, 508, 509, 512, 533, 559, 587, 594, 606, 623, 677.
Saint-Valier (M. de), 629.
Saint-Victor, peut être doyen de Colombier, ambassadeur du duc de Savoie en Suisse, 422 n., 662. — Voy. Colombier (Doyen de).
Sainte-Colombe, envoyé de La Palice auprès du duc de Savoie, 631.
Sainte-Ligue (conclue en 1511), 229, 255, 260, 267, 268, 275, 283, 289, 297, 298, 301, 303, 306, 308, 309, 310, 311, 312, 317, 318, 323, 327, 328, 329, 331, 332, 333, 336, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 347, 349, 351, 352, 354, 357, 364, 369, 370, 371, 375, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 390, 391, 392, 394, 398, 401, 402, 406, 411, 414, 415, 417, 418, 420, 421, 423, 433, 434, 435, 441, 442, 443, 446, 451, 456, 464, 466, 469, 472, 474, 478, 483, 490, 491, 492, 495, 497, 506, 508, 513, 519, 523, 542, 552, 554, 668, 672.
Salins, en Franche-Comté, 300, 628, 651.
Salis (Rodolphe), dit le Long, capitaine grison, 256, 338 n.
Salò, sur le lac de Garda, 364, 391.
San-Crestina, localité du Milanais, 376 n.
San-Columbano, localité du Milanais, 376 n.

San-Martino, près Crémone, 368.
Santa Maria del Popolo (Église), à Rome, 512.
Sant'-Angelo, dans le Milanais, 278 n., 375, 376 n.
Saronno, entre Côme et Milan, 184, 261.
Saulx-Tavannes (Jean de), grand-gruyer héréditaire de Bourgogne, 642.
Savoie, 179 n., 429, 436, 438, 439, 670. — Alliance avec les Suisses, 421 et suiv., 657. — Ambassadeur savoyard à la diète de Constance, 96 n.
Savone, 157, 599, 600.
Savorgnano (Jérôme), ambassadeur vénitien en Suisse, 122, 123, 124 n., 125, 126, 126 n., 132, 133, 134, 134 n., 587, 589-590.
Saxe, duc. Voy. Frédéric III.
Schad (Le Dr Jean), ambassadeur impérial en Suisse, 33 n., 34 n., 48, 61, 78, 79 n.
Schaffhouse (Ville et canton de), 20, 44, 49, 55, 61, 63, 74 n., 177 n., 209, 244, 251, 326 n., 336 n., 423, 505, 548, 621, 657, 690.
Scharnachthal (Jean-Rodolphe de), avoyer de Berne et capitaine, 69 n., 84 n., 584, 653.
Schinner (Mathieu), évêque de Sion, cardinal de Sainte-Pudentienne, 63 n., 78, 92 n., 127, 149, 151, 152, 153, 153 n., 156, 157, 158, 160, 162, 166, 167, 168, 170, 175, 178 n., 180 n., 181, 192, 194, 196, 198, 201, 202, 204, 205, 206 n., 232 n., 233 n., 237, 252, 289, 290, 291, 292, 297 n., 311, 314, 315, 315 n., 316, 319, 320, 323, 324, 336 n., 337, 338, 344, 345, 346, 352, 353, 355, 364, 368, 369, 370, 372, 375, 379, 382, 385, 387, 388, 390, 391, 392, 395, 397, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 421, 422, 433, 434, 438, 447, 447 n., 453 n., 454, 457, 465 n., 477, 479, 481, 485, 488, 498, 503, 524, 530, 533, 537, 538, 541, 542, 544, 545, 545 n., 553, 556, 599, 600, 601, 602, 603, 606, 610, 615, 626, 635, 636, 649, 654, 656, 657, 661, 663, 665, 684.
Schmid (Félix), bourgmestre de Zurich, 539.
Schmid (Stoffel), de Winterthur, provéditeur de l'armée suisse (1512), 338.
Schnewly (Ulrich), ancien banneret de Fribourg, 251 n.
Schöllenen (Route des), 244.
Schwänberger (Hans), capitaine Saint-Gallois, 161 n.
Schwarzmurer (Jean), landammann de Zug, 539, 542.
Schwendi (Jean), de Fribourg, 251 n.
Schwytz (Ville et canton de), 15, 16, 17, 18, 20, 45, 107, 108 n., 112, 118, 129, 137, 150, 151, 154, 161, 168, 177 n., 193, 194, 196, 209, 210 n., 219 n., 221, 230, 230 n., 231, 231 n., 232, 235, 236, 237, 238, 240, 241, 242, 243, 244, 245 n., 246, 249, 250, 252, 256, 257, 270, 280, 282, 291, 294, 327, 336 n., 420, 422, 423, 548, 577, 596, 609, 610, 611, 613, 620, 657, 668, 690. — Voy. Waldstätten.
Sebenico. Évêque. Voy. Stafileo (Jean).
Seckelmeister, de Berne, 84 n.
Seminara, dans le royaume de Naples, 13.
Senlis. Traité de 1493, entre Charles VIII et l'empereur, 2.
Sernteiner (Cyprien), chancelier de l'Empire, 61, 113.
Serra (Jacques), archevêque d'Oristan et cardinal, 304.
Seravalle, entre Alexandrie et Gênes, 46, 50.
Settimo, dans le Piémont, 664.
Seyssel (Claude de), évêque de Marseille, ambassadeur de Louis XII en Suisse, 436, 437, 438, 439, 440, 444, 445, 446, 447, 449, 546, 548, 550 n., 630, 631, 635, 638, 639, 641, 644, 646, 647, 652, 654, 657, 661, 662, 665, 667, 678, 679, 680, 689, 690, 696.
Sforza (Famille), 4, 6, 18, 19, 60, 71, 269, 332, 333, 378, 384, 386, 387, 405, 416, 430, 441, 450, 451, 453, 454, 457, 458, 461,

465, 467, 469, 470, 472, 473, 479, 481, 506, 525, 527, 528, 532, 538, 542, 555, 613, 670.
Sforza (Alexandre), protonotaire apostolique, gouverneur de Crémone, 372, 392.
Sforza (Francesco I), duc de Milan, 4.
Sforza (Francesco II), fils de Louis le More, 10, 60, 60 n.
Sforza (Galéas-Marie), duc de Milan, 5, 10.
Sforza (Jean-Galéas), duc de Milan, 5, 10.
Sforza (Jean-Marie), évêque de Gênes, 383.
Sforza (Ludovic), dit le More, duc de Milan, 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 14, 15, 20, 27, 60, 60 n., 77, 387, 388, 465, 472, 473, 525, 542, 565, 663.
Sforza (Maximilien), duc de Milan, 10, 20, 60, 60 n., 333, 387, 388, 391, 405, 414, 432, 434, 441, 450, 453 n., 455, 465, 466, 469, 470 n., 471, 472, 473, 474, 475, 476 n., 479, 480, 481, 482, 493, 497, 500, 501, 507, 512, 524, 525, 528, 529, 530, 531, 532-535, 537-546, 548, 551, 552, 559, 565, 648, 649, 654, 658, 659, 662, 663, 664, 665, 668, 669, 670, 675, 683, 684.
Sforza (Octavien), évêque de Lodi, gouverneur du duché de Milan, 356, 387, 388, 458, 487, 524, 531, 533, 534, 538, 556, 683, 684.
Sicile, 11, 517, 519.
Sienne, 477, 686, 687. — Cardinal de Sienne. Voy. Piccolomini (Francesco).
Sigismond, archiduc d'Autriche, 209.
Silinen (Gaspard de), capitaine de la garde suisse du Pape, 200, 510 n.
Simplon. Route et col, 44, 45 n.
Sion, 154, 178 n. — Évêque de Sion. Voy. Schinner (Mathieu).
Soderini (Famille), 480.
Soleure (Ville et canton de), 20, 39, 43, 44, 97, 118, 138 n., 161, 164, 176, 176 n., 177 n., 180 n., 209, 216, 221, 222 n., 253, 262, 264, 281, 282, 283, 326 n., 342, 351, 419, 423, 424, 425, 427, 430, 568, 569, 581, 582, 632, 657, 668, 690.
Soncino, sur l'Oglio, 390, 489.
Soresina, près de Crémone, 533.
Sorico, sur le lac de Côme, 420.
Souabe, 112, 172, 211 n. [Zubane], 497. — Guerre de Souabe (1499), 5, 6, 7, 119 n. — Ligue de Souabe, 95 n.
Spiesshammer [Cuspinianus] (Jean), ambassadeur impérial en Hongrie, 149 n.
Spinelli (Jean-Baptiste), ambassadeur du roi d'Aragon à Venise, 352, 353, 354, 356, 357, 372, 457, 477, 520.
Stafileo (Jean), évêque de Sebenico, ambassadeur du pape en Suisse, 474, 484, 497, 499, 510, 514, 516, 517, 518, 519, 520, 669, 670, 675-678, 685.
Stampa (Jean-François), ambassadeur milanais en Suisse, 472, 476, 648.
Stampa (Pierre-Martyr), ambassadeur milanais auprès de Maximilien Sforza, 527 n.
Stapfer (Jacob), capitaine zuricois, 251, 264, 326 n., 338, 344, 345, 346, 347, 351, 408, 487, 614.
Stein (De), fonctionnaire bernois, 84 n.
Stein (Albert de), capitaine bernois, 140 n.
Stein (Itelwolf de), ambassadeur de la diète de Constance en Suisse, 61.
Stella (Jean-Pierre), ambassadeur vénitien en Suisse, 474, 499, 502, 504, 523, 660, 668, 670 n., 673.
Storch (Jean), ambassadeur impérial en Suisse, 430 n., 431 n., 475, 670.
Strassbourg, 41, 173 n., 281, 448, 651.
Stuart d'Aubigny. Voy. Aubigny.
Sturzel (Le Dr Conrad), bailli de Kaisersberg, désigné comme ambassadeur impérial en Suisse, 33 n.
Supersax (Georges de), 656.
Suse, ville du Piémont, 381 n.

Tarente, 12.
Terre-de-Labour, 12, 13.
Tessin, rivière, 161, 179, 265, 376, 377, 378, 379.

Théligny (François ou Louis de), capitaine d'une compagnie de gensdarmes, ambassadeur en Suisse, 31, 427, 643.
Thierstein (Comté de), 419.
Thonon, en Savoie, 678, 679, 680.
Thurgovie, 177 n.
Tirano, 663.
Toggenbourg (Le), 177 n.
Tortone, en Piémont, 391, 403.
Toscane, 481.
Tours. États généraux (1506), 29, 35 n. — Assemblée ecclésiastique (1510), 224.
Trani, sur l'Adriatique, 115.
Trente, 110, 113, 144 n., 256, 311, 334, 335, 335 n., 336, 336 n., 337 n., 338, 341 n., 456, 456 n., 460 n., 532, 578, 579. — Traité de Trente (1501), 27, 59, 467. — Évêque de Trente, 335.
Tresa, rivière, 159, 181 n., 249, 250, 254 n., 281.
Trèves, 327, 331, 333. — Diète de Trèves (1512), 322, 461, 463, 464.
Trevi ou Treviglio. Voy. Triviglio.
Trévise, 111, 114, 145, 456, 508, 615.
Trezzo, sur l'Adda, 394, 541, 656. — Commandant de la garnison française. Voy. Bierne (Le baron de).
Trieste, 112, 114.
Triviglio, dans le Milanais, 127, 590, 594.
Trivulce (Famille), 279.
Trivulce (Jean-Jacques), 4, 6, 8, 10, 159 n., 183 n., 226, 227, 228, 261, 262 n., 263, 264 n., 277, 360, 364, 373, 375 n., 383, 397, 436 n., 498, 545 n., 555-558, 564, 565, 616-617, 618, 683, 684, 693.
Trivulce (Théodore), neveu de Jean-Jacques, 261, 373, 374.
Tronto, rivière, 454.
Troyes. Bailli. Voy. Polizy (Gaucher de Dinteville, seigneur de).
Truler, capitaine schaffhousois, 326 n.
Tschudi (Louis), de Glaris, ambassadeur à Venise, 292 n.
Turcs. Projet de croisade contre eux, 589.
Turin, 178, 179 n., 182, 182 n., 662, 684.
Tyrol, 111, 112, 172, 205, 211 n., 291, 324, 329, 334, 366, 532, 662.

Uberti (Francho de'), gênois, 206 n.
Udine, 615.
Uffsatz (Pierre), prieur de Bamberg. Voy. Aufsatz.
Ulm, 112, 319.
Ulrich, duc de Wurtemberg, 213, 526, 578.
Unterwald (Canton d'), 15, 16, 17, 18, 20, 35 n., 107, 108 n., 112, 154, 161, 168, 177 n., 193, 196, 219 n., 221, 230, 232, 235, 236, 244, 251, 282, 420, 422, 569, 690. — Nidwald, 45, 194, 209, 210 n., 230 n., 423, 657. — Obwald, 44, 245 n., 657, 668. — Voy. Waldstätten.
Urbin (Duc d'). Voy. La Rovere (François-Marie de).
Urea (Pierre d'), ambassadeur du roi d'Aragon en Allemagne, 308, 309, 459 n., 477, 506, 524, 528, 529, 530, 538, 542.
Uri (Canton d'), 15, 16, 17, 20, 35 n., 39, 45, 107, 108 n., 154, 155, 161, 168, 177 n., 193, 194, 196, 209, 210 n., 219 n., 221, 230, 232, 235, 236, 244, 251, 280, 282, 287, 291, 292, 326 n., 336 n., 420, 422, 539, 548, 570, 571, 577, 581, 657, 690. — Voy. Waldstätten.
Usiez (?), près Salins, 627, 629.
Utenheim (Christophe de), évêque de Bâle, 575.

Vaduz, dans le Vorarlberg, 320.
Valais, Valaisans, 44, 60 n., 92, 92 n., 153, 154, 155, 176 n., 179, 179 n., 181 n., 204, 206 n., 282, 283, 569.
Valcamonica (Le), 334, 335 n., 364.
Val di Sale (Le), 334, 335 n., 336 n.
Val d'Ossola, 449, 648, 653.
Valeggio, sur le Mincio, 363, 364, 365, 366, 367, 636.
Valentinois (Comté de), 3, 8.
Valois (Maison des), 468.
Valtan (Pierre-Louis de), évêque de Rieux, ambassadeur français en Suisse, 35 n., 72, 73 n., 91, 101 n., 194, 567, 569, 570, 571,

572, 573, 576, 580, 582, 584, 650 n.
Valteline (La), 7, 334, 420, 544, 663.
Vandenesse (Jean de Chabannes, seigneur de), frère du maréchal de La Palice, 143 n., 630.
Varese, sur l'Olona, 44, 45, 45 n., 46, 49, 51 n., 180, 181 n., 182, 182 n., 183 n., 186 n., 245 n., 250, 251, 253, 254 n., 256, 261, 262.
Vatican (Palais du), 510, 512.
Vaud (Pays de), 421.
Venise (Ville et république de), 2, 3, 5, 27, 55, 58, 70 n., 72, 83, 93 n., 99, 100, 102, 103 n., 113-116, 118 n., 119, 121-125, 130 n., 131-134, 138 n., 142, 144-148, 157, 162, 163, 171, 172 n., 182 n., 188, 205, 206 n., 207, 212, 229, 238, 248 n., 256, 259, 260, 266, 273, 274, 279, 283, 285-293, 297, 298, 301, 302, 306, 308-323, 328, 331, 335 n., 337, 340, 344-349, 351-353, 356, 359, 360, 364, 368-372, 377, 380, 382, 386, 389, 390, 391, 393, 394, 398, 401-405, 407-410, 412, 413, 415, 416, 418, 433, 448, 451, 453, 454-462, 465, 470, 474, 477-489, 483-494, 496, 497, 499, 501-505, 507-509, 512-525, 530, 532, 533, 545 n., 546, 557, 558, 565, 574, 576, 579, 586, 587-590, 594, 602, 609, 615, 620, 626, 647, 648, 649, 651, 662, 663, 664, 668, 670, 671, 681, 693, 694. — Couvent de Saint-Georges, 347 n.
Venosa, en Pouille, 13.
Verano, près Desio, dans le Milanais, 614 n.
Vercelli, Verceil, 9, 383, 395, 482.
Verola, entre Valeggio et Pontevico, 367.
Veroli. Évêque. Voy. Philonardus (Ennius).
Vérone, 114, 133, 157, 188, 257, 259, 266, 268, 301, 312, 335 n., 336 n., 339, 343, 344, 345, 346, 347 n., 348, 349, 352, 354, 355 n., 357 n., 360, 361, 363, 363 n., 398, 457, 467, 480, 488, 491, 508, 533, 636.
Vers (Hugues de). Voy. Devers.
Vicenza, 111, 114, 133, 145, 258 n., 311, 328, 336 n., 340, 348, 349, 508, 520.
Vich (Jérôme de), ambassadeur du roi d'Aragon à Rome, 506, 507, 509.
Vigevano, 375, 384, 397.
Villafranca, près Peschiera, en Lombardie, 356, 357, 363, 364.
Villanteria, localité du Milanais, 376 n.
Villaragua. Voy. Carroz de Villaragua.
Villemomble (M. de). Voy. Robertet (Florimond).
Villeneuve (Imbert de), président au parlement de Dijon, 214, 221, 293, 445, 548, 551 n., 607-609, 619, 627, 680, 681, 682, 689, 690, 691.
Villeneuve d'Asti. Voy. Asti.
Villes libres impériales, 95 n.
Vintschgau, 334, 336 n.
Viry (Le sieur), envoyé de La Palice auprès du duc de Savoie, 631.
Visconti (Famille), de Milan, 2, 4, 5, 19, 28, 77, 391.
Visconti (Alexandre), protonotaire apostolique, abbé commendataire de Capo di Lago, 372 n.
Visconti (Baptiste), milanais, 656.
Visconti (Galéas), ambassadeur milanais en Suisse, 7, 8, 53, 53 n., 476, 531, 532, 648, 675.
Visconti (Philippe), duc de Milan, 76, 77.
Visconti (Valentine), 2.
Voghera, Vogera, 415, 656.
Voitzberg, en Styrie, 31 n.

Waldstätten, 17, 18, 22, 47 n., 155, 213, 216, 217, 219, 220, 221, 232, 234, 235, 237, 239, 278, 285, 342, 556, 567, 571, 608.
Wattenwyl (Jacques de), avoyer de Berne, 653, 683, 684.
Weingarten (Benoit de), capitaine bernois, 338 n.
Weissenburg, en Tyrol, 169 n.
Werdenberg, 177 n.
Werdenberg (Jean, comte de), désigné comme ambassadeur impérial en Suisse, 33 n.
Wiler (Gaspard). Voy. Wyler.
Winkler (Christophe), de Saint-Gall, ambassadeur suisse à Rome, 523 n.

Wurtemberg. Duc. Voy. Ulrich.
Wyl, localité du canton de Berne, 325 n.
Wyler (Gaspard), capitaine-banneret bernois, 66, 338 n., 584.

Ymousse (Claude d'). Voy. Claude de Seyssel.
York (Archevêque et cardinal d'). Voy. Bainbridge (Christophe).

Zernetz, dans l'Engadine, 334.
Zosten, bailli schwytzois de Bellinzone, 252.
Zubane [Souabe?], 211 n.
Zug (Ville et canton de). 20, 43, 45, 67, 77, 81, 85, 87, 97, 101, 102 n., 118, 161, 177 n., 209, 210 n., 282, 291, 423, 539, 657, 690.
Zurich (Ville et canton de), 20, 21, 30, 32, 34, 35 n., 43, 44, 67, 68 n., 72, 73, 79, 82, 82 n., 84 n., 85, 88, 97, 100, 108, 116, 118, 123, 124, 129, 133, 137, 161, 161 n., 163, 163 n., 166, 176, 176 n., 177 n., 246, 251, 252, 282, 283, 286, 287, 293, 295, 299, 300, 306, 308, 309, 310, 320, 321, 324, 326, 326 n., 327, 331, 332, 332 n., 336 n., 342, 345, 351, 418, 421, 423, 425, 433, 441, 442, 458, 484, 504, 539, 548, 571, 585, 596, 607, 609, 616, 617, 618, 627, 628, 657, 660, 661, 662, 670, 684, 690.
Zwingli (Ulrich), 338.



Publications de la Société d'histoire et d'archéologie DE GENÈVE

Mémoires et Documents.

SÉRIE IN-4°

Tome I, cahier 1. — Des premiers monuments chrétiens de Genève, et spécialement d'une lampe en terre cuite, avec l'effigie des douze apôtres, par J.-J. Rossi. Genève, 1870. 1.50

— **Cahier 2.** — Le bas-relief du Collège de Genève, par Pictet de Sergy. 1872. Avec une planche . . . . 1.—

— **Cahier 3.** — Peinture de la Saint-Barthélemy, par un artiste contemporain, comparée avec les documents historiques, par Henri Bordier. 1878. 1 chromo et 1 lithographie . . . . 5.—

— **Cahier 4** (dernier). — Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792, par Eug. Demole. 1887. Avec 9 planches et 85 figures . . . . . . 20.—

Tome II, cahier 1. — Histoire monétaire de Genève de 1792 à 1848, par Eug. Demole. 1892. Avec 6 planches hors texte et 47 figures. 15.—

SÉRIE IN-8°

Ire Série, vol. I à XX. (1841-1888). 20 vol. 70.—

— vol. XI à XX. 10 vol . . . . 40.—

Nouvelle série in-8°. Vol. XXI, XXII, XXIII, XXIV, XXV (liv. 1). Chaque volume (sauf les tomes III, VIII et X, qui ne se vendent plus séparément) . . . . 7.—

Bulletin. — Tome I, livr. 1 (1891), 2 (1892), 3 et 4 (1894). Chaque livraison . . . . 2.—

Sous presse : **Mémoires et Documents** (Série in-8°), vol. XXVI et XXVII.

Baulacre, L. — Œuvres historiques et littéraires de Léon. B., ancien bibliothécaire de la République de Genève (1728 à 1756). Recueillies et mises en ordre par Éd. Mallet. 2 vol. in-8°. Avec planches 5.—

Cartier, Alf. — Arrêts du Conseil de Genève sur le fait de l'imprimerie et de la librairie, de 1541 à 1550, recueillis et annotés par l'auteur. Avec 3 pl. et 6 fac-similés. In-8°. (Tiré à très petit nombre.) 8.—

Demole, Eug. — Histoire monétaire de Genève, de 1535 à 1792. Avec 9 planches (85 fig.). In-4° . . . . 20.—

— Histoire monétaire de Genève, de 1792 à 1848. Avec 6 pl. (47 fig.). In-4° . . . . 15.—

Favre, Ed. — Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie (1838-1888). In-8°. Avec portraits. . 12.—

Kohler, Ch. — Les Suisses dans les guerres d'Italie de 1506 à 1512. In-8°. 1897 . . . . 10.—

Mallet, Ed. — Chartes inédites relatives à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève, antérieures à 1322, recueillies par l'auteur. In-8° 7.—

Mayor, J. — Fragments d'archéologie genevoise. In-8°. 9 planches et 9 figures. 1892 . . . . 4.—

— IIme Série. In-8°. Avec figures et 2 planches. 1892 . . . . 2.—

Recueil des franchises et lois municipales des principales villes de l'ancien diocèse de Genève. In-8° . . . . 4.—

Régeste genevois ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312. In-4°. Avec cartes et tableaux généalogiques. Cart. 1866 . . . . 10.—

Vallette, G. — Mallet-Du Pan et la révolution française. In-8°. 1893. 2.—

Catalogue des livres appartenant à la Société. 2me édition (1887). In-8°. 1.—

IMPRIMERIE REY ET MALAVALLON




UNIVERSITY OF CHICAGO
65 537 313